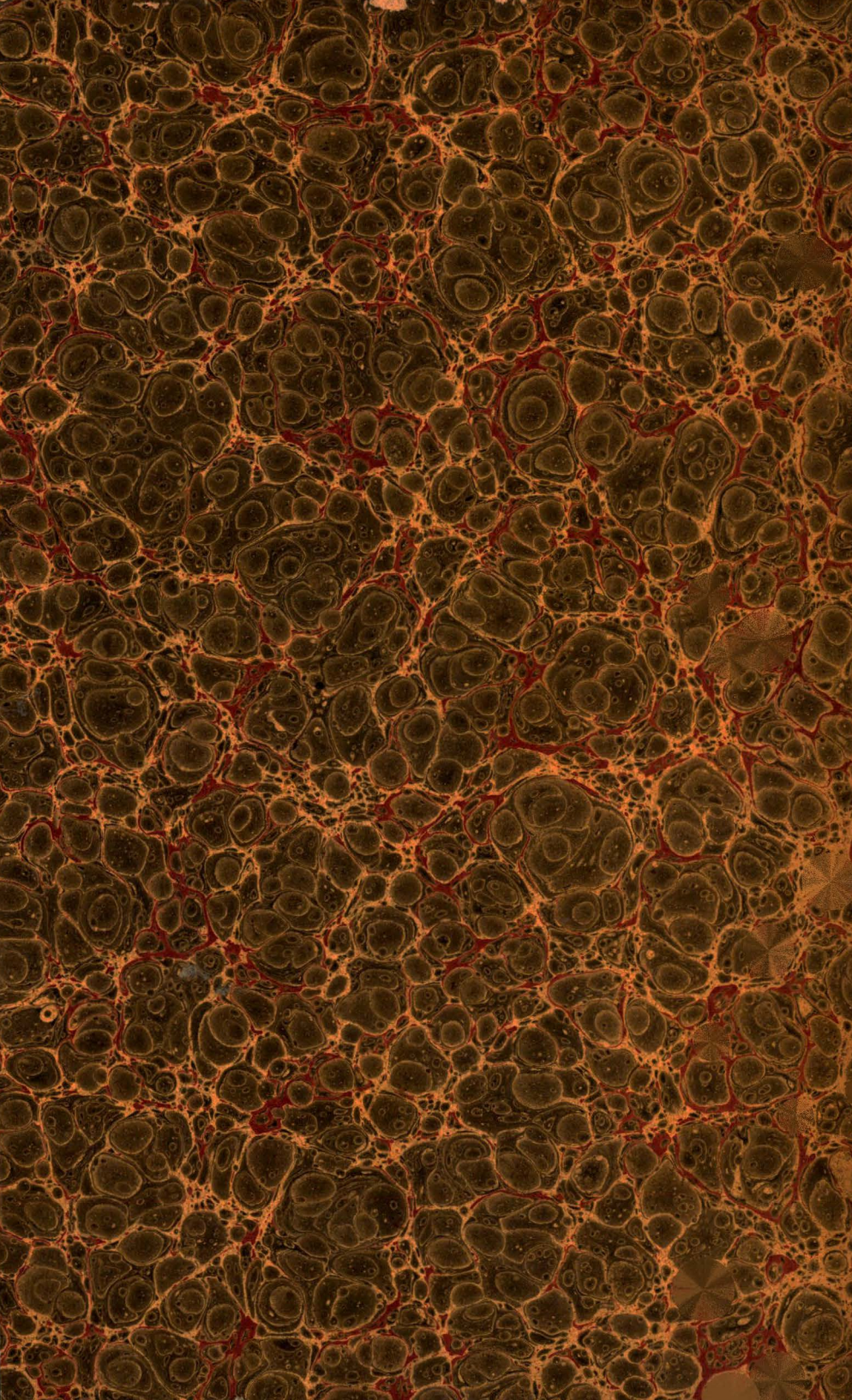

ANNALES

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LXI.

6e SÉRIE. — TOME I.

ON S'ABONNE AUX ANNALES DE L'ACADÉMIE

à Bruxelles:

chez FALK, fils, Libraire, rue du Parchemin, 15-17, et
H. LAMERTIN, Libraire, rue Marché au Bois, 20.

ANVERS.

IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, RUE ZIRK. 35.

1909.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Composition du bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1909

PRÉSIDENT ANNUEL :

M. A. Blomme.

VICE-PRÉSIDENT :

M. Alph. de Witte.

SECRÉTAIRE ET BIBLIOTHÉCAIRE :

M. Fernand Donnet.

TRÉSORIER :

M. Edm. Geudens.

CONSEIL.

CONSEILLERS SORTANT EN 1911.

Messieurs,

Paul Cogels,
Fernand Donnet,
Edm. Geudens,
Max Rooses,
R. P. van den Gheyn, S. J.,
Paul Saintenoy.

CONSEILLERS SORTANT EN 1914

Messieurs,

A. Blomme,
L. Blomme,
Eug. Soil de Moriamé,
baron **de Vinck de Winnezeele,**
baron **de Borrekens,**
chanoine **van den Gheyn.**

CONSEILLERS SORTANT EN 1917.

Messieurs,

A. De Ceuleneer,
Alph. de Witte,
Alph. Goovaerts,
le chanoine **van Caster,**
H. Hymans,
vicomte **de Ghellinck Vaernewyck.**

COMMISSIONS.

COMMISSION DES PUBLICATIONS.

Messieurs,

Vte **de Ghellinck Vaernewyck,**
baron **de Vinck de Winnezeele,**
Fernand Donnet,
H. Hymans,
A. Blomme,
R. P. **van den Gheyn,** S. J.

COMMISSION DES FOUILLES.

Messieurs,

Vte **de Ghellinck Vaernewyck,**
baron **de Vinck de Winnezeele,**
Fernand Donnet,
H. Siret,
Bequet,
Stroobant.

COMMISSION DES FINANCES.

Messieurs,

Vte **de Ghellinck Vaernewyck,**
Fernand Donnet,
L. Blomme,
Edm. Geudens,
A. De Ceuleneer,
chanoine **van Caster.**

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Messieurs,

Vte **de Ghellinck Vaernewyck,**
Fernand Donnet,
R. P. **van den Gheyn,** S. J.
A. Blomme,
baron **de Borrekens,**
chanoine **van Caster.**

MEMBRES TITULAIRES.

Messieurs,

1. **Grandgaignage, E.,** directeur honoraire de l'Institut supérieur de Commerce, 51, rue Ommeganck, Anvers. 1870 (1868)*
2. **De Ceuleneer, Ed.,** professeur à l'Université, Gand, 5, rue de la Confrérie. 1876 (1871)
3. **Rooses, Max,** conservateur du Musée Plantin-Moretus, Anvers, 83, rue de la Province (Nord). 1881 (1877)
4. **Goovaerts, Alph.,** archiviste-général honoraire du royaume, Saint-Josse-ten-Noode, 51, rue Vonck. 1883 (1877)
5. **Hymans, Henri,** conservateur en chef de la Bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 15, rue des Deux Eglises. 1883 (1878)
6. **Kurth, God.,** directeur de l'Institut historique belge à Rome. 1886 (1877)
7. **Cogels, Paul,** Deurne, château du Boeckenberg. 1886 (1881)
8. **Soil de Moriamé, Eug.,** président du tribunal de 1re instance, Tournai, 45, rue Royale. 1888 (1883)
9. **Blomme, Arthur,** président honoraire du tribunal de 1e instance, Termonde. 1889 (1870)
10. **de Witte, Alphonse,** secrétaire de la Société royale de numismatique, Bruxelles, 55, rue du Trône. 1889 (1888)
11. **Siret, Henri,** ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1889 (1888)
12. **de Vinck de Winnezeele** (baron **Alfred**), Anvers, 107, avenue des Arts. 1890 (1889)
13. **van Caster** (le chanoine), Malines, 125, rue Notre-Dame. 1891 (1888)
14. **Destrée, Jos.,** conservateur au Musée des antiquités, Bruxelles, 109, Parc du Cinquantenaire 1891 (1889)
15. **Geefs, Eug.,** architecte, Anvers, 10, rue Saint-Vincent. 1891 (1889)
16. **Geudens, Edm.,** archiviste des Hospices, Anvers, 38, rue de l'Empereur. 1892 (1890)
17. **Donnet, Fernand,** administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 53, rue du Transvaal. 1892 (1891)
18. **de Borrekens** (baron **Constantin**), membre du Conseil héraldique, Anvers, 42, longue rue Neuve. 1894 (1893)

* La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant regnicole.

19. **Errera, P.,** avocat, Bruxelles, 14, rue Royale. 1895 (1888)
20. **de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck** (vicomte **Amaury**), château d'Elseghem (près Audenarde). 1895 (1891)
21. **Saintenoy, Paul,** architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Bruxelles, 119, rue de l'Arbre Bénit 1896 (1891)
22. **de Behault de Dornon, Armand,** Saint-Gilles, Bruxelles, 92, rue d'Espagne. 1896 (1893)
23. **de Pauw, Nap.,** procureur-général honoraire, Gand, 279, rue des Violettes. 1896 (1889)
24. **Van Kuyck, F.,** artiste-peintre, Anvers, 11, rue Albert von Bary. 1896 (1891)
25. **van Overloop, Eug.,** conservateur en chef des Musées du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 76, avenue Michel-Ange. 1896 (1886)
26. **van den Gheyn** (le chanoine), directeur-général des œuvres eucharistiques, Gand, 13, avenue des Moines. 1896 (1893)
27. **de Jonghe** (le vicomte **B.**), président de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 60, rue du Trône. 1896 (1894)
28. **Bergmans, Paul,** bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, Gand, 49, rue de la Forge. 1900 (1897)
29. R. P. **J. van den Gheyn,** S. J., conservateur à la bibliothèque royale, Bruxelles, rue des Ursulines. 1901 (1899)
30. **Blomme, Léonard,** architecte, Anvers, 17, rue du Roi. 1901 (1896)
31. **Chauvin, V.,** professeur à l'Université, Liége, 51, rue Wazon. 1903 (1899)
32. **Stroobant, L.,** directeur du dépôt de l'Etat, Merxplas. 1903 (1896)
33. **van der Ouderaa, P.,** artiste peintre, Anvers, 56, avenue Plantin. 1904 (1891)
34. **Pirenne, H.,** professeur à l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint-Pierre. 1906 (1903)
35. **Laenen** (le chanoine), archiviste de l'Archevêché, Malines, 140, boulevard des Arbalétriers. 1906 (1900)
36. **Kintsschots, L.,** Anvers, 74, avenue du Commerce. 1906 (1901)
37. **Comhaire, Ch.-J.,** Liége, 99, en Féronstrée. 1908 (1894)
38. **Willemsen, G.,** président du cercle archéologique du pays de Waes, Saint-Nicolas (Waes). 1908 (1903)
39. **Matthieu, E.,** avocat, Enghien. 1908 (1886)
40. **van Doorslaer,** docteur, Malines, rue Sous la Tour. 1908 (1906)

Membres correspondants regnicoles.

Messieurs,

1. **Hansen, C.-J.**, bibliothécaire honoraire de la ville d'Anvers, 35, rue Rodolphe. 1871.
2. **Dupont, Ed.**, directeur du Musée royal d'histoire naturelle, Boitsfort, 75, chaussée de la Hulpe. 1872.
3. **van Ertborn** (le baron **O.**), Saint-Gilles-Bruxelles, 32, rue d'Espagne. 1874.
4. **van den Branden, F.-Jos.**, archiviste de la ville d'Anvers, 44, rue de Moy. 1875.
5. **Geerts, J.**, ingénieur, Gand, 15, rue du Casino. 1877.
6. **Parmentier, Ed.**, Bruxelles, 21, avenue de la Toison d'Or. 1881.
7. **Fredericq, P.**, professeur à l'Université de Gand, 9, rue de la Boutique. 1883.
8. Dr **Jacques, V.**, président de la Société d'anthropologie, Bruxelles, 20, rue de Ruysbroeck. 1884.
9. **van de Casteele**, conservateur honoraire des Archives de l'Etat, Liége. 1884.
10. **Diegerick, Alph.**, conservateur des Archives de l'Etat, Gand, 14, boulevard de la Citadelle. 1886.
11. **Crepin, H.**, directeur honoraire de l'Enregistrement, Bruxelles, 121, rue Joseph II. 1888.
12. **de Radigès de Chennevière, H.**, Namur, Faubourg Sainte-Croix. 1888.
13. **Siret, Louis**, ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1888.
14. Dr **Alexandre**, archiviste provincial, Liége. 1889.
15. **Barbier** (le chanoine), Namur, 38, rue Pépin. 1889.
16. **Cumont, G.**, avocat, Saint-Gilles (Bruxelles), 19, rue de l'Aqueduc. 1889.
17. **van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison, Bruges, 4 Dyver. 1889.
18. **Duvivier, Ch.**, avocat, Bruxelles, 26, place de l'Industrie. 1890.
19. **La Haye, L.**, conservateur des Archives de l'Etat, Liége. 1890.
20. **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, 82, avenue d'Auderghem. 1890.
21. **Combaz, P.**, major, Bruxelles, 10, rue de la Banque. 1891.
22. **Thys, Aug.**, Anvers, 4, rue Wappers. 1891.
23. **Bilmeyer, Jules**, architecte, Anvers, 23, rue Appelmans. 1894.
24. **Naveau, L.**, château de Bommershoven par Jesseren. 1894.
25. **Tahon, V.**, ingénieur, Bruxelles, 159, rue de la Loi. 1894.

26. **Daniels** (l'abbé **P.**), Hasselt, Béguinage. 1895.
27. **Le Grelle** (le comte **Oscar**), Anvers, rue des Pinsons. 1896.
28 **Nève, Jos.**, directeur honoraire des Beaux-Arts, Bruxelles, 36, rue aux Laines. 1896.
29. **Gaillard, Ed.**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Plaeten. 1898.
30. **Cloquet, L.**, professeur à l'Université, Gand, 9, boulevard Léopold. 1899.
31. **van Octroy, F.**, professeur à l'Université, Gand, 37, quai des Moines. 1899.
32. **van der Haegen, Victor**, archiviste de la ville, Gand, 77, rue de la Colline. 1900.
33. **Maeterlinck, L.**, conservateur du Musée de peinture, Gand, 6, rue du Compromis, 1901.
34 **Cumont, Franz**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75, rue Montoyer. 1902.
35. **Waltzing, J.-P.**, professeur à l'Université, Liége, 9, rue du Parc. 1902.
36. **Dubois, Ernest**, directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 36, rue de Vrière. 1904.
37. **Maere** (le chanoine **René**), professeur à l'Université, Louvain, 3, rue Kraken, 1904.
38. **Zech** (l'abbé **Maurice**), professeur de philosophie, Bruxelles, rue du Marais. 1906.
39. **Casier, Joseph**, Gand, 3, rue des Deux Ponts. 1906.
40. **Hulin, G.**, professeur à l'Université, Gand, 3, place de l'Université. 1906.
41. **Coninckx, H.**, Malines, 9, rue du Ruisseau. 1906.
42. **Heins, Armand**, artiste-peintre, Gand, 18, rue Basse. 1906.
43. **Bernays, Edouard**, avocat, Anvers, 33, avenue van Eyck. 1907.
44 **Warichez, P.-J.** (le chanoine), archiviste de l'évêché, Tournai, 17, rue du Chambge. 1907.
45. **Sibenaler, J.**, conservateur du Musée, Arlon. 1907.
46. **Berlière, O.-S.-B.** (dom **Ursmer**), abbaye de Maredsous. 1904
47. **Jansen,** (le chanoine **J.-E.**), aumônier, Dave. 1908.
48. **de Pierpont, Ed.**, château de Rivière (par Lustin). 1908.
49. **Fris, V.**, professeur à l'Athénée royal, Gand, 76, rue de l'Avenir. 1908.
50. **Dilis, Emile**, Anvers, 102, longue rue Neuve. 1908.

MEMBRES D'HONNEUR.

Messieurs,

1. **De Bruyn, Léon,** ancien ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles. 1898.
2. **Schollaert, François,** ministre de l'Intérieur, Bruxelles. 1898.
3. **van der Bruggen** (le baron **Maurice**), ancien ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles. 1902.

MEMBRES HONORAIRES REGNICOLES.

1. **de Borman** (chevalier **Camille**), château de Schalckhoven par Hasselt. 1868.
2. **Delvigne** (le chanoine), curé de Saint-Josse-ten-Noode. 1869.
3. **Smekens, Th.,** président honoraire du tribunal du 1re instance, Anvers, 34, avenue Quinten Massys. 1877.
4. **de Schilde** (le baron), château de Schilde. 1877.
5. **Bequet, Alfred,** Namur, 8, rue Grandgaignage. 1886.
6. **de Limburg-Stirum** (comte **Th.**), Bruxelles, 166, rue de la Loi. 1886.
7. **Fréson, J.,** conseiller honoraire à la Cour d'appel, Liége, 24, rue Sainte-Marie. 1889.
8. **De Villers,** archiviste honoraire de l'Etat, Mons, 29, rue des Gades. 1896.
9. **Cogels, Frédégand,** gouverneur honoraire de la province, Anvers, 1901.
10. **De Vriendt, Julien,** directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers. 29, rue Mutsaert. 1903.
11. **du Sart de Bouland** (baron **R.**), gouverneur honoraire du Hainaut, Mons. 1907.
12. **Theunissens, L.,** Anvers, 14, courte rue de l'Hôpital. 1907.

MEMBRES HONORAIRES ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **de Bure, Charles,** Moulins (France).
2. **Maspero, Gaston,** directeur du Musée des antiquités égyptiennes. Caire. 1884.
3. **Lair** (comte **Charles**), château de Blou (Maine-et-Loire) (France) 1900. Correspondant. 1896.

4. **Treu, Georges,** directeur du Musée royal de sculpture. Dresde. 1903.
5. **Blok, P.-J ,** professeur à l'université. Leyde, 66, Oude Singel. 1908.
6. **Montelius, Oscar,** professeur, Stockholm, 11, rue Saint-Paulsgatan. 1908.
7. **Hager** (Dr), directeur du Musée national, Munich. 1908.
8. **Marucchi, Orazio,** archéologue, Rome. 1908.
9. **Bulic** (Mgr **Franz**), directeur du Musée archéologique, Spalato (Dalmatie-Autriche). 1908.
10. **Schnutgen** (le chanoine), professeur directeur du *Zeitschrift für christlich Kunst*. Cologne. 1908.
11. **Menadier** (Dr **Julius**), directeur du cabinet royal de numismatique, Berlin, 2, Mommsenstrasse. 1908.
12. **Venturi** (Dr **Adolpho**), professeur, Rome, 48, Via. Savelli. 1908.
13. **Enlart, Camille,** directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro. Paris, 14, rue Cherche-Midi. 1908.
14. N.
15. N.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **Beauvois, E.,** Corberon (France). 1880.
2. **Brassart, Félix,** archiviste municipal, Douai (France), 63, rue du Canteleux. 1881.
3. **Vosterman van Oyen, A.-A., 17,** Steynstraat, Arnhem (Pays Bas). 1881.
4. **Philips, J. Henry,** Philadelphie (Etats-Unis). 1884.
5. **Wallis, Henry,** Londres, 9, Beauchamp Road-Upper, Norwood (Angleterre). 1890.
6. **de Noüe** (vicomte **P.**), Aix la-Chapelle (Allemagne). 1890.
7. **Stein, Henry,** archiviste aux Archives nationales. Paris (France). 1890.
8. **Travers, Em.,** Caen (France), 18, rue des Chanoines. 1894.
9. **Germain de Maidy, Léon,** 26, rue Heré, Nancy (France). 1895.
10. **Bode, Wilhelm,** conservateur du Musée royal, Berlin (Allemagne). 1896.
11. **Bredius** (Dr **A.**), conservateur du Musée de peinture, La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht. 1896.
12. **Carteron, P.-J.-E ,** ministre plénipotentiaire de France, Port-au-Prince, 1896.
13. **de Gubernatis** (comte **Angelo**), professeur à l'Université, Rome (Italie). 1896.

14. **Hagenmeyer** (Dr **Heinrich**), Bödigheim b/Seckath (Bade) (Allemagne). 1896.
15. **Cons, H.**, recteur de l'Université, Poitiers (France). 1896.
16. **Montero, Belisario,** consul-général de la république Argentine, Berne. 1896.
17. **Santiago de van de Walle,** avocat, Madrid (Espagne). 1896.
18. **Pastor, L.**, professeur à l'Université, Insbrück (Autriche). 1896.
19. Dr **Lopes,** consul-général, Lisbonne (Portugal). 1896.
20. **Vallentin du Cheylard, Roger,** ancien receveur des domaines, rue Jeu de Paume, Montélimar (Drôme) (France).
21. **Hildebrand, H.,** secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles-Lettres, Stockholm (Suède). 1897.
22. **Poutjatine** (prince **P.**), maréchal de la noblesse, Saint-Pétersbourg (Russie), 65, Ligofka. 1897.
23. **Rocchi, Enrico,** colonel du corps du génie italien, Rome (Italie). 1897.
24. **Cust, Lionel,** directeur de la National Gallery, 9, Clarence Crescent Windsor, Londres (Angleterre). 1898.
25. **de Beaumont** (comte **Charles**), château de Chantigny par Fondettes, (Indre-et-Loire) (France). 1899.
26. **Guerlin, Robert,** Amiens (France), 30, rue Saint-Louis. 1899.
27. **de Swarte, Victor,** 5, rue Bassano, Paris (XVIe) (France). 1900.
28. **Grob, Jacques** (abbé), curé à Bivinghen-Berchem, Grand duché de Luxembourg. 1900.
29. **Héron de Villefosse,** conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, Paris (France), rue Washington. 1900.
30. **de Stuers** (chevalier **P.**), membre des Etats-Généraux, La Haye (Pays-Bas).
31. **Lefèvre-Pontalis, Eugène,** directeur de la Société française d'archéologie, Paris, 13, rue de Phalsbourg. 1901.
32. **Geloes d'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg Hollandais. 1901.
33. **Serra y Larea** (**de**), consul-général d'Espagne, Paris.
34. **Andrade** (**Philotheio Pereira d'**), Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises). 1901.
35. **Avout** (baron **A. d'**), Dijon, 14, rue de Mirande. 1901.
36. **Vasconcellos** (Dr **José Leite de**), Bibliotheca nacional, Lisbonne. 1901.

37 **Caix de Saint-Aymour** (comte **de**), Paris, 112, boulevard de Courcelles. 1901.

38. **Uhagon y Guardamino,** marquis de Laurencin (**Francisco de**), membre de la Real Academia dela historia, 16, calle de Serrano, Madrid. 1902.

39. **Calore, Pier Luigi,** inspecteur royal des monuments et antiquités, Torre de Passeri, Teramo (Italie). 1902.

40. **Pereira de Lima, J M.,** rue Douradores, 149, Lisbonne. 1903.

41 **Vasconcellos** (**Joaquim de**), directeur du Musée industriel, Ceicofeita, Porto. 1903.

42 **Berthelé, Jos.,** archiviste départemental, Montpellier (France). 1905.

43. **Fordham** (sir **Herbert George**), Odsey Ashwell, Baldock (Werts, Angleterre). 1905.

44. **de la Croix, S. J.** (R. P.), Poitiers (France). 1906.

45. **Braun, S. J.** (R P.), **Joseph,** Luxembourg. 1908.

46. **Mely, F. de,** 26, rue de la Trémouille, Paris. 1908.

47. **Rodière, Roger,** Montreuil-sur-Mer (France). 1908.

48. **Leuridan** (chanoine **Th.**), archiviste du diocèse de Cambrai, rue des Arts, 14, Roubaix (Nord-France). 1908.

49. **Baldwin Brown, G.,** professeur d'histoire de l'art à l'Université, George Square, 59, Edimbourg. 1908.

50. **Vitry, Paul,** conservateur adjoint au Musée du Louvre, 15bis, avenue des Sycomores, Paris. 1908.

51. **Juten, G C A ,** directeur de Taxandria, Ginneken lez Breda. 1908.

52. **Holwerda** j^{r} (Dr **J. H.**), conservateur du Rijkmuseum van oudheden, Leiden. 1908.

53. **Leeman,** (D^{r}), directeur de Musée suisse, Zürich. 1908.

54 **Fayolle** (marquis **de**), président de la Société archéologique de la Dordogne, château de Fayolle par Tocane (Dordogne). 1908.

55. **Riemsdyk** (**B. W. F. van**), président du Nederlandschen Oudheidskundigen Genootschap, 21, Hobbemastraat, Amsterdam. 1908.

56. **Plunkett** (comte **G.**), directeur du Musée des sciences et des arts, Dublin. 1908.

57. **Triger, Robert,** président de la Société archéologique du Maine aux Talvasières près Le Mans. 1908.

58. **Beauchesne** (marquis **de**), château de La Roche-Talbot par Sablé (Mayenne). 1908.

59. **Arlot de Saint-Saud** (comte **d'**), château de la Valouse par La Roche-Chalais (Dordogne). 1908.

60. **N**.

Membres décédés pendant l'exercice 1907-1908.

Lessing, membre correspondant regnicole. Bruxelles. † 14 mars 1908.
Finot, J, membre correspondant regnicole. Lille. † 16 mai 1908.
Evans, sir **John**, membre correspondant regnicole, Britwell. † 31 mai 1908.
Stroehlin, Paul Charles, membre correspondant regnicole, Genève. † 1908.

Rapport sur le Congrès archéologique de Caen 23 juin-1er juillet 1908

Le congrès archéologique de Caen offrait cette année un intérêt tout particulier, car il coïncidait avec le 75e anniversaire de la fondation de la Société française d'Archéologie, fondation datant de 1834, réalisée sous l'impulsion ardente et dévouée de l'illustre Arcisse de Caumont, que l'on peut nommer le père de l'archéologie. Au XVIIIe siècle, la France possédait d'immenses richesses artistiques. Partout sur son sol s'élevaient de splendides cathédrales, de puissantes abbayes, de remarquables châteaux. La plus grande partie de ces splendeurs architecturales est heureusement parvenue jusqu'à nous et sont encore visibles à notre admiration, mais que de causes de destruction.

Durant les heures révolutionnaires, le glas de mort avait sonné pour toutes ces riches abbayes, plus tard ce fut dans les villes le percement de larges artères, nécessitées par l'accroissement de l'industrie et du commerce, la démolition de fortifications antiques, exigées par l'expansion des villes, le tracé de voies ferrées et tant d'autres causes qui firent périr beaucoup de ces vénérables vestiges du passé.

La vente des abbayes désaffectées fit surtout un tort énorme à l'art roman et à l'art gothique. Ici, transformées en usines; là, converties en minoteries; plus loin, utilisées comme greniers à fourrages ou marchés couverts; c'est miracle si nous en voyons encore quelques-unes ayant conservé leur caractère architectural.

Arcisse de Caumont vint donc à son heure; ému, attristé de voir tant de ruines s'accumuler autour de lui, il entreprit vaillamment une campagne pour inculquer aux jeunes générations trop modernistes, l'amour et le culte du passé. Il groupa autour de lui un petit cercle d'amis, parcourut avec eux sa belle Normandie qu'il aimait tant, leur fit voir et apprécier ces tours élancées et découpées en dentelle, ces voûtes hardies et d'un art infini, ces portails aux voussures sculptées avec une richesse inouïe, tombés dans l'oubli et que le passant regardait d'un œil indifférent. La science archéologique était née; ces premiers apôtres se répandirent partout, faisant de nouveaux adeptes, organisant des réunions qui peu à peu devinrent congrès. Et si les prémices furent durs et laborieux pour ces ouvriers de la première heure, abondante et magnifique fut la moisson recueillie par leurs successeurs.

Nous assistons maintenant à un véritable élan vers les choses du passé. Il n'est plus de petite ville qui n'ait son cercle archéologique; on étudie avec ardeur l'histoire du passé, on publie des études sur les monuments disparus ou existant encore, une louable émulation règne dans le monde archéologique et c'est à qui fera mieux que ses voisins. Et ce grand mouvement s'étendant partout, nous le devons au fondateur de l'archéologie : à Arcisse de Caumont.

Sa statue s'élevait déjà à Bayeux, mais on a voulu faire

plus encore et durant ce congrès, la Société française d'Archéologie, conjointement avec l'Association normande, a inauguré une plaque commémorative, scellée sur la façade de la maison natale de son illustre fondateur. Noble et pieuse pensée, qui rappellera aux générations futures le souvenir de cet homme modeste mais grand, dont l'impulsion tenace et active réussit à créer un courant vers l'amour des belles choses du passé, aussi vivace après 75 ans qu'au moment de sa formation. A cause de ce 75e anniversaire, Caen était donc tout désigné pour être le siège, cette année, du congrès archéologique de France.

Caen, cette ville aux nombreux et imposants monuments, terminée à l'Est et à l'Ouest par les gigantesques églises de l'Abbaye aux Hommes et de l'Abbaye aux Dames, dominée encore par sa citadelle bâtie sur l'emplacement du château de Guillaume le Conquérant.

Partout sont vivaces et tangibles les souvenirs du grand guerrier qui subjugua l'Angleterre. Fils de Robert, duc de Normandie, et de la fille d'un bourgeois de Falaise, nommé Herlève ou Arlette et pelletier de son métier, il naquit au château de Falaise, des fenêtres duquel le duc avait aperçu de loin la belle Arlette, puisant de l'eau à la fontaine. Cette fontaine existe encore et on la montre aux touristes.

Aussi Guillaume fut-il d'abord connu sous le nom de Guillaume le Bâtard. Sa succession au duché de Normandie ne se fit pas sans de graves difficultés.

Le duc Robert, mort en 1035, à Nicée en Bithynie, revenant de Terre-Sainte, avait institué pour son héritier, Guillaume le Bâtard, son fils unique, mais les frères de Robert s'opposèrent à ces projets, réunirent des troupes et voulurent s'emparer de la Normandie. Guillaume le Bâtard

eut vite raison de ses oncles, battit le comte d'Arques, prit le Maine et porta la guerre jusqu'en Anjou.

Le roi d'Angleterre, Edouard III, étant mort sans enfants en 1066, laissa son royaume à Guillaume le Bâtard, mais les Anglais ne voulurent pas le reconnaître et proclamèrent Haraud ou Harold; Guillaume, alors, rassemble immédiatement ses troupes et envahit la Grande-Bretagne.

Guillaume de Jumièges rapporte dans sa chronique (1) que le duc Guillaume avait rassemblé à Saint-Valéry, dans le Pouthieu, une flotte de 3000 barques, chargées de chevaux et de guerriers vigoureux, tous munis de cuirasses et de casques. Il débarqua à Pevensey et alla camper à Hastings.

La célèbre bataille d'Hastings eut lieu le 14 octobre, le roi Harold, dernier roi saxon, y trouva la mort et l'Angleterre fut soumise aux Normands. Guillaume, désormais appelé Conquérant, fut solennellement couronné comme roi d'Angleterre, le jour de Noël 1066.

Le duc Guillaume avait épousé une princesse flamande, Mathilde, fille de Baudouin V, comte de Flandre, et d'Adélaïde, fille de Robert, roi de France (2).

Guillaume peut être considéré comme un des plus grands conquérants de l'histoire, tant par son génie, que par sa hardiesse et sa ténacité.

(1) *Histoire des ducs de Normandie*, par Guillaume de Jumièges, publiée par Guizot. Caen, 1826, p. 224.

(2) La chronique, dite de Baudouin d'Avesnes, raconte que le comte de Flandre s'était opposé au mariage de sa fille, à cause de l'origine illégitime de Guillaume, mais le jeune duc pénétra dans le palais de Lille et là, devant ses parents, battit la princesse Mathilde, la traina par les cheveux à travers les salles du palais et obtint ainsi de force la main de la princesse ayant donné une preuve « de grand euer et de haulte entreprise ». Cette tradition est toutefois peu vraisemblable.

Lorsqu'on considère son expédition contre l'Angleterre, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou la conception hardie de cette entreprise, ou le succès qui la couronna.

En effet, les prétentions du duc ne reposaient que sur un prétendu testament fait en sa faveur par le roi Edouard, qui d'ailleurs ne fut jamais produit et qu'il n'invoque même pas dans le manifeste lancé par lui, lorsqu'il débarqua en Angleterre. De plus, les forces dont il pouvait disposer n'étaient pas comparables aux formidables armées que l'Angleterre pouvait mettre sur pied. Il avait de plus contre lui tous les seigneurs anglais sans exception. Lorsqu'il mit le pied sur le sol anglais, il n'avait sur les côtes ni places fortes, ni intelligences secrètes, ni amis qui eussent été pour lui une chance de succès.

Derrière lui il laissait l'horizon chargé de nuages.

Ses voisins voyaient de bien mauvais œil l'accroissement de sa puissance. La France en particulier, ne voyait pas sans ombrage ce projet téméraire qui, en cas de réussite, devait lui être très préjudiciable. Les Etats de Normandie eux-mêmes refusaient de l'assister dans une entreprise qui leur semblait injuste et irréalisable.

Il réussit à vaincre tous les obstacles. Le roi de France le laisse agir et permet que ses sujets s'enrôlent sous la bannière du duc Guillaume; les Etats de Normandie lui refusent des secours pécuniaires, mais les particuliers les lui offrent volontairement, épuisant toutes leurs ressources. Les princes voisins, malgré leur hostilité sourde, favorisent ouvertement ces projets de conquête, qui peuvent un jour leur être funestes. Les Bretons et les Angevins, qui avaient été ses mortels ennemis, lui apportent leur concours. Il eut l'art de choisir ses hommes, comme plus tard aussi, Napoléon choisit ses généraux. Tous les com-

pagnons de Guillaume, aguerris, hardis comme lui, étaient bien les hommes qu'il fallait pour aller guerroyer dans un pays inconnu, au delà de la mer et où il fallait vaincre, coûte que coûte, car pas un n'aurait survécu à une défaite, la retraite étant impossible.

Parmi ses compagnons il y en eut de Bretagne, d'Artois, des Flandres, du Boulonnais et du Poitou. Parmi les Flamands se voyaient Gilbert de Gand, Hugo Flandrensis, Odo et Walterius, et Winemar, comte de Guines.

Il est utile de consulter à ce sujet le *Domesay-book*, un des plus anciens registres manuscrits que possède l'Angleterre, et qui fut écrit à la fin du XIe siècle, décrivant les terres avec leurs tenures et les services qui leur étaient dus (1). Cet important livre cadastral de l'Angleterre fut commencé à l'époque où l'autorité de Guillaume le Conquérant s'étendit sur toute l'Angleterre et où il répartit le pays conquis entre ses fidèles compagnons. Son utilité était de délimiter exactement les possessions des anciens feudataires et celles attribuées aux vainqueurs. Sa date se place donc entre 1083 et 1087. Ce *Domesay-book* donna d'ailleurs lieu, à cause de son importance, à de nombreux travaux et fut reproduit par le colonel Sir Henry James, en 1860 (2). M. Henry B. Wheatley a publié d'ailleurs la bibliographie de tous les travaux faits au sujet du *Domesay-book* (3).

(1). E. Dupont. *Recherches historiques et topographiques sur les compagnons de Guillaume le Conquérant.* Saint-Servan (1907).

(2) *Domesay-book or the Great Survey of England of William the Conqueror 1086, fac simile of the part relating to each county separately.*

(3) Henry B. Wheatley. *Domesay Studies*, II, pp. 663 à 695. *Domesay bibliography.*

On trouve dans ce registre les noms et le lieu d'origine des vaillants compagnons du duc Guillaume, qui le secondèrent si bien dans son entreprise hardie.

Son autorité définitivement reconnue en Angleterre, il repassa en Normandie, où l'appelaient une révolte suscitée par son fils Robert dit Courtecuisse, et une guerre contre la Bretagne.

Sous son règne prospère s'élevèrent quelques magnifiques cathédrales anglaises, et à Caen, l'Abbaye aux Hommes (monastère de Saint-Etienne), où le puissant duc fut enterré, et l'Abbaye aux Dames (monastère de la Sainte-Trinité), choisie comme lieu de sépulture par la reine Mathilde (1).

Nous les décrirons tantôt, mais pour procéder régulièrement il faut reprendre l'historique du congrès depuis son ouverture.

Le congrès archéologique de France s'est ouvert le mardi 23 juin, à 2 1/2 heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville de Caen, en présence d'une nombreuse assistance.

De beaux discours y furent prononcés par M. Lefèvre-Pontalis, président du congrès, par M. de Villefosse, membre de l'Institut et délégué du Ministère de l'Instruction publique, par l'adjoint du maire de Caen, etc.

La séance prit fin vers 4 heures et on commença immé-

(1) Parmi les nombreux monastères élevés en Normandie par Guillaume le Conquérant, ou sous son règne par de puissants seigneurs, il faut citer Saint-Victor de Cérisy, Saint-Pierre sur Dives, Saint-Michel au Tréport, Saint-Sauveur d'Evreux, la Trinité de Rouen, le monastère de Grestain, l'abbaye de Saint-Sever, la Trinité d'Essay, Saint-Sauveur de Coutances, Sainte-Marie de Loulay, Saint-Pierre de Châtillon, Saint-Etienne de Fontenay, des monastères à Lires, à Cormeilles, à Préaux, à Sées, à Tourny, à Almenesches, etc. Voir sur ces fondations: *la Chronique des ducs de Normandie*, par GUILLAUME DE JUMIÈGES, éd. GUIZOT, p. 198.

diatement la visite des trois églises mentionnées au programme du jour.

La première visite des congressistes fut pour l'église de Saint-Sauveur, connue anciennement sous le nom de Notre-Dame de Froide Rue, dont on admire d'abord les deux absides polygonales, donnant sur la rue Saint-Pierre; elles sont juxtaposées et correspondent aux deux nefs de l'église, celle formant l'angle de la rue Froide est de la bonne époque flamboyante, aux angles garnis de jolis dais à pinacles finement ouvrés. Une haute balustrade ajourée et garnie d'énormes gargouilles, encadre le toit et est surmontée par de grands pinacles octogones fortement restaurés. On a récemment ajouté des remplages flamboyants aux fenêtres qui n'en possédaient point, mais les redents et les accolades encadrant ces fenêtres sont anciens. La seconde abside est de la Renaissance et d'aspect beaucoup moins décoratif. Les bases des fenêtres sont décorées de panneaux à losanges avec ornementation centrale, la toiture n'a pas de balustrade, mais est néanmoins garnie de grandes gargouilles et de petits dais ornent également les angles et sont surmontés de candélabres appliqués sur les pilastres, supportant une large frise décorée de rinceaux. Une belle tour, de caractère normand, s'élève sur l'extrémité de la nef droite, elle possède aussi de belles gargouilles et une balustrade formée de quarte-feuilles en creux. Cette tour est copiée de celle de Saint-Pierre, que nous verrons tantôt. Une flèche sur tambour couronne la tour.

On pénètre dans l'église par un petit porche latéral, donnant dans la rue Froide; près de ce portail se voit une ravissante petite cage d'escalier tournant, surmontée d'un dais finement travaillé, mais dont la destination est inconnue.

A l'intérieur, l'église est à deux nefs parallèles, mais pour expliquer cette particularité, il faut remarquer que cette église était primitivement à une nef (celle au nord), construite au XIVe siècle avec tour extérieure et que, plus tard, on y ajouta, le long de la rue Froide, une nef latérale englobant la tour. Quant à l'abside de la vieille nef, elle fut rebâtie en 1546, sur les plans d'Hector Sohier.

Tout cela fait que l'intérieur n'a aucun ensemble, l'une des nefs est recouverte d'un berceau de bois, l'autre d'un plafond plat divisé en trois compartiments et ces nefs communiquent entre elles par un grand arc, bandé du clocher aux absides. Des colonnes sans utilité indiquent que l'architecte a eu le projet de faire une voûte, qui n'a jamais été construite. Cette église qui portait primitivement le nom de Notre-Dame, est devenue, depuis le concordat, en 1802, l'église paroissiale de Saint-Sauveur.

Revenant sur nos pas vers le centre de la ville, nous allons voir ensuite la jolie église de Saint-Pierre, la plus ornée et la plus gracieuse de Caen.

Son immense clocher est de bon et pur style normand, offrant toutes les caractéristiques que nous rencontrerons souvent au cours de ce congrès. Ces caractéristiques sont: deux étages (ou trois étages), dont le premier recouvert d'une série d'arcatures aveugles, le second très élevé, percé de baies étroites et hautes, les deux du milieu plus larges, les deux aux extrémités étroites et aveugles; une mince colonnette de tradition romane, monte aux quatre angles jusqu'à la corniche, décorée de longues gargouilles et surmontée d'une balustrade ajourée, formée de deux rangs de trilobes. Le haut du clocher se compose d'une flèche octogone, complètement en pierre, dont les arêtes sont formées d'un boudin entrecoupé de crochets. Sur les huit

faces on voit une série d'ouvertures, allant en rétrécissant vers le haut, les plus basses en forme de quarte-feuilles et de trilobes, les plus hautes simplement rondes. Le clocher est flanqué aux quatre angles d'élégants clochetons ajourés, dont les pans sont garnis de gâbles à crochets, percés d'un trilobe. Entre les clochetons, de charmantes lucarnes, posées d'aplomb sur les quatre faces, contribuent beaucoup à l'ornementation d'ensemble par leur forme élancée et hardie. Elles sont formées de trois hautes colonnettes, étrésillonnées par un petit meneau transversal et surmontées d'un gâble à crochets.

Cette flèche remarquable, haute de 78 mètres, datant du XIIIe siècle pour la base, et de 1317 pour le reste, peut être considérée comme le prototype du clocher bas-normand. Les tours de Saint-Sauveur et de Saint-Jean ont été construites sur ce modèle et nous en rencontrerons de nombreux spécimens au cours de ce congrès.

Donc, le type normand à retenir, est une tour carrée à deux étages, le premier garni d'arcatures aveugles, le second de hautes baies en lancette. Quelquefois balustrade de couronnement ajourée et flanquée de gargouilles (1); haute flèche octogonale, garnie aux angles de clochetons, et au centre de hautes lucarnes. L'ensemble est sévère, saisissant et grandiose.

Ici le clocher est flanqué à droite sur les bas-côtés. Le vaisseau de l'église est long, élevé, percé de hautes baies à remplages très compliqués de dessin et surmonté sur

(1) Prototype en Bretagne: Saint-Pol de Léon dans le Finistère. Les quatre clochetons et les lucarnes à frontons de la tour du Kreisker, sont d'une grande élégance. Cette forme harmonieuse s'étendit ensuite à toute la Normandie.

tout le pourtour d'une belle balustrade ajourée encadrant complètement le toit. Les bas-côtés sont percés de baies équivalentes, surmontés aussi d'une galerie flamboyante, d'où s'élèvent les coffres à pinacles, supportant les grands arcs-boutants du vaisseau.

Une particularité à remarquer, sont les gargouilles se projetant des coffres, si longues qu'elles ont dû être soutenues par une longue chandelle de pierre.

L'abside peut être considérée aussi comme un chef-d'œuvre de la Renaissance, dans le brillant épanouissement de sa meilleure époque (1). Hector Sohier y a donné toute la mesure de son talent. L'harmonie de l'ensemble, l'élégance de la chapelle d'axe à deux étages, dont le premier est percé de baies en anses de panier, et le second de grands oculi; la décoration des contreforts supportant les arcs-boutants ajourés; la multitude de petits pinacles en forme de candélabres émergeant de partout; en font une œuvre des plus riches et des plus harmonieuses. Partout Hector Sohier s'est livré à une véritable débauche de sculptures. Aucun espace n'a été laissé sans décoration. Ici, ce sont des vases encadrés d'un fouillis de rinceaux; là, ce sont des groupes d'angelots aux formes gracieuses, dont les jambes se terminent en rinceaux et en feuillages; ailleurs, ce sont de ces candélabres aux formes fines et élancées, tantôt couronnant les pilastres d'angle en remplacement des anciens pinacles gothiques, tantôt ornant à chaque retrait les contours de la balustrade. Ce beau chœur fut construit de 1521 à 1535.

(1) La renaissance en Normandie a un caractère spécial et se distingue par une persistance particulière des appareils décoratifs. — Enlart. *Manuel d'archéologie française*, I. p. 674.

On pénètre dans l'église par le portail percé à droite sous le clocher, et qui est surmonté d'un grand arc encadrant cinq lancettes décroissantes, selon la forme extérieure de l'arc. Les porches sous clochers sont rares dans l'architecture française à dater du XIIIe siècle (1).

L'intérieur de l'église est loin d'être homogène. Il y a des parties du XIIIe siècle et du XIVe siècle, mais l'église a subi des remaniements énormes aux XVe et XVIe siècles.

L'église se compose d'une grande et haute nef sans transept, mais avec bas-côtés. Le déambulatoire contourne le chœur à quatre pans (qui est une disposition rare, donnant un pilier de face derrière le maitre-autel); sur ce déambulatoire s'ouvrent les cinq jolies chapelles dues à Hector Sohier et formant une œuvre des plus remarquables de la Renaissance, par leur harmonie d'ensemble et la richesse de leurs sculptures.

Hector Sohier a complètement revêtu le haut des arcades du chœur d'une véritable dentelle de pierre, et en a aussi construit les voûtes. Partout se remarque une véritable forêt de longs pendentifs, tous très ornementés, et c'est surtout dans les chapelles du déambulatoire que l'architecte s'est livré à une décoration fantastique. La plus grande des clefs de voûte de Saint-Pierre, est un véritable petit monument suspendu en l'air (2). Cette clef, qui descend environ au quart des fenêtres, supporte une grande statue de l'apôtre patron de l'église, assis sous un dais, tenant les clefs d'une main et un livre de l'autre main. Un grand dais surmonte la statue et est encadré de gracieux arcs garnis de rinceaux reliant le pendentif à la voûte.

(1) PUGIN. *Specimens of the architectural Ant. of Normandy.*

(2) VIOLLET-LE-DUC. *Dict. raisonné*, I, p. 59 et III, p. 274.

L'architecte a néanmoins respecté les soubassements qui sont restés gothiques et sur lesquels il a soudé son œuvre.

La partie la plus ancienne de l'église se trouve dans les six travées de la nef vers le chœur, où l'on retrouve au milieu des nombreux remaniements de diverses époques, des traces du XIIIe siècle, tandis que les travées du bas de l'église, au nombre de cinq, sont, avec leurs gros piliers cylindriques, du XIVe siècle. Ces piliers sont flanqués de petits faisceaux de trois colonnettes, allant supporter les grands doubleaux de la nef et des bas-côtés. Ces colonnettes ont des gorges intermédiaires, disposition constante chez les Normands. A l'intérieur des travées, une colonnette seule reçoit la mouluration interne de l'arc. Dans les bas-côtés on remarque des parties flamboyantes du XVe siècle, collées sur des travées du XIIIe et du XIVe siècle. On y remarque aussi un exemple tardif du culot normand, ou entonnoir coudé. J'ai photographié, à l'entrée du déambulatoire à droite, un cul-de-lampe qui m'a semblé fort intéressant. Le personnage est accroupi, supportant le tailloir retenant toutes les colonnettes qui en émergent. Il retourne légèrement la tête et semble considérer avec terreur le poids énorme qu'il doit porter (fig. 1.)

Les chapiteaux sont très ornementés et intéressants, anciennement il y avait des chapiteaux à godrons, comme nous en verrons encore à Ouisterham, avec torsades et rangs d'écailles. Plusieurs fragments de ces anciens chapiteaux sont conservés au Musée de la Société des antiquaires de Normandie. Parmi les plus intéressants des chapiteaux actuels, il faut noter ceux vers les bas-côtés à gauche. On y voit diverses scènes tirées des romans de la Table Ronde, Lancelot du Lac, le chariot d'infamie, le pont périlleux, au second pilier de gauche. La description

détaillée nous en a été faite sur place par M. Travers, directeur adjoint.

En quittant cette jolie église Saint-Pierre, nous nous sommes dirigés vers l'église Saint-Jean, située dans une des rues les plus fréquentées et menant vers la gare.

Cette église encastrée dans les maisons et dont le porche seul est visible, avait été presqu'entièrement détruite en 1417, lors du siège de la ville. Sa tour, dont la base seule date du XIVe siècle, a une très intéressante voûte de croisées d'ogives, par laquelle on pénètre dans la nef. La tour fort belle dans son ensemble, est une copie de celle de Saint-Pierre, avec tous les caractères propres de l'architecture normande déjà signalée.

La nef n'a que trois travées avec bas-côtés et chapelles, le chœur fort profond possède quatre travées et est entouré d'un déambulatoire avec trois chapelles rayonnantes derrière le chœur. Nous avions vu que le chœur de Saint-Pierre avait quatre pans, celui-ci en a trois, de même aussi les chapelles du chevet.

Les croisillons sont larges et ce qu'il y a de remarquable dans cette église, c'est la grande tour-lanterne du centre, reposant sur quatre grands arcs en lancette, légèrement déformés par le tassement, l'église ayant été bâtie sur un très mauvais sol, étant terrain d'alluvion.

Au-dessus de ces arcs court une haute galerie rectangulaire, ajourée et encadrée de deux bandeaux de feuillage. Surmontant cette galerie, une lanterne élevée et harmonieuse de forme couronne la croix du transept.

Ces tours-lanternes étaient connues dès l'époque mérovingienne et on continua à en faire partout en Normandie où elles resteront une habitude (1); il y en a des exemples

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie française*, I, p. 567.

à Jumièges et à Lisieux. Un très beau spécimen en existe aussi à Laon.

L'église ne possède pas de triforium, mais une haute galerie ajourée, pareille à celle de la tour-lanterne et qui divise la nef et le chœur en deux étages égaux.

Le beau pavage est une invention normande du XIIIe siècle, qui continua à être appliquée aux siècles suivants, car ici il n'y a rien d'antérieur au XIVe siècle.

Le maître-autel était anciennement décoré d'un magnifique tableau, dû au pinceau du peintre Le Brun, et représentant le baptême de Notre-Seigneur dans les eaux du Jourdain. Il fut enlevé en 1793, lors de la Révolution, et se trouve actuellement au Musée de la ville.

Le lendemain mercredi, les congressistes partirent de bonne heure, par train spécial, pour Bayeux, en s'arrêtant en passant à Audrieu, où se voit une fort belle église, qui formait anciennement une des prébendes du chapitre de Bayeux. Cette église, classée comme monument historique, possède un transept roman et de très intéressantes chapelles du XIIe siècle, surmontées d'un toit aigu en forme de flèche.

L'ensemble de cette église est assez imposant; une grosse tour carrée s'élève sur la croix du transept. Elle a de nouveau tous les caractères normands : quatre hautes fenêtres en lancette sur chaque face, les deux vers les angles sont aveugles, celles du centre ajourées et subdivisées par une colonnette centrale en deux lancettes, étrésillonnées. Ici il n'y a pas de balustrade sur la corniche, mais la flèche qui n'a pas été achevée est octogone et flanquée de quatre clochetons et de quatre lucarnes allongées sur les quatre faces. C'est bien le type normand et nous reverrons une tour identique à Langrune. La flèche inachevée est tron-

quée par un cône octogone provisoire qui a duré des siècles.

Le chevet est plat, soutenu aux angles par de grands contreforts à trois glacis et les croisillons ont leur pignon soutenu par quatre contreforts au lieu de trois, selon l'usage normand, comme l'a fait remarquer M. Louis Serbat. Mais le pignon étant percé de trois baies, le nombre de quatre contreforts était nécessité pour la régularité de l'ensemble.

Deux fort intéressantes absidioles flanquent de chaque côté du chœur les bras du transept. Celle de gauche est parfaitement conservée et intacte (voir fig. 2). Elle est divisée en cinq pans, séparés chaque fois par deux colonnes géminées partant d'un socle commun sur tout le pourtour de l'absidiole et allant jusqu'à la toiture. Une série de petites arcatures formant corniche règne tout autour de l'absidiole et repose sur des modillons formés de têtes grimaçantes. Les baies sur chaque pan sont étroites et encadrées d'arcatures en plein cintre, bordées d'un gros boudin et soutenues par des colonnettes à tailloir prolongé en cordon. La toiture de pierre, très élevée et en forme de cône, est formée de nombreux pans séparés par de gros boudins.

Malheureusement un long mur de cimetière bordant la route, empêche de bien voir l'ensemble de cette curieuse construction de la fin du XIIe siècle.

La façade est refaite, aussi nous ne nous y arrêterons pas.

La nef de l'église est bordée de bas-côtés, mais a subi de nombreux remaniements. Tandis que le transept est du XIIe siècle, le chœur à chevet plat est du XIIIe siècle et la nef du XIVe. Quelques chapiteaux sont ornés de godrons et les bases ont deux tores séparés par une gorge et un filet, le tore supérieur aplati et avec griffes.

Mais la partie la plus intéressante se trouve dans les

croisillons avec leurs absidioles semi-circulaires. Celle du nord, à gauche, est tout à fait primitive.

L'arc d'entrée en plein cintre est décoré d'une ornementation en forme de créneaux, irréguliers dans le haut, comme si l'architecte avait mal combiné son dessin, qu'il a dû rétrécir au sommet. Ces créneaux sont formés d'un gros boudin soutenu d'un filet, et l'encadrement extérieur repose sur des têtes émergeant du tailloir des chapiteaux qui sont à crochets et à godrons. Trois colonnes existent de chaque côté, celle vers l'extérieur plus mince, supportent l'arc d'entrée, et les pieds-droits vers l'extérieur sont garnis d'une gorge renfermant une série irrégulière de billettes en forme de petits tronçons de colonnes. A voir certains détails, on serait tenté d'attribuer la construction à la première moitié du XIIe siècle, ainsi les chapiteaux sont très primitifs; il y a, il est vrai, les quatre arcs d'ogives de la voûte qui viennent buter contre l'arc en plein cintre, et sur les ogives existent des filets que l'on ne voit qu'au XIIIe et au XIVe siècle, mais ils peuvent être ajoutés, car on habillait quelquefois les vieux culs-de-four de nervures, comme nous l'a fait remarquer M. Lefèvre-Pontalis. Ici, en examinant le mortier qui n'est pas homogène, on dirait que ces nervures ont été appliquées plus tard sur le cul-de-four pour le consolider. D'ailleurs, les colonnettes intérieures supportant ces nervures, semblent aussi ajoutées après coup. Il y aurait donc là une étude d'investigation à faire, mais quoiqu'il en soit, l'ensemble est des plus intéressants.

Nous nous dirigeons ensuite vers Bayeux, où une série de voitures nous attendait à la gare pour nous conduire d'abord à l'église de Tour.

Ici encore nous sommes en partie au XIIe siècle, et peut-être même en partie au XIe siècle. Le carré du tran-

sept, qui a une grande analogie avec celui d'Audrieu, les croisillons et le porche d'entrée sont les parties les plus anciennes. Mais la nef qui est aussi du XIIe siècle, a été profondément remaniée, car on a supprimé les bas-côtés et muré les travées. Le clocher est flanqué, selon l'usage normand, sur le carré du transept et nous sommes ici encore en présence d'un type bien normand et qui servira, comme le vieux Saint-Sauveur de Caen, de modèle à bien des clochers postérieurs.

La tour, ici, n'a qu'un seul étage au-dessus du vaisseau de l'église, percé sur chaque face de deux grandes baies formées de cinq archivoltes en retrait. Les baies aveugles vers les angles sont ici à l'état embryonnaire et très étroites. La flèche est réglementaire, à huit pans, flanquée de quatre clochetons aux angles et de quatre hautes lucarnes sur les côtés: type toujours persistant.

Le chœur, quoique d'une construction postérieure, il date du XIVe siècle, est la partie la plus remarquable de l'édifice. On y a résolu un problème des plus difficiles et d'une disposition très rare.

Il se compose de trois absides correspondant à une nef unique (1). C'est d'un effet singulier, mais heureux, et l'ensemble constitue un vrai bijou, chef-d'œuvre d'élégance. Le chevet étant plat, mais à pans coupés (fig. 3), l'architecte a combiné de charmantes petites absides des côtés, où de hautes et fines colonnes, étrésillonnées au mur, supportent une voûte aux branches d'ogives multiples et à arcades surhaussées (fig. 4). D'immenses fenêtres à remplages très

(1) Viollet-le-Duc, dans son *Dict. raisonné*, I, p. 8, fig. 12, a donné le plan de ce chœur curieux. Voir aussi *ibid.*, V, p. 172; le plan général de l'église, teinté d'après les époques, se trouve au *Guide du Congrès*, p. 126.

ouvragés et avec écoinçons ajourés donnent une grande clarté à ce chœur, rendent la construction aérienne et légère, comme à Saint-Urbain de Troyes et à Saint-Nazaire de Carcassonne. Les deux piliers séparant l'abside des absidioles, sont garnis des statues de saint Pierre et de saint Paul sous un dais à pinacle très ouvragé. Tout autour du chœur règne une galerie ou passage au niveau des fenêtres. Ce passage est garni d'une balustrade ajourée à ornementation trilobée. Les murs du chœur sont recouverts d'une série d'arcatures à ornementation polylobée, dont les redents sont munis de petites têtes ou masques. Devant le chevet on remarque de chaque côté de fort belles piscines jumelles, surmontées de grands gâbles à pinacles, dépassant la balustrade de la galerie. A gauche, entre les arcatures à l'entrée du chœur, il existe deux curieux bas-reliefs encastrés dans la première et la seconde arcature. Le premier représente les Supplices de l'Enfer, avec des diables grimaçants et une grande roue tournant sur une espèce d'échafaud; le second pourrait représenter le Jugement dernier, quoique ce sujet soit très diffus: un personnage est assis au centre, entouré de têtes de dragons, de mains, de têtes humaines et de monstres sortant du pourtour de l'encadrement.

Il faut remarquer aussi contre la piscine de droite, trois grandes niches remplaçant les arcatures, ce sont les *Sedilia*, où prenaient place le prêtre et les diacres durant les offices. On en rencontre fréquemment dans les vieilles cathédrales anglaises.

La nef de l'église n'est pas voûtée et les grandes arcades retombent sur des piliers carrés. Les croisillons sont voûtés de singulière façon; ce sont, en somme, des voûtes sexpartites avec branche de fond, donc voûtes à sept branches; on lançait les nervures de la pierre, puis on mettait du blocage entre

les branches. Tous les grands arcs des doubleaux sont en plein cintre surhaussé, la mouluration des doubleaux est absolument normande, de profil assez lourd et à la clef des voûtes existe une toute petite rosace ou marguerite; mais il n'y en a pas aux côtés du transept. On remarque aussi dans l'église des chapiteaux à godrons, du milieu du XIIe siècle, mais ici il y a remplissage des godrons par de petits feuillages. On remarque aussi des colonnes jumelles pour supporter une seule branche d'ogives.

Il y avait autrefois à Tour un vieux château fort qui, après la Révolution, devint la propriété de M. Pierre Vidgrain; il le fit raser vers 1840, et actuellement il n'en reste plus traces.

Parmi les seigneurs de Tour, nous trouvons, en 1537, Charles de Sérocourt, auquel succéda son fils François de Sérocourt; plus tard, elle passa à la famille de Rambouillet qui, étant calviniste, eut de longs démêlés avec l'église, relativement au banc seigneurial. Tour appartint ensuite à la famille de Doublemont, qui fit plusieurs donations à l'église, la fit restaurer, embellir et orner de peintures en 1773.

Après la visite de Tour, les congressistes rentrèrent vers 11 heures à Bayeux, pour assister à la cérémonie d'inauguration d'une plaque commémorative, placée par les soins de la Société française d'Archéologie, sur le mur de la maison natale d'Arcisse de Caumont.

La plaque est ainsi conçue:

ARCISSE DE CAUMONT
FONDATEUR
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE
ET DE L'ASSOCIATION NORMANDE
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 28 AOUT 1801.

Après l'enlèvement du voile traditionnel, plusieurs discours furent prononcés par MM. Lefèvre-Pontalis, Héron de Villefosse, de l'Institut, P. de Longuemare et Bigot, doyen de la Faculté des Sciences de Caen.

On fit tour à tour l'éloge d'Arcisse de Caumont, non seulement comme archéologue, mais aussi comme agriculteur et géologue.

L'après-midi de cette journée fut consacrée à la visite de la cathédrale de Bayeux.

Cette magnifique église est un des types les plus complets du gothique normand.

Il y eut là une cathédrale dès le XIe siècle, mais elle fut incendiée plusieurs fois. Un premier incendie la détruisit complètement au XIe siècle; en 1107 et en 1159, d'autres incendies la ruinèrent, et il ne reste plus du XIIe siècle que l'intérieur des deux tours de façade; c'est sous l'épiscopat de Robert des Ablèges, décédé évêque à Bayeux en 1230, que fut reconstruite complètement cette magnifique église; quoique quelques parties, comme le portail latéral de droite dans le transept et certaines chapelles de la nef, ne furent achevées qu'au XIVe siècle. La tour centrale, bâtie sur le carré du transept, menaçait ruine et en 1859, on dut

faire de grands travaux de consolidation. Ainsi les quatre piliers et la voûte sont complètement neufs, de même que les deux étages octogones et on a surmonté le tout d'une coupole métallique.

L'ensemble des trois tours et de l'immense vaisseau de la cathédrale se voit de partout, et est d'un effet saisissant et grandiose.

Commençons par étudier l'extérieur avant de pénétrer dans l'église.

L'espace devant la façade est fort restreint et une rue étroite donnant en face de l'un des portails, ne permet pas assez de recul pour bien juger de l'ensemble.

La façade se compose d'un grand pignon central percé d'une fenêtre en tiers-point, précédée d'une balustrade ajourée de quadrilobes et surmontée de cinq arcatures avec de hauts gâbles ajourés d'une rose et d'écoinçons trilobés. Chacune de ces arcatures en abrite deux plus petites, également trèflées, et contenant les statues de dix évêques. Le haut du pignon est percé d'une grande rose polylobée, cantonnée de trois autres roses plus petites. Cinq grands portails garnissent tout le bas de la façade et cachent la base des tours. Le portail central à cinq voussures, comme les latéraux, est surmonté de la grande balustrade passant devant la baie centrale. Les quatre autres sont surmontés de gâbles ajourés de rosaces, et munis de crochets avec haut pinacle terminal. De longues gargouilles émergent entre les gâbles. Le grand portail est beaucoup plus simple que les quatre autres, le tympan central n'existe plus et a été percé plus tard par une rosace nécessitée par l'éclairage intérieur.

Les deux portails voisins ont conservé leur tympan à quatre registres, où se voient des scènes de la Passion et

du Jugement dernier. Leurs cinq voussures sont garnies de personnages sous dais. Ces deux portails offrent une particularité: c'est qu'ils sont divisés par une colonnette en deux parties inégales, dont l'une murée, ornementée d'une niche vide, et l'autre, la plus large, seule contient la porte d'entrée (fig. 5). Il faut chercher la raison de cette particularité dans les contreforts des tours, passant en partie derrière le portail et que l'on ne pouvait percer.

Les deux portails aux extrémités sont aveugles, leurs voussures n'ont aucune ornementation, un faux remplage décore le tympan et dans la subdivision en deux lancettes existent deux niches vides, posées sur colonnettes et pareilles à celles des portails précédents.

Au-dessus des gâbles de ces portails latéraux émergent les deux grosses tours de la façade, flanquées de leurs puissants contreforts, trois sur chaque face, ajoutés au XIIIe siècle, ce qui se remarque facilement par l'architecture des deux étages supérieurs, qui sont bien romans.

Ces tours à flèche en pierre ont, l'une, 73 mètres et l'autre, 80 mètres de hauteur. Les deux derniers étages sont les seuls intéressants, l'un est percé de quatre baies romanes, dont les deux externes sont aveugles, l'étage supérieur est percé de trois baies encadrées d'arcatures en plein cintre et avec colonnettes. Les flèches, comme d'habitude, sont à huit pans avec boudins et flanquées de quatre clochetons et de quatre hautes lucarnes garnies de six colonnettes.

Tout le vaisseau de l'église est épaulé par d'immenses contreforts émergeant des bas-côtés qui sont recouverts d'un dallage en pente douce. Les coffres en sont garnis extérieurement de niches.

Les grandes baies de chaque travée sont en lancettes

géminées, entre les contreforts, reprises sous un grand arc presqu'en plein cintre, très légèrement brisé.

Le croisillon sud est très décoré, tandis que celui du nord est beaucoup plus simple. Le portail de ce croisillon date du XIVe siècle, il est large, à trois voussures, garnies, comme au grand portail, de statues avec dais. Le tympan composé de trois registres, nous raconte la vie de saint Thomas de Cantorbéry. Les écoinçons sont chargés de rosaces aveugles, comme aussi ceux de la grande fenêtre surmontant le portail. Cette fenêtre s'ouvre entre des contreforts garnis de hautes arcatures et est à remplages de boudins trilobés et quadrilobés. En bas, une petite galerie ajourée; en haut, une série d'arcatures à gâbles et subdivisées. Le pignon du haut, en retrait, est décoré de quatre roses aveugles, les deux du bas encadrant deux petites ouvertures.

Ce pignon est encadré de deux ravissantes tourelles percées de hautes baies ajourées, subdivisées et étrésillonnées, surmontées d'une flèche octogone entre quatre petits clochetons.

L'abside également est flanquée de deux belles flèches du même genre, reliées par une balustrade extérieure qui, d'ailleurs, longe toute la toiture.

Les chapelles rayonnantes sont d'une uniformité sévère: à l'étage inférieur, une rangée d'arcatures entre les contreforts; à l'étage supérieur, une série d'arcs uniformes, sous lesquels s'ouvrent les fenêtres des chapelles, disposition qui a permis de réunir le déambulatoire et les chapelles sous un même toit. Ce qui est très pratique, mais un peu raide d'aspect.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur de l'église (1). Il

(1) Voir plans de la cathédrale de Bayeux: Viollet-le-Duc. *Dict. rai-*

faut d'abord remarquer en entrant la voûte se trouvant dans la tour de gauche; elle est très digne d'attention, car contrairement à l'usage habituel, c'est une croisée d'ogives dont les arcs ne partent pas des angles, mais du milieu de chaque mur, formant ainsi une croix reposant sur des demi-colonnes plaquées au mur, avec chapiteaux à feuillage rudimentaire. Disposition se rencontrant quelques fois en Espagne, mais fort rare.

La cathédrale possède une nef de huit travées, en y comprenant les deux premières, encastrées dans les tours de la façade; la nef est flanquée de bas-côtés avec chapelles, elle a un transept précédant le chœur de quatre travées avec abside; le chœur est entouré d'un déambulatoire avec cinq chapelles rayonnantes, celle d'axe plus profonde et qui sont précédées, sur chaque côté, de deux chapelles rectangulaires, précédées elles-mêmes, à gauche, d'une sacristie et, à droite, d'une grande chapelle.

Voilà dans son ensemble le plan de la cathédrale, mais que de détails intéressants à noter, que d'observations utiles à recueillir.

M. Lefèvre-Pontalis, avec sa verve inépuisable et ses profondes connaissances, nous a donné sous ces voûtes une série d'explications, dont j'ai pu noter quelques-unes. Il signale en certains endroits un collage du XIIIe siècle, visible surtout à la première travée; le plan des deux croisillons n'est pas identique, dans celui de droite, la décoration est plus fine, donc il est plus jeune. Il n'a pas grande confiance dans la balustrade régnant à droite dans la nef, elle semble refaite; à gauche, il signale des rosaces d'un

sonné, II, p. 359, fig. 37. — DE CAUMONT, *Abécédaire*, p. 403, et *Guide du Congrès*, p. 132.

appareil curieux, la pierre venant se concentrer dans le sens théorique de la rosace. Les arcades du chœur sont supportées par des colonnes jumelles, ou plutôt par deux colonnes juxtaposées et cannelées flanquées de deux colonnettes pour recevoir la retombée des arcs intérieurs (fig. 6). L'ajourage des écoinçons, au moyen de rosaces, est remarquable. Tout le chœur qui est surélevé, car il est bâti sur une crypte, date de 1230 à 1240.

Il est entouré d'un triforium d'un nouveau genre, car il a l'apparence d'une véritable tribune par sa disposition de grand arc en tiers-point, subdivisé en deux hautes lancettes encadrées de petites lancettes trilobées (1). Les écoinçons sont aussi fort remarquables.

Revenant dans la nef, on remarque au-dessus de l'avant dernière travée, à gauche vers le transept, une sorte de balcon ou tribune à ornementation très fouillée, dont on ne s'explique pas bien la présence, car la balustrade trilobée se continue par derrière (fig. 7). Les grands arcs en plein cintre qui s'ouvrent sur les collatéraux, sont encadrés d'une ornementation frettée ou en bâtons brisés, bordée elle-même d'un rang de billettes venant s'arrêter au sommet des tailloirs sur une tête grimaçante et surmontée dans les écoinçons par un petit arc en mitre, bordé aussi de billettes et renfermant de petits bas-reliefs d'influence orientale, comme l'a fait remarquer M. Louis Serbat (2).

Au-dessus des grands arcs en plein cintre se voit une curieuse décoration sur les murs, entrelacs, rondelles, losanges, treillis, formant le diapré que l'on retrouve égale-

(1) DE CAUMONT. *Abécédaire*, p. 435, fig.

(2) ENLART. *Manuel d'archéologie française*, I, p. 359, fig. 155, pp. 358 et 404.

ment sur le champ de certaines armoiries, et sur les sceaux et les vitraux, surtout en Allemagne et en Angleterre. De beaux exemples de diapré se voient dans les écussons des familles anglaises de Vère et de Warren. Dans les représentations coloriées, le diapré était toujours rendu de même couleur que le fond, seules les nuances différaient, soit en plus clair, soit en plus foncé. Le moyen âge nous en a légué des exemples très brillants.

Quant à l'étymologie du nom, diapré (dyaper) viendrait des étoffes d'Ypres, d'après le *Guide du Congrès;* les belles toiles damassées des Flandres pourraient en avoir donné l'idée aux anciens artistes qui ne souffraient pas les espaces vides et remplissaient les nus par une décoration discrète et en quelque sorte en sourdine, d'arabesques, de rosettes, de feuillages ou simplement de lignes entrecroisées, dont l'effet était des plus heureux (1).

A propos d'armoiries, on peut en signaler de curieuses dans la chapelle du transept à droite. Elles doivent y avoir été mises au XVIe siècle; l'une d'elles représente un lévrier d'argent, colleté de gueules, clouté d'or, tenant dans la gueule un grand os d'argent.

Disons un mot du mobilier de l'église.

Les stalles, d'une ornementation un peu excessive, datent de la fin du XVIe siècle et sont dues au ciseau de Jacques Lefèvre. Les hauts dossiers représentant une tête issant d'arabesques enchevêtrés avec cartouche central, sont assez finement rendus.

La chaire est due au sculpteur Maugin et date de 1785.

(1) On peut aussi, d'après l'italien *diaspro* et l'espagnol *diaspero* jaspe, d'où diaprer qui voudrait dire jaspé. Le grec διασπορος qui veut dire parsemé, pourrait aussi avoir donné naissance au mot diapré.

L'abat-voix est lourd et dans le goût de l'époque: rideaux frangés, rayons, nuages, le tout surmonté d'un globe terrestre dominé par une statue de la Foi. On remarque aussi de belles grilles en fer forgé, données par le chanoine Lebas, au XVIIIe siècle. Dans la première chapelle des bas-côtés à gauche, existe un beau retable de l'époque Louis XIII, représentant les litanies de la Vierge en figures; mais la pièce la plus remarquable est le maître-autel, dont les appliques de bronze sont l'œuvre du célèbre Caffieri. Cette pièce d'art remplaça l'ancien « grand autel de grâce », détruit durant les guerres de Religion et qui, construit d'argent, de marbre et de bois sculpté, devait être splendide, selon la description faite par M. l'abbé Lelièvre, d'après les anciens inventaires du Trésor (1).

Le trésor de la cathédrale renfermé dans la salle capitulaire, contient quelques fort belles pièces. La salle elle-même est remarquable et date de la fin du XIIe siècle; les murs sont recouverts d'arcatures décoratives et le carrelage en terre cuite représente un labyrinthe.

Parmi les pièces les plus remarquables, il faut citer un coffret d'ivoire rectangulaire avec serrure, coins et appliques d'argent, d'un beau travail arabe, fait dans les Indes, ayant contenu la chasuble en étoffe orientale de saint Regnobert; le cartulaire de l'abbaye de Mondaye du XIIIe siècle, in-4°; l'ordinaire de la cathédrale de Bayeux du XIIIe siècle, in-4°; un splendide missel et pontifical de Loypeau, évêque de Luçon au XIVe siècle, un remarquable commentaire de saint Grégoire le Grand du XIe siècle, avec belles lettrines ornementales; un recueil des aveux de la seigneurie de

(1) Abbé LELIÈVRE. *Etude sur l'ancien autel de la cathédrale de Bayeux au XVe siècle.* Bayeux, 1905.

Monspertuis; une petite chronique universelle du XIIIe siècle; un pénitencier de Raymond de Pennafort du XIIIe siècle; un pouillé de Bayeux du XVe siècle; un bréviaire de Bayeux du XIIIe siècle; un remarquable fragment de reliure de la fin du XIIe siècle, recouvrant un coutumier de Bayeux de 1270; le Livre-Pelut *(Liber Pelutus)* (1); le cartulaire de Longues du XIIIe siècle; le cartulaire de l'évêché de Bayeux; une belle reliure aux armes de Louis de Harcourt du XVe siècle, les armes sont répétées 36 fois sur chaque plat; l'écusson porte deux fasces et est surmonté de la double croix pastorale; trois lignes forment l'encadrement et les plats sont garnis de cinq clous. Le Trésor contient aussi toute une collection de reliures aux armes, parmi lesquelles deux aux armes des Béthune, dont l'une porte le lambel; une autre reliure est aux armes de la ville d'Utrecht.

Il y a aussi, comme à Noyon, une grande armoire à quatorze vantaux peints à la cire, avec pentures fort belles du XIIIe siècle (2).

Bayeux possède plusieurs vieilles et intéressantes maisons, la maison du gouverneur, avec croisées de pierre, garnies d'accolades et d'une tour passant du plan octogone

(1) Ainsi nommé parce que la reliure en est faite avec une peau tannée avec le poil. Il contient l'état de tous les bénéfices du diocèse avec les revenus, les taxes et les dîmes et a été publié à la suite de *l'Histoire de Bayeux*, par le chanoine Béziers. Caen, 1773, suppl. p. 17.

(2) Le chanoine Béziers, dans son *Histoire sommaire de la ville de Bayeux*, supplém., a publié la description du pillage du trésor et de la cathédrale en mai 1562, d'après le procès-verbal fait par les commissaires du Roi après le pillage. On y voit l'énumération des précieuses chasses pillées, des lames d'argent et de cuivre arrachées aux sépultures et la description de l'autel dont j'ai parlé à la page précédente, qui était d'argent massif doré et émaillé et pesait 363 marcs d'argent, 2 onces et 4 gros.

au plan carré. Quelques maisons de bois se retrouvent rue Saint-Malo, rue Bienvenue, rue Saint-Martin et rue Franche, mais la plus curieuse est celle se trouvant près de la cathédrale, à droite, car elle possède une haute et étroite tourelle ronde, connue sous le nom de Lanterne des Morts, appellation fausse, car d'abord il n'y a jamais eu de cimetière en cet endroit, et ensuite, par l'examen de cette curieuse tourelle, on doit conclure que l'on se trouve en présence d'un tuyau de cheminée. C'est un cylindre creux, partant d'une base carrée et couronné d'une petite flèche de pierre, percée de trous ronds et soutenue par un rang de petites colonnettes avec chapiteaux. Elle doit dater de la fin du XIIe siècle (fig. 8) (1).

La chose la plus remarquable à voir à Bayeux, est la célèbre tapisserie, connue sous le nom de Tapisserie de la Reine Mathilde ou la Telle du Conquest d'Angleterre. C'est un récit, peut-on-dire, à l'aiguille de la conquête de l'Angleterre. Elle a 70 m. 34 cm. de longueur sur 0.50 cm. de haut, et est admirablement disposée sous vitrines, dans les salles de la Bibliothèque publique et à hauteur d'homme, de sorte que le visiteur peut suivre du commencement à la fin toutes les scènes brodées sur cette toile de lin que le temps a rendue brunâtre. Elle est sans couture sur toute sa longueur, mais une bande de toile un peu plus forte, historiée également, et de 0,20 cm. a été cousue sur toute sa longueur.

M. Emile Travers, directeur adjoint, qui possède parfaitement tout l'historique de cette célèbre tapisserie, se tenait à la disposition des congressistes, pour leur expli-

(1) Voir sur cette cheminée: VIOLLET-LE-DUC. *Dict. raisonné*, III, p. 210. — ENLART. *Manuel d'archéol. franç.*, II, p. 146, fig. 95.

quer, groupe par groupe, toutes les péripéties de cette toile.

On l'appelle à tort la tapisserie de la reine Mathilde, car elle devait être morte depuis sept ou huit ans, lorsque cette œuvre fut entreprise. En effet, le tapissier glorifie surtout les exploits d'Odon de Conteville, évêque de Bayeux, et comte de Kent, frère utérin de Guillaume, car il était fils d'Arlette et d'Herluin de Conteville. Or, Odon qui était vif et remuant, avait encouru la disgrâce de Guillaume le Conquérant et fut même emprisonné à Rouen, il ne vit ses fers brisés qu'après la mort du duc Guillaume, et reprit possession de son comté de Kent; c'est alors qu'il aurait, selon l'explication de M. Travers, fait broder cette tapisserie par des brodeurs saxons, fort réputés à cette époque. Il tire d'ingénieuses déductions de la paléographie, et du style hiberno-saxon, de l'influence scandinave dont on retrouve des traces dans certains détails, surtout dans la forme des arbres; à la bataille d'Hastings et dans l'expédition de Bretagne, Odon se réserve les premiers rôles; on peut en conclure, selon M. Travers, que la tapisserie a été réellement faite en Angleterre vers 1088 et que, lorsqu'Odon fut de nouveau chassé de l'Angleterre, il rapporta avec lui sa tapisserie, pour en orner la cathédrale de Bayeux (1). Bayeux était une ancienne vicomté s'étendant autrefois sur tout le Bessin. Mais en 1204 lors de la réunion de la Normandie à la couronne de France, elle fut démembrée et l'on érigea les vicomtés de Caen, de Vire, de Saint-Lo et de Thorigny. Cette vicomté venait d'être assignée en douaire à la reine Berengère, en 1201, mais la reine n'en jouit pas longtemps, par suite de la confiscation de la Normandie.

(1) Voir au sujet de cette tapisserie: ANQUETIL. *La telle du Conquest d'Angleterre.* Annuaire de l'Association Normande. Caen, 1907.

En 1474, on trouve Louis de Bourbon, comte de Roussillon en possession de la seigneurie de Bayeux; plus tard, en 1528, elle fut cédée, avec Caen et Falaise, au duc de Ferrare. La duchesse de Nemours lui succéda et prit les titres de dame des vicomtés de Caen, de Bayeux et de Falaise. En 1640, ces trois vicomtés étaient possédées par moitié par Marie de Lorraine, fille du duc de Guise, et par François de Matignon, comte de Thorigny, et Odet de Harcourt, comte de Croissy, par droit d'engagère sur le duc de Guise. Plus tard le roi réunit ces trois domaines à la couronne, jusqu'à la Révolution française.

Le lendemain, jeudi, tous les congressistes étaient en partance pour les bords de la mer, dès 6 1/2 heures du matin, pour aller visiter la splendide suite d'églises rurales bordant les côtes du Calvados.

On s'arrête à Ouistreham, située à l'embouchure de l'Orne. Je ferai d'abord remarquer cette intéressante finale saxonne, qui se retrouve aussi dans Etreham, au delà de Bayeux, dans le canton de Trévières, et qui est si fréquente en Angleterre (Durham, Birmingham, etc.): le *ham* qu'il faut rapprocher du *heim* allemand (Hildesheim, etc.) et du *ghem* flamand (Maldeghem, Iseghem, etc.), car toutes trois ont la même origine et indiquent l'habitation, la maison. On pourrait même la retrouver dans l'ancienne appellation de Caen, nommé dans les chartes primitives *Cadhom*.

C'est l'*h* qui prédomine et qui forme l'essence même de cette appellation, aussi je trouve fort regrettable que les flamingants aient cru devoir la rejeter, reniant ainsi l'origine même du mot. L'orthographe qui prédomine actuellement est le *gem* (Sommergem, Lovendegem, Evergem). La traduction française, elle, conserve l'*h*, voyez-en la preuve inscrite sur toutes nos stations en *gem*, et sur tous nos

documents officiels. C'est le contraire qu'il aurait fallu.

Mais revenons à la belle et intéressante église de Ouistreham, qui dépendait, dès son origine, de l'Abbaye aux Dames de Caen.

La nef et ses collatéraux sont du XIIe siècle, mais très fortement restaurés au XIXe; le reste de l'église appartient au premier quart du XIIIe siècle. Ce beau monument a été décrit par M. E. de Beaurepaire, dans la *Normandie monumentale*. La façade surtout est d'un style remarquable, avec ses trois étages d'arcatures, composés, le premier, de sept, le second, de cinq seulement, à cause de la grande baie centrale, encadrées de quatre autres arcatures aveugles, surhaussées pour égaler la hauteur de la baie centrale (1) et, au troisième, de six arcatures, sans aucune ornementation, tandis que les deux premiers étages sont très décorés. Il est intéressant de comparer la gravure de cette façade, donnée par M. Enlart, dans son savant Manuel, gravure avant les restaurations et les photographies actuelles de cette façade depuis les restaurations.

On y verra entre autres que le petit campanile de droite est complètement ajouté sur les amorces d'ailleurs existantes, et que la croix de pierre surmontant le pignon a reçu une importance beaucoup plus grande que la croix primitive.

Cette façade, restaurée par M. Rupricht-Robert, est le type le plus accompli des façades romanes normandes. L'ornementation de l'archivolte est en type de bâtons brisés et croisés formant chaine, qui ne se rencontre qu'à Ouistreham. En dessous règne un cordon de têtes grima-

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie*, I, pp. 293 et 313, fig. 129.

çantes. Le tympan nu et en croissant est peut-être une dérivation du vieux linteau en bâtière. L'église Saint-Basile d'Etampes possède aussi un de ces tympans en croissant. Le fond des arcatures du premier et du second étage est en dents de scie superposées et des têtes forment la clef de l'archivolte des arcatures au premier étage.

A l'intérieur, la nef est à six travées jusqu'à l'arc triomphal, datant aussi du XIIe siècle et séparant les constructions du XIIe de celles du XIIIe siècle. Les voûtes sexpartites qui s'étaient écroulées, ont toutes été refaites et il ne reste donc de la construction primitive que les piliers et les murs, car toutes les sculptures sont modernes, sauf les moulures internes des grandes arcades. Voici la vue du collatéral de droite, voûté d'ogives, avec gros demi-boudin entre deux filets. Les chapiteaux sont à godrons, refaits d'après l'ancien modèle (voir fig. 10).

Le chœur de l'église est beaucoup mieux conservé que le vaisseau et présente beaucoup d'intérêt (fig. 9), car on y remarque des tendances gothiques normandes; boudins amincis aux voûtes, tailloirs arrondis et colonnes en amande, comme on en voit dans le Beauvaisis. Le style gothique normand n'était pas encore complètement constitué et subissait l'influence de l'Ile-de-France. L'arc en tiers-point se remarque en certains endroits; il y en a à des fenêtres, tandis que d'autres sont en plein cintre. On remarque aussi dans le chœur une sorte de bague, produite par le cordon qui se prolonge sur les colonnes (fig. 9).

Le clocher est carré et lourd d'aspect, on y remarque, à l'extérieur vers le chœur, un des plus anciens exemples de meneau cruciforme. D'épais contreforts l'épaulent, mais au sud seulement.

Nous visitons ensuite Bernières, église jumelle d'Ouistre-

ham, pour ses voûtes, mais plus heureuse que cette dernière, elle n'a pas été remaniée.

Ce monument est complexe et soulève plusieurs problèmes qu'il est inutile de discuter ici. L'église a une nef avec bas-côtés, le chœur est plus large que le vaisseau et se termine par un chevet plat, percé de trois grandes baies à remplages et en lancettes, celle du milieu plus élevée.

Bernières date de plusieurs époques, la nef est du XIIe siècle, ainsi que l'arc triomphal et le chœur appartient à la fin du XIIIe.

La tour est toujours du type normand: trois étages percés de grandes baies, flèche octogonale flanquée de quatre clochetons et de quatre hautes lucarnes.

On remarque à l'intérieur, dans la nef, de ces gros piliers en forme de colonnes trapues avec socles, bases et chapiteaux (1), propres surtout à l'Ecole normande, et comme nous en avions déjà rencontrés à Ouistreham, ils sont disposés en alternance avec d'autres piliers plus compliqués, pour recevoir les voûtes sexpartites. Leurs chapiteaux sont à godrons et quelques-uns sont ornés de têtes grimaçantes (fig. 11). Chapiteau du collatéral de gauche entre la troisième et la quatrième travée. Les chapiteaux des hautes colonnes supportant la retombée des voûtes sexpartites, sont posés de biais (fig. 12), et on remarque la forme singulière des doubleaux; c'était une période de tâtonnements pour les architectes romans.

Les arcades des églises ne commencent à être décorées que vers le milieu du XIIe siècle (2), mais en Normandie on rencontre de très bonne heure des voussures orne-

(1) ENLART. *Manuel d'archéol. franç.*, I, pp. 319, 326, 371.

(2) ENLART. *Manuel d'archéol. franç.*, I., pp. 357 et 580.

mentées, ainsi à Bernières, plusieurs archivoltes ont des frettes crénelées ou méandres, et notamment aux quatre dernières travées vers le chœur (fig. 12). Nous en avions vues à Bayeux et nous en verrons encore à la Trinité de Caen.

Il en existe aussi à Vienne, canton de Ryes, près de Bayeux, où se voit une église en partie du XIe siècle.

Deux grandes voûtes sexpartites correspondent aux quatre arcades ornées de frettes, et reposent sur une alternance de piles fortes et de piles faibles, ces voûtes n'ont pas de clef apparente (fig. 12), mais la jonction des six branches est formée d'une seule pierre. Les deux premières travées de la nef, furent construites postérieurement aux quatre travées vers le chœur, et sont recouvertes de deux croisées d'ogives, avec petit fleuron comme clef de voûte, comme on peut le voir fig. 12.

Le chœur est à chevet plat, avec galerie en forme de balcon, remplaçant le triforium, comme aux cathédrales de Bayeux (nef) et de Rouen.

La belle tour de Bernières, contrairement à l'usage normand, s'élève à l'extrémité de la nef, mais a tous les caractères déjà vus: flèche octogone, s'élevant à 67 mètres, quatre clochetons aux angles et quatre hautes lucarnes, deux étages de baies en lancettes et le tout est un ensemble très harmonieux.

Sur le territoire de Bernières existe un camp romain et un château du XVIe siècle, renfermant un bel escalier de la Renaissance. La seigneurie de Bernières fut érigée en marquisat par lettres d'août 1678, enregistrées au parlement de Rouen, en faveur de Charles-Louis Maignart, fils de Charles, seigneur de Bernières et d'Anne Amelot. Il épousa Marie le Cornu et leur fils, Gilles-Henri Maignart, marquis de Bernières, devint président à Mortier du Par-

lement de Rouen. Il mourut sans enfants, le 18 octobre 1734, et le marquisat de Bernières passa à son beau-frère Philippe de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, lieutenant-général des armées du Roi (1).

Nous revenons ensuite sur nos pas pour visiter Langrune et Douvres.

Langrune, située aussi au bord de la mer, possède une belle église du XIIIe siècle, avec tour surmontée d'une pyramide de pierre, comme Bernières. Sa remarquable tour-lanterne est bâtie sur la croix du transept, mais les quatre clochetons d'angle qui avaient disparu ont été refaits récemment.

Le soubassement, comme l'étage supérieur, sont décorés sur chaque face de quatre arcatures, celles aux extrémités, plus étroites et aveugles; ce qui fait qu'elles sont en lancettes suraiguës pour égaler la hauteur des baies centrales. On a reconstruit les clochetons et les lucarnes et les congressistes ont pu se procurer à Langrune d'anciennes cartes postales documentaires, car elles reproduisent la tour avant la restauration, et à différentes étapes de cette restauration, il en existe une entre autres, où la tour disparait presqu'entièrement sous une carapace d'échafaudages. Elles ont donc bien leur utilité ces modestes petites cartes postales, que l'on trouve maintenant partout et à si bon marché, car ainsi pour Langrune elles servent à constater l'état de la tour primitive.

L'intérieur de l'église présente beaucoup d'analogie avec Saint-Gilles de Caen. La nef n'est pas très élevée, mais harmonieuse d'ensemble avec ses gros piliers ronds, dérivés de traditions romanes, son faux triforium composé d'une

(1) Waroquier de Combles. *Tableau gen. hist. de la Noblesse*, V, p. 131.

série de hautes arcatures et ses voûtes soutenues par des faisceaux de trois colonnettes partant sur culs-de-lampe au niveau du cordon du triforium (fig. 13).

On peut y voir trois campagnes. Un premier architecte a commencé par les trois premières travées, quoique le style baroque et extraordinaire des trois premiers chapiteaux des piliers, leur donne une époque beaucoup plus récente, mais il faut croire qu'ils ont été retaillés dans d'anciennes corbeilles; les culots sont bons et pour la plupart de l'époque, c'est le culot normand en forme d'entonnoir coudé. Un second architecte fit les autres travées, et le troisième construisit le chœur. Les clefs de voûte n'existent qu'à partir de la troisième travée; les collatéraux sont assez bas et les croisillons ont une petite chapelle rectangulaire; les fenêtres de la nef s'ouvrent directement sous les formerets.

La tour-lanterne est extraordinaire, il a fallu reprendre deux piliers. Quatre arcs en tiers-point supportent un mur ajouré sur chaque face par deux étages de baies (fig. 14). Un cordon court au-dessus des grands arcs. Quatre colonnettes, partant du milieu de ce cordon et les quatre colonnettes d'angle, ayant toutes des chapiteaux à tailloirs ronds, supportent les huit branches de la voûte percée au centre d'un trou pour les cloches.

Les baies sont garnies de balustrades mises à une autre époque, et un passage aux deux étages traverse leurs pieds-droits. Les baies de l'étage supérieur sont beaucoup plus élevées et divisées en deux lancettes.

Le chœur se compose d'une travée et d'une abside à cinq pans, recouverte d'une voûte à cinq branches, avec nervures formées d'un boudin aminci entre deux gorges. Le chœur est éclairé par des baies en lancettes fort élevées, et tout autour règne une série d'arcatures décoratives.

Nous allons ensuite visiter l'église de Douvres, remarquable par sa belle tour du XIIe siècle, à contreforts, et sa flèche du XIIIe siècle accompagnée de quatre clochetons, refaits en 1858, et de quatre hautes lucarnes. Le chœur est du XVe siècle, mais la nef est moderne. La tour est sur le côté gauche de l'église et son rez-de-chaussée qui, primitivement, formait chapelle, est remarquable par un grand arc brisé communiquant avec la nef et dont la décoration est composée de bâtons brisés, affrontés et laissant entre eux des losanges creux, les écoinçons sont garnis de palmettes, de pommes de pin et de têtes (fig. 15). La décoration des arcs déjà brisés indique le troisième quart du XIIe siècle; l'arc est supporté par deux colonnes jumelles, séparées par un chanfrein.

On s'arrête en cours de route à l'église de Basly, dont le clocher-porche est placé en face de la nef. La tour romane est à trois étages, peut remonter à 1160 ou 1170 et présente de beaux types de contreforts normands, entre lesquels existe sur chaque face une décoration de quatre arcatures en retrait sur les contreforts. Des trous de boulin ont été laissés sur chaque face après la construction. La porte est sans tympan et la décoration du portail est formée de boudins continus.

Non loin de là se trouve le beau domaine du comte d'Oilliamson: le château de la Fontaine-Henry (fig. 16). C'est une grande et vaste construction flanquée, à gauche, d'un pavillon, surmonté d'un immense toit et accolé lui-même de tours et de tourelles. Le style gothique s'y retrouve en certains endroits, mais la Renaissance domine. Une partie des caves remonte même au XIIIe siècle, car le château primitif y fut bâti par Henri de Tilly, de 1190 à 1220. Henri de Tilly, seigneur de la Fontaine-Henry, fit plusieurs dona-

tions par testament à l'abbaye d'Ardenne, où il avait choisi sa sépulture: .... *dedit etiam abbatiæ de Ardena haracium et boves et oves et capras de Sevilla ... et palefridum suum*... (1). On remarque dans l'escalier un curieux bas-relief: Judith tenant la tête d'Holopherne avec l'inscription:

ON VOIT ICY LE POVRTRAICT
DE IVDITH LA VERTVEVSE
COME PAR VN HAVTAIN FAICT
COVPPA LA TESTE FVMEVSE
D'HOLOPHERNES QVI L'HEVREVSE
IERVSALEM EVST DEFAICT.

Dans le hall se trouvent, sur une frise, les armoiries des neuf familles ayant possédé ce beau domaine depuis les Tilly et parmi lesquelles: les Morais de Brézolles (d'or à six annelets de sable), les marquis de Monteclar (de gueules au lion d'or), les marquis de Marguerie (d'azur à trois marguerites d'argent) (2), les Carbonnel, marquis de Canisy (coupé ou tranché, pour une autre branche, de gueules et d'azur à trois besans d'argent mouchetés d'hermines).

(1) DE CAUMONT. *Statistique monumentale de Calvados*, I, p. 360. — Id. *Abécédaire. Architecture civile et militaire*, p. 157.

(2) La terre de la Fontaine-Henry entra, en 1727, dans la famille de Marguerie par l'alliance de Louise-Henriette de Montecler, fille et héritière de François, comte de Montecler, avec Henri-Charles de Marguerie, marquis de Vassy.

Le château passa ensuite aux marquis de Cornulier, ancienne maison bretonne, dont la généalogie complète a été dressée par Lainé (1) et qui porte pour armes; d'azur au rencontre de cerf d'or, surmonté entre ses bois d'une moucheture d'hermine d'argent (2). Charles, comte de Cornulier épousa au château de la Fontaine-Henry, le 1 juin 1847, Ernestine le Doulcet de Méré, fille de Louis, vicomte de Méré et d'Henriette Gillet de la Renommière. Le château appartient actuellement au comte d'Oilliamson qui a épousé Mlle de Cornulier. Les d'Oilliamson portent d'azur à une aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or, posée sur un baril aussi d'or cerclé d'argent. Il y avait déjà eu une alliance entre les deux familles en 1802. Jean-Baptiste comte de Cornulier avait épousé à Londres, le 2 juin 1802, Anne d'Oilliamson, fils de Marie-Gabriel, comte d'Oilliamson, marquis de Courcy, près de Falaise, lieutenant général des armées du Roi, grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis et de Marie d'Oilliamson, marquise de Saint-Germain-Langot. Le comte d'Oilliamson possède au château de la Fontaine-Henry, une des plus belles meutes de France.

Près du château, dont elle en est complètement séparée, existe une intéressante chapelle, datant de 1230 à 1240, mais remaniée au XVIe siècle, car des colonnes de la Renaissance soutiennent la voûte; elle est à chevet plat percé d'un triplet, et ce qu'il y a de plus remarquable à y voir c'est la série d'arcatures régnant le long des murs

(1) Lainé. *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, t. XI, 1847.

(2) César de Grandpré. *Le César armorial*, 1645, p. 138. — Dubuisson. *Armorial des principales familles de France*, II, p. 145.

et abritant des banquettes creusées en demi-rond, pour former un siège commode.

L'église paroissiale située à environ 200 mètres du château, a les murs extérieurs fort curieux (fig. 17). Elle a une nef sans bas-côtés et son chœur datant de la fin du XIIe siècle, a été reculé pour allonger l'église d'une travée et soigneusement reconstruit. Les chapiteaux des colonnes sont à godrons.

L'église de Thaon, que nous visitons ensuite, est abandonnée, située au milieu d'un bois sauvage et d'un accès difficile, mais les congressistes sont récompensés de la marche pénible qu'ils ont dû faire pour y arriver, par la vue d'une charmante construction du XIe et XIIe siècles, encore en assez bon état de conservation. On a fait remonter Thaon à une très haute antiquité, mais en réalité rien n'y est antérieur au XIe siècle.

L'église de Thaon n'a jamais été voûtée et les bas-côtés en ont été abattus, mais les chapiteaux sont restés dans les murs extérieurs, sous la série d'arcatures en plein cintre contournant toute l'église, et que surmontent d'énormes modillons sculptés. L'intérieur des arcatures aveugles et le haut du mur sous la toiture sont complètement recouverts d'une décoration en damier. Cette décoration en damier ou en écailles, rappelle les revêtements en bardeaux de bois ou essentes, très en usage dans les constructions privées en Normandie, en Picardie et dans le Soissonnais, et a, outre le mérite de rendre la construction moins lourde d'aspect, celui de diviser la pluie et d'éloigner l'humidité des joints.

Le clocher est à trois étages et se trouve posé entre le vaisseau de l'église et le chœur. Le premier étage est presqu'entièrement dissimulé par les toitures et ce n'est que

des côtés que l'on peut apercevoir les trois baies aveugles qui le décorent. Le second et le troisième étage ne sont percés que d'une seule baie sur chaque face, baie subdivisée par une colonnette. Le plein cintre est orné de gros boudins, mais le clocher semble appartenir à deux époques différentes, la partie inférieure est du XIe siècle. Il y a partout des modillons et la toiture en pyramide est très curieuse; car elle est formée de pierres plates se recouvrant les unes les autres (1). Viollet-le-Duc donne le plan, la vue et la coupe de cette intéressante tour et dit qu'elle est empreinte des traditions défensives des tours primitives élevées sur ces porches et qu'il existe au niveau du dessus de la voûte une sorte de chemin de ronde, qui pouvait bien être primitivement muni d'un parapet de défense (2). Le chœur n'est pas dans l'axe et est un peu antérieur à la nef, on y remarque des boudins très plats aux arcatures. Les baies y sont entourées de charmantes décorations gravées. Le chevet est plat et la croix antéfixe est ancienne. Le portail d'entrée est décoré de bâtons rompus et l'archivolte repose sur des têtes posées sur le tailloir des piliers. Les chapiteaux des deux colonnettes sont à godrons. Viollet-le-Duc en donne le dessin et la coupe (3).

La nef n'est pas voûtée et ses cinq travées se terminent par un mur plat, percé d'un arc en plein cintre donnant sous la tour. Tous les chapiteaux sont à grosses volutes du XIe siècle; voici la vue d'un des côtés de la nef (fig. 18).

Les archivoltes sont décorées de bâtons brisés: ici, disposés en losanges; là, parallèles; les chapiteaux sont à

(1) Dans le Calvados, les tours des églises de Commes et de Ver, ont aussi de ces pyramides.

(2) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, III, p. 349, figg. 50, 51, 52.

(3) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, I, p. 50, fig. 24.

godrons et à entrelacs, sur certains d'entre eux il y a des monstres et des oiseaux.

Cette petite église, si jolie, a une origine obscure et mystérieuse, car dans cet endroit sauvage il n'y a aucune habitation, et nulle part, on ne retrouve trace de murs anciens pouvant faire supposer un village détruit. Ce petit monument a été dessiné par M. Julien Cotman (1) et décrit par D. Turner.

La dernière étape de la journée est Saint-Contest, église de la fin du XIIIe siècle, avec clocher latéral du commencement du XIIe siècle. Le chœur à chevet plat, a malheureusement été complètement reconstruit il y a 30 ans. Le long des murs extérieurs se remarquent des modillons à figurines d'une grande naïveté.

Toute la journée du lendemain, vendredi 26, fut consacrée à la visite des monuments de Caen.

Nous nous rendons d'abord à la splendide église de l'Abbaye aux Dames. Fondée en 1092, par Mathilde de Flandre, cette abbaye fut très florissante, mais les bâtiments furent reconstruits vers 1725 et servent actuellement d'Hôtel-Dieu. L'église seule est debout et a traversé les siècles sans avoir eu trop de remaniements à subir. Sous Louis XIV on surmonta les deux tours de façade d'une haute balustrade, et entre 1851 et 1862, l'église fut complètement restaurée par Ruprich-Robert. L'église avait été transformée, sous Napoléon Ier, en dépôt de mendicité et on avait séparé la nef horizontalement par des séries de planchers. L'établissement de ces différents étages avait détérioré

(1) Cotman. *The architectural antiquities of Normandy, containing one hunderd plates comprising views, élevations and details of the celebrated... remains of antiquity... with notices by* D. Turner, *London* 1820-1822, 2 vol. in-f°. Magnifique ouvrage.

l'édifice, mais Ruprich-Robert le restaura complètement et le remit dans son état primitif.

L'église, de proportions grandioses, comprend une première travée entre les tours, suivie de neuf autres travées avec collatéraux, puis vient un transept avec tour sur le carré selon l'usage normand; le chœur comprend deux grandes travées, avec abside, construit au XIIe siècle sur la crypte du XIe siècle. Viollet-le-Duc cite cette abside comme une des plus complètes et des plus remarquables qui existent (1). Pour la construire, on dut, vers 1100, rhabiller complètement la crypte et doubler les murs extérieurs.

Le chœur fut recouvert de voûtes d'arêtes, tandis que la nef reçut quatre grandes voûtes sexpartites, refaites lors de la restauration. D'après Viollet-le-Duc, l'église devait primitivement être couverte de charpentes apparentes (2).

L'ensemble de la nef est des plus harmonieux. Des piliers cruciformes, flanqués de colonnes engagées, supportent une série d'arcs en plein cintre, sont décorés de frettes crénelées. Viollet-le-Duc en donne le dessin (3).

Au-dessus règne un faux triforium, formé d'arcatures aveugles entre les colonnes (4). Un cordon finement ouvragé règne au-dessus et en dessous. Le cordon supérieur passe en bague autour des hautes colonnes engagées, et sert de base à une galerie ou passage traversant l'épaisseur du mur; cette galerie passe devant les hautes fenêtres en plein cintre, éclairant la nef, et qui sont flanquées de chaque

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, I, p. 9.

(2) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, I, p. 178. — Enlart. *Manuel d'archéologie*, I, p. 540, note 4.

(3) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, I, p. 46, fig. 9.

(4) Motif décoratif peut-être dérivé des portes romaines d'Autun (de Saint-André et d'Arroux).

côté de jolies petites arcatures, soutenues par des colonnes épaisses et basses, formant dans l'ensemble un bel effet décoratif, comme à Ouistreham.

Ce même motif décoratif se rencontre dans les croisillons du transept, sauf que le faux triforium y est beaucoup plus orné (fig. 19) et que les arcatures aveugles sont supportées par des colonnettes avec chapiteaux à crochets. Le mur du fond du croisillon sud a d'ailleurs été complètement rebâti par Ruprich-Robert. Lors de ces restaurations, on a retrouvé les fondations des absidioles primitives.

Le carré du transept est de plan irrégulier, le massif de droite étant beaucoup plus important que celui de gauche; il est surmonté d'un clocher carré. Deux églises de Rouen, les cathédrales de Bayeux et de Coutances, ont aussi, selon la coutume normande, de ces hauts clochers de pierre, bâtis sur la croisée des églises, car la Normandie fut de toutes les provinces de France, celle qui persista le plus longtemps dans cet usage.

Le chœur a le bas des murs décoré d'arcatures, mais le dessus est nu jusqu'aux fenêtres, qui sont en plein cintre et très ébrasées. On remarque, à gauche, un vieux linteau réemployé, qui paraît fort ancien. On y voit un Christ bénissant et, derrière lui, une crosse inclinée.

Au milieu du chœur se trouve une grande dalle noire posée sur un socle rectangulaire. C'est tout ce qui reste du tombeau de la reine Mathilde de Flandre, fille de Baudouin V, comte de Flandre, femme de Guillaume le Conquérant et fondatrice de l'église (1). Cette tombe fut saccagée en

(1) La reine Mathilde avait légué à l'abbaye fondée par elle, outre de grands biens, son sceptre, sa couronne et de nombreux vases, coupes et candélabres d'or et d'argent. — Bibliothèque nationale à Paris, n° 5650. *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité. Testament de la reine Mathilde.*

1562, puis détruite en 1793. On a remis ensemble les morceaux de cette dalle du XIe siècle et l'inscription qui en fait le tour sur deux lignes est encore très lisibles:

EGREGIE PVLCHRI TEGIT HEC STRVCTVRA SEPVLCHRI MORIBVS INSIGNEM, GERMEN REGALE, MATHILDAM DV* FLANDRITA PATER HVIC EXTITIT, ADALA MATER FRANCORVM GENTIS ROBERTI FILIA REGIS ET SOROR HENRICI, REGALI SEDE POTITI REGI MAGNIFICO WILLELMO IVNCTA MARITO PRESENTEM SEDEM PRESENTEM FECIT ET EDEM TAM MVLTIS TERRIS QVAM MVLTIS REBVS HONESTIS A SE DITATAM SE PROCVRANTE DICATAM HEC CONSOLATRIX INOPVM PIETETIS AMATRIX GAZIS DISPERSIS PAVPER SIBI DIVES EGENIS SIC INFINITE PETIIT CONSORTIA VITE IN PRIMA MENSIS POST PRIMAM LVCE NOVEMBRIS.

Comme le dit M. Enlart (1), ces tombeaux de fondateurs dans les églises ont une valeur documentaire très grande pour dater et expliquer l'origine de ces églises.

L'abside qui est séparée du chœur par un grand doubleau, se compose de deux étages supportés par quatre colonnes chacun, et l'étage supérieur forme passage en hémicycle. Les deux étages de cinq baies qui éclairent le chœur, correspondent aux ouvertures entre les colonnes et Viollet-le-Duc, comme je l'ai dit plus haut, la considère

(1) ENLART. *Manuel d'archéologie française*, I, 76.

comme une des plus complètes qui existent pour cette époque. A l'extérieur cette abside est garnie d'une remarquable corniche, formée d'une décoration en damier, soutenue de modillons représentant tous des têtes grimaçantes, elle est terminée au bas par un filet orné d'écailles. Viollet-le-Duc la mentionne (1). Après une courte visite à l'Hôtel-Dieu (2), à son curieux labyrinthe et à ses belles allées ombreuses, les congressistes ont été voir, à l'entrée de la rue des Chanoines, l'ancienne église Saint-Gilles, église fort ravagée, mais conservant néanmoins des restes intéressants; ainsi, à travers le revêtement extérieur de grands coffres, de pinacles, de gargouilles et de balustrades ajourées, dénotant une époque où se mêlent déjà quelques ornements de la Renaissance, on distingue sur les murs de la nef, l'ancienne corniche en dents de scie. Lorsqu'on pénètre à l'intérieur, on se trouve en présence d'une belle nef du XIIIe siècle (fig. 20) ou de la fin du XIIe, selon Viollet-le-Duc, qui la qualifie de charmante église (3). Les piliers sont courts et formés de huit colonnes, les quatre d'angle plus petites. Les chapiteaux sont à crochets avec tailloir arrondi (fig. 20). Un faux triforium formé d'arcatures règne le long de toute la nef,

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, IV, p. 330, fig. 12.

(2) L'ancien Hôtel-Dieu de Caen, qui fut démoli était, tout à fait remarquable, datant de la seconde moitié du XIIe siècle. Sa façade, épaulée de six contreforts entre lesquels on avait établi de petites loges au XVIe siècle, était percée de trois étages de baies et surmontée d'un pignon percé lui-même de deux étages de baies. L'intérieur était voûté et divisé en trois nefs. Arcisse de Caumont s'étend longuement sur ce monument disparu, qu'il dessina avant sa démolition (*).

(3) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, V, p. 172, note 3.

(*) ARCISSE DE CAUMONT. *Abécédaire. Archéologie civile et militaire*, p. 89.

mais tout l'ensemble est fort délabré. Dans le bas-côté de droite se remarque un curieux masque en cul-de-lampe, supportant les croisées d'ogives.

Nous nous dirigeons ensuite vers le château, dont le *Guide du Congrès* (p. 101) donne une description complète, avec le plan, une vue cavalière au XVIIe siècle et la coupe de la tour dite de la reine Mathilde. Le donjon a disparu. La plus belle partie encore existante est la porte dite des Champs ou des Secours, elle est formée de deux tours réunies entre elles sous un seul toit. La partie centrale, un peu en retrait, est percée par la porte avec herse et pont-levis; des machicoulis en garnissent tout le haut. Elle date en partie du XIIIe et du XIVe siècle, ainsi que la tour dite de la reine Mathilde. Mais une partie des murs d'enceinte, à droite, date du XIIe siècle. Arcisse de Caumont donne le dessin d'une des portes du château de Caen, datant en partie du XIVe siècle (1).

La porte d'entrée principale vers la ville a été reconstruite au commencement du XIXe siècle.

A l'intérieur du château existent deux chapelles. L'une dite de Saint-Georges, sert actuellement d'arsenal; elle est basse et on a ajouté au XVe siècle un collatéral et le chœur à la nef du XIIe siècle. Le portail d'entrée sur le côté est assez joli, il est à redents et flanqué de deux gros pinacles.

La seconde chapelle mérite improprement son nom, car c'était une grande salle rectangulaire, ayant servi aux assemblées de l'Echiquier de Normandie (2); elle date aussi en

(1) DE CAUMONT. *Abécédaire. Architecture civile et militaire,* p. 607, fig.

(2) L'Echiquier était la cour de justice suprême du duc, présidée par lui ou par son grand sénéchal. Les juges étaient assis autour d'une table, dont le tapis figurait les cases de couleur différente d'un jeu d'échecs. C'est

partie du XIIe siècle et son portail est fort intéressant (fig. 21), car on remarque à son tympan en forme de croissant, une décoration par étoiles creuses, décoration très normande et fort curieuse, car l'ensemble de quatre dessins forme chaque fois une étoile à huit branches. L'archivolte est ornée de bâtons rompus, sur la façade existent quatre contreforts et le pignon est assez évasé. Près de là, on jouit sur la terrasse d'une vue très étendue.

En quittant le château, les congressistes ont dû voir assez rapidement les vieilles maisons de la ville. D'abord rue de la Géole, la maison de Pierre de Cahaignes; puis au n° 17, la maison des quatre fils Aymon, ainsi nommée à cause de quatre médaillons; au n° 31, la maison des Quatrans, avec belle tour à l'intérieur de la cour, datant du milieu du XVIe siècle; au n° 37, l'hôtel de Loraille, qui contient un bel escalier du milieu du XVe siècle. Puis, revenant vers l'église Saint-Pierre, on admire d'abord la cour intérieure du splendide hôtel d'Escoville, bâti au XVIe siècle, par Nico-

ce qui donna le nom à cette cour. Les attributions de ce tribunal étaient doubles: il y avait l'Echiquier de causes et l'Echiquier des comptes. Sous Henri Ier, l'Echiquier de Normandie fut fixé de manière permanente à Caen. Il y avait deux sessions par an: à Pâques et à la saint Michel. L'Echiquier des causes siégeait au château, tandis que l'Echiquier des comptes se tenait dans une chapelle de la rue Saint-Jean. Après la réunion de la Normandie à la France, en 1204, Philippe-Auguste fit subir de grands changements à l'Echiquier, qui ne se tint plus à Caen. En 1499, Louis XII fixa sa résidence à Rouen sous le nom de Parlement de Normandie, et il y subsista jusqu'à la Révolution, sauf une courte interruption durant la Ligue en 1589, où le Parlement revint pour quelques années à Caen (*).

(*) Voir: liste des présidents à Mortier de Rouen, de 1499 à 1751. *Tablettes de Thémis*, 1755. 2de partie, p. 71.

las le Valois, seigneur d'Escoville (1) et qui offre beaucoup d'analogie avec le pavillon du château de la Fontaine-Henry. Les trumeaux entre les fenêtres ont les motifs décoratifs les plus beaux.

Non loin de là, au boulevard Saint-Pierre, l'hôtel de Than, beau spécimen fort restauré de l'architecture du XVIe siècle; dans la rue Saint-Jean, les n°s 19, maison de bois; 37, maison avec escalier extérieur; 94, maison en encorbellement; 100, maison dont le côté seul vers la cour est intact; les n°s 142, 209 et 214, sont aussi à citer. Revenant ensuite vers l'église Saint-Pierre, on va voir dans la rue Saint-Pierre, deux jolies maisons de bois, aux n°s 18 et 20, et deux autres, aux n°s 52 et 54, dont l'une est revêtue d'une ancienne décoration d'incrustations en rouge et noir. Nous visitons ensuite l'hôtel de Mondrainville, dont les bas-reliefs sont malheureusement mutilés, et l'hôtel des Monnaies, avec sa jolie tourelle en encorbellement surmontée d'une lanterne avec statuette et ayant de jolies lucarnes avec frontons. Rue Froide existent aussi quelques curieuses maisons. Tout cela doit être vu très rapidement, car le temps presse et il faut se retrouver à 2 heures dans l'église Saint-Etienne, monument fort remarquable et où on s'arrête longtemps.

Guillaume le Conquérant avait fondé l'abbaye de Saint-Etienne, mais probablement avant la conquête de l'Angleterre, car, dans une des chartes qui s'y rapportent, le fondateur ne prend encore que le titre de comte et non celui de duc. Il plaça à la tête de l'établissement naissant, Lan-

(1) E. Travers. *L'ancien hôtel d'Escoville, l'ancien hôtel des Monnaies et le Manoir des Gens d'armes.* Publié dans la *Normandie monumentale*. — R. Bordeaux. *Les anciennes maisons monumentales de Caen.* Publié dans le *Bulletin monumental,* 1846.

franc, prieur des Bénédictins du Bec, auquel il devait le succès des négociations au sujet de son mariage auprès du pape. Il paraîtrait même que cette fondation lui fut imposée à Rome, comme sanction de la reconnaissance de son mariage ; l'évêque Mauger qui haïssait le duc de Normandie, avait voulu faire casser ce mariage à Rome pour cause de consanguinéité, mais le pape Victor II, voulant éviter de nouvelles guerres, confirma le mariage de Guillaume le Conquérant, mais en lui imposant de fonder deux monastères, l'un d'hommes (Abbaye aux Hommes) l'autre de femmes (Abbaye aux Dames) (1). Ces deux abbayes furent primitivement réservées à la noblesse; pour l'Abbaye aux Dames, Cécile, fille du duc Guillaume et de Mathilde de Flandre en fut une des premières abbesses. A Saint-Etienne, on ne recevait que des fils de familles nobles et la plupart ayant débuté dans la carrière des armes. Cet usage ne changea qu'après la réformation de Saint-Maur, dans la seconde moitié du XVIIe siècle (1663). L'abbaye devint commendataire en 1531.

L'abbé Lanfranc poussa activement les travaux de la première construction, mais ne put assister à la dédicace de la nouvelle église, car il avait été nommé archevêque de Cantorbery en 1070. Ce fut son successeur, Guillaume de Bonne-Ame, qui y présida.

On donne trois dates pour cette consécration: d'après les uns, en 1073, d'après d'autres, en 1077, et aussi en 1083. La date donnée par la chronique même du monastère: 1073, semble la plus probable (2). Le duc Guillaume y assista

(1) Ruprich-Robert. *L'église Sainte-Trinité et l'église Saint-Etienne*, Caen, 1864, p. 8.

(2) La *Chronicon cadomense* fait actuellement partie de la Bibliothèque Vaticane.

en grande pompe, entouré de toute sa cour, et dota magnifiquement la nouvelle abbaye, à laquelle il avait donné le nom du premier martyr: saint Etienne (1). A cette époque primitive, il faut rattacher la façade avec ses deux hautes tours, toute la nef et ses bas-côtés, surmontés de tribunes, et le transept. Le chœur gothique avec son déambulatoire, fut construit au commencement du XIIIe siècle. Alors aussi on couronna les deux tours de façade de ses imposantes flèches, de 90 mètres de hauteur. Lorsqu'on pénètre à l'intérieur, on est frappé de l'aspect grandiose de l'édifice. Il a 115 mètres de long sur 24 mètres de haut sous voûtes.

Outre la travée logée entre les tours, la grande nef se compose de huit travées, recouvertes de quatre grandes voûtes sexpartites, mais primitivement l'église devait être recouverte d'une charpente apparente en bois (2). Les bas-côtés seuls étaient voûtés primitivement d'arêtes, mais on les remplaça par des voûtes d'ogives à nervures prismatiques.

La nef est à trois étages des côtés; de grands arcs en plein cintre communiquent avec les bas-côtés; ils n'ont aucune décoration à l'archivolte, si ce n'est un gros boudin, partant des colonnettes. Les piles sont cruciformes avec colonnes engagées et colonnettes d'angle; au-dessus régnent de belles et hautes tribunes, plus larges que les arcades inférieures, mais identiques d'aspect, et auxquelles on a ajouté une balustrade de quarte-feuilles; elles sont voûtées de demi-berceaux.

(1) GUILLAUME DE POITIERS. *Vie de Guillaume le Conquérant.* (*Histoire des ducs de Normandie*). Edition Guizot, 1826, p 433.

(2) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné.* I, p. 178. — RUPRICH-ROBERT. *L'église Sainte-Trinité et l'église Saint-Etienne,* Caen, 1864, p. 67. — L. REYNAUD. *Traité d'architecture,* t. II.

Le troisième étage entre les voûtes ou clérestory, repose sur un cordon de billettes, se prolongeant sur les tailloirs de hautes demi-colonnes soutenant les voûtes.

Les fenêtres hautes en plein cintre, sont flanquées, d'un seul côté, d'une petite baie supportée par une colonnette; ici seulement l'archivolte et les pieds-droits reçoivent une ornementation crénelée. Cette curieuse disposition d'une grande et d'une petite baie, est nécessitée par la retombée des voûtes et, se doublant en sens inverse, correspond avec la voûte sexpartite.

Les piliers de la nef, selon les explications données au cours de la visite, doivent nous inspirer une confiance absolue, il y a une pile forte et une pile faible. Les chapiteaux normands à grosses volutes sont bien du XIe siècle.

Les célèbres voûtes de Saint-Etienne construites après coup, sont de véritables voûtes sexpartites, soutenues aux piles fortes par des chapiteaux de biais supportant les croisées d'ogives. Les piles fortes, ont, à l'angle des dosserets, de petites colonnes très courtes, reposant sur culots, les colonnes intermédiaires n'en ont pas, puisqu'elles n'avaient à supporter que les nervures médianes des voûtes sexpartites. Ici se pose un des problèmes soulevés par cette église: pourquoi, puisque l'église était couverte en bois, avait-on construit des piles fortes et des piles faibles et pourquoi les colonnes montaient-elles jusqu'au niveau du toit? Cela nous entraînerait trop loin d'énumérer les différentes opinions émises à ce sujet. Qu'il suffise de mentionner que Ruprich-Robert a longuement traité cette question, voulant y voir une influence lombarde, difficile cependant à admettre (1) et que le savant architecte anglais, M. John

(1) Ruprich-Robert. *L'architecture normande au XIe et au XIIe siècle*

Bilson, notre confrère, a trouvé une explication ingénieuse: il croit aux voûtes d'arêtes primitives; l'intention de l'architecte était de mettre des voûtes, mais elles n'y ont pas été mises. Son opinion est longuement exposée dans le *Guide du Congrès*, pp. 25-28.

Une grosse tour carrée recouvre le carré du transept, la tour-lanterne romane s'écroula en 1570, après le pillage des Calvinistes de 1562 (1). La Normandie est d'ailleurs la terre privilégiée des tours-lanternes. Celle-ci fut reconstruite par dom Jean de Baillehache, prieur des Bénédictins, qui restaura admirablement tout l'édifice (2).

Les croisillons ont chacun deux croisées d'ogives au-delà des arcs du XIe siècle, donnant passage des collatéraux de la nef vers le déambulatoire. Il existe dans le transept des tribunes caractéristiques, les arcades ont, à gauche, des boudins, tandis que dans celles du croisillon de droite il n'y en a pas.

Nous entrons ensuite dans le chœur, qui appartient au gothique naissant et qui se raccorde sans effort et sans effet disparate au reste de l'église.

Le chœur bâti dans les premières années du XIIIe siècle, se compose de quatre travées et d'une abside en hémicycle, que contourne un vaste déambulatoire entouré de sept chapelles rayonnantes. Il est très harmonieux d'ensemble et se compose de trois étages correspondant à ceux de la nef.

Le rez-de-chaussée est entouré d'arcades en tiers-point,

en Normandie et en Angleterre — Id. *L'église Sainte-Trinité et l'église Saint-Etienne à Caen*, 1864, p. 75.

(1) Vaultier. *Histoire de la ville de Caen*, Caen, 1843, p. 71.

(2) La tour primitive qui disparut au XVIe siècle était, paraît-il, la plus belle des trois et atteignait, selon les chroniqueurs, 125 mètres de hauteur.

dont la partie médiane de l'archivolte est décorée de bâtons brisés. De chaque côté, dans les écoinçons, se voient des rosaces en creux, selon l'usage normand, comme nous en avions vues à Bayeux.

L'étage supérieur se compose d'une galerie de circulation tout autour du chœur. Ici, les baies sont en plein cintre, subdivisées en deux lancettes, entre lesquelles existe un petit trèfle ajouré et renversé pour les côtés et d'un quarte-feuilles pour l'abside. Trois grandes roses éclairent le fond de l'abside.

Le clérestory a une toute autre forme; les baies sont formées d'un arc trilobé, dont les pointes sont soutenues par deux hautes et fines colonnettes, derrière lesquelles s'ouvre le passage de circulation. Le trilobe est lui-même encadré d'un arc en tiers-point et derrière, dans le mur, s'ouvrent deux lancettes, plus hautes que l'arc et sans aucune ornementation, mais des côtés seulement. car à l'abside n'existe qu'une seule baie en tiers-point par travée.

Les voûtes d'ogives du chœur ont été refaites et l'on remarque huit écussons sur les nervures autour de la clef.

Aux fenêtres du déambulatoire, dans les chapelles, on voit des colonnettes à bagues et des colonnes coudées, ainsi que des congés, comme en Bourgogne. Il y existe aussi des piscines polylobées et des autels triangulaires primitifs. L'abbé Simon de Trévières, de 1316 à 1344, fit de notables remaniements dans certaines parties de ce chœur, et d'autres remaniements eurent encore lieu au XVIIe siècle.

On en peut difficilement étudier le chevet, à cause des bâtiments du lycée. Il est flanqué de quatre tours carrées, deux à l'entrée de l'hémicycle, et deux sur les chapelles carrées précédant les chapelles rayonnantes. Ces chapelles carrées seules sont surmontées d'arcs-boutants, car il n'y

en a pas autour de l'hémicycle supérieur, les tribunes seules sont épaulées de petits contreforts émergeant du toit plat et circulaire, recouvrant d'une venue toutes les chapelles. On a la meilleure vue d'ensemble, de l'intérieur de la cour du lycée.

Que reste-t-il encore du tombeau du puissant fondateur? Une dalle de marbre moderne et un seul ossement recueilli pieusement par l'abbé Jean de Baillehache.

Et pourtant, il y avait là un monument précieux, d'or, d'argent et de pierreries, que lui fit élever son fils, Henri Ier, avec une épitaphe composée par Thomas, archevêque de York, et gravée sur une lame d'or (1). Lors du soulèvement des Calvinistes, en 1562, ce riche monument excita leur convoitise; il fut saccagé et les ossements dispersés. Ce monument se trouvait au centre du chœur; en 1642, une petite construction nouvelle, avec inscription latine, le remplaça.

Plus tard, en 1742, il fut transporté de l'ancien au nouveau sanctuaire et rétabli sous une nouvelle forme et avec une nouvelle inscription. Lors de la Révolution, ce malheureux tombeau fut de nouveau renversé et, en 1802, le préfet, le général Dugua (2) fit poser la dalle de marbre blanc qui se voit encore, avec l'inscription:

(1) F. Vaultier. *Histoire de la ville de Caen*, 1843, p. 73.

(2) Hippeau. *L'abbaye de Saint-Etienne de Caen*, 1855.

HIC SEPULTUS EST
INVICTISSIMUS
GUILLELMUS
CONQUESTOR
NORMANNORUM DUX
ET ANGLIÆ REX
HUJUSCE DOMUS
CONDITOR
QUI OBIIT ANNO
M.LXXXVII.

D'ailleurs, d'après les chroniqueurs, le puissant duc de Normandie avait eu des funérailles troublées. A peine était-il mort (1) que tous les seigneurs de sa cour se mirent à piller ses trésors et ses vases précieux. Herluin de Conteville et l'archevêque de Rouen s'occupèrent seuls du soin de sa sépulture. Le corps fut transporté à Caen, mais au moment où l'on entrait dans la ville, un immense incendie éclata à Caen, et tous abandonnèrent le convoi funèbre pour aller l'éteindre. Seuls les religieux de Saint-Etienne conduisirent le corps de leur fondateur à leur église. L'incendie ayant été arrêté, les cérémonies funèbres furent reprises, mais au moment où on allait descendre le corps dans le caveau, un bourgeois de Caen, nommé Ascelin, s'opposa à l'inhumation, parce que ce terrain lui avait été

(1) Il mourut à Rouen, le 9 septembre 1087, en revenant du siège et du pillage de Mantes.

pris de force jadis par le duc, comme étant enclavé dans les terrains destinés à la construction de l'abbaye.

Tous les dignitaires présents, ayant reconnu le bien fondé de cette réclamation, firent donner 60 sols d'or au plaignant, mais au moment où l'on voulut descendre la bière, l'ouverture fut trouvée trop petite, Guillaume le Conquérant étant de grande taille et de forte corpulence, et sous l'effort le cercueil se rompit. Malgré les parfums de l'encens, tous les assistants durent quitter l'église. Triste exemple de la misère humaine. Ce grand conquérant, maître de tant d'Etats, ne trouve personne pour l'ensevelir, est inhumé dans une terre qui ne lui appartient pas et le lugubre accident final fait fuir ses derniers fidèles!

L'ancienne abbaye de Saint-Etienne portait pour armes parti d'Angleterre et de Normandie, ce qui formait un singulier blason, le premier parti étant de gueules à trois demi-léopards d'or, l'un sur l'autre, issant du parti, et le second n'en ayant que deux aussi l'un sur l'autre.

L'église Saint-Nicolas, que l'on visite ensuite, est située à l'extrémité de la ville, près de la gare Saint-Martin. Elle est désaffectée et sert de magasin à fourrages. Elle date de la même époque que Saint-Etienne et est précieuse pour les archéologues, car elle a été presqu'entièrement conservée dans son état primitif, sa nef avec bas-côtés est de sept travées, une tour-lanterne couronne le carré du transept, les deux croisillons sont terminés vers le chœur par une absidiole dans chaque croisillon.

Le chœur en hémicycle, possède deux travées avec collatéraux; l'abside a la même disposition qu'à la Trinité, les collatéraux sont terminés par un épais mur plat renfermant une partie semi-circulaire, mais il aurait pu y avoir des absidioles extérieures. Partout voûtes d'arêtes

et culs-de-four. La grande nef n'est pas voûtée, mais sur les murs règne une série d'arcatures; les chapiteaux sont archaïques et fort simples (fig. 22); ils ont deux volutes et la console existant sous le tailloir, est en bandeau chanfreiné; les piles sont cruciformes, avec quatre demi-colonnes et quatre autres dans les angles. La tour-lanterne est très intéressante, la partie primitive est à deux étages, au premier, trois arcs avec passage, au second, deux baies sur chaque face. Cette tour-lanterne fut ensuite voûtée au XIIe siècle, mais cette voûte fut encore refaite postérieurement, elle est recouverte d'un grand toit en bâtière. L'extérieur est surtout intéressant au chevet, l'hémicycle de l'abside est garni de colonnes engagées, séparant les cinq pans qui sont percés, chacun, de deux étages de grandes baies en plein cintre. Au bas, règne une série d'arcatures et sous la corniche existe une série de modillons. La toiture en pierre est très caractéristique, dépassant de beaucoup celle du chœur (fig. 23). Le même genre de toiture recouvre aussi les absidioles des croisillons, mais contrairement à ce que nous avions vu à Audrieu et à ce que nous verrons à Norrey, où les toitures en flèche dépassent notablement le toit du transept; ici, elles ne le dépassent pas et la pointe en effleure la corniche. Mais c'est, somme toute, le même principe de construction qui a présidé aux trois églises, leur donnant à l'extérieur un cachet tout spécial et fort original.

Nous nous rendons ensuite par la rue de Bayeux et la rue de Guillaume le Conquérant vers la Halle, installée dans la vieille église de Saint-Sauveur, où l'on remarque le premier clocher gothique bâti en Normandie.

L'intérieur de l'église, quoique fort ravagé par son usage actuel, offre néanmoins quelques parties intéressantes, ainsi

il y a des clefs de voûte fort belles et très ornées, des piliers datant du XIIe siècle, certains chapiteaux ont les godrons et à la dernière culée on voit un très intéressant mélange de gothique et de renaissance; sous des contre-courbes existent des médaillons de la renaissance. On remarque plus loin une colonne engagée avec bague et un exemple d'étrésillons transversaux. Le chœur, dont les voûtes sont démolies, n'est pas dans l'axe, il se compose de trois travées et d'une abside triangulaire.

Après cette visite on se rend à Saint-Etienne-le-Vieux, autre église désaffectée et remplie d'un capharnaüm de madriers, de planches, de débris de toute sorte, où les congressistes, en examinant la construction, manquent maintes fois de se casser les jambes. On peut dire que dans cette curieuse église tous les siècles sont représentés, les murs de fond des bas-côtés du chœur appartiennent au XIIIe siècle, ainsi que les fenêtres du chœur, quoique les remplages en soient postérieurs. Les croisillons sont du XIVe siècle, quoique celui de droite soit moins avancé. Dans la nef on constate deux campagnes, comme l'a fait remarquer M. Serbat. Le piles rondes cantonnées de quatre colonnettes, ont des chapiteaux dénotant un XIVe siècle avancé. Au XVe siècle appartient la remarquable tour-lanterne (fig. 24). Un peu de XVIe siècle se voit entre le chœur et la partie droite du transept et enfin, le XVIIe siècle y a mis les grands arcs-boutants du chœur.

Une remarque à faire c'est qu'il n'y a rien de parallèle dans cette église, la partie la plus curieuse est la tour-lanterne, reposant sur les grands arcs du carré de transept et d'où des triangles concaves font passer la tour du plan carré au plan octogone, et ce qu'il y a de plus étrange, c'est le double passage qui y existe au nord et au sud,

le supérieur avec une grande fleur de lys. Partout on remarque de grands pendentifs.

La façade qui ne se voit pas de la rue, l'église étant séparée de la place du Parc par un vieux et large mur, est assez richement sculptée, grande rose flamboyante, réunion de soufflets et de mouchettes. Parmi les clochetons et pinacles appliqués au portail, il y en a un au sud, conique, tandis qu'un autre présente des pans coupés. Les arcs-boutants sont très allongés et les gargouilles très projetées, et soutenues par des chandelles de pierre, dont l'une sur linteau trèflé.

La porte latérale, au nord, est très finement ouvragée, le porche entre pinacles est surmonté de deux contre-courbes, derrière lesquelles tout le nu du mur est couvert d'un réseau de mouchettes, le tout très surchargé de sculptures flamboyantes, comme à Saint-Vulfran d'Abbeville.

A l'extérieur du chevet plat, à droite, existe une statue équestre, rapportée ici, mais que l'on peut faire remonter au XIIe siècle. A-t-on voulu figurer un Guillaume le Conquérant, ou une de ces statues comme on en voyait souvent à la porte des églises du Poitou, et que l'on désigne généralement étant un « Constantin », alors qu'il serait peut-être plus rationnel d'y trouver le donateur ou fondateur de l'église, seigneur de la contrée.

En face du chevet, de l'autre côté de la rue, se trouve le beau Musée des Antiquaires de Normandie, où les congressistes vont voir et étudier toutes les antiquités réunies là par une pléïade d'archéologues Caennais, et ainsi terminer une journée si bien remplie. Ce musée est installé dans l'ancien collège du Mont et l'ancienne chapelle des Jésuites.

Parmi les objets exposés il faut citer, dès l'entrée, un fort curieux pilori de la haute justice seigneuriale d'Anne-

bault, quelques sarcophages et une cuve baptismale à rinceaux, du XIIIe siècle.

Le musée contient encore une fort belle série de bijoux mérovingiens, trouvés dans une sépulture à Airan, près de Caen, en 1876; une bague avec camée, une série de fibules en or, dont deux avec pierres incrustées; un trépied en bronze à pieds ornés; un précieux fragment d'étoffe provenant d'une sépulture mérovingienne, une pointe de fourreau de poignard, ajourée; des lames d'épées; des colliers mérovingiens; une série de vases de la même époque; des plaques de ceinturons; un scramasaxe trouvé à Joit; deux torques en or, trouvées dans la bruyère de la Bataille, près de Caen; des bracelets en bronze; beaucoup de fragments de poteries samiennes; des fragments de cottes de maille; des sceaux; des séries de clefs de toutes les époques; un tryptique en émail de Limoges; des faïences; de fort belles bandes brodées de chasubles du XVIe siècle et toute une collection de silex taillés. Une surprise nous attendait au milieu des richesses de ce musée: une conférence documentée et avec preuves à l'appui, donnée par notre savant collègue, le comte Olivier Costa de Beauregard, si compétent pour tout ce qui touche aux périodes gallo-romaines et mérovingiennes.

Le lendemain, samedi, un train spécial attendait les congressistes à la gare de Caen-Ouest, pour les conduire à Lessay, où existe une église abbatiale fort ancienne, située sur la petite rivière de l'Ay, au nord-ouest de Coutances, près du bord de la mer et faisant partie du département de la Manche.

Cette abbaye bénédictine fut fondée dans les premières années de la seconde moitié du XIe siècle et dotée par un sénéchal de Guillaume le Conquérant, fils lui-même du fondateur qui était vicomte du Cotentin et baron de la Haye-du-Puits. L'abbaye, depuis sa fondation jusqu'à la Révolution

française, eut 39 abbés y compris les commendataires (1). La dédicace de l'église eut lieu en 1178, sous Pierre Ier, septième abbé. Hugues de Morville était abbé en 1222 ; en 1337, Jean de Coucé en fut le dix-huitième abbé ; peu après, l'abbaye fut incendiée et pillée par le terrible Geoffroy d'Harcourt; en 1385, l'abbé fut Pierre Le Roy, homme de haute sagesse, mais qui bientôt fut promu abbé du Mont-Saint-Michel.

Parmi les abbés commandataires, il faut citer Arthur de Cossé (Brissac), Lancelot et Léonor de Matignon (Léonor Ier et Lénor II, oncle et neveu, barons de Saint-Lô et proches parents de Henri IV), puis vint Léonor III de Matignon. Le dernier abbé commendataire fut Raymond Dufort, archevêque de Besançon.

L'église abbatiale est de date ancienne et fort intéressante à étudier, car c'est un des plus purs spécimens de l'art roman. Son plan a beaucoup d'analogie avec celui de Saint-Nicolas de Caen.

Nef de sept travées, comme à Caen, avec bas-côtés. Les cinq premières travées sont néanmoins postérieures de près d'un siècle au reste de l'église. La croix du transept est surmontée d'une grosse tour carrée, mais, ici, ne formant pas lanterne, car elle fut plus tard voûtée d'ogives; toutefois, le chœur et les croisillons sont d'une disposition identique à Saint-Nicolas de Caen. Même chœur de deux travées avec bas-côtés, même hémicycle, mêmes croisillons terminés par deux absidioles, mais ici, les absidioles ont disparu, elles sont indiquées sur le plan de restitution de M. Rupricht-Robert (2). Les bas-côtés ont naturellement des

(1) La série des abbés de Lessay (*Exaquium*) se trouve dans la *Gallia Christiana*, éd. Palmé, IX, pp. 916 à 922.

(2) Rupricht-Robert. *Architecture normande*, II, pl. LXXXIX et XC.

voûtes d'arêtes, séparées par doubleaux plein cintre. Lorsqu'on édifia les quatre premières travées de la nef, on mit en même temps, ou bien peu de temps après, toutes les croisées d'ogives, depuis le chœur jusqu'au bas du vaisseau. Ce sont de simples croisées d'ogives et M. Bilson a émis l'opinion que les voûtes de Lessay sont antérieures à celles du groupe de Caen, toutefois, comme l'a fait remarquer M. Lefèvre-Pontalis, l'architecte du XIe siècle avait conçu l'idée de la nef avec plafond de bois. Au-dessus des grandes arcades en plein cintre, règne une série de belles arcatures, deux par travée; l'arcature elle-même est encadrée de deux colonnettes, avec très large tailloir passant d'une arcature à l'autre, un gros boudin orne ces arcatures; au-dessus et à la hauteur des fenêtres, existe au passage dans les murs, contournant également les croisillons. Les travées avoisinant le carré du transept sont plus petites et l'on remarque, dans le croisillon sud, l'amorce visible d'une tribune, qui a dû se trouver accolée au fond. Ces croisillons sont très harmonieux comme proportions d'ensemble et M. Bilson leur compare Durham en Angleterre (1). Ils ont sur chaque face deux baies de tribunes (fig. 25) en plein cintre, reposant sur colonnettes, dont le tailloir forme cordon sur tout le pourtour; ces baies sont subdivisées en deux arcatures également en plein cintre et reposant sur colonnettes courtes et de fort diamètre.

En haut, se trouve le passage au niveau des baies en plein cintre assez profondes et donnant jour dans l'église.

(1) Les cathédrales de Durham et de Gloucester ont peut-être les plus anciennes voûtes d'ogives existant en Angleterre. Durham date de 1093-1133 et Gloucester de 1100 à 1120, à Durham le croisillon nord du transept a conservé les voûtes d'ogives primitives.

Dans le bas-côté de gauche, au fond de l'église, existe encastré dans la muraille, à hauteur d'homme, un beau retable que l'on peut attribuer au commencement du XIVe siècle (fig. 26). Huit statuettes sont encadrées dans des arcatures trèflées, fort finement ouvrées et avec gâbles.

Au chœur il y a des fragments de stalles sculptées au XVe siècle d'après modèles du XIVe et provenant de l'abbaye de Blanche-Lande.

A l'extérieur, le portail principal, muré (1), est fort intéressant dans sa simplicité (fig. 27). Le tympan en croissant est nu. L'archivolte, quoique d'aspect très simple, est de combinaisons diverses: les deux premières colonnettes supportent un gros boudin; les secondes, des rinceaux de palmettes, finement sculptées et détachées de la pierre, ce qui fait qu'une partie de ce joli travail est perdue; les troisièmes colonettes soutiennent trois tores accouplés et, enfin, tout le pourtour de l'archivolte est garni extérieurement d'une rangée d'étoiles à cinq rais, en partie brisées.

A l'extérieur, tout le pourtour de la construction est garni de modillons et la tour possède des gargouilles.

On n'eut guères le temps de jeter un regard sur le « Château » peu intéressant et qu'il ne faut pas confondre avec le splendide château de Lassay (Mayenne), appartenant au marquis de Beauchesne.

Nous repartons vers Coutances, sans avoir eu le temps de voir le havre immense de Lessay et sa lande de 5.000 hectares, connue pour sa foire annuelle de septembre.

Coutances est célèbre par sa cathédrale, aux formes splendides, et qui peut être considérée comme une des plus belles

(1) *Annuaire de la Manche*, 1841, p. 255. — *Notice sur l'abbaye de Lessay*, par RICHOMME.

de France. Bâtie sur le point le plus élevé de la ville, à 92 mètres d'altitude, on la voit de partout, et ses deux flèches imposantes de 77 et 78 mètres de hauteur, servent de loin de point de repaire aux marins, qui l'aperçoivent de la haute mer.

Coutances remonte à une haute antiquité, faisant partie de la Gaule Celtique et s'appelait *Cosedia*, lorsque Sabinus, lieutenant de César, en fit la conquête. Plusieurs voies (itinéraire d'Antonin) aboutissaient à Coutances, qui eut son forum, son temple et ses thermes, des aqueducs y amenaient les eaux des coteaux voisins (1). Constance Chlore lui aurait donné son nom et le *Castrum Constantinum* devint le Cotentin.

Sous saint Lo, qui fut évêque de Coutances, au VIe siècle, il y eut déjà une première cathédrale, et en 1860, on découvrit un hypocauste à l'emplacement du palais de saint Lo. Mais Coutances était trop près des côtes et les invasions des Danois et des Normands eurent bientôt tout ravagé et tout détruit. Lors de l'incursion des deux chefs danois : Hastings et Bioer, toute la population fut passée au fil de l'épée (2) et la ville rasée.

(1) Les ruines actuelles de l'aqueduc aux Piliers, que l'on dit romaines d'après la tradition, ne le sont pas du tout. Ces belles arcades complètement recouvertes de lierre, n'ont été construites qu'en 1232, mais peut-être remplaçant un aqueduc primitif. Ce fut un membre de la famille Paisnel, alors gouverneur de Coutances, qui le fit construire ou réédifier, et ses armes étaient sculptées sur le contrefort de la seconde arche. Ces armes étaient un écu à deux bandes, accompagnées de neuf merlettes. Toutefois, ces armes n'y auraient été mises qu'après la réfection nécessitée par la destruction de l'aqueduc par les Huguenots, en 1562. — (*Guide du congrès*, p. 257). — Lecler. *Ville et arrondissement de Coutances*, p. 24. — Quénault. *Mémoires sur l'aqueduc de Coutances.* — *Mémoires de la Société académique du Cotentin*, II, p. 335. — Enlart. *Manuel d'archéologie française*, II, architecture civile, p. 273, fig. 149.

(2) Abbé Pigeon. *Histoire de la cathédrale de Coutances*, 1876, p. 17.

Plus tard, la Neustrie fut donnée à Rollon, par le traité de Kiersy-sur-Oise et le duc Richard Ier résolut, en 1030, de rebâtir l'église de Coutances.

L'évêque Geoffroy de Montbray acheva la cathédrale romane, qui fut consacrée, en 1056, et l'on en retrouve encore des parties dans la cathédrale actuelle; ainsi les tours octogones romanes, furent rhabillées par les tours carrées actuelles, et M. le chanoine Pigeon, dans une série de planches, a décrit tous les vestiges romans existant encore dans la cathédrale actuelle (1). Après l'incendie de 1218, sous l'épiscopat d'Hugues de Morville, on reconstruisit l'édifice en utilisant les murs romans et on acheva, sous l'évêque Jean d'Essay (1251-1274), le chœur avec son double déambulatoire, la merveilleuse tour-lanterne et les deux flèches de la façade. M. Lefèvre-Pontalis a donné l'historique de ces travaux, dans le *Guide du Congrès*, p. 234.

L'ensemble de cette belle cathédrale est splendide; sa grande nef de sept travées, bordée de collatéraux, bordés eux-mêmes de chapelles (2), son grand transept avec sa haute lanterne, son large chœur entouré, comme au Mans et à Bourges, d'un double déambulatoire, en fait un édifice grandiose et dont toutes les parties sont à admirer (voir fig. 28, 29 et 30).

De curieux encorbellements se trouvent de chaque côté dans le déambulatoire, garnis d'un triple étage d'arcatures

(1) *Ibid.* pl. III, IV, V, VI, et pp. 73 à 83.

(2) Viollet-le-Duc cite ces chapelles comme offrant une disposition belle et rare, car elles forment comme un collatéral, divisé par cloisons transversales peu élevées, étant mises en communication les unes avec les autres, à une hauteur d'environ trois mètres, par des claires-voies où meneaux sans vitraux(*).

(*) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, II, p. 360, note 1.

en tiers-point et reposant sur un cul-de-lampe. Ces encorbellements (fig. 28) contiennent une tourelle d'escalier et partent d'un faisceau de trois colonnettes reposant sur le tailloir des grosses colonnes rondes du déambulatoire.

La merveilleuse tour-lanterne est une des parties les plus remarquables de la cathédrale (voir fig. 29). Elle passe du plan carré au plan octogone par quatre encorbellements d'angle, formés d'une série de bandeaux moulurés. Le premier étage en est formé par une élégante série d'arcatures en tiers-point, subdivisées chacune en deux autres arcatures, formant triforium et bordé d'une balustrade; au-dessus règne un passage, formé également d'arcatures, mais plus basses de moitié et bordé également d'une balustrade formée de colonnettes. Contre les piliers de ces arcatures, sont accolées les hautes colonnettes allant soutenir les seize branches d'ogives de cette splendide lanterne, qu'on ne se lasse pas d'admirer et que M. Lefèvre-Pontalis dit être la plus belle lanterne octogone, voûtée d'ogives, de la France.

La haute tour qui la contient, a 57 1/2 mètres de hauteur, et n'est connue que sous le nom de *Plomb*, à Coutances (1). L'architecte a montré, dans le déambulatoire, une science incomparable (fig. 30), douze colonnes séparent les deux galeries de hauteur différente; dans les travées droites, les arcs en tiers-point ont les angles abattus et leurs voûtes d'ogives ne sont pas ramifiées, une rainure centrale dans les tores a pour but de produire un jeu d'ombre. Partout on rencontre des culots coudés bien normands et des colonnettes en délit absolument détachées du mur.

(1) Le clocher nord de la cathédrale de Sens porte aussi le nom de *tour de Plomb*.

La chapelle d'axe, assez profonde, a été ajoutée au XIVe siècle, sous l'épiscopat de Sylvestre de la Cervelle (1), qui restaura complètement sa cathédrale et y fit de nombreuses modifications (2).

On remarque le voûtement original de la chapelle du croisillon de droite, et ce n'est qu'à Coutances qu'existe la superposition de deux passages.

Deux chapiteaux très curieux se voient derrière le maître-autel, dans le déambulatoire; de petits crochets, à peine visibles, partent de larges feuilles trèflées, ou feuilles de chêne, réunies trois par trois, et le tailloir en est arrondi. D'autres chapiteaux intéressants se voient dans le collatéral de gauche, où existent de petits bonshommes debout, les jambes écartées et posées sur la base de ces chapiteaux, les reliant ainsi entre eux. Il y a aussi de fort beaux vitraux du XIIIe siècle et entre autres deux grisailles.

A l'extérieur, la façade est très imposante, flanquée de ses deux immenses tours, garnies d'une véritable forêt de clochetons, s'enchevêtrant les uns dans les autres et d'un aspect saisissant et très original. Les vieilles tours romanes ont complètement disparu dans une gaîne des plus ornementées, il y a encore des arcatures d'une hauteur invraisemblable, plaquées sur les murs, et dont les colonnettes en délit passent devant cinq et six étages de baies, qu'elles cachent en partie. Le portail est très mutilé, car les bas-reliefs du tympan n'existent plus, mais au-dessus de la grande baie de la façade, existe une haute galerie d'un effet des plus décoratifs. Trois grands gâbles, ajourés

(1) *Gallia Christiana*, éd. Palmé. XI, p. 887. La série des évêques s'y trouve, pp. 864 à 909.

(2) Chanoine Pigeon. *Histoire de la cathédrale de Coutances*, p. 261.

chacun d'une rosace, et entre lesquels se voient deux autres rosaces, recouvrent eux-mêmes toute une série d'arcatures.

La troisième tour: le *Plomb* (fig. 31), est une œuvre homogène, avec ses quatre tourelles octogones d'angle; sauf la balustrade ajourée de quarte-feuilles qui la couronne. On y remarque des colonnettes plaquées sur des piliers cylindriques, dont les gorges sont ornées de crochets disposés symétriquement sur huit étages en hauteur.

A l'abside, les arcs-boutants ne sont pas à double volée et les coffres sont recouverts de petits toits en bâtière. Quatre tourelles garnissent l'abside, comme à Saint-Etienne de Caen (fig. 31).

Ce remarquable ensemble n'a cessé de passionner les archéologues, dont plusieurs absorbés par l'étude des problèmes soulevés par cette admirable construction, se sont attardés dans les combles, les passages et les escaliers, oubliant l'heure, se sont laissé enfermer par les gardiens et ont eu toutes les peines du monde à se faire délivrer de leur prison momentanée.

La seconde église de Coutances, l'église de Saint-Pierre, a deux tours: l'une, sur le carré du transept, l'autre, à l'extrémité de la nef; sa nef a cinq travées avec bas-côtés et un chœur avec déambulatoire et trois chapelles rayonnantes.

C'est une belle œuvre, rhabillée à la Renaissance, époque de laquelle date sa tour-lanterne, mais où se voient partout les traces de l'œuvre du XIIIe siècle, comme aux crochets des chapiteaux, aux arcatures en tiers-point et aux corniches à crochets. La balustrade, de flammes flamboyantes, est très finement ouvrée (voir fig. 32). Sa tour-lanterne est la plus belle tour de la Renaissance en Normandie.

La troisième église de Coutances, l'église de Saint-Nicolas,

est également une œuvre refaite au XVIe siècle, mais à travers les reprises, on distingue les parties du XIVe siècle. Douze colonnes isolées soutiennent le chœur, dont les arcs en tiers-point sont légèrement surhaussés, sa tour-lanterne repose sur pendentifs gothiques, mais la partie supérieure octogone est du XVIIe siècle. La chapelle de l'abside renferme une remarquable statue de la Vierge, de la fin du XIVe siècle, le sceptre qu'elle tenait de la main droite, est brisé et remplacé par une branche de lys.

Le musée de la ville de Coutances ne renferme rien méritant d'être signalé, mais son jardin public, très beau et de genre italien, avec terrasse, d'où l'on jouit d'une vue très étendue, renferme plusieurs essences des pays chauds, prouvant la douceur, l'hiver, du climat de Coutances.

Le lendemain, dimanche, était jour de repos, bien mérité, après les fortes étapes des journées précédentes. Néanmoins, quelques groupes de congressistes se sont dirigés vers Balleroy, où existe un beau château, construit par Mansard, en 1626, et décoré de peintures par Mignard et Lemoyne. Il renferme de célèbres et splendides tapisseries de haute lisse. Le château de Balleroy, appartenant au marquis de Balleroy, est entouré d'un fort beau parc et les parterres fleuris devant le château, dessinés en buis et en pierrailles, sont dans le meilleur style Louis XV.

D'autres congressistes se sont dirigés vers Creully, petit village avec église et château remarquables. Le château, au milieu du village et émergeant des maisons environnantes, possède encore un vieux donjon avec machicoulis, des caves romanes et des ruines couvertes de lierre de la vieille enceinte du XIIe siècle. L'église avec nef et collatéraux, datant du XIIe siècle, est décorée, extérieurement, d'arcatures et de modillons. Le clocher-porche y a été ajouté.

Un troisième groupe s'est rendu à Cerisy-la-Forêt, vieille abbaye, dont l'église est assez intéressante, avec sa grosse tour trapue flanquée sur le carré du transept, son chœur très élevé avec abside pentagonale flanquée extérieurement de deux clochetons, et ses deux petites chapelles absidales dans les collatéraux, mais avec toits beaucoup moins élevés qu'à Saint-Nicolas de Caen, à Norrey et à Audrieu. L'intérieur est à noter à cause de son élégante abside, très bien éclairée par trois étages de baies, et où se remarque sur le pourtour un passage superposé.

Le prieuré de Saint-Gabriel est aussi intéressant; à l'intérieur de la cour existe une grosse tour carrée avec toit en bâtière et tourelle ronde d'angle, en encorbellement. La façade de l'église est caractérisée par une immense arcade, allant jusqu'au pignon, soutenue par des faisceaux de trois hautes colonnes. Un petit portail latéral muré, a l'archivolte en plein cintre, décorée de cette ornementation frettée, rencontrée si souvent au cours de ce congrès.

Le dernier groupe, enfin, a préféré rester à Caen, pour revoir ses beaux monuments et visiter en détail le musée de la ville, qui est important et contient quelques bonnes toiles, parmi lesquelles il faut citer le Mariage de la Vierge, par Le Pérugin, provenant de la cathédrale de Pérouse; une Tentation de saint Antoine, de Paul Véronèse; une Descente de Croix, du Tintoret; les Quatre Eléments de Breughel; quelques beaux tableaux de Philippe de Champaigne, des tableaux de Jordaens, de Floris, d'Erasme Quellyn, de Snyders, un Rubens, un beau portrait de van der Helst, et beaucoup de bons tableaux de l'école française. Ce musée a été notablement accru par les legs de la baronne de Montaran et de M. Lefebure de Sancy, ce dernier legs comprend une belle série de miniatures et

d'émaux. La collection Mancel, à l'étage supérieur, contient quelques beaux manuscrits et livres aux armes, ainsi qu'une série de 60.000 gravures. Dans la vitrine des reliures, il y a un Denis d'Halicarnasse, aux armes et emblèmes d'Henri II et de Diane de Poitiers, mais fortement restauré, et un Psautier, relié probablement par Clovis Eve, car on y remarque ses motifs favoris.

Le dimanche soir, le banquet traditionnel réunissait tous les congressistes dans la grande salle de l'hôtel de ville, et le lundi, un train spécial amenait les congressistes à Saint-Pierre-sur-Dives.

On se dirige d'abord vers les Halles (1), construction très intéressante (fig. 33), à trois nefs, recouverte d'une immense toiture descendant très bas des côtés. La façade principale du XIIIe siècle, est percée de trois portes et de deux baies en lancette et trilobées; elle est épaulée par de grands contreforts, et l'énorme charpente de l'époque est fort intéressante par son agencement ingénieux (fig. 34).

L'église de Saint-Pierre-sur-Dives est curieuse par la déviation très accentuée de la nef; les piliers, surtout les plus rapprochés du transept, ne sont pas en face les uns des autres, et les doubleaux sont posés obliquement. Les bas-côtés n'offrent pas de dispositions spéciales.

La tour-lanterne a subi, à diverses époques, de nombreuses modifications. Le noyau central est certainement du XIe siècle, mais on a dû successivement renforcer les piles, à cause de la mauvaise qualité du sol; il y a eu une première ajoute au XIIe siècle, puis une seconde au XIIIe siècle; deux siècles plus tard, on y ajouta encore un parement de maçonneries. Les piles du XIe siècle ont été coupées

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie française*, II, 343, note 1.

au niveau des crochets du XIIIe. A l'entrée du chœur, les piles ont été entaillées pour élargir et l'on aperçoit dans l'angle, les deux vieilles trompes. On voit ici un excellent exemple d'une tour-lanterne normande du XIIIe siècle, sur plan carré; elle a deux étages de baies et sa voûte est à huit branches.

Les croisillons sont remarquables, parce qu'on y voit les anciennes arcatures en plein cintre; on y a collé des piliers du XIIIe siècle et on est venu bander contre les vieux murs du XIe siècle des arcs de décharge; l'architecte a lancé un véritable pont avec pénétration directe dans le corps des gros piliers. Cet arc-étrésillon est recouvert d'une bâtière de pierre.

Le chœur est harmonieux d'ensemble; les piles sont du XIIe siècle, sauf les quatre piles des travées, qui sont du XIIIe; un triforium circulaire règne tout autour. Chaque grosse colonne du chœur supporte sur son tailloir trois colonnettes allant recevoir la retombée des voûtes. Le déambulatoire a cinq profondes chapelles rayonnantes; dans la seconde, à gauche, se voit un passage bas, ou galeries de circulation, communiquant entre elles, comme à Sens. La chapelle d'axe est plus profonde que les autres et à la quatrième chapelle existe une belle voûte sexpartite.

L'église possède de belles stalles-tribunes en bois, où on voit des armes sculptées, représentant une fasce accompagnées en chef de trois mouchetures d'hermines et en pointe de trois besans.

Une magnifique rose de pavement existe dans le chœur, les carrelages représentent des lions, des griffons, des cerfs, des fleurs de lys, en jaune sur noir, ou en noir sur jaune, tous disposés en rangs circulaires concentriques. Cette rosace est coupée en quatre parties égales par deux ban-

des en pierre calcaire, l'un, dans l'axe, l'autre, perpendiculaire à l'axe. Il existe encore des fragments du carré de pavés émaillés, dont cette rosace formait le centre. Arcisse de Caumont en donne la description et une reproduction (1) et cite le pavement de Saint-Pierre-sur-Dives comme le plus beau de ce genre.

Le maître-autel est en bois doré et surmonté d'un grand Christ, attribué à Jean Goujon.

Dans la chapelle du croisillon de gauche, existe sur l'autel un petit bas-relief de marbre blanc, de belle allure et que j'ai cru intéressant de reproduire (fig. 35).

La façade est flanquée de deux tours, la partie centrale est du XIVe siècle et percée de deux grandes baies superposées, celle du dessus est aveugle. La baie inférieure est à remplages flamboyants.

La tour de droite est à cinq étages et sans contreforts, des arcatures en plein cintre décorent les premiers étages, au-dessus se voient quatre arcatures au lieu de cinq et elles sont plus élancées. Le dernier étage n'a plus qu'une baie encadrée de quatre oculi décoratifs. La flèche, peu élancée, est octogone, et ce qui est exceptionnel en Normandie, ce sont des clochetons pleins. C'est une des plus anciennes flèches octogones de la Normandie avec lucarnes à gâbles (fig. 36).

Il y a un très beau portail latéral de gauche, avec archivoltes décorées de bâtons brisés.

La salle capitulaire se trouve à droite de l'église. Cette belle salle, du commencement du XIIIe siècle, est malheu-

(1) DE CAUMONT. *Abécédaire. Archéologie religieuse*, p. 503 et fig. p. 505. — Voir aussi l'art. de M. ALFRED RAMÉ, dans les *Annales archéologiques*, XII, p. 281 et la bonne reproduction donnée par VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, II, p. 267, fig. 8.

reusement encombrée de débris de toute sorte, de pupitres de musique et de fragments d'échafaudages. Elle a la forme d'un rectangle allongé et ses voûtes sont soutenues par trois colonnettes dans le sens de sa longueur. Ses voûtes d'ogives sont fort belles et le pourtour de la salle est décoré d'une série d'arcatures trilobées, formées d'un gros et d'un petit boudin, séparés par une gorge, et reposant sur culs-de-lampe ornementés. Toutes ces sculptures ont subi beaucoup de ravages, j'ai cru néanmoins intéressant d'en prendre une photographie (fig. 37). Les baies aveugles ont uniquement un but décoratif. Elles sont sous les formerets des travées et sont en lancettes géminées, supportées par trois groupes de colonnettes à tailloir unique.

Nous repartons de Saint-Pierre-sur-Dives pour Lisieux, charmante ville moyennageuse, dont des rues entières ont conservé leurs vieilles maisons, à façades de bois sculpté et à encorbellements si saillants, que dans certaines rues les étages supérieurs semblent se rejoindre.

Parmi les plus curieuses, il faut citer le Manoir de la Salamandre, le Manoir Carrey, avec sa façade pittoresque, donnant dans la cour de l'impasse de la rue d'Ouville et à l'intérieur duquel on a reconstitué toutes les salles de l'époque (XVe siècle).

Les rues aux Fèvres, de la Paix, Caroline Duchemin, Grande rue, sont presqu'entièrement bordées de vieilles maisons des XIVe et XVe siècles. La Place Victor Hugo, la rue d'Orbec, la rue Paul Bonaston et les lavoirs de l'Orbiquet ont aussi leurs coins pittoresques, dignes de tenter les pinceaux des peintres et la ville de Lisieux peut se faire gloire de conserver avec un soin jaloux ses vieilles façades, tandis qu'à Bruxelles on se hâte de faire disparaître les derniers vestiges qui nous restent encore

(comme l'hôtel Cornet de la rue Terarken, démoli en 1908).

La cathédrale de Lisieux est un imposant édifice, dont la nef avec collatéraux est bordée partiellement de chapelles latérales, bâtie de 1141 à 1182 (1). Sa longueur totale est de 110 mètres et sa hauteur sous voûtes est de 28 mètres. Elle a huit travées entre le porche et le carré du transept, le chœur a quatre travées avant le rond-point, un déambulatoire avec profonde chapelle d'axe et deux chapelles semi-circulaires. Le transept a ses deux croisillons, voûtés chacun de trois croisées d'ogives avec chapelles vers le chœur. Le soubassement des tours, comme aussi tout le transept, appartiennent au XIIe siècle, ainsi que les deux premières travées du déambulatoire. Le chœur est postérieur et l'église a subi plusieurs remaniements depuis cette époque jusqu'au XVe siècle, date de la grande chapelle d'axe, rebâtie sur l'ancienne chapelle semi-circulaire, par l'évêque Cauchon, dont nous verrons tantôt le tombeau.

La tour-lanterne, sur le carré du transept, a une voûte à huit branches (fig. 38), portée par quatre longues colonnettes d'angle, partant des tailloirs du faisceau de chapiteaux des quatre piles du carré, et par quatre autres colonnettes plus courtes, posées au centre de chaque côté, au milieu des grands arcs; chacune des faces de la lanterne est occupée par une rangée de six arcatures, subdivisées chacune en deux lancettes; ces arcatures ont des écoinçons trèflés.

Au-dessus et au niveau des chapiteaux des huit colonnettes de la voûte, s'ouvrent, sur chaque face, deux grandes baies éclairant l'intérieur, elles sont encadrées de colonnettes et leurs archivoltes sont à boudins.

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie française*, I, p. 436, note 2 et p. 442.

Le chœur dénote une construction lente, ou plutôt une reprise. A partir de la troisième travée, il n'y a plus de bagues aux colonnes, à la quatrième travée se remarque une différence dans le plan vertical des maçonneries. Les formerets d'angle sont cependant pareils à ceux des deux premières travées. Les chapiteaux sont refaits; le chevet est vraiment normand : deux colonnes jumelles avec petites colonnettes d'angle, formant faisceau de quatre colonnes.

Un triforium très élevé contourne le chœur et se compose d'arcatures subdivisées avec quarte-feuille percé dans le tympan.

On voit partout aux arcs un grand nombre de boudins décoratifs et, dans le déambulatoire, de très grosses gorges accompagnent ces boudins, et dans ces chapelles rayonnantes des profils avec tores rainés.

La clef de voûte de l'abside porte les armes de l'évêque Pierre Cauchon.

Les stalles sont du XIVe siècle.

Deux curieux enfeus existent dans le bras du transept de gauche. De petites colonnettes encastrées dans un angle, supportent la voûte en plein cintre, bordée de gros boudins des deux enfeus. Le soubassement du premier de ces monuments, est décoré de cinq médaillons (fig. 39). Les écoinçons sont décorés de palmettes. Je les ai photographiés à cause de l'intérêt qu'ils présentent et du problème qu'ils soulèvent. Les têtes sont évidemment inspirées d'antiques, surtout la quatrième et la première, on dirait des têtes d'empereurs romains; d'un autre côté, la sculpture indique la Renaissance, mais les bandeaux fleuronnés et tout l'ensemble du monument appartiennent à la seconde moitié du XIIe siècle. Or, l'art normand était peu développé à cette époque, et il faut donc croire qu'un sculpteur de cette époque copia

un modèle antique qu'il avait sous les yeux. Le gisant a disparu et a été remplacé par des carreaux émaillés et, dans le fond, se voient des débris de statues appliquées plus tard. Le fond du second enfeu est garni de bas-reliefs du XIIe siècle. Les sujets, et surtout les draperies, sont d'une si belle exécution, qu'ils semblent dûs à un artiste étranger. Contre ces enfeus et déposés par terre, sur un socle de bois, se trouvent les débris mutilés de la tombe de Pierre Cauchon, tombe inconnue jusqu'ici et qui a été découverte récemment. On a provisoirement déposé ces débris dans un coin du transept (fig. 40). C'est tout ce qui reste du tombeau du tristement célèbre Pierre Cauchon, qui condamna Jeanne d'Arc. Il était évêque de Beauvais, lors du jugement de la Pucelle d'Orléans, puis, s'étant refugié auprès du duc de Bedford, il obtient en récompense l'évêché de Lisieux, mais n'en jouit pas longtemps, car il mourut peu après subitement en se faisant raser la barbe, le 8 décembre 1442 (1).

Valéran, dans son poème sur Jeanne d'Arc, mentionne ce fait en ces termes:

. . . . . *Joannam*
Sic et Calceonus qui censuit esse cremandam,
Pendula tum Tonsor secat excrementa capilli,
Expirans cadit et gelida præ morte cadaver
Decubat, ultrices sic pendent crimina pœnas.

Ce prélat fut excommunié après sa mort, par le pape Calixte IV et ses ossements furent tirés de sa sépulture

(1) *Gallia Christiana*, éd. Palmé, XI, p. 793. Pierre Cauchon, 36e évêque de Lisieux fut confirmé dans cet évêché le 8 août 1432, par le pape Eugène IV.

à Saint-Pierre et jetés aux vents (1). Sur les fragments de sa tombe, on distingue encore l'évêque couché, revêtu d'ornements sacerdotaux et de l'amict. La tête, les pieds et les mains ont été mutilés.

La façade de la cathédrale donne sur la place Thiers, elle est flanquée de deux grosses tours, celle de gauche est la plus intéressante, elle est bien du type normand, à quatre arcatures, deux grandes et deux étroites sur chaque face. L'autre tour a été rebâtie à la fin du XVIe siècle sur un type roman, exemple rare pour cette époque. Le portail latéral du sud, a deux étages d'arcatures sous le triplet éclairent le transept et deux contreforts massifs l'encadrent sur toute sa hauteur. Tout en haut, contre le pignon, règne une galerie couverte. Le portail latéral du nord est beaucoup plus simple et encadré de deux tourelles octogones.

La seconde église de Lisieux est située à l'extrémité de la rue au Char, près de la Halle au beurre. Elle fut construite de 1491 à 1501, son haut perron en pierre est fort délabré, elle n'a pas de transept et une seule grosse tour s'élève au-dessus du portail. Ses clefs de voûte sont peintes avec les blasons des notables de Lisieux, qui ont coopéré à la construction de l'église. L'abside est à trois pans et décorée d'une belle verrière du XVIe siècle. Dans la seconde travée du bas-côté de droite, existe un curieux tableau peint sur bois et représentant la légende de saint Ursin. Les piliers

(1) Loisel. *Antiquités de Beauvais.* — Belleforest. *Annales.* — Mérier. *Annales.* « Tumulatus est Lexovii in æde cathedralis S. Petri propè altare » a latere evangelii... Attamen Petrum longè post obitum a Summo pontifice » Callixto III excommunicatum ejusque ossa seris projecta fuisse asserit » Luvetum histor. Bellovac., tom. II, p. 564. » — *Gallia Christiana*, éd. Palmé, XI, p. 793.

n'ont pas de chapiteaux et la retombée des voûtes repose sur culs-de-lampe. L'église possède un magnifique triforium de style flamboyant. Une belle balustrade en fait le tour extérieurement et les coffres des arcs-boutants sont garnis de pinacles et de gargouilles.

Avant de quitter Lisieux, il faut encore y signaler le musée et la bibliothèque, installés dans l'ancien palais épiscopal, où existent un escalier monumental avec rampe en fer forgé et une salle dont le plafond très chargé est à caissons dorés et sculptés. Le musée est surtout remarquable par sa belle collection d'antiquités gallo-romaines, trouvées dans les environs de Lisieux; pour les tableaux, il ne faut signaler que les Pestiférés de Carrache.

Le mardi, 30, les congressistes se sont rendus en voiture à Rots et à Norrey, où existent deux belles églises. L'église de Rots est du XIIe siècle, avec énorme tour sur le carré du transept, et deux petites tours embryonnaires à la façade.

L'église de Norrey est une construction beaucoup plus importante. La nef sans collatéraux, est du commencement du XIIIe et le transept et le chœur, avec déambulatoire, sont du milieu du XIIIe siècle. Elle a, comme l'église d'Audrieu, de petites chapelles avec hautes tours caractéristiques, surnommées à Norrey: colombiers.

L'église de Secqueville-en-Bessin est remarquable par sa belle et haute tour normande, sur le carré du transept, mais qui, étant fort délabrée, a été presqu'entièrement refaite.

Non loin de là, le château de Lasson, dont la façade est peu remarquable, possède à l'intérieur une fort belle cheminée du XVIIe siècle, avec cartouches et guirlandes de fleurs et de fruits, et un plafond à caissons très surchargé, mais de grand effet décoratif.

L'abbaye d'Ardenne, dernière étape de la journée, en rentrant à Caen, a une belle porte d'entrée du XIIIe siècle, avec petite porte latérale. La première est en plein cintre et la seconde a une archivolte en lancette. Près de l'entrée, se trouve la vieille grange aux dimes du XIIIe siècle, avec trois nefs et pignons soutenus par de hauts contreforts.

L'église est un grand vaisseau très élevé, sans tours, mais la façade est flanquée de deux tourelles octogones, partant de la base et épaulées de contreforts. Au centre, s'ouvre une immense baie, dont le bas est aveuglé par des arcatures trèflées, et le haut entièrement occupé par une grande rose à soufflets et à mouchettes. Dans le haut règne une galerie ajourée de trilobes et de quadrilobes avec gâbles.

La dernière journée du congrès, le mercredi, 1^r^ juillet, était consacrée à la visite de Falaise, petite ville d'environ 8.000 habitants, pittoresquement située sur un promontoire entre deux vallées, bordées de hautes collines et arrosée par la rivière d'Ante, au lit bordé de roches de grès quartzeux. Le souvenir de Guillaume le Conquérant plane sur cette ville, qui le vit naître, et sa statue équestre, par Louis Rochet, se dresse sur une grande place qui porte son nom, près de l'entrée du château. Cette statue, inaugurée en 1851, par M. Guizot, inspira plusieurs poètes et, dans les nombreuses pièces de vers, parues à l'occasion de son inauguration, je relève les deux strophes suivantes:

L'une par Guill:

Ce colosse d'airain, l'orgueil de la Neustrie,
C'est Guillaume le Conquérant
Peuple rappelle-toi que s'il eut du génie,
Dans ses veines coulait ton sang.

L'autre due à la plume féconde de M. Travers:

Qu'il est beau, près d'entrer en lice,
Le fils d'Arlette et de Robert,
Montant son genêt de Galice
Et frémissant sous le haubert.

L'origine de Falaise est très ancienne et la ville tire évidemment son nom des roches escarpées qui l'entourent:

Ipsius asperitate loci Falesa vocatus.

La vicomté de Falaise peut remonter à l'époque où Rollon devint maître de la Normandie et fut divisée en sergenteries féodales, formant des pleins fiefs nobles et héréditaires.

Le premier château fut probablement bâti par les comtes d'Exmes, et Robert le Diable, comte d'Exmes, s'y retrancha en 1027.

Parmi les premiers vicomtes de Falaise, on rencontre Ogier le Danois, Roger et Hugues de Montgommery, le duc Richard, Guillaume, comte d'Exmes, Onfroy le Danois, Roger de Montgommery-Bellême (1) et, en 1066, Robert, fils du Conquérant. En 1528, la vicomté appartenait par engagère à Alphonse d'Este, duc de Ferrare. Le sceau de la vicomté portait une fleur de lys, cantonnée d'une tour, d'un lion et de deux étoiles. Les armes de Falaise étaient de gueules à trois tours d'argent.

Le château de Falaise, fièrement assis sur des roches escarpées, domine toute la vallée en face du mont Mirat qui se trouve de l'autre côté de l'Ante (2). La masse rectan-

(1) Mériel. *Histoire de Falaise.* Bellême, 1889.

(2) Le plan du château de Falaise se trouve dans Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, III, p. 79, fig. 7 et IX, p. 149, fig. 54 et reproduction des fenêtres, V, p. 404, fig. 31.

gulaire de son donjon carré, soutenue de contreforts et la grosse tour ronde, dite tour Talbot, émergeant du lierre et d'un fouillis d'arbrisseaux, forment un ensemble majestueux, imposant et pittoresque (1). Le donjon remonte seulement au XIIe siècle et la tour Talbot fut construite sous Philippe-Auguste, quoiqu'on en ait attribué la construction à Henri V, d'Angleterre, après le traité de Troyes, et à Guilbert Talbot, son lieutenant, qu'il plaça à la tête de Falaise. Un large fossé sépare le donjon et la tour de la cour du château et aux pieds s'étend un espace environné d'épaisses murailles, nommé le Verger, et formant une défense presqu'imprenable. Une enceinte entoure tout le château, construite sur plan presque triangulaire et datant du XIIIe siècle. L'intérieur du château a été très bien aménagé au point de vue des touristes, car des passerelles existent partout, munies de rampes en fer, permettant de parcourir ce qui reste encore des vieilles salles et de voir de près les cheminées encore intactes, les couloirs, les réduits, la « chambre de Guillaume », le « cachot d'Arthur », et de s'approcher des fenêtres donnant sur la campagne environnante, sans courir aucun danger.

Le château eut à subir de nombreux sièges au cours des temps; le premier fut la prise du château, en 1041, par le jeune Guillaume le Bâtard; puis, le siège de 1105, par

(1) Turner considère Falaise, « as one of the proudest relics of Norman antiquity ». — Turners *tour in Normandy*, II, p. 266. — Voir aussi: John Sell Cotman. *Architectural antiquities of Normandy with notices by* Dawson Turner, *esq.* London 1822. Il donne des vues du château de Falaise, t. II, pp. 107, 109, pl. 89, 90. Ce splendide ouvrage donne aussi des vues des églises de Saint-Etienne et de la Trinité de Caen, I, pp. 21, 27. Le tombeau de la reine Mathilde I, p. 27. Chapelle du château de Caen, p. 48. Eglise de Thaon, p. 15. Eglise et château de la Fontaine-Henry, II, pp. 65, 67. Cathédrale de Coutances, II, p. 111, pl. 92, 93, 94. Eglise de Lisieux, II, p. 83, pl. 73, 74.

Henri Ier d'Angleterre; en 1138, Geoffroy d'Anjou assiège Falaise durant dix-huit jours, sans pouvoir s'en emparer. En 1204, ce fut Philippe-Auguste, venu pour venger la mort d'Arthur de Bretagne. Henri V, d'Angleterre, s'empara du château, en 1417, après quatre jours de siège.

En 1450, le château fut de nouveau assiégé par Charles VII, et les Anglais durent capituler; les armes d'Angleterre, qui se trouvaient au-dessus de la grande porte du château, disparurent alors définitivement et furent remplacées par les trois fleurs de lys de France. Le château eut à souffrir durant les guerres de Religion; il y eut un siège, en 1589, par le duc de Montpensier; en 1590, par Henri IV, qui fit une brèche formidable aux murs du château, par où ses soldats donnèrent l'assaut, sous les ordres de Chastillon et de Biron. Après la capitulation du comte de Brissac, le château est démantelé et ainsi finit cette forteresse après une existence glorieuse de plus de 500 ans.

La ville de Falaise possède trois églises à visiter: les églises de Guibray, de Saint-Gervais et de la Trinité.

Notre-Dame de Guibray, située sur un plateau, au centre d'un quartier industriel important, est romane, avec un beau portail du XIe siècle, sous un porche ajouté au XVe siècle.

Une tour est bâtie sur le carré du transept. La nef est de six travées avec bas-côtés et le chœur est en hémicycle précédé de deux travées. Derrière le maître-autel se voit un grand groupe de l'Assomption, copie du groupe de la cathédrale de Chartres. Malheureusement toute l'église est plâtrée avec pilastres, balustrades et ornementations de la fin du XVIIIe siècle, et il faut l'œil exercé des archéologues pour aller découvrir sous les placages les formes anciennes et archaïques de l'église primitive.

L'église Saint-Gervais, située de l'autre côté de la ville

et au bout de la rue d'Argentan, possède une belle tour romane, dont chaque face est décorée de quatre hautes arcatures, les deux des angles, aveugles; dans le haut règne une corniche soutenue par des modillons. Cette tour renferme un joli carillon.

On pénètre dans l'église par le portail latéral au sud, car la façade, flanquée de deux tourelles carrées, surmontées de clochetons octogones, n'a pas de portail, est très délabrée et on y a démoli les maisonnettes qui y avaient été accolées.

La nef de cinq travées a un aspect XIIIe siècle, mais il y a cependant des parties de la fin du XIe siècle, les croisillons ont l'aspect plus ancien et le carré du transept repose sur piliers ondulés, mais qui ont été refaits en sous-œuvre au XVIe siècle, lors de la construction du chœur et tout en respectant la vieille tour du XIIe siècle. Presque tous les chapiteaux et tailloirs ont été remaniés. Les piles sont cruciformes, cantonnées de quatre colonnes engagées et de quatre colonnes dans les angles, mais les bases ont disparu.

On remarque, dans le chœur, deux belles banquettes en broderie et en tapisserie de la fin du XVIIe siècle.

Dans une des chapelles du déambulatoire, se voit une clef de voûte, décorée d'une grande croix de l'ordre de Saint-Louis, et la chapelle voisine possède un beau litre ou ceinture funèbre, en faisant tout le tour à deux mètres de hauteur et contournant même les piles, on y voit les doubles armes plusieurs fois répétées: d'or au lion de sable et d'argent à trois fleurs de nèflier de sable; les armes surmontées d'une couronne à neuf perles. Le comte de Marsy a publié dans le temps une intéressante étude sur ces ceintures funèbres, que l'on ne rencontre plus que fort rarement; presque toutes ayant disparu.

Pour se rendre à l'église de la Trinité, on suit la grande

rue Saint-Gervais, où l'on remarque en passant une vieille maison du XVe siècle, au n° 81, dont les étages de bois, en encorbellement, sont soutenus par de petites consoles sculptées.

L'église de la Trinité, bâtie à plusieurs époques, possède un curieux passage sous son abside. La rue traverse l'abside sous une voûte. On pénètre latéralement dans l'église par un porche accolé, à gauche, contre la première travée. Ce porche de la Renaissance possède des médaillons dans les écoinçons; une balustrade ajourée le surmonte, ainsi qu'une grande horloge, entre deux motifs cylindriques, couronnant les contreforts.

La nef est de cinq travées avec collatéraux, celui de gauche bordé de trois chapelles de la Renaissance, celui de droite d'une seule chapelle; le long de la nef règne un passage traversant les piles et muni d'une balustrade ajourée. Le carré du transept, beaucoup plus bas que la nef et le chœur, coupe la perspective de l'église par un grand mur nu. Le chœur est à trois pans avec piliers ronds, dont les arcades soutiennent un beau triforium, formant galerie d'arcatures trilobées, bordée d'une balustrade à dessins réguliers, qui n'ont plus rien de gothique. Le déambulatoire qui entoure le chœur, passe par dessus la rue, comme nous l'avons vu plus haut, car il fallait concilier au commencement du XVIe siècle, l'agrandissement nécessaire de l'église, avec la rue que l'on ne pouvait détourner.

La partie la plus ancienne de l'église est le transept, qui remonte au commencement du XIIIe siècle; on ne l'a pas modifié, d'abord lors de la construction de la nef plus élevée, et ensuite du chœur plus élevé encore, ce qui explique que la perspective de l'église est barrée par le mas-

sif bas et lourd du carré du transept. A l'extérieur, ce carré est surmonté d'une tour modifiée, massive et fort laide.

Tout en haut, bordant la toiture, règne une belle galerie ajourée de style flamboyant. Les coffres des arcs-boutants sont surmontés de hauts et élégants pinacles très ornementés et percés de grandes gargouilles à têtes de monstres.

Il faut aussi signaler le tabernacle du maître-autel, dans lequel est encastré un albâtre anglais fort intéressant.

Non loin de la Trinité et au bout de la place, s'élève l'hôtel de ville renfermant la bibliothèque, où se voient dans une vitrine les célèbres casques de bronze datant, croit-on, de 900 ans avant notre ère. Il furent trouvés près de Falaise, il y en avait douze, mais six seulement purent être conservés, les autres étant presqu'entièrement détruits. Ces casques sont pointus, avec arête du front à la nuque; de chaque côté, au-dessus des oreilles, existe une attache massive, de forme elliptique plate, avec encoche à l'extrémité et percée de deux trous superposés. Elles servaient probablement à fixer le casque sur la tête au moyen de courroies. Tout le bas du casque est plat, moulant le contour de la tête, et sur ce bandeau plat existent trois lignes renflées circulaires, à environ un centimètre l'une de l'autre et terminées sur le front et sur la nuque par trois petites antennes aiguës, correspondant avec l'arête supérieure dont elles forment la continuation. Ces casques sont d'une haute valeur archéologique.

A Falaise se terminait le congrès, et les archéologues, venus de tous côtés pour y assister, ne se sont pas séparés sans remercier chaleureusement MM. Lefèvre-Pontalis et Serbat, qui vraiment s'étaient multipliés pour donner au cours des excursions, toutes les explications nécessaires pour voir, étudier et comprendre les nombreuses églises

visitées dans cette chevauchée, hélas! trop rapide, à travers cette belle et riche Normandie. Quelques-uns, et j'étais du nombre, n'ont pu quitter ces contrées si intéressantes, sans excursionner un peu « extra muros », en dehors du cadre assigné au congrès.

Entraîné par quelques excellents amis, nous avons visité Domfront et les belles ruines de son château, dans l'Orne.

Construit par Guillaume de Bellême, au commencement du XIe siècle, il était fièrement campé sur un banc de rochers obliques, au bas desquels coule la Varenne, à plus de 70 mètres de la base du château. Là aussi les souvenirs historiques abondent: la reine Mathilde s'y retira, il fut le berceau de la reine de Castille, il soutint plusieurs sièges et fut célèbre surtout durant les luttes de Montgommery.

Pris, saccagé et démantelé en 1598, il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines imposantes, dont les murs épais et percés de baies en plein cintre se voient de tout le pays environnant. De la formidable enceinte de la ville, il subsiste encore 14 grosses tours, mais en partie écroulées, et aux pieds de la ville se voit la jolie église romane de Notre-Dame-sur-l'eau, construite en l'an 1011, parfaitement conservée avec sa tour bâtie sur le carré du transept et son abside en hémicycle.

Le lendemain, nous avons été visiter le château du Bois-du-Maine, flanqué de deux grosses tours rondes, dont l'une a conservé ses machicoulis et son chemin de ronde, mais dont les murs ont malheureusement été percés de fenêtres modernes, pour rendre le château habitable.

Le soir, j'étais l'hôte de M. le marquis de Beauchesne, dans son magnifique château de Lassay, forteresse admirablement conservée et restaurée, où l'on se croirait en plein moyen âge. Ce château, l'un des plus beaux de France, est

entouré de cinq grosses tours de défense, avec machicoulis et chemins de ronde, les hauts murs reliant les tours entre elles ont conservé aussi leurs machicoulis, et la porte d'entrée avec pont-levis et herse est précédée d'une barbacane de défense. Le corps de logis a conservé de fort belles salles, avec grandes cheminées et tapisseries de haute-lisse. Un large escalier tournant, en pierre, mène aux étages.

Près de là se voient les ruines du château de Bois-Frou, appartenant également à M. le marquis de Beauchesne et dont la porte d'entrée majestueuse et couverte de lierre, est des plus pittoresques.

Dans les environs se voient également les ruines imposantes du château de Bois-Thibault, et un fort intéressant menhir, encore intact, au milieu des bois et resté debout à travers les siècles.

Après un arrêt à Ambrières, où existe une jolie église du XIIe siècle, avec tour carrée sur la croix du transept et absidioles aux croisillons, nous partons pour Le Mans, où nous attendait une réception des plus cordiales. Notre excellent ami et collègue, M. Robert Triger, était à la gare pour nous recevoir et nous conduire au siège de la Société historique du Maine, où, par une délicate attention, le drapeau belge flottait à l'entrée du local; M. Triger nous a, tour à tour, fait admirer les splendides collections d'antiquités, réunies aux divers étages de ce local, la maison de la reine Bérengère, la merveilleuse cathédrale du Mans, les diverses églises, le musée de la ville et le musée archéologique. Tout cela devait passer devant des yeux éblouis comme dans un kaléidoscope, car il fallait reprendre le train de nuit pour Paris, en emportant un souvenir charmant de cette journée, hélas! trop courte.

Disons en terminant un mot des séances du congrès, où de nombreux et savants travaux ont été successivement lus et discutés.

Il faut citer parmi les principaux: une étude sur les architectes caennais, à l'époque de la Renaissance, par M. Henri Prentout, professeur d'histoire; par l'analyse des comptes communaux et des registres paroissiaux, il établit l'œuvre d'Hector Sohier, et prouve qu'il a construit et achevé les absides des églises de Saint-Pierre et de Saint-Sauveur. Il prouve aussi que Blaise Le Pestre fut l'architecte de la tour de Saint-Jean, de l'hôtel de la Monnaie et de l'hôtel d'Escoville.

M. Maurice Besnier nous entretient ensuite de l'inscription romaine de Vieux, publiée par Galland, et donne des preuves de son authenticité.

Le docteur Coutan, de Rouen, nous fait voir les détails de la cathédrale de Lisieux en une série de projections, accompagnées de descriptions méthodiques.

M. l'abbé Cordière nous entretient de la sigillographie normande et décrit nombre de vieux sceaux de la Normandie.

M. le chanoine Porée étudie avec beaucoup d'érudition la vieille abbaye de Bernay, et amène les membres du Congrès à discuter la légende de l'influence lombarde sur l'architecture normande, et la légende faisait de l'abbé Lanfranc, un architecte. Légendes détruites par les savantes discussions qui suivirent la lecture de ce travail et auxquelles prirent part MM. Lefèvre-Pontalis, Enlart et Fage.

M. Philippe des Forts nous décrit avec beaucoup de détails sur l'origine et la date, l'église de Bernières, dont une série de projections, faites par M. Heuzé, nous montre les différents aspects.

M. John Bilson a fait défiler, dans une magnifique série

de projections, les belles cathédrales anglaises, qu'il nous a décrites de main de maître, et sa conférence a eu un grand succès.

M. Rhein a donné lecture d'un travail documenté sur l'abbaye de Cerisy-la-Forêt.

M. Fage a ensuite fait une savante conférence sur l'ornementation des églises romanes.

M. le docteur Gidon a décrit les différents monuments mégalithiques du Calvados.

M. Paul Vitry, conservateur au musée du Louvre, a étudié la statuaire gothique et, dans une brillante conférence, a fait défiler une série de statues de Vierges, passant en revue les statuettes du tombeau de Philibert à Brou, de la Chartreuse de Champmol, de la collection Bulliot à Autun, signalant le réalisme de bon ton de la statue du musée d'Orléans, visage masculin avec casque qui n'est pas la Jeanne d'Arc conventionnelle, décrivant la Vierge du Mans, de Germain Pilon, dernier reflet de l'art gothique et signalant que, dans quelques Vierges du XVIe siècle, l'art s'exagère, s'inquiète et subit l'introduction des idées italiennes.

Mais la plus intéressante de toutes les conférences a été celle du savant directeur, M. Lefèvre-Pontalis, qui malgré les fatigues des jours précédents, devant nécessairement être la suite des nombreuses explications, données au cours des visites de monuments, a su nous donner une description complète, étudiée et documentée, de la série si remarquable des clochers du Calvados, et en en faisant ressortir les caractères si particuliers à cette région.

Le congrès s'est terminé par la proclamation des médailles obtenues et par une série de projections des monuments du Calvados, d'après les clichés si nets et si artis-

tiques de MM. Martin-Sabon et Heuzé et de la Société caennaise de photographie.

Ici se termine mon rapport, beaucoup trop long pour ceux qui tenteront de le lire, beaucoup trop court pour pouvoir bien décrire tous ces beaux monuments du Calvados.

La Normandie mérite bien le nom de terre classique des églises et des châteaux, car partout de son sol surgissent des monuments, et presque toutes les églises rurales, si modestes qu'elles soient, offrent néanmoins grand intérêt, car nombre d'entre elles ont conservé, au moins partiellement, des constructions de l'époque romane et auraient mérité la visite des congressistes. Il y aurait à citer les églises de Vire, la curieuse église de bois de Honfleur, l'église romane de Colombelle, offrant quelqu'analogie avec Ouistreham, l'église de Saint-Loup-hors-Bayeux, avec son curieux portail latéral et sa belle tour, les églises de Formigny, de Ryes, de Benouville, la tour de Ver-sur-Mer, le prieuré de Saint-Gabriel, les églises de Cully, des trois villages de Bretteville, de Mathieu, de Mouen, de Fresne-Camilly, d'Asnières, de Colleville, de Briqueville, de Louvières, de Monfréville, de Maisy, de Mézidon, de Feuguerolles, de la Hoguette, de Vouilly, de Maizières, de Guéron, de Sainte-Marie-aux-Anglais, du Breuil, de Campigny, d'Etreham et de tant d'autres.

Heureuse terre de Normandie, qui a su conserver tant de restes de son glorieux passé.

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

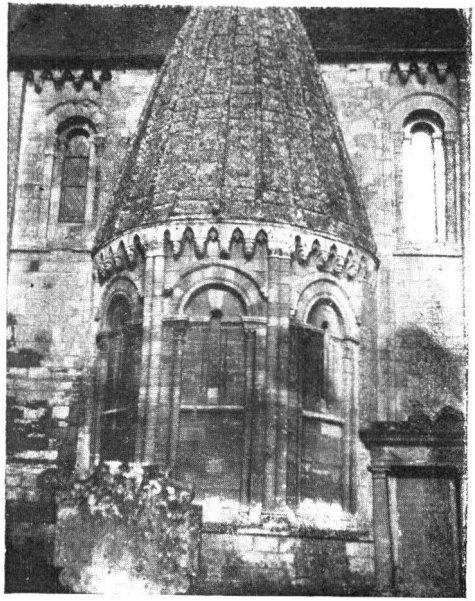

Fig. 2. — Eglise d'Audrieu. Absidiole.

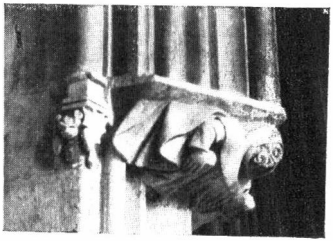

Fig. 1. — Eglise Saint-Pierre à Caen. Cul-de-lampe.

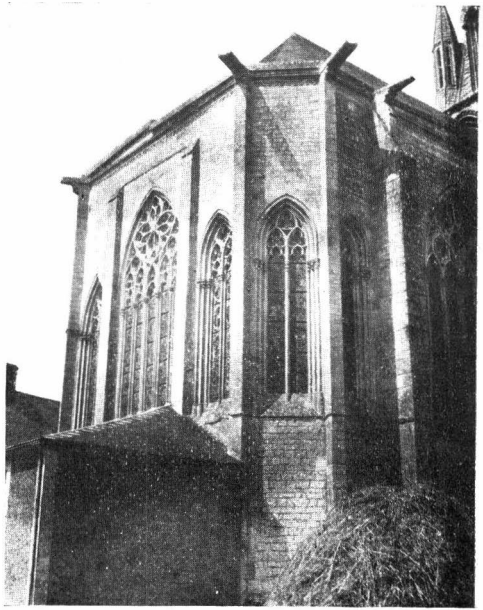

Fig. 3. — Eglise de Tour. (Calvados). Chevet.

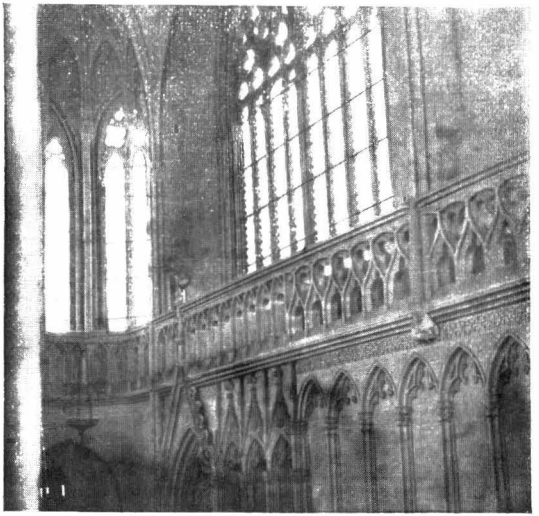

Fig. 4. — Eglise de Tour. Côté droit du chœur. Petite abside, galerie-passage, arcatures, *Sedilia* et piscine.

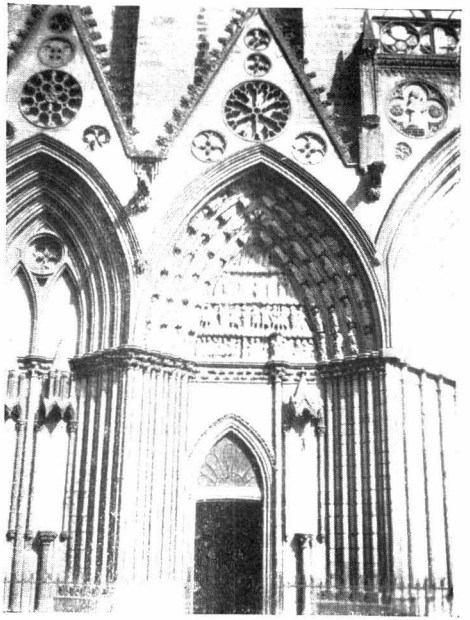

Fig. 5. — Cathédrale de Bayeux. Portail gauche de la façade.

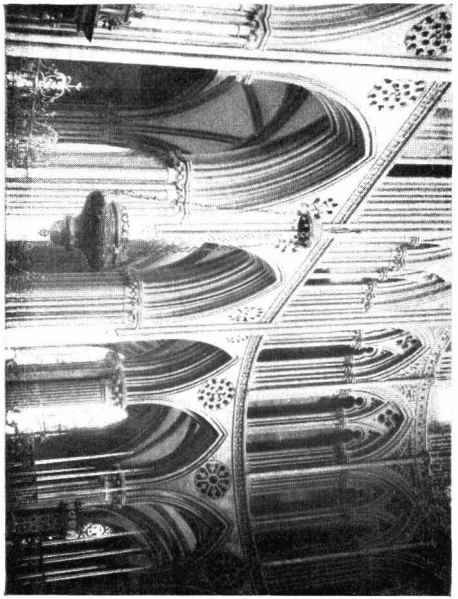

Fig. 6. — Cathédrale de Bayeux. Côté gauche du chœur.

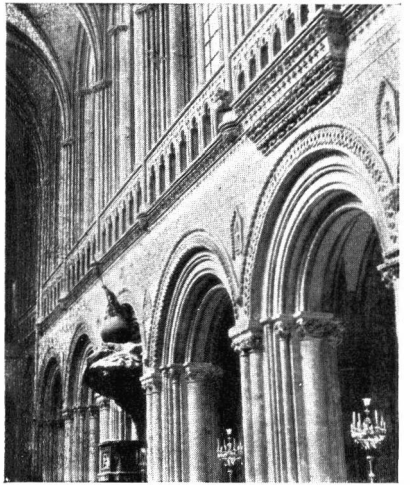

Fig. 7. — Cathédrale de Bayeux. Nef. Côté gauche.

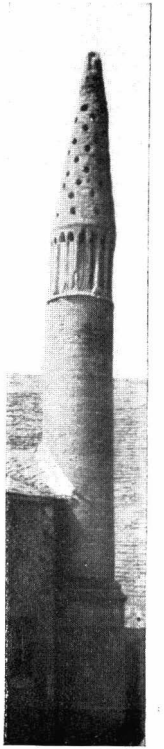

Fig. 8. — Bayeux Cheminée du XIIe siècle.

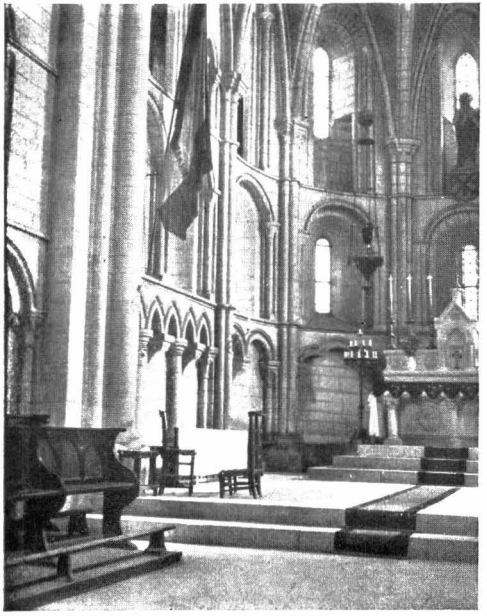

Fig. 9. — Eglise de Ouistreham. Chœur. Côté gauche.

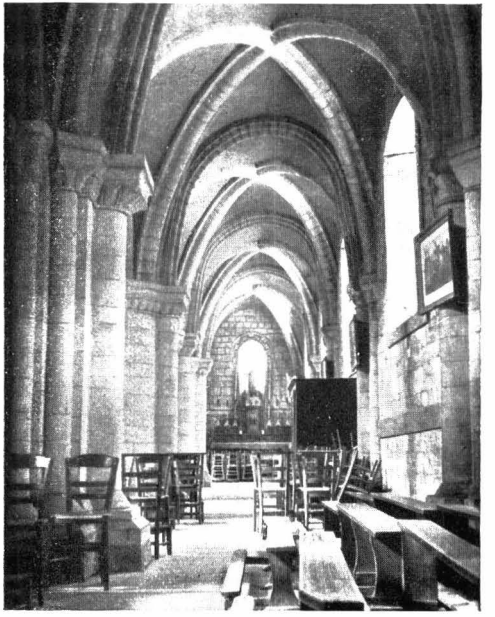

Fig. 10. — Eglise de Ouistreham. Bas-côtés.

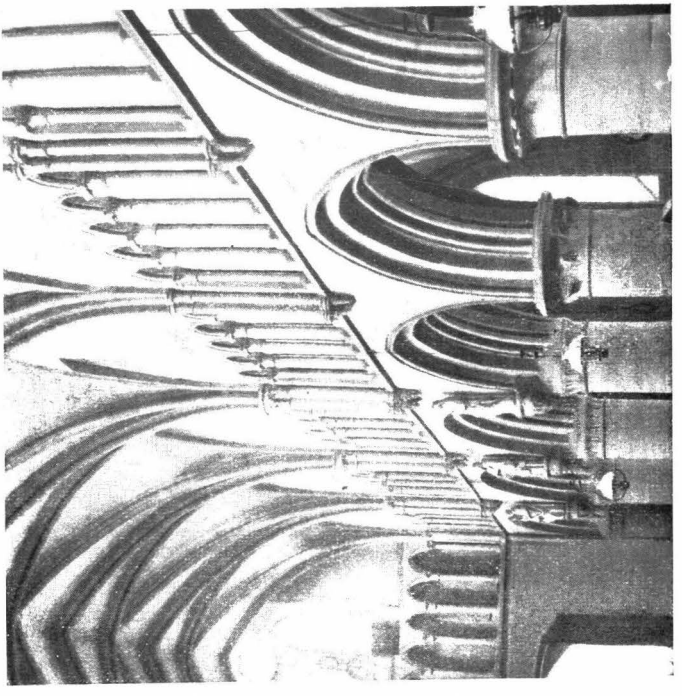

Fig. 13. — Eglise de Laugrune.

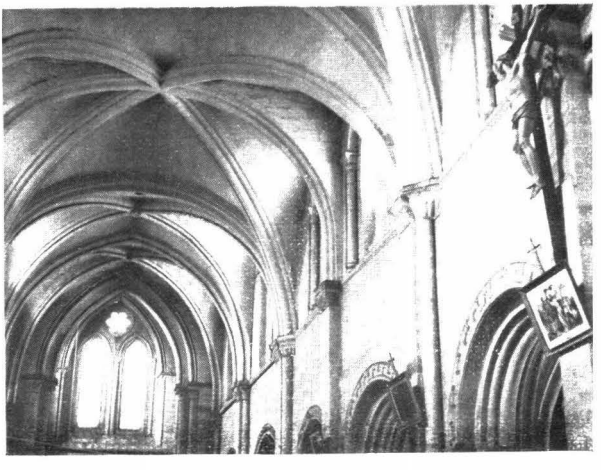

Fig. 12. — Eglise de Bernières. Nef. Côté gauche.

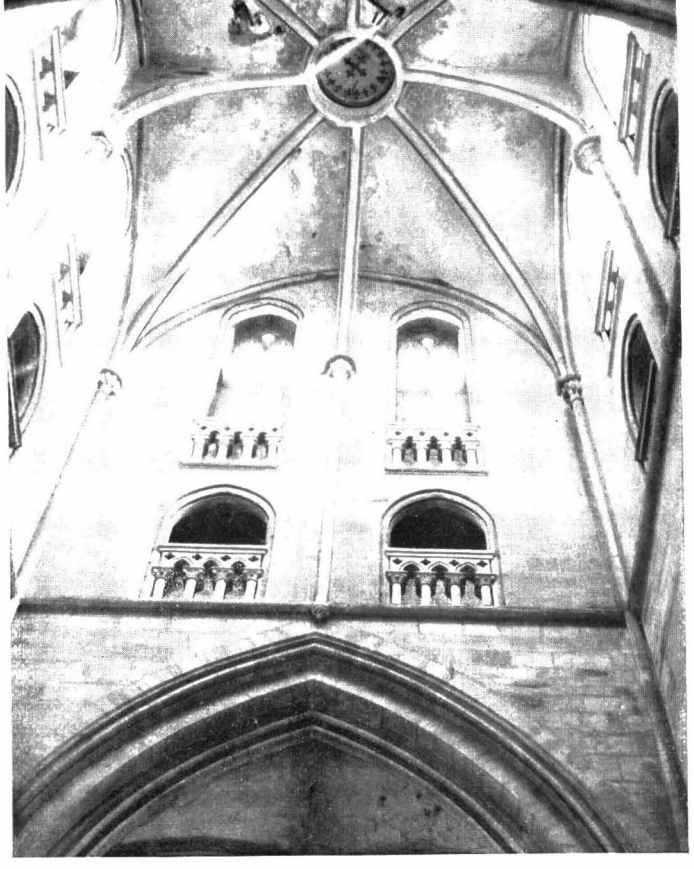

Fig. 14. — Langrune, la tour-lanterne.

Fig. 11. — Chapiteaux de Bernières.

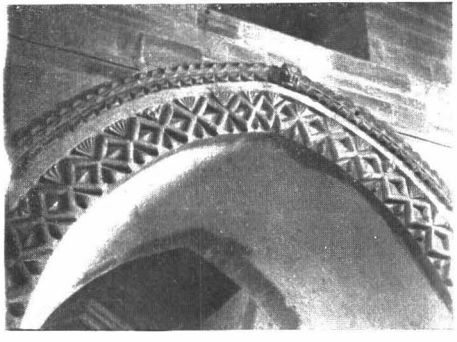

Fig. 15. — Eglise de Douvres. Archivolte.

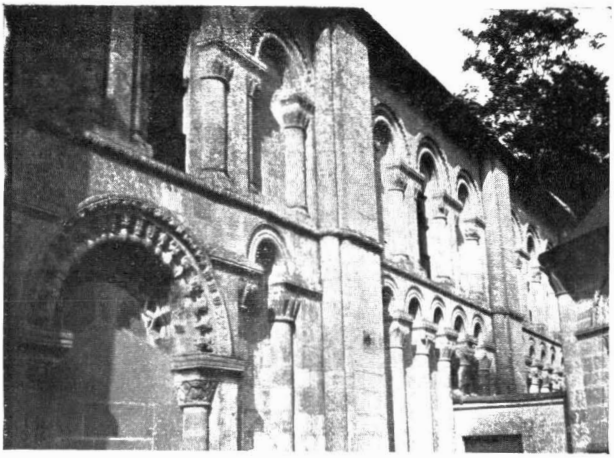

Fig. 17. — Eglise de la Fontaine-Henry. Côté droit.

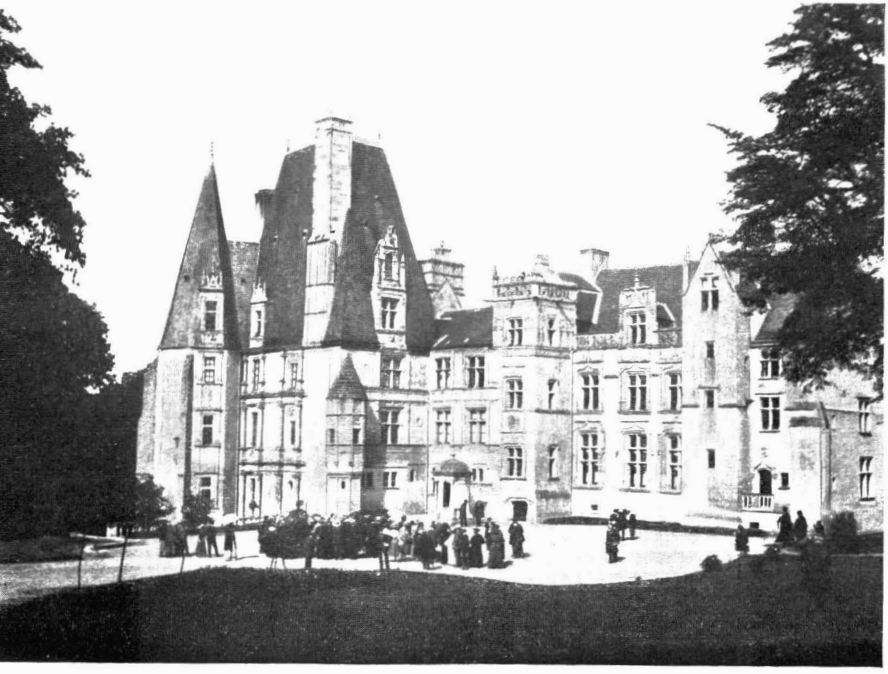

Fig. 16. — Château de la Fontaine-Henry.

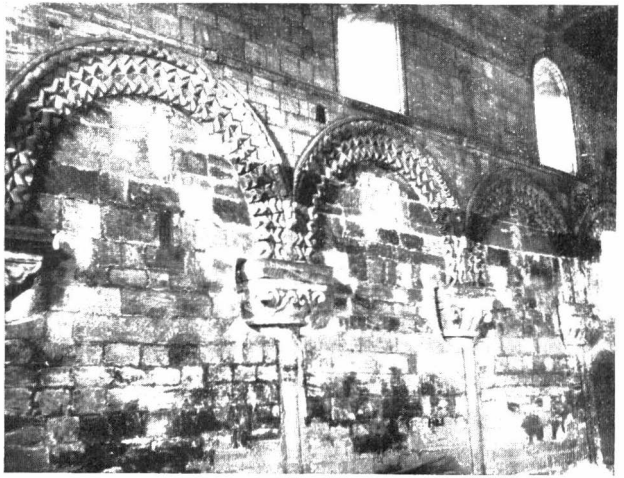

Fig. 18. — Eglise de Thaon. Nef, côté gauche.

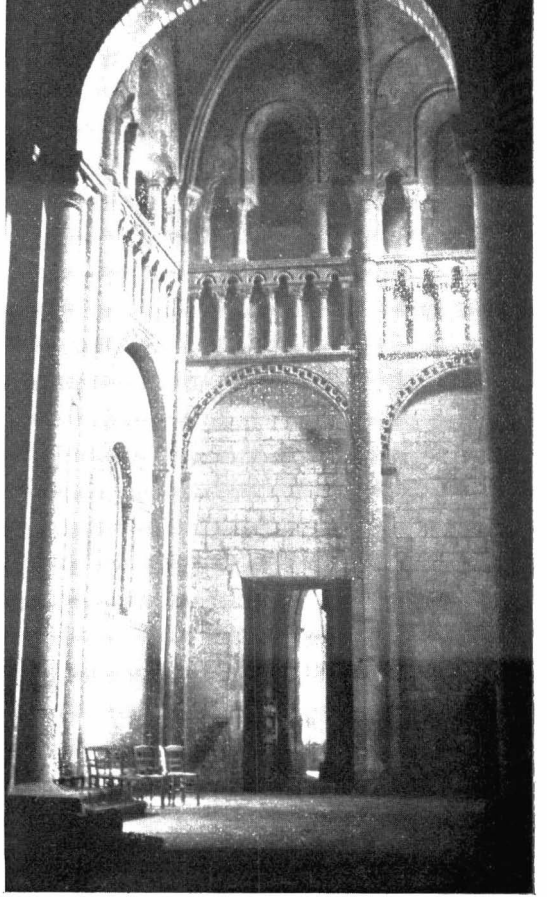

Fig. 19. — Caen. Abbaye aux Dames.
Eglise de la Trinité. Transept, côté gauche.

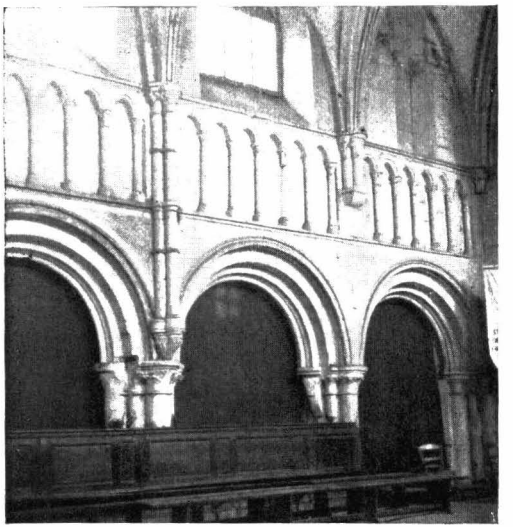

Fig. 20. — Caen. Eglise Saint-Gilles.
Nef, côté gauche.

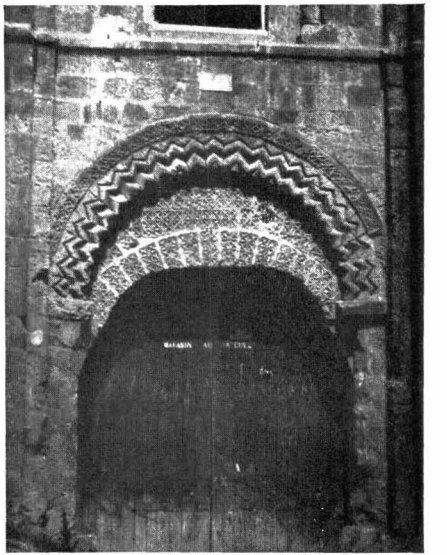

Fig. 21. — Château de Caen.
Portail de la Salle de l'Echiquier.

Fig. 22. — Eglise Saint-Nicolas. Chapiteaux.

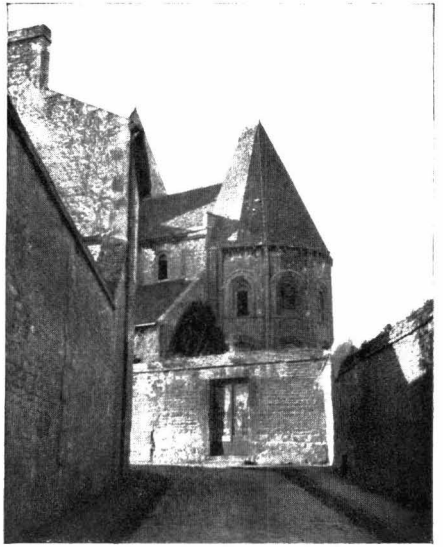

Fig. 23. — Caen. Eglise Saint-Nicolas. Chevet.

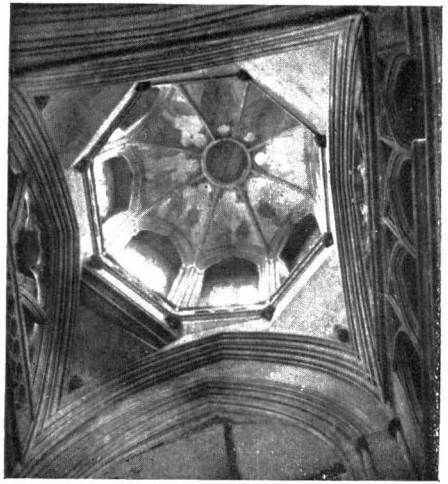

Fig. 24. — Caen. Le vieux Saint-Etienne. Tour-lanterne.

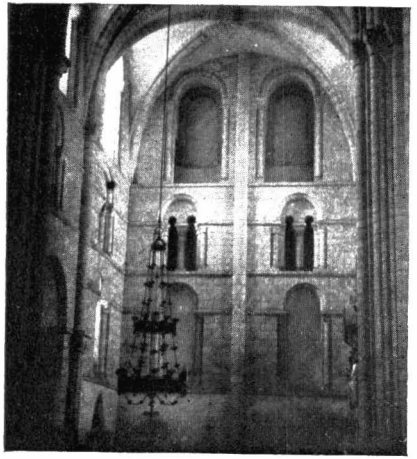

Fig. 25. — Eglise abbatiale de Lessay. Transept.

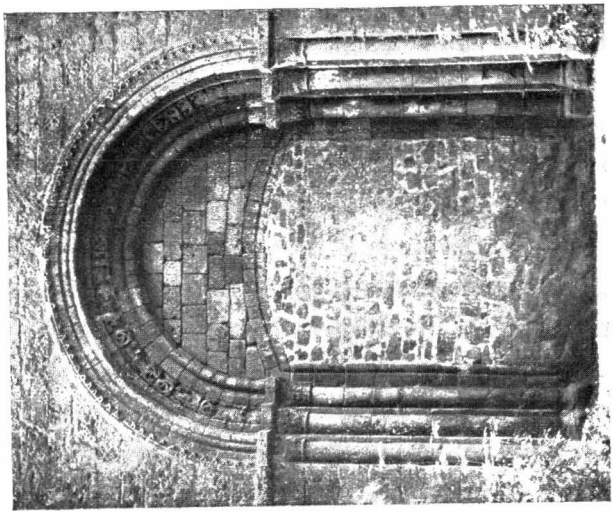

Fig. 25. — Lessay. Portail.

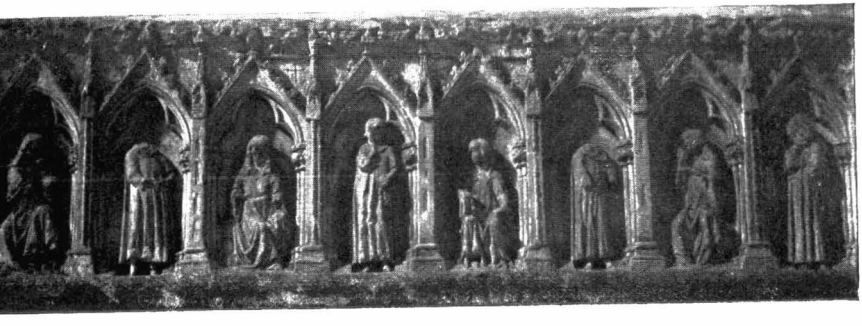

Fig. 26. — Lessay. Retable.

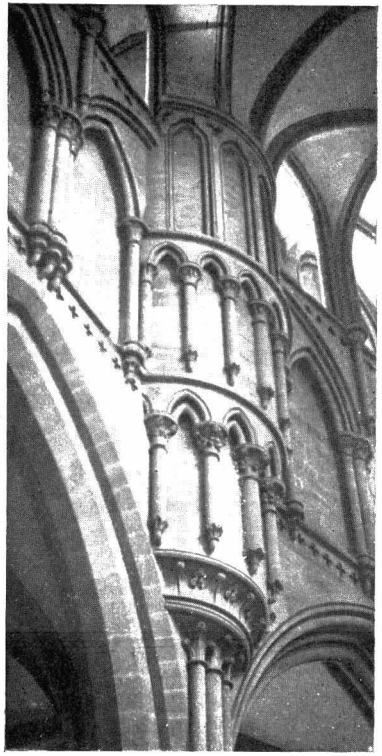

Fig. 28. — Cathédrale de Coutances. Déambulatoire, escalier en encorbellement.

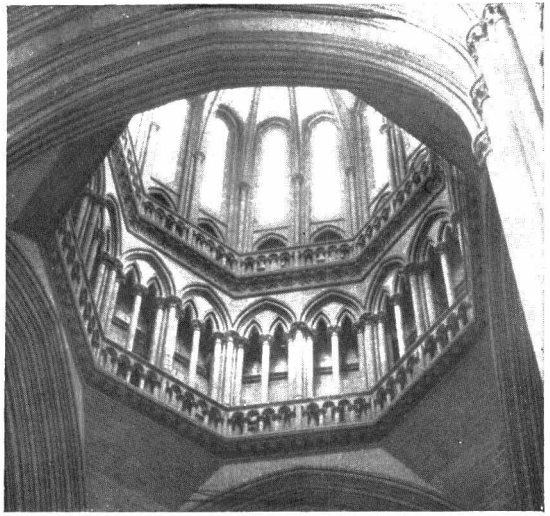

Fig. 29. — Cathédrale de Coutances. Tour-lanterne.

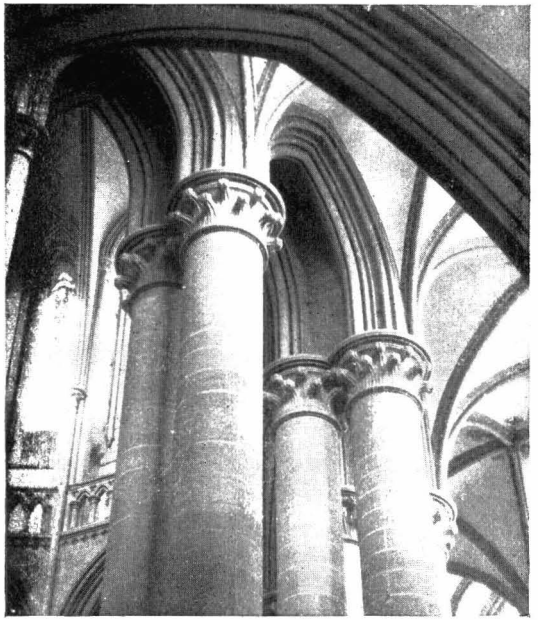

Fig. 30. — Cathédrale de Coutances. Déambulatoire.

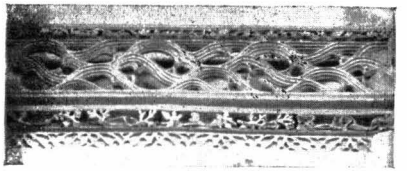

Fig. 32. — Coutances. Eglise Saint-Pierre. Balustrade flamboyante.

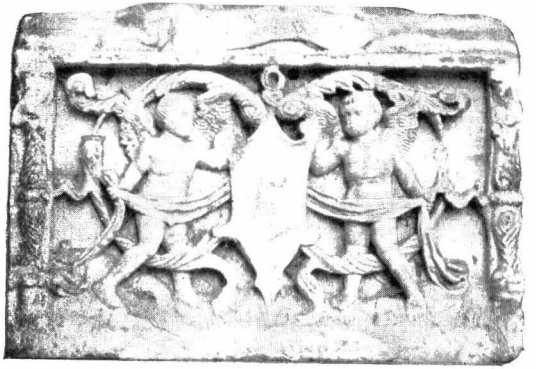

Fig. 35. — Saint-Pierre-sur-Dives. Bas-relief.

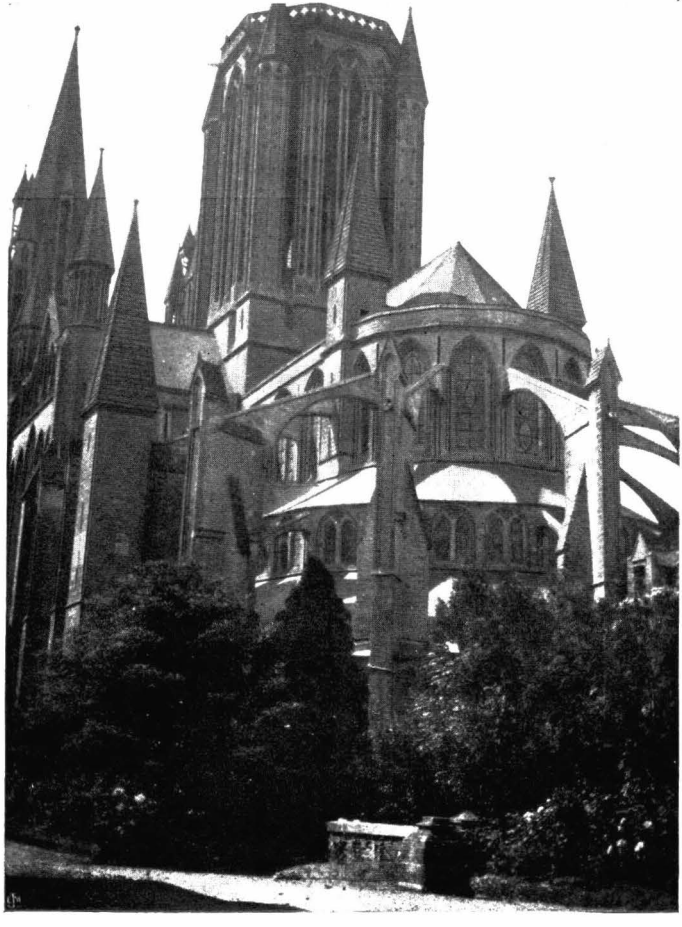

Fig. 31. — Abside de la cathédrale de Coutances.

Fig. 33. — Saint-Pierre-sur-Dives. Halles.

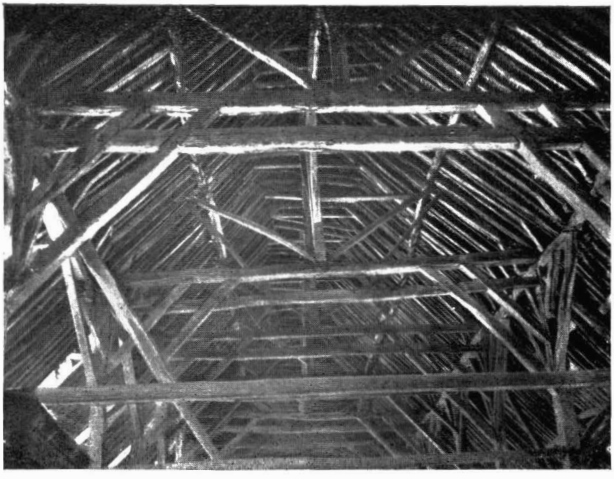

Fig. 34. — Saint-Pierre-sur-Dives. Halles. La toiture.

Fig. 40. — Lisieux. Débris du tombeau de l'évêque Pierre Cauchon.

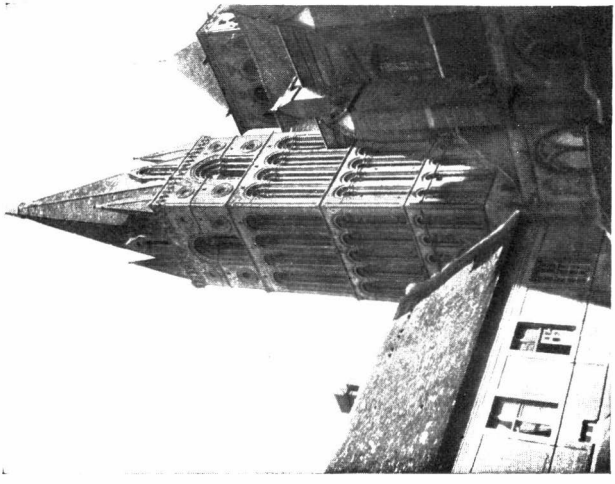

Fig. 36. — Saint-Pierre-sur-Dives. Le clocher.

Fig. 37. — Saint-Pierre-sur-Dives. Salle capitulaire.

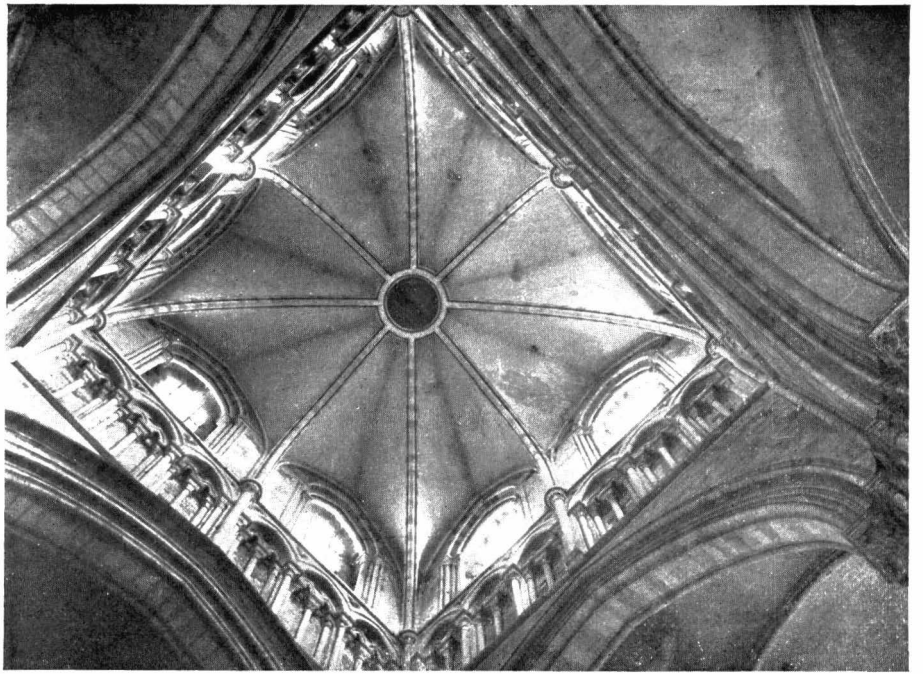

Fig. 38. — Lisieux. Tour-lanterne.

Fig. 39. — Lisieux. Détails de l'enfeu du transept.

Les peintures murales anciennes de la Collégiale de Termonde

Nous avons précédemment déjà, signalé les importantes peintures murales découvertes en la collégiale de Termonde.

Récemment, le 23 novembre 1908, de nouvelles fresques ont été mises à jour, et nous jugeons leur intérêt suffisant pour appeler sur elles l'attention des archéologues.

C'est dans le transept nord, on s'en souvient, derrière l'autel de Saint-Roch, que se trouvait cette magnifique représentation du Calvaire, dont nous avons cru pouvoir fixer l'exécution au second quart du XVe siècle.

Les peintures dont nous avons à parler aujourd'hui, ont été retrouvées sous le badigeon, et décoraient des colonnes et piliers du chœur principal. Elles appartiennent à des époques différentes.

Mais avant de décrire ces intéressants fragments décoratifs, il ne sera pas sans intérêt, croyons-nous, de rappeler quelques dates, se rapportant à l'histoire de l'église de Termonde.

Nous ne ferons d'ailleurs ici que glaner dans une brochure fort bien documentée, que fit paraître récemment M. Jean Broeckaert, de Termonde (1).

C'est Ringault II, seigneur de Termonde, qui institua le Chapitre de Termonde, au XIIe siècle. Rien dans l'édifice actuel ne rappelle une date aussi reculée, rien sinon les

(1) *Beschrijving der O.-L.-Vrouwkerk van Dendermonde.* 1907.

fonts baptismaux, qui ont appartenu à la collégiale primitive. Celle que nous connaissons n'est pas antérieure dans ses parties les plus anciennes, au début du XIVe siècle, ou pour ne rien préjuger, à la fin du XIIIe.

C'est précisément dans ces parties du monument que toutes les peintures murales, dont nous nous sommes occupés précédemment et dont nous avons à traiter maintenant, ont été retrouvées par une heureuse coïncidence.

L'église fut successivement et notablement agrandie dans la suite des siècles, d'abord par l'adjonction du chœur de la Vierge et la petite chapelle de Sainte-Anne y attenante, au commencement du XVe siècle. Puis, dans le courant du XVe siècle, on élargit la basse nef du côté sud, par la construction de trois chapelles. Enfin, à la fin du XVIIe siècle, on édifia derrière le chœur qui se terminait à cette époque par un chevet plat, une abside qui servit de chapelle du Saint-Sacrement (1).

Ces additions répétées eurent pour conséquence, on s'en doute bien, de dénaturer entièrement le plan primitif de l'église qui, à l'origine, affectait la forme d'une croix latine.

Ce n'est pas sans intention que nous avons cru devoir insister sur ces données chronologiques, parce que celles-ci nous aideront peut-être à dégager l'intérêt plus particulier, qui semble s'attacher à l'endroit même où furent découvertes les peintures murales, que nous nous proposons de décrire.

En effet, c'est sur la colonne à l'entrée du chœur, du côté de l'épître, que figurait la grande image de saint Pierre, peinture malheureusement détériorée, et dont les

(1) Nous ne parlons évidemment que des grandes modifications apportées au plan d'ensemble de l'édifice, négligeant à dessein les détails et les ajoutes de moindre importance.

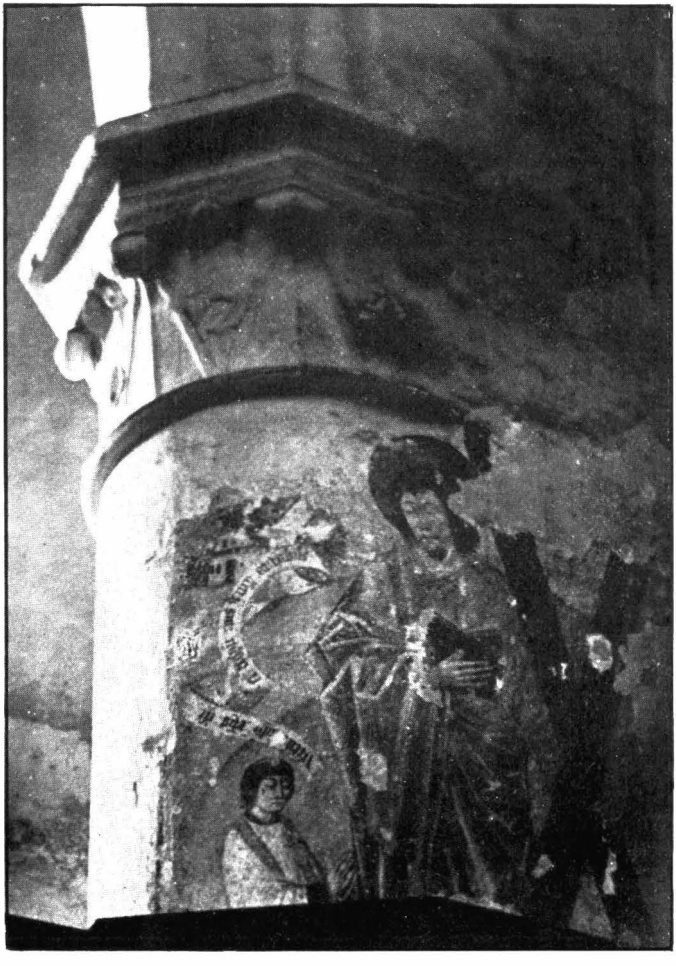

tons ont poussé au noir. La tunique du saint donne encore l'impression du rouge, et son manteau est gris. Sa main droite tient un livre, sa main gauche a disparu. Sous cette impressionnante figure se lit, en lettres gothiques de la fin du xve siècle, l'inscription suivante, que certains journaux ont rendu inintelligible, mais dont tous les caractères sont cependant bien nettement conservés:

Claviger celorū hic princeps Aposto'orum.

Ces mots sont peints en noir sur fond blanc.

Au haut de l'image, à sa droite, se détache sur fond brun, une devise en lettres blanches et en capitales romaines, et disposées de la manière suivante:

IN
IO
FIDO

La première lettre du second mot a disparu, mais le signe abréviatif y supplée évidemment, et il faut nécessairement lire: *in Domino confido.*

Cette peinture, quoique d'allure générale gothique, s'inspire déjà de la Renaissance, et nous n'hésitons pas à la dater des trente dernières années du xve siècle.

Sur la colonne voisine, à demi engagée dans le pilier qui soutient la tour, le badigeon recouvrait une magnifique figure de l'apôtre saint André. C'est un spécimen de décoration médiévale absolument remarquable, dénotant une véritable main d'artiste. Les plis des vêtements indiquent toute la pureté du style de l'époque, et l'allure générale de la composition témoigne d'un art exempt de tout alliage.

Saint André est représenté avec les emblèmes conventionnels: le livre et la croix qui porte son nom. A sa droite se tient agenouillé un prêtre, revêtu du surplis et de l'étole. Cette figure est traitée à échelle moindre que la précédente, comme c'est d'ailleurs l'usage courant dans les tableaux du moyen âge, où se voient les donateurs protégés par leurs patrons. La tête du prêtre est exécutée avec une maîtrise superbe: elle est pleine d'expression pieuse et recueillie, mais en même temps de vie intense et réelle, laissant par conséquent deviner toute la ressemblance du portrait avec l'original. Au-dessus de cette figure se déroule en gothiques méandres, une banderole avec inscription en caractères du XVe siècle, mais qu'il sera difficile de déchiffrer, à cause des lacunes qu'elle présente.

Dans le fond, se voit une petite construction qui paraît être une ferme.

Comme nous le disions dès le début, cette peinture est d'un style si net et si précis, qu'on ne peut guère se tromper en l'attribuant au second quart du XVe siècle. Elle serait donc, à notre avis, antérieure d'une quarantaine d'années à celle dont nous avons parlé en premier lieu.

En face de cette peinture, sur la paroi de l'escalier menant à la tour, on a mis au jour un double panneau représentant, d'un côté, saint Jacques et, de l'autre côté, saint Jean l'évangéliste.

Disons-le, dès l'abord, ici nous sommes déjà en pleine renaissance, et si le caractère même de la peinture — ce qui n'est pas le cas — ne l'accusait pas suffisamment, les détails architectoniques suffiraient à eux seuls pour trancher la question.

Ces deux figures d'apôtres se trouvent enchassées dans une manière de portique, dont l'architrave est supportée

par des colonnes, dans le style et le goût de la renaissance.

Comme on le voit, ce troisième décor contraste singulièrement avec les deux précédents, et affirme une tendance nettement tranchée avec les principes de l'époque ogivale dont s'inspiraient les deux figures de saint Pierre et de saint André.

Pour être moins anciens et aussi moins artistiques, les vestiges picturaux auxquels nous avons à nous arrêter maintenant, n'en présentent pas moins un réel intérêt et une importance à faire valoir.

Saint Jacques, représenté de trois quarts, porte une longue barbe noire, et tient de la main droite un livre ouvert devant lui et, de la gauche, un bâton de pèlerin. Son ample manteau gris-bleu laisse à peine entrevoir sa tunique de couleur verte. A sa droite se tient agenouillé un chanoine en habit de chœur, dans l'attitude de la prière. Dans le coin, à gauche, se trouve représenté en miniature le martyre du saint (la décollation de saint Jacques).

La peinture voisine offre des dispositions identiques: saint Jean est figuré de face. Il est jeune et imberbe, mais sa longue chevelure lui tombe en abondance sur les épaules. Il est vêtu d'une tunique de couleur incertaine et d'un large manteau rose. Il tient de la main gauche un calice et lève la droite avec le geste de la bénédiction. A sa gauche, un chanoine en habit de chœur est à genoux. Dans le coin de droite, la scène du martyre de saint Jean plongé dans l'huile bouillante.

Il a été aisé d'identifier les personnages agenouillés à côté de leurs saints patrons, et les articles parus dans le *Bien Public*, au lendemain de la découverte, nous fournissent à ce sujet des renseignements à peu près exacts (les dates seules sont mal données). En effet, l'église de Termonde possède un monument funéraire de deux chanoines, Jacques

et Jean van der Meere, conçu de la manière que voici: un tryptique dont le panneau central représente le Christ en croix, le volet de droite Jacques et, celui de gauche, Jean van der Meere: sous le tableau, un bas-relief en cuivre doré, la mise au tombeau. Enfin, sous cette sculpture, une inscription que nous voulons reproduire ici, puisqu'elle a été inexactement transcrite ailleurs:

RR^mis DD^nis fratribus et Canonicis
Jacobo Vander Meere pastori et archipresbytero,
qui obiit 21 Maii 1606 ætatis 68
et & Joanni Vander Meere Cantori
qui obiit 13 Sept. 1625 ætatis 87.

Les armoiries des deux chanoines figurent comme fronton de ce curieux et intéressant monument.

Ce sont ces mêmes deux chanoines dont nous retrouvons les portraits dans les peintures murales du pilier nord du chœur. Ils sont cette fois accompagnés de leur patron respectif. Il est à noter que dans cette peinture également, les deux frères se font face comme dans le tryptique et occupent la même place, c'est-à-dire, Jacques, comme l'aîné, à droite, Jean à gauche.

En comparant ce double portrait des deux frères, il semble évident que Jacques porte dans les deux cas l'âge que lui donne l'inscription funéraire (68 ans), tandis que Jean paraît plus jeune sur la peinture murale que sur le volet du tryptique.

En tous cas, à le voir tel qu'il figure au chœur, on ne le prendrait pas pour un vieillard de 87 ans.

Nous sommes donc tenté de croire que cette peinture murale aurait pu être exécutée du vivant de Jean, et comme

son frère Jacques y accuse nettement ses 68 ans, peut-être celle-ci constitue-t-elle un hommage d'affection fraternelle.

Mais quoiqu'il en soit, cet intéressant vestige d'art décoratif appartient à coup sûr au début du XVIIe siècle.

On l'aura déjà remarqué, dans un cadre si restreint nous voilà en présence de peintures qui relèvent de trois périodes nettement tranchées: l'art ogival pur dans la figure de saint André, la décadence du gothique dans la représentation de saint Pierre, et enfin la pleine renaissance dans le double panneau des SS. Jacques et Jean.

N'est-ce pas une des raisons, et non la moindre, pour veiller à la conservation de si précieuses reliques, qui donnent en si peu de traits une page bien éloquente de l'art décoratif en Belgique?

Mais nous avons, avant de finir, à poser une nouvelle question, et sans avoir les éléments nécessaires pour résoudre le problème, il n'est sans doute pas inutile de l'indiquer. Nous y faisions allusion au début, en insistant sur l'endroit même où ces découvertes viennent de se produire.

A première vue, et en raison même de leur âge si différent, ces peintures semblent n'avoir aucune relation entre elles, ou pour reprendre une thèse si longuement discutée, peut-on ici prétendre qu'elles fassent partie d'un plan d'ensemble?

Telles qu'elles se retrouvent aujourd'hui, il est évident que ce sont des peintures que nous appellerons isolées. Non seulement elles ne sont pas d'un même style, mais encore elles sont exécutées à une échelle différente. Néanmoins, malgré leur apparente opposition, n'y a-t-il pas lieu de les rapprocher, et le fait d'avoir traité ces sujets dans le chœur, qui est la partie primitive de la collégiale de Termonde, n'implique-t-il pas la connexité qu'ils doivent avoir entre eux, et dont la signification ne peut passer inaperçue.

A notre avis, la peinture la première en date est l'image de saint André. Elle a été exécutée vers 1450, donc un siècle et demi environ après la construction du chœur. Parce que sur la première colonne nous retrouvons saint Pierre, il est facile, — et il doit être permis — de supposer qu'on aura décoré les colonnes de l'église des images des Saints Apôtres. Si les peintures représentant saint Pierre, saint Jacques et saint Jean sont postérieures, ne faut-il pas en conclure que celles-ci ont remplacé celles qui entraient dans la série primitive à laquelle appartient saint André. Il semble en effet peu probable que trois chanoines se soient payé la fantaisie de faire peindre leur patron dans le chœur de leur collégiale, tandis qu'il paraît plausible que suivant le goût de l'époque, ceux-ci aient fait reproduire leur portrait en manière de donateurs, dans la théorie des apôtres qui se déroulait à travers le monument, et à côté de la figure du saint qui les intéressait plus spécialement.

Nous n'avons évidemment aucune certitude à ce sujet, mais si nous émettons cette hypothèse, c'est pour éveiller l'attention de ceux auxquels incombe la responsabilité de la restauration de l'église de Termonde, et pour les confirmer davantage dans la prudence dont ils ont à faire preuve, en enlevant le badigeon des murs et des piliers, et qui semble devoir amener comme résultat probable et heureux, la découverte de nouvelles peintures murales (1).

Chanoine VAN DEN GHEYN.

1 février 1909.

(1) Il nous est agréable d'exprimer ici toute notre reconnaissance à M. le notaire Vermeersch, secrétaire de la fabrique d'église de Termonde, et à MM. les architectes Henri et Valentin Vaerwyck, chargés de la restauration, pour l'empressement qu'ils ont mis à nous informer de la découverte des peintures.

VARIÉTÉS CAMPANAIRES

(Deuxième série)

En terminant le rapport que nous avons présenté, l'année dernière, au congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, à Gand, nous émettions quelques vœux que nous nous permettons de rappeler ici :

« Il serait à souhaiter, écrivions-nous, que l'on recueille toutes les mentions faites dans les auteurs du moyen âge, dans les comptes et autres documents de cette époque, dans lesquels il est question des cloches, de leur fabrication et de leur emploi.

» On devrait s'appliquer à signaler, en les décrivant, toutes les anciennes cloches existant encore dans notre pays, soit qu'elles aient été conservées dans les églises ou les monuments civils, soit qu'on les ait recueillies dans des collections publiques ou privées. On pourrait en même temps décrire celles qui proviennent d'ateliers belges et qui sont détenues à l'étranger. »

Ce sont ces considérations, à l'utilité desquelles nous croyons plus que jamais, qui nous ont engagé à présenter

une nouvelle série de notes campanaires. Déjà, dans notre ouvrage sur les *Cloches d'Anvers*, et dans notre premier volume de *Variétés campanaires*, ainsi que dans diverses publications moins importantes, nous avons fourni bon nombre de renseignements relatifs à l'archéologie campanaire.

Depuis lors, nous avons poursuivi nos investigations dans les clochers des églises de la province d'Anvers; nous avons, dans les divers dépôts d'archives, dans les nombreux ouvrages qui ont complété notre collection bibliographique, recueilli bon nombre de documents intéressants, qui nous permettent aujourd'hui de publier un nouveau recueil de notes.

En livrant celles-ci à la publicité, nous avons l'espoir de rendre service aux archéologues, chaque jour plus nombreux, qu'intéressent les études campanalogiques. Mais nous avons un autre but encore, but dont la réalisation nous semble moins aisée, et dont, cependant, nous souhaiterions ardemment le succès. Dans le même rapport, auquel nous faisions allusion en commençant, nous l'exprimions ainsi :

« Enfin, il serait hautement désirable que l'étude, au point de vue liturgique et archéologique, de la question que nous venons d'analyser brièvement, amène une réaction salutaire dans la composition des inscriptions, dont on dépare trop souvent aujourd'hui nos cloches nouvelles. Qu'on en revienne aux saines traditions du passé, qu'on ne perde plus de vue le symbolisme si pur et si élevé dont la cloche est l'emblème, qu'on s'imprègne de l'esprit religieux qui se manifeste si clairement dans les cérémonies de la bénédiction, et l'on verra les banales et insipides inscriptions, les vaniteuses énumérations de noms quelconques, remplacées comme autrefois par de concises indications, par de pieuses in-

vocations qui rappelleront en termes précis, et le rôle que doit jouer la cloche, et la gloire des puissances célestes, auxquelles elle transmet l'hommage de ses accents harmonieux. »

Si par la publication de nos études, nous parvenions à contribuer à la réalisation de cette réforme, nous nous considérerions en grande partie payé de nos peines et de notre travail.

CHAPITRE I

Cloches des villages de la province d'Anvers (Troisième série): Baelen-sur-Nèthe — Beersse — Beersel — Berlaer — Bonheyden — Boom — Bornhem — Bouchout — Bouwel — Brocchem — Calmpthout — Duffel — Edeghem — Gestel — Gierle — Hallaer — Heffen — Hersselt — Heyst-op-den-Berg — Hombeeck — Hoogstraten — Hove — Keerbergen — Kessel — Lille — Massenhoven — Morckhoven — Mortsel — Norderwyck — Poederlé — Poppel — Pulderbosch — Puers — Pulle — Ranst — Reeth — Ryckevorsel — Rymenam — Santhoven — Schelle — Schooten — Turnhout — Viersel — Vorsselaer — Waelhem — Wavre-Notre-Dame — Wechelderzande — Westerloo — Willebroek.

BAELEN-SUR-NÈTHE.

Dans nos *Variétés campanaires* (I, 7), nous avons reproduit les inscriptions des trois cloches de l'église de Baelen, d'après un manuscrit de l'abbé De Ridder. Depuis lors, nous avons personnellement examiné ces cloches, ce qui nous permet de rectifier une erreur que nous avons commise, en nous basant avec trop de confiance sur notre source. La première cloche ne date pas de 1816; son inscription, du reste, ne forme pas un chronogramme. La voici exactement:

DEO SANCTIS COSMAE ET DAMIANO HANC POPULUS
BALENSIS FINIIT.

Plus bas se remarque une couronne formée de palmettes, sous laquelle se lit:

A. JULLIEN ET F. CNAPEN FECIT 1708.

Le fondeur Alexis Jullien nous est suffisamment connu; nous l'avons cité à maintes reprises. Quant à F. Cnapen, nous ne l'avons pas encore rencontré jusqu'ici.

Les inscriptions des deux autres cloches, telles que nous les avons données, sont exactes. Remarquons toutefois que la première d'entre elles est ornée des figures des douze apôtres et de la Vierge, et la seconde, la plus petite, de celles des apôtres et de sainte Odrada.

Sur les cloches plus anciennes qui appartenaient autrefois à cette église, on possède peu de renseignements. On sait toutefois, que celles qui existaient à la fin du XVIe siècle, furent détruites lors du désastreux incendie qui dévasta l'église. Le feu avait été allumé, le 16 septembre 1578, par la garnison espagnole de Diest, qui s'était révoltée et qui se livra dans ces parages aux plus terribles déprédations. En souvenir de ce désastre, on inscrivit plus tard dans l'église restaurée cette inscription, dans laquelle on voulut voir un chronogramme:

INFELIX BAELEN DECIMO SEXTO ANTE CALENDAS
OCTOBRIS PERIIT FACTA RAPINA FERIS (1).

Inutile de faire remarquer l'inexactitude de ce soi-disant

(1) ANDR. GEBOERS. *Geschiedenis van Baelen.*

chronogramme, dans lequel il n'est pas tenu compte des deux D de *Decimo* et *Calendas*, et qui ne donne le millésime de 1578 que grâce à cette irrégularité.

En 1597, fut entreprise la restauration de la tour, et on songea en même temps à y replacer de nouvelles cloches. L'abbaye d'Averbode, jouissant des dimes de la paroisse, dût pourvoir à ce soin, et c'est dans ce but que l'abbé Matthias Valentyns fit don, cette année, de 11 muids et 2 mesures de froment provenant des dimes, plus une somme de 12 florins.

Le 25 juin 1681, un nouvel incendie provoqué par un violent orage, détruisit encore une fois la tour de l'église. C'était de rechef encore au décimateur, à l'abbaye d'Averbode, à pourvoir aux frais de la restauration. Cette fois elle s'y refusa. De leur côté, les habitants, en guise de représailles, ne voulurent pas acquitter le montant des dimes. Il s'en suivit un grave différend, qui ne prit fin qu'en 1715. Néanmoins, dès 1686, on entreprit les travaux de reconstruction de la tour, travaux qui durèrent pendant deux ans. Un nouveau beffroi fut installé à l'étage supérieur. Toutefois, ce ne fut que par le jugement de la Cour de Brabant, en 1701, que l'abbaye fut condamnée à fournir une nouvelle cloche décimale, étant autorisée à utiliser dans ce but le métal provenant de l'ancienne cloche fondue lors de l'incendie de 1684.

Nous avons vu que, sur une des cloches fondues en 1855, il est fait mention de sainte Odrada. Nulle part le souvenir de celle-ci ne pouvait être rappelé avec plus d'à-propos. Ce serait, en effet, au VIIIe siècle, sur le territoire même de Baelen, au château de Scheps, que serait née Odrada. Après une vie passée dans l'exercice de toutes les vertus, elle serait décédée à Baelen, le 28 janvier d'une année non

désignée, mais aurait été enterrée à Alem, sur la Meuse, non loin de Bois-le-Duc. A Milleghem, elle aurait opéré différents prodiges, notamment fait jaillir une source qui attira, dans la suite, de nombreux pèlerins, et planté en terre son bâton qui prit racine et devint le célèbre tilleul de Milleghem. Elle réussit un jour, dit la légende, à dompter un des chevaux sauvages qui vivaient dans les bois voisins, et c'est en souvenir de ce miracle, qu'elle est représentée prenant place sur un cheval qui s'incline devant elle. Son souvenir a persisté à travers les siècles et ses images sont vénérées dans plusieurs églises des environs de Baelen.

BEERSSE.

Les comptes de l'église Saint-Lambert permettent de constater qu'au XVIe siècle, elle possédait déjà des cloches. En 1562, on construisit dans la tour un nouveau beffroi, mais les cloches n'y restèrent pas longtemps suspendues, car, en 1577, les troupes à la solde des protestants, pillèrent l'église; les cloches furent enlevées et servirent à la confection de canons (1).

En 1685, l'église commanda une modeste cloche, au fondeur anversois, Melchior de Haze; elle existe encore et ne porte sur sa robe d'airain que ces seuls mots:

MELCHIOR DE HAZE ME FECIT ANTVERPLE
ANNO DOMINI 1685.

(1) H. VAN DEN EYNDE. *Historische aanteekeningen rakende de heerlijkheid Beersse.*

En 1806, il fut commandé une cloche plus importante, au fondeur lorrain, Clément Drouot. Celui-ci la fondit à Thielen, en même temps que les deux cloches destinées à l'église de ce dernier village, et que nous avons décrites ailleurs (1).

La cloche de Beersse est ornée d'une inscription, dont voici le texte:

† Beersse. S. Lambertus
N. Cremers curé.
P. M. Mesmaekers sous prefet du deuxième arrondissement du departement des deux nethes assistant.
C. Drouot m'a fait a Thielen 1806.

Enfin, une troisième cloche fut acquise par l'église, en 1849, chez van Aerschodt-van den Gheyn, à Louvain, comme en témoigne son inscription:

Peter de heer J. Proost burgemeester der gemeente
Meter Henrica Slegers en Theresia Broeckx
R. D. J. B. Brems.
A. L. J. van Aerschodt van den Gheyn me fudit
Lovanii 1849.

Non loin du village de Beersse, au bord de l'ancienne route désaffectée, dans la direction d'Oostmalle et dans un site des plus pittoresques, s'élève une agreste petite chapelle, dédiée à saint Corneille et centre d'un pèlerinage des plus fréquentés. Sur la toiture s'élève un modeste campanile, dans lequel était appendue une petite cloche qui,

(1) Fernand Donnet. *Variétés campanaires*, I.

en 1603, fut transportée et placée dans la tour de l'église de Beersse. En 1712, elle fut remplacée par une autre cloche, qui provenait du fondeur anversois, Guillaume Witlockx. Celui-ci y inscrivit ces quelques mots:

Wilhelmus Witlockx fecit Antverpiae
St Cornelius Beerse
P. van Ginderdeuren pastor 1712.

BEERSEL.

Dans l'église de ce petit village, voisin de Heyst-op-den-Berg, existe une cloche, haute de 72 centimètres, et en mesurant 93 en diamètre. Elle porte la date de 1680 et, entre deux frises, montre une inscription qu'il faut lire:

Guiliam du Cange me fecit Antverpiæ 1680.
S. Remigius tot Bersel op den Bosch.

Nous ne possédons pas de renseignements au sujet de la personnalité de ce fondeur anversois. Tout au plus savons nous, qu'en 1683, il fut appelé à fournir deux cloches à l'église de Wetteren, en Flandre. Il établit son creuset sur place de ce village, et la coulée eut lieu le 7 août 1683. Ces cloches ont disparu à la révolution française; nous n'en connaissons pas les inscriptions; remarquons toutefois, que dans les comptes de l'église, le fondeur est appelé Guillaume du Lance (1).

---

(1) P. G. de Maesschalck. *Klokkenagie der gemeenten van het arrondissement en het voormalig land Dendermonde.*

BERLAER.

Nous nous sommes déjà précédemment occupé des cloches de Berlaer (1). Une visite faite à cette église, nous permet aujourd'hui de rectifier et de compléter nos renseignements.

La plus ancienne cloche, appelée *Notre-Dame*, est restée en usage, à la révolution française; elle était alors employée pour le service de l'horloge; ce n'est que récemment qu'elle a disparu pour faire place aux nouvelles cloches. Nous avons dit qu'elle avait été fondue, en 1679, par les frères Jean et Joseph Plumere. Voici quelle était l'inscription qu'elle portait:

Sancta Maria ora pro nobis
D. Barth. Brouwers pastor. Paulus van Bulck
et Joes Vekemans ædituI.
Joannes et Josephus Plumere me funderunt anno 1679.

En 1687, on se le rappellera, on fit fondre dans l'atelier de Jean van den Gheyn à Malines, une cloche de 3760 livres, qui fut dédiée à saint Pierre, patron de l'église. Elle fut ornée d'une image de l'apôtre, accompagnée de ces mots:

S. Petrus patronus in Berlaer prope Lyram est
noēn meum.

D'autre part, furent encore imprimées sur cette même cloche, les armoiries des donateurs: Charles Godefroid baron de Loë, commandeur de Pitzenbourg, et Norbertine van

(1) Fernand Donnet. *Les cloches d'Anvers*, 212.

Diependael, religieuse de Roosendael. Le blason de cette dernière était accompagné de la devise: *Labora sustinens*.

Charles Godefroid baron de Loë zu Wissen, fut nommé commandeur de la maison malinoise des chevaliers de l'Ordre Teutonique, appelée Pitzenbourg, en 1684, succédant au baron de Hanzelaer. Plus tard, il fut élu grand commandeur du baillage de Coblence, dont dépendait l'établissement de Malines. Il mourut le 22 mars 1715. Il portait pour armoiries: d'argent à une cornière de sable, les bouts terminés en triples pheons.

L'abbaye du Val-des-Roses, ou Roosendael, de l'Ordre de Citeaux, était établie à Waelhem, près de Malines. Norbertine van Diependael, native d'Anvers, avait déjà rempli les fonctions de sous-prieure et de prieure, quand, après le décès de Anne Rethan, elle fut installée le 24 juin 1698, comme 38e abbesse. Elle décéda le 16 août 1719.

La décoration de la cloche était complétée par l'inscription suivante:

JAN VAN DEN GHEYN HEEFT MY GHEGOTEN INT JAER ONS HEERE ANNO 1687. CAROLUS GODEFRIDUS BARON VAN LOY TOT WISSEN COMMANDEUR IN PITZENBORGH.

Enfin, une troisième cloche de petit module, avait été placée dans la tour. Elle n'avait coûté à l'église que la modique somme de 93 florins et 3 sous, comme en témoigne un passage des comptes, dans lesquels on peut lire à la date du 9 mai 1764:

Aen A. J. van den Gheyn voor het hergoten der nieuwe klock kleynste. 93-3

Ces deux dernières cloches disparurent, ou du moins

furent détruites par les républicains français, à la fin du XVIIIe siècle.

Les débris que l'on pût sauver de la cloche de 1687, furent livrés, en 1808, au fondeur A. L. van den Gheyn, avec charge d'en couler une nouvelle. Celle-ci ne fut toutefois livrée qu'en 1814. Nous en avons donné antérieurement la triple inscription qui rappelait sa naissance en 1687, sa destruction en 1798, et sa résurrection en 1814. Mais le son de cette cloche était si défectueux, que les marguilliers la refusèrent. Il en résulta un procès; le fondeur dut reprendre sa cloche, qu'il réussit plus tard à vendre à l'église Sainte-Catherine à Malines (1).

Dans l'entre-temps, on fit l'acquisition d'une petite cloche de 1723 livres, qui avait été commandée pour l'église de Niel, mais dont celle-ci, faute de ressources, ne pouvait prendre réception. On fit effacer l'inscription qui indiquait sa destination première et qui fut remplacée par ces simples mots :

S. Anna
ora pro nobis
Andreas van den Gheyn me fecit Anno 1814.

Mais les difficultés avec le fondeur ayant été aplanies à l'amiable, on lui commanda, en 1816, deux nouvelles cloches, qui furent livrées au commencement de l'année suivante et bénites le 29 janvier 1817.

Le curé de Berlaer, lors de la fonte, opération à laquelle il assista, eut soin dans le mémorial qu'il rédigeait journellement, de noter que les débris de l'ancienne cloche

(1) J. Th. de Raadt. *Berlaer et ses seigneurs.*

décimale, furent jetés dans le creuset. Voici comment il s'exprime (1):

Decimanam fuisse magnam illam campanam sive decimatorum olim hujus parochiæ sumptibus fusam probatur et ex gentilibus et ex inscriptionibus quas ei infusas reperi quasque antequam in fragmina me presente contundebatur refundenda, accurate annotavi hicque pro fero Jan van den Gheyn heeft my ghegeven int jaer ons Heere anno 1687.

Mais ces fragments ne suffisant pas pour augmenter la quantité de métal, on ajouta encore des lingots de cuivre rouge, achetés à Anvers, et qui, dans ce port, étaient utilisés pour la construction des navires de guerre. Leur emploi n'est pas autrement spécifié. Ce détail nous est fourni par le même manuscrit en ces termes: *Ferrarius hic lignarius qui cylindros aeris rubri purissimi ante hac sub gallicano imperio ad navium bellicarum Antverpiæ constructionem destinatos.*

Il est assez typique de constater qu'un des rares vestiges des constructions maritimes qui, sous l'Empire, furent si actives dans le port d'Anvers, doive se retrouver dans le clocher d'une modeste église rurale.

La fonte de la cloche eut lieu le 28 novembre 1816, à 4 heures du matin, en présence de Jean-Baptiste Pauwels et de Charles Coremans, marguilliers de l'église de Berlaer, et c'est le 8 mars 1817, que pour la première fois, les nouvelles cloches furent mises en branle.

La petite cloche, pesant 1998 livres, portait la représentation de sainte Anne, accompagnée de ces mots:

(1) Bibliothèque royale de Belgique. Manuscrit: Nicolas Othon van den Kerckhove. Memoriale pastoratus de Berlaer cum additamentis J. L. Fas.

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FECIT LOVANII 1816
BERLAER — SINE LABE CONCEPTAE — DEI PARAE —
PERPETVAE VIRGINIS — MATRI.

De la plus grande cloche nous parlerons à l'instant. Celle que nous venons de décrire, partagea le sort des précédentes; elles furent récemment vendues et remplacées, en 1898 et en 1900, par deux cloches, fournies par van Aerschodt de Louvain. L'aspect de celles-ci est peu artistique, et les longues inscriptions dont on les couvrit, offrent peu d'intérêt.

De toutes les anciennes cloches qui se succédèrent dans le clocher de Berlaer, il ne subsiste plus que la grosse cloche de 1816; elle pèse 3672 livres, est haute de 1 mètre, et mesure en diamètre 1m30. Son battant, en cuivre jaune, est de dimensions peu communes; il fut livré par Jean-Baptiste Pauwels.

Quant à la cloche elle-même, elle a un aspect très archaïque; son ornementation est sobre, mais d'une artistique élégance. Dans la partie supérieure, contre le cerveau, se déroule une frise gracieuse, composée de groupes de petits amours, représentant les divers arts, et encadrés de nuées. C'est identiquement le même motif que nous avons retrouvé sur une des cloches de Pulle. Sous cette frise, entre deux filets, se lisent ces mots tracés en capitales:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FECIT LOVANII ANNO 1816.

Puis, plus bas, se déroule une guirlande festonnée, composée de fleurs et de fruits. Au centre de la robe, se voit dans un encadrement de même nature, une figure de saint Pierre.

Enfin, dans la partie inférieure, contre le rebord, a été inscrit le chronogramme suivant:

DIVo apostoLorUM prIncIpI BerLaer patroCInantI.

Il paraît, que sur la même cloche, devaient encore figurer trois chronogrammes, indiquant les dates de 1687, 1798 et 1816, mais que, par mesure d'économie, ils ne furent pas coulés sur le bronze. En voici le texte:

'k Was thIenDe kLoCk en WIrD Voor DeeZe
WeergeBoren.
Wat fransChe WoeDe WerCk WIrp MY Van
BerLaers toren.
'k VergaeDer Loof, VerCIer, en naem ooCk aLs Voren.

BONHEYDEN.

Dans la tour de l'église récemment démolie de Notre-Dame, à Bonheyden, non loin de Malines, nous avons trouvé deux cloches. La plus petite est ornée de façon fort élégante d'une frise contournant le cerveau et formée de gracieux rinceaux, dans lesquels se jouent de petits anges. Elle est attachée au mouton par six anses, sur la partie saillante desquelles se détache une petite tête d'ange.

L'inscription qui se déroule sur une seule ligne est conçue comme suit:

Campana communitatis.
Andreas van den Gheyn me fudit Lovanii A° 1772.

Cette cloche, dont le diamètre est de 60 centimètres, sonne le *la* bemol.

L'église de Bonheyden fut agrandie en 1760 et entièrement restaurée. Ces travaux durèrent jusqu'en 1779, lorsque le temple fut consacré à nouveau par le cardinal de Franckenberg. Les frais de ces diverses restaurations furent entièrement supportés par les paroissiens, sans intervention du Chapitre de Saint-Rombaut à Malines (1). Ce furent sans doute aussi les habitants du village qui acquirent la cloche, ce qui expliquerait la mention dans l'inscription de: *Campana communitatis.*

La seconde cloche, plus moderne, a un diamètre de 80 centimètres et donne le *mi* bemol.

Elle provient aussi de l'atelier des van den Gheyn, comme le prouve l'inscription suivante :

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII ANNO 1816.

Contre le bord inférieur se lit une seconde inscription :

PETER MICHAEL JOS. FRANC. DE BROUWER
METER ISABELLA WILL. BERNAERTS.

Sur la cloche, au centre, a été coulé un petit buste de la Vierge portant l'enfant Jésus.

---

(1) (CHAN. LAENEN) *Bonheyden. La vie diocésaine.* Février 1908.

BOOM.

On ne possède pas de renseignements sur les premières cloches, qui appartenaient à l'église de cette paroisse; on sait toutefois qu'elles furent enlevées par les protestants pendant les troubles du XVIe siècle. Pour remplacer les cloches disparues, il en fut acquis de nouvelles au commencement du siècle suivant. En effet, par acte du 20 décembre 1627, passé par devant le notaire Harlingen, Jean Hallemans et Jean Pirions, marguilliers, agissant au nom de l'église, achetèrent deux cloches chez le fondeur malinois, Pierre De Clerck. Elles pesaient ensemble 3430 livres et coûtèrent 272 florins et 17 1/2 sous (1).

Ces cloches ne devaient pas échapper aux déprédations des républicains français, qui occupèrent Boom à la fin du XVIIIe siècle. Le 7 Frimaire an VI, ordre fut donné de descendre toutes les cloches de la tour, sauf celle qui appartenait à la commune. L'administration municipale s'empressa, en accusant réception de ces instructions, de répondre que toutes les cloches étaient dans ce cas. Pendant plusieurs mois, les agents municipaux de Boom, imités du reste dans leur résistance, par leurs collègues de Schelle, Niel et Reeth, s'efforcèrent d'éluder les ordres de l'autorité centrale. Ils prétendirent notamment, que les cloches étaient indispensables pour le bon fonctionnement des horloges. Finalement, ils durent céder, et les cloches de ces diverses paroisses furent transportées à Anvers pour passer au creuset et être transformées en canons ou monnaie de billon.

Dès la réouverture des églises, après le Concordat, en

(1) Em. Steenackers. *Boom in het verleden.*

1802, l'église de Boom reçut, pour annoncer les services religieux, une petite cloche pesant 300 livres, mais qui, après quelques années, en 1816, était déjà hors d'usage. Pour remédier à cette situation, il fut décidé de faire fondre deux cloches, et l'autorité ecclésiastique s'adressa aux paroissiens, pour obtenir, dans ce but, les ressources nécessaires. Grâce à la générosité de ceux-ci et aux subsides des magistrats communaux, on put, en 1819, faire la commande désirée. C'est un fondeur lorrain, Clément Drouot, qui s'engagea à exécuter la besogne. La fonte eut lieu sur place; la grosse cloche fut coulée le 2 août 1819; l'opération réussit parfaitement. La nouvelle cloche, qui pèse 2555 livres et sonne le *mi* bémol, fut solennellement bénite, le 10 août, par le doyen d'Anvers, M. De Meulder, curé de l'église Saint-André de cette ville.

Cette cloche, qui avait été dédiée à saint Roch, fut parée d'une inscription dont voici la teneur :

GEGOTEN DOOR C. DROUOT, IN BOOM, 2 AUGUSTI 1819. AAN DEN H. ROCHUS, PATROON DEZER KERK ONDER HET BESTUUR VAN DE HEEREN JAN DE BECKER, BURGEMEESTER, J. D. SPILLEMAECKERS, JAN FRANS VAN NUFFEL, SCHEPENEN, J. B. BEST, SEKRETARIS, DEN E. H. PHILIP VAN HAMME, PASTOOR.

METER M. ELIS. EYCKMANS, HUISVROUW VAN FRANC. VERELST.

CIVIUM DonIs ConfeCta fVI.

Le parrain avait été Jacques Dominique Spillemaeckers, dont le nom figurait déjà comme échevin, dans l'inscription.

La seconde cloche, plus petite, pesant 1435 livres, fut fondue le 2 septembre 1819, et solennellement bénite le 16

du même mois. Elle fut consacrée à la Vierge et eut les mêmes parrain et marraine que la précédente. Cette cloche toutefois n'existe plus; elle fut refondue en 1878; depuis lors, elle pèse 1007 kilos et sonne le *fa*. Elle fut alors mise en accord avec les nouvelles cloches, qui avaient été achetées en 1869.

BORNHEM.

Cette église, malgré son antiquité, dont témoigne son intéressante crypte, et malgré son importance, ne possède que deux cloches. La plus ancienne fut fondue, en 1696, par le célèbre saintier anversois, Melchior de Haze. Lors de la révolution, à la fin du XVIIIe siècle, elle fut descendue de la tour et cachée par les paroissiens. Elle ne pèse que 150 kilos et sonne le *fa*. Elle porte comme inscription ces simples mots:

MELCHIOR DE HAZE
ME FECIT ANTVERPIAE
1696.

La seconde cloche, plus importante, ne date que de l'année 1807; elle sonne le *sol* et provient de l'atelier d'un fondeur bruxellois, Barthélémy van Lare, comme l'atteste l'inscription dont on l'orna:

BORNHEM 1800 EN SEVEN
BEN ICK VAN DE PAROCHIANEN GEGEVEN.
PETER DE HEER C. G. M. DE MARNIX
METER JOUFF. J. M. DE WESTERLINCK
BARTHOLOMEUS VAN LARE
ME FUDIT BRUXELLIS

Le parrain appartenait à une famille qui s'était depuis quelque temps fixée au château de Bornhem, qu'elle possède encore aujourd'hui. Né à Rollencourt, le 31 mars 1780, Charles-Ghislain-Marie comte de Marnix, était fils de Claude comte de Marnix et de Marie-Ghislaine de Cunchy. Il fut président de l'Ordre équestre de la province d'Anvers et, ensuite, membre de la première Chambre des Etats-Généraux. Il épousa, en 1802, Dorothée van der Gracht, et mourut à Bornhem, le 6 mai 1832 (1).

Barthélémy van Lare travaillait à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Sur les cloches de Denderbelle, en Flandre, on rencontre son nom associé, en 1786, à celui d'un de ses parents, M. N. van Lare, peut-être son père (2).

---

(1) Baron DE STEIN. *Annuaire de la noblesse de Belgique.* XXXII.

(2) P. S. DE MAERSCHALCK. *Klokkenagie der gemeenten van het arrondissement Dendermonde.*

BOUCHOUT.

Nous avons vu (1) que, le 23 avril 1618, le curé de l'église Saint-Bavon, à Bouchout, avait conclu un contrat avec un anversois, Paul van Lare, pour la fonte de deux nouvelles cloches, et avons reproduit l'acte officiel qui fut signé à cette occasion par les contractants.

A l'acquisition de ces cloches se rattache une démarche que fit le curé, le 18 mai 1618, auprès des chanoines de la cathédrale d'Anvers, et dont nous avons retrouvé la trace dans les actes capitulaires de l'évêché de cette ville (2). Voici ce qu'on peut lire dans le troisième volume de ces recueils:

Comparuit in Capitulo pastor in Bouchout invitans dominos ad patronatum certæ campanæ bene dicendæ in sua ecclesia.

Ce texte pourrait faire croire que le curé sollicitait du Chapitre, en vertu des privilèges de collation de la cure que celui-ci aurait possédés, le don d'une nouvelle cloche pour son église. Mais on sait que le droit de nomination du curé appartenait au Chapitre de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, et que l'évêque de cette ville intervenait au nom de celui-ci. Il faut donc croire que la démarche du curé de Bouchout n'avait pour but que d'inviter le Chapitre de la cathédrale d'Anvers, à être parrain de l'une des nouvelles cloches commandées à van Lare, à moins que cette intervention pût lui être réclamée du chef de dîmes qu'il aurait possédées dans ce village.

---

(1) *Variétés campanaires*, 1e série, 10.

(2) Archives archiépiscopales, Malines.

BOUWEL.

L'église Notre-Dame à *Bouwel* ne possède que deux cloches. Elles proviennent encore une fois de l'atelier des van den Gheyn. Les inscriptions qu'elles portent sont des plus simples.

La plus grosse, sur la robe de laquelle est coulée une image de la Vierge, n'est guère ancienne, comme en témoigne son inscription :

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII
ANNO 1813
V. VERIS PASTOR, ORD. CARM. DISC.
P. J. J. DE BOSSCHAERT
PATRINUS J. F. OSY. MATRINA M. J. M. V. PROLI.

Il est facile d'identifier les donateurs, parrain et marraine, de cette cloche. Paul-Joseph-Jean de Bosschaert, fils de Jean-Joseph de Bosschaert, seigneur de Bouwel et de Anne-Marie de Witte, naquit le 22 juin 1756 et mourut le 24 septembre 1836. Il fut inhumé dans le caveau de sa famille à Bouwel. Il se maria deux fois; sa première femme fut Marthe-Jeanne-Marie-Vincente Proli, dont nous voyons également le nom figurer sur la cloche; elle décéda le 2 septembre 1815. Paul-Joseph de Bosschaert, qui fut créé chevalier par le roi Guillaume, eut, de sa première femme, deux enfants, dont une fille, Isabelle-Ernestine de Bosschaert; celle-ci épousa, le 11 juin 1805, Jean-Ferdinand Osy, dont le nom est aussi inscrit sur la cloche que nous venons de décrire.

Le clocher de Bouwel renferme encore une autre cloche, plus petite, mais un peu moins récente que la première; elle date du XVIIIe siècle; elle porte ces mots:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII 1797.

BROECHEM.

L'église de ce village, malgré son importance, ne possède que deux cloches. La plus petite date du milieu du XVIIe siècle; elle est ornée d'un crucifix élevé sur une base à trois degrés. Plus haut se lisent ces mots:

MARIA MAIOR IS MINEN NAEM. KERK
VAN BROECHEM † ANNO 1647

La grande cloche est plus moderne. Elle est presqu'entièrement couverte d'inscriptions. Reproduisons les d'abord:

GEGOTEN DOOR DE KERCK VAN BROECHEM
TER EERE VAN DE H. MAEGT MARIA
F. T' SYEN PASTOR J. B. LAEREMANS ONDER PASTOR.
G. I. J. DE FRAULA BURGRAVE HEER MAIRE EN PETER
MARIA THERESIA ANTHONI METER.
B. DE POOTER ONDER MAIRE P. J. ANTHONI NOTARIS
B. BERNAERTS ENDE C. COPPENS KERKMEESTERS
GEGOTEN IN DE MAEND MEI 1816.

Puis, plus bas, en un rectangle, se lisent les noms des fondeurs:

CLEMENT DROUOT
J. B. N. GRAULARD
. . . . PERRIN

Enfin, dans la partie inférieure, cette indication du rôle de la cloche :

HONORO DEUM
DECORA FESTA
PLORO MORTUOS

La tradition veut que cette cloche ait été fondue près de l'église d'Emblehem, en un endroit qui porte le nom de *hondsketel* (1). Cette opération eut lieu par les soins de trois fondeurs lorrains. Jean-Baptiste-Nicolas Graulard nous est suffisamment connu. Deux fondeurs portant les nom et prénom de Clément Drouot existaient à cette époque; l'un était établi à Romain-sur-Meuse, où il avait épousé Anne, fille du fondeur François Garnier, et l'autre, travaillant à Huilliécourt; ce dernier était parent des fondeurs Renauld, Lainville et Perrin. C'est sans doute ce dernier, Joseph Perrin, fondeur à Maisoncelles, qui collabora à la fonte de la cloche de Broechem (2).

L'inscription de la cloche nous apprend qu'elle eut pour parrain, le maire de Broechem, vicomte de Fraula. Or les initiales qui précèdent son nom, ne correspondent pas avec celles des prénoms du premier magistrat de la commune. En effet, ce dernier était Hippolyte-Charles-Thomas-Joseph vicomte de Fraula, qui naquit à Anvers, le 1 janvier 1786, et fut membre du Corps équestre de la province d'Anvers. Il était propriétaire du château de Broechem, qu'il avait hérité de ses parents, Jean-Charles-Antoine, baron, et depuis 1783, vicomte de Fraula, et Hélène-Josèphe de Fraula.

---

(1) J. TH. DE RAADT. *Notice historique sur Broechem et ses seigneurs.*
(2) JOS. BERTHELÉ. *Enquêtes campanaires.*

CALMPTHOUT.

Le couvent de moines guilielmites, situé à Huybergen, à deux lieues de Bergen-op-Zoom, aujourd'hui en territoire hollandais, appartenait autrefois à la paroisse de Calmpthout. C'est à ce titre que nous nous permettons d'en parler en même temps que des autres localités de l'actuelle province d'Anvers.

En 1649, les religieux furent chassés du couvent, par les troupes protestantes en garnison à Bergen-op-Zoom. Elles enlèverent la cloche, mais elle leur fut sans doute reprise, car pendant longtemps, on la tint cachée dans une ferme qui appartenait à l'abbaye de Tongerloo. Plus tard, elle fut transportée à Ossendrecht, où on la pendit dans la tour de l'église; elle y fut employée jusqu'en 1852. A cette époque elle fut fêlée, pendant qu'à toute volée, elle annonçait la visite de l'administrateur apostolique Mgr. J. van Hooydonck, évêque de Dardanie, alors en tournée de confirmation.

Cette cloche était ornée, d'une part, d'un crucifix, et d'autre part, d'une figure de la Vierge portant l'enfant Jésus. De plus, elle conservait une double inscription: (1)

MARIA VOCOR, BENEDICTA SUM, WILHELMUS PATRONUS
ET SIARDUS NOSTER.
RENIER MILLOT ET CLAUDIUS HUNTELAER ME FECERUNT
MDCXLVI.

La première partie de l'inscription fait allusion à saint Guillaume, fondateur de l'ordre des guilielmites, et au bienheureux Siardus, abbé du couvent de Mariahof, en Frise,

(1) KRUGER. *Kerckelycke geschiedenis van het bisdom van Breda*, III.

qui se refugia à Huybergen, où sa présence fut signalée par de nombreux miracles.

Au lieu de Renier Millot, il faut lire René Millon. C'était un fondeur lorrain ambulant, natif de Vrécourt (Vosges) (1). Le nom de son compagnon doit également avoir été mal copié. Peut-être faut-il lire Claude Hutinet, fondeur de la même nationalité et ayant travaillé à la même époque.

DUFFEL.

Dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Vouloir, située à l'extrémité du village, au-delà de la Dyle, et centre d'un pèlerinage extrêmement fréquenté, s'emploie pour le service de l'autel, une petite cloche à main, munie d'une poignée évasée.

Autour du cerveau, entre deux filets, se remarque l'inscription suivante:

S ∘ AUGUSTINE ∘ ORA ∘ PRO ∘ NOBIS ✿

Une rose à cinq feuilles ponctue en clôture ce texte, qui est précédé de la représentation d'intéressantes armoiries, que nous blasonnerons comme suit:

Parti: d'azur au cœur de gueules, surmonté d'une fleur de lys d'argent, et d'argent à la rose de gueules à trois pals retraits en chef, celui du centre de gueules, les deux autres de sable. L'écu sommé d'une crosse abbatiale bro-

(1) JOS. BERTHELÉ. *Enquêtes campanaires.*

chant sur la partition et muni de son sudarium. Sous l'écu, sur un listel, en caractères gothiques, la devise: ne quid nimis, *rien de trop.*

Ce blason appartient à deux prélats de l'abbaye d'Averbode: Gérard van der Schaeft, originaire de Loon, docteur en droit canon, notaire impérial et apostolique près la Cour ecclésiastique de Liége et bénéficier de l'église de Testelt. Il avait pris l'habit monastique à Averbode et fut, le 24 août 1501, élu abbé de ce couvent. Il s'occupa activement de la restauration des bâtiments, qui avaient eu énormément à souffrir à la suite d'un incendie, allumé par la foudre, le 25 octobre 1499; il dota également la chapelle de meubles nouveaux et donna tous ses soins à la reconstitution de la bibliothèque. Il avait été lié d'amitié avec le pape Adrien VI, quand il professait encore à Louvain. L'abbé van der Schaeft mourut le 20 juillet 1532, au refuge de l'abbaye, à Louvain; son corps fut transporté à Averbode et fut inhumé dans l'église conventuelle.

Il eut pour successeur dans sa charge, son neveu Denis van der Schaeft, qui mourut le 14 mars 1541.

La clochette de la chapelle de Duffel constitue un don de l'un de ces deux prélats et date donc de la première moitié du XVIe siècle.

EDEGHEM.

L'église Saint-Antoine ermite, de ce village, ne possède plus que deux cloches, dont nous parlerons plus loin. Toutefois les comptes de l'église permettent de constater qu'autrefois elle jouissait d'une sonnerie plus complète, dont il ne reste plus trace aujourd'hui.

C'est ainsi qu'en 1622, on acheta à Jean van den Gheyn, à Malines, une clochette destinée à être suspendue dans le petit campanile qui s'élève à l'intersection du chœur et du transept (1):

Item, gegeven Jan van de Gheyn, clockgieter tot Mechelen voir het schelleken hangende in den cleynen thoren, wegende 64 pont. *15 gls. 18 sts.*

En 1640, on acheta une cloche plus importante, elle pesait 1757 livres, chez Jacques De Clerck, le fondeur malinois:

Item, gegeven Jacques De Clerck clockgieter tot Mechelen, op minderinghe van meerder somme op den 29 Aprilis 1640 voir die nieuwe clock wegende seventhien hondert ende sevententryflich pont, tot twelf stuyvers ende eenen halven t'pont. *iiic gls. xi sl.*

Nous avons déjà mentionné, d'après les inscriptions funéraires et monumentales, les cloches d'Edeghem (2), mais ces indications étaient incomplètes et peu correctes; nous croyons bien faire de décrire encore une fois ces cloches, après une visite faite personnellement, dans le clocher de l'église. La première est de modestes proportions; elle ne mesure en diamètre que 48 centimètres. Dans la partie

(1) P. D. Kuyl. *Notice historique sur la paroisse de Bayseghem, aujourd'hui Edeghem.*

(2) Fernand Donnet. *Les cloches d'Anvers*, 226.

supérieure, entre deux cordons, a été coulée une simple inscription conçue comme suit :

SANCTA LUCIA IN EDEGHEM.

Plus bas, vers le milieu de la panse, a été imprimée la marque du fondeur. Elle consiste en une cloche enfermée dans un double cadre circulaire, dans lequel se lit:

ROELANS M. F.

Nous voici en présence d'une cloche provenant de l'atelier des fondeurs Roelans, dont nous parlerons à diverses reprises dans cette étude. Les cloches portant leur nom, que nous décrivons, datent toutes du commencement du XVIIIe au commencement du XIXe siècle. La cloche d'Edeghem serait un peu plus ancienne et aurait été fondue en 1660, si on peut lui attribuer un passage des comptes de l'église, dans lequel il est fait mention des dons que les paroissiens ont consentis à l'occasion de la cérémonie de la bénédiction :

Anderen ontfanck van giften toen de cleyne clock ghewyt is den 5 September 1660 ende hare name is gegeven Sancta Lucia.

La seconde cloche de l'église d'Edeghem est un peu plus importante; elle mesure en diamètre un mètre. Elle est ornée d'une double inscription. D'abord, vers le cerveau, entre deux lignes ornementales, constituées par une succession de petits panneaux en forme de baldaquins, se lisent ces mots en grandes capitales:

GUILIELMUS WITLOCKX ME FUDIT ANTVERPIE
A°NO 1792.

Dans notre histoire des *Cloches d'Anvers*, nous avons donné en détail la biographie du fondeur Guillaume Witlockx et fait connaître ses principales œuvres.

Plus bas, au centre de la cloche, a été imprimée une seconde inscription, formée de petites lettres capitales, mais chaque lettre étant inscrite sur un moule séparé et ces formes, lors de la fonte, ayant bougé, ont constitué une succession des plus irrégulière, et même le D, du début, a glissé à une assez bonne distance en dessous de la ligne, suivi dans un autre sens, tout aussi peu régulier par l'E. Cette inscription doit se lire:

DESE ES DE GEMINTE KLOCK UAN EDEGHEM.

Il est à remarquer que sur les boiseries formant les abat-son d'une des fenêtres de la chambre des cloches, a été gravé le graffite:

L. M. ANNO 1609.

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, le beffroi de la tour d'Edeghem dut, paraît-il, subir des réparations. Pour procéder à ce travail, il fallait nécessairement dépendre les cloches. Or, à cette époque, il en existait deux: d'abord la cloche communale, puis la cloche décimale. Cette dernière avait été donnée par la commanderie de Pitzenborg, de l'Ordre Teutonique, à Malines, qui était propriétaire des dimes de la paroisse. C'étaient les chevaliers qui auraient donc dû faire procéder à leurs frais à tout le travail de consolidation de l'appareil destiné à la suspension de leur cloche. Or ce travail fut exécuté à leur insu, par Jean van den Bos, menuisier, et dans des conditions telles que peu

après les deux cloches qui avaient été replacées dans le beffroi restauré, furent fêlées. Le commandeur fit constater cette situation, et en même temps le curé du village, Paul Pletinckx, et Jacques Boy, ancien marguillier, affirmaient que ce travail avait été exécuté par van den Bos sans aucune mission et à ses propres frais. Ces déclarations sont consignées dans un acte notarial, daté du 24 octobre 1729, que nous reproduisons ici :

Compareerde den eerw heere Paulus Pletinckx pastor vanden dorpe van Edegem ende Jacobus Boy oock ingesetenen van Edegem ende out kerckmeester aldaer ten versoecke ende instantie vanden seer edelen heere den heere commandeur der commanderyen teutonnicque van Pitsenborch tot Mechelen, welke voorscreven comparanten verclaeren ende attesteren midts deser op den eedt die sy toties quoties presenteren te doene warachtigh te wesen dat sekeren Jan van Bos timmerman aldaer op syn eygen autoriteyt ende vromigheyt sonder hun comparanten weete ofte kennisse heeft gherepareert het bellefort aen den kercken thoren ende de thiende klocke met de ghemeynten klocke heeft affghehangen t'werck ghedaen synde de ghemeynte klock weynighe tyde daer naer is ghescheurt ende ghebarsten waar van oock is ghevolghe dat de thiende klock insgelycke ghescheurt ende ghebasten — redenen van wetenschap allegerende t'selve alsoo gheschiet by en present gheweest te hebben ende want het goddelyck ende redelyck is van syne wetenschap kennisse te geven naementlyck daer toe aensoght synde soo hebben sy attestanten op eenen segel van ses stuyvers hier onderteekent de minute actum ut supra.

Paulus Pletinckx pastor in Edeghem

Jacobus Boey B. van den Berghe (1).

(1) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire Balthazar van den Berghe. Contich, 24 octobre 1729.

A la suite de ces faits, une expertise eut lieu l'année suivante, et le 23 juin 1730, deux menuisiers, Corneille De Winter et Jean Ruysch, ainsi qu'un maître-maçon, Jean Leemans, déclarèrent après mûr examen, que le beffroi actuel était capable de supporter le poids de deux cloches, d'un poids équivalent à celui des deux cloches qui avaient été fêlées, mais qu'il serait imprudent d'en pendre une troisième. Par contre, la maçonnerie de la tour était en assez bon état pour supporter ce poids supplémentaire, mais par prudence, il faudrait la consolider par l'adjonction de quelques ancres solides. Les experts firent en même temps constater que la plus grande des deux cloches ne pendait pas d'aplomb. Le procès-verbal de cette expertise a été conservé et nous croyons intéressant de le reproduire ici (1):

Compareerde Cornelis de Winter, Jan Ruysch, meesters timmermans, ende Jan Leemans meester meytser van hunnen stiele, welcke voorscreven attestanten ten versoecke ende instantie van den eerweerdigh en heere Pletinckx pastoor van den dorpe van Edegem hun hebben ghetransporteert aen ende op den thooren van den voorscreven dorpe ende aldaer gheviseteert ende gheexamineert hebbende het bellefort des voorscreven thoren, hebben het selven bevonden ghenoogsaem suffisant ende bequaem te wesen van aldaer twee klocken de hanghen van het selve ghewicht ghelyck de twee actuele ghescheurde klocken nu syn synde, maer niet suffisant nocht in staet te wesen van aldaer dry klocken te hanghen (soo men de wil geeft) waer van de grootste soude bestaen in ses en twintigh hondert pont ende de anderen twee naer proportie. Voorders hebben sy attestanten in deze gheexamineert ende ghevisiteert het

(1) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire Balthazar van den Berghe. Contich, 23 juin 1730.

steenwerck van den voorscreven thooren soo verclaerde sy als dat het selve ghenochsaem bequaem is ende in staet soude wesen om die voorscreven dry clocken te hangen ende te ghebruycken midts dat het selve soude moeten worde versien met goede, ende suffisante anckers ende wat ghesteust ende ten regaerde van den nu hangende klocken, soo seggen ende verclaeren sy dat de grootste teghenwoordigh niet en is hangende in synen waterpose, redenen van wetenschap allegeerende tselve al soo bevonden by ende present ghewoest te hebben ende want &c. Actum deser 23e Juny 1730 in presentie van Jan Bapta Adriaenssens ende Adriaen Seels als ghetuygen hier toe versoght.

Cornelis De Winter 1730
timmerman tot Contich
Jan Ruysch
Joannes Leemans 1730
J. Pletinckx pastor in Edeghem
Jan Baptist Adriaenssens.
Adriaen Seels
B. van den Berghe.

GESTEL.

Nous avons donné dans la première série de nos variétés campanaires, la description de la seule cloche intéressante de l'église Saint-Lambert de ce village. Elle porte la date de 1750. Mais d'après le manuscrit attribué à Foppens (?), que possèdent les archives archiépiscopales de Malines, le 31 août 1751, cette église aurait acquis une troisième cloche (on ne fournit aucun détail sur les deux autres) qui aurait porté pour inscription :

PATRINUS PERILLUSTRIS DOMINUS JOANNES JOSEPHUS VAN DER NOOT COMMENDATARUS ORDINIS. TEUTONICI. MATRINA. PERILLUSTRIS D^NA ANNA PHILIPPINA VAN DER NOOT DOMINA HUJUS PAROCHIAE.

Il est évident que l'inscription, telle qu'elle est ici reproduite, est incomplète. Faut-il croire que les autres fragments n'ont pas été copiés par l'auteur du manuscrit, ou bien nous trouvons nous ici devant un complément qui aurait dû s'ajouter à l'inscription de la cloche de 1750, bénite peut-être, seulement en août 1751? Il ne nous est pas possible de donner à cette question une réponse positive.

Quoiqu'il en soit, fournissons succinctement quelques détails au sujet des deux membres de la famille van der Noot, qui figurent dans cette inscription à titre de parrain et de marraine. Ils étaient frère et sœur, étant tous deux enfants de Philippe-François van der Noot, baron de Carloo, et de Anne-Antoinette d'Oyenbrugghe, comtesse de Duras.

Jean-Joseph-Philippe van der Noot, baron de Meldert, naquit le 19 septembre 1712, et mourut sans alliance le 3 avril 1767.

Anne-Philippine-Antoinette van der Noot vit le jour le 6 septembre 1715. Elle épousa, en 1737, Gaspard d'Yve, comte de Ruysbroeck, chambellan de l'empereur (1).

---

(1) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, III.

GIERLE.

Cette église possède, d'abord pour le service de l'autel, une petite sonnette qui date de la fin du XVIIe siècle et qui provient de l'atelier du fondeur anversois Paschier Melliaert, comme on peut l'apprendre par l'inscription qui consiste simplement en la date de la fonte et le nom du fondeur :

PASCHIER MELLIAERT 1698.

Le dernier chiffre du millésime 1693, a été renversé lors de la fonte.

D'autre part, dans la tour, sont suspendues trois cloches, qui n'y furent placées qu'au XIXe siècle, et dont les inscriptions que nous donnons ci-dessous, n'offrent pas grand intérêt. Toutes trois proviennent de l'atelier louvaniste des van den Gheyn ou de leurs successeurs.

1e cloche :

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII 1806.

2e cloche :

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII ANNO 1806.
(Image de la Vierge).
PASTORE R. D. F. J. DE GRUYTERS. MAGISTRIS FABRICAE
ET D. F. M. WOESTENBORGH & D. ANNA
CHAT. VERHOEVEN (1).

(1) Au lieu de CHAT, il faudrait sans doute lire CATH.

3e cloche:

(Image du Christ préchant)
CHRISTO SALVATORI
PASTORE R. D. F. LE BON; PAGI CONSULE,
J. VENDELMANS EQU ◦ ORD ◦ LEOPOLDI ◦ PATRINIS
I. B. RAEYMAECKERS ET
A. L. J. VAN AERSCHODT MAJOR SUCCESSOR
A. L. VAN DEN GHEYN ME REFUDIT
ANNO DOMINI MDCCCLXXV.

HALLAER.

La primitive chapelle de ce village constitua longtemps une dépendance de la paroisse de Heyst-op-den-Berg; on ne sait plus aujourd'hui si elle possédait des cloches. Dans l'église qui la remplaça il y en eut, mais les indications relatives aux anciennes manquent. Par les comptes de l'église on peut apprendre, qu'en 1642, une cloche était fêlée; pour la remplacer on s'adressa à Malines au fondeur Pierre van den Gheyn. Celui-ci en livra une nouvelle, qui pesait 2673 livres; elle fut hissée à sa place au mois de juillet. Pour la conduire de Malines à Hallaer, elle fut placée sur une charrette tirée par huit chevaux et accompagnée du fondeur, de sa femme et de son domestique, de six charretiers, d'un menuisier et d'un forgeron. Voici les extraits des comptes qui, sur ce point, fournissent de plus amples détails (1):

(1) Ces détails sont extraits de l'ouvrage de M. LOD. LIEKENS: *Het ressort van Mechelen of de geschiedenis der gemeente Heyst-op den-Berg, Brasschaet, Hallaer en Gestel.* Nous respectons l'orthographe des comptes.

Item als den klockgieter op den berch was ende den pastoor, schoutet, schepenen ende kerckmeesters van Hallaer de cloc hebben bestedt te gieten doen tsamen verteert. . . . xxxi st.

Item als den rendant met Franchois Geens hebben bestet aen Joos Loeians timmerman de gescheurde klocke af te doen ende de nienwe op te doen ende te hangen ende noc andere reparati in den toren alsdan verteert . . . . . xxxii st.

Item als den rendant tot Mechelen heeft geweest als de klocke gegoten worde alsoo den klockgiter met syn knechts moesten de foei hebben en heb hen deselve toen gegeven ende heb mede geteert, soo op de reyse als andersints . . . . iii gl. xi st.

Item den 12 julii 1642 tot Mechelen aen Mr Peeter van den Gheyn clockgiter van de geschuerde kloc te doen heyrgiten volgens een contract daer af synde in minderinge van meeder somme volgens syne quitantie ende specificatie de somme.

iijc li gul. xviii st.

Al ten selven dage aen den voerman welcken de kloc in de wage voerden wegende sesentwintic hondert ende dry en seventic pont daer voor betaelt . . . . . xx st.

Item ten selven dage tot Mechelen aen Diric Michils grofsmit voor eenen nieuwen klocklepel tot de nieuwe klocke wegende 92 pont het pont ses stuyvers volgens syne quitanti betaelt xxvi gl. xii st.

Al ten selven dage als mylieden de kloc tot Mechelen haelden met acht peerden, ses voerlieden, den timmerman met den smit, den clockgiter met synen knecht met syn hysvrou ten huyse Jan de Coninc volgens syne quittanti . . . . . xii gl.

Ende aen Adriaen Verduyckt van tgene tot synen huyse verteert was van daerbeyders welcke de klock om hooch gewonnen hadden als de selve kersten gedaen werde. xxx st.

En 1712, on commanda une nouvelle cloche au fondeur Alexis Jullien. Celle-ci fut fondue dans le voisinage de

l'église, en même temps qu'une petite cloche destinée à l'église d'Heyst-op-den-Berg. La nouvelle cloche, qui pesait 2806 livres, fut bénite dans l'église de Hallaer, le 8 décembre 1712; elle eut pour parrain, le sieur Henxsthoven, et pour marraine, Barbe Lambrechts; elle fut appelée *Maria-Barbara*. On trouvera de plus amples détails dans l'extrait de la relation qui suit:

Den 8 December 1712 syn in de kercke van Hallaer gedoopt de groote clock van Halder en de clynste clock van Heyst, door den heere landtdeeken, de groote clock van Halder is gedoopt Maria Barbara, de clyne clock van Heyst Josephus.

De clock van Halder weegt acht en twintig hondert en ses pondt.

De clyne clock van Heyst weegt hondert dry en negentig pondt en half.

Den peter van de twee clocken is geweest den heere Henxsthoven en het petje of meter jouff. Barbara Lambrechts.

Daer is geoffert soo van peter en meter als van de gemeyntenaers de somme van omtrent dry en seventig guldens.

Aen het opwinnen en hangen van de clock van Halder is betaelt vyf en veertig guldens, maer wierdt geoordeelt te veel te wesen, maer mits het sonder accoordt aengenomen was soo heeft men soo veel moeten geven.

Den heere landtdeken heeft gehadt voor syn rechten van doopen ses guldens.

Ces cloches furent naturellement enlevées par les Français, à la fin du XVIIIe siècle, brisées et livrées au creuset, et il fallut attendre jusqu'en 1805, quand on fit confectionner deux cloches, par le fondeur David Roelans, de Bruxelles. Nous mentionnons cet événement en parlant de la cloche d'Heyst-op-den-Berg, qui fut fondue en même temps. Mais

ces cloches ont, à leur tour, été remplacées, en 1866, par trois autres, qui furent livrées par le fondeur van Aerschodt, de Louvain. Les inscriptions que nous reproduisons ci-dessous, n'offrent guère d'intérêt (1). On remarquera la bizarre idée d'avoir sur chaque cloche indiqué son poids. La moindre invocation pieuse y eut été bien mieux à sa place.

1° RenoVata MarIæ VIrgInI sIne Labe ConCeptæ DICor campana haec 3504 libras pendens Lovanii a D° A. L. J. van Aerschodt major successor A. L. van den Gheyn sub rev° D° P° Neuckens, pastore fusa baptizata est quam susceperunt P^us^ van den Bruel et Carolina Eskens.

2° CaMpana beatI JosephI InCenDIa fUsa reconfLata fUIt Campana haec 1660 libras pendens Lovanii a D° A. L. J. van Aerschodt major successor A. L. van den Gheyn sub rev° D° P° Neuckens pastore fusa baptizata est quam susceperunt P. van den Eynde et Maria Anna van Calsteren.

3° noVa CaMpanVLa sanCto Donato saCrata fUIt Campana haec 1000 libras pendens sub rev° D° pastore P. Neuckens Lovanii a D° A. L. J. van Aerschodt major fusa baptizata est quam susceperunt J. B^us^ Van Rompaey et Virginia Fasbinder.

---

(1) Lod. Liekens. *Loc. cit.* Les chronogrammes tels qu'ils sont reproduits dans cet ouvrage, sont fautifs.

HEFFEN.

Antérieurement à la révolution française, le petit village de Heffen, près de Malines, possédait une cloche qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, était devenue impropre à remplir son office. L'église obtint que les bénéficiaires des dimes de la paroisse, fissent don d'une nouvelle cloche.

L'ancienne fût brisée par un cabaretier qui avait nom Bulens, dans son auberge à Heffen, portant pour enseigne *in de Kroon*. Il lui fut payé 50 florins pour parfaire cette besogne. Les morceaux de métal ainsi obtenus pesaient 2366 livres (1). Ces morceaux furent envoyés à Malines, au fondeur Lambert Franquin, qui ne nous était pas connu jusqu'ici. Il lui fut payé 362 florins pour procéder à la fonte de la nouvelle cloche. Ces frais furent acquittés par le Chapitre de l'église Saint-Rombaut à Malines, l'abbaye de Grimberghe et le Chapitre de la cathédrale de Cambrai. Voici comment s'expriment à ce sujet les comptes de l'église:

Refusa est fracta campana a Lamberto Franquin Mechliniae expensis capituli metropolitani, abbatiae Grimbergensis, fabriciae ecclesiae et capituli Cameracensis decimatoribus.

Du reste, les sommes offertes par les donateurs, ne furent pas suffisantes et les paroissiens intervinrent dans les frais par des dons généreux. La nouvelle cloche, que les registres paroissiaux qualifient de *maxima campana decimalis*, fut bénite le 30 avril 1743, par l'archiprêtre Heynck, et fut dédiée à la Vierge et à saint Joseph. Mais à la révolution, cette cloche disparut. Après le rétablissement du

(1) Renseignements puisés dans les comptes de l'église.

culte, l'église, en 1806, fit fondre trois cloches, qui existent encore, par le fondeur David Roelans. Il est à présumer, d'après les comptes, qu'au moins une partie du métal des anciennes cloches avait pu être conservé et servit à la fonte des nouvelles.

La première de celles-ci a un diamètre de 1m10 et pèse 900 kilos; elle sonne le *fa*. Elle porte, disposition qui se rencontre sur les deux autres, d'abord une inscription circulaire entourant le cerveau:

DEN EERWEERDIGEN HEER ADRIANUS CEUPPENS,
PASTOR IN HEFFEN EN DEN EERW. M. VAN SAET,
ONDERPASTOOR.
EGIDIUS VAN DE VOORDE PETER ENDE MARIA PEETERS METER.
PETRUS PEETERS, ANTONIUS BERNAERS, ROBERTUS ANDREAS
PEULDERS KERKMEESTERS.

Puis, plus bas, sur les deux faces de la cloche:

IN SCHENK AMANDVS
ALLEN LOF EN KLANK

DAVID ROELANS
HEEFT DESE KLOCK GEGOTEN.

Seconde cloche, pesant 725 kilos, d'un diamètre de 1 mètre, sonnant le *fa* au *fa* ♯:

DEN EERW. HEER ADRIANUS CEUPPENS, PASTOR IN HEFFEN
EN DEN EERW. M. VAN SAET ONDERPASTOOR.
JOSEPHUS VERSCHUEREN PETER
ENDE ANNA MARIA FIERENS METER.
PETRUS PEETERS, ANTONIUS BERNAERS, ROBERTUS ANDREAS
PEULDERS, KERKMEESTERS.

MARIA TOT U DANK
NOCH ALLEN LOF EN KLANK.

IK BEN KLOCK GEGOTEN
DOOR DAVID ROELANS CONST.

Troisième cloche, plus petite, pesant 450 kilos, sonnant le *la* au *la* ♯, diamètre 0.88 centimètres:

DEN EERW. HEER ADRIANUS CEUPPENS, PASTOR IN HEFFEN
EN DEN EERW. M. VAN SAET ONDERPASTOOR.
R. A. PEULDERS PETER
ISABELLA VAN PAESSCHEN METER
PETRUS PEETERS, ANTONIUS BERNAERS, ROBERTUS ANDREAS
PEULDERS, KERKMEESTERS

LOF HEYLIG SEBASTIAEN
GLORIE DIE NOCH MARTELAER

MET DAVID ROELANS HAND
TEN VOL BEN IN DEN STAND

On remarquera que sur chaque cloche un chronogramme rappelle la date de 1806.

Quant au fondeur David Roelans, à plusieurs reprises,

dans le cours de cet ouvrage, nous nous occupons de lui et d'autres membres de sa famille. On trouvera plus loin quelques renseignements complémentaires sur ces fondeurs bruxellois.

HERSSELT.

L'église de ce village possède une cloche qui fut fondue, en 1853, par van Aerschodt, de Louvain. Elle est consacrée à la Vierge immaculée, dont elle porte l'image, et, de plus, est ornée des blasons des donateurs, le comte de Mérode-Westerloo et la princesse d'Arenberg, sa femme. Un double chronogramme, dont voici reproduction, la date :

DeDICor DeIparae sIne Labe ConCeptae
aD honoreM coeLI regInae hILare CLangor
praenob. Dus Car. Ant. Gisl. Sua praenob. Conjux Maria
Ces de Merode Westerloo Nicoleta Augustina
prin. de Rubempré et princeps d'Arenbergh
Grimbergen Dus de Hersselt
F. H. M. van den Bor, pastore.

Le parrain de la cloche était Charles-Antoine-Ghislain comte de Mérode et du Saint-Empire, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et de Grimberghe ; il était fils de Henri comte de Mérode, et de Louise de Thésan, né le 1 août 1824, il épousa, à Paris, le 8 octobre 1849, Marie-Nicolette Augustine princesse d'Arenberg. Il mourut à Bruxelles, le 6 avril 1892.

Il y a lieu de signaler ici une curieuse particularité. Sur la cloche, le comte de Mérode paraît avec la qualification de seigneur de Hersselt. Il est bizarre de voir, en 1853, faire mention d'un titre qui n'existait plus depuis plus d'un demi-siècle.

HEYST-OP-DEN-BERG.

Pendant les troubles religieux de la fin du XVIe siècle, l'église Saint-Lambert fut presqu'entièrement détruite par un incendie qu'allumèrent les bandes de pillards à la solde des protestants. On ne possède plus de renseignements sur les cloches dont on se servait alors à Heyst, et qui, sans doute, furent fondues par le feu. Ce n'est qu'à partir de l'année 1612, qu'on fut en mesure d'entreprendre la reconstruction de la tour (1). Ce n'est toutefois qu'un demi-siècle plus tard qu'on trouve trace de la commande d'une nouvelle cloche. En effet, le 17 juin 1671, le curé, Antoine Saligo, et les membres de la fabrique d'église conclurent un accord par devant le notaire J. van den Broeck, avec le fondeur malinois, Jean van den Gheyn. Celui-ci s'engageait à fournir une cloche du poids d'environ 3600 livres. A cet effet, il lui fut délivré le bronze de deux anciennes cloches brisées, pesant 5587 livres, et déposé à cette époque dans le local du poids public, à Malines. La cloche devait avoir toutes les qualités de sonorité et de qualité, *van*

(1) Lodewyck Liekens. *Het ressort van Mechelen of de geschiedenis der gemeenten Heist-op-den-Berg, Boisschot, Hallaer en Gestel.*

goet gelaydt, thoon, alloye, forme ende materie ter estimatie van mannen hun des verstaende, et être garantie pendant trois ans.

Mais cette cloche n'était pas suffisante pour l'église rebâtie. En 1679, il fut décidé d'en acquérir trois nouvelles chez les fondeurs Jean et Joseph Plumere, qui se trouvaient alors à Anvers. Les inscriptions qu'elles portaient ont été conservées (1); en voici la reproduction.

Première cloche nommée Saint-Lambert :

ILLUSTRISSIMUS D. D. CAROLUS COMES DE
GROBBENDONCQ & ILLUSTRISSIMA D. D.
MARIA MAGDALENA DE BERGES, EJUS UXOR.
SANCTE LAMBERTE, ORA PRO NOBIS.
Dnus ANTONIUS SALIGO, PASTOR, HENRICUS NOUTS & ADRIANUS
VAN DEN BROECK, AEDITUI
JOANNES & JOSEPHUS PLUMERE NOS FUDERUNT ANNO 1679.

Seconde cloche, dédiée à la Sainte Vierge :

ILLUSTRISSIMUS D. D. CAROLUS, COMES DE
GROBBENDONCQ & ILLUSTRISSIMA D. D.
MARIA MAGDALENA DE BERGES, EJUS UXOR.
SANCTA MARIA, ORA PRO NOBIS.
Dncs ANTONIUS SALIGO, PASTOR, HENRICUS NOUTS & ADRIANUS
VAN DEN BROECK AEDITUI ANNO 1679.

Troisième cloche, appelée Saint-Joseph :

(1) VAN DEN EYNDE. *Provincie, stadt ende district van Mechelen*, II.

ILLUSTRISSIMUS D. D. CAROLUS, COMES DE
GROBBENDONCQ & ILLUSTRISSIMA D. D.
MARIA MAGDALENA DE BERGES, EJUS UXOR.
SANCTE JOSEPHE, ORA PRO NOBIS
Dnus ANTONIUS SALIGO, PASTOR HENRICUS NOUTS & ADRIANUS
VAN DEN BROECK, AEDITUI ANNO 1679.

Les frères Plumere, fondeurs de cloches, à Huy, sont connus; nous avons, à maintes reprises, signalé les cloches qu'ils livrèrent aux églises de la campagne anversoise.

Quant au curé Antoine Saligo, il avait été nommé à la cure de l'église Saint-Lambert, en 1663, après le décès du curé Jean De Cuypere; il géra pendant près d'un demi-siècle les intérêts religieux de la paroisse de Heyst, et mourut le 19 juin 1708. Il fut enterré dans le chœur de son église, sous une pierre tombale, sur laquelle furent gravés ces mots:

ADMODUM REVERENDI VIRI
DOMINI
ANTHONII SALIGO
MUNICIPII AC TERRITORII HEYSTENSIS
QUADRAGINTA QUINQUE ANNIS
PASTORIS VIGILANTISSIMI
OBIIT A° M. DCC VIII
XIX JUN.
REQUIESCAT IN PACE.

Nous venons de voir que les trois cloches eurent pour parrain et marraine, le comte de Grobbendonck et sa femme, Marie-Madeleine de Berges.

Charles-Hubert-Augustin Schetz hérita, en 1672, du comté de Grobbendonck, à la mort de son frère Antoine-Ignace Schetz. Tous deux étaient fils de Lancelot Schetz, créé, en 1641, comte de Grobbendonck, et de Marguerite-Claire de Noyelles.

Charles Schetz était colonel d'infanterie au service d'Espagne; il était né en 1652, et mourut sans descendance le 11 février 1726, ayant épousé Marie-Caroline-Madeleine de Berghes, qui décéda le 21 juillet 1724.

Charles Schetz était le dernier de son nom, et à sa mort le comté de Grobbendonck, ainsi que les autres biens de sa famille, échurent à la maison d'Ursel.

La famille Schetz a joué à Anvers, au milieu du XVIe siècle, un rôle des plus importants, surtout au point de vue commercial et financier. Au sujet de son origine, de nombreuses inexactitudes, pour ne pas dire des fables, ont été éditées, surtout au XVIIe siècle. Butkens est l'auteur principal de la plupart d'entre elles.

Les Schetz, partis du village d'Oirbeek où ils possédaient une ferme appelée *Schatsleen* ou *Schatshof*, s'étaient établis à Maestricht. Au commencement du XVIe siècle, Erasme Schetz avec deux de ses compatriotes, Arnold Proenen et Jean Vleminck, vint se fixer à Anvers (1). Ils s'y adonnèrent au commerce et devinrent banquiers. Leurs affaires prospérèrent rapidement et, en 1555, Philippe II nomma Gaspar Schetz, fils d'Erasme, son facteur aux Pays-Bas, pour y servir d'intermédiaire financier entre la Cour et les banquiers. Quelques années plus tard, il fut désigné pour remplir les fonctions de trésorier général du Conseil des finances. Toutefois, cette prospérité devait bientôt avoir

(1) Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg.

un terme, et Schetz fut même accusé d'avoir commis des malversations (1). Quoiqu'il en soit, les affaires financières de cette firme périclitèrent et subirent même une crise désastreuse. Mais cette situation ne fut que passagère, et la famille Schetz connut bientôt de nouveau une brillante prospérité, à la suite de laquelle plusieurs de ses membres acquirent une situation prépondérante. Les emplois, les titres nobiliaires, les honneurs leur furent prodigués.

Le fils de Gaspar Schetz et de sa seconde femme, Catherine van Ursele, fut adopté, en 1580, par sa tante Barbe van Ursele, dont il prit le nom et les armes, et c'est de lui que descendent les ducs d'Ursel actuels.

En 1712, l'église d'Heyst-op-den-Berg acquit une nouvelle cloche qui fut faite par le fondeur Alexis Julien. C'est dans l'église voisine de Hallaer qu'elle fut bénite, le 8 décembre de cette année; elle fut appelée Joseph et pesait 193 1/2 livres; elle eut pour parrain un habitant du village, appelé van Henxstheren et pour marraine Barbe Lambrechts. On n'inscrivit sur ses flancs que ces simples mots :

Alexius Julien, me fecit 1712.

Toutes ces cloches disparurent à la révolution française. En effet, le 19 Ventôse an VII, un lieutenant appelé Berthou, accompagné de trente soldats de la 48e demi-brigade, arriva à Heyst et s'établit pendant quelques jours pour veiller à l'exécution des décrets de la Convention. Son premier soin fut de faire descendre les cloches de la tour et de les briser en morceaux.

Ce n'est qu'après la conclusion du Concordat que l'on

(1) Lonchay. *Etude sur les emprunts des souverains belges.*

put songer à acquérir de nouvelles cloches. L'église s'en procura une première, en 1803, chez le fondeur bruxellois David Roelans. Elle pèse 4642 livres, sonne le *fa*, et fut payée 580 florins et 5 sous monnaie courante de Brabant, comme en témoigne la quittance suivante qui fut signée, le 17 octobre 1807, par le fondeur (1).

Ontfangen by my David Roelants inwoonder der stad Brussel klokgieter van stiel uyt handen van d'heer P. J. vanden Broeck, fabriekmeester der parochiaele kercke Stⁱ Lamberti tot Heyst eene somme van vyf hondert tachentig guldens vyf stuyvers Brabants courant geld in volle voldoeninge vanden gietloon der groote klocke der zelve kercke door my ondergeschreven gegoten ten jare 1803.

Actum Heyst op den Berg den 17ᵉⁿ october 1807.

Den gietloon deser klocke ten gewichte van 4642 pond is gerekend a rato van thien oorden courant par pond.

F. Roelans soon.

Sur cette cloche fut coulée une inscription, dont voici la teneur.

AMore paCIs fIt ConCorDIa
sanCte & DIgne LaMberte In CoeLo ora pro nobIs
aere pLebIs pagI sanCto LaMberto DICata
I. F. Lambrechts maire de la commune d'Heyst op den Berg.
Egide Vermeeren curé de leglise paroissiale de
S. Lambert in monte. Pax nobis
D. Roelans et filius me refuderunt 1803.

En 1805, une seconde cloche fut commandée au même

(1) Lod. Liekens. *Loc. cit.*

fondeur; pour la confectionner, il acheta du bronze pour une valeur de 150 florins, à l'église de Bouwel. Cette cloche, qui sonne le *la*, fut ornée de l'inscription qui suit :

TEMPLI LAMBERTI SANCTI IN HEYST
AEDITUI EXTANT F. VAN DEN BROECK, A. P. HUYGENS,
J. B. BERVOET, P. VAN DEN BROECK, I. HEYLEN
E. VERMEEREN PASTOR PAROCHIAE SANCTI LAMBERTI IN HEYST
J. F. LAMBRECHTS MAIRE.
....SIMO JOSEPHO DICOR
.... E ATROX INVASIO FREGIT
.... LEGE, AEDITUIQUE RECONFLANT
.... UNC SUM CONSORTIO CONCORS
D. ROELANS BRUXELLIS FUDIT 1805.

A propos de cette dernière cloche, les comptes de l'église renferment encore certaines mentions qui indiquent quelles sommes furent payées pour les petits frais complémentaires, tels la suspension de la cloche dans la tour, la location de cordes, l'achat des accessoires et du battant, etc. Nous reproduisons ici quelques-uns de ces postes (1) :

1806. Verdiend door Joseph van Eepoel, timmerman aan het omhoog winnen eener klok in de kerk en in den toren :

19 July. 1/2 dag voor den meester met eenen knecht aen het opwinnen vande klok in de kercke . . 1- 0-0

22 en 23 July. Eenen dag en eenen halven voor den meester met eenen knecht aen het omhoog winnen van de klock in den thoren 2-17-0

(1) LOD. LIEKENS. *Loc. cit.*

29 July tot 1 Aug. Vier daegen voor den meester ende dry daegen en eenen halven voor eenen knecht aen het hangen van de klok 7- 3-0

Op 24 Aug. is aen Ferd. Janssens, molenmaker door de kerkmeesters betaald voor het gebruik zyner zeelen tot het ophalen der klok in den toren . 6 guld. 16 stuiv.

Op 13 September aan Francis Eskens voor eenen lederen riem voor den klepel der klok betaald 1 gulden. 11 st. 2 d.

Quant au compte du fondeur, il existe également dans les archives de l'église. Il renseigne toutes les sommes qui lui furent payées, mais il n'indique pas clairement s'il se rapporte à la seule cloche de 1805, ou s'il doit, en partie aussi, être attribué à celle de 1803. En voici reproduction:

Somma van uytgeef door David Roelants

Door den maire 215-10-0

Door my den 17 9bris 1806 voor den selven D. Roelants 299-19-3

Door my P. J. Vranckx alnoch voor den selven te Bouwel. 200- 0-0

Alnoch aen den selven afgerekent voor de locatie der speyse 94- 3-0

Door de kerkmeesters van Boisschot te Bouwel. . 123- 7-2

Zynde het produkt de somme van de gedaene betaelinge aen D. Roelants 1083- 0-1

Enfin, une dernière pièce sert de décompte avec les paroisses voisines de Hallaer, Boisschot et Bouwel, et prouve que les cloches furent fondues en même temps pour ces diverses églises, et que celles-ci s'entendirent entre elles

pour le payement du fondeur, d'après la quantité de métal qui, pour chacune d'elles, fut employée à la confection de ses cloches. Voici ce décompte:

GEWICHT DER KLOKKEN.

De eerste van Heyst 4642 pond a 2 1/2 stuyvers .	850- 5-0
De eerste van Hallaer 3161 pond a 2 1/2 stuyvers.	395- 2-2
De tweede van Hallaer 2364 pond a 2 1/2 stuyvers.	295-10-0
Van Boisschot 987 pond a 2 1/2 stuyvers. . .	123- 7-2
Verdienden loon van D. Roelants	1394- 5-0
Daer uyt getrokken de betaelde somme . . .	1083- 0-1
Alnoch te betaelene somme	311- 4-3
Somme voor Bauwel te trekken	781- 0-0
Daer op in dry reysen betaelt	173- 7-2
Resteert aen Bauwel noch te betaelen. . . .	307-12-2

26 Novemb. 1807 betaelt van voervracht van leem tot Sempst gehaelt voor de klokgietery.

Aen Fr. Wyns	2-10-0
Aen Fr. Heylen	2-10-0

Enfin, une troisième cloche, plus moderne, fut achetée à Louvain, chez van Aerschodt-van den Gheyn; les différents noms qui forment la majeure partie de son inscription n'offrent guère grand intérêt. Nous les donnons ici:

Patrinis Joanne Baptista Brems
fabricae thesaurario et Theresia Verboven
conjuge Heystensis notarii
Divae virgini pie sacror
Joanna Baptista van Bulck pastore
J. B. van Hoof, J. B. Goyvaerts, E. R. Ghysbrechts,
Ph. Rymenants aedilibus fusa fui
A. L. J. van Aerschodt-van den Gheyn me fudit Lovanii.

HOMBEECK.

Les trois cloches de cette église sont relativement modernes. Toutes trois furent fondues à Louvain, en 1803, par André van den Gheyn. Elles n'offrent qu'un intérêt relatif. Nous en reproduirons ici les inscriptions:

1°, la plus grande:

Andreas van den Gheyn me fecit Lovanii anno 1803.
Hombeeck St Martini.
Joan. Ghisl. van der Linden D. Hoogvorst peter.
Maria Carl. Jos. van der Linden geboren Rooze meter.

2°, la moyenne:

Hombeeck St Martini.
Andreas van den Gheyn me fudit Lovanii anno 1803.
Jonker Eman. Jos. Prim. Ghisl. van der Linden peter.
Jouff. Lud. Joan. Jos. Ghisl. van der Linden meter.

3e, la plus petite:

HOMBEECK St MARTINI.
ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII. ANNO 1803.
JAC. EMM. CAUWENBERG, KERKMEESTER VAN HOMBEECK PETER.
JOUFF. CHAS (METER).

Il est facile d'identifier les divers membres de la famille van der Linden, dont les noms figurent sur les cloches d'Hombeeck.

Jean-Joseph-Ghislain van der Linden fut autorisé, par lettres-patentes de 1783, de porter le titre de baron d'Hovorst, du vivant de son père. Il naquit, le 6 juin 1758, à Meysse; il était fils de Joseph-Ignace van der Linden et de sa seconde femme, Marie-Catherine de Brune, et neveu de Jean-Joseph van der Linden, seigneur d'Hombeeck. Il se maria deux fois, épousant en premières noces, en 1780, Angélique Gage, morte en 1783, et en secondes noces, en 1786, Marie-Anne-Caroline-Josèphe Roose, qui mourut en 1811. Lui-même décéda le 17 novembre 1806.

Parmi ses enfants, nous retrouvons le parrain et la marraine de la seconde cloche. Emmanuel-Constant-Premier-Ghislain baron van der Linden d'Hoogvorst, fils du premier lit, naquit le 7 juin 1781. On connaît le rôle actif qu'il joua lors de la révolution belge, en commandant en chef les gardes civiques du royaume, et en faisant partie du gouvernement provisoire, ainsi que du congrès national.

Quant à la marraine de la cloche, Louise van der Linden, elle était enfant du second lit de Jean-Joseph van der Linden; elle épousa Frédéric baron de Secus (1).

(1) DE STEIN. *Annuaire de la noblesse de Belgique.*

HOOGSTRATEN.

L'église Saint-Jean l'Evangéliste, au béguinage d'Hoogstraten, possédait deux cloches.

La première, d'un diamètre de 0m69, pèse 200 kilos et sonne le *ré;* elle provient de l'atelier anversois de Melchior de Haze et fut fondue en 1684, comme en témoigne son inscription conçue comme suit:

MELCHIOR DE HAZE ME FECIT ANTVERPIAE 1684.

La seconde était beaucoup plus intéressante; son diamètre n'était que de 0m542 et son poids de 100 kilos; elle porte en caractères gothiques, entre deux filets, l'inscription suivante:

✠ Ihesus ✱ es ✱ myn ✱ naem ✱ ghemaect ✱ int ✱ aer ✱ M ✱ CCCC ✱ LX ✱

Au commencement de l'année 1908, cette cloche fut fêlée et descendue du campanile. La fabrique d'église, sans y être autorisée, la vendit pour fr. 282, au musée du Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles. Il est regrettable que cette cloche digne de conservation ait été ainsi précipitamment aliénée. On sait qu'aujourd'hui des spécialistes restaurent parfaitement les cloches fêlées, sans même devoir les détacher de leurs beffrois. Si la fabrique d'église de Saint-Jean avait eu recours à leurs bons offices, elle n'aurait pas dépouillé sans motif l'église d'un meuble intéressant, qui, par

son baptême, n'était pas destiné a être remisé dans les galeries profanes d'un musée.

Quant à l'origine de cette cloche, nous croyons ne pas être téméraire en l'attribuant au fondeur malinois, Jean Zeelstman, qui florissait précisément au milieu du XVe siècle, et qui livra même, à cette époque, une cloche à la collégiale de Sainte-Catherine à Hoogstraten. Il est à remarquer que l'inscription de la cloche de Saint-Jean présente une frappante analogie avec celles que ce fondeur inscrivait sur ses cloches, et que, antérieurement, nous avons déjà remémorées.

HOVE.

Les archives de l'église permettent d'établir qu'au XVIe siècle, cette paroisse possédait trois cloches et que celles-ci furent enlevées et volées, en 1582, par les protestants, maîtres d'Anvers (1). Peu après, les paroissiens songèrent à réparer ce désastre, et nous avons reproduit le contrat que les autorités ecclésiastiques et civiles de Hove firent, en 1612, pour l'achat d'une nouvelle cloche, chez le marchand de métaux anversois, Paul van Lare (2). A la fin du même siècle, il fut résolu de compléter le jeu de cloches par l'acquisition de trois nouvelles. Des ressources furent créées à cet effet, notamment par la vente d'arbres qui appartenaient à l'église, et en 1661, elles furent achetées chez un

(1) J. B. Stockmans. *Geschiedenis der gemeente Mortsel*, III.

(2) Fernand Donnet. *Variétés campanaires*, I, 18.

fondeur qu'on appelle Claude Humbloet (1). La plus importante de celles-ci portait l'inscription suivante, surmontant une croix et une figure de la Vierge (2):

Sinte Lauwereys patroon van onse kercke bidt voor ons.
Claudius Humbloet me fecit anno 1661.

Ces cloches n'existent plus; elles ont aujourd'hui été remplacées par trois autres, de fabrication louvaniste, qui n'offrent qu'un intérêt relatif.

Il est à supposer que le nom du fondeur a encore une fois été mal lu. Claude Humbloet n'est pas connu; par contre, le fondeur Claude Humbert, d'origine lorraine, dans ses pérégrinations commerciales, à plusieurs reprises, a travaillé dans nos provinces.

Des nouvelles cloches, la plus ancienne date de 1836. Dans la partie supérieure, sous une frise fleurie, dans laquelle se remarquent de petits anges, se lisent ces mots:

Andreas Ludovicus van Aerschot van den Gheyn
me fudit Lovanii Anno 1836.

Au centre, se voient un crucifix et une image de la Vierge; puis, plus bas, s'étale cette invocation:

H. Maria patronesse van ons Broederscap
bid voor ons.

La seconde cloche est plus importante, mais aussi plus moderne; elle pèse 970 kilos, mesure 0.90 centimètres de hauteur et 1m10 de diamètre. Elle est ornée d'une arca-

(1) Fernand Donnet. *Les cloches d'Anvers*, 226.
(2) J. B. Stockmans. *Loc. cit.*

ture ogivale, dans les niches de laquelle sont placées les figures du Christ et des douze apôtres. L'inscription qui l'entoure est conçue comme suit :

GEWYD AEN DE H.H. LAURENTIUS JOSEPHUS
PETER DE WEL. ED. HEER JOSEPHUS PETRUS GEELHAND
DE LABISTRATE. METER MEJUFV. VAN KERCKHOVE
GEBOREN MARIA JOANNA KEY.
PASTOOR P. J. DAEMS.
BURGEMEESTER I. F. GHELLINCK.
HEEFT MY GEGOTEN A. L. I. VAN AERSCHODT
MAJOR OPVOLGER VAN A. L. VAN DEN GHEYN Aº 1857.

Le parrain de cette cloche, Joseph-Pierre Geelhand, était fils de Henri-Joseph Geelhand et de sa première femme, Catherine Peeters ; il naquit, le 24 octobre 1785, et se maria, le 3 juillet 1810, avec Joséphine-Catherine de Labistrate, qui mourut à Anvers, le 10 mars 1822.

Enfin, la dernière cloche, qui provint, à la même époque, du même atelier, se distingue par une inscription à peu près semblable ; la voici :

TOEGEWYD AAN DE H. H. ANTONIUS A PADUA EN
CAROLUS BORROM.
PETER DE HEER CAROLUS CONSTANTINUS VAN KERCKHOVE.
METERS, MEV. ULLENS GEBOREN STEPHANIA MARIA COLETTA
LE REVERAND EN MEJUV. GELLYNCK GEBOREN JOSEPHA
ANTONIA ISABELLA MARIA VERACHTER.
PASTOOR P. J. DAEMS. BURGEMEESTER J. F. GELLYNCK.
HEEFT MY GEGOTEN
A. L. J. VAN AERSCHODT MAJOR OPVOLGER VAN
A. L. VAN DEN GHEYN.
Aº 1857.

Stéphanie-Marie-Colette Le Reverend était née à Anvers, le 10 septembre 1833 et mourut à Born, le 18 septembre 1894. Elle avait épousé, le 19 août 1852, Herman-Joseph-Eugène-François Ullens, qui fut bourgmestre de la commune de Mortsel. Il était né à Schooten, le 23 août 1825 et était fils de Joseph Ullens et d'Angélique van der Cruyce (1).

KEERBERGEN.

Quoique ce village soit actuellement incorporé dans l'arrondissement de Malines, nous croyons devoir nous en occuper pendant quelques instants ici, d'abord parce que, tout en faisant autrefois partie du pays de Malines, il dépendit pendant longtemps de Berlaer et de ses seigneurs; puis, parce que les cloches, dont nous allons parler, provinrent presque toutes d'ateliers malinois, et furent, en majeure partie, données à l'église grâce au zèle d'un Anversois, le curé Jacques Beke (2).

Pendant les guerres du XVIIe siècle, l'église fut complètement détruite par le feu, et lorsqu'on déblaya les décombres, on retrouva intacte une petite sonnette, sur laquelle peuvent se lire ces mots:

LOFT GODE VAN AL
GHEGOOTEN IN 'T JAER MDLI.

Au milieu du XVIIe siècle, on commanda deux cloches au fondeur Claude Humbloet, dont nous avons déjà parlé

(1) *La noblesse belge.* Annuaire de 1898.

(2) J. TH. DE RAADT. *Les seigneuries du pays de Malines. Keerbergen et ses seigneurs.*

à diverses reprises. Celui-ci se rendit au village voisin de Boort-Meerbeeck, et ayant établi ses fourneaux dans le cimetière, le 24 septembre 1659, il fondit les deux cloches destinées à Keerbergen, et une troisième pour l'église de Boort-Meerbeeck.

La plus grande cloche pesait 497 livres et portait ces simples mots:

SANCTE MICHEL ORA PRO NOBIS IN KEERBERGEN.

Sur la seconde, dont le poids était de 334 livres, pouvait se lire:

SANCTE ANTONI ORA PRO NOBIS IN KEERBERGEN.

En 1764, on commanda une troisième cloche à André van den Gheyn, à Louvain. Elle existe encore; elle mesure 0m70 de hauteur et ne porte que l'adresse du fondeur:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII ANNO 1764.

Enfin, au commencement du siècle passé, une cloche plus importante fut acquise chez le même fondeur; elle est haute de 0m93. Sur ses flancs fut coulée cette inscription:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII
ANNO 1819.
JACOBUS EVARISTE BEKE ANTWERPIENSIS PASTOR IN
KEERBERGEN & JUSTIN FR. BOUGOZ MEYER EN PETER.
DOROTHÉ AUGUSTINE CAMMAERTS METER. GLM. VERLINDEN
FABRIECKMEESTER. HENRI CLAES EN JAN VAN DER ROOST
KERKMEESTERS.

KESSEL.

Lors des troubles du XVIe siècle, les paroissiens du village de Kessel, près de Lierre, croyant mettre leurs cloches en sécurité, les transportèrent dans cette dernière ville ; mais le régime protestant ayant été instauré, elles furent, le 16 janvier 1580, chargées sur un bateau, en même temps que celles de Berlaer et de Putte, et conduites à Anvers pour être transformées en canons (1).

Lorsque la paix fut rétablie, l'église dut se procurer de nouvelles cloches. L'une d'elles, peu après, se fêla ; elle pesait 2112 livres. Les marguillers la cédèrent, en 1619, à l'église Saint-Gommaire, à Lierre, pour le prix de 1056 florins, s'engageant de plus à la transporter soit à Malines, soit à Herenthals, pour la faire refondre. Par contre, l'église de Lierre vendait en échange, à celle de Kessel, une cloche de 1290 livres, d'un beau son et valant 931 florins (2).

Aujourd'hui, dans la haute et belle tour de l'église Saint-Lambert, sont suspendues trois cloches.

La plus ancienne est la cloche moyenne, d'un diamètre de 1^m^05 ; elle est dédiée à la Vierge et fut fondue, en 1768, par le fondeur Georges Du Mery.

Autour du cerveau, sur trois lignes, que divisent des filets, se lisent ces inscriptions :

C. I. Mertens pastor : P. J. Bax onderpast :

✠ Wellens schep. ✠ Van Herle Koster

F. Daems en P. De Laet Kerkmeesters

☞ Georges Du Mery me fecit anno 1768

(1) A. Bergmann. *Geschiedenis der stad Lier.*

(2) Ern. Mast. *Geschiedkundig Liersch dagbericht.*

Vers le centre, sous une image de la Vierge portant son divin enfant, est inscrit:

SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS.

Enfin, tout au bas, fut encore placée l'invocation:

A FULGURE ET TEMPESTATE LIBERA NOS DOMINE.

La plus petite cloche ne date que de 1829; elle mesure en diamètre 0m90. Elle est ornée d'une image du Christ en croix, près de laquelle, vers le bord inférieur, peut se lire:

IN HONORE Sti JOSEPHI.

tandis que dans la partie supérieure se déroule, en quatre lignes, l'inscription suivante:

IK HEB VOOR PETER JOANNES FRANCISCUS VAN DEN BERGHE
EN METER ANNA VAN DEN BULCK GEBOREN VEKEMANS
AD. FR. VAN BAUWEL PASTOOR EN O. MILANS ONDERPASTOOR.
J. B. AERTS COSTER
JAN VANDE VENNE BURGMEESTER. J. B. DAEMS, J. DENS,
A. VAN REUSEL P. BOUWENS. L. VETS KERKMEESTERS.

Enfin, au centre, en petites capitales bien en relief, a été placée la signature du fondeur:

JAMES BASTIEN ME FUDIT KESSEL ANNO 1829.

Ce fondeur était un lorrain, originaire du village de

Damblain. Il s'appelait exactement Jules-Nicolas-James Bastien, et avait vu le jour le 15 avril 1802; il mourut, à Damblain, le 7 novembre 1881 (1). Il voyagea dans nos provinces, et c'est à Kessel même qu'il fondit la cloche que nous venons de décrire.

La dernière cloche, et la plus importante, mesure $1^{m}20$ de diamètre. Son ornementation est sobre. Entre deux frises composées de palmettes, quatre inscriptions, que séparent des filets, sont inscrites autour du cerveau.

En voici reproduction :

☞ ✠ A. F. VAN BOUWEL PASTOOR. I. F. AELEWATERS ONDERPASTOOR, J. B. AERTS KOSTER.

☞ PETER D. HEER HENRI JOSEPH GEELHAND DE MERXEM DE LAEKEN IN KESSEL.

☞ METER JOUFF. JOAN. CATH. VAN HERLE GEBOOREN KERSELAERS.

☞ P. J. LUYTEN MAIRE. C. PEETERS, F. VERVOORT, J. DENS, J. B. DAEMS, G. J. BASTIAENS, KERKMEESTERS.

Plus bas est inscrite la date de

1816

Et au bord, vers le bas, d'un côté:

A FULGURE ET TEMPESTATE LIBERA NOS DOMINE.

(1) JOS. BERTHELÉ. *Mélanges. Campanographie ancienne et moderne.*

et de l'autre côté :

JESUS SALVATOR MUNDI MISERERE NOBIS.

Au centre de la cloche, dans la partie inférieure, est placé un crucifix accosté de deux marques de fondeurs. A gauche, dans un cercle formé d'une guirlande fleurie, se voit une cloche, et à l'entour peut se lire : CLÉMENT DROUOT. A droite, également une cloche dans un encadrement fleuri, et en dessous sur un listrel : NICOLAS GAULARD.

Clément Drouot, orginaire de Huillecourt en Lorraine, appartenait à une famille de fondeurs. Il était beau-frère de François et Louis Lainville et de Joseph Perrin. De plus, sa fille Catherine avait épousé Louis Renauld.

Nicolas Gaulard, né à Romain-sur-Meuse, fils du fondeur Martin Gaulard, naquit en 1774 et mourut le 9 septembre 1849 à Zurlauben près de Trèves. Il appartenait à une famille dans laquelle les fondeurs étaient nombreux et qui s'allia avec les principaux saintiers lorrains (1).

LILLE.

L'église de *Lille*, qui est dédiée à saint Pierre, possède un important jeu de cloches, composé de six pièces, dont trois au moins, ont une réelle valeur archéologique.

La grande cloche provient de Malines ; elle est l'œuvre de Pierre De Clerck, et comme l'apprend l'inscription que

(1) JOS. BERTHELÉ. *Enquêtes campanaires.*

nous donnons ci-dessous, fut fondue, en 1639, au marché au Bétail:

PEETER DE CLERCK HEEFT MY GEGOTEN TOT MECHELEN
OP DE VEEMERKT IN HET JAER 1639.
MARIA VAN OELKELLEN DIE HEEFT MY GEGEVEN TOT LILLE.
MEHEER JAN DE OORS HEER VAN LILLE, WOUTER STEENHAUS
SCHOUTHEYT, CORNELIS VAN DEN ENDE, MACHIEL LOCKS
SEKRETARIS.

L'écoutête de Lille, Wautier Steenhaus ou van Steenhuyse, était, d'après certains généalogistes, fils de Guillaume van Steenhuyse et de Marie de Raveschot (1). Il épousa Claire Proost, dont il eut, entre autres enfants, un fils, Pierre van ou de Steenhuyse, drossart de la baronnie de Poederlé et écoutête des seigneuries de Lille et Wechelderzande, qui mourut le 16 mars 1689 et fut enterré dans l'église de Lille, sous une pierre tombale qui existe encore. Van Steenhuyse portait: d'argent au chevron de gueules accompagné en pointe d'un annelet du même.

Le fondeur Pierre De Clerck, fils de Pierre De Clerck, naquit à Malines le 21 avril 1591 et mourut le 23 novembre 1642 (2). Alliés à la famille van den Gheyn, les De Clerck, à cette époque, s'associèrent avec leurs parents et fondirent ensemble assez bien de cloches. De Clerck avait l'habitude d'indiquer son adresse sur les cloches sortant de sa fonderie. Nous avons encore vu un exemple de cette particularité dans l'inscription d'une des cloches de l'église Saint-Jacques à Anvers (3).

(1) DUMONT. *Fragments généalogiques*, I.
(2) Dr G. VAN DOORSLAER. *Onze Klokgieters* (*Nieuw Leven*, 1905, nº 20.)
(3) FERNAND DONNET. *Les Cloches d'Anvers.*

La seconde cloche est également d'origine malinoise, mais cette fois elle provient de l'atelier des van den Gheyn. Sur ses flancs on peut lire l'inscription suivante:

JAN VAN DEN GHEIN HEEFT MY GEGOTEN INT JAER 1607.
JAN VAN OECKEL, SINTE PEETER, PATROON TOT LILLE.

Le fondeur Jean van den Gheyn, qui mourut en 1627, était fils de Pierre van den Gheyn, et épousa Anne Verberght. Il n'eut guère de succès dans ses affaires et, en mourant, délaissa une situation très obérée (1).

La plus petite cloche fut faite en 1742, à Hoogstraten, par un fondeur peu connu, van Everbroeck. Du reste, le texte de l'inscription en témoigne:

G. VAN EVERBROECK ME FUDIT HOGSTRATAE
ANNO DOMINI 1742.

Nous avons rencontré mention de cloches provenant de l'atelier de Guillaume van Everbroeck, à Moll (1727) et à Raevels (1729). Nous ne possédons jusqu'ici pas d'autres renseignements sur ce fondeur (2).

Les trois autres cloches étaient anciennes; elles dataient du XVIIe siècle. Elles furent fortement abîmées par les Français, lors de leur passage dans nos provinces, et durent être refondues en 1824. Cette besogne fut confiée aux frères Gaulard. En coulant ces cloches, ils y firent figurer les inscriptions suivantes:

Première cloche, dédiée à saint Pierre:

(1) VAN ELEWYCK. *Matthias van den Gheyn.*
(2) *Variétés campanaires*, I.

INT JAER O. H. 1639 VAN MARIA VAN OEKELLEN VEREERT
IN 1799 VAN MYNE OOREN BEROOFD
IN 1824 HERGOTEN
GEWYD VAN DEN EERW. HEER P. V. KESSEL, LAND DEKEN
PETER. J. PEETERS, BORGM. METER HELENA BOSCH
PASTOOR P. J. PEETERS
J. B. N. ET F. A. LES GAULARD FRÈRES M'ONT FONDU.

La seconde, mise sous la protection de la Vierge, porte une inscription du même genre:

IN HET JAER 1799 DOOR DE FRANSCHE GEBROKEN
IN 1824 HERGOTEN
PETER J. G. BOSCH KERKM. METER ANN. MAR. GEENKENS
J. B. N. ET F. A. LES GAULARD FRÈRES M'ONT FONDU.

Enfin, la troisième cloche, consacrée à saint Antoine, est plus modeste; elle porte ces quelques mots:

MET MYNE GEZELLEN GEBROKEN
BEN IK SAMEN MET HUN HERSTELD
PETER FRANC WUYTS SECRETARIUS, METER AN. MAR. PROOST
J. B. N. ET F. A. LES GAULARD M'ONT FONDU.

Les Gaulard appartenaient à la famille des fondeurs lorrains de ce nom, dont nous rencontrons de nombreuses cloches dans nos provinces. Jean-Baptiste-Nicolas Gaulard, fils du fondeur Martin Gaulard et de Marie Henriot, naquit à Romain-sur-Meuse, le 23 juin 1774; il épousa, en 1838, Catherine Massé. Il s'établit plus tard à Zurlauben, près de Trèves, où il mourut le 9 septembre 1849.

François-Alexandre Gaulard était le frère du précédent;

il est aussi connu sous le nom de Gaulard-Gouvenot ; né à Romain-sur-Meuse, le 14 novembre 1791, il mourut le 24 septembre 1863. Il avait épousé, en 1820, Marie-Françoise Gouvenot. Il continua son métier de fondeur après la mort de son frère, avec lequel il avait été associé (1).

MASSENHOVEN.

D'après un manuscrit qui fut autrefois attribué à Foppens et qui appartient aux archives archiépiscopales à Malines, la tour de l'église Saint-Etienne et Sainte-Gertrude fut incendiée le 31 décembre 1778, à 6 heures du soir, au cours d'un violent orage. Les cloches furent fondues par le feu. Pour réparer ce désastre, deux nouvelles cloches furent acquises, et, le 9 septembre 1782, elles furent solennellement bénites par l'évêque d'Anvers, Jac.-Thom. Wellens.

La plus grande était ornée des armoiries des seigneurs de Massenhoven, qu'accompagnait une inscription commémorative. En voici la teneur:

(1) Jos. Berthelé. *Enquêtes campanaires.*

TURRIM ET TINTINNABULUM MAJUS
DIE XXXI DECEMBRIS ANNI CIↃ. IↃ. CCLXXVIII
FULMINE PRO MAJORI PARTE EXUSTA
ILLUSTRES CONJUGES
AUGUSTINUS IGNATIUS JOSEPHUS NORBERTUS
BARO DE SAINCT VAAST, DESTERGHEMII TOPARCHA,
CAESARIS IN CURIA FEUDATI BRABANTICA
REGIONIS MECHLINIENSIS
VICARIUS
ET
THERESIA JOSEPHA GISLENA DE CANNART DE HAMALE
DOMINA HUJUS LOCI DE MASSENHOVE
ANNO CIↃ. IↃ. CCLXXXII.
E DECIMIS IN MELIUS RESTAURARUNT.

Thérèse-Josèphe-Ghislaine de Cannart d'Hamale, dame de Massenhoven et de Westerhove, était fille de Joseph-Alphonse de Cannart d'Hamale et de Anne de Beeckman. Elle naquit à Massenhoven, le 12 mars 1737, et épousa, le 4 octobre 1760, Augustin-Ignace-Joseph-Norbert baron de Saint-Vaast, lieutenant de la Cour féodale de Malines, né dans cette ville le 1 août 1734, fils de Pierre baron de Saint-Vaast et de Cécile de Grauw. Il mourut le 25 avril 1797, tandis que sa femme lui survécut jusqu'au 30 décembre 1823 (1). Le baron de Saint-Vaast et sa femme étant bénéficiaires des dimes de la paroisse, supportèrent les frais d'acquisition de cette cloche.

Quant à la seconde cloche, de moindre importance, elle fut payée grâce au subside, alloué par les magistrats de

(1) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, XX.

Massenhoven et grâce aux dons des habitants de la paroisse. Elle portait l'inscription suivante:

TINTINNABULUM MINUS
DIE XXXI DECEMBRIS ANNI CIↃ. IↃ. CCLXXVIII
FULGURE CUM TURRI ICTUM
ET TANTUM NON CONSUMPTUM
SENATUS POPULUSQUE
HUJUS PAROCHIAE DE MASSENHOVE
Ao CIↃ. IↃ. CCLXXXII
POTIORI MODO INSTAURANDUM
CURAVIT.

MORCKHOVEN.

A Morckhoven, nous retrouvons dans l'église Saint-Nicolas deux cloches, provenant encore une fois de l'atelier des van den Gheyn et datant seulement du XIXe siècle:

Sur la plus grande se remarque une image de saint Nicolas, sous laquelle peuvent se lire ces lignes:

ANDREAS LUDOVICUS VAN AERSCHODT VAN DEN GHEYN
ME FUDIT LOVANII ANNO 1836
PATRINUS FR. GEPTS CONSUL, MATRINA MARIA MELANIA
VAN DEN BULCK
ME BENEDIXIT R. ADM. TUBBAX DECANUS
LUDOVICUS FERDINANDUS VAN DEN BULCK.

La plus petite porte une inscription encore moins intéressante; la voici:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII ANNO 1867
PETER J. B. BULCKENS. JOUF A. C. DENS
JOS. RULLENS PASTOR, P. PEETERS MEYER.

Ici nous retrouvons un exemple du peu d'intérêt que la plupart du temps présentent les inscriptions des cloches fondues de nos jours. Elles renseignent des noms, certes fort honorables, mais dont la postérité se souciera fort peu; par contre, il n'y a plus place pour la moindre invocation, pour la plus petite formule religieuse, pouvant témoigner du rôle que la cloche est appelée à jouer.

MORTSEL.

La nouvelle paroisse du Luythagen ou de Vieux-Dieu, à Mortsel, s'est enrichie, en 1901, de trois cloches, qui furent fondues par Alphonse Beullens, de Louvain, et qui furent solennellement bénites le 30 août 1901. Nous croyons bien faire en citant les inscriptions qui les couvrent, parce que, si elles ne sont pas complètement affranchies du souci de conserver les noms de tous ceux qui participèrent plus ou moins à leur naissance, elles portent au moins en partie trace du rôle religieux qui leur est assigné.

La plus grosse cloche pèse 1475 kilos; elle est surchargée d'un double chronogramme, accompagné d'une longue inscription.

Voici ces textes:

CaMpana soeCLo nasCente Deo pIe obLIta saLVatorqVe
VoCor Vt greX aD ChrIsTVM totVs VoCetVr.
Wydde my de Z. E. H. Carolus J. B. Kennes deken te Contich. Was pastoor de E. H. Frans Jozef Luyckx. Ik heb voor peter doctor Jozef De Bie-Convents, provincie en gemeenteraadslid; voor meter: Weduwe Petrus Jozef Reypens-Bayet.
Leden der Kerkfabriek: Joannes Verheyen-Thissens notaris. Ed. Verbroeckhoven. Carolus Wauters-Van de Vorst. Lud. De Laet-De Beuckelaer, Joannes Bapt. Lauwers-Boxtens.

La seconde cloche, dédiée à la Vierge, pèse 375 kilos. Elle porte cette inscription:

Maria is myn naam.
Wydde my de Zeer Eerw. Heer Carolus J. B. Kennes deken te Contich.
Was pastoor de eerw. heer Frans Joseph Luyckx.
Ik had voor peter: Eugenius Adolphus van Rompa.
Voor meter: Maria De Rooy.

La plus petite des trois cloches, pourvue d'une inscription assez typique, ne pèse que 675 kilos:

Arm en ryk bracht 't zyne by
Om my Sint Joseph toe te wyden
Ik zing nu bly op feestgety
En ween met hen die lyden.
Ik had voor peter Alphonsus Henricus Lauwers van Styvoort.
Voor meter weduwe Jacobus Domen geboren Antonia Verdonck.

NORDERWYCK.

Les deux cloches que possède l'église Saint-Bavon, ne datent que du commencement du XIXe siècle; elles ont été fondues à Louvain, en 1806, par André van den Gheyn, au moyen du métal des anciennes cloches brisées à la révolution française.

La plus importante est dédiée à la Vierge et porte pour inscription ces mots:

S. MARIA
SAEVIS TEMPORIBUS DIFFRACTAM SUMPTIBUS FABRICAE
ET LIBERALITATE S. P. Q. N.
REFUDIT. A. VAN DEN GHEYN, LOV. ANNO 1806
PRAENO. DOMINUS AUG. JOS. THEOD. T' SERCLAES
PRAENO. DOMINA C. G. N. MONTENS NÉE LE DUC.

Sur la plus petite peuvent se lire ces mots:

SAEVIS TEMPORIBUS DIFFRACTAM SVMPTIBUS FABRICAE
ET LIBERALITATE S. P. Q. N.
REFUDIT A. VAN DEN GHEYN LOV. ANNO 1806
REV. DOMINUS PET. JOS WILLEMS VICE PASTOR
PRAEN. DOMINA AUG. FRAN. NICOLAI T' SERCLAES
NÉE LE DUC.

Donnons brièvement quelques indications au sujet des divers noms qui figurent dans ces deux légendes campanaires:

Augustin-Joseph-Théodore baron de t'Serclaes, fils de Ignace baron de t'Serclaes, seigneur de Norderwyck, et

de Mathilde Le Duc de la Trouille, naquit à Norderwyck, le 7 février 1764 et mourut dans cette même paroisse, le 7 octobre 1811; il avait épousé, le 23 août 1791, Augustine-Françoise-Nicole Le Duc d'Haldre, née à Enghien, le 2 décembre 1768, fille de Victor Le Duc de Ledalen et de Jeanne Catherine Le Duc; elle décéda à Tirlemont, le 29 décembre 1835.

Pierre-Joseph Willems fut nommé vicaire à Norderwyck, le 27 août 1794 et devint, en 1808, curé de la même paroisse. Il était né à Norderwyck, le 17 mai 1764, et décéda dans ce même village, le 24 janvier 1836.

Charlotte-Ghislaine-Nicolasine Le Duc était sœur de la baronne de t'Serclaes, dont le nom figure sur la première cloche; elle fut la première femme de Jean-François Montens d'Oosterwyck, bourgmestre de Lierre, qu'elle avait épousé le 13 août 1804; elle mourut à Malines, le 19 janvier 1817, sans laisser de descendance.

OOLEN.

Dans la tour de la petite église Saint-Martin, à Oolen, se retrouvent deux cloches relativement récentes. Toutes deux sont ornées d'une image de la Vierge. La plus grande porte en outre une inscription, conçue comme suit:

MARTINUS BULCKENS PETER, MARIA ROSALIA MENNEKENS METER
A. L. J. VAN AERSCHODT VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII 1850.

L'inscription de la plus petite est encore plus concise. Elle s'exprime ainsi:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FECIT LOVANII ANNO 1807
S. MARIA ECCLESIA IN OOLEN.

POEDERLÉ.

La grande cloche, qui s'appelle Saint-Jean-Baptiste, sonne le *do*; elle ne date que de l'année 1816, ayant à cette époque été fondue pour en remplacer une plus ancienne qui, la même année, avait été détériorée par l'usage.

Elle est décorée de diverses images, notamment d'un Christ en croix, au pied duquel est prosternée Marie-Madeleine, et d'un médaillon encadrant une image de la Vierge. Plus loin se distingue une marque de fondeur, consistant en une cloche, mais sans aucune indication de nom. Quant à l'inscription, elle est conçue en ces termes:

IN 7ber 1816 OM EENEN BERST BEN IK GEBROKEN
EN IN 8ber DAER NAER UYT MILDHEYD DER INWOONDERS
ERGOTEN ONDER DE DIRECTIE VAN P. F. VAN DEN SCHOOR
PASTOR EN P. CAEYMAEX MAIRE TER EERE VAN DEN
H. JOHANNES BAPTISTA PATROON. CHRISTIAENS JACOPS
PETER. Ma HELENA WYNANTS METER.

La seconde cloche date de la méme époque. Elle fut fondue en 1816, au moyen du métal provenant d'une ancienne cloche, brisée en 1799, par les republicains français. Elle

fut alors bénite en l'honneur de la Vierge. Ces détails sont consignés dans l'inscription ci-dessous, qu'accompagnent deux petits bas-reliefs représentant le Christ en croix et le Couronnement de la Vierge:

In 1799 door godelooshеyt ben ik gebroken
in 8ber 1816 uyt mildheyt der inwoonders ter eere
van O. L Vrouwe hergoten.
onder de directie van P. F. van den Schoor pastor
en P. Caeymaex maire.
J. G. Wagemans peter. Ma Maes meter.

POPPEL.

Dans la modeste église de ce village perdu de la Campine anversoise, nous avons rencontré deux cloches. La plus importante, qui est la plus ancienne, porte pour inscription:

S. Valentinius patroon van Poppel
Alexius et Petrus Petit me fuderunt Aº 1760
Gegoten in den hof van P. Biemans.

Plus bas se remarque un crucifix élevé sur une base à trois gradins.

L'indication sur la cloche du lieu de la fonte: «le jardin de P. Biemans», est caractéristique. Il est assez rare de rencontrer dans la littérature campanaire un détail topographique de cette nature.

Alexis et Pierre Petit étaient-ils fondeurs ambulants lorrains? C'est possible; on rencontre, au XVIIIe siècle, des fondeurs de ce nom dans le Bassigny.

La seconde cloche est plus moderne; elle est de plus petit module, et fut fondue, à Louvain, chez van Aerschodt-van den Gheyn, en 1824, comme l'indique le chronogramme suivant qui se déroule sur sa robe d'airain:

SUM FUSA LOVANII AC DIVO JOSEPHO SACRATA
IN POPEL. 15.XVII.

L'indication chiffrée qui termine l'inscription, rappelle-t-elle une cloche plus ancienne du XVIe siècle, dont les débris servirent à la fonte de celle-ci? C'est possible.

PULDERBOSCH.

Les cloches de ce village ont été décrites par M. Geudens (1). Leur importance est grande. Elles furent sauvées de la destruction grâce à la précaution qu'on prit de les enfouir pendant les troubles du XVIe siècle et pendant l'occupation française de la fin du XVIIIe siècle. Rappelons-en ici, pour mémoire, les inscriptions.

La plus grosse, dédiée à la Vierge, est haute 1 mètre et mesure 1 mètre de diamètre, elle sonne le *sol*, et porte la date de 1478, comme l'attestent ces mots inscrits sur sa robe:

(1) Edm. Geudens. *Les cloches de Pulderbosch et Wyshagen et le carillon de Hasselt.*

✢ Maria ✿ es ⚜ mynen ✿ naem ⚜ myn ✿ gheluyt ⚜ sy ✿ gode ⚜ bequaem ✿ alsoe ⚜ verre ✿ alsmen ⚜ my ✿ boiren ⚜ sal ✿ wilt ⚜ god ✿ bewaren ⚜ over ✿ al ⚜ Ghemaeckt ✿ int ⚜ jaer ✿ MCCCCLXXVJJJ ✢

Sur la seconde, qui date de la même époque et sonne le *la*, peut se lire:

Jhesus es mynen naem. Myn gheluyt sy gode bequaem. Alsoe verre als men my boiren sal. Wilt 't god bewaren over al. Ghemaeckt int jaer MCCCCLXXVJJJ.

Cette cloche mesure 0^{m}96 de hauteur et 0^{m}87 de diamètre.

Enfin, reste la troisième cloche, qui mérite une étude spéciale. Ses proportions sont de 0^{m}75 de hauteur et de 0^{m}79 de diamètre; elle sonne le *si*.

Autour du cerveau s'étendent deux frises parallèles, composées d'ornements ogivaux fort élégants. Dans la partie supérieure, c'est une rangée de fleurs de lys formant l'amortissement de petites arcatures renversées et géminées, dont l'intersection centrale se couronne d'un petit fleuron. En bas règne également une arcature continue, dont les arcades trilobées sont ornées en amortissement d'ornements en forme des grappes de raisins; la plinthe qui la surmonte, est rehaussée d'une série de points. Entre deux filets, lui servant d'encadrement et la séparant des frises ornementales, s'étale l'inscription écrite en jolis caractères gothiques. Les mots sont séparés par une croisette, deux roses, une sorte de petit palmier et deux étoiles de différents modèles. Enfin, le nom du fondeur est précédé de la reproduction d'une petite figure équestre de saint Georges.

Voici cette inscription:

✣ Gabriel vocor fusa su Mechlinie ❁ per ❁ Georgiu Waghevens. Anno Dni ❁ M ✠ D ✱ xviij 5* Juni.

Cette cloche, déjà importante à cause de son ancienneté et de l'indication de sa provenance, l'atelier malinois du fondeur Georges Waghevens, emprunte cependant son plus grand intérêt à deux empreintes de médailles dont elle est ornée.

La première, d'un module de 12 centimètres, reproduit la scène si connue de l'« Incarnation ». Au point de vue de l'iconographie mariale, c'est une des compositions les plus intéressantes que nous ait léguées l'art religieux du moyen âge.

Dans une enceinte crénelée, sur le mur de laquelle, inscrits sur un listrel, se lisent ces mots: *hortus conclusus,* et dans laquelle donne accès une haute porte, ornée de pentures, est assise la Vierge, la tête entourée d'une auréole. Une licorne vient se refugier dans son giron et pose la tête sur ses genoux. Le chasseur qui a mis celle-ci en fuite, n'est autre que l'ange Gabriel qui arrêté devant la porte de l'enclos, sonne du cor. De l'embouchure de l'instrument s'échappe un phylactère sur lequel se lisent les mots de la salutation: *Ave Maria gratia plena Dominus tecum.* L'ange tient en laisse quatre chiens: deux d'entre eux s'élancent contre la muraille, les deux autres gambadent derrière le chasseur. En retraite du groupe principal, sont représentés divers emblèmes. C'est d'abord à la droite de la Vierge, une fontaine hexagonale à deux étages, sous laquelle se lisent les mots: *fons signatus.* A droite de la Vierge, une corbeille contenant la manne: *manna de cœlo,*

puis une masse floconneuse représentant la toison d'or, comme l'indique l'inscription *vellus Gedeonis*. Dans la partie supérieure, sont représentés successivement un château fort, s'élevant au sommet d'un rocher et représentant la cité céleste, un autel sur lequel s'élève la verge fleurie d'Aaron, entourée des onze autres verges et surmonté de la représentation du Saint Esprit sous la forme de la colombe, une haute tour à deux étages et, enfin, Dieu le Père, issant d'une nuée qui surmonte le buisson ardent, comme l'indiquent les mots: *rubus igneus*. Contre l'encadrement et reproduit d'une façon assez indistincte, doit se trouver la figure de Moïse, agenouillé devant le buisson.

Cette symbolique, en apparence fort compliquée, a pour sujet principal la chasse à la licorne. C'est un thème que l'iconographie du moyen âge se plaisait à utiliser.

La légende de la licorne remonte à une haute antiquité (1). La fable affirmait, que cet animal fantastique, poursuivi par des chasseurs, pouvait leur échapper s'il réussissait à se refugier auprès d'une vierge. Les écrivains chrétiens adoptèrent ce thème et l'adaptèrent à la symbolique chrétienne en l'appliquant à l'incarnation du Christ dans le sein d'une vierge. Saint-Grégoire, Isidore de Séville, d'autres écrivains ecclésiastiques encore, développèrent cette idée. L'iconographie s'en empara, et dès le XIIIe siècle on en retrouve des représentations. Au siècle suivant, l'allégorie se

(1) A consulter: Léon Germain. *La chasse à la licorne et l'immaculée conception.* — L. Cloquet. *A propos d'une sculpture représentant la chasse à la licorne.* — Cte Maurin de Nahuys. *Etude sur un médaillon artistique du XVIe siècle, symbolisant la chasteté dans le christianisme et l'impudicité dans le paganisme.* — Id. *Encore un mot à propos d'un médaillon artistique du XVIe siècle.*

développa; mais c'est pendant le XVIe siècle, qu'elle prit toute son ampleur, à la suite de nombreuses additions qui en compliquèrent la composition et en étendirent l'interprétation. La médaille imprimée sur la cloche de Pulderbosch en est un exemple. Du reste, ce motif eut alors une grande vogue et on en retrouve la reproduction dans de nombreux domaines. La sculpture en usa pour en orner les églises chrétiennes; les médailleurs la burinèrent dans le métal; les relieurs en ornèrent les plats des couvertures de nombreux livres; les tisseurs même la figurèrent dans la trame des nappes d'autel. Ailleurs encore, on la retrouve sur des tapisseries, des miniatures, des gravures, des poteries, etc.

Comme le résume fort bien M. Cloquet : « La légende et l'image ont pris les développements d'une scène cynégétique, compliquée de tout l'appareil de la vénerie du temps. Le chasseur devient l'ange Gabriel; la jeune fille, la Vierge Marie elle-même; et la scène de la chasse fabuleuse s'identifie avec le mystère même de l'Annonciation et de l'Incarnation; la licorne apparaît comme l'image non équivoque de Jésus-Christ. De nouvelles allusions amplifient bientôt le thème: le Saint Esprit apparaît, émanation du Père, qui est présent ou sous-entendu. Des banderoles indiquent que les chiens (ordinairement au nombre de quatre) doivent être compris comme les motifs, qui dans le conseil de Dieu ont déterminé l'Incarnation du Verbe et comme les vertus qui ont inspiré le sacrifice du Sauveur. »

C'est ce thème si bien résumé, qui se développe amplement dans les diverses représentations, que créèrent au cours des siècles l'imagination des artistes.

C'est d'abord l'enceinte crénelée, *l'hortus conclusus*, figuration symbolique de l'Eglise. C'est le jardin fermé dans lequel sont précieusement conservées, à l'abri d'une solide

muraille défiant les efforts de l'enfer, la doctrine et la morale de la religion chrétienne.

Le chasseur, l'ange Gabriel, tient en laisse quatre et parfois seulement trois chiens; ceux-ci symbolisent les vertus qui ont inspiré le sacrifice divin. Souvent des inscriptions précisent ce sens. On y lit: *Veritas*, la vérité éternelle que le Christ a manifestée au monde; *Justicia*, la justice éternelle réconciliée par le Christ qui nous a acceptés comme justifiés; *Pax*, la paix de Dieu annoncée lors de la naissance du Rédempteur, par laquelle ce qui était séparé est uni de nouveau; *Misericordia*, la miséricorde par laquelle le fils de Dieu nous a rachetés (1).

La plupart des autres emblèmes sont empruntés au *Cantique des Cantiques* (IV v. 12). Ce sont: *manna de cœlo* ou *urna aurea*, le panier renfermant la manne, nourriture céleste qui soutint les Israëlites dans le désert.

Vellus Gedeonis, la toison devant laquelle est représenté Gedéon agenouillé.

Porta vestibuli, *porta cœli* ou *porta Ezechielis*, la porte orientale ou porte fermée.

Virga Aaron ou ailleurs *virga Jessé*, la verge d'Aaron entourée des onze autres verges et fleurissant sur l'autel qu'elle surmonte.

Fons signatus ou *fons hortorum*, fontaine d'eau vive.

Rubus igneus ou *rubus Moïsi*, le buisson ardent au-dessus duquel paraît Dieu le père, devant qui Moïse est prosterné.

Turris eburnea ou *turris David*, la tour de David.

Civitas Dei, la cité de Dieu.

Quand la représentation symbolique est complète, mais dans la numismatique elle ne se rencontre pas, d'autres

(1) L. Cloquet. *Loc. cit.*

emblèmes, puisés à la même source, peuvent encore s'ajouter à ceux que nous venons d'énumérer. Nous citerons: le soleil: *electa ut sol;* la lune, *pulchra ut luna;* un cèdre élevé, *cedrus exaltata;* une étoile, *stella maris;* le lis entre les épines, *sicut lilium inter spinas;* le rosier, *plantatio rosæ;* l'olivier, *oliva speciosa;* un miroir, *speculum sine macula;* l'arche d'alliance, *archa Domini*, etc.

Il nous reste à expliquer la présence de l'empreinte de la médaille que nous venons d'analyser sur la cloche de Pulderbosch.

On sait que, bien souvent, sur les anciennes cloches, et nous en avons déjà cité de nombreux exemples, le fondeur imprimait des empreintes de médailles, de monnaies, de sceaux. Le plus souvent le choix de ces pièces était fait sans discernement; on utilisait, soit des pièces rares, soit tout simplement les pièces que l'on avait à sa disposition.

La présence de notre médaille a-t-elle une signification spéciale sur la cloche de Pulderbosch? Nous ne le croyons pas. Celle-ci est dédiée à l'archange Gabriel; peut-être a-t-on choisi cette médaille à cause du rôle que joue l'envoyé céleste dans la composition symbolique de la chasse de la licorne; peut-être encore a-t-on tenu, par l'application des empreintes des deux médailles, à rappeler en même temps le souvenir du Sauveur du monde et de sa mère immaculée?

Quoiqu'il en soit, la présence de ce sujet symbolique sur la cloche de Pulderbosch, quoiqu'unique dans nos provinces, semble pouvoir se constater plus communément ailleurs. Nos recherches sur ce point nous ont permis de constater en Allemagne l'existence d'une série de cloches pourvues d'une ornementation pareille.

Nous allons brièvement les énumérer:

En Saxe-Weimar, à Obertreba, près d'Apolda, sur une cloche, fondue en 1520, par Heinrich Ciegeler, se lit l'inscription suivante:

Anno Dni MVXX gos mich. H. C. in Sant Anna er.

Elle est ornée de deux médaillons; le premier représente saint Christophe, le second est formé par l'empreinte de la médaille consacrée à la chasse à la licorne, empreinte identique à celle de Pulderbosch et qu'on dirait, jusque dans ses moindres détails, produite par le même moule (1).

En Saxe-Altenburg, à Kahla, existe une cloche, datée de 1509 et provenant encore une fois de l'atelier du fondeur Heinrich Ciegeler. Elle porte l'inscription suivante:

Concordia heis ich
Heinrich Ciegeler G. M. (goss mich)
Anno Dni XVcIX iar.

Son ornementation consiste en deux empreintes d'une figure de la Vierge debout, portant l'enfant Jésus, entourée de rayons de gloire et reposant sur des nuages. On y voit, de plus, deux reproductions de 13 centimètres de la même médaille de la chasse à la licorne, reproductions assez parfaites pour permettre la lecture des inscriptions qui accompagnent les divers emblèmes (2).

Encore en Saxe-Meiningen, à Saalfeld, l'église Saint-Jean possède une cloche du même fondeur Heinrich Ciegeler et portant, cette fois, la date de 1500, comme le prouve cette inscription:

(1) Dr Heinrich Bergner. *Zur glockenkunde Thuringens.*
(2) Dr Heinrich Bergner. *Loc. cit.*

Anno ◦ Dni ◦ M° ◦ CCCCC ◦ consolor ◦ viva ◦ fleo ◦ mortua ◦ pello ◦ nociva ◦ sancte ◦ Johannes ◦ Ora ◦ pro ◦ nobis ◦ deū ◦

Encore une fois, elle est ornée des mêmes empreintes qu'à Kahla: la chasse à la licorne et la Vierge portant l'enfant Jésus. De plus, sur la même cloche, se remarquent encore des représentations du couronnement de la Vierge, et d'une curieuse médaille montrant la vigne symbolique sur laquelle est attachée le divin Supplicié, et autour duquel se déroulent les rameaux abritant les bustes des apôtres (1).

Dans la même localité, toujours de l'atelier d'Heinrich Ciegeler, se retrouve une seconde cloche de 1501, sur laquelle sont imprimés ces mots:

Anno ◦ Dñi ◦ M ◦ CCCCC ◦ I ◦ consolor ◦ viva ◦ fleo ◦ mortua ◦ pello ◦ nociva.

Cette cloche porte une riche ornementation, composée de treize médaillons des plus intéressants. Parmi ceux-ci, il y a encore une fois lieu de constater la présence de la médaille de la chasse à la licorne (2).

De ces détails, il résulte que le fondeur allemand Henri Ciegeler, employa systématiquement parmi les moules qu'il utilisait dans la fonte de ses cloches, l'empreinte de la médaille de la chasse à la licorne. D'autre part, on remar-

(1) Dr H. Bergner. *Loc. cit.* et Dr Heinrich Bergner. *Die glocken des hertogtums Sachsen-Meiningen*, et P. Liebeslind. *Die glocken des neustädter Kreises*.

(2) Dr H. Bergner. *Loc. cit.*

quera que les Waghevens sont, pour ainsi dire, les seuls parmi les fondeurs qui travaillèrent autrefois dans nos provinces, dont on retrouve les œuvres en Allemagne. Il nous semble que ces faits témoignent quelque peu en faveur d'une communauté d'origine ou au moins d'exercice de métier, et nous nous demandons si ce n'est pas en Allemagne qu'il faut chercher le berceau des Waghevens, ou tout au moins l'atelier dans lequel ils s'initièrent à la pratique de leur métier?

Nous avons vu que la cloche de Pulderbosch porte l'empreinte d'une seconde médaille de neuf centimètres de diamètre. On y voit de profil le buste du Sauveur, la tête entourée du nimbe crucifère.

La physionomie est d'une grande distinction et les traits du visage fort caractéristiques. Une inscription tracée en majuscules romaines, se lit autour de la figure:

ЖHS ◦ ✻PC ◦ SALVA ——— TOR ◦ ЖVNDI ◦

La médaille qui a servi à l'impression de cette empreinte est également connue. Elle a donné lieu à une vive polémique, et son origine a été ardemment discutée (1). Il semble aujourd'hui établi, qu'en 1492, le sultan Bajazet II envoyait au pape Innocent VIII une intaille gravée sur une

(1) Au sujet de la médaille du Christ, on peut consulter: F. de Mely. *L'émeraude de Bajazet II et la médaille du Christ d'Innocent VIII.* — Mgr. X. Barbier de Montault. *Le prototype des figures similaires du Christ à Poitiers, Oiron et Thouars.* — Boyer d'Agen. *Essai sur l'inonographie de Jésus-Christ.* — *Revue de l'art chrétien.* (Articles de Germain de Maidy, L. Cloquet, etc.) — C'est à ce dernier que nous devons la connaissance de la plus grande partie de cette bibliographie, ce dont nous lui sommes particulièrement reconnaissant.

émeraude, afin de provoquer son intérêt en faveur de son frère Zizim retenu en captivité. Ce bijou, d'après son caractère, peut être sans hésitation attribué à l'époque byzantine et aurait été jalousement conservé à Constantinople jusqu'au jour où il fut envoyé à Rome. La gravure taillée dans la pierre, représentait le profil du Christ, et c'est ce profil qui a été reproduit sur les médailles de divers types qui ont été répandues dans le monde chrétien aux XVe et XVIe siècles. Les médailleurs de la Renaissance l'ont idéalisée et lui ont donné la forme qui est la plus généralement connue aujourd'hui.

Dans l'exécution de ces médailles dérivant toutes du même type, Mgr Barbier de Montault est même parvenu à établir divers courants parallèles et parfaitement distincts: l'un, dans les Pays-Bas, l'autre, en Italie, et le troisième, en France. En comparant les productions émanant de ces sources diverses, il croit même pouvoir en rétablir, en Italie, la généalogie exacte, donnant pour prototype à toutes les médailles italiennes celle qui fut gravée à Vérone, par Matteo de Pasti, de laquelle proviendrait un autre type dû à un artiste anonyme de Florence, qui aurait, à son tour, inspiré le burin d'Hamerani à Rome, « Ces trois médailles, dit-il, se ressemblent par certains côtés qui sont le profil et la tête; mais par combien d'autres diffèrent-elles, et c'est là précisément que l'artiste a su les marquer à son empreinte individuelle. Elles se succèdent ainsi pendant deux cents ans environ, qui correspondent aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. Au début, voici la création du type, qui s'améliore, puis, devient parfait. »

La médaille, telle qu'elle se trouve imprimée sur la cloche de Pulderbosch, porte, comme nous l'avons dit, sur la face, en un vigoureux relief, une tête de Christ tournée vers

la droite, aux traits accentués, à la barbe courte, aux cheveux longs et ondoyants. Le Sauveur est vêtu d'une robe ouverte et d'un vêtement de dessous orné de galons et dégageant le cou. Autour de la tête s'étend un nimbe crucifère.

Il existe des exemplaires de cette médaille au British Museum de Londres, au musée de Berlin, à celui de Milan, dans d'autres collections publiques et privées. L'exemplaire qui a servi de modèle à Georges Waghevens, pour sa cloche, est un de ceux qui reproduit avec le plus de perfection la tête du Christ; c'est sans nul doute un produit de l'art italien de la renaissance.

Chose curieuse, d'autres cloches sont également ornées du même motif. Nous citerons celle de l'église Saint-Evre, à Nancy, qui fut fondue, en 1576, par Jehan de Challegny, puis, la plus grosse cloche de Montmédy qui porte la date de 1708.

La médaille elle-même était pourvue au revers d'une inscription qui en indiquait l'origine; elle était conçue comme suit:

Presentes' figure ao (pour *ad) similitudinem domine Ihesu Salvatoris nostri et apostoli Pauli in amiraldo* (pour *Smaragdo) impresse per magni theucri predecessores antea singulariter observate misse sunt ab ipso magno theucro s. d. n. pape Innocencio octavo pro singulari dono ad hunc finem ut suum fratrem captivum retineat.*

Le type de l'émeraude, reproduit par les médailles, a servi de modèle pour l'exécution de nombre d'œuvres d'art dans divers pays; nous citerons des tableaux, des sculptures, des insignes religieux, et ces médailles énigmatiques, com-

plétées par un texte hebraïque, dans lesquelles certains archéologues ont voulu voir « la plus ancienne image du Christ » en les faisant remonter au Ier siècle de l'ère chrétienne, et qui, en réalité, ne dateraient que du XIIIe siècle.

PUERS.

Les plus anciennes cloches de Puers, dont il soit fait mention dans les comptes de l'église, furent fondues, en 1679, dans le cimetière, par le fondeur anversois Paschier Melliaert. L'opération réussit parfaitement, et elles furent bénites, le 21 décembre de cette année, par le curé Mehauden.

La plus grande pesait 3476 livres et s'appelait Saint-Antoine. Elle eut pour parrain Antoine Spanoghe, abbé de l'abbaye de Saint-Bernard, et pour marraine Barbe Verhulst.

Antoine Spanoghe, 31e abbé de l'abbaye Saint-Bernard, était né à Termonde, le 30 avril 1634, et avait, en 1656, embrassé la carrière religieuse. Il fut ordonné prêtre en 1658, et élu abbé en 1679. Depuis 1699, il faisait partie, comme membre, des Etats du Brabant. Il mourut à Anvers, au refuge de l'abbaye, le 21 septembre 1706, et fut enterré dans l'église du couvent à Saint-Bernard (1).

La seconde cloche, qui reçut les noms de Jean-Charles eut pour parrain et marraine Jean-Charles Snoy, baron d'Oppuers, et la femme du greffier de Puers; elle pesait 2647 livres.

Le parrain de cette cloche peut être Jean-Charles baron Snoy, seigneur d'Oppuers, né en 1618, mort en 1689, ou

(1) Benedictus van Donink. *Obituarium monasterii loci Sancti Bernardi.*

bien un des fils qu'il eut de sa femme Jacqueline de Steelant, Jean-Charles Snoy, né en 1655, qui devint bourgmestre de Malines et mourut en 1704, ayant été marié avec Suzanne Weynants.

Enfin, la plus petite cloche, appelée Henri et pesant 1881 livres, eut pour répondants au baptême: Henri Verschaffen, receveur de Coolhem, et Claire van Dam, femme du greffier d'Oppuers.

Ces cloches restèrent dans la tour jusqu'à la révolution française; en 1799, elles furent enlevées et brisées en morceaux. C'est à Puers que furent rassemblés les débris des cloches de tous les villages voisins, avant d'être livrés aux fondeurs d'artillerie, opérant pour compte de l'armée envahissante.

Dès que la paix religieuse fut rétablie, on songea à acquérir de nouvelles cloches.

La première de celles-ci fut fondue à Louvain, le 2 décembre 1801. Elle pesait 3900 livres et le métal qui la composait était formé de morceaux des anciennes cloches enlevés et cachés par les paroissiens en 1799 et recueillis grâce au zèle du nouveau doyen M. Luyten. Elle fut ornée de l'inscription suivante:

In 't jaer achtien hondert en een
bracht Puers gemeynte my weer by een.
Petrus.

Elle eut pour parrain Jean-François Vervrangen, ancien bourgmestre, et pour marraine sa sœur Jeanne-Catherine Vervrangen.

Cette cloche fut fêlée en 1822; on la refondit la même année à Louvain, et cette fois elle eut pour parrain et

marraine le bourgmestre François Erix et Thérèse-Jeanne Snagels.

Une seconde cloche fut fondue, le 28 mars 1802, et consacrée à la Sainte Vierge. Sur sa robe d'airain, on inscrivit la jolie inscription suivante:

Des 's morgens 's noens en avond-tijd
Word door my klank aan Puers verbreyd.

Aujourd'hui, la tour de l'église de Puers contient quatre cloches, mais il n'est guère possible d'en prendre aisément les inscriptions. Elles sont, en effet, suspendues à une très grande hauteur, bien loin au-dessus du plancher et, de plus, rattachées à un beffroi d'une construction si compliquée, qu'il est presqu'impossible de dresser des échelles pour y atteindre.

La grosse cloche pèse 3900 livres; elle est dédiée à saint Pierre. On peut lire une inscription conçue comme suit:

Andreas van den Gheyn me fecit Lovanii anno 1823
divo Petro.

Elle a un diamètre de 1m40.

La seconde, d'un diamètre de 1m10, pèse 1950 livres et a pour patron saint Donat. La seule inscription lisible est celle-ci:

Andreas van den Gheyn me fecit Lovanii 1826.
Josephus Antonius Dierckxens, Th. Snagels patrini,
J. J. Vertonghen pastore et F. Erix consule in Puers
1826.

La troisième ne pèse que 1017 livres; elle est ornée d'une image de la Vierge, accompagnée de l'inscription suivante:

ANDREAS VAN DEN GHEYN LOVANII ME FUDIT ANNO 1826.
P. J. MEEUS ET M. J. THYS PATRINI, J. J. VERTONGHEN PASTORE ET F. ERIX CONSULE IN PUERS 1826.

Enfin, la plus petite, est la cloche de 1802, dont nous avons reproduit l'inscription ci-dessus. Aux deux vers flamands il faut encore ajouter ces mots:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII ANNO 1802.

PULLE.

La petite église SS. Pierre et Paul, à Pulle, ne se distingue ni par son antiquité, ni par la valeur de son mobilier religieux. Nous ne nous attendions certes pas à découvrir dans son moderne clocher des cloches dignes de mention. Aussi grand fut notre étonnement quand ayant, malgré les affirmations du curé, qui prétendait ne posséder que des cloches modernes, gravi l'escalier étroit de la tour, nous découvrîmes, avec une émotion compréhensible, la cloche la plus intéressante que nous ayions encore rencontrée au cours de nos nombreuses pérégrinations campanaires. Elle était sans conteste, et de beaucoup, la plus ancienne de la province, et certes, dans le pays entier, il est peu d'exemplaires qui puissent, sous le rapport de l'âge, lui être com-

parés. Mais nous en reparlerons dans quelques instants. Décrivons d'abord la seconde cloche, car l'église en possède deux. Celles-ci sont suspendues dans un beffroi branlant aux poutres rongées de vétusté; dans le bois est gravée en grand caractères cette date:

ANNO 1621.

La première cloche ne fut coulée qu'en 1835; elle est haute de 0m60 et en mesure 0m80 de diamètre; elle provient de l'atelier du fondeur louvaniste van Aerschodt-van den Gheyn. Le cerveau est orné de deux frises, entre lesquelles est imprimée une inscription. La frise supérieure est formée de groupes fort artistiquement composés d'angelots posés dans les nuées et s'adonnant à l'exercice de tous les arts: les uns peignent ou dessinnent d'autres jouent de divers instruments de musique. La frise inférieure est formée de rinceaux en style renaissance Quant à l'inscription, elle se déroule en une seule ligne, comme suit:

Andreas Ludovicus van Aerschodt van den Gheyn me fudit Lovanii Anno 1835.

Sur le vase se voit, d'une part, un blason de . . . . à trois fusées de (gueules?) posées en fasce. Ce blason est entouré d'ornements défectueusement coulés qui pourraient être les houppes d'un chapeau ecclésiastique, ou simplement des guirlandes fleuries formant lambrequins.

D'autre part, se voit la figure de saint Donat en costume de guerrier romain, accompagnée de ces mots:

S. Donatus (figure) Ora pro nobis.

Sous cette figure, sur le bronze, s'étagent quatre lignes d'une inscription complètement illisible. Seuls la séparation des mots reste encore distincte, mais les caractères de ceux-ci ont été complètement écrasés dans la fonte et ne forment plus que de petits parallèlogrammes de divers formats.

La seconde cloche date des premières années du XIVe siècle. Sa forme est des plus caractéristiques et correspond parfaitement à celle qui était en usage à cette époque, comme le prouvent les rares exemplaires encore existant aujourd'hui. Haute de 80 centimètres, elle en mesure 96 en diamètre. Le cerveau fort arrondi, à dépression très accentuée, se rattache à un corps allongé se terminant par un évasement à rebords inclinés intérieurement. Six anses fort simples servent d'attaches.

L'ornementation de cette cloche est des plus simples. Sur la partie supérieure de l'un des côtés du cerveau se voyent les quatre lettres :

∘ Ī ∘ N̄ ∘ R̄ ∘ Ī ∘

Des points les précèdent, les séparent, les surmontent et les suivent.

Immédiatement en dessous, entre deux simples filets, se lisent ces mots :

✣ ANNO ∘ DN̄I ∘ M ∘ C̄C̄C ∘ IX ∘ N̄ ∘ DC̄B ∘ ✣ MARIA.

Dans la partie inférieure, un nouveau filet est tracé à la naissance de l'évasement.

La lecture de l'inscription principale nous paraît facile; elle doit être :

ANNO DOMINI 1309, NONIS DECEMBRIS. MARIA.

Nous avons cru un instant devoir traduire les lettres N.DCB par une invocation quelconque, comme il s'en trouve souvent sur les cloches, telle, par exemple, *nomen Domini cœli benedictum* ou tout autre, mais remarquant que la lettre N est suivie d'un point, et que les lettres DCB ne sont séparées par aucun signe, nous sommes d'avis que ces trois dernières ne forment qu'un seul mot, et c'est ainsi que nous croyons y trouver l'indication de la date du mois, interprétation qui correspond, du reste, parfaitement avec d'autres exemples relevés sur des cloches de la même époque.

La petite croisette qui indique le point initial de l'inscription, est d'une forme fort gracieuse. Les bras se terminent par un double crochet recourbé. Les lettres sont hautes d'environ 4 centimètres et empruntent la forme onciale généralement employée dans les inscriptions campanaires au XIIIe et pendant une partie du XIVe siècle. Les éléments de comparaison nous font malheureusement défaut dans nos provinces, mais à l'étranger, où les cloches de cette époque sont beaucoup plus nombreuses, nous pourrons rencontrer des exemples concluants.

Voici, par exemple, la cloche *Sainte-Barbe* de l'église Saint-Nicolas, de Fribourg, en Suisse. L'analogie avec la cloche de Pulle est frappante. Le vase est de forme identique, l'ornementation est pareille, c'est-à-dire qu'elle consiste simplement en une inscription entre filets, imprimée à la partie supérieure du cerveau.

Cette inscription est formée de lettres d'un modèle par-

faitement conforme, et une petite croix, d'un dessin presque pareil, marque le commencement de la phrase. Celle-ci est conçue comme suit (1):

✣ Anno ∘ Domini ∘ M ∘ CCC ∘ LX ∘ VII ∘ mense ∘ Octobri ✣ facta ∘ sum ∘ A ∘ Magistro ∘ Waltero ∘ Reber ∘ De ∘ Arw ∘

Plus complète qu'à Pulle, l'inscription de Fribourg permet heureusement de savoir quel fut le fondeur de cette antique cloche.

A signaler une même conformité de lettres dans l'inscription de la cloche de l'horloge de l'église de Saalfeld, qui date de l'année 1353. Cette cloche, qui est ornée de figures en relief fort intéressantes, porte l'inscription suivante (2):

Non ∘ ego ∘ cesso ∘ piam ∘ sonitu ∘ lavdare ∘ Mariam ∘ Anno ∘ Dni ∘ M ∘ CCC ∘ LIII.

L'inscription de la grosse cloche de l'église Saint-Pierre, à Aix-la-Chapelle, œuvre souvent décrite, du fondeur de Croisilles, offre aussi de frappantes analogies avec celle de Pulle. Les lettres ont un type presqu'identique (3). De plus, cette cloche est datée d'après une même méthode:

(1) Wilhelm Effmann. *Die glocken der stadt Freiburgi. d. Schweiz.*

(2) Heinrich Bergner. *Die glocken des herzogtums Sachsen-Meiningen.*

(3) Hugo Loersch. *Meister und Entstehungsreit der grosser glocke von St. Peter zu Aachen.*

M ∘ CC ∘ L ∘ X ∘ I ∘ I ∘ KL ∘ MAR,

c'est-à-dire:

Anno Domini MCCL ∘. XII. Kal. Mar.,

le 12 des calendes de mars de l'année 1250. L'inscription d'Aix-la-Chapelle offre encore un point de comparaison intéressant. A Pulle, certaines lettres de l'inscription sont surmontées et même suivies, non pas seulement d'un petit point, comme on en remarque plusieurs, surtout entre les diverses lettres, mais d'un grand point, évidé à l'intérieur, une sorte de petite lettre O. Ce signe se remarque sur le N de DNI, sur le M, sur le second et après le troisième C du millésime, sur le N et le B de la date N ∘ DCB. Les points sont mêmes imprimés au-dessus du filet d'encadrement. Nous y voyons un signe d'abréviation, quoique dans ce cas nous ne nous expliquons pas son double emploi dans la seconde partie du millésime.

Quoiqu'il en soit, ce genre de signe dont nous n'avons pas rencontré d'autre exemple dans notre province, se retrouve dans l'inscription d'Aix-la-Chapelle; il surmonte le M, les deux C, et suit le L, du millésime.

En Allemagne, du reste, il a été fort en usage, même encore au XVe siècle. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que nous le trouvons employé dans les inscriptions qui parent toute une série de cloches saxonnes anciennes, notamment à Possneck, à Grossaara, à Neustadt, à Kolba, à Geissen, à Döbritz et ailleurs encore (1).

Il nous reste à dire un mot de la partie supérieure de

(1) L. LIEBESKIND. *Die glocken des neustädter Kreises.*

l'inscription de la cloche de Pulle, inscrite directement au sommet du cerveau. Les quatre lettres I ∘ N ∘ R ∘ I, constituent indubitablement le titre qui fut placé sur le calvaire au-dessus de la tête du divin Supplicié :

JESUS NASARENUS REX JUDEORUM.

Au moyen âge, l'emploi, en style campanaire, de ce titre était d'un usage constant, et nous pouvons en citer de nombreux exemples. C'est encore une fois en Allemagne que nous devrons rechercher la plupart d'entre eux. La forme d'expression varie; souvent les lettres initiales sont seules employées; ailleurs, les mots entiers figurent sur l'airain sacré; parfois, d'autres textes sacrés les accompagnent.

A Oberwellenborn (Saxe-Meiningen), on trouve :

✣ IHS ∘ NAZARENUS ∘ REX ∘ IUDEORUM ∘ ✣
VERBUM ∘ CARO ∘ FACTUM ∘ EST ∘

Dans les mêmes parages, à Unterrenthendorf, à Quittelsdorf, à Münchenbernsdorf, à Auma, et dans nombre d'autres localités, on peut, à côté d'autres invocations pieuses, retrouver les quatre mots :

IHS ∘ NAZARENUS ∘ REX ∘ IUDEORUM.

ou bien encore :

JHESUS ∘ NAZARENUS ∘ REX ∘ IUDEORUM.

A Döhlen, les mots sont séparés par d'autres noms d'une étrange façon (1):

✣ IHS ✣ S ∘ PETRE ∘ ORA ∘ PRONOBIS ∘ ✣ NAZARENUS ✣ ✣
REX ✣ S ∘ PAULE ∘ ORA ∘ PRONOBIS ∘ ✣ IUDEORUM ✣.

A Tautenburg, à Rudolfstadt, à Lobstedt, et dans d'autres localités encore de la Thuringe, on rencontre invariablement la formule (2):

IHS ∘ NAZARENUS ∘ REX ∘ IUDEORUM.

Sans quitter les provinces germaniques, nous trouvons cette inscription encore coulée sur les cloches de Freiwaldan, de Schleise, de Grunau (3), puis encore à Schaffhausen (4) et aux Récollets de Granson, où la formule d'une forme un peu différente est conçue comme suit:

✣ IHS ∘ N ∘ R ∘ I ∘

En Angleterre, à une époque bien plus récente, et même au XVIIIe siècle, cette inscription a été reprise avec quelques additions. Nous la rencontrons notamment dans le Huntingdonshire et le Leicestershire (5), sur les cloches de Leighton, de Dunton, de Frolesworth, etc., où nous lisons:

IHS ∘ NAZARENUS ∘ REX JUDAEORUM FILI DEI
MISERERE MEI.

(1) LIEBESKIND. *Loc. cit.*
(2) Dr HEINRICH BERGNER. *Zur glockenkunde Thüringens.*
(3) EDM. BRÜCKNER. *Die glocken der Oberlansitz.*
(4) *Die münsterglocken zu Schaffhausen.*
(5) WILLIAM C. LUKES. *On account of church bells.*

En France, M. le chanoine Pottier (1) à relevé, gravée à la pointe sur la cloche de Deganhazès, qui date du XIIIe siècle, cette invocation :

TRIUMPHAT IHS NAZAREN ◦ REX ◦ JUDEORUM ◦

Considérant cette partie de l'inscription, il écrit: « Il y aurait long à dire si je m'arrêtais à la formule du titre de la croix: *Ihs. naz. rex. iudeorum*, si prisée comme préservatrice par nos pères. Plus de 40 cloches d'Angleterre, citées par divers auteurs, la portent, jointe, la plupart du temps, à une invocation, par exemple *Fili Dei miserere mei*. Dans notre région, il est vrai, je ne l'avais point rencontrée sur nos cloches, mais plusieurs fois inscrite sur des feuilles de parchemin ou de papier, par exemple, un petit reliquaire portant mêlé à un fragment d'Agnus Dei, tracé en tête de l'Evangile, selon saint Jean: *In principio*... On le lit sur une lame d'épée allemande, mêlé au chiffre de IHS et datée de 1547. Que de fois il a été gravé sur des fers à hosties. »

« L'origine du *Titulus triomphalis*, placé sur la Croix du Calvaire, par les juifs eux-mêmes, est bien l'affirmation de la royauté de Jésus-Christ, suivant la parole du psalmiste (LXVIII 22). *Regnavit à ligno Deus*. Retrouvé par sainte Hélène en même temps que la vraie croix, le titre fut porté à Rome, où fut bâtie, pour le conserver, l'église de *Sainte-Croix de Jérusalem*. Appliquée sur une planchette et écrite en trois langues: le grec, l'hebreu et le latin, l'inscription était peinte en rouge sur fond blanc. »

De ces explications diverses il résulte que, si l'on doit

(1) Chanoine F. POTTIER. *Cloches du XIIIe siècle. Moissac et Deganhazès*.

juger d'après les exemplaires encore existant, qu'aux XIIIe et XIVe siècles, c'est surtout dans les pays germaniques que la formule INRI fut usitée sur les cloches. Nous ne voulons pas affirmer que la cloche de Pulle soit l'œuvre d'un fondeur allemand. Mais toutefois, quand nous considérons que dans le village voisin de Pulderbosch, il existe une autre cloche dont l'ornementation est apparentée à l'art campanaire des mêmes contrées, nous sommes tenté de croire qu'il y a là plus qu'une coïncidence fortuite, et nous nous demandons si, malgré tout, ce n'est pas en terre germanique qu'il faut situer les ateliers dont elles sont issues.

RANST.

L'église de Ranst possède une cloche qui fut placée, en 1851, pour commémorer la mort de la première reine des Belges, survenue à Ostende, le 11 octobre 1850. Elle provient de l'atelier du successeur des van den Gheyn, à Louvain, le fondeur van Aerschodt. Elle est ornée du portrait de la souveraine et d'une image de saint Pancrace. L'inscription est conçue comme suit:

CAMPANA ECCLESIAE DATA
IN MEMORIAM LUD: MARIAE D'ORLEANS, PRIMAE
BELGARUM REGINAE
OSTENDAE E VIVIS SUBLATAE
11° 8^bris^ 1850, AET: 38 ANN: AB OMNI BELGARUM
POPULO DEPLANCTO
AD HONOREM S^ti^ PANCRATII CONSECRATA
PATRINI: PRAENOB. D^us^ BARO FRED. JOS. DE GILMAN DE
ZEVENBERGEN, ET PRAENOB. D^na^ REGINA M. M. DE GILMAN.

Frédéric-Joseph baron de Gilman de Zevenbergen, naquit le 26 mars 1820; il épousa Gabrielle du Bois de Nevele. Il était fils de Hyacinthe-Joseph baron de Gilman de Zevenbergen, mort en 1845, s'étant marié avec Joséphine della Faille. Ce dernier avait une sœur, Reine-Marie-Joséphine-Monique de Gilman, qui fut marraine de la cloche de Ranst. Tous deux étaient enfants d'Arnoult baron de Gilman de Zevenbergen et de Isabelle de Baillet. Reine de Gilman mourut à Anvers, le 21 janvier 1853.

REETH.

Dans l'église de ce village, nous avons trouvé deux cloches. La plus ancienne porte la date de 1724 et fut fondue par Alexis Jullien, de l'atelier duquel nous avons déjà à maintes reprises cité les produits. Cette cloche est haute de 0m90 et mesure 1m10 de diamètre. De multiples inscriptions la couvrent. Dans la partie supérieure se lit d'abord le chronogramme suivant:

HVIVs paroChIae DeCIMatorIbVs refVsa.

Plus bas l'invocation:

A fulgure et tempestate libera nos Domine.

Enfin, dans la partie inférieure:

STA MARIA MAGDALENA
PATRONESSE VAN DESE KERCKE.
HEERE PETRUS LIVENS DESERVITOR PETER.
JOUFFROU ISABELLA MARIA SCHATTEN METER
PEETER PAUWELS. PEETER CLAES KERCKMEESTERS.
FERDINAND VERHELST. CORNELIUS VINCK NICOLAES SONE
BORGHEMEESTERS VAN REETH.
ALEXIUS JULLIEN ✣ ME FECIT 1724.

Le chronogramme ci-dessus nous apprend que cette cloche fut refondue en 1724. Pour cette opération, on utilisa sans doute le métal d'une cloche plus ancienne, qui elle-même succédant à une première qui avait été fêlée pendant la nuit de Noël, en 1606, fut fondue, à Anvers, par Corneille Jansen et solennellement bénite, à Contich, le 29 juillet 1607, par Benoit Geerts, curé de Contich et doyen du district de Lierre. La première cloche pesait 974 livres; celle de 1607 accusa un poids de 1136 livres. Les comptes de l'église ont gardé le souvenir de cette cérémonie; on y lit en effet:

Op heden den xxix July 1607, heeft heer Benedictus Geerts, pastoor tot Contick ende lantdeken vanden quartier van Lier, tbisdoms van Antwerpen, kerste gedaen in de kercke van Reeth de groote clocke, de welcke op te h. Kersmisnacht in den jaere 1606 met luyen is gebersten en is binnen Antwerpen gewogen swaer wesende 974 *℔*, ick segge ix^{c} ende lxxiiii ponden, ende is aldaer hergoten by Cornelis Jansen clockgieter, ende is de selve alsdoen bevonden sware wesende xi^{c} ende xxxvi ponden gewogen in de groote wage binnen Antwerpen opten 26 july 1607 ende hebben als peters en peten daer toe gegaen soe hier naer volcht:

Heer Benedictus Geerts, pastoor tot Contick ende landtdeeken vanden quartiere van Lier. . . . . ii g.
Mr Cornelius Bal secretaris Rumpst. . . . . xxv g.
Mr Daniel van Ranst, binnen Mechelen . . . . xxv st. (1)

Au sujet du fondeur anversois, Corneille Jansen ou Janssens, nous possédons fort peu de renseignements. Rappelons que ce fut lui, qui en 1609, fut chargé de refondre une cloche de l'église de Hoboken (2).

Dans les mêmes comptes de l'église de Reeth, on trouve mention, sans autres détails, d'une cloche achetée en 1630.

La seconde cloche, plus petite, ne date que de l'année 1819. Ses proportions sont: diamètre, 88 centimètres; hauteur, 75 centimètres. Elle est couverte d'inscriptions dont l'intérêt est assez médiocre; les voici:

•

GEGOTEN DOOR C. DROUOT ON HET BESTIER VAN DE
HEEREN J. B. VERMYLEN BORGHEM.
J. B. OP DE BEECK, P. J. KENNES SCHEP.
EN J. A. VERMYLEN SECRET.
C. J. VAN HERTBRUGGEN PASTOOR
EN P. J. BESSEMS ONDERPASTOOR VAN REETH.
VERA LIBERALITATE CIVICA DATA SVM.
PETER MONSIEUR H. E. J. VAN DEN BRANDEN DE REETH.
METER MADAME M. J. E. VAN DEN BRANDEN DE REETH
NÉE BARONNE DE VEYDER-MALBERG.
FAITE PAR C. DROUOT ET ✣ L. F. E. REGNAUD ET LAINVILLE.
B. M. VIRGINI.

(1) J. B. STOCKMANS. *Geschiedenis der gemeente Mortsel.*
(2) FERNAND DONNET. *Les cloches d'Anvers*, 211.

Nous nous trouvons encore une fois ici en présence d'une œuvre de ces fondeurs lorrains, qui au commencement du XIXe siècle, exécutèrent de si nombreux travaux campanaires dans nos provinces. Clément Drouot était fondeur de cloches à Huilliécourt; il était beau-frère des fondeurs François et Louis Lainville et beau-père de Louis-Etienne-François Renauld, qui avait épousé, en 1816, sa fille Catherine Drouot. Renauld, né à Levecourt, le 11 Thermidor, an V, était fils du fondeur de cloches, Etienne Regnaud ou Renauld, de Illoud (Haute-Marne), et de Marie-Françoise Dubois (1).

Donnons encore un mot d'identification au sujet du parrain et de la marraine.

Marie-Josèphe-Ernestine-Florence de Veyder-Malberg, fille de Jean baron de Veyder-Malberg et de Marie-Philippine de Ryckel, naquit à Aix-la-Chapelle, le 22 juillet 1776, et mourut à Malines, le 8 octobre 1854. Elle fut la seconde femme de Jean-Henri-Pierre chevalier van den Branden de Reeth, sous-préfet de l'arrondissement de Malines, sous le régime impérial, qu'elle épousa le 10 septembre 1805. Ce dernier était veuf de Caroline de Berberich, née à Aix-la-Chapelle, le 26 août 1765, et morte à Malines, le 11 février 1805. Il avait eu de ce premier mariage plusieurs enfants, entre autres un fils, Henri-Jean-Eugène van den Branden de Reeth, qui naquit à Malines, le 13 novembre 1792, et y décéda sans alliance, le 7 novembre 1849. Il fut créé baron par diplôme du 17 juin 1823 (2).

---

(1). Jos. Berthelé. *Enquêtes campanaires.*

(2). de Stein. *Annuaire de la noblesse de Belgique,* XXVIII.

RYCKEVORSEL.

Dans la première série de nos *Variétés campanaires* (p. 33), nous avons cité un document d'archives qui nous permettait d'apprendre, qu'en 1429, les curé et marguilliers de l'église de Ryckevorsel, ainsi que les échevins du village, avaient dû hypothéquer les biens de l'église, afin d'acquitter les frais de l'achat d'une cloche. Une visite faite récemment dans le beau clocher de cette église, nous a permis de constater, avec une joyeuse surprise, que cette cloche existait encore. Revêtue d'une admirable patine; elle est de forme allongée et mesure en hauteur 1^{m}10. Son diamètre est de 1^{m}30.

L'inscription conçue en beaux caractères gothiques, hauts de 3 1/2 centimètres, se déroule en une seule ligne entourant le cerveau de la cloche. Les mots sont séparés par deux points. On remarquera la faute commise dans l'ortographe du mot « September » et le signe indéchiffrable ressemblant à un point d'exclamation qui suit ce mot. Voici le texte de cette inscription :

Godefridus ⁘ de ⁘ Hintem ⁘ me ⁘ fecit ⁘ anno ⁘
M ⁘ CCCC ⁘ XXVIII ⁘ III ⁘ September ⁘ ! ⁘ Maria ⁘ vocor ⁘

Le fondeur Godefroid de Hintem nous est connu. Nous avons déjà rencontré son nom sous la forme de Godwart van Hyntim, dans un acte scabinal d'Anvers, en 1420, et sous celle de Godint van Hyntem, en 1428, dans un acte relatif à une cloche de l'église Saint-Léonard.

Nous donnons ici la reproduction exacte de son nom, telle que nous l'avons obtenue au moyen d'un frottis pris sur la cloche de Ryckevorsel.

Luytem

Dans la tour de Ryckevorsel est encore suspendue une seconde cloche, d'un diamètre de 1 mètre et d'une hauteur de 0m85. Elle est dédiée à sainte Lucie, et fut fondue en 1830. Elle est ornée de deux petites figures, représentant le Saint Esprit et la Sainte Vierge. Son inscription assez prolixe, est conçue comme suit:

FACTA ET CONSECRATA SUM IN HONORE S. LUCIAE
PATRONAE SECUNDARIAE ECCLESIAE DE RYCKEVORSEL.
HAC FUSA JUNII ANNI MDCCCXXX.
☞ VERDIESEN CORNEILLE CURÉ. BOGAERTS ANDRÉ
BOURGUEMESTRE. VAN ROEY JEAN ADJOINT.
☞ LAMRRECHTS JACQUES PARRAIN ET ELISABETH
GEBOERS MARRAINE.

Sous cette inscription se remarque une troisième figure, représentant le Christ en croix avec Madeleine affaissée au pied de la croix, et plus bas, la marque du fondeur, inscrite en un petit retangle:

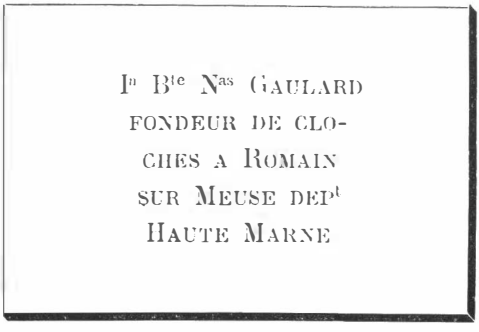

A diverses reprises, au cours de cet ouvrage, nous avons déjà cité le nom de Jean-Baptiste-Nicolas Gaulard et reproduit la marque de ce fondeur lorrain.

Sur le mouton de cette cloche, ayant sans doute antérieurement servi pour une autre cloche, plus ancienne, nous avons relevé le millésime:

ANNO 1668.

RYMENAM.

Dans l'intéressante tour du petit village de Rymenam, près de Malines, on trouve trois cloches. Elles sont suspendues dans un beffroi, et, chose curieuse, celui-ci porte lui-même une inscription qui fut gravée dans le bois, en 1698, par son constructeur, le menuisier Corneille De Winter, de Contich. Voici ce qu'on peut lire sur une des poutres:

HF
Dit belfrout heft gemaekt Cornelis De
Winter tum. tot Contich 1698.

La plus ancienne des cloches est une œuvre de Pierre van den Gheyn; elle fut fondue, en 1739, à Louvain. Elle mesure en diamètre 0m90, est ornée de jolies frises formées de rinceaux, et porte, de plus, deux médaillons; dans le premier, se voient deux blasons accolés, rappelant le donateur, et dans le second, une petite cloche, marque du fondeur.

L'inscription porte :

PEETER VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII
ANNO 1739.
JONCKER JOANNES CUYPERS HEER VAN RYMENAM.

Jean-François-Daniel-Joseph Cuypers, fils unique de Daniel-François Cuypers et de Jeanne Hamers, naquit le 24 janvier 1700. Il fut seigneur de Rymenam, Optstalle, Muyselwyck, etc., et lieutenant de la Cour féodale de Malines. Il épousa en premières noces Claire Hujoel, qui mourut le 25 juillet 1737, et en secondes noces Louise van der Meeren. Il mourut le 8 juillet 1762. Par lettres-patentes, datées de Vienne, le 30 juin 1762, l'empereur lui avait accordé le titre de comte. Il portait pour blason: d'azur à l'étoile à six rais d'argent, au chef d'or à trois pals de gueules, au franc quartier d'or à un trèfle de sinople (1).

Les deux autres cloches sont modernes; le fondeur les a datées par les inscriptions suivantes:

Pour la plus grande:

(1) HOLLEBER. *Généalogie de quelques familles des Pays-Bas.*

Laeta vox tua. Deo sanctoque Martino consecrata.
R. D. M. Broeckx pastor in Rymenam
Patrinus C. Schueremans praetor ruralis
Matrina E. M. F. Diercsens, vidua praenobilis
Domini Alexandri Pouppez de Kettenis de Hollaeken.

La seconde porte:

Exoriente clangore sanctae virginis pie recordabimur.
R. D. M. Broeckx, pastor in Rymenam
Patrinus B. M. Bosmans
Matrina E. Pouppez de Kettenis.

Pour dater ces cloches, nous ne pouvons mieux faire que de fournir quelques renseignements biographiques au sujet de leurs parrains et marraines.

Alexandre-Jules-Lambert-Philippe Pouppez de Kettenis de Hollaeken, fils de François Pouppez de Kettenis, directeur de l'enregistrement et des domaines, et de Marie-Françoise de Richterich, était né à Malines, le 20 octobre 1824, et mourut à Rymenam, le 16 avril 1863. Il avait épousé à Herenthals, le 11 septembre 1849, Eugénie-Marie-Françoise Diercxsens, qui avait vu le jour à Malines, le 14 septembre 1825 et décéda à Rymenam, le 9 mai 1893.

Quant à la marraine de la seconde cloche, c'est sans doute une des filles des précédents. Ce peut être Emilie-Marie-Antoinette-Sidonie Pouppez de Kettenis, qui naquit à Rymenam, le 27 avril 1857 et mourut sans alliance, le 24 juin 1889, ou bien sa sœur Eugénie-Emilie-Augustine Pouppez de Kettenis, qui vit le jour à Rymenam, le 24 juin 1858 (1).

(1) *La noblesse belge.* Annuaire de 1896.

SANTHOVEN.

Dans nos *Variétés campanaires* (1e série, p. 35), nous avons reproduit l'acte de 1677, en vertu duquel une convention était conclue entre les autorités paroissiales de Santhoven et le fondeur anversois, Paschier Melliaert, pour l'achat d'une cloche. Celle-ci n'existe malheureusement plus.

Par contre, trois autres cloches sont actuellement suspendues dans le clocher de l'église Sainte-Amelberge. La plus ancienne, d'un diamètre de 1 mètre, sonne le *sol*. Elle est, dans sa partie supérieure, ornée d'une double frise formée de rinceaux Au milieu se déroule l'inscription suivante:

S. Amelberga patron. in Santhoven Anno 1706.

Plus bas, au centre de la cloche, a été appliquée la marque du fondeur. C'est un cachet rond au milieu duquel se voit une cloche. Circulairement, entre deux filets, se lit le nom du fabricant:

Alexis Julien.

Les deux autres cloches sont plus modernes; elles ne datent que de 1816. La première, qui sonne le *si*, mesure 0m75 de diamètre. L'inscription se déroule sur quatre lignes; la voici:

☞ ✠ S. Amelberga patrona in Santhoven 1816.
☞ Sub pastore reverendo admodum domino
J. F. De Wolf.
☞ J. B. van den Bossche
☞ Johanna Amelberga de Meulder.

Plus bas, et au centre, se remarque un Christ en croix.

La seconde cloche, mesure 0m88 de diamètre; elle sonne le *la*. Son inscription est conçue comme suit:

JESUS ◦ MARIA ◦ AMELBERGA ◦ 1816
SUB PASTORE REVERENDO ADMODUM DOMINO J. F. DE WOLF
PRAEN. D. D. J. J. MEYERS TOPARCHA IN SWYNDRECHT
ET LIER.
Da CATH. ANTH. JOSEPHA VAN HAL

Le parrain de cette cloche fut Jacques-Joseph Meyers, fils de Jacques Meyers et de Anne de Heuvel. Il avait été baptisé à Anvers, le 11 avril 1778, et mourut sans alliance, dans son château à Santhoven, le 1 février 1863. Il fut enterré dans le cimetière de ce village (1).

Les titres de *toparcha in Swyndrecht et Lier*, dont le second surtout est sujet à caution, nous paraissent, en 1816, tant soit peu surannés. Les événements de la fin du siècle précédent les avaient fait disparaître.

L'aspect des inscriptions, l'examen des caractères, nous font supposer que nous sommes ici encore une fois en présence d'œuvres de fondeurs lorrains, probablement des Gaulard, qui à cette époque, fondirent tant de cloches dans la province d'Anvers.

---

(1) DE STEIN. *Annuaire de la noblesse de Belgique*, vol. 22 et 27.

SCHELLE.

Nous avons antérieurement mentionné l'enlèvement des cloches de ce village lors de la révolution française (1). Une visite faite depuis lors à l'église Saint-Pierre, nous permet de compléter ces renseignements.

Dans la tour sont suspendues deux cloches; l'une est moderne; l'autre, la plus grande, élégante de forme, se distingue par la sobriété de sa décoration.

Autour du cerveau, entre deux frises formées d'ornements dans lesquels prédominent des rinceaux fleuris, se lisent en petites capitales ces mots:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII 1801.

Dans la partie inférieure, immédiatement au-dessus des filets qui entourent le bord évasé de la cloche, sont inscrits ces mots:

PETER EN METER FRANCISCUS GUILIELMUS DE BECKER
EN LUCIA URSULA LALLEMANT.

François, Guillaume De Becker, docteur en médecine, qui sous le régime français, fut président du canton de Boom, remplit les fonctions de chef de la municipalité et de maire de Schelle de 1796 à 1815.

---

(1) FERNAND DONNET. *Les cloches d'Anvers.*

SCHOOTEN.

L'église Sainte-Cordule de Schooten, dans sa tour nouvellement construite, il y a un demi-siècle, renferme deux cloches qui n'offrent guère un bien grand intérêt. Elles ne datent que des premières années du XIXe siècle et furent fondues à Louvain, par André van den Gheyn. En voici les inscriptions:

Sur la plus grande:

PARRAIN ET MARRAINE MARIE LOUISE DE PRET.
FRANÇOIS PANCRACE ULLENS.
ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII ANNO 1810.

Sur la plus petite:

SANCTA LUCIA IN SCHOOTEN.
PATRINUS PRAEN. DOM. P. D. CORNELISSEN DE SCHOOTEN.
MATRINA PRAEN. DOM. FRANCISCA HENRICA LECANDELE.
ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANI ANNO 1819.

Si nous nous arrêtons un instant à chacun des noms renseignés dans ces deux inscriptions, nous trouvons que tous appartiennent à des familles anversoises.

Marie-Louise de Pret, fille de Jacques de Pret, seigneur de Calesberg et de Jeanne Roose, naquit à Anvers, le 24 avril 1797; elle se maria avec Ange-Désiré baron van der Gracht et mourut à Bruxelles, le 24 avril 1856.

François-Pancrace Ullens, fils de François-Joseph Ullens et de Marie-Thérèse Cornelissen, naquit le 13 octobre 1793 et mourut à Schooten le 19 avril 1830. Il avait épousé Marie-Isabelle van der Aa de Randerode.

P. D. Cornelissen ne peut être que François-Pierre-Dominique Cornelissen de Schooten, waradin de la monnaie d'Anvers, né dans cette ville le 29 juillet 1744, qui épousa, en 1768, Marie-Thérèse de Man, et décéda à Schooten, le 11 mai 1827, délaissant une fille unique, Marie-Thérèse Cornelissen.

Françoise-Henriette Le Candele était fille de Robert Le Candele, sous-waradin de la monnaie d'Anvers, et de Marie-Josèphe Cheeus. Elle naquit à Anvers, le 17 août 1764 et décéda sans alliance le 22 septembre 1825; elle fut enterrée à Schooten (1).

TURNHOUT.

Les cloches que possède aujourd'hui l'église Saint-Pierre, n'y existent pas depuis bien longtemps; d'autres les y avaient précédées. On possède peu de détails sur celles qui, anciennement, étaient appendues dans le clocher; on sait toutefois qu'elles furent vendues ou brisées, en 1566, par les iconoclastes, car le Chapitre s'engagea à payer les frais qui résulteraient de leur remplacement (2). Une seule petite cloche existait encore, et servait à annoncer les messes. Les débris des anciennes avaient été recueillis et vendus à Anvers en 1580. Enfin, en 1606, le doyen du Chapitre van Vlierden, fit don de deux nouvelles cloches; d'autres s'y ajoutèrent encore peu après, de sorte qu'à la fin du

(1) DE STEIN. *Annuaire de la noblesse de Belgique.*

(2) J. E. JANSEN. *Turnhout in het verleden en het heden.*

XVIIe siècle, l'église possédait encore une fois un jeu complet de cloches. Parmi celles-ci il s'en trouva bientôt abîmées par l'usage, et en 1685 il fut décidé de les faire refondre. Pendant le cours du siècle suivant, plusieurs d'entre elles furent encore une fois remplacées ou ajoutées, mais la révolution de la fin du XVIIIe siècle devait s'attaquer à leur conservation, et en 1798, elles furent réquisitionnées, et ordre fut donné de les descendre de la tour.

Aujourd'hui l'église, en dehors du carillon, ne possède plus que quatre cloches. La plus grosse est de proportions remarquables; elle pèse 7392 livres et mesure en diamètre 1^m90; elle sonne le *la*. Le métal, dont elle est composée, fut fourni par la matière d'une ancienne cloche, à laquelle on ajouta 2050 ℔ de cuivre rouge et 450 ℔ d'étain anglais de première qualité. Elle fut fondue le 3 août 1700, et cette opération coûta à l'église 511 florins.

Au centre de la cloche a été imprimée l'image d'un crucifix posé sur un piedestal étagé. Plus haut se lit l'inscription suivante :

A PESTE, FAME ET BELLO LIBERA NOS DOMINE
SANCTE PETRE PATRONI NOSTER ORA PRO NOBIS
JOSEPHUS PLUMERE ET JOANNES MORLET HUENSES
ME FUDERUNT.
DEO MAGNO AC SANCTO PETRO.

Le fondeur Joseph Plumere, de Huy, nous est bien connu; nous avons renseigné déjà nombre de cloches provenant de son atelier, fondues le plus souvent en collaboration avec son frère Jean Plumere. Mais c'est la première fois que nous rencontrons le nom de Jean Morlet, et ce fon-

deur de Huy nous était jusqu'ici inconnu, surtout comme associé de Plumere.

Mais vers la fin du XVIIIe siècle, l'église Saint-Pierre voulut aussi avoir son carillon. La commande fut faite le 27 octobre 1774, au fondeur louvaniste André-Joseph van den Gheyn. Le nouveau carillon devait se composer de trente et une cloches, du poids approximatif de 3300 à 3400 livres. On se mit d'accord pour faire cette livraison au prix de 8 sous la livre. Quant à la tonalité, elle devait être mise en rapport avec celle des cloches alors existant dans le clocher. Cette convention est assez intéressante, parce qu'elle sert à indiquer à quelles conditions les fondeurs acceptaient de travailler et comment ils s'y prenaient pour exécuter une œuvre en harmonie parfaite avec les éléments qui devaient leur servir de base et de cadre. On peut en prendre connaissance dans notre ouvrage *Les cloches d'Anvers et les fondeurs anversois* (page 229), où nous l'avons intégralement reproduite, la faisant suivre de quelques autres documents intéressants pour l'histoire des cloches de Turnhout.

La commande faite à van den Gheyn fut rapidement exécutée, et à la fin de l'année 1775, le carillon put égrener dans les airs ses sonneries bruyantes. Le 9 avril 1776, van den Gheyn recevait le solde du prix de fabrication de ses cloches et donnait quittance définitive en la forme suivante (1):

Ontfangen van die wethouderen of regeerders der stede en vreyheyt van Turnhout de somme van twaelf hondert seven en sestig gulden en 14 stuyvers. . . . . f. 1267.14.0

In volle voldoeninge van 't gene die voors. wethouderen aen my

(1) J. P. Jansen. *Turnhout in het verleden en het heden*, I, 30.

ondergeschreven nog bekennen schuldig te syn, over het maeken van eenen nieuwen byaerd voor die voors. stad. Actum Loven 9 April 1776 (dico f. 1267.14.0).

A. J. van den Gheyn.

Ces cloches existent encore et sont utilisées tous les jours, à chaque heure, pour le jeu du carillon; elles sont des plus simples et ne portent qu'une modeste indication d'origine avec millésime:

ANDREAS VAN DEN GHEYN, ANNO 1775.

Peu après, ce carillon fut complété au moyen de cinq cloches supplémentaires. Deux d'entre elles ont été acquises ailleurs et l'une est même plus ancienne. Voici leurs inscriptions:

La plus grande:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII ANNO 1775.
MISERICORDIA DOMINI IN AETERNUM CANTABO.

La seconde:

GEORGIUS DU MERRY ME FUDIT BRUGGIS. ANNO 1752.
S. LUCAS EVANGELIST
IN DONDER EN BLIKSEM VOOR ONS BIDT.

La dernière invocation est parfaitement exacte; elle rappelle avec justesse le rôle religieux de la cloche, instrument de prière, qui est mise en branle pendant les orages, non pas pour éloigner la foudre, grâce à une action physique

produite par les vibrations, mais pour supplier le Seigneur, afin qu'il préserve les fidèles des dangers de l'orage.

Une petite cloche, contemporaine de celles du beffroi, est jointe à celles qui, dans la tour, servent aux sonneries usuelles. Elle est de format réduit, mesurant en diamètre 0m70 et est ornée de deux médaillons dans l'un desquels se voit une image de la Vierge. Autour du cerveau se déroule l'inscription suivante:

ANDREAS JOSEPHUS VAN DEN GHEYN ET
ANDREAS LUDOVICUS FILIUS EIUS ME FUDERUNT A° 1775.

Les cloches sur lesquelles en cette forme paraissent associés les noms d'André-Joseph van den Gheyn et de son fils, sont fort rares.

Cette modeste cloche joua un certain rôle dans la vie locale de Turnhout. Le peuple l'avait surnommée *bessem-kloksken*, parce qu'il n'y a pas bien longtemps, quand la ville était dépourvue d'un système régulier d'égouts, on la mettait en branle le samedi après-midi. A ce signal, toutes les ménagères s'empressaient de nettoyer à grands coups de balais *(bessem)*, les trottoirs et les rigoles situées en face de leurs demeures. Parfois encore on lui donnait le nom de *tien uren kloksken*, parce qu'elle servait, au bon vieux temps, à dix heures du soir, à sonner la retraite. Les bourgeois attardés en entendant cette sonnerie, s'empressaient de réintégrer leurs logis, tandis que les tenanciers devaient réglementairement fermer leurs auberges ou estaminets (1).

(1) Renseignements fournis par M. le chanoine Jansen.

Le clocher de Saint-Pierre renferme encore deux cloches, mais modernes. La première a un diamètre de 1m35. Dans la partie supérieure se déroule l'inscription suivante:

☞ Fabricae sumptibus fusa ac divae virgini sacra sub R. A. D. Joanne Jacobo Josepho Moons Plebano. ☞ Patrini guilielmus Versteylen et Maria Anna Petronella Swaan.

Plus bas a été appliquée la marque du fondeur. Dans un petit rectangle peuvent se lire ces mots:

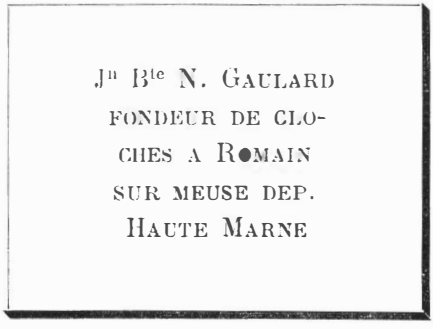

Jean-Jacques-Joseph Moons fut curé de l'église Saint-Pierre depuis l'année 1814 jusqu'à sa mort, survenue à Malines, le 30 avril 1832. Il était né dans cette dernière ville, le 2 mars 1776, et avait reçu l'onction sacerdotale pendant la période révolutionnaire, à Emmerik, en 1798. Avant d'exercer ses fonctions pastorales à Turnhout, il avait été vicaire à Vilvorde, puis à Saint-Rombaut, à Malines, et curé de l'église Saint-Jean de la même ville (1).

(1) J. E. Jansen. *Loc. cit.*

Le parrain, Pierre-Jean De Nef, secrétaire de la fabrique d'église, joua un rôle assez important dans l'histoire locale de Turnhout, au commencement du XIXe siècle. D'abord négociant et fabricant, en 1807, il ouvrit dans sa maison une école, puis, peu après, il fonda un établissement d'instruction destiné à former des ecclésiastiques pour le service des missions étrangères. Cet établissement jouit bientôt d'une grande prospérité et fut, en 1845, repris par les Jésuites. De Nef décéda le 13 novembre 1844. Dans l'église Saint-Pierre, un monument est consacré à sa mémoire (1).

Quant au fondeur, il appartenait à cette famille d'industriels lorrains, dont nous avons déjà parlé à maintes reprises.

La quatrième et dernière cloche qui n'a qu'un diamètre de 1 mètre, est revêtue d'une inscription pareille à celle de la cloche précédente, les noms seuls des parrain et marraine diffèrent.

En voici la reproduction:

FABRICAE SUMPTIBUS FUSA AC DIVO JOANNI SACRATA SUB
R. A. D. JOANNI JACOBO JOSEPHO MOONS PLEBANO.
PATRINI PETRUS JOANNES DE NEF FABRICAE SECRET.
ET ANTONIA COLETTA MICHIELSENS.

Plus bas est appliquée la même marque de fondeur que nous venons de décrire ci-dessus et qui prouve que ces deux cloches ont une origine commune.

Enfin, dans le petit campanile qui s'élève sur la toiture, à l'intersection du transept et de la grande nef, est encore

(1) J. E. JANSEN. *Turnhout in het verleden en het heden*, II.

suspendue une petite cloche. Sur sa panse se lisent ces quelques mots:

GUILIELMUS WITLOCKX ME FECIT ANTVERPIÆ
ANNO 1724.

VIERSEL.

L'église de ce village, plus heureuse que maintes autres, a pu conserver ses trois cloches. A l'époque de la révolution française, descendues par les paroissiens, elles furent enterrées, ce qui permit, lors du rétablissement du culte, de les restituer à l'église.

La plus petite ne mesure en diamètre que 43 centimètres. Son inscription ne constitue qu'un simple extrait de naissance. La voici:

✣ P. HEMONY ME FECIT ANNO DOMINI 1661.

La seconde cloche pèse 1330 kilos et mesure 1 mètre de diamètre. Dans la partie supérieure, elle porte, coulée, l'inscription suivante:

ALEXIS JULIEN ME FECIT 1708.

Puis, plus bas, particularité fort rare, se trouve, gravée dans le métal, en caractères d'écriture, une seconde inscription conçue comme suite:

Maria Johanna
is mynen naem
de kerk van Viersel heeft
my gegeven ten tyde van der
Herw. heer Michael Bervoets pastoor
den heer Carolus Sas schouthet
N. Selderslaghs ende P. Wellens kerkmeesters.

Le fondeur Alexis Julien est aussi connu que Hemony. A maintes reprises nous avons fourni des renseignements sur leur compte; nous croyons inutile de nous répéter ici.

La troisième cloche offre un grand intérêt. Elle pèse 2082 kilos, et en diamètre mesure 1m15. Les anses, par lesquelles elle est rattachée au mouton, sont ornées de petites têtes d'anges.

Sur le corps de cette cloche, deux blasons se remarquent. D'une part, c'est celui du septième évêque d'Anvers, Ambroise Capello, qui portait des armoiries parlantes: d'argent au chapeau épiscopal dont descendent deux cordons posés en sautoir et rattachés par une houppe, le tout de gueules. Devise: *Omnia de super.*

Le second blason est celui de l'abbaye de Tongerloo: d'or aux trois chevrons de gueules, l'écu sommé de la mitre abbatiale et de la crosse. Sous le blason, d'abord la devise du couvent: *Veritas vincit*, puis ces mots: *Venerabilis ac sacer conventus Tungerloensis.*

Une première inscription est inscrite contre le bord inférieur de la cloche; en voici le texte:

JOHANNES LEFEVER HEEFT MY GHEGOTEN T'ANTWERPEN
ANNO 1672 28 APRIL.

Puis, dans la partie supérieure, entre deux frises, composées d'ornements gracieux, se déroule sur une double ligne l'inscription suivante:

WILLEBRORDUS IS MYNE NAEM. IS VAN DE THIENDE HEFFERS IN VIERSEL GEGEVEN TOT DIENST VAN DE SELVE KERCKE. ✣ TEN TYDE ALS DEN EERWEERDIGEN HEER MICHAEL BERVOETS PASTOOR WAS ENDE ADRIAEN DIELKENS KERCKMEESTER ✣

L'abbaye de Tongerloo, fort anciennement, possédait des biens à Viersel ou Voorschoten, comme autrefois se nommait la localité. Déjà en 1157, elle reconnaît devoir au Chapitre d'Hilvarenbeek une redevance annuelle pour des propriétés territoriales situées en cet endroit. Un peu plus tard, en 1280, l'abbaye se rendit acquéreur d'une grande partie des dîmes de Voorschoten, achat qui fut confirmé par le duc Jean de Brabant et par l'évêque de Cambrai. D'autres dons complétèrent encore ultérieurement cette propriété. Bien plus, l'abbaye fit dans la suite desservir l'église du village par un de ses religieux (1). C'est comme bénéficiaire des dîmes de la paroisse, qu'elle fit, en 1672, don de la cloche que nous venons de décrire.

Dans le cours de nos recherches, nous avons encore rencontré diverses cloches provenant de l'atelier du fondeur anversois, Jean Lefever; nous les avons alors décrites.

---

(1) FR. WALTMAN VAN SPILBEEK. *De abdy van Tongerloo.*

VORSSELAER.

Les deux cloches que contient la tour de l'église Saint-Pierre sont modernes. Elles sont encore une fois l'œuvre du fondeur ambulant lorrain, Jean-Baptiste-Nicolas Gaulard. Sur la plus grosse peut se lire:

PRAENOBILIS DNUS B. J. G. VAN DE WERVE DE VOORSSELAER
ET PRAENOBILIS DNA REGINA J. M. C. DELLA FAILLE
UXOR EJUS.
H. LAUWRYS, H. VREYSEN, F. VEKEMANS, M. VAN OLMEN
P. JANSSENS, MAGISTRI FABRICAE.

Puis, dans un rectangle, la marque bien connue du fondeur:

Jn Bte Nas GAULARD
FONDEUR DE CLO-
CHES A ROMAIN
SUR MEUSE, DEPt
HAUTE MARNE.

Sur la seconde cloche, de moindres dimensions, se répète la même marque. Plus haut se déroule l'inscription suivante:

MARCELLUS H. VAN EYCK, PASTOR
PERILLUSTRIS DNUS LUDOVICUS P. F. M. U. COMES
VAN DE WERVE ET DE VORSSELAER
ET PERILLUSTRIS DNA JOANNA L. J. GILLÈS CONJUX EJUS
MARIA EST NOMEN MEUM
ANNO 1823.
PETRUS VAN NOTEN BORGEMEESTER, H. VAN DE BROECK,
J. B. KEYNEN, A. D. BOSSCHAERTS, F. VAN LOOY PLEYN
ET F. VAN LOOY VISPLUCK KERKMEESTERS.

Les différents membres de l'ancienne famille van de Werve, dont les noms figurent sur ces deux cloches, appartiennent à la branche des comtes de Vorsselaer, encore possesseurs aujourd'hui du beau château situé dans ce village.

Charles-Bernard-Jean-Ghislain van de Werve, comte de Vorsselaer, baron de Lichtaert, était fils de Charles-Philippe van de Werve, qui fut le premier titulaire des deux titres précités, et de Marie-Anne de Pret. Il naquit à Anvers, le 17 mai 1740, et mourut dans la même ville, le 4 janvier 1813. Il avait été marié deux fois, épousant en premières noces, le 4 octobre 1763, Hubertine de Gilman, qui mourut le 17 novembre 1787, et en secondes noces, le 6 mai 1788, Reine-Joseph-Marie della Faille, qui lui survécut jusqu'au 14 décembre 1827.

Louis-Paul-François-Marie-Ursule van de Werve, comte de Vorsselaer, petit-fils du premier mariage du précédent, était fils d'Augustin van de Werve et de Marie-Anne van Colen. Il naquit à Anvers, le 21 octobre 1791, et mourut à Vorsselaer, le 26 décembre 1850. Il avait épousé à Anvers, le 20 février 1812, Jeanne-Louise-Joseph Gillès, qui décéda le 14 mars 1866.

WAELHEM.

Dans la tour de cette église sont suspendues trois cloches, peu anciennes et portant des inscriptions sans grand intérêt. Voici celles des deux cloches qui datent de 1811:

1°. ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT
LOVANII ANNO 1811.
PARRAIN
J. B. COOLS.
MARRAINE
I. R. MAGNUS.
CURÉ
C. DE HAEN.
MDCCCXI.

—

LE COMMANT
J. D. D. F. D. P.
CARPENTIER,
MAIRE DE LA COMMUNE
DE WAELHEM ET BATTENBROECK.

2°. ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII
ANNO 1811.
PARRAIN
F. J. DE MEESTER.
MARRAINE
M. G. DANNEEL.
CURÉ
C. DE HAEN.
MDCCCXI.

—

Le Commant
J. D. D. F. D. P.
Carpentier,
maire de la commune
de Waelhem et Battenbroeck.

Le curé Corneille de Haen était né à Perck, en 1729, et après avoir passé par la cure de Beckerzeel, obtint, le 22 juin 1763, celle de Waelhem, qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 24 novembre 1813 (1).

Le commandant Jean Carpentier était originaire de Peronne. Il fut nommé maire de Waelhem, le 25 Prairial, an IX, et resta en fonctions jusqu'en 1818 (2).

Le parrain de la seconde cloche, François-Joseph de Meester, était fils de Pierre de Meester, qui fut anobli en 1776 et de Marie-Jeanne Mols; il naquit à Malines, le 16 octobre 1759, et mourut le 20 janvier 1848, ayant été marié, en 1796, avec Jeanne de Becker, qui décéda le 2 janvier 1845 (3).

L'église de Waelhem possède encore une troisième cloche. Celle-ci qui s'appelle *Maria-Victor*, est entièrement moderne; elle fut donnée, en 1872, par Mgr Scheppers, et provient de l'atelier du fondeur Séverin van Aerschodt, à Louvain.

Les cloches dont nous venons de parler prirent la place d'autres plus anciennes, disparues depuis longtemps, et dont on retrouve encore trace dans les comptes de l'église. C'est ainsi qu'une cloche fut acquise, en 1565, chez le fondeur malinois Pierre van den Gheyn. Quelques années plus

(1) Chanoine van Caster. *Notice historique sur Waelhem.*
(2) Vital Bollansée. *De Geschiedenis van Waelhem.*
(3) de Stein. *Annuaire de la noblesse de Belgique, XXI.*

tard, en 1576, à la suite d'un violent combat qui se livra à Waelhem, entre les troupes des Etats et les Espagnols, l'église fut dévastée par les flammes, et cette cloche fut fondue dans l'incendie. Plus tard, après la restauration du temple, on utilisa une cloche qui, ayant été fêlée, fut remplacée, en 1634, par une autre provenant de l'atelier de Pierre De Clerck. Le même fondeur livra une seconde cloche du poids de 490 livres en 1656, puis, en 1658, une troisième, plus importante, pesant 951 livres. La petite cloche ayant été mise hors d'usage, fut refondue en 1691. Ces cloches disparurent à la révolution française; elles furent confisquées par les agents de la République et transportées à Duffel pour être livrées au creuset et converties en canons ou en monnaie de billon (1).

WAVRE-NOTRE-DAME.

Comme nous l'avons déjà dit (2), l'église de Wavre-Notre-Dame possédait une cloche qui fut fêlée en 1775. Le métal en fut alors employé par un fondeur anversois, Jean-Jacques Huaert, qui l'utilisa pour la fonte d'une nouvelle cloche; celle-ci fut placée dans la tour de l'église à la fin de l'année 1777. Mais elle ne devait pas résister aux déprédations des républicains français. Les cloches de Wavre furent brisées en 1798. Toutefois, il y a lieu de croire que les paroissiens réussirent à sauver tout ou partie du métal

(1) Chanoine Van Caster. *Loc. cit.*

(2) *Les cloches d'Anvers*, 212.

qui en provint. C'est du moins ce que feraient croire les inscriptions des nouvelles cloches, qui furent fondues en 1807, par André van den Gheyn, de Louvain.

La plus grande de celles-ci, pesant 863 1/2 kilos, est dédiée à la Sainte Vierge; elle est ornée de divers chronogrammes :

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FECIT LOVANII
ANNO 1807.
HEYLIGSCHENDIGE BRYZELT — MARIA TOT ONS LIEVE
VROUWE WAEVER.
ONS LIEVE VROVWE WAEVER PAROCHIE HERGOOT
EN BETAELT MY GODVRVCHTIGLYK.

La plus petite, pesant 427 1/2 kilos, est consacrée à saint Donat et rappelle les mêmes souvenirs que la précédente :

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII
ANNO 1807.
FVROR GALLICVS DESTRVEBAT — TRISTIS WAVRIA
B. MARIÆ VIRGINIS LVGEBAT
ECCLESIA B. MARIÆ LAETE REFVNDEBAT.

WECHELDERZANDE.

Les cloches de l'église de ce village méritent une mention spéciale. Nous les avons déjà décrites ailleurs, dans le bulletin de la société « Taxandria » (1), mais cette publication ayant été faite hâtivement et sans que nous ayions pu corriger les épreuves de notre travail, plusieurs inexactitudes ont été commises, principalement dans le texte des inscriptions. Nous croyons donc nécessaire, vu le grand intérêt qu'elles offrent, d'appeler encore une fois l'attention sur ces cloches remarquables.

Trois cloches sont suspendues dans la tour de l'église Sainte-Amelberge. La plus grande, haute de $0^{m}85$ et mesurant $1^{m}10$ de diamètre, est ornée, d'une part, d'un Christ en croix et, d'autre part, d'une image de la Vierge. Sur la partie supérieure se déroule l'inscription suivante:

✣ Is gegoten als was P. L. Bals pastor van Wechelderzande door J. Simon. MDCCLXXIV.

Le fondeur Joseph Simon, d'origine lorraine, s'était établi à Mons, et nous l'avons déjà rencontré en parlant des cloches qu'il livra aux églises de Wommelghem et de Casterlé.

Pierre-Chrétien Bals avait été nommé curé de Wechelderzande en 1771; il n'occupa guère longtemps cette cure, car il mourut le 3 septembre 1775.

La seconde cloche fut fondue à Malines, par Pierre van den Gheyn; elle mesure en diamètre 60 cm., et en hauteur 45 cm.; son inscription est des plus simples:

(1) Fernand Donnet. *Les cloches de Wechelderzande.*

✱ Peeter van den Ghein heft my ghegoten int jaer ons Heeren MCCCCCCX.

Mais ce qui donne à cette cloche un intérêt particulier, c'est l'ornementation toute spéciale dont elle est enrichie. On y voit d'abord, trois fois répété, un gracieux motif, formé par une tête ailée d'angelot. Un triple lien s'échappant de la bouche soutient un cartel fleuri. Dans l'espace compris entre ces sujets décoratifs, ont été imprimées dans le métal, les empreintes de trois médailles anciennes de grand module.

La première, sans inscription, semble appartenir à l'art du XVIe siècle. De forme ovale, elle mesure 8 centimètres de hauteur et 6 1/2 centimètres de diamètre. On y voit représentée l'adoration des Bergers: à l'abri d'un portail antique, se trouve placée la crèche, aux côtés de laquelle se tiennent la Vierge et saint Joseph. Tout autour, en de gracieuses attitudes, se pressent les bergers, tandis que des anges planent dans la partie supérieure.

La seconde médaille (6 1/2 centimètres de diamètre), porte le buste de profil et cuirassé du roi Philippe II. Tout autour se lisent ces mots:

Philippus ∘ rex ∘ princ ∘ hisp ∘ æt ∘ s ∘ An ∘ XXVIII ∘

Cette médaille est connue; elle fut frappée, en 1555, pour commémorer la proclamation de Philippe II, comme roi, lors de l'abdication de son père, l'empereur Charles-Quint (1).

La troisième empreinte (6 1/2 centimètres de diamètre),

(1) G. Van Loon. *Beschrijving der Nederlandsche historiepenningen*, I, 4.

est celle d'une médaille qui date de l'année 1579 (1), et qui rappelle le souvenir de Hippolyte de Gonzague, sœur d'Octave de Gonzague, commandant de l'infanterie royale aux Pays-Bas, sous le gouvernement de don Juan d'Autriche. Cette médaille porte la signature de Jacques Trez. Sur l'avers se voit le buste de la princesse, richement vêtue et parée de nombreux bijoux. Une inscription circulaire identifie le portrait en ces termes:

HIPPOLYTA ∘ GONZAGA ∘ FERDINANDI ∘ FIL ∘ AN. XVII ∘

Ces trois médailles sont bien antérieures, comme frappe, à la fonte de la cloche, et témoignent une fois de plus de l'habitude qu'avaient les fondeurs, dans un simple but ornemental, d'imprimer sur leurs cloches des empreintes de sceaux, de monnaies ou de médailles, n'ayant en général aucun rapport avec celles-ci, mais se distinguant le plus souvent ou par leur ancienneté ou par leur mérite artistique.

La troisième cloche de Wechelderzande, offre un intérêt exceptionnel et mérite, par sa riche décoration, par ses nombreuses et intéressantes inscriptions, une description minutieuse.

Haute de 0m63, et mesurant 0m78 de diamètre, elle est ornée, autour du cerveau, d'une frise circulaire, conçue en ce style renaissance, en usage au début du XVIe siècle, et composée de petites colonnes dont les fûts et les chapiteaux sont relevés d'élégants motifs d'ornementation; entre les colonnes sont répétées de petites chimères aux ailes éployées, tenant en leurs mains étendues les extrémités de leur queue terminée en doubles rinceaux.

(1) G. VAN LOON. *Loc. cit.*, I, 271.

Sous cette frise, entre un filet supérieur et un double filet inférieur, se déroule une inscription flamande, conçue en caractères gothiques. Précédant le texte se remarque une élégante petite croix fleurdelisée; en divers points, l'inscription est ponctuée trois fois par une rose à cinq feuilles, et une fois par une coquille. Le texte est conçu en ces termes:

✣ Barbara ✿ es myn de name ghegheven ✿ ter eeren van dem dye weet ✣ ghepeins ✿ ghewrocht.

Il est évident que le sens de cette phrase peut se traduire à peu près comme suit:

Le nom de Barbe m'a été donné en l'honneur de celui qui connaît les pensées et les actes.

Il est à remarquer que cette formule se retrouve pour ainsi dire littéralement reproduite sur une cloche que possédait l'église Saint-Jacques à Hambourg. Elle avait été fondue, en 1485, par Simon Waghevens, et un fragment de son inscription portait (1):

. . . . . .

Ter eeren dem die weet ghepeins
Mij wrocht met handen Simon Waghevens.

Sous le double filet, sur trois lignes, se lisent deux nouvelles inscriptions, n'occupant qu'un côté de la panse de la cloche de Wechelderzande.

Ce sont d'abord, en caractères gothiques, ces mots:

(1) Dr van Doorslaer. *Les Waghevens, fondeurs de cloches.*

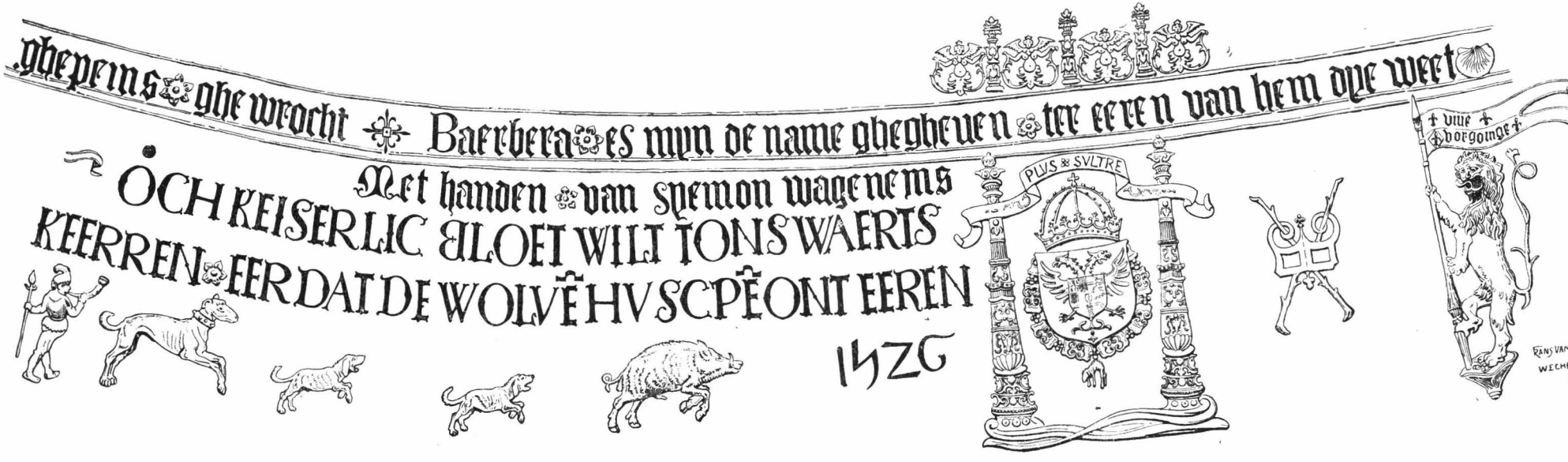
.ghepeins ghe wrocht Barberas mijn de name ghegheuen ter eeren van hem die weet
Met handen van spemon wagenems
OCH KEISERLIC BLOET WILT TONS WAERTS
KEERREN EER DAT DE WOLVE HVSCPE ONT EEREN
1526
PLVS & SVLTRE
† vive † dorgonge

Met handen ✠ van Syemon Wagevems.

C'est-à-dire: *faite* (ou plus littéralement: *par les mains*) *de Syemon Waghevems.*

Simon Waghevens est le fondeur malinois, dont l'atelier fort connu était établi rue Sainte-Catherine. On rencontre déjà des cloches portant son nom et fondues pendant les dernières années du xve siècle; dès le commencement du siècle suivant, les mentions de son travail sont fort nombreuses.

Enfin, plus bas, sur deux lignes, se déroule la dernière inscription, la plus curieuse de toutes. Elle est composée de belles lettres majuscules, d'une forme très élégante et artistiquement ornées; certaines d'entre elles sont retournées, d'autres juxtaposées sans symétrie. Il y a lieu de remarquer que deux des mots imprimés en abrégé, sont surmontés du signe de l'abréviation dont l'emploi est fort rare en style campanaire.

Voici cette inscription:

OCH KEISERLIC BLOET WILT TONS WAERTS
KEERREN ✠ EER DAT DE WOLVE̅ HU SCHE̅ ONT EEREN.

Si on développe les abréviations, en les remplaçant par les mots *wolven* et *scaapen*, on peut traduire littéralement:

O sang impérial daigne revenir à nous, avant que les loups ne déshonorent les moutons.

Sous ces derniers mots se remarque le millésime 1526, dont les chiffres qui le forment, sont des plus caractéristiques.

Le texte de cette dernière inscription est conçu en un

flamand assez archaïque, et on remarquera les réminiscences essentiellement allemandes, particulièrement dans les premiers mots. Cette inscription fait sans doute allusion aux doctrines protestantes, qui étaient à cette époque vigoureusement combattues par l'empereur Charles-Quint et contre l'invasion desquelles on implorait protection.

On pourra remarquer que le millésime de 1526, inscrit sur la cloche, rappelle la date d'un des édits les plus sévères, que l'empereur Charles-Quint fit publier contre les protestants. Les prescriptions du 17 juillet 1526, établissent, en effet, des amendes progressives de 20, 40 ou 80 florins, et même le bannissement contre tous ceux qui se feraient les propagateurs des erreurs de Luther ou assisteraient aux réunions tenues par les hérétiques. Dans ce même édit sont renouvelées les peines édictées antérieurement contre tous ceux qui imprimeraient, vendraient, achèteraient ou posséderaient des livres prohibés, et contre les maitres d'école qui enseigneraient ou propageraient les doctrines nouvelles.

Outre la partie épigraphique que nous venons de décrire, la cloche de Wechelderzande emprunte encore un intérêt transcendant à sa riche décoration.

Sous les inscriptions se déroule, en une série de sujets pleins de vie et de mouvement, la représentation d'une chasse au sanglier. Le sanglier, un vieux solitaire, vivant de verité, fuit éperdu, poursuivi par une meute. On voit défiler successivement, deux chiens braques qui poursuivent le fauve en aboyant, puis un grand lévrier, le cou ceint d'un collier. Enfin, derrière ce dernier, se dresse un valet de chasse, ou peut-être un chasseur, sonnant de la trompe et s'appuyant sur un épieu.

De l'autre côté de la cloche, au centre de la face dépour-

vue d'inscription, se succèdent divers motifs héraldiques très intéressants. C'est d'abord un lion, debout sur une petite console ogivale et supportant une élégante bannière de forme oblongue, dont l'extrémité se déploye en deux pointes ondoyantes. Sur cette bannière sont inscrits, l'un au-dessus de l'autre, en caractères gothiques, ces deux mots:
⚜ Vive ⚜ Bourgoinge. ⚜

Chacun de ces mots est précédé et suivi d'une fleur de lys. Le lion est étonnant de caractère et de rendu, haut de 30 centimètres, et constitue un petit chef-d'œuvre d'exécution. La légende de la bannière, le style de la console, comme du reste aussi l'apparence générale de la figure, permettent d'attribuer ce travail à l'art de la fin du XIVe siècle ou du commencement du siècle suivant.

A côté du lion, se remarque le briquet de Bourgogne, brochant sur deux bâtons noueux posés en sautoir.

Enfin, un dernier motif ornemental est constitué par les armoiries en grand module de l'Empire, sommées de la couronne impériale et entourées du collier de la Toison d'or. Elles sont accostées des deux colonnes symboliques, d'un modèle surchargé d'ornements conçus dans le style en honneur au commencement du XVIe siècle. Dans la partie supérieure, brochant sur les colonnes et les réunissant, se déploye un listrel sur lequel on peut lire la devise fort connue de l'empereur Charles-Quint: *Plus sullre*, pour *Plus oultre*. Il est à remarquer que le blason qui surcharge l'aigle de l'Empire, semble avoir été appliqué après coup par le fondeur, car si les détails héraldiques du premier quartier se devinent, on distingue cependant, se dessinant à travers le blason, les particularités du corps de l'aigle.

On se trouve ici en présence d'un problème campanaire des plus intéressants. Cette accumulation de figures et

d'inscriptions qui couvre toute la surface de la robe de la cloche, est pour ainsi dire sans exemple. Puis, cette succession d'images, d'une conception artistique tout à fait remarquable, mais sans connexion apparente entre elles. Enfin, les caractères différents, tant des inscriptions que des figures, qui appartiennent, les unes, à l'époque ogivale, et les autres, à la renaissance, en même temps que la composition peu ordinaire des légendes épigraphiques empruntées à divers idiomes, accentuent l'intérêt de cette œuvre campanaire unique. Il est possible que la fantaisie du fondeur ait seule présidé à l'ordonnance de ce travail énigmatique, mais néanmoins, la cloche telle qu'elle est, constitue sans conteste le spécimen le plus remarquable et en même temps le plus curieux de l'art des saintiers malinois.

Qu'il nous soit permis de signaler les analogies que présente une partie de cette décoration avec celle que l'on retrouve sur la cloche *Marguerite*, de l'église Notre-Dame, de Dijon. Il s'agit de la chasse au sanglier, sujet, certes, d'une rareté insigne comme emploi dans l'ornementation campanaire, que l'on admire sur la cloche de Wechelderzande, et dont on peut retrouver les principaux éléments sur la cloche de Dijon. Celle-ci est ornée d'une longue et intéressante inscription, tracée en caractères ogivaux et coupée en différents endroits par des blasons de France et de Bourgogne, ainsi que par les fragments répétés d'une représentation de chasse au sanglier, au cerf et au lièvre. Le chasseur de Dijon porte un costume identique à celui dont est revêtu le même personnage à Wechelderzande; comme lui, il sonne de la trompe; toutefois, au lieu de s'appuyer sur un épieu, il le porte incliné sur l'épaule. Le sanglier, les chiens colletés, ont d'indéniables caractères

de parenté sur les deux cloches. Et cependant celles-ci n'ont aucune communauté d'origine. L'histoire de la cloche de Dijon est pleine d'intérêt (1).

Lors de la prise de la ville de Courtrai, en 1382, Philippe-le-Hardi s'était emparé de la cloche qui servait aux sonneries de l'horloge, et après l'avoir confisquée, en avait fait don à l'église de Dijon. On la fit servir à la confection d'une nouvelle cloche. Elle ne pesait que 2400 livres environ, mais on y ajouta 2540 livres de métal provenant d'une cloche du château de Ray, en Comté, plus 1413 livres de cuivre, acheté à Auxonne. De tout ce métal il fut, en décembre 1383, fondu une cloche de 7600 livres, haute de 1m28 et mesurant 1m84 de diamètre.

Outre diverses figures, on la ceignit, en trois lignes, d'une inscription dont voici le texte :

⁝ (Chasseur, chien, cerf) ⁝

✣ IE SUIZ ⁝ LI CLOICHE ⁘ QUI POINT ⁘ NE DOR ⁘ POR CE ⁝ (chasseur) (marteau) ⁝ QUI ME ⁘ FIRT ⁘ FORT ⁝ XX ET IIII HORES ⁝ QUE ⁝ IOUR ⁝ QUE ⁘ NOUT ⁝ POR ⁘ LE POUPLE ⁘ QOCTE ⁝ DE ⁘ NOU ⁘ ET ⁝ CI FUIZ ⁘ FAICTE ⁝ HAN DECEMBRE ⁝ (chasseur) ET CI ME FIRENT ⁘ II ⁝ HOUVREX ⁝ PEREAUL ⁝ BERNAR ⁝ LES FONTENIRS ⁝ (arbre, chasseur, chien, cerf) ⁝ (calvaire) (blason de France) ⁝ L ⁘ M ⁘ CCC ⁘ III ⁝ HOPTAMTE ⁘ (arbre) (blason Bourgogne-Flandre) ET ⁝ MARGUERITE ⁝ AY REHAIN ⁘ NOM ⁝ POR ⁝ LA ⁘ DUCHESE ⁝ DE ⁝ GRANT ⁝ REGNOM ⁘ DE ⁝ TOUX ⁘ PERIS ⁝ GUAR ⁝ DEU ⁝ DYIOM ⁝ ES ⁘ TRESPACES ⁘ FACE ⁘ PARDOM ⁝ AMEN ⁝ (arbre) ET ⁝ TU ⁝ US ⁝ SAVOIR ⁘ QBIEN ⁘ IE POISE ⁝ CY ME DESPANS ⁝ ET ⁝ PUIZ (blason France) (chasseur) ME POISE (lièvre).

(1) Abbé JULES THOMAS. *Epigraphie de l'église Notre-Dame de Dijon.*

Ce texte, analysé, constitue une composition rythmée dont les vers ont huit syllabes. Le voici, tel qu'il a été rétabli sous une forme plus modernisée:

Je suis la cloche qui point ne dort,
par ce (marteau) qui me fiert fort.
Vingt et quatre heures, que jour que nout,
Pour le peuple cuite de nou;
et si fus faite en Decembre,
Et si me firent deux ouvriers,
Perreau, Bernard les fonteniers,
L'an mil trois cent (et) trois octamte;
Et Marguerite ai re-eu nom,
Par la duchesse de grand renom;
De tous périls gard'Dieu Dijon,
Es trépassés fasse pardon,
Amen.
Tu veux savoir combien je poise,
Si me dépends, et puis me poise.

Marguerite, « la duchesse de grand renom », dont il est question dans cette inscription, n'est autre que Marguerite de Flandre, fille du comte Louis de Male et de Marguerite de Brabant, qui apporta en dot nos plus belles provinces à son mari, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Elle mourut en 1405.

Quant aux fondeurs, qui sont désignés ici sous la qualification de fonteniers (fontainiers = fondeurs de cloches), ils devraient, d'après M. l'abbé Jules Thomas, être identifiés avec Gérard et Bernard Perreaul ou Perrel, fondeurs de cloches, originaires de Lantenay, fils d'Aymard, et petits-fils de Lambert Perreaul, tous deux aussi « fonteniers ».

Nous ne supposons nullement qu'il y ait quelque lien d'origine entre les cloches de Wechelderzande et de Dijon; mais il nous a semblé intéressant de signaler leur décoration si caractéristique et offrant plusieurs points de ressemblance si frappants. On nous excusera d'autant plus d'avoir ici évoqué l'exemple d'une cloche bourguignonne, que celle-ci ne nous est pas entièrement étrangère, étant, pour une bonne part, formée de bronze flamand.

Faisons encore remarquer qu'une seconde cloche de l'église de Dijon, moins importante que *Marguerite*, porte la même ornementation, composée des blasons et des sujets cynégitiques que nous venons de décrire. A ce propos, signalons encore un extrait des archives de l'église, retrouvé dans les *Despenses pour le fait de l'orreloige*, qui, à la date du « lundi après le Saint-Andrier 1387 », mentionne que Guillaume Trois, de Hollande, devait assortir l'horloge de cordes, marteaux, poids et autres ustensiles, *de cloches et de clochettes* (1). Ce nom de Trois, nous paraît bien peu néerlandais, peut-être faudrait-il le lire Trier, et retrouver ce personnage parmi l'ancienne et nombreuse lignée des fondeurs van Trier. Toutefois, il y a lieu de remarquer que cette seconde cloche porte une marque de fondeur, consistant en un blason dans lequel on peut voir une cloche accostée des deux lettres minuscules gothiques b. t. ne correspondant pas entièrement aux initiales du Hollandais Guillaume Trois.

---

(1) Abbé Jules Thomas. *Loc. cit.*

WESTERLOO.

Dans nos *Variétés campanaires* (I, 42), nous avons décrit les quatre cloches que l'église de Westerloo possédait encore en 1766. Ces cloches n'existent plus; elles ont été remplacées par trois autres, tout à fait modernes, fondues à Louvain en 1869, par A. L. van den Gheyn.

La plus grande pèse 2198 kilos; son diamètre est de 1m60 et sa hauteur de 1m42. Elle porte un double chronogramme, suivi de quelques autres indications, composant l'inscription suivante:

VIs arCana Cano, LaMbertUs DICor In arVIs.
HeILIge LaMbertUs heLp WesterLoo In
aLLerLei nooD.
J. R. Jacobs Pr. S. E. Peeters R.
P. T. Celen. J. Valgaeren.
H. C. Helsen.
A. L. T. van Aerschodt major. successor
A. L. van den Gheyn me fudit Lovanii.

La seconde cloche ne pèse que 900 kilos; diamètre 1m20, hauteur 1m20. Voici ses inscriptions:

noMen ConterentIs. CapVt, DraConIs Venenatl
Laeta nVntIo.
TUIT IK MarIa's Lof In 't Verre LVChtgeVaart
WeLaan VoLk WanhooP nooIt zIJ Is 't DIe V beWaart
Guillelmus Egidius Peeters.
Joanna Catharina Peeters.
A. L. T. van Aerschodt major. Successor
A. L. van den Gheyn me fudit Lovanii 1869.

Enfin, la plus petite, pèse 618 kilos; diamètre et hauteur 1m20. Voici ses inscriptions:

PATROCINIO SANCTI DONATI WESTERLOO SACRATA SVM.
DONATVS BESCHERME ZIJN VOLK IN ALLE LEVENS ONHEILEN.
EGIDIUS BENEDICTUS JOSEPHUS CAERS.
ISABELLA MARIA VLOEBERGS.
A. L. T. VAN AERSCHODT MAJOR. SUCCESSOR
A. L. VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII 1869.

WILLEBROEK.

Malgré son importance, l'église de ce village ne possède que quatre cloches. La plus ancienne est la plus petite; elle porte la date de 1682 et provient de l'atelier du fondeur anversois Melchior de Haze, dont nous avons donné ailleurs la biographie détaillée (1). Elle mesure en diamètre 0m40 et porte ces mots:

✣ MELCHIOR DE HAZE ME FECIT ANTVERPIÆ 1682.

La plus grande cloche, dont le diamètre est de 1m20, ne date que du commencement du XIXe siècle et est encore une fois une œuvre de l'atelier louvaniste des van den Gheyn, comme le prouve son inscription:

(1) FERNAND DONNET. *Les cloches d'Anvers et les fondeurs anversois.*

Andreas van den Gheyn me fecit lovanii
pro communitate de Willebroek anno 1803.

—

P ∘ Apers ∘ P ⁘ M ⁘ Tambuyser M ∘

La troisième cloche, un peu plus petite, possède toutefois un diamètre identique de 1m20; elle est ornée, dans la partie supérieure, d'une frise composée de rinceaux, dans lesquels se jouent des petits anges, et plus bas d'une arcature, composée de niches ogivales fleuries dans lesquelles sont placées des effigies de saints. Elle provient aussi de l'atelier de van den Gheyn, à Louvain.

Dans la partie supérieure, se voit l'adresse du fondeur:

A. L. F. van den Gheyn me fecit Lovanii.

Enfin, sur la dernière cloche, sous une figure de la Vierge, se déroule l'inscription suivante:

Fecit van Aerschodt. Susceperunt J. E. Joos ac nathalia Seps. Solverunt parochiani Willebroec.

Nous supposons que, lors de la coulée, une erreur a été commise dans la composition de cette dernière inscription. Elle constitue un chronogramme, mais le calcul des lettres ne donne que 1343. D'autre part, les van Aerschodt ne signèrent jamais leurs cloches de leur seul nom; ils eurent toujours soin d'y ajouter celui de van den Gheyn, pour témoigner qu'ils étaient les successeurs directs de ces célèbres fondeurs. Le dernier des fondeurs louvanistes de cette famille, André-Louis van den Gheyn, qui

livra la troisième cloche de Willebroek, n'eut, en effet, qu'une seule fille, Anne-Maximilienne van den Gheyn, qui fut mère d'André-Louis et de Séverin van Aerschodt. Peut-être faudrait-il, après le nom de van Aerschodt, dans l'inscription de la cloche, faire suivre celui de van den Gheyn, ce qui ramènerait le millésime à 1840.

CHAPITRE II

Destruction des cloches du département de la Dyle : Mesures décrétées contre les cloches. — Leur destruction à Hautain. — Pepinghen. — Goyck. — Goudtveerdighem. — Lennick-Saint-Martin. — Pamelle. — Cumptich. — Lombeke-Notre-Dame. — Liedekerk. — Sart-Dame-Aveline. — Schipdael. — Lennick-Saint-Quentin. — Nerlinter. — Roosbeeck. — Bunsbek. — Villers-la-Ville. — Baisy. — Vieux-Genappe. — Hautain-le-Mont. — Eysinghen. — Suerbemde. — Castre. — Brage. — Lembecq. — Glabbeek. — Hermines. — Oplinter. — Bellinghen. — Bogard. — Hal. — Merchtem. — Jauche. — Tubise. — Bruxelles.

La destruction des cloches dans le département de la Dyle

On sait, et nous l'avons narré longuement ailleurs (1), que dès le mois de juillet 1793, la Convention française décrétait que toutes les cloches des églises et couvents,

(1) Fernand Donnet. *Les cloches d'Anvers. Les fondeurs anversois*, p. 180.

existant sur le territoire de la République, devaient être mises à la disposition du ministre de la guerre. On ne pouvait conserver dans chaque commune qu'une seule cloche, destinée à transmettre et annoncer les ordres de l'autorité. Toutefois, dans nos provinces, on n'osa pas, dès l'origine, procéder avec trop de hâte à l'exécution de ces mesures. On se borna d'abord à réglementer les sonneries; bientôt on les interdit, sauf pour en permettre l'usage dans quelques circonstances officielles et seulement sur ordre formel des fonctionnaires républicains. Cette situation perdura pendant quelque temps; mais en présence des ordres réitérés, émanant du pouvoir central, les autorités départementales durent se résigner à agir. En l'an IV, leurs instructions devinrent plus pressantes; les cloches avaient été vendues à certains entrepreneurs, chargés de les préparer pour le creuset, et d'en transformer le métal en canons ou en monnaie de billon. On réclama donc d'urgence aux administrations municipales, un état détaillé des cloches existant dans leurs communes, et on leur enjoignit en même temps, de faire procéder sans delai à leur descente des clochers, pour les mettre à la disposition des ouvriers des fondeurs.

Toutefois, ces prescriptions impérieuses n'eurent en général, dans les campagnes, qu'un résultat négatif; les agents municipaux, pour la plupart, n'osèrent pas agir, de peur de s'attirer des représailles de la part de la population; d'autres se bornèrent à opposer aux instructions officielles une désespérante inertie. Mais dans l'entretemps, l'agitation suscitée par les levées de conscrits se propageait rapidement dans beaucoup de communes rurales; l'insurrection armée s'organisait dans plusieurs départements, et c'est presque toujours au son du tocsin qu'étaient diri-

gés les mouvements des bandes de conscrits réfractaires qui luttaient contre les forces de la République.

L'autorité départementale dût donc, pour obtenir un résultat définitif, agir directement. Elle envoya dans toutes les communes des ouvriers chargés de l'enlèvement des cloches, pendant qu'un agent dressait procès-verbal des opérations.

Nous avons retrouvé les procès-verbaux se rapportant à nombre de villages brabançons des environs de Bruxelles. Nous allons en donner ici une brève analyse, en faisant toutefois observer que leur lecture est des plus difficiles. L'agent chargé, en effet, de leur rédaction ne semble pas avoir eu la moindre habitude de déchiffrer les inscriptions, ou plutôt, dans bien des cas, il ne paraît avoir transmis les inscriptions que d'après les indications dictées par un lecteur quelconque plus ignorant encore. D'où il résulte que beaucoup d'incriptions relatées dans les procès-verbaux, sont parfaitement illisibles, d'autres passablement problématiques (1).

L'administration du département de la Dyle, dès l'an V, avait commencé les opérations de saisie de cloches, mais toutefois d'une façon très irrégulière; il reste quelques traces de ces premiers résultats.

Des perquisitions avaient eu lieu dès lors à Bois-Seigneur-Isaac et à Wautier-Braine; après avoir inventorié les cloches, on avait enlevé les autres objets en métal, et c'est ainsi qu'on faisait annoncer la vente publique, le 6 Messidor an V,

(1) Ces procès-verbaux étaient égarés dans un dossier ayant principalement trait à l'administration de la marine, en même temps que d'autres documents, intéressant le théâtre, la chasse aux loups, etc. Ils faisaient partie de la liasse 622, administration centrale et supérieure de la Belgique, sous la domination française, aux Archives générales du royaume.

à Bruxelles, de: six chandeliers en cuivre coulé, un encensoir de cuivre avec navette, un chaudron à eau bénite, un petit réchaud en cuivre, provenant du premier village; huit chandeliers en cuivre battu, deux chaudrons à eau bénite, un encensoir avec navette, un plat en cuivre moulé, ayant appartenu à l'église de la seconde localité.

A Vilvorde, on avait déposé et mis sous scellés, le 23 Fructidor, an V, cinq cloches, dont deux provenaient du couvent des dominicains, deux des carmélites et une des « dames blanches ».

A la même époque, à l'abbaye de Heylissem, on avait descendu du clocher les cinq cloches et on les avait provisoirement déposées au pied de la tour. Quand les agents républicains revinrent pour enlever leur butin, ils ne trouvèrent plus qu'une cloche fêlée, les quatre autres avaient disparu. L'administration départementale donna immédiatement ordre de faire les recherches les plus minutieuses et même de faire, aux alentours, sonder la terre avec un poinçon en fer. Ces sondages furent vains, les cloches ne furent pas découvertes, et en désespoir de cause, elle ordonna l'arrestation de Tiberghien, gardien de l'abbaye.

Du reste, à cette époque, un peu partout, les villageois s'efforçaient de déjouer la vigilance des gardiens et de récupérer leurs cloches dans le but de les dérober au marteau des fondeurs en les cachant en quelqu'endroit sûr. La même chose se passa à Wavre; les quatre cloches, provenant du couvent des Récollets, avaient provisoirement été déposées dans une chambre du rez-de-chaussée d'une maison, dont les fenêtres s'ouvraient sur la rue de la République. C'est par cette voie que les cloches furent nuitamment enlevées, et le 15 Brumaire, an VI, leur disparition fut officiellement constatée.

Le 3 Nivôse, an VI, le ministre des finances de la République avait fait un contrat avec une société commerciale, ayant pour chef un certain citoyen Lannoy. Celui-ci était déjà munitionnaire général des vivres des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Il lui cédait les cloches de toutes les églises et des couvents, ne stipulant d'exceptions que pour une unique cloche, à conserver dans chaque commune, afin qu'elle pût servir à appeler le peuple aux assemblées et aux fêtes nationales. Lannoy, en échange, s'engageait à payer le métal au prix de « 50 francs par demi-quintal, poid de marc, et moitié de ce prix pour les crapaudines. »

La collecte ne s'accomplit pas sans rencontrer de nouvelles difficultés. A Londerzeel, la municipalité, réclama vainement la conservation d'une seconde cloche, devant servir pour les sonneries de l'horloge du clocher. A Genval, les deux cloches furent enlevées par les paroissiens, mais mal cachées, elles furent retrouvées et confisquées. A Rixensart, par contre, les habitants prétendirent ne pas posséder de cloches et en réclamèrent une; cette demande n'eut, du reste, aucun succès.

Dans le canton de Léau, les villageois avaient pris en temps utile leurs précautions, et les concessionnaires n'en trouvèrent plus aucune. L'autorité départementale s'empressa d'ordonner des recherches minutieuses pour les retrouver. D'autre part, nous ignorons pour quel motif, l'abbaye de Grimberghe obtint la faveur, après qu'un inventaire minutieux en aurait été dressé, que les cloches pussent provisoirement rester en place. A Basse-Wavre les cloches avaient également disparu; une perquisition fut faite, et on les découvrit cachées dans la grange du moulin.

Bref, la mission confiée au citoyen Lannoy, ne produisit pas les résultats désirés. C'est sans doute pour ce motif

que le ministre des finances, peu après, trouva bon de révoquer le contrat qu'il avait conclu avec lui et d'en signer un nouveau, le 7 Nivôse, an VII, avec les citoyens Coste, Caylus et Gevaudan. On faisait à cette occasion remarquer aux concessionnaires, que la quantité de métal qu'on aurait dû recueillir, ne s'obtenait pas, parce que les communes, sous prétexte qu'elles avaient droit de conserver une cloche pour le service de l'horloge publique, gardaient partout la plus belle cloche de l'église. Il était spécialement recommandé de mettre fin à cet abus.

C'est sans doute dans le but de faciliter la tâche des nouveaux concessionnaires, qu'en date du 16 Brumaire, an VII, l'administration centrale du département de la Dyle, « considérant que, malgré l'enlèvement des battants et des cordes et même la descente pure et simple des cloches, elles n'en continuent pas moins, dans certaines communes, où on les conserve entières, d'être des instruments dangereux pour les malveillants et les ennemis du repos public, qui pourraient peut-être encore abuser », ordonnait à toutes les municipalités de faire descendre des clochers, sans exception, toutes les cloches et de les faire transporter à Bruxelles.

Cette fois, les opérations furent menées plus régulièrement et plus énergiquement. Bientôt le métal provenant des cloches brisées s'accumula à Bruxelles, dans le local de l'administration centrale. C'est là, qu'à l'arrivée de chaque convoi, il était procédé au brisement des cloches et à la pesée du métal. Cette opération était dirigée par le peseur juré, Mercenigh, et procès-verbal était soigneusement tenu de toutes ces opérations. C'est ainsi que, le 16 Nivôse, an VII, on pesa du métal de cloche représentant un poids de 90,000 livres « poids de marc ». Les pesées se succèdent

ensuite rapidement. Successivement on constate, le 27 Germinal, 102,500 ℔; le 28 Germinal, 106,500 ℔; le 29 Germinal, 72.000 ℔; le 1 Floréal, 99,000 ℔; le 2 Floréal, 78,000 ℔; le 3 Floréal, 71.000 ℔ et le 5 Floréal, 42,712 ℔, soit en huit journées un total de 661,712 livres, qui furent livrées au citoyen Provigny, « commissionné par les administrateurs de l'établissement du Creusot ».

Les ouvriers qui furent préposés à cette besogne spéciale, reçurent une paye de trois francs par jour; les frais d'enlèvement et de transport des cloches, furent considérables, et donnèrent lieu à pas mal de contestations.

Bon nombre de procès-verbaux relatant l'enlèvement des cloches, ont été conservés; ils en reproduisent souvent, parfois, il est vrai, de la façon la plus fantaisiste, les inscriptions. Nous analyserons ici ceux qui présentent quelqu'intérêt, en tâchant de rétablir les textes du plus grand nombre d'inscriptions.

HAUTAIN (1). (**Houtain-le-Val**).

Le procès-verbal ne renseigne qu'une seule cloche, peu ancienne; elle portait l'inscription suivante:

MARIE JENNE SUYS APPELÉE, FAITE DU REVENU DE L'ÉGLISE DE HAUTAIN LEVAL, AYANT POUR PASTEUR ET PAREIN LE SIEUR JEAN REMI DARQUENNE ET POUR MARINE JEANNE DARQUENNE.
FAIT PAR N ET J LES CHEVRESONS EN JUIN L'AN 1722.

(1) Nous respectons l'orthographe des noms propres, tel que les documents la donnent, les rectifiant si nécessaire entre parenthèses.

Les Chevresson étaient des fondeurs du Bassigny; ils faisaient partie de ces industriels nomades, si nombreux en Lorraine, qui parcouraient une bonne partie de l'Europe, et qui bien souvent, dans nos provinces, à pied d'œuvre, exécutaient leur travail, dont tant de spécimens ont subsisté jusqu'aujourd'hui. Nicolas et Joseph Chevresson étaient originaires d'Illoud; ils travaillèrent à maintes reprises avec les Simon, les Deforest et d'autres fondeurs encore (1).

PEPINGHEN, près Hal.

L'église de ce village ne possédait, s'il faut en croire le rapport officiel, qu'une seule cloche, pesant 2600 livres; elle était haute de 3 pieds, et mesurait 3 1/2 pieds de diamètre. Voici le texte réellement indéchiffrable de son inscription, tel que le reproduit le procès-verbal:

EXPENSES — COMMUNICATIE — REFODIA — SUM
GUILIAIREMUS NE REMUF ET EPILEERE — LA
TIMERMANS — UNE, SESUSEPERALI — M — HONOREM
S. MARIE IN PEPINEHEM ANNO 1714.

Nous proposons de rectifier ce texte énigmatique de la façon suivante:

EXPENSIS COMMUNITATIS REFUSA SUM.
GUILIELMUS N (PARRAIN) ET N (MARAINE) TIMERMANS
ME SUSCEPERUNT IN HONOREM S. MARIAE IN PEPINGHEM.
ANNO 1714.

(1) Jos. BERTELÉ. *Melanges. Campanographie ancienne et moderne.*

Si cette nouvelle version rectifiée est exacte, elle prouverait que cette cloche, fondue en 1714, aurait été confectionnée aux frais des paroissiens au moyen du métal d'une première cloche plus ancienne.

GOYCK. (Lennick-Saint-Martin).

Il n'est renseigné pour l'église de ce village qu'une seule cloche, servant à la sonnerie de l'horloge; elle pesait 3200 livres; les dimensions étaient de 4 pieds en hauteur et de 5 de diamètre. Sur sa panse étaient inscrits ces simples mots:

CAMPANA DECIMALIS. PAROCHIE DE GOYCK. ANNO 1761.

Le poids et les proportions de cette cloche, permettent de supposer que les villageois, dans le but de la sauver de la destruction, avaient attribué au service de l'horloge, la cloche la plus considérable de leur église. Du reste, son origine corrobore cette supposition; une cloche, offerte par les bénéficiaires des dîmes locales, ne servait jamais de complément à une horloge.

GOUDTVEERDIGHEM.

Une toute petite cloche, ne pesant que 100 ℔, haute de 1 1/2 pied et mesurant 2 pieds de diamètre, était ornée de trois têtes d'anges. Elle provenait du célèbre atelier des fondeurs van den Gheyn, comme le prouve l'inscription suivante:

PEETER VAN DEN GHEIN HEFT MI GHEGOTEN. 1606.

Nous nous demandons si nous ne nous trouvons pas ici en présence d'une erreur de plume, et s'il ne faut pas lire 1000, au lieu de 100 livres.

LENNICK-SAINT-MARTIN.

Les ouvriers, envoyés par l'administration centrale, ne trouvèrent d'abord ici qu'une clochette, haute de 1 1/2 pied, d'un diamètre de 2 pieds, et pesant 130 livres. Ils lurent comme suit l'inscription dont elle était ornée:

DIT IS GEGOTEN TOT HEEREN VAN DEN K. M.
EN DE MARIE BALBARA.

La lecture est ici évidemment incorrecte. Peut-être faudrait-il la modifier et écrire:

DIT IS GEGOTEN TOT HEEREN VAN DEN H. M. MARIA
ENDE BARBARA.

Mais, continuant leurs opérations, les envoyés du comité central purent bientôt amplement compléter leur récolte de métal, comme le prouvent de nouveaux procès-verbaux. Voici l'inscription d'une seconde cloche, d'un diamètre de 4 pieds et haute de 4 1/2:

ICK BEN GHEMAECKT TOT EERE VAN DE H. MAGHET ENDE
MOEDER GODTS MARIA. I. H. T. JACO 1733.

Impossible d'identifier le nom final. Nous le croyons copié d'une manière incorrecte; mais s'agit-il du fondeur, du curé ou du donateur? Il n'y a guère moyen de répondre d'une manière certaine. Il a bien existé, au commencement du XIXe siècle, un fondeur cauchois, du nom de Jacquot, mais il serait téméraire de vouloir le faire intervenir ici.

Nous sommes plutôt d'avis, et la comparaison avec d'autres inscriptions nous confirme dans cette opinion, que ce membre d'inscription: *J. H. T. Jaco*, doit tout simplement être une copie très défectueuse du millésime, et qu'il faut lire: *Int Jaer 1733*.

Un nouveau procès-verbal nous fait connaître quatre cloches, qui nous paraissent assez intéressantes. La première pesait 4400 livres. Elle portait l'inscription suivante:

Des is de tinde klock. A. D. J. B. De Wannemaeker
pastor in Sancti Martini Lennick.
Simon van Nechel heeft my gevaert.
David ende Jan Roelans hebben my gegoten 1780.

Il nous semble que le scribe officiel a commis quelques erreurs de copie, et qu'il faudrait lire: *Dit is*, au lieu de *Des is*; *R. D*, au lieu de *A. D*; peut-être *gegeren*, au lieu de *gevaert*.

Les fondeurs David et Jean Roelans étaient originaires de Bruxelles. Antérieurement, nous avons déjà cité une cloche encore existante dans l'église d'Oostmalle et qui fut fondue, en 1808, par le premier d'entre eux (1).

De plus, au cours de cet ouvrage nous citerons encore diverses informations, qui compléteront les renseignements

(1) Fernand Donnet. *Variétés campanaires.*

que nous avons pu recueillir sur cette famille de fondeurs.

La seconde cloche de Lennick, qui pesait 2600 livres, portait une inscription conçue comme suit:

Ick ben ghemackt tot eere van den H. Anthonius abt. Ghegoten door Ignatius Decock int iaco 1733.

Voici encore une fois l'énigmatique *iaco*, précédé cette fois de la préposition et de l'article *int*. Il est évident que le copiste aurait dû écrire *int iaer*.

Ignace De Cock est un fondeur flamand, qui naquit le 9 août 1666, au village de Heestert, où il mourut le 26 mars 1754. On retrouve dans les environs de Courtrai de nombreuses cloches, qui proviennent de son atelier, notamment à Anseghem, à Gulleghem, à Gyselbrechteghem, à Kerkhove, à Moen, à Oost-Roosbeke, à Ooteghem, à Roulers, à Waarmade et à Courtrai même (1). De sa femme, Marie-Madeleine Libbrecht, il eut deux fils: Albert-Ferdinand De Cock qui, après avoir travaillé avec son père, lui succéda dans la direction de son atelier de fonte, et Olivier De Cock qui, quoiqu'entré dans les ordres et devenu curé de Lauwe, collabora plus d'une fois aussi aux travaux paternels. Ce dernier mourut le 17 mars 1783.

La cloche suivante, haute de 2 1/2 pieds, portait une inscription qui ne fournit aucune indication sur son origine. La voici:

Ick ben ghemaeckt tot eere van den H. Sebastianus ende Adrianus als Joanes Bapt.

(1) Bon Joseph Bethune. *A propos de cloches du Courtraisis.*

Une similitude de rédaction pourrait faire supposer qu'elle provient aussi de l'atelier d'Ignace De Cock.

La dernière cloche, qui mesurait 2 pieds de hauteur, et tout autant de diamètre, était encore une fois une œuvre du fondeur Nicolas Roelans, dont nous avons parlé plus haut. En voici la transcription:

Ick ben ghemaekt tot eere van den H. Nicolaes
Nicolaes Roelante en ayni 1733.

Corrigeons les derniers mots, qui doivent évidemment se lire: *Nicolaes Roelans int jaer 1733.*

PAMELLE. (Lennick).

Dans cette église fut enlevée une cloche, qui pesait 4000 livres, et dont les proportions étaient assez fortes, mesurant en hauteur 4 pieds, et 3 en diamètre. Quant à l'inscription, la reproduction en est encore une fois défectueuse, et il nous paraît difficile d'en rétablir la version correcte; la voici, telle que la donne le procès-verbal:

Sancte Bernarde ora pro nobis — la — Deus in pace
Martinum Terpoica servet ut juncas quo sum musica
plenum. Anno 1655.

Un second procès-verbal renseigne deux autres cloches pour la même localité. La première accusait un poids de 2500 livres et avait pour proportions 3 pieds en hauteur et 3 1/2 de diamètre. Son inscription est transcrite comme suit:

In honnorem Jlarvokosima virginis Maria de sagratissime rosario refusa suis expensis huius ecclesiae Pammel 1731.

Que nous proposons de lire:

In honorem sanctissimae virginis Mariae sacratissimi rosarii. — Refusa sum expensis hujus ecclesiae Pamel 1731.

L'autre cloche était de proportions à peu près identiques, mesurant 3 pieds, tant en hauteur qu'en diamètre. Par contre, son poids montait à 2800 livres; quant à l'inscription, elle fut copiée comme suit:

Campane parochie nostre fondande inschulpetor nomen — parochii hoc mode Pammela et — et una parte 1601.

Il n'est guère possible de trouver un sens à cette inscription, que le copiste a rendu complètement indéchiffrable.

CUMPTICH.

Dans ce village furent préemptées trois cloches. Sur la première, on lisait:

Jaer gendinghe van den eerrew. heer prelaet van de abdey van Heylissem.
Abbas Heylissemensis me refundi fecit anno 1771.

Les incorrections de la première phrase sont visibles; mais plus indéchiffrables sont encore celles que renferme l'inscription de la seconde cloche; qu'on en juge:

S. Piati seclini me suse Aº 1671.

Enfin, sur la troisième cloche pouvaient se lire ces mots:

Sancte Corneli ora pro nobis. Anno 1666.

Les deux premières cloches provenaient de l'église paroissiale, la troisième de la chapelle de Braesem (Breyssem).

La patronat de l'église Saint-Gilles, de Cumptich, appartenait au monastère Saint-Corneille, de Munster ou d'Inde, près d'Aix-la-Chapelle, mais passa, en 1749, à l'abbaye d'Heylissem.

En 1612, l'église avait été dotée d'une cloche qui pesait 1681 livres et qui s'appelait *Sint Cornelis clocke*, ou plus communément *de Munster clocke*. Un valet de la ferme abbatiale avait le droit de la mettre en branle, pour convoquer les tenanciers de l'abbaye aux réunions générales. Les Français, en 1707, la brisèrent; mais le prévôt réussit à en sauver les débris, qu'il vendit aux fondeurs van den Gheyn. La cloche décimale eut un sort meilleur; on réussit à la dépendre, avant l'arrivée des troupes alliées, et à la transporter à Tirlemont (1).

---

(1) Tarlier et Wauters. *Géographie et histoire des communes belges.*

LOMBEKE-NOTRE-DAME.

La cloche de ce village était ornée d'une figure de la Vierge. Sa hauteur mesurait 2 pieds 8 pouces et son diamètre 3 pieds 5 pouces.

Une inscription latine se déroulait sur ses flancs d'airain. En voici la teneur:

AD MAJOREM DEI, DEIPARAEQUE VIRGINIS MARIÆ GLORIAM,
DEDICAT ECCLESIA LOMBEKANA BEATÆ MARIÆ.
FUDIT IGNATIUS DE COCK ANNO 1740.

Nous avons fourni quelques détails au sujet du fondeur De Cock, plus haut, en parlant des cloches de Lennick.

LIEDEKERK.

La cloche de ce village était plus importante; elle pesait 4000 livres; elle était haute de 3 1/2 pieds et son diamètre accusait 4 pieds 2 pouces. L'inscription qui l'ornait attestait qu'elle avait été consacrée à la mère de Dieu. Comme on le verra ci-dessous, le copiste semble avoir oublié de transcrire avant la date le nom du donateur:

FUSA SUM IN HONOREM BEATÆ MARIÆ VIRGINIS
EXPENSIS PAROCHIÆ DE LIEDEKERCK ET LIBERALITATE
REVERENDI DOMINI VAN 1730.

SART-DAME-AVELINE.

L'église de ce village possédait une cloche, ne se distinguant que par une inscription qui fut transcrite fort incorrectement comme suit:

CESTRE GERTRU MON NON QUI IN SIT LE PEUPLE A DE VOTION EN VERTU DU FEU THOMAS TORDEUR QUI M'A FONDU 1590.

Il nous paraît difficile d'admettre que cette inscription ait réellement été rédigée de façon aussi fantaisiste. Nous supposons que plutôt il aurait fallu la lire plus ou moins comme suit:

C'EST GERTRUDE MON NOM QUI INCITE LE PEUPLE A DÉVOTION (EN VERTU DU FEU?) THOMAS TORDEUR QUI M'A FONDUE EN 1590.

Thomas Tordeur, dont l'atelier établi à Nivelles, était en pleine activité à la fin du XVIe siècle, travailla jusqu'en 1617, quand il s'associa avec son fils Jean Tordeur. Plus tard, ce dernier eut pour successeur, son fils, Thomas-François Tordeur. Ces fondeurs livrèrent un grand nombre de cloches aux églises, principalement du Brabant et du Hainaut (1). La cloche de Sart-Dame-Aveline est le plus ancien spécimen connu de la fabrication du fondeur Thomas Tordeur.

---

(1) ERNEST MATTHIEU. *Les fondeurs de cloches nivellois. Les Tordeur.* — ID. *Thomas Tordeur, fondeur nivellois.*

SCHIPDAEL. (Lennick-Saint-Martin).

Les documents renseignent pour ce village deux petites cloches; la première haute de 2 1/2 pieds, d'un diamètre de 3 pieds, pesait 500 livres. Elle portait pour toute inscription deux noms, sans doute ceux des donateurs ou des parrain et marraine:

GILLIS VAN LAETEM ENDE MARIA SCHOONIANS Nº 1700.

A lire *Aº*, au lieu de *Nº*.

La seconde ne pesait que 130 livres; son diamètre était de 2 pieds et sa hauteur de 1 1/2. Elle provenait de l'atelier malinois de Jean van den Gheyn, comme le prouvait l'inscription:

JAN VAN DEN GHEYN ME FECIT ANNO 1686.

Au lieu de *Jan*, le copiste aurait sans doute dû lire *Joannes*.

Jean van den Gheyn devait être le fils de Pierre van den Gheyn et de Marie Lamberechts, et naquit à Malines, en 1642. On trouve des cloches, portant son nom, jusqu'en 1692.

LENNICK-QUENTIN.

Quatre cloches furent confisquées à Lennick-Saint-Quentin, par les commissaires de la République. Nous en donnons ici les inscriptions:

1° Steeph Roelans heeft may gegoten met san twee sonen David en Joannes in et jaer ons Heeren 1756.

Rectifions d'abord ce texte qui, sans doute, en réalité, devait être:

Steven Roelans heeft my gegoten met syn twee sonen David en Joannes in het jaer Ons Heeren 1756.

Cette cloche, qui pesait 3000 livres et était haute de quatre pieds, est fort intéressante, parce qu'elle nous fait faire connaissance avec le père des fondeurs David et Jean Roelans, fondeur lui-même, et appelé Etienne Roelans.

2° Cloche pesant 2800 livres; hauteur 3 1/2 pieds.

Christi prae cursau et Baptistae a parochia lenia censi campane sacratia est.
Me fudit Joanes Lefevre Antverpienses en 1662.

Que nous corrigerons comme suit:

Christi præcursori J. Baptistæ a parochia Lennicense campana sacrata est.
Me fudit Joannes Lefevre Antverpiensis in 1662.

Jean Lefebvre avait, à Anvers, un atelier fort actif, et nous avons, dans nos publications antérieures, cité de nombreuses cloches portant son nom, et datant de la seconde moitié du XVIIe siècle.

3° Cloche de 500 livres.

Ad magorem Die paruco gloriam paulus vocor a n° 1671.

Ou mieux :

Ad majorem Dei (...?) gloriam. Paulus vocor Aº 1671.

Il est un mot que nous ne parvenons pas à identifier; nous préférons de ne pas émettre de conjecture.

4° A. D. Joes Buger archipbo et partuo S. Quinlini me sure a. nº 1671.

Nous croyons devoir lire :

R. D. Joës Buger archipbter patrono S. Quintino me susc. Aº 1671.

Cette clochette ne pesait que 300 *ℓ*.

NERLINTER. (Neer-Linter).

La cloche de ce village, dont le poids et les proportions ne sont pas indiquées, pas plus que l'année de sa fonte, portait une inscription flamande, conçue en ces termes :

Ick behoore toe aen de gemeynte van Neerlinter. Ick hebbe voor peter Louis baron de Waha heere van Keersbeek. Voor meter Honorine Jos. baronesse van Hynaten vrouwe van Kersbeek.

La famille de Waha porte de gueules à l'aigle éployée

d'hermine, becquée et membrée d'or. Les de Eynatten ont pour blason: d'argent à la bande de gueules accompagnée de six merlettes du même posées en orle (1). Louis baron de Waha, seigneur de Keersbeek, était fils de Théodore-Jean-Ignace baron de Waha, seigneur de Melreux, etc., membre de l'Etat noble de Namur et de celui de Luxembourg, et d'Anne-Antoinette-Sybille de Berghe de Trips, dame de Neerlinter. C'est à la suite de ce mariage que la seigneurie de Neerlinter entra dans la famille de Waha; après le décès de Théodore de Waha, elle échut à son fils aîné, Herman-Théodore-Joseph-Ambroise baron de Waha, lieutenant-colonel du régiment de Trips.

Louis de Waha naquit à Melreux, le 5 novembre 1724; il fut licencié en droit et nommé, en 1756, chanoine de Saint-Servais, à Maestricht, mais ayant résigné sa prébende, en 1764, il épousa à Tirlemont, le 5 février 1778, Honorine-Josèphe-Caroline-Barbe d'Eynatten, dame de Keersbeek, Graesen, Berleur, etc., née à Louvain et baptisée, le 28 octobre 1737, fille de Théodore baron d'Eynatten et Schoonhoven, bourgmestre de Louvain, et de sa première femme, Ursule baronne de Juncis de Duffel.

Honorine d'Eynatten avait été mariée en premières noces avec Joseph comte d'Albon, lieutenant-capitaine au régiment de Picardie, mort en 1777. Elle n'eut pas d'enfants de son union avec Louis de Waha (2).

La cloche que les républicains français emportèrent, ne devait pas être bien ancienne. D'après les renseignements que nous venons de donner sur ses parrain et marraine,

(1) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, VI, 301.

(2) Renseignements dûs à l'érudite obligeance de notre confrère et ami M. Léon Naveau.

elle aura sans doute été fondue quelques années seulement avant sa confiscation.

En 1600, l'église Saint-Pholien, à Neer-Linter, ne possédait pas encore de cloches, n'ayant pas remplacé celles qui avaient disparu pendant les troubles du XVIe siècle. En 1610, on en acheta une pour le payement de laquelle la paroisse vendit quarante chênes et engagea une rente de 500 florins de capital. En 1654, l'église avait deux cloches, dont l'une avait été donnée par les décimateurs; en 1688, ce nombre était porté à quatre, mais celles-ci furent brisées par les troupes alliées qui, en 1705, pillèrent le village et dépouillèrent l'église de ses ornements. En 1735, on acheta une nouvelle cloche, à Louvain, chez van den Gheyn, et en 1795, on en commanda une aux fondeurs lorrains Simon et C. Drouot, qui l'exécutèrent sur place. La chapelle de Notre-Dame de Ransberg, qui dépendait de Neer-Linter, avait une clochette qui avait été fondue, en 1682, par les frères Jean et Georges de Plumere, mais qui fut refondue, en 1708, par van den Gheyn, à Tirlemont (1).

ROOSBEECK. (**Glabbeeck**).

Petite cloche du XVIIe siècle, portant une modeste inscription:

SUM CONFLATA A° 1628 MENSIS AUGUSTI SUB R. D° CAROLO FORTUNATO. S. PATRONA ORA PRO NOBIS.

---

(1) TARLIER et WAUTERS. *Géographie et histoire des communes belges.*

BUNSBEK. (Glabbeek) (Bunsbeek).

Simple attestation de propriété, sans intérêt:

Ick behoore toe aen de gemeynte van Bunsbeeck 1764.

L'abbaye d'Heylissem jouissait du patronat de l'église Saint-Quirin. En 1631, la tour s'étant écroulée, elle fut sollicitée de payer les frais de la restauration, mais elle n'y consentit qu'à condition d'affecter à ces travaux la somme qu'elle aurait dû allouer pour l'achat d'une cloche décimale.

Outre la cloche de 1764, que les républicains français emportèrent, la paroisse en possédait d'autres qu'elle réussit sans doute à cacher à la Révolution, car elle en garde aujourd'hui encore une qui date de l'année 1710, et une seconde qui, en 1724, fut payée 313 fl. 4 s., à André van den Gheyn (1).

VILLERS-LA-VILLE.

Cloche appelée *Jeanne*, fut offerte à l'église par les habitants du village, comme l'atteste l'inscription:

Jenne est mon nom. Les Parochins de Villers-la-Ville cause de ma fondation 1606.

---

(1) Tarlier et Wauters. *Loc. cit.*

BAISY.

Ce village possédait une cloche datant de la fin du XVIe siècle. Son inscription est assez intéressante:

LAVS TIBI DOMINE REX ETERNE GLORIE
ANNA EST NOMEN MEUM 1598.
LE CORONEL G. DELA BOURRELOTTE. ANNE DE WYMBURCH
A TOUT HAZARD.

Les noms, dans cette inscription, sont mal orthographiés, soit que le rédacteur du procès-verbal les ait mal copiés, soit que le fondeur, ait, comme c'était souvent le cas, commis des erreurs de transcription. Ainsi, au lieu de: *G. dela Bourrelotte*, il faut lire : *C. de La Bourlotte*, et au lieu de: *Anne de Wymburch*, *Anne d'Oyenbrugge*. Quant aux mots: *a tout Hazard*, constituent-ils une devise des donateurs? Nous ne le croyons pas. Nous sommes plutôt tenté d'y trouver un nom de fondeur, devenu indéchiffrable, sous une forme fantaisiste.

Le donateur ou parrain, dont nous trouvons le nom coulé sur la cloche de Baisy, est Messire Claude La Bourlotte, colonel au service du roi Philippe II et des archiducs Albert et Isabelle, qui fut anobli par lettres-patentes, datées de Madrid, le 31 juillet 1597.

Il fut créé chevalier par d'autres lettres, du 9 août suivant. Il portait pour armoiries: d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois têtes de léopards de gueules et accompagnée de trois besants d'or, 2 en chef et 1 en pointe (1).

Le 13 septembre 1596, il avait acheté la terre de Lou-

(1) D. — S. D. H. *Nobiliaire des Pays-Bas et du duché de Bourgogne*, I.

poigne, pour 26,000 florins, à François de Genève, seigneur de Lullin, général de la garde du duc de Savoie; il prenait alors les titres de colonel d'un régiment de luxembourgeois, prévôt et grand gruyer de Chiny et d'Etalle, gouverneur de Florenville. Trois ans plus tard, le 11 mars 1599, par devant le notaire Fortamps, de concert avec sa femme, Anne d'Oyenbrugge, il passa son testament au château de Loupoigne. Cette fois, dans cette pièce, Claude de La Bourlotte est qualifié de seigneur de Loupoigne, conseiller au Conseil de guerre, prévôt, gruyer de Chiny, gouverneur de Fleureville *(sic)*, colonel de douze compagnies d'infanterie luxembourgeoise. En vertu de ces dispositions testamentaires, un fidei-commis fut créé, grevant la seigneurie de Loupoigne (1).

Claude de la Bourlotte qui appartenait à une famille originaire de la Bourgogne, prit une part active à toutes les opérations militaires de cette époque. Grotius prétend, sans le prouver du reste, qu'il avait été chirurgien, et qu'il avait, en cette qualité, prêté ses bons offices au comte de Mansfeld, pour le débarrasser de sa femme, et que ce serait depuis ce temps qu'il s'était acquis la protection de ce seigneur. Ce sont propos sans doute imaginés par quelque envieux de la haute situation qu'il s'était acquise.

Il avait en effet reçu, en 1591, le régiment wallon de douze enseignes d'Octavio Mansfeld, qui, après son décès, passa à Nicolas de Catriz. Toutefois, antérieurement déjà, il avait pris rang dans l'armée royale. C'est ainsi que pendant la campagne que firent en Allemagne des troupes espagnoles, sous le commandement de Charles de Croy, pour secourir l'archevêque de Cologne, que Claude de la Bour-

(1) Archives royales du royaume. Cour féodale de Brabant.

lotte fut chargé de commander sept compagnies de Wallons, et c'est à leur tête, qu'il entra le premier, le 10 avril 1589, dans la place de Gertruydenberg. En 1590, après la malheureuse bataille d'Ivry, il fit partie des troupes de renfort que Farnèse amena sous les murs de Paris au secours de la Ligue. C'est à la suite de cette campagne, en 1591, que Claude de la Bourlotte obtint la nomination de colonel, dont nous avons parlé plus haut. En 1591, il assiégea et s'empara de Cambrai; en 1595, on le retrouve au camp devant Valenciennes, au premier rang de l'armée qu'y avait rassemblée l'archiduc Albert. En 1596, à la tête de son régiment, il entra après un court siège à Calais, puis, força La Fère à capituler, enfin, prit une part active au siège d'Ardres. Pendant l'année 1600, l'archiduc eut à lutter contre les forces hollandaises qui ne lui laissèrent guère de répit. Voulant les empêcher de se retirer à Ostende ou de s'embarquer, il réunit en grande hâte une armée d'une vingtaine de mille hommes, dont faisaient partie les compagnies de Claude de la Bourlotte. Après un premier succès, le 2 juillet, se livra quelques jours plus tard, à Nieuport une bataille plus importante. Les troupes espagnoles furent battues, et le colonel de la Bourlotte fut tué en défendant vaillamment le fort Isabelle (1). Son corps fut transporté à Loupoigne et enterré dans l'église de ce village.

Rien ne fait mieux connaître la valeur militaire du colonel de la Bourlotte que deux passages de documents officiels que nous croyons intéressants de reproduire ici et qui feront mieux apprécier cet officier supérieur.

L'empereur Rodolphe II, menacé, en 1594, d'une guerre

(1) Bᵉ Guillaume. *Histoire de l'infanterie wallonne sous la maison d'Espagne.*

formidable contre la Turquie, manquait d'officiers capables de diriger les opérations avec chance de succès. Il s'adressa, pour en obtenir, à son frère, l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas. Celui-ci lui proposa le comte de Mansfeld, et dans la lettre par laquelle, en date du 21 décembre 1594, il annonçait à l'empereur le succès de ses démarches, il ajoutait: « Le colonel La Bourlotte, officier plein d'expérience, de bravoure et de loyauté, est fort nécessaire dans ce pays, ainsi que son régiment. Mais comme il est la créature du comte, qui l'a élevé dès sa jeunesse, qu'il se règle sur l'humeur de ce dernier, et que je le crois susceptible de rendre avec lui de grands services à V. M. I., j'ai pris sur moi de donner l'ordre que son régiment, qui, si je suis bien informé, ne doit pas avoir plus de trois à quatre cents hommes, fut payé, congédié et prêt à partir. Les recommandations, sollicitées par le comte en faveur dudit La Bourlotte près du roi, vont être également expédiées. »

Quelques années plus tard, dans un rapport daté du 18 janvier 1597, l'agent de confiance de l'empereur dans les Pays-Bas, Sébastien Westernach, lui faisant rapport sur les officiers les plus capables de commander les armées impériales, s'exprimait comme suit:

« La Bourlotte est un officier entendu, capable, plein d'expérience et de bravoure, qui s'est fort distingué en campagne aussi bien que dans plusieurs sièges; mais jusqu'à présent, il n'a pas rempli d'autres fonctions que celles de colonel d'un régiment wallon. Le comte Charles de Mansfeld, dont il était la créature, l'élève, aurait bien voulu l'emmener avec lui en Hongrie, il y a deux ans; mais il n'y a pas eu moyen de l'y décider. Depuis lors, S. M. le roi lui a accordé, en reconnaissance de ses fidèles services, de grandes et belles grâces, et lui a fait une pension de

cent couronnes d'or par mois, en dehors de son régiment. La Bourlotte possède, en outre, de belles terres dans le pays, il a femme et enfants, et il est peu probable qu'il consentit à s'en éloigner, quand même Mgr. le cardinal le lui permettrait » (1).

Sur sa tombe, dans l'église de Loupoigne, fut placée l'inscription commémorative suivante, aujourd'hui disparue:

Ici gist
noble et illustre seigneur
messire Claude de la Bourlotte
seigneur de Berlestein, de Boncourt, la Vallée
Loupoigne, Baisy
lequel a esté tué lez Ostende pour le
service de Sa Majesté
le 24 Juillet 1600
Priez Dieu pour son ame (2).

Sa femme, Anne d'Oyenbrugge, qui était fille de Philippe-René d'Oyenbrugge et Milsen, et de Louise van der Noot, se remaria peu après avec Winant de Berlaymont, seigneur de Borneville (3). D'accord avec son mari, elle renonça aux revenus des seigneuries de Loupoigne, Baisy et Hosoy, en faveur de Anne de la Bourlotte et de Robert de Celles. Elle mourut, le 24 novembre 1659, ayant eu de son premier mari trois enfants :

1° Anne de la Bourlotte, dame de Loupoigne et de Baisy,

(1) Cte de Villermont. *Quelques particularités sur les généraux de l'armée des Pays-Bas à la fin du XVIe siècle.*

(2) de Kessel. *Livre d'or de la noblesse luxembourgeoise.*

(3) Cour féodale du Brabant.

qui épousa, le 14 juillet 1616, Robert de Beaufort de Celles, seigneur de Steenhault, qui décéda en 1647.

2° François de la Bourlotte, qui devint religieux et entra dans l'ordre de Saint-Dominique.

3° Ernest de la Bourlotte, seigneur de Loupoigne, mort sans laisser de descendance.

Anne de la Bourlotte, devenue veuve, recueillit les seigneuries de Loupoigne et de Baisy; après elle, elles passèrent à son frère, François de la Bourlotte, religieux dominicain. Plus tard, elles échurent à Claude-François baron de Celles, fils d'Anne de la Bourlotte, mais celui-ci était affligé d'une situation assez obérée, et ses créanciers hypothécaires voulurent, en 1669, faire procéder à la vente judiciaire de ces deux seigneuries; toutefois son beau-frère, Pierre Roose, président du Conseil privé, s'y opposa; un procès s'en suivit et Baisy devint propriété de ce dernier. Après lui, la seigneurie passa à son fils Jean-Charles Roose, baron de Leeuw-Saint-Pierre, conseiller du grand Conseil. Sa femme, Marie-Thérèse-Florence de Varick, dame de Berchem-Saint-Laurent, devenue veuve, intervint, en 1705, dans le règlement de ces laborieuses contestations, comme tutrice de son fils, Ambroise-Cyprien Roose (1).

VIEUX-GENAPPE.

Dans ce village, les collecteurs républicains recueillirent une seule cloche. Celle-ci était ornée d'une vierge et se distinguait par une inscription, qui se bornait à donner les noms de ses parrain et marraine:

(1) Archives générales du royaume. Cour féodale du Brabant.

J'ai pour parain Antoine Joseph Godefroid bailly et mayeur de Promelles et pour maraine Catherine Joseph Buisseret son épouse.

Promelles était une des quatre seigneuries qui se partagaient le village de Vieux-Genappe; elle dépendait du prévôt de Nivelles. Elle était astreinte à payer annuellement un droit assez élevé au profit de la vénerie des ducs de Brabant (1).

CHAPELLE DE GENAPPE.

Ici se trouvèrent deux cloches; la première, datant du commencement du XVIIIe siècle, était pourvue d'une assez longue inscription; celle-ci disait:

A la plus grande gloire de Dieu et de la Sainte-Vierge. Je suis refondue aux frais de la commune de Genappe, je m'appelle Catherine. J'ai pour parin Nicolas d'Aubioul et marine Marie Catherine Vandercam.
Les Chevreson m'ont fait en juillet 1724.

Nous avons fourni quelques détails sur les Chevreson, fondeurs de cloches lorrains, en décrivant plus haut la cloche de Houtain.

La seconde cloche était plus ancienne, comme en témoigne son inscription:

(1) Tarlier et Wauters. *Loc. cit.*

JHESUS BEN IC GHEGOTEN VAN PETER WAGHEVENS INT JAER MCCCCCXXIIII.

Pierre Waghevens appartenait à la célèbre dynastie des fondeurs malinois de ce nom. Fils de Henri Waghevens et de sa seconde femme, Marguerite van Belle, il épousa la fille d'un autre fondeur malinois, Jacques van Coppen. Il travailla de concert avec son frère Georges Waghevens et on trouve, dès 1483, des cloches portant son nom ; on en rencontre encore en 1535 (1).

HAUTAIN-LE-MONT.

Nous nous trouvons ici en présence de trois cloches, qui, s'il en faut juger d'après leurs inscriptions, devaient être fort importantes.

La plus grosse était la moins ancienne, n'ayant été fondue qu'en 1736. Sur ses flancs pouvait se lire :

JE PORTE LE NOM DE MARIE HENRIETTE JOSÈPHE VICTOIRE. MA MARINE NÉE COMTESSE DE SPANGEN, COMTESSE DE GLYMES, DAME DE CE LIEU. PHILIPPE JOSEPH, COMTE DE GLYMES, DU St EMPIRE ROMAIN DE LA BULLE D'OR, DE LA CHAMBRE AVLIQUE, VICOMTE DE LA WASTINE, SGR DE CE LIEU ET D'AUTRES LIEUX EST MON PARIN. JE SUIS BATISÉE A L'HONNEUR DE DIEU, DE LA VIERGE, ET REFONDUE PAR LES SOINS DU PASTEUR DE CE LIEU POUR LA DÉVOTION DES FIDÈLES ET GENS DE BIEN. N. PERIN ET P. GUILLAUME M'ONT FAIT EN 1736.

(1) *Eenige aanteekeningen rakende de Mechelsche klokgieters.*

Nicolas Perin ou Perrin est encore une fois un de ces fondeurs originaires du Bassigny, qui parcourait nos provinces pour y exercer son métier. Il était natif du village d'Outremecourt (canton de Bourmont, département des Vosges). Il appartenait à une famille dont beaucoup de membres s'adonnèrent à la même industrie. Pierre Guillaume, qui semble, d'après l'inscription de Hautain, avoir été son associé, était natif du village d'Illoud, voisin de Outremecourt (1). Si maintenant nous tâchons d'identifier les parrain et marraine, nous trouvons que Philippe-Joseph comte de Glymes de Hollebecque et du Saint-Empire, vicomte de la Wastinne, seigneur de Hautain-le-Mont, La Haye, Crayenhove, Ransbeke, qui était fils de Winand comte de Glymes et de Michelle d'Yedeghem, naquit le 9 avril 1688. Il épousa à Nivelles, le 7 octobre 1716, Marie-Justine-Henriette-Josèphe-Victoire de Spangen d'Uytternesse, fille de Charles baron de Spangen d'Uytternisse et de sa seconde femme, Hélène de Spangen de Herent. Elle naquit à Anvers, le 24 mars 1696, et était veuve le 14 septembre 1747 (2).

La seconde cloche de Hautain, d'un volume moindre, était agrémentée d'une inscription plus modeste:

JACQUELINE EST MON NOM. JE SUIS FAIT A L'HONNEUR DE LA VIERGE ET DE St JACQ. PATRON DE HAULTAIN-LE-MONT A° 1670.

Quant à la troisième, de grandeur moyenne, elle exhibait une série d'inscriptions d'une rare prolixité; les voici reproduites:

(1) JOS. BERTHELÉ. *Enquêtes campanaires.*

(2) *Annuaire de la noblesse de Belgique,* 31e année.

THERESE HERNESTINNE ADRIENNE CLAIRE EST MA MARINE NÉE COMTESSE DE LANOY CHANOINESSE DU TRÈS ILLUSTRE CHAPITRE DE NIVELLE. CHARLE NÉ COMTE DESPANGEN EST MON PARIN. BENITTE PAR LE Sr I. E. HICQUET, CURÉ DU LIEU EN L'AN
SUM PAROCHIANORUM IN LAUDEM DIVAE VIRGINIS
A DUMOVSAN CLERCQ
PAROCHIANORVM PIIS. REFVVSA FVI
DONIS CONSORORESQVE HVIVS.

Ce chronogramme donne la date de la refonte de cette cloche, soit en 1735. Quant à la partie de l'inscription qui atteste la donation, elle est évidemment fautive; comme le prouve le génitif isolé *parochianorum*. Les mots *A Dumonsau Clercq* se rapportent probablement au fondeur, mais tels qu'ils ont été copiés, il n'est guère possible de les identifier. Il y a bien eu au XVIIIe siècle un fondeur lorrain, nommé Nicolas Clere ou Clerc, puis des fondeurs malinois du nom de De Clerck, mais les identifications sont ici insuffisantes, et ne permettent pas une attribution quelque peu justifiée.

La personne du parrain n'est pas très clairement indiquée. Il peut être question ici de Charles-François-Joseph-Gilbert comte de Spangen d'Uytternesse, fils de Charles comte de Spangen et frère de Marie-Justine de Spangen, marraine de l'autre cloche de Hautain. Il naquit à Anvers, le 28 janvier 1699, et mourut sans alliance à Bruxelles, le 8 janvier 1749. D'autre part, il ne serait pas impossible que le personnage, dont le nom figure sur la cloche, soit le cousin du précédent et son légataire universel, Charles-François-Pierre baron, puis comte de Spangen d'Uyternesse, seigneur de Baudries et de Vosmaer, qui naquit à Bruges, le 17 février 1715, et vécut jusqu'au 20 juin 1792. Toute-

fois, si l'on tient compte du jeune âge de ce dernier, en 1735, année de la fonte de la cloche, et si on doit admettre que l'inscription porte réellement les mots *Charles né comte Despangen*, dans ce cas, le doute n'est plus possible; ce fut alors le premier qui vit son nom inscrit sur la cloche, car Charles-François baron de Spangen n'obtint son titre comtal qu'à la suite du décès de son cousin, dont il hérita.

La marraine, Thérèse-Ernestine-Adrienne-Claire comtesse de Lannoy, qui fut, en 1705, reçue chanoinesse de Nivelles, était fille de François comte de Lannoy, et de sa seconde femme, Anne baronne van der Horst.

EYSINGEN. (Hal).

La cloche de ce village, qui fut enlevée en 1799, pesait 400 livres. Elle mesurait en diamètre 2 1/2 pieds, et était haute de 2 pieds et 1 pouce. Son inscription, d'une forme concise, était rédigée comme suit:

AD HONOREM DEI VIRGINIS ET S. AMANDI.
JOANNES TORDEUR ME FECIT ANNO 1637.

Jean Tordeur, fils et successeur de Thomas Tordeur, avait son atelier établi à Nivelles. Il travailla d'abord conjointement avec son père, puis, après le décès de celui-ci, reprit la fonderie paternelle. Il livra des cloches à Saint-Vaast, à Soignies, ailleurs encore (1).

---

(1) ERNEST MATTHIEU. *Les fondeurs de cloches nivellois, Jean Tordeur.*

SUERBEMDE. (Glabbeek) (Suerbempde).

La cloche de ce village ne portait qu'une simple invocation pieuse et un certificat daté de fabrication:

JOANNES BODRI ME FECIT 1615
SALVATOR MUNDI SALVA NOS.

Nous avons vainement cherché des renseignements sur le fondeur Jean Bodri, que nous rencontrons ici pour la première fois. C'est sans doute l'abbaye de Heylissem, qui jouissait des dimes de la paroisse, qui fit don de cette cloche à l'église Saint-Sulpice.

CASTRE. (Hal).

Le procès-verbal de saisie signale ici deux cloches, qui n'auraient porté comme inscription que de simples invocations religieuses.

La première pesait 3500 livres; d'un diamètre de 4 pieds, elle était haute de 3 1/2. Sur sa robe d'airain se lisait:

AD MAJOREM DEI DEIPAROQ. VIRG. LAUDEM ET GLORIAM.

Il y a lieu évidemment de remplacer *Deiparoq* par *Deiparaeq*, à moins que la faute ne soit imputable au fondeur, ce qui n'aurait rien d'étonnant.

La seconde cloche, haute de 3, et d'un diamètre de 3 1/2 pieds, pesait 3000 livres. Son inscription disait:

LAUDATE DOMINUM IN SIMBALIS BENE SONANTIBUS.

BRAGE. (Hal).

Une cloche de faibles proportions: diamètre 2 1/2 pieds, hauteur 2 pieds, poids 700 livres; et comme inscription:

D. Guilielmo Schavinck St B. pastore in Berthe 1668.

Cette mention du nom d'un curé, sans autre indication, est peu naturelle; on serait tenté de croire que l'inscription est incomplète.

LEMBECQ. (Hal).

D'après l'intéressante inscription, que portait l'une des deux cloches de Lembecq, celle-ci, et une seconde qui, lors de la révolution, avait disparu, auraient été fondues au moyen du métal d'une cloche plus ancienne nommée *Saint-Véron* et datant de l'année 1487. La cloche encore existante pesait 1400 livres; elle était haute de 3 pieds et mesurait 3 pieds et 8 pouces de diamètre. Son inscription portait:

Nous sommes deux sœurs tirez en l'an 1718 de la même mère nommée Veron qui etoit faite l'année 1487. Parain le sieur Jacques Philippe Defontaine baillie de ce lieu de Lembecq. Maraine demoiselle Marie Marguerite Lorent. F. Biot et J. Baptiste Maubon nous ont fait.

Ce furent, encore une fois, des fondeurs lorrains qui coulèrent, sans doute sur place, en 1718, les cloches de Lembecq. Jean-Baptiste Maubon ou Maulbon, était établi à

Breuvannes, puis à Outremecourt. La première localité fait partie du canton de Chefmont, la seconde de celui de Bourmont, dans l'arrondissement actuel de Chaumont (Haute-Marne); elles constituaient autrefois des dépendances de l'ancien Bassigny. Jean-Baptiste Maubon avait épousé Jeanne Perrin. Quant à l'autre fondeur, c'est par erreur que son nom est orthographié Biot, quand il faudrait lire Briot. François Briot habitait aussi Outremecourt. Ses relations avec Maubon, s'expliquent naturellement par ses rapports avec les Perrin, étant lui-même beau-frère d'Etienne Perrin et associé, pendant une certaine période, avec Jean et Etienne Perrin. Il travailla aussi avec Joseph-Ignace Thouvenel (1).

Mais lors de la confiscation des cloches, Lembecq en possédait une seconde, un peu plus ancienne. Elle pesait 900 livres et ses dimensions étaient de 2 1/2 pieds de hauteur et de 3 1/2 pieds de diamètre. Son inscription était conçue comme suit:

LEMBECQ. ANNO 1711. MARAINE MARIE FRANÇOISE DE BOURNONVILLE PRINCESSE DE STEENHUSE.

Plus bas se voyait une marque de fondeur, portant, en un cercle, une cloche entourée de ces mots *Denis Kuille ma fait.*

Marie-Françoise de Bournonville, qui naquit le 20 septembre 1663, était fille d'Alexandre duc de Bournonville, comte de Hennin-Liétard, baron de Caumont, seigneur de Tamise, général au service de l'empereur, grand bailli du Pays de Waes, gouverneur de Bruxelles, créé, en 1658, prince de Bournonville, plus tard vice-roi de Catalogne et de

(1) Jos. BERTHELÉ. *Enquêtes campanaires.*

Navarre, et de Jeanne-Ernestine d'Arenberg. Après avoir été reçue, en 1681, dans le Chapitre noble de Maubeuge, elle épousa plus tard, le 20 septembre 1663, Claude Richardot, prince de Steenhuyse, baron de Lembecq, etc., et mourut sans enfants (1).

Le nom du fondeur nous est inconnu. Nous croyons pouvoir supposer qu'il a été mal copié.

Lors de la confiscation des cloches, les paroissiens de Lembecq doivent avoir réussi à en cacher une, à moins qu'ils n'aient été autorisés à la conserver, car de nos jours l'église de Saint-Véron en possède encore une qui date de 1786, comme l'atteste son inscription conçue comme suit:

✣ Je suis baptisée pendant le mois de septembre. mon parrain le comte de Bournonville, seigneur de Lembecq et de Sart, etc. ✣

Et pour marraine Eleonore Françoise Le Ducq, épouse de Mre De Giey.

C. de Forest et L. Simon mon fait en l'an 1786 (2).

Le parrain de cette cloche doit être Wolfgang-Joseph comte de Bournonville et de Flegnies, né le 30 novembre 1715, fils de Wolfgang de Bournonville marquis de Sars, et de sa seconde femme Angélique d'Ursel. Il remplit les fonctions de lieutenant-général au service d'Espagne, de gouverneur du Guipuscoa, et de capitaine-général du royaume d'Aragon (3).

(1) J. F. A. F. *Généalogie de la famille Coloma.*

(2) L. Everaert et J. Bocchery. *Geschiedenis der oude vrijheid Lembeek.*

(3) J. F. A. F. *Généalogie de la famille Coloma.*

Quant à la marraine, Eléonore Le Duc, elle était femme de Henri Hyacinthe baron de Giey, propriétaire de la seigneurie et du château de Hondzocht, dépendance de Lembecq.

Elle était fille de Théodore Le Duc, seigneur de la Trouille, et d'Anne Husmans et avait vu le jour, le 31 mars 1742. Elle mourut le 21 janvier 1790. Son mari était fils de Ghislain baron de Giey et de Jeanne Lemire; il décéda le 17 août 1802, ayant eu cinq enfants (1).

Claude De Forest appartenait par sa naissance et ses alliances aux familles des fondeurs lorrains. Né à Illoud (Haute-Marne), le 17 février 1725, il était fils de Claude De Forest et d'Anne Simon; il épousa Elisabeth Chevresson, fille du fondeur Joseph Chevresson. Il eut une fille, Marguerite, qui fut la femme d'un autre fondeur, J. B. Renaud. On rencontre son nom sur les cloches de diverses localités belges, notamment à Mons (2).

Louis Simon était issu d'une autre famille de fondeurs ambulants lorrains, originaire d'Illoud, dont plusieurs membres travaillèrent activement dans nos provinces. Il était frère du fondeur Joseph Simon et oncle d'un autre fondeur, Nicolas Simon. Ceux-ci avaient même, vers la fin du XVIIIe siècle, établi un atelier, probablement temporaire, à Wommelghem; nous avons signalé ailleurs les cloches qu'ils livrèrent à l'église Saint-André, à Anvers, à celle de Casterlé, etc. (3). Louis Simon décéda subitement à Lombize (Hainaut), le 17 juin 1792, âgé de 68 ans, après avoir, le jour même, fondu une cloche pour l'église de ce village (4).

---

(1) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, VI.
(2) Jos. Berthelé. *Mélanges. Campanographie.*
(3) Fernand Donnet. *Les cloches d'Anvers.*
(4) Jos. Berthelé. *Mélanges.*

GLABBEEK. (Glabais ou Clabecq).

Une seule cloche, portant pour marque d'origine ces mots:

VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII ANNO 1732.

Le fondeur van den Gheyn qui livra cette cloche, en 1732, n'est autre qu'André-François van den Gheyn, qui quitta Tirlemont et transfera le siège de son industrie à Louvain (1).

HERINNES.

Ce village possédait une petite cloche de 300 livres. Son diamètre mesurait 2 1/2 pieds et sa hauteur 1 1/2. Elle provenait de l'atelier d'Alexis Julien, comme le témoigne son inscription :

ALEXIUS JULIEN ME FECIT 1709.

Alexis Julien ou Jullien était un fondeur établi à Anvers, mais qui travailla surtout à Lierre. Nous avons déjà antérieurement renseigné les nombreuses cloches qu'il livra à diverses églises d'Anvers, de Lierre, de Contich, de Grobbendonck, de Wortel, de Zoerle-Parwys, etc. (2).

---

(1) X. VAN ELEWYCK. *Matthias van den Gheyn.*

(2) FERNAND DONNET. *Les Cloches d'Anvers.* — ID. *Variétés campanaires* (1e série).

OPLINTER. (Op-Linter).

L'inscription de la cloche qui fut préemptée dans ce village, est encore une fois reproduite de manière fort inexacte. Le procès-verbal porte en effet:

MARIA ES MYNE NAME
MYN GHELRYTEYT SY GODE BEPRA.
GORIS TRIER L'AN 1775.

Nous proposons de rectifier comme suit les deux dernières lignes:

MYN GHELUYT SY GOD BEQUAEME
GORIS TRIER. ANNO 1775.

Grégoire Trier appartenait à une famille qui produisit de nombreux fondeurs, depuis le XVe jusqu'au XVIIIe siècle, et qui travaillèrent principalement à Aix-la-Chapelle. Les uns, la disent originaire de Trèves, en Allemagne, les autres, de Hollande. Quoiqu'il en soit, ses membres travaillèrent dans les deux pays, et on peut aujourd'hui encore signaler de nombreuses cloches qui portent leur marque. Ce qui ferait croire, comme leur nom l'indique, que, primitivement, ils étaient originaires de Trèves, c'est que sur plusieurs des cloches qu'ils fondirent au XVIe siècle, ils coulèrent, comme marque de fabrique, une représentation de la célèbre relique de Trèves, la sainte robe du Sauveur (1).

Toutefois, nous estimons que l'inscription d'Oplinter con-

(1) Dr HEINRICH OTTE. *Glockenkunde.* — JOS. HABETS. *Middeleeuwsche klokken en klokinschriften in het bisdom van Roermonde.*

tient encore une autre faute de transcription, et que le millésime de 1775 n'est pas correct. L'inscription elle-même, du reste, n'a pas la tournure de celles qui, partout, étaient en usage à la fin du XVIIIe siècle; tout au contraire, elle se rapproche intimement de celles qui eurent cours au XVe et au commencement du XVIe siècle. Ensuite, à cette époque, ni en Hollande, ni en Allemagne, nous ne trouvons un Grégoire Trier, tandis que ce prénom est porté par de nombreux fondeurs de cette famille pendant les siècles précédents. C'est ainsi que nous rencontrons des fondeurs Trier portant le prénom de Grégoire de 1483 à 1513, de 1538 à 1566, en 1565, etc. (1).

BELLINGHEN. (Hal).

Nous rencontrons ici une petite cloche, haute de 1 1/2 pied, d'un diamètre de 2 pieds et pesant 100 livres. Voici son inscription :

THOMAS BOCQUEAU ME FECIT EXCELLE 1700.

Nous ne comprenons guère le mot *Excelle*, qui sans doute doit avoir été mal copié.

Le fondeur Bocqueau nous est inconnu.

---

(1) MACCO. *Aachener wapen en genealogien.*

BOGARD.

Sur la cloche de ce village se lisait:

MYNEN PETER IS LAURENTUS SPINEL
SANCTE THEOBALDE ORA PRO NOBIS 1786.

Cette cloche pesait 2600 livres; son diamètre mesurait 3 1/2 pieds et sa hauteur 3 pieds.

HAL.

Dans cette ville, six cloches furent saisies. La plus importante pesait 6500 livres. Ses dimensions étaient: 5 pieds pour la hauteur et 5 1/2 pour le diamètre. Elle était ornée d'une inscription qui fut lue comme suit:

FRANCHYS GENS NAUSI ET SCABINORUM CIVITATIS HALLENSIS FUNDEBAB A JOANNE. ANNO...

La seconde cloche n'était haute que de 4 pieds, et son diamètre mesurait 5 pieds 3 pouces.

Quant aux quatre autres cloches, elles étaient alors, s'il faut en croire le procès-verbal, complètement indéchiffrables.

Nous venons de voir quelle était, d'après les commissaires républicains, l'inscription de la première cloche. Cette inscription est évidemment fautive. S'il faut en croire la *Geschiedenis der stad Halle*, de Léop. Everaert et Jan Bouchery, la tour de l'église de Hal possèderait aujourd'hui

encore un carillon, composé de vingt-sept cloches. La principale de celles-ci, qui sert également à sonner les heures, est ornée d'une double inscription, dont la première a quelqu'analogie avec celle que nous avons reproduite plus haut. Elle ferait croire que la cloche ne fut pas enlevée par les républicains, et que le métal, dont elle était alors composée, servit à une refonte qui eut lieu en 1849. Quoiqu'il en soit, voici, d'après les auteurs que nous venons de citer, ce qui, actuellement, pourrait se lire sur la cloche:

USHICYS ET CURA AMPLIIS. D. D. BALLIVI PROETORES ET SCABINORVM CIVITATIS HALLENSIS FUNDEBAR A JOANNE LECLERC MECHLINIENSI AT QUE PERENNIS DEI ET VIRGINIS ALMAE SACRABAR HONORI. ET REFUNDEBAR A. L. J. VAN AERSCHODT VAN DEN GHEYN LOVENIENSI. ANNO MDCCCIL.

Cette transcription renferme évidemment encore une fois des erreurs de copie, principalement dans la première partie. Peut-être faudrait-il lire *auspiciis*, au lieu de *ushicys*. La date finale nous paraît également peu correcte.

Le fondeur ne s'appelait pas Leclerc, mais bien Declerck. Les fondeurs de ce nom, parents des van den Gheyn, s'associèrent avec ceux-ci au commencement du XVIIe siècle, et leurs noms se trouvent réunis sur de nombreuses cloches. A. L. J. van Aerschodt était petit-fils d'André-Louis van Aerschodt qui, par suite de son mariage avec Anne-Maximilienne van den Gheyn, fille d'André-Joseph van den Gheyn, reprit la fonderie de cloches que ce dernier possédait à Louvain (1).

(1) X. VAN ELEWYCK. *Matthias van den Gheyn.*

Dans le même carillon de Hal existent encore quelques cloches, qui sans doute furent cachées à la révolution, ou qui, par un privilège, dont nous n'avons pu retrouver trace, ont pu être conservées. Il nous semble intéressant d'en ajouter ici la description.

Sur la seconde cloche peut se lire (1):

TRISTES ABS LORA CONSOLAR CORDE MARIA EXULTANS SONITA PEREGRINOS LIBERO SALTU QUANDO FUI FACTA VIGUIT DUXILLA MARIA QUAM TUNC MAXIMILIANUS TENUIT SIBI CARAM SUMMA. WALTERUS ME FECIT MENTE DEVOTUS MILLENO QUATRE ET CX QR. SED. OCTO X.

Nous sommes encore une fois ici en présence d'une transcription fort fautive.

La troisième cloche porte:

II GHEBROEDERS MACTTEN MI DANIEL EN MIHIEL VAN HARLEBEKE. ANNO DM.M.CCC.XC. MARIA EST NOMEN MEUM.

Cette cloche, par son ancienneté, est des plus intéressantes. Les spécimens du XIVe siècle, existant encore dans notre pays, sont en effet fort rares.

Les fondeurs du nom d'Harlebeke étaient connus. Sur certaines cloches se rencontrent les noms de Jean ou de Guillaume van Harlebeke; ailleurs il est question de travaux exécutés par trois frères de ce nom; c'est la première fois qu'apparaissent Daniel et Michel van Harlebeke. Tous vivaient pendant la seconde moitié du XIVe siècle.

(1) EVERAERT et BOUCHERY. *Geschiedenis der stad Halle.*

La troisième cloche, servant à la sonnerie des demi-heures, se distingue par une double inscription que voici :

ADMIRAL ES MYNEN NAAM. MYN GHELUIT ZY GODT BEQUAAM.
MCCCCC.L.XIII.
G. TRESSENS GHELDERINGHEN ALS KERCMEESTER IN DYN TYT
DEEN MY MAKEN EN PRIMBAULT BEYADER.

Ce nom d'*Admiral*, donné à cette cloche, nous paraît au moins étrange, et nous avouons que nous avons grande peine à l'admettre.

Enfin, la dernière des cloches de quelqu'importance, est agrémentée d'une inscription pleine d'intérêt, dont la teneur est la suivante:

SALVATOR GABRIEL ES MYNE NAME.
MY GHELUIT ZY GODE BEQUAME.
GEORGIUS WAGHEVENS MAECKTE MY INT JAER MCCCCCXVIII.
GHEGOOTE TE MECHLE IN SINTE KATHERINE STRATE.

Il est intéressant de rencontrer sur une cloche l'indication de l'adresse exacte de l'atelier dans laquelle elle a été fondue. Georges Waghevens était fils du fondeur Henri Waghevens et frère de Pierre Waghevens. C'est avec ce dernier qu'il s'associa pendant les dernières années du XVe siècle, continuant les affaires délaissées par leur père. Pendant le premier quart du siècle suivant, le nom de Georges Waghevens se rencontre seul sur de nombreuses cloches (1).

(1) *Eenige aanteekeningen rakende de Mechelsche klokgieters.*

Voici maintenant reproduction d'un document qui expliquera la conservation dans la tour de l'église de Hal, d'une partie des anciennes cloches faisant partie du carillon. C'est une requête par laquelle l'administration municipale sollicitait la conservation de ses cloches. Son plaidoyer, s'appuyant sur une tolérance officielle antérieure, est assez adroit. Toutefois, il n'eut pas l'art de convaincre les fonctionnaires de l'administration centrale, car sur la requête est brutalement inscrite la simple mention: *Refusé*. Il est possible, et probable même, que ce refus ait été rapporté plus tard, ou qu'usant de prétextes divers, la municipalité ait réussi à retarder l'exécution des ordres de l'autorité et ait finalement obtenu la conservation des cloches du carillon.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

L'administration municipale du canton de Hal,
à l'administration centrale du département de la Dyle
du 2 Nivôse, an 7.

Citoyens,

Nous avons vu arriver ici des commissaires pour faire exécuter votre arrêté concernant l'enlèvement des cloches, cet arrêté est très juste et l'amour du bien public et de la sûreté des bons citoyens vous a dicté cette sage mesure. Mais qu'il nous soit permis de vous observer que le carillon de la commune de Hal bien loin d'avoir été l'instrument des troubles n'a servi, au contraire, qu'à célébrer et annoncer les triomphes de la république, fêtes nationales et décadaires. Nous nous sommes concertés ici avec le commissaire du pouvoir exécutif près de votre administration, le citoyen Malharmé

sur les moyens de pouvoir conserver notre carillon, il nous dit qu'il suffisait de bien le barricader et nous ordonna de le faire incessament, de quoi nous nous sommes occupés nous vous répétons avec confiance que sur nos justes réclamations que les représentans du peuple alors en mission dans la Belgique, le citoyen Lamot commissaire civil ont saisi avec empressement notre dévouement à le faire servir pour annoncer nos fêtes et nos victoires, nous avons donc lieu desperer que les mêmes motifs vous engageront à en faire de même, pour ce qui regarde les autres communes de ce canton, nous nous sommes empressés a y faire seconder les susdits commissaires jusqu'à la parfaite exécution de vos ordres, mais où en serions nous, citoyens, où en seraient tous les amis de la liberté si notre carillon ne servait plus à les enthousiasmer, nous pouvons vous garantir que les airs patriotiques prononcés par lui depuis l'entrée des troupes victorieuses de la république enflammaient les cœurs des vrais citoyens, que n'avez vous été témoins plusieurs fois de ces sentiments dans notre commune, mais ils n'auront point certainement échappés à votre surveillance. D'après ces considérations nous osons espérer que nos acclamations auront auprès de vous une issue favorable en permettant que notre carillon servira encore à échauffer l'ardeur nationale, nous nous y attendons d'autant plus que personne ne peut leur attribuer encore d'avoir occasionné des excès nous répondons personnellement et sur notre tête de ceux qui pourraient arriver.

Salut et respect.

J. J. Fasseaux, F. Walravens pdt,
N. Cuvelier, J. A. De la Bruyère, G. De Mack
comre. d. d. ext.

Refusé.

MERCHTEM.

Dans ce village, les cloches avaient été descendues de la tour de l'église; une seule restait, ayant été appropriée au service de l'horloge. L'agent municipal tenta de la conserver, et dans ce but il écrivit à l'administration départementale, pour obtenir cette faveur. La lettre, dans laquelle il expose sa demande, parmi des protestations du plus beau zèle républicain, contient de curieuses considérations, libellées de façon fort pittoresque. Elles présentent, nous semble-t-il, assez d'intérêt pour être reproduites. Voici donc la missive du fonctionnaire républicain:

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. —

Merchtem, 26 Brumaire, septième année républicaine.

L'agent de la commune et chef-lieu du canton de Merchtem, département de la Dyle,
à l'Administration centrale du même département,

CITOIENS ADMINISTRATEURS,

Les mêmes bras qui ont planté l'arbre sacré de la liberté dans notre commune réunis à ceux des vrais et zélés patriotes s'occupent aujourd'hui à descendre ces perturbateurs du repos public. Nous allons vous prouver par là, citoiens administrateurs, notre prompte obéissance à vos ordres. Nous allons vous prouver, dis-je, par là que le regne des loix et de la raison commence dans nos paisibles campagnes, et que nous foulons sans crainte à nos pieds ce monstre hideux connu sous le nom de fanatisme. Nous n'implorons qu'une

seule grâce au nom du bien public. Nous n'avons plus qu'une seule cloche suspendue qui seule répète les heures; ne nous seroit-il pas possible de la conserver!! Elle seule indique au laboureur, à l'artisan, le moment où ils doivent commencer et finir leurs travaux.

Elle annonce l'ouverture des marchés; elle est utile, non pas privilégiairement à notre canton, mais à tous les autres.

Les habitans de nos campagnes, vous le savez, citoiens administrateurs, partent ordinairement de nuit, pour se rendre aux marchés des villes voisines. La répétition de l'heure est l'unique signal, qui leur indique le moment du départ, que dis-je le voyageur solitaire quelque fois égaré dans l'obscurité de la nuit, n'est-il pas consolé en entendant sonner l'heure, son cœur ne palpite-t-il pas de joye, en entendant ce son, il entend par là qu'il va trouver un azile!!!!

D'après toutes ces considérations, citoiens administrateurs, je vous sollicite avec instance de nous laisser autant que faire se peut la cloche servant à la répétition des heures. Nous dépendrons sa langue, nous l'enchaînerons de manière qu'il soit impossible de la mettre en branle, nous l'entourerons de charpente, en finissant par faire un abbattis dans l'escalier qui y conduit.

Citoiens administrateurs, veuillez dans votre sagesse prendre ces courtes observations en considération, et comptez dans tous les cas sur mon zèle et mon obéissance.

Salut et respect.

L. Feytens, agent.

Cet éloquent plaidoyer, malgré sa forme pittoresque, malgré ses belles promesses, malgré même les nombreux points d'exclamation qui l'émaillent, n'eut guère de succès, s'il faut en croire du moins la brutale mention que le délégué de l'administration centrale inscrivit sur la pièce et qui se borne à ce seul mot: *Refusé.*

JAUCHE.

Un tableau dressé lors de l'enlèvement des cloches, résume laconiquement le résultat des confiscations dans ce canton. En voici la reproduction littérale:

« Liste des cloches retirées des communes. »

Canton de Jauche.

Nom des communes	Nombre de cloches
Ramilies (Ramillies)	1
Offust (Offus)	1
Noderwez	1
Enines.	1
Marille (Marilles)	2
Jandrin (Jandrain)	2
Maret (Marillies)	2
Huppaye (Huppaie)	1
Jauche.	3
Folacave (Folx-les-Caves)	1
Orp-le-Grand	3
Jandrenaub (Jandrenouille)	2
Total	20

JODOIGNE.

Un tableaux identique existe pour ce canton; le voici:

« Canton de Jodoigne »

Jodoigne	4
Opprebais	3
Pietrain	2
Dongleberg (Dongelberg)	2
Total	10 *(sic)*.

TUBIZE. (Tubise).

Cette commune avait demandé de pouvoir conserver une cloche, dont elle avait besoin pour actionner les sonneries de l'horloge. Cette demande n'ayant pas été accueillie, une nouvelle tentative fut faite, le 1 Nivôse, an VII, par l'agent municipal Jean-Joseph Parié. Cette fois cette démarche eut plus de succès et l'église fut autorisée à garder une cloche; c'est du moins l'apostille placée sur la requête qui nous le fait croire.

Quoiqu'il en soit, quinze jours plus tard, la décision de l'administration centrale n'était pas encore connue à Tubize, car le commissaire du directoire exécutif près la municipalité de ce canton, crût à son tour devoir tenter une démarche. Le 17 Nivôse, an VII, il envoya un mémoire à l'administration centrale du département de la Dyle, prédisant les plus graves événements, prévoyant des troubles, voire même des meurtres, si la requête des habitants n'était

pas favorablement accueillie. Cette pièce, en même temps, nous apprend que dans un village voisin, à Virginal, les cloches avaient pu être enlevées par les habitants et cachées. Voici copie de ce curieux factum:

Rép. 1762 Reçu le 22 Nivôse, an 7.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

—

TUBIZE 17 NIVÔSE
An 7e rep.

Le commissaire du directoire exécutif près la municipalité du canton de Tubize, à l'administration centrale du département de la Dyle,

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Je vous envoye l'extrait du réquisitoire que j'ai fait à notre municipalité en datte du onze court touchant le contenu de votre lettre du 9: j'y joins les rapports substantiels tels que les agents me les ont remis verbalement: ils ne m'ont jamais dissimulé moins la peine qu'ils ressentoient de la mesure adoptée par vous touchant les cloches: en se rapportant à la loi générale, ils m'ont dit franchement qu'avant *elle* tous étaient égaux: ils m'ont demandé de qui émanaient les exceptions de la loi, qu'il leur était important de le savoir: que dans presque toute la république, que dans un millier des communes une cloche au moins étoit restée pour les fins cités par votre circulaire du 21 Frimaire an 6, et votre arrêté du 19 Nivôse suivant sur la réquisition proclamatoire du ministre des finances Sotin en datte du 29 Frimaire même année: il nous est point inconnu, m'ont-ils dit, que sur le clocher même du temple de la loy au chef-lieu du département, l'heure sonne à l'ordinaire; qu'à Hal entre autre et dans presques toutes les communes des autres

départements, l'ouvrier des campagnes peut savoir l'heure de son travail et de son repos: ils sollicitent également l'exception de la loy en faveur de leurs administrés respectifs; ils exposent d'avance pour l'obtenir toutes les raisons que les endroits précités ont pu alléguer, répétant que tous sont égaux avant la loy... La crainte d'un triste avenir prochain les induit à réclamer de toute leur force; ils prédisent et assurent des malheurs et des troubles qui ne manqueront pas d'éclater contre eux en premier lieu et leurs familles; ils m'ont rappellé avec toute la sensibilité possible le contenu des représentations qu'ils vous ont adressées en Frimaire dernier, sans qui vous eussiez daigné envisager les maux qu'ils avaient été en danger d'encourir et qui les menacent non pas moins en ce moment; je prévois cit^ens^ adminis^rs^ que vous aurez beau les rapeller à leur poste respectif; vous aurez beau refuser leur démission, ils disent ouvertement qui préviendront le coup de l'explosition populaire; qu'il n'y a rien à le dissimuler, que le mécontentement est général, et qu'on ne tardera pas de voir renaitre par le désespoir ce que la simple animosité a entamé; qu'ils croient par tout droit se devoir plus à leur épouse et à leur propre sang, que de se sacrifier à la rage d'une populace, qui dans la fausseté de ses raisonnements, les regarde comme les auteurs des événements qui le désolent... Quelle force avons-nous, disent-ils, à opposer à la force agressive du peuple? Les militaires? Mais les militaires resteront-ils éternellement et sans cesse avec nous comme avec les administrations dans les villes? Après leur départ ne seront nous point traités d'autant plus cruellement que nous aurons voulu employer la force armée pour faire exécuter ce que l'esprit public déteste et abhorre, nous sommes les objets de sa haine, la dissention va la torche à la main parmi les familles allumer la haine; combien des mères maudissent leurs fils pour avoir accepté l'écharpe tricolore d'agent ou d'adjoint ou enfin de fonctionnaire public? C'est un cahos des choses dont nous serons victimes, disent-ils, puisqu'une seule allu-

mette peut en nous laissant la vie nous réduire sous 24 heures à la mendicité.

J'ai entendu tous ces discours, citoyens admrs, et d'après les notions que j'ai puisées de part et d'autre, telles que celles que je vous ai détaillées dans une de mes précédentes touchant les cabarets, je présume sans être allarmiste, terroriste, peureux, ni ami spécial des cloches ni des prêtres qu'il est de votre haute sagesse de calculer les suittes et je ne dois pas oublier de vous dire que le président même de notre municipalité, homme intègre et bon républicain, m'a confié en particulier que jamais le péril d'une insurrection n'avoit été si imminent, qu'il craignoit pour sa vie propre et la petitte fortune de sa famille, qu'infailliblement le départ des cloches coincidant avec celui des conscrits, seroit le mot de l'énigme... enfin la fermeté est de saison, citoyens admrs, mais l'excès du bien même, est ordinairement un mal réel.

Ils se sont plaint aussi bien vivement que des brigands prevenus de delits majeurs courrent paisiblement les rues; que la justice, malgré les réclamations différentes qu'on a fait parvenir aux tribunaux s'est toujours tû, et laisse courrir même sans se mettre en peine d'en prevenir les suites facheuses, des individus échappés des prisons (probablement ajoute-t-on par intrigue) prouvés coupables d'avoir attenté à leur vie et des autres fonctionnaires publics; voilà disent-ils, comme ils sont exposés à la merci de tout évènement dans les communes rurales, et pour toute consolation vous les menacez de l'indignation et animadversion du gouvernement supérieur si désemparent de leur poste, ou vous leur promettez visitte des garnissaires si pour temporiser et mitiger leur concitoyens, ils n'exécutent point ponctuellement la loi: autant dire, disent ils, qu'aussi longtems ils ne seront pas pillés incendiés ou égorgés eux et leurs enfants, il n'y a pas lieu à réclamer pour eux: quel secour pouvons nous esperer, disent ils, si malheureusement une incendie se manifestoit dans nos fermes ou nos maisons, surtout la nuit? qui avertira les habitans d'une commune

endormis? les services qu'une cloche peut rendre ne détruisent ils point un inconvénient! D'ailleurs l'arrêté dicté par la sagesse même qui rend les communes responsables des delits, ne previent il point toute objection ultérieure? Oui, citoyens admrs, je n'ai pu m'empecher de vous informer avec quel épanchement de cœur ces réflections ont été prononcées, en même tems qu'il est de mon devoir de ne rien vous laisser ignorer.

Vous trouverez cy joint aussi un extrait de procès-verbal du juge de paix de notre canton relativement au vol des cloches de Virginal: je ne sais si c'est insouciance de son devoir, peu d'attachement au régime actuel ou timidité fondée sur les menées clandestinnes des circonstances, mais il est vrai de dire, citoyens admistrateurs, que tout ce qui est de sa compétence pour la repression des abus contre la police, le brigandage, les propos seditieux &c reste dans l'inaction, et voilà en grande partie la cause du ton insurrectionnel qui commence à se montrer.

Salut et fraternité.

(Cachet.) JUMINI.

BRUXELLES.

Nous terminerons cette revue des mesures prises, en 1799, par les autorités républicaines, pour l'enlèvement et la destruction des cloches du canton de Bruxelles, en citant un dernier document qui se rapporte à cette ville même. Les cloches préemptées dans les divers villages, avaient été conduites à Bruxelles et réunies dans la cour de l'hôtel de ville. Leur vue suggéra sans doute aux administrateurs municipaux le désir de s'approprier à bon marché un carillon. Dans ce but, ils s'adressèrent à l'administration

centrale, sollicitant l'autorisation de faire un choix parmi les cloches, leur permettant de constituer ce carillon qui devait servir à annoncer les fêtes et à égayer les habitants de la capitale. Leur requête, datée du 27 Pluviôse, an VII, était conçue en ces termes:

ÉGALITÉ-LIBERTÉ

— —

Bruxelles, le 27 Pluviôse 7e année républne.

2e BUREAU
—
2e SECTION
—

L'administration municipale du canton de Bruxelles, chef-lieu du département de la Dyle,
à l'administration centrale du département de la Dyle,

CITOIENS ADMINISTRATEURS,

Il fut un tems où Camille Jordan réclama pour la conservation des cloches, du haut de la tribune; mais c'était en faveur du fanatisme. Aujourd'hui nous allons vous faire une demande à peu près analogue à celle-là; mais dans un sens bien différent; elle sera sous le point de vue d'avoir un objet d'art de plus dans notre commune qui consisterait en un carillon, faisant partie de l'horloge du beffroi: ce carillon pourrait se monter à peu de frais et passerait pour un des plus beaux de la République A cet effet, citoiens administrateurs, il serait nécessaire de nous autoriser à faire faire le choix de la quantité et qualité de cloches qu'il faudrait, et qui sont déposées dans la cour de votre local.

Il nous semble que jamais une occasion aussi facile pour la

conservation d'un instrument, qui ferait l'admiration des étrangers, ne se représentera.

D'après nos observations, citoyens administrateurs, vous consentirez certainement à nous accorder notre demande, qui n'a pour but que l'embellissement des fêtes nationales, et à augmenter la gaieté de nos concitoyens.

En conséquence, nous vous invitons à peser dans votre sagesse l'objet de cette lettre, et de nous faire connaître vos intentions sur son contenu.

Salut et fraternité.

Les administrateurs municipaux de la commune et du canton de Bruxelles :

F. Hayez. C. Joseph Olbrecht, prés.

A. Hendrickx. J. Fourmaux.

P. Van Cutsem.

Réponse indispensable faire d'abord chercher par des hommes compétents les cloches qui par dimensions et consonnance seront convenables, les désignez, les recevrez.

A cette requête l'administration centrale, comme on le voit par l'apostille finale, répondit que les administrateurs municipaux devaient préalablement commettre des gens compétents. Ceux-ci, à leur tour, devraient parmi les cloches, choisir celles qui, par leurs dimensions et leur son, seraient les plus propres à entrer dans la composition d'un carillon. Il fallait ensuite désigner spécialement ces cloches, et quand celles-ci auraient été ainsi mises à part, l'administration centrale promettait de les céder pour servir au but désigné.

CHAPITRE III

Anvers. Eglise Notre-Dame. La cloche « Thomas »

Dans notre ouvrage sur *Les cloches d'Anvers et les fondeurs anversois* (1), nous avons décrit l'ancienne cloche Thomas, qui fut fondue, en 1563, par Jean Fer, et fourni des détails sur sa fabrication. Des documents trouvés depuis lors, dans les archives de l'église, nous permettent de compléter ces indications.

En 1745, pendant la soirée du 10 décembre, après que les cloches de la cathédrale eussent été mises en branle pour annoncer les services de la fête de sainte Barbe, la cloche Thomas tomba, les attaches ou anses en bronze s'étant brisées. Voici comment cet accident est relaté dans les documents, rédigés à cette époque, par le secrétaire du Chapitre (2):

(1) F° 56.

(2) Archives de l'église Notre-Dame. Resolutie en memorieboek, f° 65.

1745 Jan. 10 ditto. Savonts 1 quaert voor acht uuren is gevallen de clock Thomas ondert luyden voor de confrerie van Ste Barbara, alle d'ôoren van de selve clocke gebrocken synde, waer van hier naer breeder.

Op de selve staet in groote letteren gegoten de volgende inscriptie:

D. Thomas Du Terne thesaurarius hujus ecclesiae Beatae Mariae virginis antverpiensis me fieri iuravit anno millesimo quinquentesimo sexagesimo tertio.

Ende in de rek^e^ van t jaer 1563 staet onder anderē:

« Item de groote clock Thomas die men heet de Re weeght 9662 pont comt voor elck 100,5 pont Brabt, facit 1932 guls 8 sts comt in ponden Brabs 483 2 schellingē. »

Au mois de juillet 1745, un accord fut conclu avec Henri Cassaert, qui, dans le contrat, est qualifié de serrurier; celui-ci s'engagea à rependre la cloche. Dans ce but, il devait forer des trous dans la calotte de la cloche, pour y fixer de nouvelles attaches; celles-ci ne devaient pas être en bronze, mais en fer fondu. On lui promit, pour accomplir cette tâche, une somme de 280 florins, pour autant, bien entendu que, la besogne achevée, la cloche fonctionnât sans difficulté et que sa sonorité n'ait pas été altérée.

Voici reproduction du contrat qui fut passé entre le Chapitre de la cathédrale et le serrurier Cassaert:

Accoord raekende het herhangen vande clock Thomas.

Den ondergeteekenden slotmaeker bekent veraccordeert te syn gelyck hy by desen veraccordeert met de heeren thresorier ende kerckmees-

ters der cathedrale kercke van Onse Lieve Vrouwe deser stadt Antwerpen wegens het hangen van de gevalle klock soo genaemt Thomas op den thoren der gemelde kercke in der manieren naervolgende.

Ten 1ste dat hy aenneemt te doorbooren de voorsr. klock Thomas ende te drillen soo veel gaten als er noodig sullen wesen om de zelve met alle securiteyt wederom te hangen aen daer toe bequaeme ysere bouten op de maniere gelyck de clock van de eerw. paters jesuiten tot Brussele gehangen heeft.

Ten tweeden dat hy alle het ysere werck, bouten, banden, spien &c. niets uytgenomen met een woordt alle het ysere werck noodig tot het hangen van de gemelde clock sal leveren ende maecken van het beste nieuw sweedsch yser alle wel doorwerckt ende doorsmeet op synen last ende cost.

Ten vierden dat hy de bovengemelde clock op synen cost zal hangen daer die gehangen heeft ende alle het werckvolck tot het hangen der zelve noodig betaelen ende voldoen.

Soo datter niet het minste t'sy bedacht t'zy onbedaght het gene dat tot het voorsve werck van die klock aen ysere bouten te hangen noodig is ofte sal wesen sal connen oft mogen gebrocht worden tot last ende coste der fabricq der voorsve kercke.

Ten vyfden de voorsve clock gehangen synde ende met eenen sullende connen geluyt ende gebruyckt worden gelyck die altyt gebruyckt ende geluyt is geweest voor haeren val, dan sullen die voorsve heeren thresorier ende kerckmeesters in die qualiteyt aen den selven onderscven slotmaecker gehouden syn te betaelen van wegens de bovensve fabricq de somme van twee hondert en tachentig guldens courant gelt.

Ten sesden doch indien de meergemelde clock gehangen synde op de maniere voorsve niet en soude connen ofte mogen geluyt worden om dat se niet sterck genoegh gehangen soude syn ofte niet soude connen gebruyckt worden.

Om eenige veranderinge van thoon ofte clanck ofte dat de selve

om alle andere oorsaecken bedacht ofte onbedacht niet en soude connen gebruyckt ende geluyt worden gelyck die voort vallen gebruyckt ende geluyt is geweest dan sullen die heeren thresorier ende kerckmeesters niet gehouden wesen dit het minste van de voors^ve somme te betaelen aen den ondergeteekende slotmaeker. Tot teeken der waerheyt ende meerdere vastigheyt van alle het gene voorschreven is, is dese van wedersyts geteekent. Actum Antwerpen in Julio 1745.

Hendierik Cassaert.

La tâche fut accomplie à la satisfaction du Chapitre; dès le mois de septembre 1745, la cloche *Thomas* avait repris sa place dans le beffroi de la tour et pouvait encore une fois être mise en branle sans inconvénient. Mention est faite de cet événement dans le registre aux procès-verbaux du Chapitre, sous la forme suivante:

September 1745 is de voors^ve clock Thomas gehangen op de maniere voors^ve door Henricus Hazaert ordinairen slotmaeker deser fabricq ende is voor t' minste soo groot als sy was voor den val.

Il est à remarquer que l'artisan qui remédia à l'accident de la cloche, n'est plus appelé ici Cassaert, mais Hazaert.

Nous avons fourni déjà quelques indications relatives à la refonte, par Georges Du Mery, en 1770, de la cloche Thomas (1). Les archives de l'église nous permettent de compléter aujourd'hui d'une façon assez intéressante, cette première narration. Nous trouvons encore une fois les détails que nous allons exposer dans les registres des procès-verbaux du Chapitre de la cathédrale (2).

(1) *Les cloches d'Anvers et les fondeurs anvervois*, f° 60.

(2) Archives de l'église Notre-Dame. Memorieboek, f° 35 v°.

C'est le 4 novembre 1769, à 10 heures et trois quarts du matin, que la cloche *Thomas* fut fêlée pendant qu'elle sonnait pour annoncer la messe qui allait être célébrée en l'honneur de saint Charles-Borromée. On la descendit, et avant de la briser, on constata qu'elle pesait avec ses accessoires 9303 livres. Nous avons dit que ce fut le fondeur brugeois, Georges Du Mery, qui fut chargé de procéder à la refonte. Pour exécuter ce travail, il établit son atelier dans la maison des escrimeurs, près de l'église Saint-Georges. L'opération eut lieu le soir du samedi, 28 juillet 1770, à 10 1/2 heures, et réussit parfaitement. La nouvelle cloche pesait 8412 livres, et on paya sur cette base à Du Mery, 2 sous de monnaie courante par livre de poids, plus 5 livres pour cent pour la perte en coulée. Au métal, provenant de l'ancienne cloche, avaient été ajoutées 500 livres de cuivre et 124 livres d'étain anglais, mais après la fonte il resta disponible un reliquat de 704 livres qui fut cédé à Du Mery au prix de 12 sous par livre.

La nouvelle cloche fut bénite, le 29 octobre 1770, par l'évêque d'Anvers, Henri-Gabriel van Gameren, et c'est cette circonstance qui lui valut de changer de nom. Elle s'appela depuis lors *Henricus*. Elle sonna pour la première fois, le 3 janvier 1771, ayant été replacée au même endroit où était suspendue l'ancienne cloche.

Voici, du reste, reproduction de la notice qui fut insérée dans le registre des procès-verbaux du Chapitre; celle-ci fournit de plus amples détails sur cet épisode de l'existence de l'ancienne cloche Thomas:

Memorie wegens de clocke genaemt Thomas wesende de grootste clocke deser kercke.

Op 4 november 1769 is gebarsten onse grootste clocke genaemt Thomas 't quaert van elfhueren onder het geluy voor de misse van de heyligen Carolus Borromaeus, sy heeft gewogen sonder ooren maer met haer oude pannen 8923 ℔ de ooren hebben gewogen 380 ℔, dus dat de clock Thomas in het geheel gewogen heeft met haer ooren en pannen 9303 pond

Sy is ergoten den 28 Julius 1770 door Georgius du Mery clockgieter van Brugge alhier in het schermershuys savonts ontrent half elf wesende zaterdagh, sy weegt nu 8412 ℔ de ooren daer onder begrepen tegens twee stuyvers courant geld per pond en vyf pond per cento lacagie. Daer is nieuwe spyse by gecoght van wegens dees fabricqne 500 ℔ roodt cooper en 124 ℔ engels tinne.

De nieuwe pannen wegen 262 ℔ a seven stuyvers courant geld per pond voor het gieten als ordinairen loon by attestatie vanden voorschreven clockgieter soo dat de nieuwe clocke nu in 't geheel weeght met haer ooren en pannen 8674 pond. De overige clockspyse heeft gewogen 704 pond de welcke by overstaen van d'heeren thresorier ende kerckmeesters vercoght is door commissie op Georgius Du Mery clockgieter tot Brugge a 12 stuyvers courant per pond buyten alle oncosten soo van transport als schips vraght naer Brugge.

Sy is gewydt door zyne doorlughtigste hoog weerdigheydt den heere bisschop dezer stad Henricus Gabriel van Gameren den 29 october 1770 ende genaemt *Henricus*.

Daer staet op te lesen in letteren langs den eenen kant.

ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS DOMINUS
HENRICUS GABRIEL EPISCOPUS ANTVERPIENSIS
BENEDIXIT ET TITULO PATRINI DECORAVIT ME
G. DU MERY ME FECIT ANTVERPIAE ✠

Langs den anderen kant :

FRANCISCUS ENGELGRAVE
ECCLESIAE CATHEDRALIS
B. M. V.
DECANUS ET THESAURARIUS
AEDILES
FERDINANDUS VAN PRUYSSEN
PHILIPPUS VERMOELEN
PETRUS PICK
EDMUNDUS CAMBIER
ME FIERI CURAVERUNT. ANNO 1770.

Sy heeft voor de eerste mael geluydt den 3 januarij 1771, ende is in den thoren op haere plaetse gebroght door den selven rooster waer boven sy precies is hangende.

A la suite de ce mémoire se trouve inscrit le compte de la fonte. Il confirme les détails que nous avons donnés plus haut. Il nous apprend de plus que, lorsque la nouvelle cloche fut fondue, trois musiciens amateurs furent chargés de l'examiner et de l'apprécier. Ils se réunirent deux fois à cet effet, et il leur fut payé pour cette besogne, à chacun, deux patacons.

Nous remarquons aussi que ce fut Henri Hazaert, le même qui, une première fois, avait été chargé de restaurer la cloche après sa chute, qui refondit le battant et livra les autres accessoires en fer. La nouvelle cloche avait donc coûté 2143 florins et 3/4 sous, mais après revente du solde de métal resté disponible, le montant des frais fut réduit à 1720 florins et 12 3/4 sous. Pour plus amples détails,

nous reproduisons ici le compte détaillé de l'entreprise, tel qu'il figure dans le registre de l'église:

NOTITIE WEGENS DEN ONCOST:

Primo betaelt aen 500 ℔ roodt coper a 17 stuyvers courant per pont	425,—
item betaelt voor 124 ℔ engels tinne à 8 st. wisg per pont comt courant	57,17 1/4
item betaelt aen dry heeren liefhebbers voor tweemael gekeurt ende geexamineert te hebben de nieuwe clocke a 2 pattacons ieder	16,16
item betaelt aen de stads waege voor het wegen van de oude ende de nieuwe clocke . . .	36, 1 1/2
item betaelt aen den voereman voor het voeren van de oude clocke naer het schermers huis ende de nieuwe van het schermers huys naer deese kercke .	31,—
item betaelt aen Jacobus Moons timmerman soo over gelevert hout voor het nieuw clockhooft als voor arrebydts loon	305, 6 1/2
item betaelt aan Henricus Hazaert smit voor het hersmeden van den clepel, bouten en ander yserwerck	198,11 1/2
item betaelt aan Georgius Du Mery clockgieter van Brugge voor het gieten van de nieuwe clocke wegende 8412 ℔ a 2 stuyvers courant per pond. . .	841, 4
item betaelt aan den selven voor het gieten van twee nieuw pannen wegende 262 ℔ a 7 stuyvers courant per pond	91,14
item aan selven betaelt voor 169 ℔ lacagie minder getaxeert als tot vyf pond per hondert a 12 stuyvers courant per pond	101, 8
item betaelt aen den selven voor honoraire gifte	38, 2
dus samen f	2143, 0 3/4

waer op moet afgecort worden voor 701 pond vercoghte clockspyse a 12 stuyvers courant per pond de somme van 422, 8

soo dat de nieuwe clocke cost f 1720,12 3/4

L'antique cloche *Thomas* n'avait guère eu de chance pendant son existence si mouvementée. Un nouvel accident est récemment venu la frapper. Pendant qu'elle sonnait pour annoncer la fête de l'Ascension, au mois de juin 1908, une nouvelle fêlure, sans motif apparent, se produisit subitement et la rendit impropre à tout usage. Mais, cette fois du moins, il ne fallut plus la descendre de la tour. Un spécialiste se présenta, qui se fit fort de remédier à l'accident, sans devoir détacher la cloche du beffroi. Par un procédé, dont il possède le secret, il applique, de part et d'autre, contre la fêlure, préalablement agrandie, des feuilles de métal, puis, après avoir percé le métal d'une série de petits trous, il produisit l'alliage intime des nouvelles appliques de bronze. L'opération réussit parfaitement et, le 14 octobre, *Thomas*, mise en branle à toute volée, avait récupéré son ancienne sonorité et rien dans la tonalité ne trahissait l'opération qu'elle avait dû subir.

CHAPITRE IV

Cloches anversoises : Eglise Notre-Dame. — Eglise protestante. — Eglise Saint-Antoine. — Cloche de la Bourse. — Cloche de l'Arsenal maritime — Hospice Saint-Nicolas. — Eglise SS. Michel et Pierre.

Cloches anversoises

EGLISE NOTRE-DAME.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, nous ont permis de relever quelques détails complémentaires, relatifs aux cloches. Nous les donnons ici ; ils pourront s'ajouter à ceux que nous avons fournis dans notre ouvrage sur les *Cloches d'Anvers et les fondeurs anversois*.

Il nous faut d'abord rectifier les quelques indications que nous avions fournies au sujet de la cloche *Salvator*. Celle-ci, en réalité, pesait 1540 livres, quand, en 1501, elle fut livrée à un fondeur malinois, maître Simon. Celui-ci est évidemment Simon Waghevens qui, dès la fin du XVe

siècle, livra déjà plusieurs cloches à nos églises. Du métal de l'ancienne, il fondit une nouvelle cloche, qui ne pesait que 1508 livres. Il la livra la même année. C'est à cette occasion que les marguilliers de l'église établirent un décompte, et déduisirent du montant qu'ils lui payèrent la différence de 32 ℔ de métal, plus une somme de 40 gros de Brabant, qui lui avaient été versés à valoir. Ils soldèrent en même temps d'autres dépenses, faites pour le même objet, chez un certain Nicolas Gobblet. Voici le passage des comptes de l'église, se rapportant à cette cloche:

Item meester Symon de clockghietere hadde weeh met hem te Mechelen een clocke geheeten Salvator eñ woech xc^{c} xl ℔ eñ heeft die nieuwe clocke wedgesond en weecht xv^{c} viii ℔ comt ons xxxii ℔ spysen eñ geleent hem weeggelt xl gr. Br. comt iii st. iiii d. eñ noch gewesen aen Nicolas Gobblet x ℔ Br eñ noch aen stoffe die daer gebrock eñ aend oncosten comt xxix st. 11 gr. comt tsamen . . . . . xi ℔ xii st. vi d.

En 1596, une des petites cloches du carillon fut refondue. On s'adressa pour cette besogne à un fondeur que les comptes nomment Corneille Janss. Il est évidemment question ici du fondeur anversois Corneille Janssens, qui, en 1609, fondit une cloche pour l'église d'Hoboken (1).

Voici le passage des comptes qui nous renseigne cette opération:

Aen Cornelis Janss. clockgieter van een vā den cleyn clockskens te vergieten daer men mede beyardt met 30 ℔ stoffen daer toe gedaen. . . . . 5-15-9.

(1) *Les cloches d'Anvers*, 211.

Nous avons déjà appelé l'attention sur la fonte, en 1473, d'une clochette pour le service de l'autel de la Vierge, par le fondeur M^tre^ Jacques. Voici, à ce sujet, quelques indications puisées dans les comptes et qui indiquent quelles furent les quantités de métal employées pour cet usage:

Meest. Jacop de clockgieter heeft vergoten douw schelle. vi ℔ xvii sc.
it. noch de selve voer synen arbeyt vanden voirs werk te gietere tsamen . . . . . iii ℔ xviii sc.
it. noch totter stoffen gehaelt L pont teens ele pont coste V 1/2 gr. valent . . . . . xxiii sc. ix d.
it. Jan van Buyten gelgietere heeft oec gelevert xliii pont mettaels ele pont coste vi gr. valent . . xxi sc. vi d.
saemen xiii ℔ i s. ii d.

Au XVIIIe siècle, les comptes de l'église nous fournissent plusieurs mentions intéressantes, rappelant l'achat de clochettes pour divers usages. C'est ainsi, qu'en 1714, le fondeur Guillaume Witlockx, livra des clochettes devant servir pour l'administration des derniers sacrements aux malades:

Item bet. aen s^r^ Witlockxs over geleverde bellen ten dienste van de berechtinghen volgens quitantie . . . 10-10.

En 1737, on acheta, chez la veuve du même fondeur, une clochette pour l'usage du clerc du doyenné méridional de la cathédrale.

Aen de wed^e^ N. Witlox voor een belle voor den coster van t' suyt quartier . . . . . 5-12.

Quelques années plus tard, de nouveaux achats du même genre sont encore consignés dans les comptes. En 1744, c'est une clochette pour le service du chœur, acquise chez N. De Hondt, et en 1769, une nouvelle clochette qu'on se procura chez un fondeur de cuivre, Jacques Henninck :

Aen N. De Hondt voor een nieuw bel in de hooge choor . 9-12.
Aen Jacobus Henninck geelgieter voor een belle wegende 1 ℔ 8 once a 21 st. het pont . . . . . 1-16.

Le fondeur De Hondt était le beau-frère de Georges Du Mery (1).

Enfin, donnons encore un détail intéressant au sujet des cloches qui, en 1770, furent fondues par Georges Du Mery et dont nous avons raconté l'histoire ailleurs (2). Lorsque celles-ci furent achevées, elles furent soumises à des experts, et trois musiciens amateurs, à deux différentes reprises, procédèrent à leur examen. Ce n'est qu'après avoir reçu leur approbation, que la fabrique d'église accepta les cloches. Ces amateurs, pour leurs peines, reçurent chacun la somme de 2 pattacons, comme le prouvent les comptes de l'église de l'année 1771 :

Aen dry heeren liefhebbers voor tweemael geexamineert ende gekeurt te hebben de nieuwe clocke a 2 pattacons ieder . 16-10.

* * *

Dans notre histoire des cloches d'Anvers, nous avons

(1) Fernand Donnet. *Les cloches d'Anvers*, 271.
(2) Fernand Donnet. *Les cloches d'Anvers*, 60.

longuement raconté les péripéties diverses de la renaissance et du baptême de la grosse cloche de l'église Notre-Dame, de la bruyante *Carolus*. Il paraît que, par suite d'un long usage, le système d'attaches, qui la maintenaient suspendue dans le beffroi, avait besoin d'être consolidé. C'est du moins ce qu'on peut conclure d'un rapport qui fut présenté par le Collège échevinal, en séance du Conseil communal du 14 décembre 1906. Dans ce document, nous lisons qu'«il a été constaté que les tourillons de la grande cloche dite « Karolus », dans la tour de la cathédrale, ne sont plus qu'imparfaitement fixés et que, du reste, toute la charpente se trouve en mauvais état ». Pour remédier à cette situation, le Collège proposait de faire exécuter les travaux nécessaires de réparation et d'amélioration, par le fondeur de cloches Henri Romulus, de Blauwput. Ce spécialiste fut de plus chargé d'«adapter son système breveté à la cloche, de sorte que celle-ci rendra un son plus clair et que la manœuvre s'en fera plus aisément ». Le Conseil communal adopta cette proposition et vota un crédit de 1250 francs, pour couvrir les frais de cette transformation.

A la suite de ce travail il ne faut plus employer que six hommes pour mettre la cloche en branle, tandis qu'auparavant cette manœuvre nécessitait l'intervention de dix-huit sonneurs.

LA CLOCHE DE L'EGLISE PROTESTANTE, DE LA RUE DE LA BOUTIQUE.

Des travaux de restauration et d'agrandissement ont récemment été effectués dans l'ancienne chapelle du couvent des Annonciades, rue de la Boutique, qui, désaffectée à la fin du XVIIIe siècle, sert depuis 1821 de temple pour le culte protestant.

Dans le petit campanile qui surmonte la façade, nous avons découvert une ancienne cloche, de modeste grandeur, mais fort intéressante. Elle porte pour tout ornement une inscription en jolis caractères gothiques, hauts de 0[m]03 et régulièrement imprimés sur le métal. En voici le texte:

Gregorius ◦ Herndoefer ◦ Hallensis ◦ Saxoniae ◦ me ◦ fecit ◦
Ao ◦ M ◦ DC ◦ XVJ ◦

Les différents ouvrages campanaires allemands, que nous avons consultés, ne nous ont jusqu'ici fourni aucun renseignement au sujet du fondeur saxon, Grégoire Herndoefer. Dans les environs de Ratisbonne, il est fait mention de cloches provenant de l'atelier de Hans Hersdorffer. Le nom a certaines analogies avec celui de notre fondeur, mais l'époque pendant laquelle il travaillait, ne correspond pas du tout avec la date que porte la cloche du temple anglican. Il ne nous a pas davantage été possible de savoir, à la suite de quelles circonstances, cette cloche a été suspendue dans le campanile du temple. Nous supposons qu'elle a été acquise en Allemagne, par l'un ou l'autre membre de la communauté protestante et donnée par lui pour être utilisée pour les services religieux.

CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE.

Au commencement de l'année 1908, ont été entrepris les travaux de démolition de l'ancienne chapelle du couvent des Capucins, convertie depuis un siècle en église paroissiale et actuellement remplacée par un temple nouveau, récemment édifié sur le même emplacement.

En démontant l'antique horloge qui était placée dans le gâble de l'ancienne façade, on a trouvé une cloche intéressante, qui servait à annoncer les heures. Haute de 36 centimètres et mesurant en diamètre 38 centimètres, elle est couronnée par six attaches destinées à la fixer au mouton. Elle porte pour tout ornement, se déroulant autour du cerveau, entre deux simples filets, une inscription, imprimée en caractères gothiques, dont tous les mots sont séparés par des petites fleurs de lys. En voici la teneur:

---

ibecus ⚜ is ⚜ myn ⚜ naem ⚜ myn ⚜ gheluyt ⚜ ci ⚜ gode ⚜ bequaem. ⚜ M.CCCC.LVII

La provenance de cette cloche est complètement ignorée. A-t-elle encore appartenu à la communauté franciscaine? C'est possible, car les républicains français, qui enlevèrent et brisèrent toutes les cloches pour en faire servir le métal à la fonte des canons ou de la monnaie de billon, respectèrent en général celles qui servaient aux horloges. D'autre part, on peut supposer qu'elle ait été acquise ou donnée lors de l'érection de la paroisse et placée alors dans la façade de l'ancienne église conventuelle. Aucune indication ne permet jusqu'ici de fixer avec certitude son

origine. Dans tous les cas, sa provenance ne pourra plus guère être fixée, et si autrefois les Capucins l'ont possédée, ils ont dû se la procurer ailleurs, la date de fonte de la cloche étant bien antérieure à celle de l'établissement des religieux à Anvers.

L'église Saint-Antoine possède encore deux autres cloches, mais d'un intérêt bien moindre; elles sont modernes. La première, qui provient de l'atelier du fondeur van Aerschodt-van den Gheyn, de Louvain, porte la date de 1845, et fut consacrée à saint Antoine, dont elle porte le nom. Deux figures de la Vierge et de saint Antoine l'ornent modestement. L'inscription, qui fut coulée sur sa robe, est sans le moindre intérêt; elle mentionne qu'elle eut pour parrain, J. B. Stappaerts-Ceulemans et pour marraine Mme Michiels-Loos, que le curé de la paroisse, J. J. Cras, présida à son baptême, et que lors de cette cérémonie la fabrique d'église était composée de J. E. Van Strydonck, A. Kums, F. Mertens, J. J. J. Selb et J. B. Michiels.

L'autre cloche est un peu plus ancienne. L'église l'acheta, en 1805, chez le fondeur anversois Jean-Jacques Huaert, et paya pour cette acquisition la somme de 402 florins 9 sous. Le fondeur imprima sur la cloche, en guise de marque, un médaillon portant son portrait en buste et de profil, accompagné de ces mots:

J. J. HUAERT
ME FECIT
ANTVERP
NUMERO 140.

Suivant son habitude, Huaert qui, sur les produits de

son atelier appliquait cette marque, avait soin d'indiquer le numéro de fabrication. C'est ainsi qu'une cloche de l'église Saint-Jacques, à Anvers, porte le n° 128 (1).

D'autre part, sur la cloche de Saint-Antoine, se remarque une image de la Vierge portant l'enfant Jésus, encadrée par deux branches, dont les extrémités inférieures sont croisées et qui pourraient bien avoir été moulées sur nature.

Plus bas se lisent ces mots:

H. Maria bidt voor ons
om den vrede naer wenssen
voor alle wel peysende mensen
1805.

Cette cloche, qui sonne le *mi*, fut placée dans le campanile de l'église, le 31 juin 1806. Le fondeur accepta, en payement de sa livraison, une vieille cloche, que lui livra l'église et qui fut évaluée à fl. 173-2-0.

LA CLOCHE DE LA BOURSE.

Il existe aux archives d'Anvers un dossier composé de pièces ayant rapport à la bourse de commerce. Il porte pour titre: *Handelsborze. 1396-1858.* Une note qui y est contenue, assure que lors de l'incendie de l'année 1858, qui détruisit complètement ce beau monument, on retrouva dans les décombres la grande cloche et trois morceaux

(1) Edm. Geudens. *Jean Jacq. Huaert, fondeur de cloches, d'après ses mémoires.*

provenant de la petite cloche. Nous ignorons quelle valeur a cette assertion. Une autre note reproduit l'inscription de l'ancienne cloche. Voici comment elle est donnée:

✣ NYCLAES — ES — MYNEN — NAME — IC — WAS — GHEMAECT
✿ YNT ✿ YAER ✿ M — D — CCCC ✿ LXVIII ✿

Ils est évident que cette copie est incorrecte au point de vue de la date. Le millésime *D*, est-il inscrit par erreur? Ou bien, faut-il, au lieu de *M — D*, lire *A D?* Les deux suppositions sont admissibles, car par son style et sa composition cette inscription porte bien les caractères du XVe siècle. La date exacte serait, dans cette hypotèse, **1468**.

Cette date serait d'autant plus intéressante, qu'on se rappelle que c'est vers l'année 1460 que fut mis à la disposition du commerce d'Anvers, le premier local dans lequel les marchands pouvaient tenir leurs réunions habituelles. C'était une maison avec cour, rue Vieille Bourse actuelle, en communication avec le local des merciers, situé à la Grand'place (1). Ils y restèrent jusqu'en 1515, lorsqu'ils prirent possession, non loin de là, du nouveau local que la ville avait fait ériger par Dominique de Waghemakere et dont il subsiste encore d'intéressants vestiges dans un immeuble de la rue du Jardin.

Si on veut tenir compte que saint Nicolas était le patron des merciers, on peut supposer, non sans raison, que l'ancienne cloche de la bourse fut fondue pour servir dans le premier local de réunion qu'occupèrent les marchands anversois.

---

(1) AUG. THYS. *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers.*

CLOCHE DE L'ARSENAL MARITIME.

On sait que Napoléon avait rêvé de créer à Anvers un port militaire formidable. Dans ce but, il avait donné ordre de faire creuser des bassins, d'établir des chantiers de construction, d'installer des ateliers navals. Un arsenal maritime fut édifié sur l'emplacement de l'abbaye Saint-Michel. En 1812, une cloche fut fondue qui, sans doute, devait servir dans ce dernier établissement à donner les divers signaux. Elle fut ornée d'une longue inscription relatant avec force détails les circonstances qui avaient présidé à sa naissance. En voici la reproduction (1):

SOUS LE RÈGNE GLORIEUX DE NAPOLÉON LE GRAND EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, ETC., ETC., ETC.

S. E. LE COMTE DECRES GRAND AIGLE DE LA LÉGION D'HONNEUR, VICE AMIRAL, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES CÔTES DE LA MÉDITERRANÉE, CHEF DE LA 10me COHORTE DE LA LÉGION D'HONNEUR, ÉTANT MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Mr Pre TENT LAUSSAL MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR, ÉTANT PRÉFET MARITIME DE L'ARRONDISSEMENT D'ANVERS.

CETTE CLOCHE A ÉTÉ FONDUE POUR L'USAGE DE L'ARSENAL IMPÉRIAL D'ANVERS LE MOIS DE JANVIER 1812.

Suivant toutes probabilités, c'est dans la fonderie même de l'arsenal que cette cloche fut coulée.

La création de l'arsenal et des chantiers militaires d'Anvers avait été décrétée par arrêté du 2 Thermidor, an XI. On

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.

se mit promptement à l'œuvre, démolissant toutes les constructions qui s'élevaient sur l'emplacement désigné, comblant les fossés, nivelant le terrain et l'entourant de murs de clôture. Bientôt des cales furent creusées et des installations provisoires, installées dans les anciens bâtiments de l'abbaye Saint-Michel. La première pierre du chantier central, de l'atelier des grandes forges, fut solennellement posée le 28 Thermidor an XII (jeudi 16 août 1804) fête de la saint Napoléon. Toutes les autorités civiles et militaires assistèrent à cette cérémonie. Après qu'une messe solennelle eut été célébrée dans la cale inachevée du vaisseau *Le Commerce de Lyon*, on se rendit à l'emplacement désigné, où Malouët, commissaire général de la marine, prononça un long discours de circonstance, dans lequel il fit un éloge délirant du régime impérial et énuméra les bienfaits sans nombre qui devaient résulter pour la ville d'Anvers et ses habitants, de la création des nouveaux établissements navals.

Dans une cavité ménagée parmi la maçonnerie, furent renfermées des monnaies d'or et d'argent ainsi qu'une copie du décret de création de l'arsenal. Puis, la pierre commémorative ayant été scellée, on y fixa une plaque en cuivre portant l'inscription suivante :

L'AN PREMIER DU GLORIEUX RÈGNE DE NAPOLEON EMPEREUR DES FRANÇAIS LE 28 THERMIDOR AN 12.

LE VICE AMIRAL DECRÈS ETANT MINISTRE DE LA MARINE, LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ARSENAL D'ANVERS A ÉTÉ POSÉE PAR P. V. MALOUËT, COMMISSAIRE GENERAL DE LA MARINE; QUATRE VAISSEAUX DE LIGNE, UNE FREGATE ET UNE CORVETTE ETANT EN CONSTRUCTION SUR LES CHANTIERS.

LE 9 THERMIDOR AN 11 NAPOLEON DESIGNA LA PLACE DE L'ARSENAL ET ORDONNA LES TRAVAUX.

J. L. MANGIN ET VIOTTE INGENIEURS CHARGÉS DES TRAVAUX MARITIMES. LE COMMERCE DE LYON DE 74, 1er VAISSEAU DE LIGNE CONSTRUIT A ANVERS PAR LE Ss INGENIEUR JAUNEZ. GRANVILLE INGENIEUR CHARGÉ EN CHEF DES CONSTRUCTIONS NAVALES.

Des banquets, des illuminations, des fêtes de différents genres, clôturèrent cette journée d'inauguration.

CLOCHE DE L'HOSPICE SAINT-NICOLAS.

L'ouvrage de M. Edm. Geudens, *Het Hoofdambacht der Meerseniers*, nous fournit quelques détails au sujet de la cloche de la chapelle Saint-Nicolas, adjacente à l'hospice que la corporation des merciers avait érigé longue rue Neuve.

On ne possède plus de détails sur les cloches qui existaient avant le pillage des iconoclastes, mais les comptes de la corporation permettent de recueillir quelques indications sur l'époque postérieure. C'est ainsi que, pendant la période 1585-1587, dès que l'exercice du culte catholique fut rétabli, se rencontre la mention de l'achat d'une corde et d'une attache pour le battant de la cloche, puis d'une clochette pour la célébration des offices religieux:

Item betaelt voor de coorde aen de clock inde capel ende weecht 11 1/2 pont tot 3 1/2 st. het pont, comt 40 1/4 st. £ — 10 1/2

Item betaelt voor eenen riem om den clepel in de clock te hangen in Sinter Claes capelle 18 st. comt . . . . £ — 4-6.

Item betaelt voor een belle inde capelle 5 st. in Brabants gelt £ — 1-3.

Mais pendant l'exercice 1605-1606, une dépense plus importante fut consentie. Les merciers résolurent d'acquérir une nouvelle cloche ; ils s'adressèrent au fondeur Jean Grongnart de Mons. Celui-ci utilisa dans ce but le métal de l'ancienne cloche, de sorte que le coût de la nouvelle ne se monta qu'à 42 florins et 12 sous. Au sujet de cette cloche, les comptes de la corporation ne contiennent que peu de détails; on n'y trouve que l'indication des frais payés lors de la pesée et du baptême. Voici les textes:

Betaelt aen de arbeyders van de clocke te vuren ter plaetse daer se vergoten soude worden, daer naer inde wage ende uute wagen inde capelle . . . . . 12 stuyvers.

Aen Gilles Baten (den knaap) betaelt 4 gulden dat hy verschoten heeft aen eenige ornamenten te huren als men de clocke kersten dede, ende aen bier tgene tsyne huyse gedroncken is by degene die de timmerlieden geholpen hebben de clocke vanden toren te doen ende wederom op te doene sonder dat sy anders iets ontfangen hebben voer haren arbeyt als blyckt by syn billiet . 13-4.

Jean Grongnart était né à Dinant, mais s'établit ensuite à Mons. Il livra un grand nombre de cloches aux églises du Hainaut et dans d'autres localités, à la fin du XVIe et pendant les premières années du XVIIe siècle (1).

La cloche des merciers ne subsista pas longtemps; dès

(1) A. de Behault de Dornon. *Les fondeurs de cuivre Grongnart, de Dinant.*

l'année 1624 elle dut être refondue, et pour cette besogne on s'adressa cette fois au fondeur Pierre De Clerck, à Malines. Le coût de l'opération s'éleva à 11 livres, 16 escalins et 8 gros.

ÉGLISE SS. MICHEL ET PIERRE.

Nous croyons inutile de faire mention des cloches nouvelles, qui pendant ces dernières années, furent placées dans les diverses églises d'Anvers. La désespérante banalité de leurs inscriptions, consacrées uniquement à rappeler des noms quelconques, leur aspect, que nous pourrions qualifier d'industriel, ne méritent guère une mention spéciale.

Nous croyons cependant devoir faire une exception pour trois cloches, qui furent fondues, en 1890, par A. Causard, de Tellin, pour l'église SS. Michel et Pierre à Anvers. Les inscriptions de ces cloches n'ont, il est vrai, aucun caractère religieux ni même traditionnel, mais elles sont partiellement rédigées en quatrains flamands qui au moins ont un certain aspect pittoresque. Nous les reproduisons ici textuellement:

Première cloche:

MYN NAAM IS AUGUSTYN
IK LUID VOOR GROOT EN KLYN
VOORZITTER MYNHEER PETEN
SCHONK MY: HET ZY GEWETEN!

ANNO MDCCCC. PETER. HEER AUG. PETEN VOORZITTER VAN DEN KERKRAAD RIDDER DER LEOPOLDSORDE. METER JUFVROUW CAROLY PETEN. PASTOOR DE EERWAARDE HEER H. KINTSSCHOTS — GEGOTEN DOOR A. CAUSARD VAN TELLIN.

Seconde cloche:

De naam die men my schonk
toen ik voor d'eerstmaal klonk
Was Leo hoogverheven
Door Gilliot gegeven.

Anno MDCCCC — Peter: heer leo Gilliot burgemeester van Aertselaer — meter Mevrouw L. Gilliot geboren Maria Cardon van Lichtbuer — Pastoor de Eerwaarde heer H. Kintsschots — gegoten door A. Causard van Tellin.

Troisième cloche:

Petrus zoo is myn naam
myn klank myn een'ge faam
Cardon van lichtbuer's gift.
bracht my in 't helder licht.

Anno MDCCCC. — Peter Edele heer P. Cardon van Lichtbuer — meter Mevrouw P. Cardon van Lichtbuer geboren Julia Gilliot — Pastoor de Eerwaarde heer H. Kintsschots — gegoten door A. Causard van Tellin.

Om al nu te behelzen
Ons wydde deken Helsen
en Causard van Tellin
goot ons met brons et tin.

eCCe CaMpanae Deo saCratae.

On ne se serait peut-être pas douté du rôle religieux que devaient jouer ces cloches, si ce dernier chronogramme n'était venu timidement le rappeler.

CHAPITRE V

Fondeurs anversois et malinois : Les van den Gheyn. — Les Waghevens. — Passchier Melliaert. — François Fiefvet. — Marc Le Serre. — Gérard De Clerck. — Melchior De Haze. — Les Aubertin. — Du Mery. — Van Lare. — Alexis Julien.

Van den Gheyn, Waghevens, etc.

Les produits de l'atelier des van den Gheyn nous intéressent grandement. D'abord on peut considérer ces fondeurs comme les plus féconds et les plus répandus de ceux qui travaillèrent dans nos provinces. Puis, leur production pendant plusieurs siècles, a en quelque sorte perduré, s'adressant non seulement au pays tout entier, mais débordant même dans les contrées voisines.

Au cours de nos divers ouvrages nous avons décrit un nombre considérable de cloches, fabriquées par les van den Gheyn, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Dans notre présente étude on trouvera l'énumération de quantité de

cloches ou sonnettes qui, autrefois, ont peuplé ou occupent encore aujourd'hui les beffrois de nos tours urbaines ou rurales. A cette copieuse énumération, ajoutons encore quelques détails, en la complétant par la description de cloches de même origine, dont nos recherches nous ont permis de constater l'existence.

Voici, par exemple, le village de Huldenberg, en Brabant. Dans la tour de son église, dédiée à l'Assomption, sont suspendues deux cloches du XVIIIe siècle. Elles furent sauvées lors de la révolution française, grâce à la précaution que prirent les paroissiens de les cacher, en 1797, au fond de l'étang du château voisin.

La plus grande, qui pèse environ 1000 livres, ne porte comme inscription qu'une simple indication de provenance:

PEETER VAN DEN GHEYN FUDIT LOVANII 1744.

La plus petite, qui ne pèse que 600 livres, porte une inscription un peu plus explicite:

PEETER VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII 1744
SINT NICOLAES TOT HOELEBERG.

Les archives paroissiales permettent d'établir, qu'antérieurement, l'église de Huldenberg avait possédé deux autres cloches. La plus ancienne était aussi une œuvre des van den Gheyn. Elle était ornée d'une inscription conçue comme suit:

HENDRICK VAN DEN GHEYN HEEFT MY GEGOTEN INT JAER ONS HEEREN 1589.
SINT NICLAES TOT HULDENBERG.

Les cloches portant le nom du fondeur Henri van den Gheyn ne sont pas nombreuses. Celui-ci, fils de Pierre van den Gheyn, mourut à Malines, en 1602, laissant un fils, également nommé Pierre, qui continua l'exploitation de la célèbre fonderie.

Plus tard, à Huldenberg, on fit encore fondre une cloche par Alexis Julien. Celui-ci y inscrivit ces mots:

ALEXIUS JULIEN HEEFT MY GEGOTEN INT JAER 1702.
HULDENBERGH (1).

Signalons encore la grosse cloche de l'église Saint-Jean-Baptiste, de Houdeng-Aimeries; elle est moderne, et son inscription peu intéressante orthographirait même fautivement le nom du fondeur, s'il faut du moins en croire la publication qui la reproduit (2):

JE REÇUS A MON BAPTÊME EN 1717 LE NOM DE MARIE-MAGDELEINE. JE FUS FELÉE LE 9 JUIN 1844. JE FUS REFONDUE PAR L. J. VANDENGHEYEN LE 24 X^bre 1844 POUR CONTINUER A ÊTRE SONNÉE EN L'ÉGLISE DE St-JEAN-BABTISTE DE HOUDENG-AIMERIES. JE M'APPELLE MARIE-HENRIETTE-AMÉLIE. J'AI POUR PARRAIN M. LE COMTE HENRI DE WAVRIN VILLERS AU TERTRE. J'AI POUR MARRAINE Mme AMÉLIE LENGRAND, ÉPOUSE DE M. VINCENT DE St-MOULIN. PRÉSIDENT DE LA FABRIQUE.
M. HUART, CURÉ.

(1) GOETSCHALCKX. *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant*, IVe jaargang, Februari 1905.

(2) Inscriptions funéraires et monumentales du Hainaut.

Deux mots d'identification au sujet du parrain : Marie-Joseph-Henri comte de Wavrin Villers au Tertre, fils d'Alphonse comte de Wavrin et de Marie de Biseau, était né à Masnières, le 27 décembre 1776. Sous l'ancien régime il avait été lieutenant dans le régiment autrichien des dragons de La Tour. Il mourut à Houdeng, le 11 mai 1847, ayant été marié deux fois ; d'abord le 18 juillet 1797, avec Marie Emerich, morte le 12 avril 1820; puis, le 10 octobre 1822, avec Chrétienne Emerich, toutes deux filles du procureur impérial Philippe Emerich (1).

Dans la petite ville d'Ath, nous rencontrons aussi quelques souvenirs campanaires des fondeurs van den Gheyn; il est vrai qu'ils ne sont guère bien anciens. Dans la tour de l'église Saint-Julien, se trouve suspendue une cloche importante, connue sous le nom de *Marie Pontoise* et qui sert de cloche communale. Elle y fut placée en 1820, après la restauration du temple, qui avait été dévasté par une tempête et incendié par la foudre, le 10 avril 1817. Cette cloche, qui est ornée d'une image de saint Julien, patron de l'église, porte de plus dans sa partie centrale l'inscription suivante (2) :

EQUITE DE BOUSIES SUMMO HANNONIAE PRAEFECTO QUOD
AD DIVI JULIANI IN ATHO.
TEMPLI FULMINE DESTRUCTI DECIMA APRILIS 1817
RECONSTRUCTIONEM
MULTUM CONTRIBUIT ATHENSIS CIVITAS AETERNUM GRATA
MDCCCXX.

(1) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, XI.

(2) *Mémoires de la Société des sciences et arts du Hainaut*, tome VIII. VIe série. *Cloches de l'église Saint-Julien, à Ath.*

Puis, autour du cerveau, se déroulent ces mots:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FECIT LOVANII ANNO 1820.

Le chevalier de Bousies, auquel il est fait allusion dans cette inscription, n'est autre que le chevalier Bonaventure-Hyacinthe de Bousies, fils de Charles de Bousies, vicomte de Rouveroy, qui était né à Mons, le 17 septembre 1755. Il fut activement mêlé à la vie publique, et remplit successivement les charges de maieur de Mons, membre du conseil des anciens, conseiller de préfecture, gouverneur du Hainaut, chambellan du roi Guillaume, membre de la première chambre des Etats généraux et conseiller d'Etat. Il avait obtenu, en 1816, reconnaissance de noblesse avec octroi du titre de chevalier. Bonaventure de Bousies épousa, le 23 juillet 1796, Rose Cornet de Wavenbroeck et mourut à Ghlin, le 23 août 1831 (1).

L'église d'Ath possède encore deux cloches paroissiales, qui sans doute proviennent du même atelier des van den Gheyn, quoiqu'une seule d'entre elles porte seulement son nom. On lit, en effet, sur la première:

SENATUS POPULUSQUE ATHENSIS MDCCCXX

et sur la seconde:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FECIT LOVANII ANNO 1820
S. P. Q. A. MDCCCXX.

---

(1) *Annuaire de la noblesse belge*, 1889.

Autrefois, tout l'ancien duché de Brabant constituait en quelque sorte, pour les fondeurs van den Gheyn, un fief commercial dans lequel ils régnaient en maitre. Il n'y a presque pas une seule localité, dans laquelle on ne trouve trace de leur industrie.

Nous citerons quelques exemples que nous cueillons dans nos notes:

En 1533, Pierre van den Gheyn livra une cloche à l'église de Braine-le-Château (1).

En 1564, le même fondeur travailla au carillon de la riche église de Léau.

Le 3 avril 1623, Jean van den Gheyn, de Louvain, procéda à la refonte de la petite cloche du couvent de Gempe ou l'Ile-Duc à Winghe-Saint-Georges; le poids de celle-ci fut porté de 150 à 183 ℔.

Le 2 avril 1710, Pierre van den Gheyn livra quatre cloches à l'église Saint-Germain, de Tirlemont; il avait reçu pour les exécuter, le métal provenant d'anciennes cloches et ce travail lui fut payé à raison de 100 florins par 1000 livres. Ces cloches, qui faisaient partie du carillon de l'église, furent bénites, le 20 mars 1711, par l'abbé d'Heylissem, mais dès 1711, elles furent cédées à l'église Saint-Nicolas, de Bruxelles, et placées dans la tour de ce temple.

En 1715, nous retrouvons le même Pierre van den Gheyn fondant une cloche pour l'église de Kerckom et, en 1716, procédant à la même opération dans son atelier de Tirlemont, pour une petite cloche destinée à l'église de Hoeleben, cloche qui subsista jusqu'en 1780, quand elle fut brisée.

La fabrique de l'église Saint-Germain, de Tirlemont, eut encore une fois recours aux van den Gheyn en 1719. Elle

(1) Tarlier et Wauters. *Histoire et géographie des communes belges.*

commanda à André van den Gheyn, pour remplacer la grosse cloche fendue, deux nouvelles qui pesèrent 1500 et 1600 ℔. Le fondeur qui avait été payé 100 florins les mille livres, livra les cloches, le 18 décembre de cette année, mais elles furent jugées défectueuses et refusées.

En 1724, il fut plus heureux et livra, le 19 juin, une petite cloche à l'église de Bunsbeek; elle lui fut payée 313 fl. 4 sous.

La cloche de l'église de Neer-Linter, qui existe encore et porte la date de 1735, provient de l'atelier malinois des van den Gheyn.

Une cloche du poids de 1700 ℔ fut achetée, le 27 octobre 1756, chez A. J. van den Gheyn, par l'église de Meldert. Le métal avait été fourni par les acheteurs qui, de plus, avaient payé 2 sous de Brabant par livre au fondeur.

En 1758, André van den Gheyn, de Louvain, livra la cloche décimale pesant 1700 K^{s} pour l'église de Grez; il l'avait exécutée pour compte de l'abbaye de Val-Duc, qui percevait les dimes de cette paroisse, comme le prouve son inscription:

MADAME FIOCCO ABBESSE DE L'ABBAYE DE VALDUC DECIMATRICE DE GREZ M'A FAIT FONDRE. ANDREAS VAN DEN GHEYN LOVANIENSIS D. G. ME FUDIT LOVANII ANNO 1758. SIT NOMEN DNI BENEDICTUM.

Du même fondeur il existait une cloche dans le clocher

de l'église de Budingen. Elle portait la date de 1785 et était ornée d'une légende dont voici le texte:

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII
ANNO MDCCLXXV.
I. S. AMANDI DONO Dllae CATH. VAN NUFFEL
VIDUA Q. VAN DEN MOORTELE. SUSCEPERE REV. AC. PRAEN.
DNS LAURENTIUS ANE PBT ET PRAEN.
DOMlla CLARA DE KERKENRODE.

Enfin, vers 1782, furent placées dans le clocher de l'église d'Attenrode des cloches qui avaient été fondues par les van den Gheyn et qui ont subsisté jusqu'aujourd'hui.

Dans l'actuelle province de Brabant, les églises rurales conservent encore quelques cloches plus ou moins anciennes provenant de l'atelier des van den Gheyn, de Malines ou de Louvain. Nous les citerons ici brièvement (1):

Bergh: Cloche haute de 0m39. et d'un diamètre de 0m35, sur laquelle on peut lire:

PEETER VAN DEN GHEYN HEEFT MY GEGOTEN
MCCCCCLXX.

(1) Renseignements puisés dans l'«Inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes de la province de Brabant», publié par le comité provincial de la commission royale des monuments.

Chapelle d'Amelgem, sous Ophem. Une cloche portant:

JAN VAN DEN GHEYN HEEFT MY GHEGOTEN
MCCCCCCVII.

Nederockerzeel. Petite cloche, signée comme suit:

PEETER VAN DEN GHEYN HEYFT MY GHEGOTEN
MCCCCCLXX.

Steenockerzeel. L'église Saint-Rombaut, de ce village, possède un carillon composé de quarante cloches. Elles sont datées de 1702 à 1735 et proviennent de l'atelier d'André van den Gheyn, à Louvain.

Nieuwrode. On y conserve une cloche qui fit autrefois partie d'un carillon; son diamètre est de 0m86 et sa hauteur de 0m66. Elle a été fondue, en 1757, à Louvain, par André van den Gheyn.

L'église Saint-Pierre, de *Louvain*, possédait un carillon qui avait été livré, en 1525, par le malinois Waghevens. En 1562, il fut décidé de le compléter et de changer les cloches hors d'usage. Dans ce but, le magistrat s'adressa à Pierre van den Gheyn, de Malines. Quoique celui-ci eut donné son avis au sujet de ce travail, il ne put cependant pas l'exécuter. Nous ignorons quel fut le motif de cet échec. Ce ne fut qu'en 1725, que son arrière petit-fils, André van den Gheyn, qui alors habitait Tirlemont, fut chargé de livrer vingt-trois nouvelles cloches. On lui paya 24 sols par livre de métal. Il fut stipulé que le nouveau carillon devait être supérieur à celui de Tirlemont et au moins égal à celui de Diest.

Toutefois, ce fut à Louvain qu'il procéda à la fonte de

ces nouvelles cloches, qui ne furent placées dans la tour qu'en 1728. C'est à cette commande qu'il faut attribuer l'établissement définitif, à Louvain, de la fonderie des van den Gheyn, qui s'y perpétua jusqu'à nos jours.

Lorsque le carillon fut placé dans la tour, l'administration communale chargea une commission spéciale d'en apprécier la valeur. Elle confia cette tâche à J. Pauwels, Guillaume Cuppens, P. Schippers et C. J. Peeter, respectivement carillonneurs de Hal, Diest, Gand et Alost. Ceux-ci décidèrent, que sept cloches devaient être améliorées. Pour obéir à ces instructions, van den Gheyn s'efforça de modifier la tonalité des cloches défectueuses, mais cette tentative ne provoqua guère de résultat appréciable. Ce fut au même fondeur que, quelques années plus tard, en 1730, fut commandé un nouveau tambour en métal, à l'usage du même carillon. Cette pièce, pour laquelle on lui paya 24 sols de change par livre, devait être longue de 6 pieds et 1 pouce, et mesurer, en diamètre, 6 pieds et 4 pouces; elle devait être percée de 6576 trous, destinés à recevoir les notes permettant de jouer 224 mesures de 6 à 8 notes par mesure. Ce tambour qui fut payé 8000 florins, fut placé au mois de juillet 1732. Enfin, ce fut encore au fondeur A. L. van den Gheyn que fut confié, en 1790, le soin de tâcher de remédier à la condition défectueuse des cloches livrées par son père (1).

Il tâcha, mais sans succès, au moyen du tour et de la lime d'obtenir une sonorité plus harmonieuse.

Dans la même ville de Louvain, dans l'église Sainte-Gertrude, nous trouvons un carillon qui fut considérablement agrandi pendant les années 1778-1779, grâce à la

(1) Van Even. *Louvain monumental.*

libéralité de l'abbé de Renesse de Baar. Les cloches formant deux et demi octaves, furent achetées à Louvain, chez le fondeur André-Joseph van den Gheyn et chez son fils André-Louis van den Gheyn. En 1851, à ces cloches furent adjointes huit nouvelles, qui furent acquises chez A. L. J. van Aerschodt aîné, ce qui porte le nombre de cloches, qui composent aujourd'hui ce carillon, à quarante-deux, formant un jeu complet de trois et demi octaves.

Enfin, à Louvain encore, à l'église Saint-Jacques, sont conservées deux cloches qui portent les noms des van den Gheyn; l'une fut fondue, en 1611, par Jean van den Gheyn; l'autre ne date que de 1811; c'est l'œuvre d'André van den Gheyn.

Non loin de Louvain, se retrouve la célèbre abbaye du Parc, de l'ordre de Prémontré. Dans la tour de l'église existait un carillon qui avait été livré, en 1714, par Albert de Grave et Nicolas Noorden, fondeurs d'Amsterdam. Il se composait de vingt-huit cloches, pesant ensemble 3006 livres. En 1729, il fut complété par l'adjonction de douze nouvelles cloches du poids de 17.894 livres, qui furent livrées par André van den Gheyn. L'ordre d'achat lui avait été transmis, le 6 décembre 1727, par le prélat de Waersegghere (1).

Mais en 1789, l'abbaye eut à subir le sort de tant d'autres institutions religieuses; elle fut supprimée par ordre de l'empereur Joseph II. Un administrateur fut nommé, avec mis-

(1) A. Jacobs. *Le prélat Simon Wauters et la première suppression de l'abbaye de Parc sous Joseph II.*

sion de procéder à la vente de ses biens. C'est en vertu de ces instructions que celui-ci présenta aux enchères, au mois de juillet de cette même année, l'horloge et le carillon. Un acheteur se présenta; c'était l'avocat Bastin de Liége; il proposa de faire « l'acquisition du carillon de l'abbaïe supprimée de Parcq, avec tambour, horloge, ferrailles, grilles, marteaux et autres accessoires, au prix de 200 pistoles, qu'il s'engage de compter avant de faire démonter et emporter ce carillon. » Cette offre parut insuffisante, et l'administrateur de Mesemacre fut chargé de « faire estimer par experts le carillon et l'horloge de l'abbaye supprimée de Parc, avec généralement tous les accessoires de ces deux pièces. »

Pour le carillon, il s'adressa à cet effet au fondeur A. J. van den Gheyn. Celui-ci, après avoir rempli l'office dont il était chargé, rédigea la déclaration suivante:

Le soussigné étant requis par ordre du gouvernement général, à Bruxelles, à donner une déclaration de ce que par approximation il croirait que le carillon de l'abbaye supprimée de Parc pourrait valoir dans une hausse publique, atteste par cette que cela lui est impossible de dire au juste, a cause que cela dépendera des amateurs qui s'y trouveront à la vente du susdit carillon; au reste, il vaut pour un quelqu'un qui voudra s'en servir pour le moins quinze sols la livre. En foi de quoi, j'ai signé la présente.

A. J. VAN DEN GHEYN.

Cette déclaration un peu trop prudente ne contenta pas les autorités, et van den Gheyn fut sans doute prié d'être quelque peu plus explicite, car il rédigea bientôt un second rapport plus intéressant. En voici reproduction:

Le carillon de l'abbaye de Parc, composé de trois octaves ou

37 cloches en nombre, pèse 11.000 livres, *salvo justo;* il a coûté onze mille florins. Le tambour de bronze dépendant au susdit carillon pourra peser trois mille livres, *salvo justo;* il a coûté avec l'horloge, clavier, marteaux et tumulaires plus de dix mille florins. Il y a sur le clocher de la susdite abbaïe cinq cloches pour la sonnerie, desquelles la première ou plus grosse pèse 3000 livres, la deuxième 2000 livres, la troisième 1200 livres et la quatrième et cinquième 7 ou 800 livres ensemble, le tout sauve erreur. Toutes ces cloches ne sont bonnes que pour refondre, à dix sols la livre, à l'exception du carillon qui est très bon; il a été fait à Amsterdam l'an 1714, par Albert de Grave et Nicolas Noorden, et a coûté un florin par livre.

Fait à Parc, ce 7e juillet 1789.

A. J. van den Gheyn, fondeur de la Cour.

La Cour des comptes fut alors consultée, et dans un rapport qu'elle adressa au gouvernement général, le 23 août 1789, elle émit l'avis que l'offre faite pour l'achat du carillon était dérisoire, « que l'offre modique est aussi disproportionné à la valeur de cette machine que celui dont s'agit fait à être rejetté » et elle concluait en conseillant la vente publique: « Au reste, nous estimons que le plus grand avantage des fonds de religion et le bien-être du service exigeraient qu'on exposât ce carillon en vente publique et qu'on la fit annoncer dans les papiers publics. »

Van den Gheyn reçut 4 florins pour l'expertise qu'il avait faite. La vente n'eut pas lieu, et les cloches du carillon occupaient toujours leur place dans le beffroi de la tour de Parc lors de l'occupation française de la fin du XVIIIe siècle. En 1796, elles furent descendues et enfouies en terre, ce qui permit de les dérober au pillage des républicains français. En 1811, elles furent échangées contre celles de la ville

de Louvain et placées dans la tour de l'église Saint-Pierre. Le magistrat qui s'était réservé deux cloches, dont l'une servait à sonner les demi-heures, livra toutes les autres, pesant en totalité 7940 kilos. Par contre, celles de Parc, au nombre de quarante, formant trois et demi octaves, accusèrent un poids de 8077 kilos. De ce chef, il revint à l'abbaye un solde de 137 kilos qui lui fut payé à raison de fr. 1.45 la livre, soit fr. 423.75.

L'église de *Neer-Heilissem* possède trois cloches, qui furent restaurées en 1752. La plus grande et la plus petite ne portent pas de nom de fondeur; la moyenne fut fondue, en 1731, à Louvain, par André van den Gheyn. Celui-ci y inscrivit ces mots (1):

ANDREAS VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII MDCCXXXI. HAEC CAMPANA OLIM MAJOR ET DECIMALIS PERMUTATIONE FACTA, AD USUM COMMUNITATIS FIERI FECIT R. DD. DE SCHROOT, ABBAS FLORENSIS, CURA R. DD. DE FRICTURE ET PASTORIS HEYLISSEMENSIS INFERIORIS 1731.

A Diest nous rencontrons anciennement aussi des œuvres de l'atelier des van den Gheyn. Les travaux de l'érection de la tour de l'église Saint-Denis et Saint-Sulpice, furent entrepris pendant les premières années du XVIe siècle. En

(1) FR. DE RIDDER. *Opschriften der klokken van Neer-Heilissem* (*Bijdragen tot de geschiedenis van Brabant*, Maart 1906).

1552, on y plaça un carillon ou plutôt une sonnerie formulant quelques mesures qui se répétaient à l'heure et à la demi-heure, ce qu'on appelait *voorslag*. Trois cloches, pesant environ 650 livres et coûtant 83 florins, furent achetées à Malines, chez Pierre van den Gheyn, comme en témoigne ce passage des comptes de l'église:

Betaelt ter selver tydt Peeteren van den Gheyn clockgieter tot Mechelen voer dry clocskens totten voerslach, wegende samen 650 pond . . . . . 83 gl. (1).

Quatre cloches d'autres provenances complétèrent cette sonnerie. Ce carillon fut, en 1672, remplacé par un autre, plus complet, et plus important qui fut livré par le célèbre fondeur Pierre Hemony.

L'église Notre-Dame de la même ville acquit, à son tour, en 1750, trois cloches chez les fondeurs van den Gheyn; elles furent à cette époque solennellement bénites, par le doyen Charles-Quentin van Stalle. En 1838, leur furent adjointes deux nouvelles cloches, fondues par van Aerschodt-van den Gheyn. Elle eurent pour parrain Joseph Zerezo, et pour marraine Mme veuve Peeters.

A la fin du XVIe siècle, le magistrat de la ville d'Alost s'adressa au fondeur Pierre van den Gheyn, à Malines, et lui commanda dix petites cloches, destinées à compléter le carillon communal. L'extrait suivant atteste cet achat:

1590-1591. By ordonnance van 26 April 1591, betaelt Pieter

(1) F. J. E. Raymaekers. *Het kerkelijk en liefdadig Diest.*

van den Gheyne, klockgieter te Mechelen, voor vyf klokskens.... dienende totten accorde int belfvroyt.

Parmi les cloches de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, qui furent confisquées, en 1798, par les républicains français, se trouvait une cloche appelée *Saint-Jean*, qui pesait 1900 livres, sonnait le *sol* et provenait de l'atelier louvaniste de van den Gheyn.

On sait que la même ville possède encore un carillon composé de trente-sept cloches, qui fut commandé le 10 février 1759, et livré, en 1760, par André van den Gheyn. La plus grande de ces cloches, d'un poids de 2000 ℔, sonne *G. (ré-sol);* la plus petite ne pèse que 70 ℔. Ce carillon qui avait coûté 32,000 florins de Brabant, fut établi sur le modèle de celui qui avait été coulé à Amsterdam, en 1679, par Hemony, pour l'église d'Eename (1).

La collégiale bruxelloise de SS. Michel et Gudule possédait autrefois une ample série de cloches, provenant de l'atelier des van den Gheyn; quelques-unes existent encore. En voici une rapide nomenclature (2).

Sur la grande cloche, pesant 14.138 livres:

SALVATOR BEN IK GENOEMT
ENDE GEGOTEN VAN PEETER DE CLERCK ENDE
PEETER VAN DEN GHEYN TOT MECHELEN IN HET JAER
ONS HEEREN MDCXXXVIII
P. IIII.

(1) ED. VAN DER STRATEN. *Notice sur les carillons d'Audenarde.*

(2) A. ROMBAUT. *Het verheerlykt of opgehelderd Brussel.*

PROCURANTIBUS MAGISTRIS FABRICAE ECCLESIAE GUILIELMO BRANT, PBRO, CANONICO THESAURARIO, FRANCISCUS DE DONGELBERGHE EQ. AURAT. DNO HERLARY, ZILBECAE URBIS CONSULI.
SALVATORIS NOMINE FUSA ANNO 1481
VISCATA REFUSA ANNO 1638.

Sur une seconde cloche, du poids de 9286 livres:

ANDREAS JOSEPHUS VAN DEN GHEIN
ANDREAE II FILIUS ME FECIT LOVANII
ANNO 1773.
SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM
MARIA EST NOMEN MEUM
QUI ME AUDITIS ORATE PRO D. D. C. J. LEYNIERS CAN. R. C. E. SWARTS, CONSILARIO ET C. L. J. DE MOOR EX CONSULE BRUXELLIS FABRICAE MAGISTRIS.

Cette cloche en remplaçait une plus ancienne, qui fut fêlée le 7 août 1772 et qui était de provenance anversoise, comme en témoignait l'inscription qu'elle portait et qui était conçue comme suit:

MELCHIOR DE HAZE ME FECIT ANTVERPIAE ANNO
DOMINI 1694.
QUI ME AUDITIS ORATE PRO PRAENOBILI DOMINA
MARIA DE BERCHEM.
REFUSA PIORUM ELLEMOSYNIS D. D. J. DE MAEYERO CANONICO E. A. PRINCIPE DE LA TOUR EQUITE AUREI VELLERIS,
L. J. CHRISTYN VICE COMITE DE TERVUEREN,
J. HEYMANS EX CONSULE BRUXELLENSI FABRICAE PRAEFECTIS.

Le carillon était composé de cloches de différentes provenances et de différents âges. Parmi celles-ci nous remarquons les suivantes:

S. Joannes
✣ Divo Joanni ap. Sacrum
Andreas van den Ghein me fecit Lovanii
Anno 1768.
D. O. M.

(Poids: 1730 livres).

Joannes
✣ A. J. van den Ghein me fudit Lovanii
Anno 1767 en op den 15 october gewyd Joannes.

(Poids: 1055 livres).

A. J. van den Ghein me fudit Lovanii
Anno 1767.
✣ Dono D. Can. van den Boom.

(Poids: 722 livres).

Puis viennent les treize et dix-huit cloches qui formaient les deuxième et troisième octaves du carillon et qui, ensemble, pesaient 49.092 1/4 livres. Toutes elles portaient la même inscription qui les identifie:

✣ Andreas J. van den Ghein me fecit Lovanii 1762.

Toutes ces inscriptions auraient gagné à être contrôlées et peut-être complétées ou rectifiées.

Avant d'abandonner Sainte-Gudule, rappelons que pendant

les troubles du XVIe siècle, les cloches furent descendues des tours et brisées. On transporta alors, de Bruxelles à Anvers, 28.166 livres de métal de cloches. Le produit de la vente des œuvres d'art confisquées à Sainte-Gudule par les protestants, tels que tableaux, retables, etc., se monta à 5666 florins. Dans cette somme, deux spéculateurs anversois étaient intéressés pour 2690 florins (1).

C'est aux van den Gheyn que l'autorité ecclésiastique s'adressa aussi, en 1607, pour faire réparer les cloches de l'église de Sichem; elles furent envoyées à grands frais à Malines, chez « Magister Johannes van̄ Gheyn ». Un écrit de l'époque a conservé la description de ces diverses cloches.

La plus grande, *major campana*, fut refondue aux dépens du Chapitre et de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain; elle pesait 2100 ℔.

La cloche du travail, *werckklock*, pesait 727 ℔; la grande clochette, *de groote schelle*, 535 ℔; la petite clochette, 322 ℔. Cette dernière clochette fut refondue grâce à la générosité d'un prêtre bénéficiaire d'une fondation dans l'église de Sichem. Godefroid van Thienwinkel, natif de Sichem, fit ses études de théologie à Louvain. Aidé par la protection du chanoine van t' Sestigh, il obtint, en 1574, le bénéfice de l'autel de la Vierge dans la chapelle de la Sainte-Croix de la même ville. Toutefois, en 1576, il échangea ce bénéfice contre celui de l'autel de la Sainte-Trinité, dans l'église de Sichem, dont il devint ensuite curé. Il écrivit une

(1) Galesloot. *La vente publique à Bruxelles du mobilier de la cour et de celui des églises et couvents* (1580-1581).

chronique des principaux événements, dont il fut témoin depuis cette époque jusqu'en 1608. C'est dans ce manuscrit, qu'il consigna quelques détails relatifs à la refonte des cloches de l'église, annotant pour la dernière cette mention latino-flamande:

Et hace minor meis privatis expensis, vidilicet 160 renensibus ende dat met haeren pannen sonder de clepels, riemen ende seelen.

Il ajoutait encore:

Het belfort quanti constiterit dicere non possum (1).

A l'étranger, nous trouvons également mention de quelques cloches qui furent fournies autrefois par les van den Gheyn. C'est ainsi que, dans le recueil de la Société académique de Laôn, M. Rionet, étudiant les cloches de Marle (Aisne) signale, l'une de celles qui, en 1554, fut fondue par les van den Gheyn, pour la chapelle de Notre-Dame de la Paix. Cette cloche appartient aujourd'hui à l'église de Saint-Pierremont; elle est ornée de motifs décoratifs en style ogival, qu'accompagnent les figures de la Vierge avec l'enfant Jésus, de saint Jean-Baptiste, d'un évêque, plus une coquille de saint Jacques; son diamètre est de 0m30 et sa hauteur de 0m33 (2).

Dans la petite ville de Montmédy, qui autrefois faisait

(1) Goetschalckx. *Bijdragen tot de geschiedenis bijsonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant*, Augusti 1902.

(2) *Bulletin archéologique et historique* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Tome XXXIV, 2e trim.

partie du comté de Chiny, dans l'église de Montmédy-Bas, existe encore une cloche qui fut fondue, en 1558, par Pierre van den Gheyn, de Malines. Son origine est attestée par une inscription en caractères gothiques conçue comme suit :

✣ Peeter
Ben ic — van — Peeter van den Ghein ghegoten
MCCCCCLVIII.

Cette cloche est communément connue sous le nom de *Malandry*. Au sujet de cette appellation, nous ne pouvons mieux faire que de citer l'opinion de M. Germain de Maidy (1) :

« L'illustre maison d'Allamont de Malandry, a fourni à la ville de Montmédy quatre gouverneurs qui se succédèrent de père en fils, sans interruption, pendant l'espace de 98 ans, et dont le dernier fut blessé mortellement sur la brèche du bastion Saint-André, le 4 août 1657.

» La cloche porte la date de 1558; or c'est l'année suivante que, par suite du traité de Cateau-Cambresis, Montmédy fut cédé au roi d'Espagne, qui confia cette place à Antoine d'Allamont. Cette coïncidence d'époque est assez remarquable pour ne point paraître fortuite; la cloche a-t-elle été donnée à la ville par le gouverneur lors de son entrée en possession? Il n'en fut point le parrain, puisqu'elle s'appelle *Pierre;* peut-être ce vocable vient-il de l'un de ses fils que les généalogistes n'ont pas connu : le bisaïeul d'Antoine avait pour prénom *Pierre*, ou son diminutif *Pierson*. On ne peut faire que des conjectures; mais en cherchant les meilleures, on peut espérer d'arriver à la vérité ».

(1) Léon Germain. *Les anciennes cloches de la paroisse de Montmédy.*

Qu'il nous soit, à notre tour, permis de faire une conjecture. Pourquoi cette cloche n'aurait-elle pas appartenu à quelqu'autre église et n'aurait-elle pas fait partie du butin de guerre que s'était réservé Antoine d'Allamont, ce qui aurait permis à ce dernier d'en faire don à l'église de Montmédy, lorsqu'il fut nommé, en 1559, gouverneur de cette place? Pareilles pratiques étaient habituelles à cette époque.

Dans une brochure publiée il y a quelque temps (1), nous avons fait connaître quelques cloches des van den Gheyn, qui se conservent encore aujourd'hui en France, dans le Limousin, à Saint-Pierre du Queyroix, à Saint-Léonard, à Montmédy, à Saint-Pierre-le-Divion et à Chaumont. Nous en avons reproduit les inscriptions en les corrigeant et en les commentant. Il nous paraît inutile de nous répéter encore une fois ici.

L'hôpital de Comines (Nord) possédait autrefois une petite cloche qui avaient été fondue, en 1530, par Pierre van den Gheyn, comme le prouvait l'inscription:

PETRUS VAN DEN GHEIN ME FECIT ANNO MCCCCCXXX.

La ville, en 1595, la réclama et l'enleva (2).

On dirait, en parcourant la longue liste des cloches livrées par les van den Gheyn, que leur clientèle était assez nombreuse et assez fidèle, pour qu'ils n'aient pas eu besoin de chercher à l'agrandir. Et pourtant ils eurent aussi recours à la réclame, et à certains moments offrirent même des cloches en vente par la voie de la presse. Nous n'en voulons pour exemple que la curieuse annonce

(1) FERNAND DONNET. *Trois cloches flamandes du Limousin.*

(2) Epigraphie du Nord. Canton de Quesnoy-sur-Deule.

ci-dessous, cueillie dans la *Gazette van Antwerpen* du 4 juin 1756 et par laquelle A. J. van den Gheyn présente aux amateurs ni plus ni moins que tout un carillon composé de trente-cinq cloches et susceptible d'être encore agrandi, si nécessaire:

Sr. A.-J. van den Gheyn, Mr klock en beyaertgieter binnen Loven, heeft te koop à l'epreuve een schoon nieuw beyaerdeken, of klocken-spel, bestaende in 3 octaven of 35 klocken, wegende 2300 ponden.

Nota. Den selven kan altydt vergroot worden, en wordt dagelyckx bespeelt tot contentement van alle liefhebbers ten huyse van den auteur, en kan bekomen worden voor eenen civielen prys.

Il est évident que la ville de Malines, siège principal pendant une si longue période de l'industrie de la famille van den Gheyn, devait dans ses nombreux temples avoir possédé successivement un nombre considérable de cloches fondues par ces saintiers célèbres. Nous n'allons pas ici en tenter le dénombrement, ce soin sera naturellement dévolu à celui qui entreprendra la tâche de faire l'histoire complète de l'atelier des van den Gheyn. Cette étude, complétée par les renseignements que nous avons déjà fournis dans nos divers ouvrages, peut constituer une des pages les plus intéressantes de l'histoire campanaire de notre pays.

Les Waghevens.

Dans nos *Fondeurs anversois* et nos *Variétés campanaires*, nous avons déjà antérieurement fourni de multiples indications au sujet des Waghevens, les fondeurs malinois, dont l'importance est presqu'égale à celle des van den Gheyn, et fait connaître bon nombre de leurs œuvres. Depuis lors, M. le Dr van Doorslaer (1), reprenant et complétant ces renseignements, a fait paraître une monographie d'ensemble de ces fondeurs. Leur histoire est donc connue. Qu'il nous soit toutefois permis de transcrire ici encore quelques notes qui pourront servir de supplément à ces diverses études.

Dans les provinces wallonnes se rencontrent encore un certain nombre de cloches qui sont signées par les Waghevens.

A Catteau-lez-Thieusies (arrondissement du Rœulx), existe une cloche qui porte en caractères gothiques l'inscription suivante (2):

Claes ben ick ghegoten van Jacop Waghevens
in 't jaer mv^{c} xxxix.

Ce fut le même Jacques Waghevens qui, de concert avec Nicolas de la Court, fondeur à Douai, livra, en 1553, les cloches du carillon qui fut installé dans la tour du château de Mons (3).

En 1525, le magistrat de Louvain, commanda au fon-

(1) Dr van Doorslaer. *Les Waghevens, fondeurs de cloches.*

(2) Inscriptions funéraires et monumentales du Hainaut.

(3) Léopold de Villers. *Essai sur l'histoire de la musique à Mons.*

deur Pierre Waghevens, que les comptes appellent Wagemans, huit cloches destinées au service de l'horloge placée dans la tour de l'église Saint-Pierre. On lui livra à cet effet une ancienne cloche du poids de 3270 livres. Les nouvelles cloches pesaient ensemble 3588 livres, et la différence lui fut payée à raison de 14 florins du Rhin par cent livres. Voici à ce sujet comment s'expriment les documents communaux (1).

Betaelt Peeter Wagemans clockgieter te Mechelen van acht nieuwe clocken die hy der stadt gelevert heeft, totten uerslage van den uer clocken op St-Pieters torre, wegende tsamen 3588 lib., waer tegen hem gelevert was een oude clocke, weegende 1018 lib, alsoe blyvende op 't gewicht van 3270 lib., te 14 rinsgulden 't hondert, ult. july Anno 1527 . . . . 128 lib. 15 st. 7 d.

Et ici nous trouvons trace d'une coutume des plus curieuses et des plus caractéristiques. Quand ces cloches furent placées dans la tour, le magistrat de Louvain, pour permettre au peuple de les juger, organisa un concours. Il fit appel à tous les carillonneurs du pays, et pour stimuler leur zèle, il institua des prix; ceux-ci consistaient en gigots de mouton! Sur ce point, les comptes communaux sont explicites. Qu'on en juge:

Betaelt Willem Herstals vleeschouwere van eenen vetten hamel by hem der stadt gelevert en dien opgehangen voer drie prysen om die best beyaert op ten nyen clocken.

Malheureusement ces documents ne nous indiquent pas

(1) Van Even, *Louvain monumental*.

quels furent les heureux vainqueurs dans cette joute musicale.

Le même Pierre Waghevens fournit, en 1525, une cloche à l'église de Mons-en-Bareuil; elle est aujourd'hui conservée au musée de la ville de Lille. Son inscription peut se lire comme suit (1):

PETER BEN IC GHEGOTEN VAN PETER WAGHEVĒS
INT IAER MCCCCCXXV.

En 1492, Simon Waghevens qui, l'année précédente, avait fondu pour l'église Saint-Jacques à Louvain, huit cloches, fournit encore une clochette qui fut appelée *Saint-Antoine* et placée dans le campanile.

Toutes ces cloches furent enlevées, en 1798, par les républicains français.

De Médard Waghevens nous pouvons aussi citer quelques œuvres non encore renseignées. On sait qu'en 1531, il livra une cloche de 6000 ℔ à l'église de Léau (2); mais déjà l'année précédente, il avait installé dans la même église tout un carillon, *een clockspel*, composé de vingt-quatre cloches (3).

C'est à cette époque aussi qu'il reçut la commande d'une nouvelle cloche pour l'église de la Hulpe; elle pesa 1612 ℔ et lui fut payée à raison de 12 florins les 100 livres. En 1632, le maire du village, le curé et les marguilliers se rendirent à Malines pour en prendre livraison; le baptême eut lieu peu après (4).

(1) Epigraphie du Nord. Lille.
(2) Dr VAN DOORSLAER. *Les Waghevens.*
(3) WAUTERS. *Histoire et géographie des communes belges.* Léau.
(4) TARLIER et WAUTERS. *Id.*

En 1534, les autorités ecclésiastiques commandèrent une grosse cloche pour l'église Notre-Dame de Dinant; ils s'adressèrent à cet effet à Médard Waghevens. Celui-ci se rendit à Dinant pour discuter les conditions de la commande; il y fut à cette occasion reçu aux frais de l'église. Le métal lui fut livré par les acheteurs, qui se rendirent à cet effet à Anvers et y acquirent, au prix de 33 sous les 100 livres, 5422 livres de cuivre et d'étain. On lui paya pour son travail 116 florins, 5 deniers et 15 sous. La cloche fut achevée au mois d'octobre et mise en bateau pour être amenée à Dinant. Voici à ce sujet extrait des comptes de l'église qui font allusion à cette livraison (1):

Mises touchant les cloches et le belefroy d'icelles.

Premier le pénultième jour d'avril en marchandant au cloqueman de Malines de faire les cloches, par maistres, tyrs et mambours de Nostre-Dame, tant au diner que au souper . 6 fl.

Envoié Jehan Frerotte en Anvers achepter le métal des dites cloches accompagnié dudit cloqueman, qui en ont achepteit 5 milliers 422 livres au pris de 33 s. le cent . . . 671 fl.

Le 10e d'octobre envoyé le rentier à Namur pour ravoir les 2 autres cloches et paier les voitures tant d'icelles que de la grosse depuis Malines jusques à Dinant exclusivement réservé le nayvaige dela dite grosse cloche . . . . 32 fl. 11 aid. 21 s.

A maitre Medart Waghuemans, sur le faschon des cloches 116 fl. 5 aid. 15 s.

Parmi les nombreuses cloches qui peuplent les tours de

(1) D. D. Brouwers. *Cartulaire de la commune de Dinant*, VIII.

l'église collégiale des SS. Michel et Gudule, il s'en trouve aussi qui eurent pour auteurs les Waghevens (1).

En voici d'abord deux fort anciennes; elles datent des années 1485 et 1486, et pesaient 3000 et 2500 livres. Voici leurs inscriptions:

DEN NAEM VAN MYN MOOG DY HIER MERCKEN
GOEDELE HEETE WILLET WEL VERSTAEN
HEER HENDRIK VAN HEEMBEKE WAS KLERCK DER KLERKEN
DOEN IK SIMON WAGHENEYNS WAS GEDAEN
SCHREEFT MEN 1485 NA MYN VERNAEM.

Sur la seconde:

BENEDICTUS IS MYNEN NAEME
MYN GELUYT SY GOEDE BEQUAEME
ALZOO VERRE ALS MEN HOOREN SAL
WILT GODT BEWAEREN OVER AL
SIMON WAGHENEYNS MAEKT MY IN 'T JAER 1486.

Il est évident que, dans la seconde inscription, il eut fallu lire *God* au lieu de *goede* et que chaque fois la forme *Waghevens* eut dû remplacer *Wagheneyns*.

Puis viennent deux cloches du neveu de Simon, de Médard Waghevens; elles furent coulées en 1534. Elles portent pour inscription, la première:

GABRIEL IS MYNEN NAEM. MY HEEFT GEGOTEN
MEDARDUS WAGHENEYNS. ANNO DNI 1534.

(1) J. A. ROMBAUT. *Het verheerlijkt of opgeheldert Brussel.*

Cette cloche pesait 1400 livres; elle fut, en 1767, modifiée pour obtenir une amélioration de tonalité.

La seconde:

MEDARDUS EST NOMEN MEUM FACTA SUM MECHLINIÆ PER MEDARDUM WAGHENEYNS. ANNO DNI 1534.

Poids 950 livres. Elle fut aussi retouchée en 1767. Il est rare de voir dans une église, le fondeur pouvoir à son tour donner son nom à une des cloches. Ici, encore une fois, la forme *Wagheneyns* remplace erronément *Waghevens*.

Divers auteurs ont déjà renseigné les livraisons de cloches qui furent faites, en 1532, à l'église Sainte-Walburge à Audenarde, par Médard Waghevens. M. van Doorslaer reproduit notamment les documents qui ont été publiés par VAN LEERBERGHE et RONSSE, dans leurs *Audenaersche mengelingen*. Nous voudrions encore un instant appeler l'attention sur un détail des plus intéressants relatif à ces cloches.

Les trois cloches *Salvator*, *Joannes* et *Maria*, qui dataient du XVe siècle, furent donc refondues, en 1532, par Médard Waghevens. Mais pour les inscriptions des deux premières, l'église s'adressa au poète Mathieu Castelyn, d'Audenarde, qui rédigea les textes latins et flamands. Il lui fut, pour cette besogne, payé une somme de 24 escalins. C'est la seule fois que nous ayions trouvé mention positive d'une dépense de ce genre. Voici comment s'expriment à ce sujet les comptes de la ville (1):

(1) ED. VAN DER STRATEN. *Notice sur les carillons d'Audenarde.*

Betaelt her Mathys Castelyn voor dmaken van een ghescrifte ofte lecture op de twee meeste clocken van der kercke, in latine ende vlaemsche . . . . . xxiiij sch. par.

Ces cloches eurent le sort de tant d'autres, qui furent détruites, en 1579, pour servir à la défense de la ville. Nous avons antérieurement déjà publié le si intéressant inventaire des cloches qui furent brisées dans ces circonstances.

Un poste des comptes de la ville d'Audenarde, de cette année, renseigne cette hécatombe:

Item alzo by octroye deser stede gheaccordeert was te moghen employeren totter fortificatie de metalen ende clocken die in de stadt ghebrocht ende vergadert hadden geweest, zo es boven de stucken geschuts ende minutie danof gherekent in gelde ende hier in ontfange gebrocht de somme van . . . ix^{c}lx ℔ par.

C'est sous le nom de Wagemans que nous rencontrons mention d'un Waghevens sur l'un des canons, faisant partie de l'artillerie retrouvée, au mois d'octobre 1577, dans la citadelle d'Anvers, après le départ des Espagnols (1). Sur une demi-couleuvrine, appelée *la Planette*, se lisait, en effet, à côté du blason de la ville d'Anvers, le nom de Cornelis Wagemans, qui peut parfaitement et doit, sans doute, être identifié avec celui de Corneille Waghevens qui, à l'époque de la fonte de ces pièces d'artillerie, 1542-1546, travaillait à Malines.

Du reste, peu de noms ont prêté à plus d'interprétations fautives que celui des Waghevens. On le trouve ortho-

(1) Archievenblad. Vol. XXIV, 1e livraison.

graphié ou copié sous les formes les plus diverses. Voici, par exemple, la cloche de Leegkerk (Groningen), qui aurait porté l'inscription suivante (1):

KATELINA BEN IK GHEGOTEN VAN JAKOP VACHEVENE TE MECHELEN, BINNEN IN 'T JAAR ONS HEEREN MCCCCCLIIII.

On remarquera combien cette inscription, malgré ses incorrections, offre de similitude avec celle de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, que nous avons signalée antérieurement, et avec celle de Glascow, que reproduit M. le Dr van Doorslaer.

A Haarlem, sur la cloche qui sert à sonner les demi-heures, le nom d'Henri Waghevens devient Waaghienens, tandis que sur la cloche de l'église conventuelle de Dordrecht, Georges Waghevens est appelé Wageneus. Ailleurs encore, à Leeuwarden, se rencontre pour Corneille Waghevens, la forme Wagheneus.

Signalons encore quelques cloches des Waghevens existant à l'étranger.

Dans le courant de l'année 1536, la république de Gênes fit fondre à Malines une grosse cloche par le fondeur Pierre Waghevens. Son poids était de 10.347 livres et elle coûta 241 livres 19 s. 2 d. On paya en outre: 5 sols les lettres, plus les quatre figures qui l'ornaient et dont un sculpteur avait fait le moule en bois; 8 sols, 6 deniers à maître Pierre de Vamberg, maître des cloches du beffroi à Malines, pour s'être assuré du bon état et du poids de la dite cloche

(1) G. H. VAN BORSSUM WAALKER. *Friesche Klokke opschriften.*

et pour les frais de son transport de Malines à Middelbourg en Zélande (1).

Il est à remarquer que, dans cette citation, Waghevens est appelé Vangurius. Il est évident qu'il s'agit ici d'une mauvaise lecture. Quant à Pierre de Vamberg, qui pourrait peut-être se nommer van den Bergh « maitre des cloches du beffroi en Malines », nous ne le connaissons pas. M. le Dr van Doorslaer, qui donne la liste des carillonneurs de Saint-Rombaut, débute dans sa nomenclature par le nom de Christophe Rombaut, dont on retrouve trace depuis le mois d'octobre 1557.

Puisque nous parlons de la ville de Gênes, rappelons encore qu'une cloche, destinée à la tour du palais de cette ville, fut commandée à Anvers et livrée vers les années 1535 à 1542. Cette commande se fit par l'entremise de Simon Spinola, fils du génois Benoit Spinola, qui était établi à Anvers comme marchand. Il paya pour cette cloche 1821 livres et 4 sols, mais lorsqu'elle fut arrivée à destination, on lui trouva un son défectueux. Elle fut en conséquence brisée, et le métal fut utilisé pour la confection de pièces d'artillerie (2).

En Suisse, dans l'église de Bürglen, existe une cloche des plus intéressantes. Haute de $0^{m}48$, elle en mesure $0^{m}62$ en diamètre (3).

Autour du cerveau, entre deux doubles filets, se lisent, coulés en belles lettres gothiques, les mots suivants :

(1) J. Finot. *Etude historique sur les relations entre les Flandres et la république de Gênes au moyen âge.*

(2) E. van Cappel. *Bibliographie des Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 1907.

(3) Wilhelm Effmann. *Die glocken der stadt Freiburg i. d. Schweiz.*

Maria es minen name. Ghegoten MCCCCCJJ.

Le filet supérieur et surmonté d'une frise composée de fleurs de lys héraldiques.

Sur la robe de la cloche a été imprimé un médaillon octogonal fort artistique et très important au point de vue iconographique. Il est haut de 0m06 1/2.

Debout sur le croissant, se tient couronnée la Vierge Marie. Sur le bras gauche, elle porte assis son divin fils, tandis que de la droite elle s'appuye sur la traverse d'un grand crucifix auquel est suspendu le Sauveur du monde. Dans la partie supérieure, d'un point central qui pourrait représenter le saint Esprit, mais qui dans la fonte est resté fruste, s'échappent des rayons remplissant un cadre élliptique, peut-être une gloire, qui entoure la Vierge, en passant derrière le crucifix.

Plus tard, au XVIIe siècle, cette cloche a été surchargée de deux blasons; l'un porte trois bombes enflammées, l'autre les initiales P. H. De plus, une inscription a été gravée comme suit:

P. H. Heinricher
D. Z. Sekelmeister
1640.

L'auteur qui décrit, en accompagnant sa description de jolies reproductions, cette importante cloche, la croit originaire des Pays-Bas, mais en comparant son ornementation, il croit pouvoir y trouver des points de ressemblance avec les œuvres du fondeur hollandais, Gérard de Wou ou du fondeur de Munster, Wolter Westerhuis.

Sur ce point nous ne sommes pas d'accord avec lui, et nous n'hésitons pas à attribuer cette œuvre à l'atelier des Waghevens. L'inscription flamande, contenant l'invocation à la Vierge, est bien celle que les Waghevens se plaisaient à inscrire à cette époque sur leurs cloches. De plus, la petite frise composée de fleurs de lys est parfaitement identique à celle qui, dans la même position, surmonte l'inscription de la cloche de Pulderbosch. Nous n'hésitons donc pas à restituer la cloche de Bürglen à l'atelier des Waghevens et à y voir probablement une œuvre de Georges Waghevens.

Nous avons, antérieurement déjà, cité deux cloches provenant de l'atelier des Waghevens, qui se retrouvent en Allemagne, notamment celle qui fut fondue, en 1474, par Henri Waghevens, et qui existe à l'église Sainte-Catherine, à Brandebourg, et celle de Bützflüth, en Hanovre, qui porte le nom de Georges Waghevens (Wagheners), et la date de 1520. A ces deux cloches, ajoutons-en une troisième, celle de Bilsen, fondue en 1566, par Jean Waghevens (Waghemans) (1). Puis celles de Hambourg, de Lunebourg, Scharnebück, Rozenkranz et Trebnitz (2).

Une remarque s'impose ici, c'est que parmi les innombrables cloches anciennes, que possède encore l'Allemagne, et qui ont été décrites dans tant de publications spéciales, on ne retrouve guère mention de cloches originaires de nos provinces. Quand dans tous les pays voisins, en France, en Angleterre, en Hollande, et plus loin, en Italie, en Espagne ou au Portugal, on rencontre encore tant de produits des fonderies anciennes des Pays-Bas, chez nos voi-

(1) Dr Heinrich Otte. *Glockenkunde.*

(2) Dr van Doorslaer. *Les Waghevens, fondeurs de cloches.*

sins immédiats, les Allemands, cette situation n'existe pas. On dirait que leurs nombreux fondeurs défendirent jalousement, pendant des siècles, l'accès de leurs frontières à leurs concurrents néerlandais. Les van den Gheyn même, dont les cloches sont dispersées sous toutes les latitudes, paraissent n'avoir presque pas travaillé pour les Etats germaniques. Seuls les Waghevens semblent avoir fait exception à cette règle. Et si, d'autre part, on rapproche de cette circonstance, l'emploi dans l'atelier de ces fondeurs, comme nous le prouvons pour la cloche de Pulderbosch, de modèles et de formules, évidemment d'importation allemande, nous nous demandons s'il ne faut pas chercher dans les terres de l'Empire l'origine de la famille Waghevens, et si, en s'établissant à Malines, au xve siècle, le chef de cette dynastie industrielle n'avait pas puisé en Allemagne les secrets du métier que devait propager dans nos provinces sa descendance.

On nous permettra d'insister encore un instant sur ce point et de fournir un nouvel argument à l'appui de notre hypothèse. En décrivant les cloches de Pulderbosch, nous avons démontré l'emploi, par le seul Georges Waghevens, d'une ornementation campanaire d'un genre tout à fait spécial, qu'utilisa, en même temps que lui, un fondeur allemand, Heinrich Ciegeler, d'Erfurt. Nous pouvons fournir un second exemple, qui vient singulièrement confirmer nos premières déductions.

Dans son récent travail, *Les Wagherens, fondeurs de cloches*, M. le D^r^ van Doorslaer décrit, en l'accompagnant de reproductions, la cloche de Bilsen (Limbourg). Cette cloche est ornée, sans parler d'une frise à feuillage, d'une armoirie, et de trois figurines, de deux médaillons. L'un de ces derniers figure l'Adoration des Mages, l'autre, de

forme ronde, mesure 0m116 de diamètre, et représente « le Christ attaché en croix sur une vigne, dont les branches et les grappes, dans des formes variées, remplissent la moitié supérieure du médaillon; au pied de la vigne on distingue deux personnages cultivant la vigne du Seigneur; à gauche, un homme sarclant la terre; à droite, une femme avec un vase arrosant le sol. »

« Cette représentation du Christ crucifié sur une vigne, ajoute M. van Doorslaer, se retrouve aussi sur une cloche de Hal, fondue en 1518, par Georges Waghevens. »

La cloche de Bilsen porte les inscriptions suivantes:

Amor ys mynen naeme
Myn gheluyt sy God bequame
Al soe veer men my sal horen luden
Soe wyl God al dyngen behueden.

✣ My heeft ghegoten Jan Waghevens van Mechlen. Aarod. Aarod — Margreet van Merode, dochter van Hoffalis.

✣ O rex glorie veni cum pace. Deus homo factus est. Veni sancte spiritus reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende qui per diversitatem linguarum cunctarum unitate fidei congregasti. Anno domini MCCCCCXXXIIII.

Or, si nous étudions un instant l'ornementation si spéciale de cette cloche, nous trouvons que la figurine, haute de 0.083, représentant « la Vierge debout avec l'enfant Jésus sur le bras gauche », est en tout semblable à une image employée sur plusieurs cloches, encore une fois par

le même fondeur allemand, Henri Ciegeler. Bien plus, le médaillon si intéressant du Sauveur crucifié, ornant les cloches de Bilsen et de Hal, se retrouve encore une fois entièrement identique, comme si les empreintes avaient été fournies par un seul moule, sur plusieurs cloches fondues dans l'atelier du même Ciegeler. Nous citerons, notamment la cloche d'Obertreba, en Saxe-Weimar, datant de 1521, dont voici l'inscription :

Anno dni MVCXXI gos mich. H. C. in Sant
Anna ere.

Outre le médaillon qui nous occupe, elle est surchargée d'un autre qui représente saint Christophe.

La cloche qui, à Saalfeld, sert aux sonneries du tocsin, porte la date de 1501 et se distingue par une riche décoration, dans laquelle sont compris surtout les deux médaillons sur lesquels se voyent la chasse à la licorne et le Christ crucifié sur une vigne. L'inscription est fort simple; en voici la teneur :

Anno dni M ◦ CCCCC ◦ I ◦ consolor ◦ viva ◦
fleo ◦ mortua ◦ pello ◦ nociva.

Cette cloche provient de l'atelier d'Henri Ciegeler aussi bien que la suivante :

La cloche de Kranichfeld, de 1520, sur laquelle furent imprimés ces mots :

Anno ◦ dni ◦ M ◦ V ◦ XX
consolor ◦ viva ◦ mortua ◦ fleo ◦ pello ◦ nociva
sancte ◦ Michael ◦ o ◦ p ◦ n.

De nombreux médaillons et diverses figures couvrent la robe de cette cloche. Parmi les premiers se remarquent surtout l'empreinte de la médaille qui fut aussi reproduite à Bilsen (1).

Il nous semble que la démonstration est probante. Les Waghevens, dont on retrouve des cloches en Allemagne, utilisèrent pour l'ornementation des produits de leur atelier des matrices identiques à celles qu'employa le fondeur Henri Ciegeler. Il y a là plus qu'une simple coïncidence; mais de quelle nature furent les liens qui unissaient le fondeur d'Erfurt aux industriels malinois? Furent-ils parents ou alliés; ou bien eurent-ils des rapports commerciaux communs? Nous l'ignorons. Les deux suppositions sont admissibles, et nous espérons que bientôt de nouvelles indications permettront de résoudre ce problème d'archéologie campanaire.

Nous croyons devoir encore un instant nous occuper du médaillon de la cloche de Bilsen pour tâcher de l'interpréter.

Voici comment le Dr Bergner, qui renseigne les cloches de Ciegeler, les décrit: *Christus am kreuz, darunter Adam und Eva, ringsum stammbaum Christi als weinstock mit den bruestbildern der Väter.*

Nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur cette description. L'empreinte de la médaille nous montre, en effet, le Christ crucifié contre un tronc d'arbre, dont deux branches, légèrement recourbées, forment les bras de la croix. De part et d'autre s'enroulent, en occupant le champ de la médaille, des branches de vigne garnies de feuilles et de grappes de raisins. Dans les enroulements formés par ces branches, se distinguent, des deux côtés, six bustes

(1) Dr Heinrich Bergner. *Zur glockenkunde Thüringens.*

de personnages, tournés vers le Supplicié ; à droite, sous les branches, se remarquent de plus deux têtes du même genre. Au pied de la croix se trouvent deux personnages : l'homme, armé d'une houe, fouille le sol au milieu des cailloux qui encombrent le pied de la croix, tandis qu'une femme, au moyen d'un vase, arrose le terrain. Derrière chacun de ces personnages se déroule un listrel ; des plantes fleuries occupent le terrain aux deux extrémités de la composition. Enfin, dans la partie supérieure, au-dessus de la tête du Christ, un ange, vu à mi-corps, soutient encore un listrel.

Le Dr Bergner se trompe en identifiant les deux personnages, qui cultivent la vigne, avec Adam et Eve. Jamais nos premiers parents n'ont été représentés dans cette attitude, complètement habillés et la tête cerclée d'un nimbe. Les rameaux de la vigne encadrent des personnages, qui ne représentent pas les ancêtres du Christ. Il ne s'agit pas ici de quelque reminiscence de l'arbre de Jessé ; la signification de cette représentation, comme nous le démontrerons dans un instant, est toute autre. Enfin, la figure qui occupe la partie supérieure de la composition, ne peut se rapporter à Dieu le père, c'est simplement le buste d'un ange ailé.

La médaille dont l'empreinte illustre les cloches de Ciegeler et des Waghevens, est consacrée à la représentation d'une des scènes les plus anciennes et les plus intéressantes de l'iconographie chrétienne. Elle symbolise l'union de Jésus-Christ avec ses apôtres, ou, par extension, de l'Eglise, avec son divin fondateur. Dans ses prédications, le Christ s'était déjà comparé à la vigne. Saint Jean nous rappelle ses paroles (1) : « Je suis la vigne, disait-il, et vous êtes les

(1) Joan. XV, 5. Voir Mgr de la Bouillerie, *Le Symbolisme de la nature*, I.

branches. De même que les branches ne peuvent rapporter aucun fruit par elles-mêmes, si elles ne tiennent à la vigne, ainsi vous ne le pouvez qu'autant que vous demeurerez en moi. »

Saint Augustin, commentant ce texte, écrit :

« Les branches tiennent à la vigne, sans que pour cela elles lui rapportent rien, et c'est de la vigne, au contraire, qu'elles reçoivent la fécondité et la vie... C'est expressément aux branches de la vigne que le Sauveur nous compare. Celles-ci, en effet, plus elles sont en honneur lorsqu'elles demeurent unies au cep, plus elles sont méprisables aussitôt qu'elles s'en détachent... que la branche de la vigne choisisse donc : ou qu'elle demeure unie au cep, ou qu'elle soit jetée dans le feu. »

Et c'est en interprétation de cette parole évangélique, que par un symbolisme dont la signification fut universellement acceptée, les écrivains sacrés, tels saint Ambroise, saint Hilaire de Poitiers, d'autres encore, considérèrent les apôtres comme les branches du grand arbre, chargées des fruits de la rédemption et protégeant le monde de leur ombre (1). Les premiers chrétiens avaient déjà adopté cette symbolique, et sur les murs des catacombes on retrouve la représentation du Sauveur figuré au milieu d'un arbre dont les branches supportaient les images de ses apôtres. Le moyen âge reprit et fixa cette tradition, et dès lors des compositions de ce genre se retrouvent fréquemment, employées par les artistes chrétiens. C'est le même thème qui a guidé le graveur de la médaille, dont l'empreinte est fixée sur la cloche de Bilsen. C'est sur la vigne symbo-

(1) Abbé Auber. *Histoire et théorie du symbolisme religieux avant et depuis le christianisme*, IV.

lique qu'est fixé le corps du divin Supplicié, et les bustes qui paraissent dans les enroulements de ses rameaux sont ceux de ses apôtres.

Il nous reste à expliquer la présence dans la composition métallique des divers personnages qui entourent la vigne. C'est encore une fois dans les œuvres des écrivains sacrés que nous chercherons une interprétation. « C'est la vigne, dit saint Ambroise, que le colon diligent se plaît à bêcher, à arroser et à tailler. »

Dieu lui-même, écrit saint Bernard, taille la vigne de son église. Le cantique d'Isaïe est tout aussi affirmatif: « Mon bien aimé avait planté une vigne sur un lieu élevé, gras et fertile. Il l'entoura d'une haie. Il en enleva les pierres, il y planta un plant choisi. Les pierres enlevées de la vigne, ajoute saint Jérôme, sont les idoles et tout ce qui pouvait nuire au culte du vrai Dieu. »

Et le prophète Isaïe, dans son cantique inspiré, s'écrie: « Qu'ai-je dû faire à ma vigne et que je n'aie pas fait? Vous m'avez entouré de vos anges, ô mon Dieu! Ni la tour pour me défendre, ni le pressoir pour m'éprouver, n'ont manqué à ma vigne; et, avec un soin paternel, Vous avez écarté les pierres qui pouvaient lui nuire. »

Il nous semble que l'interprétation de ces textes est claire et permet d'expliquer la présence des anges qui, occupent la partie supérieure de la composition; elle ne laisse aucun doute sur l'identification du personnage qui, au pied de la croix, écarte au moyen de sa houe les cailloux qui l'encombrent. Reste à justifier la présence, au pied de la croix, du second personnage, la femme qui, au moyen d'un vase, en arrose la base. Les textes sacrés ne fournissent à ce sujet aucune indication. Faut-il y voir une personnification de l'Eglise? Malheureusement, les listrels

qui se déroulent derrière ces personnages, sont complètement frustes et ne permettent pas de déchiffrer l'inscription qu'ils portent; celle-ci sans doute, fournirait la solution de ce petit problème de symbolique.

Ajoutons encore un mot au sujet d'une des inscriptions de la cloche de Bilsen. Nous avons vu qu'elle portait le nom de *Margreet van Merode, dochter van Hoffalis*. Il s'agit évidemment ici de Marguerite de Merode, qui fut abbesse de Munsterbilsen et conserva cette dignité jusqu'en 1549. Elle était fille de Rickalt ou Richard van dem Rode ou de Merode, seigneur de Houffalise, et de sa seconde femme, Marguerite d'Argenteau. C'est cette dernière qui apporta la seigneurie de Houffalise dans cette branche de la famille de Merode; elle la tenait de ses parents Reynart d'Argenteau et Jeanne d'Enghien. Plus tard, cette seigneurie fut érigée en baronnie en faveur des descendants de Richard de Merode.

Nous savons que Corneille Waghevens s'établit à Anvers. Il y fit souche et nous pouvons mentionner ici plusieurs de ses enfants que nous ne trouvons pas renseignés dans l'ouvrage du Dr van Doorslaer. Ce sont Marguerite, Cornélie, Jean, Arnoud et Corneille Waghevens. Ceux-ci avaient reçu, le 21 mai 1551, de Martine Vuytens, veuve de Jean Waghevens (qui ne figurent pas dans la généalogie publiée dans le travail ci-dessus) une rente de 6 florins hypothéquée sur une maison portant pour enseigne *de twelff Apostelen* et située longue rue Neuve. Plus tard, après le décès de Jean et Marguerite Waghevens, les trois enfants survivants

cédèrent cette rente, le 7 août 1576, à Nicolas Jacobs, marchand, et à sa femme Christopheline Corneliss (1).

Ailleurs, nous rencontrons encore, en 1540, en même temps que Médard Waghevens, saintier de Malines, Jeanne Waghevens, veuve de Liévin Malaert (2).

Au cours de nos recherches, nous avons encore trouvé quelques cloches fondues par des Anversois ou par d'autres fondeurs, au sujet desquels, antérieurement déjà, nous avons fourni des renseignements biographiques. Nous les citerons brièvement :

Dans le canton d'Hougaerde, l'église d'Hoxem possède une cloche, haute de 0m75 et d'un diamètre de 0m70; elle provient de l'atelier de Paschier Melliaert, comme en témoigne l'inscription suivante (3):

HEER GERARDUS FOLLAERTS CANONICUS VICE DECANUS
HOXENNENSIS. ANNO 1683.
HEER JACOBUS DELARMOYER CANONICS IBIDEM HENRICUS
CUELFERS CUSTOS.
PASCASIUS MELLIAERT ME FUDIT.

C'est de la même provenance que sont les deux cloches que possède l'église de Hoves, près d'Enghien. Citons-en les inscriptions (4):

Sur la grande cloche:

(1) Archives communales d'Anvers. Actes scabinaux, 1576, MNI, 358.
(2) Id. Geberdert dachseel boeck.
(3) Inventaire du Brabant.
(4) A. BERNIER. *Les cloches d'Hoves.*

JEAN FRANÇOIS DANDELOT VICOMTE DE LOOZ SEIGNEUR DE HOVES ET DE L'ECLATIÈRE ETC. ET DAME MARIE THÉRÈSE DELIGORNES M'ONT DONNÉ POUR NOM FRANÇOIS MARIE.
PASCHASIUS MELLIART ME FUDIT IN HOVES.
ADRIANO MARTENS S. T. B. F. PASTOR 1679.

Sur la petite cloche:

HEER ADRIAEN MARTENS PASTOR. MERTEN DERBLANDER MEYER. JEAN DUWELZ, PASCHIER DUWELZ, JEAN DEMEULDRE. THOMAS VAN DER WALLE. PEETER DUWELZ, SCHEPENEN VAN HOVE. HEBBEN GENOEMT ENDE
JEANNE MARITIUS
PASCHASUS MELLART ME FUDIT.

Jean-François Dandelot, vicomte de Looz, seigneur de Hove, chevalier de la Cour souveraine du Hainaut à Mons, par réception du 28 mai 1670, était fils de Charles Dandelot, seigneur de l'Esclatière et de Hove, et de Jeanne de Bourgogne, vicomtesse de Looz. Il épousa en premières noces, Marie-Françoise de Recourt, et en secondes noces, la fille de Maximilien, seigneur de Cruninghen. Il mourut le 4 août 1687 (1).

La famille Dandelot ou d'Andelot, qui est originaire de Franche-Comté, porte: échiqueté d'argent et d'azur au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout (2).

Il y a lieu de remarquer, que la seconde femme de Jean-François Dandelot qui, dans notre inscription, est appe-

(1) DE AZEVEDO. *Généalogie de la famille de Coloma.*
(2) *Annuaire de la noblesse de Belgique,* IV et VI.

lée, peut-être par erreur, Marie-Thérèse Delicornes, est nommée dans la généalogie que donne l'annuaire de la noblesse de Belgique: Marie-Thérèse de Licques, tandis que Azevedo la qualifie simplement de fille de Maximilien, seigneur de Cruninghen.

Nous avons déjà fait connaître le fondeur François Fiefvet, qui travaillait à Anvers au milieu du XVIIe siècle et décrit des cloches sortant de ses ateliers, conservées, notamment en France, non loin de nos frontières, à Saint-Omer.

D'autre part, en Hollande existait, dans l'église de Baerlandt (Zuid-Beveland), église qui fut détruite en 1777, une petite cloche fondue, en 1659, par François Fiefvet d'Anvers (1).

Dans nos provinces, le carillon d'Ypres, parmi ses cloches, en compte une, d'un diamètre de 1^m^85, qui fut fondue, en 1662, par François Fiefvet, dont l'atelier à cette époque était établi à Lille. Voici l'inscription qu'elle porte (2):

℔ François Fievet heeft my ghegoten Rissel 1662.

En France encore, à Seclin (Nord), existe une cloche sur laquelle sont inscrits ces mots:

Dominicus Fiefvet me fecit 1618.

Nous nous demandons si nous ne nous trouvons pas ici en présence d'une œuvre d'un ascendant du fondeur François Fiefvet (3)?

(1) *Les Arts flamands de Flandre*, II, 4.
(2) Alph. van den Peereboom. *Ypriana*, I.
(3) Société d'études de la province de Cambrai.

Une seconde cloche, portant la même signature, sert dans l'église de Wervicq (Sud), à annoncer l'entrée du clergé dans le chœur. Une inscription flamande l'identifie, en voici la teneur (1):

GHEGOTEN TER EERE GODTS EN DE H. MAGET MARIA TEN ABEEL, TOT WERVICK, BY MY DOMIN. FIEVET.
TOT RYSSEL 1638.

Dans les mêmes parages se retrouvent les cloches, fondues à la fin du XVIe siècle, par Marc Le Serre et dont les inscriptions flamandes dénotent l'origine néerlandaise. Il en existe encore une, provenant du même atelier, dans la chapelle de Notre-Dame de Grâce à Loos (canton d'Haubourdin). Cette petite cloche est en métal blanc et fut donnée à la chapelle, par les archiducs Albert et Isabelle. Lors de la révolution de la fin du XVIIIe siècle, elle fut sauvée par un moine de l'abbaye qui la cacha. On la retrouva, en 1887, à l'usine Ruhlmann, ce qui permit de la reprendre et de la replacer dans la chapelle, à laquelle elle avait primitivement appartenu. Sur cette cloche se lit l'inscription suivante:

MARC LE SERRE M'A FAICT L'AN DE GRACE 1602.

Cette inscription est accompagnée de la marque bien connue des ateliers anversois: une main appaumée (2).

---

(1) *Epigraphie du Nord*, X, 3.
(2) *Mémoires de la Société d'études de la province de Cambrai*, X.

Le nom de Paul van Lare a été à plusieurs reprises cité dans nos ouvrages. Il n'était pas fondeur de cloches dans le sens strict du mot, mais vendait du métal aux fondeurs, et d'autre part possédait en magasin des cloches qu'il cédait aux églises. L'inventaire de ses biens, dressé après son décès, le 27 septembre 1618, nous permet d'apprendre, en parcourant la liste de ceux qui étaient redevables de quelques sommes à la mortuaire, quelles furent certaines des églises auxquelles il vendit des cloches (1).

Nous trouvons qu'il en avait livré aux églises de Rupelmonde, de Zwynaerde, de Moeseke, de Sundert et de Meere. Par contre, il avait vendu du métal pour la fonte de cloches à Wilmarsdonck, Brasschaet, Waesmunster, Astene, Hulshout et aux Jésuites de Bruges. Les cloches de Waesmunster et de Astene avaient été fondues par Jean Grongnart, fondeur de Gand.

Paul van Lare, qui, dans les actes officiels, est qualifié de *ketelaer*, *ouderman en buschmeester van de smeden ambacht*, avait épousé Barbe de Neve. En mourant, il délaissait deux fils, Michel et Paul van Lare, et deux filles, Barbe et Elisabeth van Lare.

Des cloches fondues par Gérard De Clerck, de Malines, on retrouve trace dans les comptes de l'église de Saint-Nicolas (Waes).

En 1663, il avait livré certaines cloches, dont l'achat est spécifié comme suit (2).

(1) Archives communales d'Anvers. Notaire J. Ketgen.

(2) Dr van Raemdonck. *Onze beiaard.*

Betaelt aen mynheere den deken voer seker clocken gegoten by meester Geeraert De Clerck tot Mechelen boven tgene betaelt inde voorgaende rekeninge . . . . xxxvii pd vi sc. viii gr.

De Melchior de Haze nous retrouvons une importante cloche dans la tour de Sainte-Gudule à Bruxelles; elle pesait primitivement 10.000 livres et portait l'inscription suivante:

MELCHIOR DE HAZE ME FECIT ANTVERPLE ANNO DOMINI 1694.
QUI ME AUDITIS ORATE PRO PRAENOBILI DOMINA
MARIA DE BERCHEM.
REFUSA PIORUM ELEEMOSYNIS D. D. J. DE MAEYERO CANONICO
E. A. PRINCIPE DE LA TOUR EQUITE AUREI VELLERIS,
L. F. CHRISTYN VICE COMITE DE TERVUEREN, J. HEYMANS
EX CONSULE BRUXELLENSI FABRICAE PRAEFECTIS.

Marie van Berchem, que nous supposons avoir été, en 1694, la donatrice de la cloche fondue chez Melchior de Haze, était probablement fille de Henri van Berchem, seigneur de Berchem, Tongerlaer, etc., qui mourut au mois de mai 1628, et d'Isabelle Rovelasco, décédée en octobre 1629. Les autres détails d'identification manquant, nous pouvons croire à cette attribution, puisque les dates et prénom concordent. Marie van Berchem fut sœur de Florent van Berchem, qui fut bourgmestre d'Anvers, et épousa Anne-Placide t'Serclaes.

C'est Melchior de Haze qui livra aussi, en 1690, la plus petite cloche de l'église d'Orp (canton de Jodoigne) (1).

(1) TARLIER et WAUTERS. *Histoire et géographie des communes belges*

Mais un peu plus tard, nous trouvons son nom cité à propos d'un travail plus important. En effet, le 26 novembre 1709, la fabrique d'église de Saint-Germain, à Tirlemont, acheta pour 9.000 florins un carillon dont les cloches avaient été fondues par « Melchior de Haeze, en son vivant le plus expert et habile fondeur en fait de carillons qu'il y ait eu ». A cette époque ce carillon appartenait à Marie-Anne de Haze, sa fille unique, et à son mari, Jérôme-Godefroid Lenaerts.

Dans notre ouvrage *Les cloches d'Anvers*, nous avons donné une biographie détaillée de Melchior de Haze. Ajoutons encore un renseignement complémentaire. En 1677, le fondeur acheta une grande maison appelée *Den Gulden Arend*, et située longue rue du Mai (1). C'est dans cette propriété, où sans doute il avait établi sa fonderie, qu'il décéda en 1697.

L'histoire du gros bourdon de la cathédrale de Tournai a récemment été écrite (2). Cette cloche, qui fut donnée à l'église, en 1280-1281, grâce à la coopération du chanoine Jean de Pontoise, d'où probablement son nom de *Marie-Pontoise*, a maintes fois été refondue. D'après l'historien tournaisien Hoverlant, elle subit cette opération à Anvers, en 1518, par les soins de Claude de Tourmegnie. Mais cette assertion n'est pas prouvée. Après diverses restaurations et reconstitutions, elle fut encore une fois brisée lors d'une sonnerie, le 11 août 1713. Le fondeur

(1) Thys. *Bulletin de la propriété*, 1877.

(2) Dr F. Desmons. *Marie Pontoise*. (Revue tournaisienne).

anversois, Guillaume Witlockx, s'efforça d'obtenir l'autorisation de la refondre, mais ses démarches n'eurent guère de succès, et cette besogne fut confiée à un de ses concurrents lorrains, Antoine Bernard.

Quoique Witlockx ait, en 1723, quitté Anvers pour prendre à Malines la direction de la fonderie de canons, il n'en continua pas moins son ancienne industrie. C'est de cette époque que date le carillon de l'église Saint-Germain à Tirlemont, actuellement encore en usage. En effet, ce fut en 1723, que les autorités ecclésiastiques de cette ville achetèrent à Witlockx, « fondeur de canons de l'empereur, à Malines », trente-sept cloches, formant trois octaves et pesant 14.000 ℔. Pour la fonte de ce carillon, il avait utilisé environ 10.000 livres de métal provenant d'anciennes cloches, et pour son travail il reçut la somme de 16.000 francs.

Dès que le carillon fut placé, une expertise eut lieu, le 3 juillet 1723; celle-ci fut faite par Jean-François van Dyck, carillonneur de Lierre; Jos. Vaes, remplissant les mêmes fonctions à Diest; Théodore-Jean Everaerts et Clément-Auguste Everaerts, attachés en la même qualité, respectivement à la cathédrale d'Anvers et à l'abbaye Saint-Michel en la même ville; et Théodore-Jean Hendrickx, musicien à Anvers. Ce jury se déclara entièrement satisfait, et le carillon déclaré excellent, fut accepté sans observations (1).

La biographie et les œuvres de Georges Du Mery, qui après avoir été établi à Anvers, se fixa à Bruges, sont connues; nous nous en sommes longuement occupé dans

(1) Tarlier et Wauters. *Géographie et histoire des communes belges.*

notre livre sur *Les Cloches d'Anvers*. Nous pouvons encore fournir quelques indications complémentaires.

L'ancienne église de Blankenberghe possédait trois cloches; la plus importante de celles-ci fut transportée dans la tour de la nouvelle église. Les deux autres furent cédées au fondeur Causard, de Tellin, qui les livra au creuset et en employa le métal pour en couler, en 1904, une nouvelle. Des deux cloches disparues, la plus grosse avait été fabriquée, en 1754, par Georges Dumery. Elle portait une longue inscription, dont voici la teneur (1):

✣ D'HER EN MEESTER JULIANUS JOSEPHUS ROGER PASTOOR DE WETH DER STEDE ENDE PORT VAN BLANKENBERGHE BAILLU D'H. F. J. V. D. BEKE.
✣ BURGM. D'H. JAN VAN DER BEKE BURGM. VAN DEN COMMUNE D'H. J. GOUVERNEUR SCHEPENEN D'H. C. E. MALLET O. ET A. D'H. JACOB VAN MIROP KERCK.
✣ MEESTER D'H. J. JANSSENS D'H. J. A. DE BUISSON I. D'H. J. L. DE VOS, D'H. P. BOUSSE, D'H. J. SCHEURS, D'H. P. REYNAERT, D'H. JOANNES VAN WINDEKENS TRESORIER.
✣ ENDE KERCKMEESTER D'H. ENDE MEESTER A. C. J. WALWEIN PENSIONARIS ENDE GREFFIER.
GEORGIUS DU MERY ME FECIT BRUGIS ANNO 1751.

Parmi les cloches qui composent le carillon logé dans le beffroi de la ville d'Ypres, se retrouvent deux cloches fondues, en 1772, par Georges Dumery. Elles ont en diamètre respectivement 1m06 et 0m97; elles portent l'inscription suivante (2):

G. DUMERY ME FECIT BRUGIS 1772.

(1) LE GOUGEUX. *Blankenberghe. Histoire et souvenirs.*
(2) ALPH. VAN DEN PEEREBOOM. *Ypriana*, I.

A l'exposition de dinanderies, qui eut lieu au mois de septembre 1903, à Dinant, figuraient deux cloches appartenant à M. van Aerschodt. Elles portaient pour inscriptions, la première:

G. Du Mery me fecit Brugis anno 1750.

La seconde:

Rousselaere. A. Du Mery me fecit Brugis A. 1753.

Cette dernière provenait sans doute d'une église de Roulers.

Il n'y a pas bien longtemps est entrée au musée d'archéologie de Gand une petite cloche fêlée, qui provenait du beffroi et qui était une œuvre de G. Du Mery, datée de 1749, comme le prouve l'inscription:

G. Du Mery me fecit anno 1749.

Dans les environs de Courtrai, au village de Marcke, existent encore, dans la tour de l'église, deux cloches qui proviennent de l'atelier anversois de Du Mery (1).

Un des descendants de Georges Du Mery livra, en 1761, une cloche à l'hôpital Notre-Dame à Grammont. Celle-ci, qui pesait 260 livres, fut en partie coulée au moyen du métal d'une cloche ancienne hors d'usage; elle coûta 143,22 florins. Voici les détails du compte que le fondeur dressa à cette occasion (2):

(1) Bon Joseph Bethune. *Les cloches du Courtraisis.*

(2) De Vos. *Onser Liver Vrouwe hospitaal van Geeraardsbergen.*

Pieter du Mery klockgieter Brugghe.	
Ontvangen van een houde klock	
wegende	140 pond.
eene nieuwe gelevert. . . .	260 »
	120 »
Lakagie à vii st. pp. % . . .	13 »
de oude panne	5 »
de nwe panne	8 »
voor gieten 6 st. het pont . . .	2.08 gl.
voor 3 pont dat de nive meer wegen	2.02 »
voor gieten a 3 1/2 st. . . .	45.18 »
	143.22 gl.

Citons, enfin, des cloches modernes qui sans doute doivent compter parmi les dernières que livra l'atelier dirigé par les héritiers de G. Du Mery. C'est dans l'église Saint-Vaast, à Menin, qu'on les trouvait (1).

Il y en avait trois et elles avaient été livrées en 1840. La plus forte fut fêlée en 1868; elle s'appelait *Marie*; elle fut refondue à Louvain, par van Aerschodt.

Les deux autres existent encore; voici leurs inscriptions:

Cloche appelée *Saint-Vaast*.

A ∘ M ∘ D ∘ G

USUMQUE ECCLESIE MENINENSIS ∘ VOCAVERUNT ME VEDASTUM ∘ PATRINUS Dnus LUDOVICUS REMBRY EDITUUS ∘ MATRINA Dna ADELAIDA VAN DER GHOTE VIDUA Dni C. VUYLSTEKE ∘ BENEDIXIT Rev Adm Dnus SABBE DECANUS ET PASTOR ∘ G. DUMERY ME FECIT BRUGIS ANNO Dni 1840.

(1) Dr REMBRY-BARTH. *Histoire de Menin.*

Cloche appelée *Saint-Jean-Baptiste:*

A ◦ M ◦ D ◦ G
USUMQUE ECCLESIÆ MENINENSIS ◦ VOCAVERUNT ME JOANNEM BAPTISMAM ◦ PATRINUS Dnus PETRUS VAN DER MOERE ÆDITUUS ◦ MATRINA Dna REGINA DE GRUYTERE UXOR DNI C. BOURGOIS BENEDIXIT REV. ADm Dnus SABBE DECANUS ET PASTOR.
G. DUMERY ME FECIT BRUGIS ANNO DNI 1840.

Nous avons à diverses reprises signalé les cloches fondues soit à Anvers, soit à Lierre, par le fondeur Alexis Julien. Celui-ci décéda dans cette dernière ville, le 11 décembre 1734. Il avait été marié deux fois, épousant en premières noces, le 2 avril 1720, Marie de Merx, et en secondes noces, le 17 février 1733, Marie Elisabeth Stobbaerts. Il avait testé, peu de temps avant son décès, devant le notaire Stobbaerts, instituant cinq héritiers, parmi lesquels Jean Julien, prêtre, et les trois frères Petit, notamment Jean Petit, qui exerçait le métier de fondeur de cloches à Helmont, dans le Brabant septentrional, Joseph Petit, qui avait épousé Maria Guns et habitait la même localité, et Alexis Petit, qui s'était fixé à Bois-le-Duc, où il dirigeait également une fonderie de cloches. Ces héritiers se partagèrent la succession d'Alexis Julien, qui consistait en quelques rentes sur la ville de Lierre ou sur des particuliers, d'un import total de 5655 florins et 6 1/2 sous (1).

---

(1) Archives de la ville de Lierre. Weeskamer J.

C'est avec une hésitation qu'on comprendra, que nous parlons dans ce chapitre, consacré aux fondeurs anversois et malinois, des Aubertin. Et cependant, dans des actes officiels, dans les comptes communaux de la ville d'Audenarde, ils sont positivement qualifiés de Malinois.

La cloche de l'église Sainte-Walburge, qui s'appelait *Salvator*, étant hors d'usage, fut refondue, en 1698, par Jean et Toussaint d'Aubertin, de Malines. Ce fut aux mêmes fondeurs, inscrits avec la même indication d'origine, que, par contrat du 6 novembre 1689, fut confié le soin de fondre un nouveau carillon à clavier et cylindre, à placer dans la tourelle de l'hôtel de ville. Ce carillon, qui fut installé en 1698, fut conservé pendant soixante ans (1).

Le nom d'Aubertin n'est guère flamand, et dans aucune des nombreuses publications, consacrées aux saintiers malinois, nous ne trouvons trace de ces fondeurs. Par contre, nous les rencontrons, ou tout au moins l'un d'eux, en Lorraine (2). C'est ainsi qu'André Aubertin, originaire du Bassigny, dans ses pérégrinations d'affaires, s'arrêta, au XVIIe siècle, en Hollande, où il fondit des cloches. Nicolas Aubertin, natif de Breuvannes, travaillait un peu plus tard. Enfin, Toussaint Aubertin, le même sans doute, qui livra les cloches d'Audenarde, parti également du Bassigny, signa, en 1676, des cloches qui furent fondues dans le Nivernais.

Jean et Toussaint d'Aubertin ou Aubertin, s'établirent-ils pendant quelque temps à Malines? Il est possible qu'ayant obtenu dans nos provinces quelques commandes, ils s'arrêtèrent pour les exécuter globalement à Malines, où la proximité de plusieurs fonderies leur permettait de se

(1) Ed. van der Straten. *Notice sur les carillons d'Audenarde.*

(2) Jos. Berthelé. *Enquêtes campanaires.*

procurer plus facilement les matériaux nécessaires à leur travail. Nous croyons donc que les Aubertin, dont les noms figurent sur les cloches d'Audenarde, étaient des fondeurs ambulants lorrains qui, pour un motif ou l'autre, s'arrêtèrent momentanément à Malines et y exécutèrent les cloches dont ils avaient obtenu la commande dans nos provinces.

L'éloge des anciens fondeurs de cloches malinois n'est plus à faire. La multiplicité et l'excellence des produits de leurs ateliers, témoignent de la vogue dont ils jouirent dans tous les temps et dans tous les pays.

Sous ce rapport, il nous paraît intéressant de citer un passage d'un important contrat, qui fut signé en 1847, entre les vicaires généraux et les chanoines de la cathédrale de Nantes, d'une part, et d'autre part Gourdin, fabricant d'horloges, et Bollée, fondeur de cloches, au Mans. Il s'agissait de la commande d'un nouveau carillon, composé de vingt-cinq cloches qui, du reste, ne fut pas exécuté.

Voici comment s'exprime ce document officiel (1):

> Les carillons de Belgique étant réputés les plus beaux et celui de Malines réunissant plus de perfection, au jugement de MM. Bollée et Gourdin, qui les ont visités et étudiés tous, ce carillon de Malines sera le type qui devra servir à la confection de celui de Nantes, en y faisant les changements et augmentations destinés à donner encore à celui-ci un plus grand perfectionnement.

---

(1) *Le Petit phare de Nantes*, 1900.

CHAPITRE VI

Divers fondeurs: Van Dale. — Les frères Moer. — Borgherlinck. — Wierinckx. — De Cock. — Reelants. — Van der Gucht. — Cloches flamandes anonymes.

Divers fondeurs

Après avoir parlé des importants fondeurs anversois et malinois, qu'il nous soit permis de soumettre encore quelques indications receuillies au cours de nos recherches et qui se rapportent à des fondeurs moins connus, ou fournissent des détails intéressants pour l'histoire campanaire de nos provinces.

Dans le nord de la France, dans l'église Saint-Martin d'Esquermes, se rencontre une cloche qui autrefois appartenait à l'église Saint-Martin de Roubaix; elle fut fondue, en 1750, à Tournai par Denis-Joseph van Dale et acquise, en 1852, par l'église d'Esquermes. A cette époque elle fut

rebaptisée et son inscription, sans doute gravée, nous apprend quels furent ses parrain et marraine (1):

ME FECIT DIONYSIUS JOSEPHUS VAN DALE TORNACENSIS, ANNO MDCCL. L'AN 1852, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. LEFEBVRE, DOYEN DE SAINT-ETIENNE ET NOMMÉE MARIE AUGUSTE, PAR M. HOUVENAGHEL AUGUSTE ET Mme BIGO NÉE MARIE JOSEPH DANEL. M. VAULATON ÉTANT CURÉ D' ESQUERMES.

Le fondeur Denis-Joseph van Dale est connu. Vers le milieu du XVIIIe siècle, il s'associa à Tournai avec Flincon, père et fils; ils reprirent ensemble la fonderie de C. L. Barbieux (2). Ils eurent pour successeurs les Drouot.

A propos de la fonte de la grande cloche *Carolus*, de l'église Notre-Dame d'Anvers, nous nous sommes occupé dans nos *Cloches d'Anvers* des fondeurs Moer; nous avons complété ces renseignements dans nos *Variétés campanaires* (I). Ajoutons encore ici quelques indications additionnelles.

L'église Saint-Pierre à Louvain possédait une importante cloche qui avait été fondue, en 1462, par Dominique Magret, de Tournai; elle se brisa en 1694, et on s'adressa alors pour la refondre à Gobbel Moer, de Bois-le-Duc. Celui-ci exécuta le travail à Louvain même, aux Halles, et reçut après son exécution 140 florins du Rhin. La nouvelle cloche, qui

(1) Société d'études de la province de Cambrai. Epigraphie du Nord.
(2) Dr F. DESMONS. *Les cloches de Tournai*.

pesait 11.000 ℔, fut placée dans la tour, le 20 février 1496. Les modèles des figures qui furent imprimées sur le bronze avaient été sculptés par Barthélemy van Kessel, clerc de l'église.

Le même fondeur livra à Saint-Pierre une seconde cloche de 3.000 ℔, qui, cette fois, fut coulée à Bois-le-Duc (1).

A la même famille de fondeurs appartenait Jean Moer, fils de Gaspard, habitant aussi Bois-le-Duc qui, en 1563, fondit une cloche pour la sonnerie, et treize cloches pour le carillon de l'horloge d'Amsterdam. Ces cloches pesaient ensemble 13.322 livres. Pour ce travail le fondeur fut payé à raison de 4 escalins la livre. De plus, il lui fut octroyé, comme gratification supplémentaire, 42 florins, valeur d'une mesure de froment, et 2 livres de gros, offertes à sa femme. Ces renseignements résultent de l'extrait suivant des comptes de la ville d'Amsterdam (2):

Mr *Jan Jaspersz Moer* clockgieter woenen s'Hartogenbousch bet. die somē van twee duysent zevē hondert achtiē guldes acht stuvers te wetene iim vic lxiiii• gl. viii sc. voer een slachclock met xiii voerslaende clockē by hē gegoote wegen xiii miiic xxii l. tot iiii sc. tpont, gerekent by hē ofte tenner gelevert xlii gl. voer een last rogs hē daer bove toegeseyt ende beloeft ende twee ponds vls tot eē geschenck voer zy huysvroē etc.

iiiic iii l. i sc. iiii d.

Enfin, citons encore une cloche, œuvre des frères Moer, dont nous n'avons pas encore parlé jusqu'ici et qui, en

(1) Van Even. *Louvain monumental.*
(2) *Oud Holland,* 23e jaarg. 4e afl.

1513, fut placée dans l'église Saint-Pierre à Leyden. En voici l'inscription (1):

✣ Salvator so heyt ic
✣ Den haghel en alle quaed weder verdryf ic
✣ Den levenden en den doden luy ic
✣ Willem Moer en Jaspar syn broeder maeckten my.
✣ Int jaer ons Hern. M.CCCCC.X.III.

Toutes les cloches que possédait l'église SS. Michel et Gudule, provenaient d'ateliers malinois ou anversois. Deux seules faisaient exception. L'une de celles-ci était de fabrication bruxelloise; elle avait été fondue en 1664, par Lambert Borgherlinck. L'inscription suivante en témoigne:

De novo refusa sumptibus illustriss exellentiss ◦ Dni ◦ D ◦ Ernesti Comitis de Isenbourg & Grensava Anno dni 1614 Cujus etiam insigni munificentia altare majus in choro sanctiss. Virginis Mariae Liberatricis a fundamentis erectum est ◦ Lambertus Borgherlinck me fecit Bruxellis.

D O. M.

Archangelo Gabriel C.

Cette cloche qui pesait 6000 livres, fut retouchée en 1767, par le fondeur van den Gheyn.

Enfin, la dernière cloche fut acquise à Maestricht où elle

(1) Jos. Habets. *Middeleeuwsche klokken en klokinschriften in het bisdom van Roermond.*

avait figuré dans le carillon de l'église Saint-Servais. Elle avait été fondue, en 1555, par le fondeur Henri van Trier, d'Aix-la-Chapelle, et pesait 1500 livres. Quand elle arriva à Sainte-Gudule, en 1767, elle fut de nouveau bénite et reçut le nom de *Gertrudis*. Toutefois, elle conserva sa primitive inscription qui était imprimée en lettres gothiques et rédigée en langue allemande; en voici la teneur:

Maria. Iheisschen ich die lebendich rosen.
Ich Hendrich von Trier gous mich A° Dni mccccclv.

En Flandre, dans les environs de Termonde, florissait à la fin du XVIIIe siècle, un fondeur qui avait nom, Jean-Baptiste Wierinckx et était établi à Overmeire. Il avait, en 1785, fondu une cloche de 4494 livres pour l'église d'Evergem et en possédait encore diverses autres de moindre poids, mais pouvant ensemble constituer une sonnerie harmonieuse. Afin de trouver acheteur, il s'adressa à la presse, et c'est dans un journal de 1787 que nous avons relevé l'annonce suivante :

Dat Jan-Baptiste Wierinckx, klokgieter, woonende binnen de prochie van Overmeire, nyt' er hand te koopen presenteert 7 diversche klokken, respectivelyk wegende 4494, 600, 500, 300, 200, 100 en 30 pond, gegoten van de allerbeste spyze, van welke een goed accordeerende geluyd kan gemaekt worden, zynde de eerste klokke gegoten in het jaer 1785, goedgekeurd en gedestineerd geweest voor de nieuwe kerke van Evergem, welke klokken tot een iders gerief konnen dienen en 't zynen huyze dagelyks gezien en geëxamineert konnen worden; den zelven Wierinckx zal aen de gene,

die daer toe genegen zyn, doen blyken van de respective gewigten, alles op de conditien, alsdan voor te houden.

Dans le cours de cet ouvrage, nous avons parlé des fondeurs de cloches courtraisiens du nom de De Cock. Nous trouvons une de leurs cloches en France, dans l'arrondissement de Saint-Omer. C'est dans la tour de l'église Saint-Martin, à Ardinghem, qu'elle est suspendue; elle fut fondue en 1715 et pèse de 4 à 500 livres. Voici son inscription (1):

(Soleil accosté de deux petits anges).
A LA GLOIRE DE DIEU ET A LONNEUR DE SAINTS
IE SUIS NOMÉE PETTRONILLE FRANCOISSE CHARLOTTE
PAR MESSEIGR
PIERRE DE LANGLE EVEQUE DE BOULOGNE
ET DE MONSEIGR FRANÇOIS DE VALBELLE DE TOURVES
EVEQUE DE SN OMER SEIGR
PAR INDIVIS DE LA TERRE ET SEIGNEURIE DE SN MARTIN
DARDINGEM ET DE CESTE EGLISE ET PAR
NOBLE DAME MADAME CHARLOTTE
DE PIOGE EPOUSE DE MONSR DE BARBARAY
COMANDR POUR LE ROY A SN OMER

—

(ange) REFUDIT IGNATIUS DE COCK ANNO 1715.

Plus bas se remarquent des frises composées de divers motifs ornementaux, ainsi que les blasons des deux prélats, dont les noms figurent dans l'inscription.

(1) ROGER RODIÈRE. *Epigraphie historique, héraldique et campanaire du canton de Fauquembergues.*

Dans les mêmes parages, une autre cloche de ces fonderurs existait dans l'église Saint-Martin, à Verhocq (canton Hacqueliers), mais elle fut refondue il y a quelques années comme le prouve l'inscription suivante (1) :

CETTE CLOCHE APPARTIENT AUX MANANS ET PROPRIÉTAIRES DE VERHOCQ A ÉTÉ FONDUE A SAINT OMER PAR IGNACE DECOCK LE XX OCTOBRE 1705 PESANT DCCL ET QUELQUES LIVRES Mre FRANCOIS LETENDART SEIGNEUR DE VEREHOCQ AGE DE XXIV ANS, FELÉE EN 1860, REFONDUE 1861 PAR DROUOT DE DOUAI.

En commentant les inscriptions des diverses cloches, que les républicains français détruisirent aux environs de Bruxelles, nous avons fait connaître, d'après les procès-verbaux de l'époque, plusieurs œuvres qui provenaient de l'atelier des Roelants, fondeurs bruxellois ; il existe encore quelques cloches qui portent leur nom.

Ainsi à Nosseghem (Brabant), on peut lire sur une cloche de l'église Saint-Lambert :

MYN PETER IS GUILLAM VAN BEVER
EN MYN METER MARIA KEYAERTS.
STEPH. ROELANDTS MET ZYN TWEE ZONEN HEEFT MY
GEGOTEN 1757.

Dans la même province, à Wolverthem, l'église Saint-Quentin (Impde), possède une cloche, sur laquelle on peut lire (2) :

(1) Épigraphie du Pas de Calais, IV, 5.

(2) Inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement de Bruxelles.

1768 ◦ D ◦ S ◦ PRINCEPS DE TURI ET TAXIS ◦ S ◦ R ◦ IMP ◦ EOS AURI ✣ ME SUSCEPIT EX APOST COMIS ◦ PP ◦ DIER ◦ IMP ◦ COMES DE VELS ⁘ CONS^{S} NIT ⁘ NUP CES REX ⁘ J. B. VAN DEN DAELE PASTOR ◦ S ◦ ROELANS ME FECIT ◦ BARO D'IMPDEN ◦

La grosse cloche de l'hôpital Saint-Yves, à Rennes, était réputée au XVe siècle comme la plus importante qui existât en France; on assure que sa sonnerie se percevait à sept lieues à la ronde. Elle devait avoir été fondue, en 1469, non loin des bâtiments dans lesquels elle aurait dû être suspendue, par trois fondeurs qualifiés de canonniers, avec lesquels un contrat avait été passé le 29 novembre 1468. Ces saintiers, dont on n'indique malheureusement pas l'origine, avaient nom Guillaume Revie, Jehan Loysel et Gilles Vaudeguche. Il nous paraît évident que sous ce dernier nom nous devons retrouver quelque Gilles van der Gucht, qui fort probablement était originaire de nos provinces sans pouvoir, faute de détails plus précis, l'identifier plus exactement. Ces fondeurs se mirent à l'œuvre au mois de juillet 1469 et à neuf différentes reprises ils tentèrent vainement de mener à bonne fin leur entreprise. En désespoir de cause, ils s'adressèrent au duc François II de Bretagne et obtinrent d'être libérés de l'obligation qu'ils avaient souscrite. La ville fit appel l'année suivante à d'autres fondeurs qui, plus habiles, parvinrent à fondre la cloche commandée. Cette cloche, après de multiples péripéties, subsista jusqu'en 1745 (1).

---

(1) JOS. BERTHELÉ. *Mélanges.*

Enfin, faisons mention d'une cloche due à un fondeur flamand et qui aurait été fondue sur place, non loin de Bordeaux, à La Lande-de-Fronsac. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une monographie des cloches de Bordeaux (1) :

« Il y a peu d'années, l'église de la Lande-de-Cubzac (canton de Fronsac, arrondissement de Libourne) était munie d'une cloche, dont l'inscription mystérieuse a exercé longtemps la sagacité des polyglottes. On découvrit enfin que les termes étaient flamands, et l'on en expliqua très clairement le sens. Elle avait été fondue sur les lieux par les industriels de la Flandre. »

Cette cloche a été refondue il y a quelques trente ans. Voici l'inscription à laquelle il est fait allusion ci-dessus:

DIDIER DOBBLE MACHTE MI IN IAHR MCCCCXLVII.

Cette inscription est plus allemande que flamande. On assure, qu'au XVe siècle, des fondeurs ambulants allemands parcouraient certaines parties de la France pour y fondre sur place les cloches dont ils pouvaient obtenir la commande. La cloche de La Lande serait l'œuvre d'un de ces saintiers, Didier Dobble (2).

En Ecosse, à Orkney, nous retrouvons une cloche importante, dont l'origine, il est vrai, n'est pas flamande, mais hollandaise. On nous excusera de nous arrêter un instant ici pour la décrire, les liens qui nous unissaient alors aux provinces septentrionales étaient assez étroits pour justifier cette légère dérogation à notre programme.

(1) Abbé J. B. PARDIAC. *Notice sur les cloches de Bordeaux.*

(2) E. PIGANNEAU. *Notice sur quelques vieilles cloches du département de la Gironde.*

Originairement, cette cloche avait été fondue en 1528, dans le château d'Edimbourg, par un fondeur qui avait nom Robert Barthvik. Elle portait comme ornementation un médaillon dans lequel se voyait un saint appuyé sur une épée avec, comme souscription : *Sanctus Magnus*, puis, deux blasons, celui du royaume d'Ecosse et celui de la famille Maxwell. La cloche avait, en effet, été donnée à l'église par Robert Maxwell, évêque d'Orkney, fils de Sir John Maxwell of Pollock. C'est en l'honneur de ce donateur que, sur la cloche, fut coulée l'inscription suivante rédigée en langage de l'époque:

Maid by maister Robbert Maxwell bischop of Orknay ye secund yeir of his consecracion, the yeir of Gode I^m V^c XXVIII. ye X yeir of King James ye V. Be Robert Barthvyk, maid me in ye castel of Edynburgh.

En 1682, cette cloche fut fêlée et, pour remédier à cet accident, elle fut envoyée à Amsterdam, chez le fondeur Claude Fremy. A son arrivée, elle fut pesée et accusa un poids de 1500 livres. Lors de la refonte elle perdit 165 livres, mais il fut ajouté 193 ℔ de métal nouveau, ce qui lui donna, en comptant le battant, un poids de 1574 ℔. Les figures qui l'ornaient, ainsi que l'inscription ancienne, furent soigneusement reproduites sur la nouvelle cloche; toutefois on ajouta ces mots:

This bell re-castin at... for Kerkwall in Anno 1682.

On fit suivre l'indication du poids. Tous ces détails furent réglés minutieusement en vertu d'instructions écrites que donna, en 1682, le magistrat d'Orkney, à l'intermédiaire

qui se chargea de transporter les cloches dans les Pays-Bas. En voici un extrait:

There be ane special and diligent care had that the letters already about the bell be again reformed as the samin is conform to ane note thereof sent with it, together with the several arms already thereupon, viz, the arms of Scotland, being ane lyon within the shield, with tee portrat of Sainct Magnus and the Maxwell's arms; and that the samin be placed upon the said bell as the samin is at present. That there be added thereto, underneath the said letters and arms, this line viz: &c. (1).

En Ecosse, dans la tour de l'ancienne cathédrale de Glasgow, existe également une cloche d'origine hollandaise, mais qui, dans le cours des siècles, subit d'importantes transformations. Un marchand de cette ville, nommé Marc Knox, la fit fondre en Hollande, en 1583, et l'offrit à l'église de Glasgow, dont les protestants s'étaient emparés. Du reste, sa destination pour un temple de la religion réformée s'affirmait encore par la seule inscription qu'elle portait, et qui était conçue comme suit:

ME AUDITO VENIAS DOCTRINAM SANCTAM UT DISCAS.

En 1778, cette cloche fut mise hors d'usage, ayant été fêlée pendant une sonnerie. Elle resta dans cet état jusqu'en 1790. A cette époque, on la confia à un fondeur de Londres, Thomas Mears, qui la fit refondre. Cette fois, elle fut dotée

(1) WILLIAM. C. LUKIS. *On account of church bells with some notices of Wiltshire bells and bell-founders.*

d'une interminable inscription, relatant toutes les péripéties de son existence; nous la reproduisons ici:

In the yeare of grace 1583, Marcus Knox, a merchant in Glasgow, zealous for the interest of the Reformed religion, caused me to be fabricated in Holland for The use of his fellow-citizens of Glasgow, and placed me with solemnity in the tower of their cathedral. My function was announced by the impress on my bosom: « Me audito venias doctrinam sanctam ut discas » and I was taught to proclaim the hours of unheeded time. 195 years had sounded these awful warnings when I was broken by the hands of inconsiderate und unskilful men in the year 1790, I was cast into the furnace refounded at London, and returned to my sacred vocation. Reader! thou also shalt know a resurrection: may it be to eternal life. Thomas Mears fecit, London. 1790 (1).

---

(1) William C. Lukis. *Loc. cit.*

CHAPITRE VII

Les sonnettes: Johannes a Fine. — Van den Gheyn. — Witlockx. Sonnettes anonymes. — Sonnettes profanes.

Les Sonnettes

Johannes a Fine.

La première fois que nous nous sommes occupé du fondeur Jean van den Eynde, dont le nom est mieux connu sous la forme latinisée de Johannes a Fine (1), nous terminions la notice que nous lui consacrions en disant: « Le doute n'est donc plus possible, le fondeur van den Eynde, le a Fine des sonnettes collectionnées en France, était parfaitement Anversois où tout au moins passa-t-il une grande partie de sa carrière dans nos murs. » Depuis lors, dans un travail spécial (2), M. le Dr van Doorslaer

(1) Fernand Donnet. *Les cloches d'Anvers.*

(2) Dr G. van Doorslaer. *Johannes a Fine ou les van den Eynde, fondeurs à Malines.*

a reconstitué la généalogie exacte du fondeur et établi qu'il était fils du fondeur malinois Jean van den Eynde, et petit-fils d'un autre fondeur habitant la même ville, Gilles van den Eynde. C'est sans doute à Malines que naquit a Fine et probablement en 1515, puisque dans l'acte passé, en 1546, devant le magistrat d'Anvers et que nous avions retrouvé dans les actes scabinaux de cette ville, il est dit âgé de 31 ans. Quant au lieu et à la date de sa mort, on les ignore jusqu'ici. C'est probablement à Anvers, où il passa presque toute son existence, qu'il faudrait chercher sa tombe.

A titre de renseignement, sans vouloir en tirer d'autre conclusion, signalons ici qu'en 1513-1514, un Jean van den Eynde, sans autre désignation, fut reçu bourgeois d'Anvers (1). S'agit-il ici du père de Johannes a Fine qui, pendant quelque temps, aurait habité Anvers, ou bien ce renseignement se rapporte-t-il à quelqu'homonyme, les van den Eynde étant nombreux à Anvers? Nous ne voudrions pas poser de conclusions.

Dans son étude, M. le Dr van Doorslaer, reprenant et complétant la description que nous même et d'autres auteurs avaient donnée des œuvres de a Fine, fournit une nomenclature chronologique des produits retrouvés jusqu'ici de l'atelier de ce fondeur.

A cette nomenclature, ajoutons encore quelques détails complémentaires.

Lorsqu'après les funestes journées de la furie espagnole, la ville d'Anvers, à la suite d'assez longues négociations, fut enfin délivrée du voisinage de la garnison étrangère,

(1) Archives communales d'Anvers. Poorters Boeck. Copie d'un volume appartenant aux archives communales de Bruxelles.

qui constituait pour sa sécurité une perpétuelle menace, le magistrat prit possession de l'artillerie qui garnissait la citadelle et qui avait été délaissée par les Espagnols. A cette occasion, un inventaire détaillé fut dressé, et le 4 octobre 1577, le gardien provisoire de ces armes et munitions, en faisait remise aux délégués de la ville. Cette pièce, qui appartient aux archives communales d'Anvers, est intitulée (1): « Inventaire des artilleries et munitions de gueres transportés du chasteau de la ville dAnvers et consignés par Arthus de Proefst, commis garde des dicts artilleries et munitions de guerre, trouvés au dict chasteau, au sortier des Espaignolz d'icelluy en Anvers, de Signor Aert Schuyte et Maistre Henderick de Moye, respectivement eschevin et secretaire de la dicte ville, à ce députés par la loy d'icelluy. »

Dans cette intéressante nomenclature, parmi de nombreuses pièces provenant des ateliers de Halut, Tolhuys, Popenruyter, etc., nous relevons mention de:

Ungne demye serpentine, tirant vi $\bar{lb}$ et demy, aux armes de la dicte ville dAnvers, fondue par Jan van den Eynde l'an 1546, monté de chargeoirs, nettoir et poussoir.

Puis, plus loin, dans le même inventaire:

Ungne demie serpentine tirant six et demye libvres aux armes de la dicte ville et de feu Sterck, fondu par Piere de Fine l'an 1542 et monté comme dessus.

Cette dernière mention est d'autant plus intéressante,

(1) Reproduite dans le *Bulletin des Archives d'Anvers*, tome XXIV, 1e livr., p. 27.

que jusqu'ici il n'avait pas été trouvé la moindre trace d'œuvres de l'atelier de Pierre van den Eynde, frère de Joannes a Fine (1).

Chez M. Franz Anne de Molina, à Wolverthem, nous avons rencontré une jolie sonnette signée de a Fine. Particularité rare, elle est en métal blanc, ce qui lui donne une apparence argentée. Haute de 7 1/2 cm, elle a malheureusement subi une transformation regrettable; le manche original a disparu, et a été remplacé par une anse en bronze qui permet de la suspendre. Puis, lors de la fonte, le moule imparfaitement clos, avait laissé visible, de chaque côté, une ligne métallique qu'on a voulu faire disparaître en attaquant cette bavure au moyen de la lime, détériorant ainsi quelque peu certaines parties de l'ornementation.

Deux inscriptions sont coulées sur la sonnette. Autour du cerveau, encadrés entre de simples filets, se lisent les mots de l'invocation habituelle:

✣ Lof ◦ Godt ◦ van ◦ al

Puis, dans la partie inférieure, se déroule la signature du fondeur:

(fleuron) Me fecit Johannes a Fine Aº 1548.

La partie centrale est entièrement couverte de divers motifs décoratifs. Ce sont d'abord, quatre fois répétés, les mêmes rinceaux, composés d'un branche feuillée et fleurie,

(1) Dr van Doorslaer. *Loc. cit.*

LOE
OHANNE

ODT VAN
ANNO 1548

gracieusement contournée, posée sur un socle formé d'une volute; un petit oiseau se repose sur la partie supérieure de l'une des branches.

Entre ces motifs se voyent diverses figures; ce sont successivement: la Vierge debout portant son divin fils sur le bras, un singe accroupi surmonté d'une tête d'ange ailée; une figure debout, difficile à identifier à cause des dégâts causés par la lime, mais qui semble représenter une femme ayant un enfant assis sur le bras droit et en tenant un second de la main gauche; enfin, un cerf couché surmonté également d'une tête d'ange ailée.

Le battant est en fer et est ancien.

Ci-contre au trouvera deux reproductions photographiques de cette intéressante sonnette.

M. Georges Vallée, député du Pas-de-Calais (France), possède au château de Watteville, une intéressante série d'anciennes sonnettes que M. Roger Rodière a bien voulu nous signaler et qu'il vient de décrire (1). L'une d'elles porte l'inscription suivante:

ME FECIT JOHANNES A FINE Aº 1553.

Cette sonnette est ornée des mêmes motifs que nous avons déjà rencontrés sur d'autres exemplaires, c'est-à-dire Orphée entouré de divers animaux, tels: chat, oiseau, ours, lapin, plus un singe jouant d'un instrument indéterminé. Cette clochette, qui provient des environs de Pau, ne possède plus qu'un morceau de manche.

Quatre autres sonnettes sont sans inscriptions, mais,

(1) ROGER RODIÈRE. *Epigraphie historique, héraldique et campanaire du canton du Parcq.*

M. Rodière, dont la compétence en la matière est grande, les jugeant par rapprochement, en étudiant leur décoration, croit pouvoir les attribuer au même fondeur.

Deux d'entre elles portent une ornementation composée de guirlandes, d'anges, de vases avec fleurs et une représentation de la Sainte-Face. Autour du cerveau se lisent ces mots:

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

La troisième, sans inscription, est ornée de petites têtes d'anges, d'une figure de la Vierge portant l'enfant Jésus et de l'ange qui, ailleurs, paraît dans la scène de l'Annonciation.

La quatrième semble plus ancienne et provient sans doute d'un autre atelier. Sur sa robe se voit la Vierge-Mère dans une niche gothique; plus loin les armes de l'Empire et des figures de petits anges ou génies nus. Plus haut, se lit l'inscription:

O MATER DEI MEMENTO MEI.

Enfin, à une vente d'antiquités qui a eu lieu à La Haye, le 30 novembre 1908, par les soins M. Schulman, a été soumise aux enchères, une sonnette ornée de motifs décoratifs en style renaissance, tels que guirlandes, anges et vases à fleurs. Dans cette description du catalogue se reconnaît facilement la scène habituelle de l'Annonciation. Suivant toutes les probabilités, au lieu de plusieurs anges, il n'y aura lieu qu'un ange et la Vierge, avec, entre eux,

le vase contenant des fleurs de lys. Plus bas se lisait l'inscription suivante:

Me fecit Johannes a Fine Aº 1552.

Le manche de cette sonnette était brisé et remplacé par du bois.

Les van den Gheyn.

A l'exposition de dinanderies qui eut lieu à Middelbourg, aux mois de juillet et août 1904, on remarquait dans les vitrines quelques sonnettes des van den Gheyn. Deux d'entre elles dataient de l'année 1574. La première appartient à M. van Kerkwyk, de La Haye; elle porte les ornements ordinaires, composés d'angelots, rinceaux et feuillages. Des feuilles d'acanthe constituent le manche.

Sur la partie supérieure sont inscrits, en deux lignes, ces mots:

Lof God van al
Petrus Gheineus me fecit 1574.

La seconde sonnette fait partie des collections du musée épiscopal de Haarlem. Trois petits amours forment le manche. Des figures bibliques, entourées d'ornements, se voyent sur le corps de la sonnette. L'inscription est littéralement la même que celle que nous venons de reproduire ci-dessus.

Par contre, on pouvait encore voir à la même exposi-

tion, une sonnette de porte, d'un format un peu plus fort, ornée d'une guirlande, composée de grappes de raisins et de feuilles, et portant en outre ces mots:

PETRUS GHEINEUS ME FECIT MDLXXXIII.

Et plus bas:

CONCORDIA RES PARVE CRESCUNT.

Propriétaire M. Frederiks, à Middelbourg.

A Alost, on conserve à l'hôpital de Notre-Dame, une petite clochette portant, en caractères gothiques, l'inscription suivante:

Hans van den Ghein me fecit: MDLCVJJJ:
Joncker Jacob De Lieu f(i)li(us) de Geisb(recht) he(e)ft
D. gegeven.

A la cure de Berlaer, près de Lierre, est utilisée, pour la porte d'entrée, une jolie sonnette ou plutôt une petite cloche, d'une douzaine de centimètres de hauteur. Elle est de forme élégante et assez évasée. Sur les bords inférieurs, se succèdent une série de minces filets réunis en groupes décoratifs. Autour du cerveau, entre deux autres filets, se voit le blason de Malines, suivi de ces mots:

PETRUS VAN DEN GHEIN ME FECIT.

Les caractères de cette inscription sont élégants; quoique de style renaissance, on retrouve cependant encore dans leur ornementation trace de l'influence ogivale antérieure.

Ils dénotent clairement une origine qu'on peut faire remonter à la seconde moitié du XVIe siècle.

Enumérons ici les diverses sonnettes fondues par les van den Ghein, que nous avons encore rencontrées.

Au musée du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles, une sonnette, dont le manche est composé de palmettes:

ORPHEUS ES MINEN NAM
IC BEN GHEGOTEN IN JAR MDXLVII.

Une sonnette ornée de la scène de l'Annonciation:

O MAR IA.... MEMENTO MEI
PETRUS VAN DEN GHEIN FECIT 1574.

Une troisième sonnette, avec la représentation d'Orphée charmant les animaux, et portant le nom de van den Gheyn, ainsi que la date de 1558. Enfin, une petite cloche signée:

PIETER VAN DEN GHEIN ME FECIT 1651.

Si nous passons au musée de Cluny, à Paris, nous y trouvons:

Une sonnette d'un diamètre de 0^m^10, ornée de la Vierge et d'anges et portant pour inscription:

PETRUS GHELNEUS ME FECIT 1573
O MATER DEI MEMENTO MEI.

Une seconde sonnette, avec la scène de l'Annonciation, soulignée par ces mots:

PETRUS GHELNEUS ME FECIT 1574.
LOF GOT VAN AL.

Cette sonnette, dont le diamètre est de 0m12, porte de plus des armoiries.

Enfin, nous rapprochant de l'époque contemporaine, nous citerons la clochette qui figura, en 1887, à la vente Tulpinck, à Bruxelles, et sur laquelle on pouvait lire:

AND. VAN DER GHEYN ME FECIT 1786.

Nous-même, nous avons récemment acquis, pour notre collection, une sonnette ou mieux une petite cloche qui, autrefois, a appartenu à la gilde Saint-Luc d'Anvers. Elle est haute de 0m16 et mesure en diamètre 0m20. Son ornementation est fort sobre. Autour du cerveau, entre deux doubles filets, se déroule l'inscription imprimée en caractères gothiques très élégants:

Jan van den gein me fecit MDLJJ.

Puis, au centre, largement espacés, se retrouvent les trois motifs de l'Annonciation: la Vierge agenouillée, l'ange Gabriel et le vase avec les fleurs de lys. Ces motifs sont identiquement les mêmes que ceux que nous rencontrons sur les petites sonnettes fondues par les van den Gheyn.

Le bord de notre petite cloche est simplement orné de deux groupes de filets.

C'est encore à l'atelier des van den Gheyn que nous croyons devoir attribuer deux autres sonnettes de notre collection.

La première, haute de 0m11 sans le manche et d'un diamètre de 0m12 à la calotte, cerclée de nombreux filets. Entre deux de ceux-ci, en belles capitales peuvent se lire ces mots:

✣ Sit ◦ Nomen ◦ Domini ◦ benedictum ◦

Puis immédiatement sous les filets, la date de

1555.

Les chiffres très espacés sont séparés par des fleurons formés de petites têtes de femmes.

Dans la partie inférieure, au-dessus d'autres filets qui contournent le rebord, se remarquent un singe assis, un oiseau, un singe jouant du violon, un oiseau fantastique.

Le manche est remplacé par une vigoureuse anse de suspension.

La seconde, excessivement ornée, mesure 0m085 de hauteur et 0m96 de diamètre. Autour de la calotte, sur une bande que forment des filets, se détachent différents petits motifs perlés. Sur le corps se succèdent très rapprochés de nombreuses figures: Orphée jouant du violon, un lapin, un renard assis, un singe, un sphinx, un ours dansant, une cigogne, un lion, le tout entremêlé de rinceaux fleuris et de palmettes de différents modèles.

Une frise entourant la partie inférieure porte de nombreux fleurons de composition variée. L'anse est formée de deux petits amours adossés.

G. Witlockx.

Du fondeur anversois, Guillaume Witlockx, nous avons trouvé une petite sonnette dans la collection de M. van Hooff, de Lokeren. Elle doit dater des premières années du XVIIe siècle. Dans la partie supérieure se déroule une frise composée de rinceaux, surmontant une inscription dont voici la teneur:

G. WITLOCKX ME FECIT ANTVERPIAE.

Le même collectionneur possède encore une autre sonnette d'un format un peu plus grand. Elle est dépourvue de toute ornementation et ne porte qu'une courte inscription conçue comme suit:

S. ANNA ORA PRO NOBIS.

G. Dumery.

De ce fondeur, nous avons retrouvé une clochette, à Bruxelles, au musée du Conservatoire. Elle est haute de 0[m]11 et en diamètre, mesure 0[m]16. Le manche, en forme de poignée, constitue une ajoute moderne. Autour du cerveau se déroule cette inscription:

✣ G. DUMERY ME FECIT BRUGIS 1756.

Plus bas, une étroite frise dans laquelle se remarquent des têtes d'anges ailées, placées au milieu de guirlandes, formées de branches fleuries.

L'église Saint-Vincent, à Nil-Saint-Vincent, possède une clochette d'autel du xvᵉ siècle, dont la provenance, si toutefois le nom du fondeur est exact, ne nous est pas connue; elle porte en effet l'inscription suivante (1):

ANNO DNI MDXLIX ME FECIT FIERI IASQUES POBULAL.

Sonnettes anonymes.

L'exposition de Middelbourg renfermait encore plusieurs petites sonnettes intéressantes, mais ne portant aucune indication de provenance. Nous croyons bien faire de les citer ici d'après les indications que fournit le catalogue:

Un morceau de sonnette, portant des ornements de style roman, représentant deux mains bénissantes et deux châteaux. Cet ancien fragment a été trouvé à l'emplacement où s'élevait autrefois le couvent de Bartwerd, et appartient maintenant au musée frison à Leeuwarden.

Sonnette ornée de figures bibliques et portant l'inscription:

AVE GRACIA PLENA
IC BEN GHEGOTEN INT JAER MDXXXVIII.

Sonnette sur laquelle se voyent des anges et des mascarons; on y lit ces mots:

O MATER DEI. MEMENTO MEI.
IC BEN GHEGOTEN INT JAER MDXLVI.

(1) TARLIER et WAUTERS. *Géographie et histoire des communes belges.*

Ces deux sonnettes proviennent du musée épiscopal à Haarlem.

Sonnette ornée d'anges et de vases avec fleurs. Inscription :

LOF GOT BOVEN AL.
GHEGOTEN INT JAER MDLX.

Sonnette portant la scène symbolique si connue d'Orphée charmant les animaux. Manche formé de trois feuilles d'acanthe. Double inscription :

O MATER DEI MEMENTO MEI.
SUUM CUIQUE PULCHRUM 1544.

Appartient à M. Snouck Hurgrouje, à La Haye.

Sonnette, propriété de M. J.-A. Frederikx, à Middelbourg, portant ces mots:

LOF GOT BOVEN AL.
GHEGOTEN INT JAER MDLX.

En dessous, médaillons portant des têtes antiques entourés de rinceaux et de couronnes de lauriers.

Sonnette avec simple inscription:

GHEGOTEN INT JAER MDLXIII.

Ornementation formée de petits anges séparés par des vases de fleurs. Manches: deux amours adossés. Propriétaire: M. Mensing, Amsterdam.

Voici encore deux sonnettes appartenant au musée épiscopal de Haarlem. La première porte la simple invocation:

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

Ornementation consistant en anges et rinceaux. Trois petits enfants nus adossés composent le manche. Cette sonnette date du XVIe siècle.

La seconde, qui remonte à la même époque, n'a pas d'inscription. Elle ne porte que quelques ornements, mais le manche diffère du type habituel et est constitué par une figurine d'évêque.

M. van Sypesteyn, de La Haye, exposait encore une intéressante sonnette du XVIe siècle. Elle ne portait, il est vrai, pas d'inscription, mais était ornée d'un médaillon dans lequel est coulée la figure de l'apôtre saint Pierre, puis, les armes de l'Empire et celles de Jérusalem; le tout est rehaussé de divers ornements. Le manche est formé de quatre cariatides qui supportent un bouton de métal.

Il est probable que bon nombre de ces sonnettes sont malinoises et proviennent sans doute de l'atelier des van den Gheyn. Cette attribution nous paraît plausible quand nous considérons la similitude des motifs d'ornementation et l'identité des inscriptions, comparées avec celles qui ornent les sonnettes, signées par ces fondeurs. La production de sonnettes de ce genre dût être considérable, car les exemplaires qu'on en rencontre sont excessivement nombreux.

Nous citerons encore au musée de Cluny, à Paris, une sonnette du XVIe siècle, d'un diamètre de 0^m10 et portant la représentation de la Salutation angélique. Dans ces collections se remarque encore une clochette, également du XVIe siècle, sur laquelle se détache la figure de sainte Geneviève.

A une vente d'antiquités à Amsterdam, chez Fred. Müller, le 16 avril 1907, furent offertes aux enchères deux sonnettes du même genre. Sur la première, ornée de figures que le catalogue ne détermine pas, pouvait se lire:

O MATER DEI MEMENTO MEI.
IC BEN GEGOTEN INT JAER MCCCCCXLII.

La seconde portait également une ornementation composée de sujets religieux. au-dessus desquels pouvaient se lire ces mots:

AVE MARIA GRACIA PLENA.
IC BEN GHEGOTEN INT JAER MDXXXVIII.

Une autre sonnette anonyme fort intéressante du XVIe siècle, figura en 1905, à l'exposition d'art ancien, à l'hôtel Gruuthuse, à Bruges. Elle appartenait à Mlle De Queker, de cette ville. Son ornementation était variée et comprenait un médaillon, une tête d'homme et une autre de femme, trois cariatides et un singe accroupi, le tout accompagné de ces mots:

O MATER DEI MEMENTO MEI
IC BEN GHEGOTEN INT JAER MDXXXIX.

A l'exposition de Liége, en 1905, dans le compartiment de l'art ancien, figurait une fort intéressante petite cloche gothique, qui appartenait à M. Martens, de Gand. Son ornementation consistait en rinceaux fleuris et en nombreux sujets décoratifs. Autour du cerveau s'étalaient ces mots:

GABRIEL BEN IC GHEGOTEN VAN ADRIAEN SEILLAERT.

Puis suivait le blason aux trois pals de la ville de Malines.

Vers la base, sur deux lignes, s'inscrivaient en caractères ogivaux, les deux versets suivants:

✣ DEN ENGEL GABRIEL ES GESONDEN VAN GOD IN EEN STAT VAN GALILEEN. LUC.

✣ JESUS VAN DER DOOD VERRESEN HEPT SIIN DICIPLEEN IN GALILEEN GEWESEN. JOAN.

Il nous semble évident qu'il faut attribuer, en rectifiant le nom, cette remarquable cloche à Adrien Steylaert, fondeur malinois, qui florissait dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Signalons encore la sonnette en argent, qui figura, en 1883, à la vente des collections Minard, à Gand; elle portait des armoiries qu'accompagnait cette inscription:

DIT IS GEGEVEN DOOR DEN GRAEVE ET DE GRAEVINNE DE HEEMS. ONDERBAILLU DER STADT GENDT AEN DE KERK VAN SEVEREN 1775.

Dans la même catégorie peuvent rentrer diverses sonnettes, qui appartiennent aujourd'hui au musée du conservatoire à Bruxelles, après avoir pendant longtemps fait partie des collections Snoeck, à Gand.

En voici la nomenclature:

Une sonnette haute de 0.08 cm.; diamètre 9 1/2 cm.; manche brisé.

Dans la partie supérieure, après une croix formée d'un petit rectangle cantonné de quatre globules, ces mots:

LOEFT GODT BOVEN.

Le mot *al* qui devait terminer cette invocation, a été oublié par le fondeur.

Au centre se déroulent divers motifs, notamment un chien assis, une tête d'ange ailée, un ange, l'ange Gabriel tenant le sceptre, la Vierge de l'Annonciation, un vase avec des fleurs de lys, un rinceau.

Vers le bas, entre plusieurs cordons concentriques, une suite de motifs décoratifs: fleurs, feuilles, roses héraldiques, etc.

Une sonnette, hauteur 0m08, diamètre 0m09, manche formé de deux amours adossés.

Contre le cerveau, une série de petits fleurons entre des filets.

Au centre, une suite de motifs: un chien assis, un rinceau, un chien assis, la Vierge de l'Annonciation, un angelot, un fleuron.

Au bas, une succession de fleurs, feuilles et autres motifs décoratifs, encadrés par des filets.

Une sonnette en métal argenté, haute de 0m07 diamètre 0m07 1/2; le manche rond a été ajouté postérieurement. Sur la panse cette inscription :

✣ LOF ∘ GOD ∘ VAN ∘ AL.

Chaque mot est séparé par une tête de bœuf soutenant une guirlande fleurie suspendue sous les divers mots.

Plus bas, deux têtes antiques, dont le cadre circulaire est soutenu de chaque côté par un petit ange. Entre ces motifs le vase avec fleurs de lys de l'Annonciation et un motif circulaire paraissant être une fontaine.

Vers le bord inférieur une série de feuilles d'acanthe.

Une sonnette, dont le bord inférieur semble avoir été rogné. Haut 0m06 1/2, diamètre 0m07, manche formé par deux amours adossés. Sur la panse l'inscription :

LOF ◦ GOT ◦ VAN ◦ AL.

Les mots sont séparés et soutenus par des motifs identiques à ceux de la sonnette précédente.

La frise centrale est mieux fournie; on y voit se succéder Orphée jouant du violon, un chien, un lapin, un singe, un singe musicien, un bœuf, une cigogne, une autre cigogne, un cygne, un ours dansant, un lion. Dans le bas de simples filets.

Une sonnette, hauteur 0m09, diamètre 0m10, manche formé de deux amours adossés. Frise supérieure consistant en petits fleurons et un oiseau.

Composition centrale dans laquelle on remarque successivement: Orphée jouant de la musique, un singe assis, un chien assis, des rinceaux, un lapin, un ours courant, un ours dansant, un pélican, des rinceaux, un lion couché.

Plus bas, des feuilles, entre de simples filets.

Toutes ces sonnettes anonymes sortent évidemment des mêmes ateliers et sont sans aucun doute d'origine malinoise. D'après la description des exemplaires que nous avons donnée, on remarquera que si les mêmes motifs ont toujours été employés, ceux-ci n'étaient toutefois pas disposés d'après une formule invariable: leur nombre et leur arrangement différaient pour ainsi dire sur chaque exemplaire. Cette constatation tenderait à prouver le caractère artistique de la fabrication de ces sonnettes, dont chaque

exemplaire exigeait en quelque chose une composition distincte.

Voici encore une clochette anonyme du musée du Conservatoire. Son diamètre mesure 0^m13 et sa hauteur est de 0^m12. On lui a adapté un manche en bois.

Pour toute ornementation elle porte, dans la partie supérieure, une inscription en caractères gothiques. Celle-ci est précédée de la figure d'un cerf, couché; tous les mots sont séparés par des quintefeuilles héraldiques. Voici le texte:

Dece ✠ velle ✠ es ✠ cente ✠ Amen ✠

Il parait qu'au commencement du siècle dernier cette clochette servait en Flandre dans le village de Velsique ou dans celui de Etichove à la publication des ordonnances communales.

Quant au sens de l'inscription, il ne nous paraît pas fort clair.

En 1854, en démolissant une vieille maison à Aldbourne, près de Marlborough, en Angleterre, on découvrit dans les fondations une petite sonnette. L'inscription qu'elle portait était concue comme suit:

O Mater Dei memento mei
Ghegoten MDLX.

Elle atteste à l'évidence son origine flamande (1).

Un particulier habitant à Arras, rue du Saumon, 11, pos-

(1) William C. Lukis. *On account of church bells.* Le texte porte erronément: *J. Hegoten* pour *Ghegoten.*

sède une sonnette, ornée des figures de la Vierge et de l'ange, que surmonte l'inscription (1):

O Mater Dei memento mei
Pro M. Reginaldo Rogier 1574.

Dans l'église de Barques (France), on se sert pour le service de l'autel, d'une sonnette sur laquelle se remarque un écusson chargé d'un poisson posé en fasce, puis, en forme de légende, ces mots: (2)

Antoine Poisson a Rouen.

Ailleurs, dans l'église d'Annéquin, la clochette porte le blason de Philippe-Jérôme du Chastel, comte de Blangerval, qui est d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 croix de même recroisetées aux pieds fichés. Plus bas se déroule cette inscription (3):

✣ F. A. Lille P. Toussain Cambro P.
Le village d'Ennequin 1672.

A l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, se conserve encore une sonnette en bronze, qui porte la date de 1575, sans indication de nom de fondeur. Elle est chargée d'une inscription, conçue comme suit (4):

(1) *Epigraphie du Pas-de-Calais*, I, 4.

(2) Dieudonné Dergny. *Les cloches du pays de Bray.*

(3) *Epigraphie du Pas-de-Calais*, II, 2.

(4) Inventaire des objets d'art de la province de Brabant, publié par le comité provincial de la Commission royale des monuments,

O Mater Dei, memento mei
Ave gracia plena
Hen. Hector pastor S. Mc me fieri fecit.

M. le chanoine L. Morillot, dans sa belle *Etude sur l'emploi des clochettes*, reproduit une petite clochette en potin, qu'il considère comme une *clochette de l'Angelus*, haute de 0m02 et qui porte, en caractères de la fin du XIVe siècle ou des premières années du XVe, l'inscription suivante:

✣ Ave ⁝ Maria ⁝ gracia ⁝ plena.

Il est à remarquer que dans la collection de M. F. Claes, à Anvers, sont conservées deux clochettes en bronze identiques au modèle ci-dessus, mais d'une hauteur double. Elles proviennent de l'Escaut et ont été retirées du fleuve il y a quelques années, lors des travaux de rectification des quais.

Il existe des sonnettes anonymes, dont la provenance flamande est indéniable, sans qu'il y ait moyen de les attribuer avec certitude à un atelier déterminé.

Tel est le cas pour celle qui a figuré, en 1895, à l'exposition d'Angers (1). Haute de 13 centimètres et mesurant en diamètre 9 centimètres, elle porte dans la partie supérieure l'inscription si souvent employée:

Lof ∘ Got ∘ van ∘ al ∘

Plus bas, sont représentés les trois sujets de l'Annonciation:

(1) Mgr. X. Barbier de Montault. *Une clochette flamande à l'exposition d'Angers.*

la Vierge agenouillée, l'archange Gabriel et le vase contenant des fleurs de lys. Des mascarons, et dans une frise inférieure des feuilles d'acanthe complètent cette ornementation. Le manche est constitué par deux enfants nus et adossés.

Cette sonnette, dans tous ses détails, est entièrement conforme aux nombreuses sonnettes flamandes que nous avons décrites et particulièrement à celles qui, au XVIe siècle, furent fondues, à Malines, dans l'atelier des van den Gheyn.

Si nous nous rapportons à une époque plus moderne, nous pouvons citer une sonnette datant du règne de Louis XIV et dépourvue de toute indication épigraphique (1). Haute de 0^m^05 (sans le manche), d'un diamètre de 0^m^06, elle est chargée pour toute ornementation, sur la robe, de quatre grandes feuilles d'acanthe, gracieusement découpées, et sur le cerveau d'un rang de fleurettes appliquées sur des pétales recourbées. La poignée représente un épagneul assis, les pattes de devant redressées et la queue relevée.

Nous entrons ici dans le règne de la fantaisie qui va s'accentuer encore, pour prédominer entièrement au XIXe siècle. De cette époque, citons un seul exemple; nous le puisons dans notre collection. Il s'agit d'une petite sonnette en bronze que nous estimons dater d'environ l'année 1850.

Elle est haute de 0^m^095 et d'une ordonnance fort élégante. Le corps est formé par un chapiteau renversé très orné, agrementé de détails architectoniques et de guirlandes de fleurs. La poignée est remplacée par une très gracieuse statuette de femme en costume du moyen âge.

(1) X. Barbier de Montault. *Une clochette à main du XVIIe siècle.*

Cette sonnette constitue un échantillon fort réussi de ce style fantaisiste que l'on a nommé « troubadour ».

La coutume de fondre des sonnettes avec inscriptions n'est guère répandue aujourd'hui. Il nous semble intéressant de signaler sur ce point une exception récente. En 1862, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, on offrit au doyen de l'église Saint-Julien à Ath, l'abbé Th. Picquart, une clochette qui avait été commandée à la fonderie van Aerschodt-van den Gheyn, à Louvain. On y inscrivit ces lignes:

ANGELUS
A L. J. VAN AERSCHODT MAJOR SUCCESSOR A
L. VAN DEN GHEYN ME FUDIT LOVANII 1862
THEODORINA LEONIA
OCCASIONE JUBILI DICATA FUIT.
THEODORO PICQUART HUJUS TEMPORIS
PASTORI.

Quoiqu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une sonnette à main, mais plutôt d'une petite cloche, nous avons cru intéressant de signaler la fonte de cette clochette d'angelus (1).

Sonnettes profanes.

Mais toutes les sonnettes que nous venons de décrire, avaient un caractère religieux, résultant soit de l'usage

(1) *Mémoires de la Société des Sciences et des Arts du Hainaut*, VIe série, tome VIII.

auquel elles étaient destinées, soit des inscriptions qu'elles portaient. L'exposition de Middelbourg en possédait cependant toute une série, dont le caractère profane était parfaitement visible.

Nous citerons d'abord plusieurs sonnettes, œuvres des fondeurs hollandais Burgerhuys. En voici la nomenclature:

Sonnette portant:

JAN BURGERHUIS M. G. 1601.

Sonnette du XVIIe siècle, ornée d'un arc et des armoiries d'une gilde de Saint-Sébastien; plus bas le monogramme T. S. et comme inscription:

MICHAEL BURGERHUYS M. F.

Sonnette sur laquelle on pouvait lire:

JAN BURGERHUYS HEFT MY GEGOTE ...99.

Sonnette dont le manche est constitué par deux petites figures nues adossées; elle porte l'inscription:

MICHAEL BURGERHUYS M. E. 1631.

Autre sonnette en tout semblable; l'inscription dénote une légère variante:

MICHAEL BURGERHUYS ME 1631.

La sonnette suivante porte le nom de son premier propriétaire:

JOHANNES BURGER ∘ HUYS ∘ M ∘ F ∘ ADRIAEN SORGELOOSE ∘ KERCKMEESTER ∘ 1668.

Une sonnette, ou plutôt une petite cloche, provenant du carillon de Middelbourg sortait du même atelier. Elle était signée:

MICHAEL BURGERHUYS ME F. 1638.

Au musée du Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles, est conservée une sonnette dont le manche est formé de petits amours adossés. L'inscription peut se lire:

JOHANNES BURGERHUYS M. F. 1641.

Au musée du Conservatoire, à Bruxelles, est également conservée une grande sonnette haute de 0^m10 1/2 et d'un diamètre de 0^m12. Le manche est formé de deux amours adossés. Son ornementation consiste simplement en plusieurs groupes de filets au milieu desquels se lisent ces deux inscriptions:

MICHAEL ∘ BURGERHUYS ∘ M ∘ F ∘ 1635
IAN ∘ BERENTS ∘ WERREBROECK.

Enfin, citons encore une clochette provenant de l'atelier des mêmes fondeurs et faisant partie des collections de M. Georges Vallée, député français du Pas-de-Calais. Elle est signée:

JOHANNES BURGERHUIS M. F. 1676.

et de plus est ornée du blason d'Anthony Everaers, pour qui, sans doute, elle fut coulée (1). Ces armes sont: ... de ... à l'aigle éployée de ... aux trois fasces brochantes de ...; au chef de ... chargé de 3 croisettes de ... Cimier: une croisette. Supports: deux lions. Heaume à lambrequins. Autour du sceau: S. Anthony Everaers.

Voici encore deux sonnettes sur lesquelles le nom du fondeur n'est pas indiqué, mais qui portent, par contre, les noms de ceux pour qui elles furent fondues. La première porte:

Henrick ∘ van ∘ Markel ∘ burgemeister ∘ der stadt Deventer ∘ 1694.

Sur la seconde se trouve inscrit:

Adeste Gelrites Anno 1705.

Cette inscription se déroule entre un double rang d'arabesques.

Enfin, voici encore une sonnette appartenant à M. Repelaer van Spykenisse, de Haarlem, et qui offre une parenté étroite avec celle que nous avons décrite dans la première série de nos *Variétés campanaires* et qui fait partie des collections de M. le baron de Vinck de Winnezeele. Entre deux lignes de rinceaux se lisent le nom du fondeur et la date de fabrication:

Crausians Amstelodamia.

(1) Roger Rodière. *Epigraphie historique, héraldique et campanaire du canton du Parcq.*

Au centre de la cloche, un cartouche portant ces mots:

DESE KLANK
ROEPT OM DRANK.

Le manche est également formé par une petite figure de Bacchus à califourchon sur un tonneau.

Le fondeur Jean Craus ne se bornait pas à fabriquer de pacifiques sonnettes; dans son atelier de La Haye, il coula aussi des canons. La même exposition de Middelbourg en possédait un, sur lequel on pouvait relever les armoiries de Guillaume IV d'Orange et l'inscription:

ME FECIT ∘ JAN ∘ CRAUS ∘
HAGAE A° 1752.

Plus loin, un petit mortier, orné du blason de la famille van de Poll, portait comme signature: *Jan Craus.*

Citons aussi une jolie sonnette qui fait partie, à Anvers, des collections de M. François Claes. Elle est haute de 0m12 et est décorée d'une série de petits personnages, fort pittoresquement modelés. Ce sont d'abord trois chasseurs, dont un à cheval, qui poursuivent un lion, plus loin deux autres personnages, peut-être des bateleurs, sont accompagnés d'un ours dansant. Toutes ces figures se succèdent sur la panse et font le tour de la sonnette. Dans la partie supérieure se déroule une frise, formée de palmettes, à laquelle sont suspendus quatre médaillons, renfermant des têtes de personnages non identifiés. Enfin, autour du cerveau, peut se lire l'inscription suivante, imprimée en petites capitales:

1608.
FRANCHOYS CLAES HEEFT MY GEGOTEN.

Une des plus intéressantes clochettes profanes que nous connaissions est sans contredit celle que possède le musée du Conservatoire à Bruxelles, et qui fut trouvée à Menin. Elle est haute, en y comprenant le manche, de 0m17 et mesure en diamètre 0m11. Elle est en forme de cloche et était surmontée d'une anse de suspension, mais sur celle-ci a été fixée une figure de cochon, d'exécution très artistique. On en a fait ainsi une clochette à main. Elle est couverte de diverses inscriptions, qui ont été gravées dans le bronze.

En voici la nomenclature :

✠ IASPAER NONCKEL Fs IASPAER.

—

DECKEN VAN DE BEENHOVERS.
IN 'T JAER 1699 ENDE IN 'T JAER 1711
TOT LOF VAN DEN H. ANTONIUS EN S. VINCENTIUS.

Nous ignorons si, en réalité, cette clochette provient de Menin. C'est en vain que nous avons recherché dans les publications locales quelques renseignements, permettant de l'identifier plus particulièrement (1).

Ne quittons pas le musée du Conservatoire, sans signaler une curieuse clochette entièrement en bois. Nous ignorons sa provenance et l'usage auquel elle était destinée.

Puis une sonnette en forme d'hémisphère, haute de 0m07 1/2, d'un diamètre de 0m13 1/2, lourde et épaisse, dont le manche a la forme d'un crocheton. Elle est entièrement unie et ne porte qu'une petite plaque en relief, qui peut avoir été un écusson rendu complètement indéchiffrable par la lime. Cette sonnette a appartenu au château de Wynendaele près d'Ypres.

(1) D. REMBRY-BARTH. *Histoire de Menin.*

CHAPITRE VIII

Inscriptions campanaires

Les inscriptions campanaires dénotent la plus étonnante variété; on en rencontre qui trahissent les sentiments les plus disparates; il y en a de pieuses ou de profanes; d'orgeuilleuses ou d'humbles; d'historiques ou de banales, mais dans ces diverses catégories nous n'en avions pas encore rencontrées jusqu'ici qui fussent rédigées avec une prévoyance telle, qu'elles stipulaient même leur sort futur. Elles servent en quelque sorte d'instrument pour transmettre aux générations à venir les intentions testamentaires de leurs donateurs. C'est dans l'église Saint-Sauveur de Lille (France), que nous avons relevé cette particularité caractéristique.

En 1902, cette église fut, en effet, dotée de quatre cloches nouvelles, qui provenaient de l'atelier du fondeur Jules Robert. A cette époque, les persécutions dont souffre aujourd'hui l'église de France, faisaient déjà sentir leurs tristes conséquences, et les personnes généreuses qui firent don alors de ces cloches, craignant qu'un jour, l'autorité civile

n'émit la prétention de les confisquer, stipulèrent que le jour où l'église serait désaffectée, que les cloches devaient être restituées aux donateurs ou à leurs héritiers. Et pour plus de surêté, elles firent couler cette stipulation sur l'airain des cloches. A titre d'exemple nous citerons ici l'inscription de la plus importante de ces quatre cloches. Celle-ci pèse 3738 kilos et sonne le *si bémol:*

AD PERPETUAM DEI OPTIMI MAXIMI GLORIAM
ANNO D. M. J. C. MDCCCCII LEONE XIII PAPA,
ILL AC RR MARIA ALPHONSO SONNOIS, ARCHIEPISCOPO
CAMERACENSI, D. HENRICO STRECK, PAROCHO DECANO
ET DD. JOSEPHO DESGODEZ, LUDOVICO PRUSSENAER,
LAURENTIO FAGOT, LUDOVICO VAN DE WALLE, VICARIIS,
FUDIT JULIUS ROBERT
— VOX CLAMANTIS: PARATE VIAM DOMINI —
JE ME NOMME JÉSUS. J'AI EU POUR PARRAIN HECTOR WARGNY,
PRÉSIDENT DE LA FABRIQUE DE SAINT SAUVEUR,
ET POUR MARRAINE PAULINE VAN DER HAGEN, EPOUSE BIGÓ.
SI, CE QU'A DIEU NE PLAISE, CETTE EGLISE VENAIT A ÊTRE
ENLEVÉE AU CULTE CATHOLIQUE,
JE REVIENDRAIS A MES PARRAIN ET MARRAINE
OU A LEURS HERITIERS (1)

La même stipulation clôture chacune des interminables inscriptions de ces quatre cloches.

---

(1) *Société d'études de la province de Cambrai*, Mémoires, N° 2, p. 262.

Dans la plupart des inscriptions campanaires figure le nom du parrain. C'était un honneur pour celui qui avait accordé son patronage à la naissance de la cloche, c'était souvent aussi une satisfaction de vanité; pour le clergé, pour l'église c'était plutôt un témoignage de reconnaissance. D'aucuns tenaient énormément à voir leur nom passer à la postérité, inscrit sur le bronze sonore. Aussi l'inscription du nom du parrain provoqua-t-elle dans certains cas des difficultés, voire même des procès. Nous n'en voulons pour preuve que la contestation judiciaire qui naquit, en 1756, en France, à Saint-Estèphe (Dordogne) (1).

Une nouvelle cloche avait, en effet, été commandée cette année pour l'église de ce village. Charles de Lavie, baron de Noutrou, président honoraire au Parlement de Bordeaux, avait promis d'être parrain; Mme de La Rouvière devait être marraine. Mais sous divers prétextes, et malgré les pressantes demandes du curé, pendant quatre ans, M. de Lavie fit remettre la cérémonie du baptême. Sur ces entrefaites, la marraine vint malheureusement à trépasser. Le baron de Noutrou en profita pour faire remettre indéfiniment le baptême. Le curé perdant patience, annonça alors au prône, que M. de Lavie, s'étant désisté, il choisirait pour parrain et marraine ceux qui se montreraient les plus généreux vis-à-vis de l'église. Le baptême eut lieu peu après. Le parrain fut Léonard Rebeyrol, marchand au château d'Eygurac, et la femme de Mathurin Bourcin, sieur du Bouchet. On promit de faire inscrire leurs noms sur la cloche, à la suite des noms des anciens parrain et marraine qui y figuraient déjà. Mais on changea bientôt d'avis et on fit enlever à la lime l'inscription avec mention des

(1) Abbé A. Lecler. *Etude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges.*

noms de M. de Lavie et de Mme de la Rouvière pour y substituer au burin ceux des nouveaux parrain et marraine. Informé de ce fait, M. de Lavie déposa une plainte, et les tribunaux ordonnèrent, en 1760, une enquête qui fut confiée au lieutenant criminel de Périgueux. Il fallut que celui-ci somma judiciairement le curé de lui accorder l'entrée de l'église, car il n'avait pu une première fois obtenir les clefs des bâtiments sacrés. L'officier ministériel constata que les faits détaillés dans la plainte étaient exacts et il parvint même à apprendre le nom du maitre armurier qui avait été chargé d'apporter à la première inscription les modifications incriminées. Il fit, à la suite de cette visite, un rapport détaillé qui a été conservé. Malheureusement, on ignore quelle fut la suite de cette curieuse contestation et si la cloche de Saint-Estèphe, a dû subir de nouvelles transformations.

Dans l'église de Stichten, dans la Flandre orientale, existe une cloche consacrée à saint Roch, qui, dans son inscription, passant de la supplication à l'affirmation, assure qu'en temps d'épidémie, son intervention sera souveraine auprès de Dieu, et qu'elle sera capable d'apaiser sa colère. Elle s'exprime en effet ainsi (1) :

ALS GOD DEZE PAROCHIE MET DE PESTE WILT SLAAN
ZAL IK ZYNE GRAMSCHAP TE GEMOETE GAAN.

---

(1) *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.* Février 1905, p. 31.

Dans les nombreuses inscriptions campanaires que nous avons reproduites, nous avons maintes fois retrouvé des invocations adressées à un, parfois deux, rarement trois saints.

Dans certains cas pourtant, ce nombre est notablement dépassé, et c'est ainsi que sur la cloche de Bassignac-le-Bas (Corrèze), on peut retrouver en quelque sorte toute une litanie. Qu'on en juge; voici l'inscription :

✠ Sit nomen Domini benedictum, et fructus terræ dare et conservare digneris, te rogamus audi nos. — Sti Martine, Joannes Baptista, Andrea, Fabiane, Sebastiane, Cosma, Damiane, Gervasi, Protasi, Blasi, Radegondis, orate pro nobis 1671 (1).

Parfois même les cloches s'essayaient au métier de courtisan, et l'on en vit qui, dans leurs inscriptions, empruntaient aux flatteurs du pouvoir les louanges les plus excessives que ceux-ci adressaient au gouvernement du jour. Témoin la cloche de Beynat (Corrèze), qui date de 1802, et qui semble plutôt destinée à jouer un rôle politique que religieux. Elle fut dotée d'une inscription en partie illisible, mais dont les fragments visibles étaient conçus comme suit (2):

Quelque mauvais citoyen me fit briser l'an 4 et j'ai été refondue par les bons citoyens de l'an X sous les auspices d'un gouvernement pour qui réédifier est plus doux que détruire..... 1802.
Chabrignac, maire, Ramade adjoint.

(1) A. Leclair *Etude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges.*
(2) Abbé A. Leclair. *Loc. cit.*

Nous préférons alors dans son énergique concision l'inscription patriotique de la cloche de l'église de Barby, qui proclame (1) :

✣ Vive nostre roy Henri de Valois. 1587.

Comme exemple de courtisanerie s'alliant à l'insignifiance d'un interminable texte, nous citerons encore l'inscription suivante, qui fut coulée sur la cloche de l'église de Taillecavat (La Réole), France (2) ;

Sit nomen Domini benedictum. Assumpta est mea patrona hujus succursalis.

J'existais dès l'an 888 ; je fus refondue a Taillecavat, l'an de l'ère chrétienne 1806, par souscription. Mon parrain est M. Dardeche, ma marraine Françoise Grounouilheau, épouse Rouhet. L'adjoint est Perpezat, Moreau des Barbot, mon fabrissien. J. d. mon existence aux soins des sieurs Labonne gen. ^{jre} et le v. Grenier.

de la réunion de toutes ces oblations
je fais retentir mes sons.

Règne de Napoléon le G^{d} CO^{ant} vainqueur de la F^{se} B^{le} d'Austerlitz D^{te} des 3 empereurs
qui de son EX^{ce}
va ramener le bonheur en France.

(1) H. Jadart, P. Laurent et Al. Baudon. *Les cloches du canton de Rethel.*

(2) E. Piganneau. *Notice sur quelques vieilles cloches du département de la Gironde.*

Il est fait, au commencement de cette inscription, allusion à une première cloche, dont le métal aurait servi à la fonte de la nouvelle. On assure, en effet, que cette vieille cloche avait été offerte à l'église en l'an 888, par le roi Eudes.

Sur la cloche de Casteau-lez-Thieusies, non loin de Mons, comparaissent en un joyeux campagnonnage, le maire du village et Bonaparte, le tout assaisonné d'une reminiscence des dégâts causés par les républicains français. La lecture de l'inscription permettra de constater ce bizarre assemblage. La voici (1) :

LES TROUBLES M'ONT RÉDUIT AU SILENCE,
BONAPARTE M'A RENDU L'ÉLOQUENCE
ET LE MAIRE M'A RENDU TRIOMPHANTE.
PARRAIN FERDINAND BARBIERE, DE SON NOM
JE M'APPELLE FERDINANDE.
LA MARRAINE JEANE FONTAINE.

Cette cloche doit dater des toutes premières années du XIXe siècle et avoir été fondue peu après la confirmation de la paix religieuse, lors de la conclusion du Concordat.

Très philosophique l'inscription que Mre Servatius inscrivit, en 1520, sur une cloche destinée à la ville de Görlitz (2) :

NON QUÆ PRÆTERIIT HORA REDIRE POTEST.

(1) Inscriptions funéraires et monumentales du Hainaut.
(2) EDMOND BRÜCKNER. *Die glocken der Oberlansitz.*

Maintes fois dans le cours des siècles, les cloches ont été brisées pour permettre d'employer leur métal à la fabrication de canons. Voici un exemple d'un cas contraire. L'église protestante de Reichmannsdorf, en Saxe, possède trois cloches, fondues au moyen du bronze provenant de canons français pris pendant la guerre de 1870. Leur inscription, dont ci-dessous reproduction, commémore cette particularité (1) :

Guss von gebr. Ulrich Apolda
Gegossen im jahre 1873
aus eroberten französischen kanonen
einem geschenk Sr M. des Kaisers
an die gemeinde Reichmannsdorf.

On connaît l'inscription qui se rapporte aux rôles principaux que doit jouer la cloche et qui se résume ordinairement en deux vers latins que nous avons cités trop souvent pour encore les rappeler ici. Cette formule fut plus d'une fois traduite, et nous en trouvons une variante rédigée en vers français sur la cloche que Drouot, de Douai fondit en 1873, pour l'église de Vacqueriette (France).

En voici la première partie (2) :

✣ A l'eglise ma voix convie
✣ je souris quand renait l'enfant
✣ pour l'epoux joyeux est mon chant
✣ triste quand s'achève une vie.

(1) Heinrich Bergner. *Die glocken des herzogtums Sachsen-Meiningen.*
(2) Roger Rodière. *Epigraphie historique, héraldique et campanaire du canton du Parcq.*

Une cloche un peu plus ancienne, datant de l'année 1768 et pesant 1223 kilos qui, jusqu'en 1870, sonna dans le clocher de l'église de Taverny (Seine-et-Oise), portait une inscription également inspirée par le rôle propitiatoire que devait jouer la cloche, mais d'une forme plus étendue et plus littéraire. Elle était conçue comme suit:

TOÛTES LES FOIS QUE JE SONNERAI, PLAISE AU SEIGNEUR
D'ELOIGNER LA PUISSANCE DES EMBÛCHES,
LES OMBRES ET LES FANTÔMES, LE RAVAGE DES TOURBILLONS,
LES COUPS DE FOUDRE ET DE TONNERRE,
LES MAUX DES TEMPÊTES, ET TOUTE LA FORCE DES ORAGES;
QU'IL FASSE CROITRE ET AUGMENTER LA DEVOTION
CHEZ LES FIDELES.

Tout le monde connait l'immortel *Glockenlied*, de Schiller. Mais ce que l'on ignore généralement, c'est que, suivant toutes probabilités, ce poète n'avait jamais vu de près la cloche qui l'inspira, ni lu lui-même ses inscriptions. On sait qu'il s'agit ici d'une cloche de la cathédrale de Schaffouse. Or, dans une lettre à Gœthe, Schiller avoue que c'est dans l'encyclopédie de Krünik, qu'il trouva ces inscriptions.

Cette cloche, qui date de 1486, est aujourd'hui fêlée, mais n'a pas été refondue. Pour en assurer la conservation, la ville de Schaffouse a fait ériger près de l'église, en guise de piédestal, un massif bloc de granit de 170 quintaux. Sur ce bloc de pierre est posée la cloche, et facilement on peut aujourd'hui déchiffrer les inscriptions qu'elle porte:

ДИАНА

MISERE, DOMINE, POPULO QUEM REDIMISTI SANGUINE TUO.
VIVOS VOCO, MORTUOS PLANGO, FULGURA FRANGO.

Certaines cloches fort anciennes, portent des inscriptions qui constituent de véritables rebus. Nous en avons remarqué une fort curieuse au *Rijksmuseum* d'Amsterdam. De dimensions assez importantes, elle est caractérisée par cette forme allongée qui distingue les cloches des XIIe et XIIIe siècles. Elle porte pour toute ornementation une grande lettre *M* majuscule, surmontée d'une petite croix; entre les jambages, sont imprimées en caractères fort archaïques et irrégulièrement disposés, quelque lettres dont la lecture, à première vue, semble difficile. On distingue, en effet, le mot: *Airameva*, qui pourtant pourra facilement se déchiffrer si on le lit à l'envers; on trouvera ainsi l'invocation consacrée:

AVE MARIA.

Au même musée, une seconde cloche toute aussi ancienne, porte pour toute inscription en beaux caractères du XIIIe siècle, le nom de *Cecili-a-a*, les lettres étant séparées par de petites attaches pattées, qui descendent d'un filet, entourant la couronne et étant suivies d'une ancre. Cette dernière cloche, qui pèse 315 kilos, provient de Warga.

Ce ne sont pas seulement les lettres qui, en suivant les variatons graphiques des formes usitées aux diverses époques,

modifièrent l'aspect des inscriptions campanaires, leur ornementation subit aussi d'intéressantes transformations. Ordinairement, on le sait, dans les anciennes inscriptions, les mots quelque peu espacés, étaient séparés par des points, points pleins ou évidés, de plus ou moins grande importance. Parfois entre les mots, de ci de là, se plaçaient des croisettes, des roses, des fleurs de lys, des étoiles, des losanges, des rectangles, des médaillons ou des petites figures. Il en est de ces motifs séparatifs qui étaient en quelque sorte systématiques et dont l'usage ne se répandit guère au delà de certaines régions. En Angleterre surtout, leur variété fut intéressante.

Dans beaucoup d'inscriptions, on employa de petites cloches. Celles-ci furent placées devant la date, entre les initiales du fondeur, puis, ailleurs, entre tous les mots. Quelquefois deux ou trois clochettes séparaient deux phrases.

Mais un autre usage est beaucoup plus caractéristique encore, c'est celui qui fit remplacer les points par des petites têtes, représentant ordinairement des portraits de souverains. A Worcester, beaucoup de cloches antérieures à la Réforme, surtout des exemplaires du XVe siècle, portent des têtes de ce genre. Elles furent employées par certains fondeurs, dont les œuvres ont été cataloguées, sans que leurs noms aient été identifiés. Le premier travaillait vers l'année 1410; tous les points de séparation qu'il employait, représentaient des têtes de souverains. Le second, qui produisit des œuvres de 1420 à 1450, utilisa parfois des effigies dans le genre de celles qui se rencontrent sur les cloches de John Barber, de Salisbury. Un troisième, également inconnu, travaillant de 1475 à 1485, reproduisit les figures très reconnaissables d'Henri VI, de Marguerite d'Anjou, du prince Edouard, etc. On a quelque raison de

croire que ce fondeur portait l'habit religieux (1). Dans les églises des environs de Worchester, beaucoup de cloches du XVe siècle se distinguent par la même particularité. On y retrouve les têtes d'Edouard III et de la reine Philippine. Voici, à titre d'exemple, reproduction d'une de ces inscriptions, dont la forme épigraphique est fort curieuse; on la retrouve à Bitterley Salop:

✣ JESU *(roi)* LE SEIGNE *(roi)* SEYNT *(reine)* ANNE *(reine)* PER LE ORDYNAUNCE *(roi)* ALCIS STURY. *(roi)* QUE DIU *(roi)* ASOILE *(roi)* PUR SA GAUNT *(roi)* MERCY.

C'est-à-dire: *Jésus, le Seigneur, sainte Anne, par l'ordonnance de Alice Stury.*

Que Dieu pardonne par sa grande miséricorde.

Cette Alice Stury vivait en 1414.

Sur d'autres cloches, toujours en Angleterre, sont ailleurs reproduites dans les inscriptions des têtes d'Henri III (2). Il y a lieu de remarquer l'analogie de ces divers types de têtes de souverains avec ceux qui furent reproduits sur les monnaies de la même époque.

A Stipton, dans le Hampshire, existe une cloche non datée, portant l'inscription suivante en caractères gothiques:

✣ Johannes — Christi — care — dignare — pro — nobis — orare.

Les mots sont, cette fois, séparés par un point formé par une espèce d'empreinte de médaille assez énigmatique. Au centre se voit une tête d'homme et tout autour, entre un

(1) B. WALTERS. *Some notes on Worcestershire bell founders.*

(2) *Moulton church and its bells.*

double filet, sont inscrits les noms des rois mages: Balthasar, Gaspard, Melchior (1).

Dans certaines contrées allemandes, on retrouve également des petites cloches servant de points séparatifs, mais en divers endroits on y rencontre aussi, servant au même usage, des lettres T ou des taus, béquilles de saint Antoine.

Enfin, des fondeurs anglais remplacèrent parfois dans les inscriptions de leurs cloches les points de séparation par des cœurs. Tel fut le cas notamment dans le Surrey pour la cloche de Saint-Nicolas à Alfold, qui date de 1625, et à l'église Saint-Laurent à Chobham, pour une cloche de 1597 (2).

Beaucoup d'anciennes cloches portent des empreintes de sceaux ou d'armoiries; nous en avons cité de multiples exemples. Mais rares sont les applications actuelles de ce mode décoratif. Un des plus récents exemples que nous connaissions, date de l'année 1853 et se retrouve sur une cloche de la cathédrale de Liége. Outre les armes de l'évêque et les croix de l'archevêque, de l'évêque et des chanoines, se voient les empreintes d'une pièce de vingt francs et d'une pièce de cinq francs. Cette ornementation entoure une inscription dont voici la reproduction:

PAULA NOMINOR FUSA ANNO MCCLXXV SED TEMPORE FRACTA
REFUSA SUM A SEVERINO VAN AERSCHODT MENSE AUGUSTO
ANNO MDCCCLIII
UT CIVES ORENT, SOCIA PLAUDENTE RENASCOR.

---

(1) WILLIAM C. LUCKES. *Loc. cit.*

(2) J. C. L. STAHLSCHMIDT. *Surrey bells and London bell founders.*

Certains fondeurs français employaient parfois pour leurs cloches une ornementation, dont jusqu'ici nous n'avons pas trouvé d'exemple dans nos provinces; ils imprimaient sur les flancs d'airain l'empreinte de feuilles d'arbre. C'est ainsi que la cloche de Saint-Gence (Haute-Vienne) portait l'inscription suivante:

✣ IHS Deus noster refugiu(m) et virtus adjutor. PS. 45 — ✣ IHS Mari(a) benit soit le Seigneur 1584.

Après cette date se remarque l'empreinte de trois feuilles. Plus haut se retrouve encore une croix formée de quatre feuilles d'arbre (1). On remarque un cas identique sur la cloche de Nautiat (Dordogne), qui date de l'année 1600. Quatre feuilles appointées en cœur y forment une croix.

Au sujet de cette curieuse coutume, l'abbé Leclair cite un passage de l'abbé Baraud, qui dit: « Lorsque les fondeurs n'avaient pas assez de types à leur disposition, ils ont appliqué assez fréquemment sur une partie plus ou moins étendue du modèle, des feuilles d'arbre ou des plantes qui se sont reproduites sur la cloche avec toutes leurs nervures et en ont agréablement orné la surface. Des feuilles formées de la sorte, ornent les cloches d'Arrouy, de Saint-Sauveur, de la Croix-Saint-Ouen. Des feuilles de laurier, disposées en couronne, se remarquent sur celles de Jaulzy, de Pierrefonds, d'Escames et de Saint-Quentin des Prés; les mêmes feuilles garnissent toute la surface de la cloche de Saint-Sulpice. »

En Suisse, à Fribourg, dans la tour de l'église Saint-Nicolas, pend également une petite cloche dont l'ornemen-

(1) Abbé A. Leclair. *Etude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges.*

tation est curieuse. Parmi les diverses figures qui la couvrent, se remarque l'empreinte de trois feuilles; seulement celles-ci ont été surchargées, par l'impression sur l'une d'elles, d'un oiseau, et sur les deux autres d'une fleur (1). Sur la cloche de Possneck, en Saxe, dont nous citons plus loin la curieuse inscription, se remarque aussi l'empreinte de deux feuilles de chêne.

L'église de Saint-Connan, en Bretagne, possédait une petite cloche qui fut refondue en 1899. Celle-ci était ornée d'une courte inscription :

IHS MARIA 1603.

Suivis et précédés d'une croisette, de fleurs de lys et de mouchetures d'hermine, tous ces motifs forment des groupes divers que séparent des feuilles d'arbre moulées dans le bronze (2).

Une décoration végétale identique se remarque encore sur les cloches de Chancelade et Corgnac (1579) et de Nauthiat (1600) (3).

Cette dernière offre une particularité d'un autre genre encore : à côté de médaillons, de sceaux et des feuilles dont nous venons de parler, se retrouve le moulage d'un long lézard vert.

A signaler encore une cloche de l'église Saint-Martin, à Laires, sur laquelle on peut remarquer deux épis de blé au naturel, empreints dans le bronze (4).

---

(1) WILHELM EFFMANN. *Die glocken der stadt Freiburg i. d. Schweiz.*

(2) LÉON GERMAIN DE MAIDY. *Sept cloches anciennes des Côtes du Nord.*

(3) JOS. BERTHELÉ. *Exploration campanaire du Périgord.*

(4) ROGER RODIÈRE. *Epigraphie historique, héraldique et campanaire du canton de Fauquembergues.*

Un autre genre de décoration campanaire fort rare est celui qui consistait à appliquer sur le bronze de la cloche des inscriptions en lettres de cuivre. Pareille ornementation existe, par exemple, sur la cloche du château de Paviers. Outre deux écussons, dont l'un porte les armes de France, on peut lire en lettres gothiques:

S^e Johanna. S^e Martine. Orate pro nobis.

Toutes les lettres sont en cuivre (1).

Les inscriptions campanaires, on a pu s'en convaincre, présentent parfois des anomalies inexplicables, souvent des erreurs ou des fautes grossières. En quelques cas la distraction du fondeur ou peut-être quelque motif difficile à deviner, ont produit des résultats déconcertants. Telles sont les inscriptions coulées à rebours. Ainsi, sur une très ancienne cloche du village de Hauswalde, se déroule ce texte à première vue indéchiffrable:

O ∘ C ∘ O ∘ V ∘ N ∘ I ∘ A ∘ N ∘ V ∘ M ∘ A ∘ N ∘ H ∘ I ∘ N ∘ A ∘ N ∘
O ∘ N ∘ M ∘ A ∘ V ∘ O ∘ H ∘ E ∘ J ∘

qui devient plus clair, si on le lit en commençant par la fin; on trouve alors:

JEHOVAM — NON ANHNAM UNA — INVOCO.

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Touraine.* XV.

Anilman, est un des noms que l'on donnait anciennement au principe mauvais, au démon (1).

En Saxe, à Themar, on se trouve devant une autre disposition qui semble dénoter non plus un système, mais une simple erreur de travail. L'inscription est entièrement renversée et sur deux lignes se lit ce texte (2):

(CLOCHE) ◦ MATEUS ◦ MARCUS ◦ LUCAS (CLOCHE)
(CLOCHE) ◦ PLENA ◦ GRATIA ◦ MARIA

Dans cette catégorie d'inscriptions singulières rentre encore celle que l'on peut lire sur la cloche de Possneck (Saxe-Meiningen); elle date du xve siècle et peut se déchiffrer comme suit:

EROHTEB TAMIN TSYEG ESOB NSAD EKOH ◦ TUL ◦ EGEN ◦ AM ◦
OWSNU ◦ KOV ◦ TOG ◦ TIB ◦ SUEMOHTKAB ◦ EREH ◦ KEGLYEH ✠

Si on retourne, en développant les abréviations, ce texte passablement hiéroglyphique, on trouve:

✠ HEYLGER HERE BARTHOLMEUS BIT GOT VOR UNS
WO MANE GELUT HORE DASN BOSE GEYST NIMANT BETHORE (3).

Mais une des plus curieuses transformations qu'ait subi une inscription campanaire, est sans conteste celle que l'on constate à l'église Saint-Brunon, à Bordeaux. La plus

(1) EDMUND BRUCKNER. *Die glocken der Oberlansitz.*
(2) HEINRICH BERGNER. *Die glocken des hertzogtums Sachsen Meiningen.*
(3) BERGNER. *Loc. cit.*

grosse cloche de l'horloge portait, en effet, l'inscription suivante:

GLORIUS S. BRUNO PRIEZ POUR NOUS.

Lors de la révolution de la fin du XVIIIe siècle, on voulut lui enlever son caractère religieux et on ne trouva rien de mieux que d'effacer les lettres *S* et *P*, ce qui produisit la bizarre invocation (1):

GLORIUS BRUNO RIEZ POUR NOUS.

Dans de nombreuses inscriptions nous avons vu les principales fonctions de la cloche exprimées en quelques phrases plus au moins concises. Ailleurs nous trouvons ce rôle décrit par fractions sur toutes les cloches d'un petit carillon. C'est ainsi qu'à Bletchley, dans le Buckinghamshire, sur deux cloches du XVIIIe siècle, se trouve inscrit le nom du fondeur, tandis que sur les six autres, se retrouve un fragment d'une inscription qui aurait pu être unique et qui énumère les diverses circonstances dans lesquelles les sonneries doivent se faire entendre.

Voici comment ces inscriptions se répartissent (2):

1 et 2. ABRAHAM RUDHALL OF GLOUCESTER 1713.

—

3. QUOD SIT SACRA DIES PRIMO DENUNCIO MANE.

—

4. AD TEMPLUM POPULUS PER ME PROPERARE MONETUR.

—

(1) *Société archéologique de Bordeaux*, XIII, 2.

(2) WILLIAM C. LUKIS. *On account of church bells.*

5. Pulsa voco plebem tractare negotia villa.

—

6. Est campana sum sine me symphonia nulla.

—

7. Conjugium partus mysteria festa decoro.

—

8. Me resonare jubent hominum mors concio funus.

—

Cette singulière coutume épigraphique semble avoir été assez en honneur en Angleterre, au commencement du XVIIIe siècle surtout. On en rencontre de nombreux exemples. Si quelques inscriptions de ce genre, comme celle que nous venons de citer, sont concises, d'autres, par contre, sont d'une prolixité extrême. Tel est, par exemple, le cas à Bakewell, dans le Derbyshire, où le fondeur a trouvé moyen d'inscrire en une longue pièce de vers, divisée en huit fragements plus au moins importants, une énumération détaillée des diverses fonctions de la cloche.

On connaît la déplorable habitude qui semble s'être implantée presque partout et qui veut que sur les cloches toute invocation pieuse ou toute inscription religieuse fasse place à une banale énumération de noms quelconques: donateurs, assistants, parrains et marraines, membres de fabriques d'église, etc. Sous ce rapport, il y a encore un pas à faire. Puisqu'on persiste dans cette voie déplorable, pourquoi ne pas couler dans l'airain le nom de tous ceux qui, par le don de leur obole, ont contribué à l'acquisition de la cloche? On en viendrait peut-être à imprimer ainsi dans le bronze de véritables listes de souscription. L'épigraphie campanaire de la protestante Angleterre pourrait peut-être sous ce rapport fournir des exemples. Au

XVIIe siècle surtout, on coula bon nombre de cloches sur lesquelles les sommes payées par quelques donateurs furent mentionnées à défaut de toute autre inscription.

Ainsi, à Binstead, on peut lire:

DOCTOR NICHOLAS GAVE FIVE POUND
TO HELP CAST THIS PEAL TUNEABLE AND SOUND.

A Aldbourne, on retrouve cette inscription:

HUMPHRY SYMSIN GAVE XX POUND TO BUY THIS BELL,
AND THE PARISH GAVE XX MORE TO MAKE THIS RING GO WELL.

Ailleurs, à Calne, c'est le nom de celui qui se dévoua pour recueillir l'argent qui figure à la place d'honneur sur la cloche:

ROBERT FORMAN COLLECTED THE MONEY FOR CASTING THIS BELL.
OF WELL DISPOSED PERSONS AS I DO YOU TELL (1).

Du reste, cette baroque idée de transmettre en quelque sorte à la postérité le nom de tous les souscripteurs qui, par le don d'une somme quelconque, avaient contribué à l'acquisition d'une cloche, se retrouve ailleurs encore. On peut la rencontrer en France où sur deux cloches de l'église Notre-Dame, à Fillièvres, fondues en 1902, par Wauthy, de Douai, s'étalent en des listes interminables des litanies de noms de familles et de particuliers. Nous ne pouvons mieux qualifier pareilles insanités, que nous nous repro-

(1) WILLIAM C. LUKIS. *On account of church bells.*

cherions de reproduire, qu'en nous ralliant à la juste appréciation qu'en donne M. Roger Rodière (1):

« A part les inénarrables épigraphes des cloches de Nedonchel, élucubrations d'une cervelle en délire, je n'ai peut-être jamais vu pareille débauche de bavardage campano-épigraphique que sur les deux nouvelles cloches à Fillièvres. »

La mise en pratique de ces déplorables coutumes devait fatalement provoquer des abus dans le genre de ceux qui se produisirent en 1822, quand le fondeur lorrain Jean-Baptiste Antoine, de Neuilly-Saint-Front, fondit sur place la cloche de Viffort, et qu'il s'engagea de couler sur sa robe de bronze les noms de tous les habitants qui voudraient bien le gratifier d'un écu! (2) Ce n'était guère se montrer exigeant et il aurait fallu certes être réduit à la plus grande pauvreté pour ne pas donner à son nom, à des conditions aussi avantageuses, l'honneur de passer à la postérité la plus reculée.

L'inspiration religieuse qui animait les inscriptions campanaires jusqu'au XVIe siècle, se retrouve quelquefois encore aux époques postérieures. Sous ce rapport, une cloche du collège Saint-Michel, à Fribourg, en Suisse, est des plus caractéristiques. Dédiée à l'archange saint Michel, dans ses multiples inscriptions, elle rappelle avec persistance la lutte du chef de la milice céleste contre les anges rebelles. Voici ces diverses invocations (3):

(1) *Epigraphie historique, archéologique et campanaire du canton du Parcq.*

(2) Jos. Berthelé. *Mélanges.*

(3) Wilhelm Effmann. *Die glocken der stadt Freiburg i. d. Schweiz.*

✠ MICHAEL ✠ ET ✠ ANGELI ✠ EIUS ✠ PRAELIABUNTUR ✠
CUM ✠ DRACONE ✠ APO ✠ IZ ✠

—

✠ QUIS UT DEUS ✠
✠ HINC FUGE TARTAREE DRACO CORRUE CEDE APAGETE ✠
✠ ES FRUSTRA HEROE HOC ES MICHAELE FUGE ✠

—

✠ D ✠ O ✠ M ✠
✠ ANATHEMA ✠
✠ D ✠ MICHAELI ARCHANGELO ✠
✠ ARCHIDUCI DN̄I SABAOT ✠
✠ AC DOMITORI LUCIFERI ✠
✠ QUOD CONTRA AEREAS POTESTATES ✠
✠ POSUIT ✠
✠ NOBIL. MATRONA DN̄A MARIA ODETINA ✠
✠ PRAETORISA A DIESBACH ANNO 1636 ✠

—

✠ MICHAEL ✠ PRINCEPS ✠ MAGNUS ✠ QUI ✠ STAT ✠ PRO ✠
✠ FILIUS ✠ POPULI ✠ TUI ✠ CONSURGET ✠ DANIELIS ✠ IZ ✠

Si l'on veut des exemples d'inscriptions pénétrées d'un esprit véritablement religieux, ils ne manqueront pas. Que l'on consulte les recueils épigraphiques et l'on rencontrera un choix complet d'invocations qui, à défaut de toute autre inscription inutile, se déroulaient sur la robe d'airain des cloches, antérieures au XVe siècle. En voici, prises au hasard, quelques-unes fort simples et fort courtes:

Est mihi collatum IHS. istud nomen amatum.

—

In multis annis resonet campana Johannis.

—

Trinitate sacra fiat haec Campana beata.

—

Serva Campanam sancta Maria sanam.

—

Protege pura via quos convoco virgo Maria.

—

Andree Campana fugeant pulsante prophana.

—

Johannes christi care dignare pro nobis orare.

—

Egidius gratis melos do suavitatis.

—

Sunt mea spes hii tres, xrs, Maria Johannes.

—

Da vivis gratiam — Defunctis requiem,
ecclesiæ pacem. peccatoribus veniam,
omnibus vitam aeternam — Verbum caro factum est.

—

Laudate Dominum in cymbalis bene sonantibus,
laudate eum in cymbalis jubilationis.

—

Omnia ad majorem Dei gloriam.
Omne malum fugiat, quando Maria sonat.

—

Protege rex christe quos contingit sonus iste Amen.

—

Jhesus rex gloriæ veni cum pace.

—

Vox ego sum vitae, christum adorare venite.

—

Désire-t-on une inscription un peu plus longue, voici celle qui se déroule sur une cloche de l'année 1418, à Greifswald (1):

AVE REGINA CELORUM MATER REGIS ANGELORUM
O MARIA FLOS VIRGINUM, VELUD ROSA VEL LILIUM
FUNDE PRECES AD FILIUM, PRO SALUTE FIDELIUM
O REX GLORIE VENI CUM PACE.

Voici une inscription qui, avec quelques variantes, se rencontre sur beaucoup de cloches des contrées allemandes. Nous donnons la version que nous offre une des cloches de l'église Saint-Nicolas, à Fribourg, en Suisse. Elle fut fondue, en 1437, par Pierre Follarez (2);

XRISTUS VINCIT XRS REGNAT XRS IMPERAT
XRISTUS AB ŌNI MALO DEFENDAT. IHESUS MARIA.

Cette formule s'inscrivait aussi parfois en abréviation comme sur la cloche de Fontenailles, datant de l'année 1202 et conservée au musée de Bayeux:

XVXRXIPAT A MCCII.

C'est-à-dire:

CHRISTUS VINCIT CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT.
ANNO 1202.

(1) P. LIEBESKIND. *Die glocken des neustädter Kreises.*
(2) WILHELM EFFMAN. *Die glocken der stadt Freiburg i. d. Schweiz.*

On sait que sur les très anciennes cloches, et nous en avons cité plus d'un exemple, on inscrivait soit en entier, soit en abréviation le nom de Jésus; on le représentait aussi en reproduisant le monogramme consacré ou bien encore le titre de la croix. Sur une cloche du XVIe siècle, nous avons rencontré une paraphrase qui nous paraît assez remarquable; on peut la lire sur une cloche de l'église Saint-Maurice, à Lille (France), qui fut fondue, en 1587, par Martin Hevin; elle est conçue comme suit (1):

1587. F. D. L. P. MARTIN HEVIN ME FIT
MON · NOM JESUS A TILTRE TRIOMPHAL,
CAR SUR TOUS NOMS IL EST IMPÉRIAL:
DE L'ORIENT MON SAINCT NOM ADMIRABLE
JUSQUE OCCIDENT EST DES HUMAINS LOUABLE.

D'autres cloches, quoique plus modernes, se distinguent heureusement par leurs inscriptions conçues dans un esprit en rapport avec la liturgie catholique; elles pourraient aussi servir de modèles. Nous citerons:

BENEDICAMUS PATREM ET FILIUM CUM SANCTO SPIRITU.
LAUDAMUS ET SUPEREXALTEMUS EUM IN SAECULA.

—

TRAHE NOS VIRGO IMMACULATA CUM SPONSO TUO JOSEPHO
POST TE, CURRAMUS IN ODOREM UNGUENTORUM TUORUM.

—

VERBUM DOMINE SALVATORIS NOSTRI MANET IN AETERNUM.

—

DA, DEUS, UT, QUOTIES RESONANS CAMPANA TONABIT
OFFICIUM FACIAT TUNC QUOQUE QUISQUE SUUM.

(1) Epigraphie du Nord, 226.

Si autrefois, à l'étranger, on s'approvisionnait, par commande ou plus souvent par force, de cloches provenant d'ateliers, de fondeurs des Pays-Bas, actuellement ces derniers ont parfois encore l'occasion d'exporter les produits de leur industrie. Pour ne donner qu'un exemple, nous pouvons mentionner la fonderie du successeur des van den Gheyn, à Louvain, S. van Aerschodt, qui livra une cloche à l'église Saint-Paul, à Rome. Celle-ci porte l'image du patron et l'inscription :

VERBUM DEI NON EST ALLIGATUM.

Puis encore, dans la ville éternelle, la cloche jubilaire de Saint-Pierre, qui outre le portrait du pape Léon XIII, est chargée sur deux faces d'inscriptions de circonstance, trop longues pour être reproduites ici.

Deux autres cloches, également à Rome, s'ajoutent à ces envois; elles datent de 1860, portent, l'une, l'image de saint Pierre, l'autre, celle de la Vierge et sont complétées par les chronogrammes suivants:

VoX Mea DVLCI sVaVIqVe sonItV LaeteIn aVrIbVs pontIfICIs tInnIet.

TU ES PETRUS ET SUPER HANC PETRAM AEDIFICABO ECCLESIAM MEAM.

—

faVsta LaetanDa pontIfICI Con CInere DesIDero Ipse conteret caput tuum.

—

D'autre part, c'est le carillon de Cattishock, en Angleterre, dont les cloches portent des inscriptions dans le goût de celles qu'on y rencontrait autrefois, telles:

RING OUT THE FALSE.
RING IN THE TRUE.

—

THE STEP OF TIME
SHALL MOVE MY MELODIOUS CHIME.

Enfin, une cloche qui, outre les armoiries de la donatrice, Mme Neville, de Londres, est surchargée d'une inscription dont les termes forment un jeu de mots, rappelant son nom:

NE VILE VELIS — AS I SWING.
NE VELIS VILE — SO I SING.
WELCOME TO ALL. NOR WISH THEM ILL.
1880.

Cette inscription en rappelle une autre, dans laquelle on pourra retrouver certaine harmonie imitative et qui se déroulait autour de la cloche du Christchurch Collège, à Oxford, fondue en 1680, et connue sous le surnom de *Great Tom:*

IN THOMAE LAUDE RESONO BIM BOM SINE FRAUDE.

CHAPITRE IX

Particularités historiques

La destruction des cloches à Mons. — Les cloches, butin de guerre. — Les cloches des Sandelin. — La cloche de Caroline de la Baume. — La cloche de Filliêvres et les Villegas. — Réglementation des sonneries. — Monnayage des cloches, etc.

L'histoire des cloches de Mons a été faite par M. de Béhault de Dornon, dans sa *Notice historique sur les cloches et les carillons de Mons*. Beaucoup de cloches décrites dans cette étude, ont disparu lors de la tourmente révolutionnaire qui souffla sur nos provinces à la fin du XVIIIe siècle. Les journaux de l'époque nous fournissent quelques détails au sujet de ces circonstances malheureuses.

Le *Journal de Bruxelles*, dans une correspondance datée de Mons, le 20 Fructidor an II (6 septembre 1794), annonçait que les cloches montoises avaient été presque partout détruites et s'applaudissait de ce résultat: « Notre ville, électrisée par le patriotisme le plus fortement prononcé, s'est élevée tout

d'un coup, sans échellons intermédiaires, à la hauteur de la révolution française. Elle a sa municipalité organisée, ses sections, sa société populaire, un tribunal de juge de paix, un tribunal criminel, etc. Elle fait partie essentielle du département de Jemappe et forme un de ses districts. Ici et dans les principaux endroits du Hainaut, on a descendu les cloches des églises et des tours: on les a cassées: les morceaux ont été transférés à Maubeuge pour être convertis en canons et en sols. »

Toutefois, toutes les cloches n'avaient pas été livrées au creuset. Bon nombre d'entre elles étaient encore emmagasinées à Mons, et c'est alors que, prise d'un beau zèle, l'administration du Hainaut voulut les expédier à Douai. Il fallut que l'administration centrale lui rappelât la voie régulière à suivre. C'est ce qu'elle fit en date du 29 Nivôse an III, par l'arrêté suivant :

« Vu par l'administration centrale et supérieure de la Belgique, la pétition de l'administration d'arrondissement du Hainaut, proposant d'envoyer à Douai, les cloches qui sont à Mons au magasin ; et que le Hainaut, par un sentiment de patriotisme qui ne sauroit trop tôt enflammer le reste de la Belgique, avait déjà destinées et consacrées comme une offrande à la République française, long tems avant la proclamation par laquelle, le 17 de ce mois, les représentans du peuple prouvent aux Belges combien il est instant pour leur plus chers intérêts de suivre des exemples aussi précieux.

» L'administration centrale et supérieure de la Belgique, considérant qu'il est conforme aux règles de comptabilité établies dans la Belgique, pour les objets que la république française en tire, que les cloches en question par-

viennent à la destination qui pouvait leur être assignée, par le canal de la commission générale des armes et métaux de la République, séante à Bruxelles; arrête, l'agent national entendu, que l'administration d'arrondissement du Hainaut se concertera à l'effet dont s'agit avec ladite commission générale des armes et métaux, et suivra les directions pour le lieu et la forme du versement.

» Fait en séance du 29 Nivôse, an troisième de la République.

Signé: » Lambrechts, président.
Delcambe, secr. adj. »

Mais le zèle des citoyens de Mons devait être dépassé encore par celui dont firent preuve, à la même époque, ceux qui composaient la municipalité d'une petite localité liégeoise, Amay, près de Huy. Ils s'empressèrent d'offrir à la république française les cloches de l'église et tous les objets en cuivre qui avaient servi à l'exercice du culte. Il est vrai que ces biens, dont ils disposaient si généreusement, ne leur appartenaient pas; mais ils n'étaient pas hommes à se laisser arrêter par des scrupules. Le 6 Pluviôse an III, la municipalité d'Amay prenait la résolution suivante (1):

« La municipalité ayant entendu avec enthousiasme la lecture de la proclamation des représentants du peuple près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, aux habitans de la Belgique et autres pays conquis, du 17 Nivôse; arrête ensuite de l'article XI de la dite proclamation, d'offrir à la République en son nom et en celui de 1900 individus

(1) *Journal de Bruxelles*, 1795, n° 39.

qui composent cette commune: 1° 4 cloches de cette église, celle de Pompé, une de la chapelle d'Ombret, et une de la chapelle de Rawsa, hameaux dépendans de cette commune. 2° Tous les cuivres et autres matières qui sont inutils ou superflus au culte, ainsi que le peu d'argenterie qui n'a pas été enlevée par les chanoines, lors de la fuite des Autrichiens de ce pays. »

» Copie du présent recis sera envoyée aux représentans du peuple à Bruxelles, pour les inviter à nous délivrer promptement de tous ces *hochets du fanatisme*.

Signé: » Delchambre, maire; A. J. Ramet, président; J. Badet, Beaumont, Dispa, R. Counard, A. Pire, Jacques Graindorge, Salatre, officiers municipaux. »

Toutefois, les cloches et autres objets offerts à la République, étaient encore en possession du clergé catholique; il fallait le décider à en faire abandon. Dans ce but, la municipalité lui envoya l'invitation ci-dessous:

« Liberté, fraternité, égalité.

» La municipalité d'Amay aux chanoines restés dans cette commune.

» Ensuite de l'article XI des représentans du peuple, du 17 Nivôse dernier, qui demande aux communes les cuivres, les cloches et les autres matières qui seront inutiles et superflues dans chaque commune, avons recessé de fournir quatre des cloches de l'église et tout ce qui s'y trouve inutile au culte, en conséquence nous vous invitons d'y donner votre consentement par écrit au porteur.

» Salut et fraternité.

Signé: » Ramet, président; Delechambre, maire; par ordonnance: Tart, secrétaire. »

A cette invitation, les chanoines répondirent laconiquement :

« Comme ne composant pas de chapitre, nous ne pouvons donner notre consentement pour le présent, mais nous nous conformerons toujours volontiers au bien être de la République.

Signé: » le citoyen Freson, chanoine; Vivarie, chanoine. »

Les scrupules des chanoines n'étaient pas faits pour arrêter les magistrats municipaux d'Amay; persistant dans leur dessein, ils écrivirent, le 6 Pluviôse, aux autorités républicaines à Bruxelles :

« La municipalité d'Amay aux citoyens Briez, N. Haussmann, Robergot, Roger-Ducos, Gillet, J. B. Lacoste, Joubert, représentans du peuple, à Bruxelles.

» En vous invitant, citoyens représentans, à agréer nos cloches, les cuivres et toutes les matières inutiles au culte, c'est pour hâter, autant qu'il est en nous, l'heureux moment de pouvoir dire: *nous sommes Français.*

» Si deux chanoines, les seuls restés dans cette commune, ont refusé leur consentement, comme conste par la pièce ci-jointe, sous le vain prétexte qu'ils ne composent point de chapitre. Croyaient-ils que nous irions trouver leurs confrères absens et les émigrés au-delà du Rhin pour obtenir leur approbation? Que n'usoient-ils du même prétexte pour empêcher que les pièces d'argenterie les plus précieuses ne fussent enterrées par leurs collègues les émigrés.

» Ce que nous vous offrons, citoyens représentans, ne doit pas être regardé comme don patriotique, puisque tout provient d'usurpations faites à la nation, ce n'est pas non

plus un sacrifice; nous sacrifirons tous ce que nous avons pour le maintien de la Liberté et de l'Egalité.

Signé : » Hamet, président; Delchambre, maire; Dispa, off. M.; J. Badet. off. M.; Beaumans. off. M.; R. Counard, off. M.; Pire, off. M.; J. Graindorge, off. M.; Salaire, off. M. »

Nous avons déjà parlé de la coutume en vigueur, aux XVIIe et XVIIIe siècles, qui avait consacré l'usage de comprendre les cloches dans le butin habituel que l'ennemi avait le droit de s'attribuer, lors de la prise de quelque cité forte, et de la faculté réservée aux assiégés de racheter leurs cloches, moyennant une rétribution à fixer. Nous avons fourni divers exemples d'application de ce système, puisés dans l'histoire de nos provinces (1). Cette coutume fut bientôt si générale, que la répartition des contributions perçues pour les rachats, se liquida dès lors d'après un règlement parfaitement établi. Chez les Français, car ce furent eux surtout qui mirent ces pratiques en honneur, le grand-maitre de l'artillerie conservait une partie des sommes perçues et distribuait le reste aux ouvriers. Lors de la suppression de cette charge militaire, cette répartition fut modifiée, mais en 1807, Napoléon rétablit le grade, et lors de la prise de Dantzig, l'ancien mode de perception fut de nouveau mis en vigueur. A partir de cette époque, les sommes payées par le vaincu furent distribuées d'après le barème suivant: un général de brigade percevait fr. 4000; un colonel, fr. 2000; un chef de bataillon, fr. 1200; un capitaine, fr. 600; un lieutenant, fr. 300; un

(1) Fernand Donnet. *Les cloches d'Anvers.*

sergent-major, fr. 100; un sergent, fr. 25; un caporal, fr. 18; enfin, un simple canonnier, fr. 12. Bientôt, les sapeurs et les mineurs participèrent aussi à cette distribution. Mais la législation actuelle, à juste titre, a aboli cette pratique comme n'étant plus en harmonie avec nos mœurs (1).

Si souvent les cloches des églises ont été volées ou confisquées pour être ensuite brisées, afin que le métal put être converti en canons, nous croyons intéressant de signaler les rares cas dans lesquels le contraire se produisit, c'est-à-dire que des canons fournirent le métal nécessaire à la fonte d'une cloche. Nous avons déjà mentionné l'exemple d'une cloche de l'église Saint-Jacques, à Anvers, confectionnée au moyen d'un mortier donné par le roi Guillaume de Hollande et... payé par la fabrique d'église. Nous trouvons un autre exemple plus ancien de pareille transformation en Aquitaine.

En 1640, à la suite du combat victorieux livré aux Espagnols près des îles Sainte-Marguerite, des canons pris aux vaincus furent donnés à l'église Saint-Seurin, à Bordeaux. Le métal servit à la fonte d'une cloche sur laquelle, en souvenir de cet événement, fut imprimé le distique suivant:

SOURDISH NOMEN REVOCO QUI VICTOR IN UNDIS
HISPANIAE CLASSIS ME RETULIT SPOLIUM.
QUAE BOMBARDA FUI, TEMPLIS CAMPANA REFINGOR
UT VIRTUTIS ERAM, SUM PIETATIS OPUS.

(1) J. ANDRIES. *Remarques sur les cloches et les carillons.*

Cette inscription rappelle le souvenir de l'archevêque Henri de Sourdis, qui commandait la flotte victorieuse.

Nous trouvons encore un curieux exemple d'une transformation du même genre en Amérique. Récemment, un énorme obus en bronze, destiné à une des pièces qui armait le fort de Sandy Hook, à l'entrée de la baie de New-York, fit explosion par le fond, pendant qu'on le transportait au magasin. Quelqu'un fut frappé du son qu'émit cet engin pendant qu'il éclatait. Et comme la cloche qui indiquait les heures de travail à l'arsenal de Brooklyn était fêlée et devait être refondue, on résolut, en attendant cette restauration, d'employer l'obus. Il fut suspendu dans un beffroi et un vieux nègre fut chargé de « piquer les heures », c'est-à-dire de les indiquer en frappant l'obus-cloche au moyen d'un marteau. Ce service se faisait si régulièrement, et le son de cet engin était de nature si particulière, qu'il fut résolu de ne rien modifier provisoirement à cette situation. De sorte que, à l'arsenal de Brooklyn, les heures continuent à être indiquées au moyen d'un obus.

Dans nos *Variétés campanaires* (1e série, p. 77), nous avons décrit la cloche de Fruges et fourni quelques renseignements au sujet de ses donateurs, des membres des familles de Brimeu et Sandelin, qui furent propriétaires de la seigneurie d'Herenthout, près d'Anvers. Une seconde cloche, appartenant à une localité voisine, a, avec cette première, des affinités intimes. On la retrouve dans l'église d'Avroult, canton de Fauquembergues (Pas-de-Calais) (1).

(1) Abbé A. Collet. *Notice biographique relative aux personnages inscrits sur les cloches d'Esquerdes, Fruges et Avroult.*

Cette cloche, qui fut fondue en 1769, eut pour parrain et marraine *Joachim-Charles Sandelin, seigneur de Delettes, et Anne-Dorothée-Philippine Vitry, son épouse.*

Nous avons vu que Edouard-Augustin Sandelin, seigneur d'Herenthout, épousa en secondes noces, à Malines, le 4 avril 1685, Thérèse-Marguerite de Fiennes. Trois enfants naquirent de cette union: Philippe Jacques Sandelin, né à Merxem, le 2 mai 1690, qui entra dans les ordres, fut ordonné prêtre dans la cathédrale d'Anvers, le 22 décembre 1714, et obtint, en 1738, une prébende de chanoine dans l'église de Saint-Gommaire à Lierre. Il mourut le 19 mai 1756 et fut enterré dans le cimetière, devant le grand portail de l'église, sous une pierre tombale qui existe encore et dont l'inscription, en partie effacée, est conçue comme suit (1):

D. O. M.
HIC SEPELIRI VOLUIT
R. ADM. AC PRAENOB. VIR
Dnus PHILIP. JACOBUS
SANDELIN EX TOPARCHIS
DE HERENTHOUT HUJUS
ECCLESIÆ CANONICUS QUI
PAUPERE BAN-LEUGÆ
PAROCHIÆ LYRANÆ HEREDE
. . . . . TO E VIVIS CESSIT
DIE XIX MAII ANNO 1756.
CUI UT AETERNUM BENE SIT
PIE LECTOR PRECARE.
R. I. S. P.

(1) E. MAST et F. H. COX. *Inscriptions funéraires et monumentales de la ville de Lierre.*

Les titres du défunt passèrent à son frère, Pierre Sandelin, qui devint comte de Fruges, baron d'Ennes, seigneur d'Esquerdes, Pehent, etc., et fut le parrain de la cloche de Fruges. Celui-ci était né à Merxem, le 5 avril 1688; il se maria deux fois, épousant, en premières noces, le 7 décembre 1733, Marie-Suzanne-Philippine du Bois d'Aisscle, qui mourut en 1737 et, en secondes noces, le 13 août 1759, sa nièce Marie-Josèphe Sandelin, veuve de Jean de la Tour Ysolis. Il mourut le 28 juillet 1776.

Le troisième fils d'Edouard Sandelin et de Thérèse de Fiennes, fut Hyacinthe-Charles Sandelin, qui épousa Anne-Barbe de Vos; il en eut Marie-Josèphe Sandelin, dont nous venons de parler, et Joseph-Joachim-Charles Sandelin, parrain de la cloche d'Avroult.

Joseph-Joachim Sandelin était capitaine dans le régiment de Cambresis, mais il donna sa démission pour épouser, le 8 juin 1767, Anne Dorothée-Philippine-Josèphe de Vitry, qui lui donna cinq enfants. En 1768, il acheta au prince de Rubempré, la terre d'Avroult (1).

En 1889, le fondeur L. Robert, à Nancy, fut chargé de remettre au creuset une cloche légèrement fêlée, provenant de l'église de Bussières (Haute-Saône, France). Haute de 0^m64 et mesurant 0^m765 de diamètre, elle pesait 258 kilos; elle avait été fondue en 1660, par Jean-Baptiste Livremont. Outre divers sujets religieux, elle portait une triple inscription conçue comme suit (2):

(1) Au sujet de la famille Sandelin, voyez notre ouvrage: *Notice sur Herenthout.*

(2) Léon Germain de Maidy. *Une ancienne cloche de Bussières.*

℄ Campanam sumptibus parochianorum ecclesiae Sti Mauritii de Bussierre instoram ardo D. Marco de Valimbert pbro.
℄ Canonico Bisumtino domino de Bussierre & nec non ab illustrum dua D. Doiselai & presentatam dominus.
℄ N. Goudard pbre parochus de Bussierre Deo opt Max dicavit & Benedicxit die 17 mai Anno Domini 1660. Charoline.

Cette cloche, par un point, nous intéresse directement, à savoir, par la personne de la marraine qui lui donna le nom de *Charoline* et qui, appelée *vidua domina Doiselai*, n'est autre que Caroline de la Baume, veuve d'Ermenfroy-François d'Oiselay.

Qu'il nous soit permis de rappeler brièvement les curieux événements dont ce nom remémore le souvenir.

Aux portes d'Anvers, près du village de Mortsel, existe le château de Cantecroy, siège, au XVIe siècle, d'une opulente seigneurie, qui fut vendue à cette époque à Nicolas Perrenot.

Celui-ci eut de sa femme, Nicole Bonvalot, quatre fils. L'un d'eux, mieux connu sous le nom de cardinal Granvelle, devint archevêque de Malines. Ses trois autres fils, en vertu de son testament, daté de 1549, héritèrent de ses biens. En faveur de son fils aîné, Thomas Perrenot qui, plus tard, fut gouverneur d'Anvers, il créa un fidei-commis englobant le palais de Granvelle à Besançon, les seigneuries de Granvelle et d'Ornans, ainsi que diverses autres propriétés. Le testament stipulait que, si Thomas Perrenot n'avait pas de fils, le fidei-commis devait échoir successivement à ses deux frères, et à défaut de descendance mâle de ceux-ci, à la fille aînée de Thomas ou aux

autres filles, par ordre de primogéniture. Cette clause devait donner naissance à un procès fameux.

La possession de la seigneurie de Cantecroy qui, en 1570, avait été érigée en comté en faveur de Thomas Perrenot, fut, par suite de l'extinction de la descendance masculine de ce dernier, disputée, au commencement du XVIIe siècle, par deux de ses petits-enfants: Hélène Perrenot, qui avait épousé Philibert de la Baume, comte de Saint-Amour, et son cousin, François-Thomas d'Oiselet, fils de Péronne Perrenot, qui jouissait du titre et des droits seigneuriaux.

Le comte de Cantecroy épousa, en 1608, Caroline marquise d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Rodolphe II, et fut à cette occasion créé prince de l'Empire et chevalier de la Toison d'or. Il mourut en 1629, délaissant un fils unique, Eugène-Léopold Perrenot de Granvelle, prince de Cantecroy, qui se maria, en 1635, avec Béatrix de Cusance. Il trépassa en 1637, léguant ses biens, dans le cas où sa femme aurait été enceinte, à l'enfant qui devait naître et dont la tutelle devait être confiée à sa mère, Caroline d'Autriche. Béatrix de Cusance épousa bientôt, de façon plus ou moins régulière, Charles IV duc de Lorraine. De l'union d'Eugène Perrenot et de Béatrix de Cusance, naquit un fils qui mourut au bout de quelques mois. En vertu d'une transaction, conclue en 1608, le comte de Saint-Amour réclama la jouissance du fidei-commis des Granvelle. Caroline d'Autriche, de crainte de devoir abandonner cette opulente succession, échafauda tout un roman; elle prétendit que son petit-fils n'était pas mort, et voulut lui substituer un jeune enfant qu'elle avait enlevé à sa mère, une anversoise de modeste origine et de vie peu édifiante. Ce thème, défendu avec une ardeur et une adresse incroyable par l'astucieuse marquise d'Autriche donna naissance à des

débats judiciaires fort longs et fort mouvementés. Après d'interminables péripéties, les droits du comte de Saint-Amour furent enfin reconnus, et vers 1662, il put jouir du fidei-commis des Granvelle et prendre le titre de prince de Cantecroy.

La cloche de Bussières, portant le nom de Caroline et la date de 1660, peut rappeler le souvenir de Caroline d'Autriche qui ne mourut que deux ans plus tard. Mais cette supposition est peu probable, car s'il est, il est vrai, fait mention du nom patronymique de son mari, François-Thomas d'Oiselet, il n'est fait aucune allusion à son titre de Cantecroy, ni à ses liens de parenté avec la famille impériale d'Autriche. Il est donc probable, comme le suppose M. Germain de Maidy, que la marraine de la cloche est Caroline de la Baume, veuve d'Ermenfroy-François d'Oiselay ou d'Oiselet, mort à Dôle, le 24 février 1646, et qui appartenait à une branche de la famille d'Oiselet, héritière, par suite d'extinction de la branche des d'Oiselet de Cantecroy.

En Prusse, dans l'église d'Arnsdorf, existe une cloche sur laquelle nous voulons un instant appeler l'attention. Elle porte l'inscription suivante (1) :

(1) Edmond Brückner. *Die glocken der Oberlausitz*.

D. O. M.
VIR EXCELLENTISSIMUS AMPLISSIMUS ATQUE DOCTISSIMUS
DOMINUS DOM. JAKOBUS JOHANNES VERBECK BELG.
ECCLESIÆ ARNSDORF PATRONUS CAMPANAM HANC
VITIIS QUIBUSDAM LABORANTEM DENUO FUNDI CURAVIT.
Aº MDCCLXXXI.
SACRA TUNC CURANTE JO. GOTTLIEB KUHND GERLACHSH.
LUS. OPERA JOH. GOTTLIEB SIEFERTI GORL.

Nous nous trouvons ici en présence d'un donateur originaire de nos provinces, Jacques-Jean Verbeck, ou mieux sans doute Verbeeck, mais sa personnalité nous est inconnue.

En France, dans le Pas-de-Calais, nous retrouvons aussi une cloche qui, par les noms qu'elle porte, intéresse directement les familles de notre pays. L'église Notre-Dame, à Fillièvres, possède une cloche pesant 3157 livres et accusant un diamètre de 1m31. Elle a été fondue en 1673, suivant toutes probabilités, par le fondeur Charles Baudouin d'Arras (1). Elle porte une longue inscription, que nous croyons devoir reproduire ici :

(1) ROGER RODIÈRE. *Epigraphie historique, héraldique et campanaire du canton du Parcq.*

✣ Jappartiens a leglise de Fillievres iay été benie par Mᵉ Nicolas Coille pretre cure et doien en chrestiennetée du ☞

District dudit Fillievre, assiste de Mᵉ Sebastien Lecomte pretre son vicaire ie suis nommée Isabelle par messire Gas ☞

Pard Bernard Jean Dominique de Villegas chevalier comte de Sᵗ Pierre seigneur de la terre baronie et haute ☞

iustice dud Fillievres appendances et dependances vicomte de la Thieuloi baron de Riviere Sʳ de kinskoste Gem. hor ☞

em ham religem Bibor Wachin et dautres lieux et par Dame Isabelle Marguerite Theodore Joseph née Van der Laen comtes ☞

se vicomtesse baronne et Dame desdits lieux son epoux Alexandre Dominique Engramelle bailly et recʳ dud Fillievres 1763.

Cette inscription est surmontée de quelques têtes d'anges, et est séparée du corps de la cloche par un cordon composé de palmettes.

Quant à l'ornementation proprement dite, elle comprend un crucifix élevé sur trois marches avec Madeleine affaissée au pied de la croix; plus loin trois feuilles de saule, et de l'autre côté, une représentation de la Vierge, portant son divin enfant, accompagnée d'une tête d'ange et de diverses feuilles. Enfin, en dernier lieu, se voyait deux blasons accolés; le premier porte: écartelé: au 1... de... à la bande losangée de...; aux 2 et 3 de... à la fasce bretessée et contrebretessée de...; au 4 trois fasces de... sur le tout

de... à une croix potencée de... à une bordure de... chargée de 4 tours et de 4 annelets alternés, qui est Villegas.

Le second: parti d'azur au chevron de... accompagné de 3 barils avec leurs entonnoirs de... et de... semé de fleurs de lys de... au chef d'argent chargé d'une fasce d'azur, qui est van der Laen.

En dessous se lit: *Villegas.*

Supports: 2 lions de....

Couronne comtale.

Gaspard-Bernard-Jean-Dominique de Villegas était fils de Jean-Dominique-Joseph de Villegas, seigneur de Kinschot et de Cortendonck et de Marie-Anne-Thérèse du Bois, dite van den Bossche; il naquit le 12 octobre 1724. Ayant hérité, en 1745, de la seigneurie de Jette-Saint-Pierre, à la suite du décès de son oncle François-Gérard-Balthazar de Villegas, il fut, par lettres-patentes du 15 juillet 1767, créé, par Marie-Thérèse, comte de la même terre. Il mourut le 4 décembre 1784. Il avait épousé à Gand, le 30 avril 1752, Isabelle-Marguerite-Thierryette-Josèphe van der Laen, dame de la Thieuloye et de Fillièvres, née en 1723 et morte en 1783, lui ayant donné huit enfants.

Les armes de Villegas sont: d'argent à une croix vidée et enhendée de sable, à la bordure, componée de seize pièces d'argent et de gueules; chaque compon de gueules chargé d'une tour d'or, et chaque compon d'argent d'une chaudière de sable.

Toutefois, ces armoiries ont subi de nombreuses modifications ou plutôt additions, et aujourd'hui la branche des comtes de Villegas de Jette-Saint-Pierre porte:

Ecartelé: au premier d'or à la fasce bretessée et contrebretessée de sable, qui est Kinschot; au deuxième, fascé d'or et de sinople de six pièces, qui est d'Oyenbrugge;

au troisième d'argent à la bande fuselée de gueules de cinq pièces, qui est de van Ophem ; au quatrième, d'argent au cœur de gueules, couronné d'une couronne royale d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, qui est de Douglas ; sur le tout l'écusson de Villegas, comme ci-dessus. Couronne de comte. Cimier : un dextrochère armé d'argent. — Supports : deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant des bannières, à dextre aux armes de Villegas, et à sénestre d'azur au chevron d'argent accompagné de trois barillets couchés du même qui est de van der Laen. Devise : *Vilia ne legas*.

Ces quartiers ont été adoptés en souvenir de l'alliance de Paul-Melchior de Villegas, seigneur d'Hovorst, qui épousa, en 1655, Marie-Isabelle van Ophem ; de celle de Paul-Philippe de Villegas, seigneur de Luttre, qui se maria avec Anne-Thérèse-Hyacinthe de Kinschot, morte en 1698, qui était fille de François de Kinschot, comte de Jette-Saint-Pierre et d'Angéline-Hélène d'Oyenbrugge.

La famille de Villegas est d'origine espagnole, mais se fixa à Anvers dans la première moitié du XVIe siècle. Diego de Villegas était en effet marchand, et on le retrouve mêlé à beaucoup de transactions commerciales, « résident et négociant à Anvers », principalement de 1535 à 1545. Il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Diego de Villegas, qui fut médecin à Anvers, et Melchior de Villegas, licencié en droit, qui mourut vers 1656. C'est de ce dernier que descend la famille actuellement encore existante. Celle-ci, rapidement, acquit une situation prépondérante et forma diverses branches, telles celles des barons d'Hovorst, des seigneurs de Clercamp, des comtes de Jette-Saint-Pierre, des seigneurs d'Aa et de Veltwyck, sans compter une branche bâtarde légitimée.

Quant aux van der Laen, ils portent d'azur au chevron d'argent accompagné de trois barillets couchés du même.

Isabelle-Marguerite-Théodore-Joseph van der Laen, était fille de Philippe-Louis-Théodore van der Laen, et de sa première femme Marguerite-Françoise Ysebrant.

Cette dernière était fille de Jean-Charles Ysebrant et d'Isabelle-Florentine-Yolande de Bernemicourt-Saluces, qui était elle-même enfant de Marc de Bernemicourt, vicomte de la Thieuloye. La famille de Bernemicourt possédait la seigneurie de Fillièvres, qui passa ensuite par alliance aux Ysebrant, puis aux van der Laen et aux Villegas. C'est ainsi que se trouve expliquée la présence sur la cloche de Fillièvres des noms de Gaspard de Villegas et de sa femme Isabelle van der Laen.

La famille van der Laen serait originaire de la petite ville de Lierre, mais s'établit à Malines au commencement du XVIIe siècle. Plusieurs de ses membres y occupèrent d'importantes fonctions dans le magistrat communal.

En un chapitre spécial nous avons donné des détails sur la destruction des cloches des environs de Bruxelles, par les républicains français, à la fin du XVIIIe siècle. Il intéressera peut-être, comme complément à cette étude, de connaître les dispositions qui furent prises à cette époque pour réglementer, ou même prohiber les sonneries des cloches. Une proclamation, dont les considérants sont, sur plus d'un point, instructifs, fut rédigée en l'an VI, par le ministre de la police générale de la République et envoyée dans les départements. L'administration centrale du département de la Dyle la communiqua aux administrations

municipales par un arrêté daté de Bruxelles, le 19 Nivôse an VI. Voici reproduction intégrale de ces documents (1):

Liberté *Egalité*

CLOCHES

Paris, le 29 Frimaire, an VIe de la république française, une et indivisible.

Le ministre de la police générale de la République aux administrations centrales et municipales de la République.

Au moment, citoyens, où la paix rendue au continent, proclame la puissance et la modération du peuple francais, son gouvernement doit tendre sans cesse à ramener à l'unité d'action toutes les parties de la République; il doit veiller à ce que sur tous les points du territoire de la grande nation s'établisse l'harmonie sociale, qui peut seule constituer la félicité de tous.

Trop longtemps les factions ont agité la France, trop longtemps le hideux fanatisme a exercé son sanguinaire empire, les lois et la victoire l'ont remplacé par la raison, la justice et l'humanité.

Une régénération salutaire dans les administrations, où la volonté nationale était méconnue, l'action de la loi paralysée, doit raviver l'esprit public, et donner au gouvernement les moyens d'affermir la liberté et l'égalité. Que les administrateurs redoublent donc de zèle et de courage; qu'ils soient continuellement en garde, et contre le royalisme toujours occupé à forger des fers, et contre le fanatisme qui ne cesse de conspirer l'anéantissement des lumières,

(1) Placard in-plano. De l'imprimerie de Tutot, rue de Namur. N° 940. Texte en deux colonnes, en français et en flamand. De notre collection.

pour y substituer les préjugés et l'erreur: celui-ci ne néglige rien pour parvenir à ses fins, et sait tirer avantage des choses les plus simples et en apparence les moins importantes.

Le son des cloches est un des moyens qu'il emploie dans certains départemens, pour rétablir son empire sur la masse crédule du peuple; les ministres du culte catholique s'en servent comme d'un levier puissant pour le ramener à des anciens usages. En vain essaient-ils de persuader que le son de la cloche est nécessaire pour avertir les habitans des campagnes des heures de travail et de celles du repos; quel est l'homme de bonne foi qui n'apperçoit pas la fausseté d'un tel langage? qui ne sait que jamais l'usage d'appeller au travail par le son d'une cloche, n'a eu lieu que dans les grands établissemens, tels que les forges, les mines, les manufactures, où des ouvriers sont rassemblés sous la direction d'un ou de plusieurs chefs, et soumis pour l'ordre de leur travail à une police inconnue aux cultivateurs? qui ne sait que jamais et nulle part le son d'une cloche n'a été employé pour annoncer au peuple agricole les heures consacrées au travail ou au repos, et que c'est suivant le cours des saisons, par le besoin et l'habitude de régler les travaux sur la marche de la nature, qu'il a constamment et partout trouvé la mesure de son labeur journalier.

Il est donc évident que le son habituel de la cloche, dans les communes où il est conservé, n'a pour objet réel que de rappeller le peuple aux exercices du culte ci-devant dominateur, au mépris de l'article VII de la loi du 3 Ventôse an 3, et de l'article Ier de celle du 22 Germinal an 4. Ce dernier s'exprime ainsi: *Tout individu qui, au mépris de l'article VII de la loi du 3 Ventôse an 3, feroit une proclamation ou convocation publique soit* au son des cloches, *soit de toute autre manière, pour inviter les citoyens à l'exercice d'un culte quelconque, sera puni, par voie de police correctionnelle, d'un emprisonnement qui ne pourra être*

moindre de trois décades, ni excéder six mois pour la première fois, et une année en cas de récidive.

Ces dispositions sont précises; elles interdisent tout son des cloches destiné à rappeler à l'exercice d'un culte. S'il étoit des administrations qui eussent cru pouvoir autoriser le son des cloches à certaines heures de la journée, lors même que leurs intentions eussent été pures, elles ne pourroient toujours se soustraire au reproche d'avoir commis une grande imprudence, en autorisant un usage dont on ne peut se dissimuler le danger, puisqu'il ne tend à rien moins qu'à entretenir et ranimer le fanatisme et à lui assurer le moyen d'éluder l'exécution des lois.

Il est des communes où les prêtres ennemis de la révolution et du gouvernement, ne daignent pas même dissimuler leur haine et couvrir d'un prétexte leur désobéissance aux lois; dans ces communes, le son des cloches annonce encore aujourd'hui, sans exceptions, tous les exercices du culte catholique; et aucunes mesures n'ont été prises pour arrêter ce désordre! et aucuns moyens n'ont été employés pour faire cesser cette lutte scandaleuse entre quelques hommes et la loi! Que pourroient donc alléguer des administrateurs pour excuser une semblable tolérance? Combien ils sont coupables, quand ce ne serait que par faiblesse qu'ils auraient été les froids témoins de cette prévarication des ministres du culte! Qu'ils se hâtent de réparer le mal qu'a dû faire leur funeste insouciance, et qu'ils déploient enfin l'énergie nécessaire pour assurer le triomphe de la loi; ce n'est qu'à ce prix qu'ils peuvent reconquérir l'estime et la confiance des républicains et du gouvernement. Que la loi du 22 Germinal, an 4, soit à l'instant et strictement exécutée; que le son habituel des cloches soit sévèrement interdit; qu'il soit réservé pour les seuls cas des dangers publics, tels que l'incendie, l'inondation, l'approche de l'ennemi et le rassemblement d'individus qui menaceroient soit la tranquillité, soit la sûreté et la propriété des citoyens; que les arrêtés qui permettent

cet usage illimité des cloches, soient rapportés et remplacés par des arrêtés qui le proscrivent.

J'aime à croire, citoyens, que, pénétrés de la vérité des principes que je viens de rappeller, vous sentirez la nécessité d'en faire la règle de votre conduite, et que je n'aurai désormais qu'à vous féliciter du succès des soins que vous prendrez pour que vos administrés ne perdent jamais de vue que la Constitution ne leur garantit le libre exercice du culte qu'ils ont choisi, qu'à la charge de se conformer aux lois de la République.

Salut et fraternité.

SOTIN.

ARRÊTÉ.

L'administration centrale du département de la Dyle,

Considérant que dans plusieurs communes de ce département on sonne journellement les cloches, prétenduement pour indiquer aux habitans les heures de travail et celles du repos; que même plusieurs administrations municipales ont pris des arrêtés pour permettre cette contravention manifeste aux lois;

Considérant qu'il est urgent de rappeller ces administrations à leur devoir et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que les autres ne suivent leur exemple.

Le commissaire du directoire exécutif entendu. *Arrête:*

Art. 1er. La lettre du ministre de la police générale du 29 Frimaire dernier, sera imprimée dans les deux langues, en tête du présent, publiée et affichée dans toutes les communes de ce département.

II. Les administrations municipales qui auroient pris des arrêtés pour permettre le son des cloches, les rapporteront de suite.

III. Les commissaires du Directoire exécutif près les administrations municipales sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en séance à Bruxelles le 19 Nivôse, 6e année républicaine.

Présens les citoyens *Lehardy*, président; *Diberiot, Battaille, Fourmaux, Foubert,* administrateurs;

Mallarmé, commissaire du directoire exécutif, et *Vauthier*, secrétaire général.

Pour copie conforme:
Signé: *Vauthier*,
secrétaire général.

L'action néfaste des républicains français à la fin du XVIIIe siècle, sur les innombrables cloches qui peuplaient les clochers de nos provinces, ne doit plus être exposée; elle est suffisamment connue. On sait, qu'à peu d'exceptions près, les cloches furent partout détachées des beffrois et brisées, et que leurs débris servirent soit à la fonte de canons, soit à la frappe de monnaie de billon. Ce dernier usage fut décrété et régularisé par une série de lois qu'il est peut-être utile de résumer ici, vu qu'elles rappellent une des phases les plus caractéristiques de l'histoire monétaire de la révolution française et furent d'une application directe dans nos provinces (1).

Déjà le 29 août 1790, les Etats généraux s'occupèrent de l'emploi du métal de cloches pour le monnayage, et le comité des finances s'opposait à ce projet, sous prétexte que les pièces moulées au moyen de cette matière seraient fort défectueuses et que leur imitation serait des plus

(1) Tous les documents que nous citons, sauf indication contraire, forment des fascicules in-4o imprimés en diverses villes françaises; ils font partie de notre collection.

aisées. Il ajoutait « qu'il était de son devoir de dissiper l'erreur du public consistant à croire à la possibilité de fabriquer du numéraire avec la matière des cloches; car ce métal est cassant et ne peut supporter l'opération de la frappe » (1).

Toutefois ces objections ne convainquirent pas les députés, et dès le mois de mai 1791, il fut prescrit de faire fabriquer de la monnaie de cuivre pour pourvoir à la consommation populaire et à l'échange des petits assignats. Mais ces prescriptions qui tardaient à être appliquées, durent bientôt être confirmées par un décret du 24 juin 1791, qui, au sujet des cloches, s'exprime ainsi :

Art. 1. Les cloches des églises supprimées seront fondues et coulées en monnaie au type décrété par l'assemblée nationale, le 9 avril 1791 et à raison de 24 pièces de un sou et de 48 demi sous à la livre.

Peu après, le 6 août 1791, Louis XVI « par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'Etat, roi des Français » sanctionnait un décret de l'assemblée nationale, en date du 3 août précédent qui, réglementait la distribution « de monnaie de cuivre et celle qui proviendrait de la fonte des cloches.

A cette loi était joint un tableau de répartition indiquant la quantité de numéraire en cuivre qui devait être déli-

(1) Procès-verbaux des séances de la société française de numismatique, 1907. Documents présentés et commentés par MM. Bordeaux, Blanchet, Bouclier et Sudre.

vrée à chaque département, la proportion ayant été établie d'après le nombre de ses habitants (1).

Peu après, des instructions pratiques prescrivirent la marche à suivre pour la fabrication des monnaies de cloches. La fonte devait être composée « de deux parties égales, une de matière de cloche, et l'autre de cuivre pur ». De plus, il fallait, pendant l'opération, mêler au métal divers ingrédients, tels du sel d'ammoniac, de la résine, du poussier de charbon, etc., propres à favoriser le mariage intime des différents métaux.

Le 14 avril 1792, intervenait une nouvelle loi pour laquelle l'assemblée nationale « considérant que les fabrications des monnoies de bronze actuellement en activité, ne peuvent suffire au besoin du peuple », faisait déclarer l'urgence.

Il était décrété d'abord que « les procédés éprouvés par les commissaires du comité des assignats et monnoies, pour la fabrication de la monnoie du bronze des cloches, avec l'addition d'un sixième de cuivre seulement, seront répétés en grand, et il sera rédigé une instruction propre à rendre familière la pratique desdits procédés. » Il était ensuite ordonné de faire transporter sans délai aux hôtels des monnaies, les cloches ou autres matières de cuivre destinées à la fonte.

« Les cloches de toutes les églises, des maisons religieuses et généralement de toutes celles qui n'auront pas été conservées comme paroisses succursales ou oratoires nationaux, seront sans exception descendues et portées aux ateliers de fabrication des monnoies de bronze. »

« Quant à celles des églises paroissiales, succursales ou

(1) Paul Bordeaux. *La distribution aux Français de 500 millions de pièces en métal de cloches pendant les années 1792 et 1793.*

oratoires nationaux, elles pourront être réduites par un arrêté des directoires du département, sur la demande des conseils généraux des communes. »

En échange des cloches livrées, les communes recevaient le même poids de pièces monnayées, après déduction des frais d'achat de métal supplémentaire, de fabrication et de déchet. La même loi réglementait la confection des matrices et ordonnait l'achat de balanciers.

Une nouvelle loi fut promulguée, le 29 mai 1792, dans le but de hâter la livraison des cloches et leur transformation en monnaies, tandis que le 28 juin de la même année, des modifications étaient apportées d'urgence au tableau de répartition des monnaies.

Comme suite, à ces diverses lois, la Convention nationale émit en 1793, une série de décrets autorisant de nombreuses communes, à convertir une partie des cloches de leurs églises en canons ou en monnaie de cuivre

Un décret complémentaire du 3 août 1793, ordonnait que le ministre de l'intérieur ait à pourvoir les diverses fonderies d'une quantité suffisante de métal de cloches. Dans ce but il était stipulé que « les cloches des églises, des couvents, abbayes, collégiales et paroisses supprimées et réunies ainsi que les cloches des paroisses des grandes villes, seront les premières employées. »

Quant aux résultats de ces diverses mesures législatives, nous ne les connaissons que trop. La perte irrémédiable de presque toutes nos cloches, témoigne de la rigueur avec laquelle furent appliquées les diverses décisions prises par les assemblées dirigeantes françaises.

La fabrication des monnaies au moyen du métal de cloches devait provoquer le génie inventif des gens du métier qui s'efforcèrent à l'envi de trouver des procédés nouveaux, permettant un monnayage sûr et rapide.

Dans cet ordre d'idées, une première tentative fut faite dès le milieu de l'année 1791. Son but et ses moyens d'exécution sont exposés dans une plaquette qui porte pour titre:

Mémoire *sur le moyen qu'a trouvé le s^r Gautier, métallurgiste, de rendre le métal des cloches propre à en faire une monnaie frappée au balancier.*

Presenté à la nation le 18 Juin 1791 par la section de Popincourt (1).

Le début de ce mémoire, par l'exagération des sentiments qu'il reflète, exagération bien au diapason des idées qui, alors, avaient cours, mérite, nous semble-t-il, d'être reproduit. En voici les premières lignes:

Une calamité générale depuis trop longtemps désole la France; c'est la rareté du numéraire. Elle est montée à son comble. Le commerce de la nation en ressent les plus violentes secousses; déjà il est sans force, sans vigueur; déjà il dégénère, il s'abâtardit; bientôt il sera réduit au néant, si des moyens efficaces ne sont pas employés promptement pour prévenir le désordre et les maux dont nous sommes menacés.

Tout l'or de la France, depuis près de deux ans, malgré les soins des augustes représentans de la nation et la vigilance des corps administratifs, ne cesse de couler dans des canaux impurs. Une

(1) Plaquette in-4° de 18 pages. De notre collection.

partie nous est enlevée, et celle qui nous reste, tombe dans les mains d'une foule d'agioteurs, restes immondes des tyrans de la France, qui, s'ils ne peuvent s'abreuver de notre sang, se repaissent au moins du plaisir de nous enlever le faible produit de nos sueurs; ils jouissent, ces reptiles venimeux, du mal qu'ils font, parce qu'ils peuvent le commettre impunément. La rareté de l'espèce est devenue pour eux un nouveau véhicule à la cupidité, et l'intérêt de l'argent est porté selon leur gré à douze, quinze et même vingt pour cent.

A cette situation effrayante il existe un remède, c'est l'exploitation « d'une mine qui était élevée en l'air ». Cette mine aérienne, on s'en doute, c'étaient les clochers des églises et des couvents avec leurs innombrables cloches. Mais, d'après le sieur Gautier, la grande difficulté consistait à rendre le métal des cloches « assez ductile et assez malliable pour supporter la compression du balancier et en faire une monnoie frappée ».

C'est ce procédé que le sieur Gautier a découvert:

Ce savant métallurgiste, déjà connu en France par les succès mérités de ses travaux, n'a pu voir d'un œil indifférent le peu d'avantage que la nation allait retirer du métal des cloches; il a craint qu'il ne soit livré à des compagnies cupides, qui, ne connaissant de bonheur réel que celui de contempler avidement leurs intérêts sordides, se font trophée de méconnaître même ceux de la société. Il a pensé que les vastes spéculations, sur cette entreprise, ne tendoient à rien moins qu'à faire hausser le prix des cuivres de dix et quinze pour cent; il a redouté les nouveaux malheurs qui allaient encore éprouver les citoyens occupés dans cette branche de commerce; il a senti surtout le besoin urgent que la nation avoit d'une fabrication de petite monnoie; enfin, il a voulu donner

à la France de nouvelles preuves de son zèle et de son patriotisme. Tel est l'habile artiste que la Section de Popincourt possède dans son sein.

Le sieur Gautier, sans rabaisser les talents de ses semblables, n'a cependant pu être satisfait jusqu'alors du résultat des essais qui ont été faits sur le métal des cloches; il a cru qu'on pouvoit mieux faire encore. Plein de cette idée, il s'en est occupé lui-même, et a fait à la nation, pendant quelque temps, l'agréable sacrifice de ses propres intérêts, pour ne plus penser qu'à la chose publique. Il a vivement senti qu'une monnoie de ce métal, coulée au sable, tel qu'on avait fait jusqu'à présent, ne pouvoit pas remplir les vues sages et prudentes du comité des monnoies, parce qu'elle était sujette à trop d'inconvénients et surtout à la falsification; il n'a pas été moins affligé, en apprenant que par d'autres essais, on faisait perdre à la France cinquante pour cent, par la séparation des parties qui composent le métal des cloches. Un seul moyen lui a paru avantageux pour la nation, celui de se servir de ce métal tel qu'il est, sans mélange, sans augmentation ni diminution de matière, et de le rendre ainsi assez ductile et assez malliable, pour en faire une monnoie frappée au balancier. L'artiste a réussi, et satisfait de pouvoir contribuer en quelque chose au bonheur de tous, il fait hommage à la France de ses travaux.

L'inventeur, après ce beau préambule, rappelait toutes les expériences qui furent faites de son système, et par les commissaires de la monnaie, et par des délégués nommés spécialement par les diverses sections de la capitale, expériences qui furent des plus concluantes. Pour plus de certitude, du reste, les procès-verbaux de ces opérations sont joints au mémoire de « M. Joseph Gautier, soldat citoyen de la section de Popincourt, artiste connu par ses talens et métallurgiste de son état, demeurant rue Baffroid, faubourg Saint-Antoine. »

Ces documents nous apprennent, que lors de ces expériences, furent frappées des pièces portant « un cordon dans lequel est écrit au haut dudit: *Métal de cloche 1791*, plus deux écussons partagés par une épée, dont la pointe soutient le bonnet de la liberté. « L'écusson, à gauche, contient les armes du roi des Français, un point au milieu des deux fleurs de lys du haut. L'écusson, à droite, contient un faisceau d'armes, surmonté d'une couronne civique; les deux écussons cernés de branches de chêne et de laurier, jointes sur le pommeau de l'épée. De l'autre côté de l'empreinte sont écrits ces mots: *La nation, la loi, le roi*, enfermés dans une couronne civique. » Le métal qui servit à la frappe de ces pièces, provenait d'une cloche du couvent des Blancs-Manteaux, à Paris.

Le procédé du sieur Gautier trouva de chauds partisans, même au sein de l'assemblée nationale, comme le prouve la note manuscrite écrite sur l'exemplaire du mémoire que nous venons de résumer. On y peut lire en effet: « Messieurs les députés de Toulon, ont engagé le sieur Gautier, à mettre ens mains de Monsieur de Target, le mémoire cy joint avec une pièce fabriquée en pure metail de cloches brutte qui n'a pas été trop bien réussie attendu un défaut à la matrise, le dit Gautier peut prouver qu'on ne peut faire monnoie pure metail des cloches à ne pouvoir se briser à moins qu'elle n'eut la grosseur pour une pièce de deux sols et la nation n'auroit rien à y ajouter comme ceux qui feront les sous et demi-sols. »

Du reste, le sieur Gautier ne fut pas le seul inventeur qui s'occupa de perfectionner l'usage, pour le monnayage, du métal de cloches.

En effet, au mois de mai 1791, le citoyen Mercié, graveur, habitant Lyon, avait soumis à l'Assemblée nationale,

en y joignant des spécimens de pièces frappées par lui, une formule permettant la fabrication directe, sans addition, de monnaies, au moyen du métal de cloche. Quoique sa proposition fut assez favorablement acceuillie, il trouva nécessaire de la renouveler peu après. Mais cette fois, il n'était plus seul, il s'était associé deux de ses concitoyens, le fondeur Mathieu et le graveur Mouterde. Ceux-ci, encore une fois, se firent fort de produire des monnaies au moyen de « pure matière de cloche », sans le moindre alliage étranger.

L'année suivante, en 1792, ces associés, qui s'intitulaient les artistes de Lyon, exposèrent encore une fois leurs prétentions dans un mémoire qui porte pour titre (1):

PRÉCIS HISTORIQUE

Sur la découverte des artistes réunis de Lyon pour frapper la matière des cloches sans addition; *sur les décrets des 25 août et 18 septembre 1792, qui ont* adopté *cette découverte; et sur les entraves rédoublées qu'éprouve l'exécution de ces deux loix.*

Les auteurs de ce factum commencent par exposer que, par suite de l'heureuse idée qu'on a eue d'employer pour le monnayage le métal des cloches, on a vainement essayé de produire des *monnaies frappées;* on n'a réussi à produire que des *monnaies moulées.* Ces pièces n'ayant pas obtenu la faveur publique, il a fallu mélanger le métal de cloches de quantités égales de cuivre, et c'est « ainsi

(1) Placard in-4° de 16 pages, imprimé à Paris, à l'imprimerie du Cercle social. De notre collection.

qu'ont été et que continuent d'être fabriquées ces horribles monnaies, dignes de la barbarie du Bas-Empire, dont la circulation déshonore l'industrie française ».

Pour remédier à cette situation, les artistes lyonnais ont cherché, et ils sont parvenus à trouver un procédé permettant de « frapper la matière des cloches, sans aucune addition, par des moyens aussi expéditifs qu'infaillibles ». Ils s'adressèrent à toutes les autorités pour faire adopter leur découverte, mais leurs démarches furent vaines; on les renvoya de commissions en commissions, on leur opposa chaque jour de nouvelles fins de non-recevoir. C'est alors qu'ils adressèrent à la Convention le mémoire que nous analysons et qu'ils terminaient par ce dernier et pressant appel :

« Cette précieuse découverte nous a d'abord coûté des sacrifices de tout genre. Nous avons offert et nous nous sommes soumis à supporter tous les frais d'établissement. Sur la foi de deux décrets, nous avons acheté à Paris et commis en Angleterre des aciers fondus pour les carrés; nous avons fait à Lyon des dépenses considérables pour la construction de machines qu'exigent nos nouveaux procédés. Déjà, ces machines, qui n'attendent que d'être mises en activité, ont frappé les médailles que nous présentons à la Convention Nationale. La Convention souffrira-t-elle que des citoyens, que des pères de famille, que des chefs d'atelier, que des artistes patriotes soient ruinés, déshonorés, pour s'être efforcés de concourir au salut de la République française? Non, elle ne le permettra pas, et les représentans de la plus auguste nation de l'univers s'empresseront, sans doute, d'assurer au génie bienfaisant des arts la prompte et pleine jouissance des droits inviolables et éternels de propriété, de liberté et d'égalité. »

L'efficacité du procédé découvert par les artistes de Lyon avait antérieurement déjà été admise et, après un rapport favorable, une loi avait été votée, le 25 août 1792, autorisant « les sieurs Mercier, Mathieu, Mouterde et autres artistes réunis de la ville de Lyon, à fabriquer, pour le compte de la nation, des espèces de bronze. »

Ces espèces consistaient en pièces de cinq sous « à la taille de six au marc et de trois sous à la taille de dix au marc ». Elles montreront, d'un côté: « le buste de la Liberté, sous les traits d'une femme aux cheveux épars, ayant à côté d'elle une pique surmontée d'un bonnet. La légende renfermera ces mots: *Egalité, Liberté.* Le revers portera une couronne de chêne, dans laquelle sera inscrite la désignation de la somme représentée par chaque pièce. La date de l'ère de la liberté sera placée du côté de la tête, et le millésime du côté du revers.

On devait délivrer aux artistes les cloches provenant des départements voisins de leur établissement.

Le 18 septembre 1792, une nouvelle loi modifiait la valeur et le modèle des monnaies en décrétant que celles à frapper seraient « de deux sous à la taille de dix au marc et de quatre sous à la taille de cinq au marc.

Quoiqu'il ait été décidé en même temps que ces mesures seraient exécutées sans délai, aucune suite n'y était encore donnée à la fin de l'année, et c'est contre ces retards que protestaient, dans leur mémoire, les artistes de Lyon.

Toutefois, le ministre des contributions publiques s'efforçait d'entraver l'exécution des privilèges accordés aux artistes de Lyon, et la dissolution de l'Assemblée Législative à la fin du mois de septembre, suscita de nouveaux obstacles. En effet, la Convention proposa d'annuler les lois favorables aux concessionnaires. Ceux-ci protestèrent

en publiant un nouveau mémoire qui portait pour titre: *Réponse des artistes réunis de Lyon aux trois mémoires présentés par le ministre des contributions publiques à l'Assemblée législative et à la Convention nationale pour faire révoquer les deux lois des 25 août et 18 septembre 1792, qui ordonnent la fabrication de monnaies avec la pure matière des cloches.*

Le ministre Clavière, à son tour, fit répondre à ce plaidoyer, par un factum dans lequel il déniait aux inventeurs le mérite de leur procédé et leur reprochait d'avoir par pur « charlatanisme », « fait frapper avec ce même métal de cloches des médailles en l'honneur et à l'effigie des idoles du jour: Bailly et La Fayette ». D'autres médailles du même genre portaient le buste de Léonard de Vinci.

Finalement, la concession précédemment accordée aux artistes de Lyon fut abrogée, et à titre de compensation une indemnité de 30.000 livres leur fut accordée.

Ce fut l'Etat seul qui, dès lors, monnaya le métal de cloches, ce qui n'empêcha pas les fraudes d'être bientôt tentées, et le gouvernement, afin de mettre le public en garde contre les fausses pièces mises en circulation, fut forcé, en 1799, de faire publier les *Notes des signes caractéristiques des pièces de métal de cloche*, dans lesquelles on opposait aux caractères des pièces de « bonne monnaie frappées », ceux de la « fausse monnaie coulée » (1).

Néanmoins, malgré toutes ces lois, malgré tous ces procédés de fabrication, la frappe de monnaies au moyen de métal de cloche, fut loin de répondre aux espérances de ceux qui l'avaient préconisée.

(1) Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique. *Loc. cit.*

Au début, lors de la première discussion, qui eut lieu à la Constituante, on estimait pouvoir facilement recueillir un total de 184 millions de livres de métal, valant largement vingt sous la livre. Le rapporteur du Comité des Finances proposait même, en 1790, d'affecter à la garantie de nouveaux assignats à créer, la recette de 184 millions que devait procurer la vente des cloches confisquées dans toutes les églises de France.

Peu après, les prévisions baissèrent sensiblement. Ramel estimait qu'on ne parviendrait à réunir que 30 millions de livres de métal, et ajoutait : « Cet objet estimé dix sous la livre, représente 15 millions ».

Malgré cette réduction, il apparut bientôt que de nouveaux mécomptes étaient inévitables, et Cambon, dans un moment de franchise, était forcé d'avouer que « la conversion des cloches en monnaie, loin d'avoir été utile à la République, a coûté plus de 5 à 6 millions. On a acheté du cuivre à un taux exorbitant, pour le mêler à la matière des cloches, et cette dépense, jointe à celle de la main d'œuvre, a donné à chaque pièce une valeur au-dessus de la valeur monétaire. »

Cette plus-value était encore exagérée par la croyance populaire. On prétendait que les gros sous frappés à l'effigie de Louis XVI, et appelés *Sous de cloche*, à cause de la matière qui avait servi à leur fabrication, devaient contenir une proportion assez sensible d'or et d'argent, métaux qu'on s'imaginait avoir été mélangés au bronze lors de la fonte des cloches, dont le métal avait été transformé en monnaie divisionnaire.

Des industriels recherchèrent même ces sous pour en forger des bagues qu'ils revendaient à bon prix dans les campagnes. Inutile de dire, que la spéculation aidant, on

ne tarda pas à débiter des bijoux, dans la composition desquels on aurait vainement recherché des traces de métal de cloches.

Il y a lieu de remarquer que, quand les républicains français, en vue de fournir du métal aux différents établissements de la monnaie, confisquèrent toutes les cloches dans nos provinces, qu'ils avaient déjà dévalisé tous les clochers de leur pays. Avant de procéder à des rafles systématiques, ils avaient tâché, au moyen d'arrêtés restrictifs, de mesures coërcitives prises à la suite de non-observation de prescriptions de l'autorité, de se procurer de tous les côtés des cloches pour les livrer au creuset officiel. Il sera peut-être intéressant, afin d'indiquer le mode de procédure à cet égard, de citer un exemple (1).

En France, à Bordeaux, le commissaire du pouvoir exécutif, se plaignit, dans un document officiel, que « dans plusieurs endroits des hommes égarés par le fanatisme ou entraînés par des conseils perfides, non seulement ont, à force ouverte, remis en place des battans de cloche que la prudence avait fait enlever, mais encore ont insulté, méconnu, menacé, excédé les magistrats du peuple, qui ont voulu maintenir l'ordre et faire exécuter la loi. » Il ordonnait donc de prendre des mesures énergiques et immédiates, et c'est en vertu de ces instructions que, le 1r Thermidor an IV, l'administration départementale édictait un arrêté dont voici quelques extraits :

(1) E. Piganneau. *Notice sur quelques vieilles cloches du département de la Gironde.*

« Il est défendu à tout citoyen de sonner les cloches, soit pour appeler aux offices ou autres cérémonies d'un culte quelconque, soit aux heures dites des Angelus, soit sous le frivole et dangereux prétexte de dissiper l'orage. »

« Les agents municipaux de chaque commune sont tenus de veiller à ce que les cloches ne soient sonnées que dans les cas d'incendie au d'assemblée primaire ou communale. »

« Toutes les fois que les cloches auront été sonnées dans une commune pour tout autre cas que ceux prévus (dans le précédent article), l'administration municipale du canton en ordonnera le brisement et en rendra compte à l'administration départementale; les cloches ainsi brisées seront envoyées à la monnoie de Bordeaux. »

« La force armée sera envoyée dans les cantons pour y faire briser et enlever les cloches des communes qui seront désignées par les administrations municipales. »

CHAPITRE X

Us et coutumes

Les cloches communales. — Les cloches décimales. — Droit de cloches. — La cloche du travail. — Particularités diverses. — Carillons d'autels. — Roues à clochettes. — Méthodes des carillons. — Cérémonies de bénédiction.

Au moyen âge, la possession d'une cloche constituait un des privilèges les plus importants des franchises communales; la cloche représentait en quelque sorte le signe sensible, le symbole de la liberté de la commune. Le son de la cloche remplaçait l'antique cri d'appel; c'était pour les citoyens « l'obligation d'accourir en armes, de participer aux mesures de défense et de vengeance, tout cela jusqu'à la dernière conséquence, l'abatis de maison; c'était la caractéristique visible du droit commun, et le beffroi s'élevant bien haut et dominant les humbles demeures de la ville, symbolise ce droit et cette puissance » (1).

(1) L. Van der Kindere. *La notion juridique de la commune.*

Des traces de cet esprit se retrouvent dans les documents écrits dès le début du XIIe siècle. Ainsi, la charte de paix de Valenciennes stipule que « si l'appel aux armes a retenti dans la ville et que les deux cloches, le couvre-feu et le tocsin, se font entendre, quiconque n'accourt pas, est frappé d'une amende », à moins d'exception prévue et justifiée. De plus, est passible d'une nouvelle amende, celui qui « à partir du moment où les hommes de la paix quittent Valenciennes, au son du couvre-feu et du tocsin, devance ses compagnons ou demeure en arrière. »

Dès 1186, la commune de Tournai possède une cloche servant aux besoins de la ville. A Middelbourg, à Westkappel, à Dombourg, dès cette époque, si un étranger attaque un bourgeois ou s'il refuse de payer le prix de la paix, on sonne sans délai la cloche communale pour appeler tous les bourgeois au secours de leur compagnon.

Au XIIIe siècle, le rôle de la cloche, dans la vie communale, s'amplifie encore. S'il s'agit d'appeler tous les habitants à l'aide de la commune, le magistrat fait déployer l'étendard communal et sonner la cloche du beffroi. Tel fut le cas, en 1234 et en 1267, à Louvain, en 1233, à Grave, etc.

En Flandre, les mêmes pratiques avaient force de loi, et Philippe d'Alsace ordonnait que, lorsqu'une maison, en vertu de condamnation encourue, devait être démolie, que les échevins devaient faire sonner la cloche pour rassembler la commune.

D'autre part, quand un souverain voulait punir l'une ou l'autre commune de quelque révolte ou d'un autre méfait, avant tout il lui enlevait ses cloches, la mettant ainsi dans l'impossibilité d'affirmer son droit. C'est ainsi, qu'en 1226, Frédéric II, à la requête de Godefroid, évêque de Cambrai, voulant retirer à une localité ses privilèges communaux,

eut soin de prohiber les sonneries: *ne sona campanæ ad aliquam convocationem civium faciendum ammodo predicti cives utantur vel ad sonum ipsum convenire presumant.*

A la suite de cette sentence, au mois de novembre de la même année, le roi Henri, plus catégorique encore, ordonna la destruction complète des cloches: *Campana sive campanæ et.... campanille quod berfrois dicetur.*

Baudouin de Ninove, dans sa chronique, renseigne l'exécution de ces mesures de rigueur: *Ita viriliter subjugavit... ut eorum turrim altam que belefroit vulgariter appellatur, et ingentem in ea campanam pendentem, per quam convocationes suas faciebant, ad terram deiceret et confringerat.*

Un peu plus tard, Philippe-le-Bel, remit à l'abbé de Corbie les clefs de la ville et du beffroi, et ce dernier, décidé à abolir la commune, enleva simplement les battants des cloches, les réduisant ainsi au silence.

Nous trouvons un autre exemple, en 1331, quand Philippe de Valois mit fin à la commune de Laon; il stipula que la tour du beffroi devait être détruite, et que les deux cloches qui y étaient suspendues, seraient enlevées et confisquées au profit du roi.

A Tournai, un événement identique se produisit, quand le parlement, sous prétexte de mettre fin à certain abus, par ordonnance du 4 juillet 1332, abrogea la commune. Son premier soin fut d'ordonner l'enlèvement de la cloche communale. Un chroniqueur du temps l'atteste, en relatant la restitution de ces mêmes privilèges qui fut faite, peu après, aux Tournaisiens, par Philippe VI: *reddita fuit eis communia et campana communitatis et omnis justitia ad usus et consuetudines civitatis, exceptis prepositis et banno consueto.*

Dans le cours de nos diverses publications, nous avons décrit nombre de cloches « décimales », c'est-à-dire données aux églises par les bénéficiaires des dîmes de la paroisse. On sait que ces cloches devaient être assez importantes, pour que leurs sonneries pussent être perçues jusqu'à la limite des territoires soumis à la perception de la dime, dont jouissaient les donateurs.

Du reste, sur ce point, les obligations des décimateurs étaient parfaitement définies, et fort anciennement l'Eglise s'était déjà appliquée à les fixer.

En général, les records des conciles en font foi, ceux qui jouissaient de dîmes majeures, devaient entretenir la nef principale de l'église avec ses diverses dépendances, subvenir à l'entretien des ornements de l'autel et fournir la cloche banale.

Les propriétaires de dîmes de second ordre, moins importantes, n'avaient souvent à veiller qu'à l'entretien du chœur de l'église.

Dans les localités où ces deux séries de dîmes étaient perçues, il n'incombait plus à la fabrique ou aux paroissiens, que le soin de maintenir en bon état les nefs latérales et tous les objets mobiliers qui étaient employés ailleurs qu'au maître-autel.

Au sujet de la fourniture de la cloche banale et de son entretien, le concile de Tongres s'exprime ainsi:

Teneri . . . . . ad campanam bannalem que debet esse tanti ponderis quod in sonando per totam parochiam seu decimationem possit audiri et ad omnia illa campanae illae incumbentia cum edificio suo ligneo (1).

Dans la principauté de Liége, terre ecclésiastique par

(1) *Leodium*, 5e année, n° 6.

excellence, ces principes furent sévèrement appliqués et fidèlement observés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Le Chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert, tout le premier, respectait ces prescriptions, et les comptes de l'église fournissent de nombreux renseignements au sujet des frais qu'il dut prendre à sa charge pour l'entretien d'églises, d'autels, ou de parties de bâtiments religieux, appartenant à des paroisses, dans lesquelles il percevait les dîmes. Pour les cloches, l'observance était identique. Ainsi, en 1741, au mois de décembre, il fut payé pour la fourniture d'une cloche décimale, à Villers, 1600 florins;

1747, en mai, pour le beffroi de l'église de Lamine, 600 florins;

1751, en avril, pour achat de cuivre, destiné à la fonte de la cloche de Saint-George, 1000 florins;

1751, en novembre, pour le solde de métal, destiné à la confection de la même cloche, 115 florins;

1752, en août, toujours pour la cloche de Saint-George, il fut alloué au fondeur, pour son travail, fl. 206-12-2;

1754, en mars, pour la cloche de l'église de Lixhe, fl. 294-14-0.

Dans le Limbourg, les propriétaires de seigneuries, jouissant des dîmes de la localité, étaient astreints au sujet des cloches aux mêmes obligations. Sous ce rapport, leurs droits et leurs devoirs leur étaient expressément rappelés lors de leur prise de possession. C'est ainsi que, lorsqu'en 1553, le chevalier Paul van Dale, négociant à Anvers, qui joua un rôle si important dans la mise en exploitation des îles Canaries, acheta de Corneille van Berge, la seigneurie de Grevenbroeck, près de Brée, les coutumes lui furent signifiées par la Cour féodale de Curange en des termes précis, qu'un document de l'époque rapporte comme

suit: *ryse ende erde verleent, dat zeel van der groote clocke bannael gelevert, ende te klocke gluyt, na costuyme des lantrechts te vure, te water, te storme, ten stryde, te pulle, ten hooghen gericht, ter locht ende ter galgen ende so heeft derselre heer Paulus die grote clock in properen persoon getrocken ende gluyd, also dat een gerecht erfheere tot synen hoghen heerlicheyt toestael te doen ende behoertyck is te geschieden. Daernae is denselven van de rinck van der porte des huys van Grerenbroeck gelevert, alles in teycken van possessie, soe dat van alder gewoente is geschieden, triomphelyck ende hoeghelyck met solempniteyt ende graviteyt, naer Loensch lantrecht* (1).

A propos de cloches décimales, nous relevons un cas curieux, qui se passa en Hainaut, à Ville-sur-Haine (2). L'église possédait une cloche qui datait de 1577; elle fut fêlée en 1717. Or, l'autorité scabinale de ce village s'adressa à l'abbaye de Saint-Denis, en Broqueroie, qui jouissait des dîmes perçues dans la paroisse et lui réclama de ce chef une nouvelle cloche. Les religieux refusèrent. Les mayeur et échevins de Ville-sur-Haine portèrent alors la contestation devant la Cour souveraine du Hainaut. Celle-ci, par jugement du 17 avril 1720, donna tort à l'abbaye. En souvenir de cette victoire judiciaire, l'autorité locale fit placer dans la chapelle des fonts baptismaux l'inscription suivante:

(1). Jos. Habets. *Middeleeuwsche klokken en klokinschriften in het bisdom van Roermond.*

(2) Inscriptions funéraires et monumentales du Hainaut.

MEMOIRE PERPETUELLE.
PAR ARRÊT DE LA
COUR A MONS DU
17 AVRIL 1720
L'ABAY DE St DENIS
A ESTÉ CONDAMNEZ
A FOURNIR LA GROSSE
CLOCHE DE CETTE
EGLISE AVEC LE
BATTAN, MOUTON,
CORDES ETC. AUQUEL
ARRÊT A SATISFAIT
PENDANT L'ANNÉE
DE LA SENTENCE.

Du reste, l'obligation de fournir les cloches décimales, provoqua, à maintes reprises, des contestations, et plus d'une fois dégénéra en démêlés judiciaires.

Dès le moyen âge, on retrouve trace de semblables revendications. Nous n'en voulons pour exemple qu'une charte du 8 janvier 1264, par laquelle Herbrand d'Affremont, doyen du concile de Jodoigne, déclare que la cloche de l'église paroissiale d'Hallomont est suffisante, et que les habitants de ce village ont tort d'en réclamer une plus importante à l'abbaye de Malonne, propriétaire des dimes dues par les habitants de cette localité (1).

Si l'on se place à quelques siècles de distance, on retrouve les mêmes réclamations et les mêmes résistances. Nous

(1) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, XX.

en donnerons, pour preuve, la requête que les habitants de Cosen adressèrent, en 1752, à leur curé, lui faisant observer que la grosse cloche de l'église était fêlée depuis 1698, et qu'il fallait profiter de la présence à Hasselt, de fondeurs ambulants, pour les faire venir et leur commander une nouvelle cloche. Ils proposaient de faire jouer, à cette nouvelle cloche, le rôle de cloche banale, et à ce titre, de faire payer les frais de la fonte à l'abbaye d'Averbode.

La cloche hors d'usage datait de l'année 1487, comme le prouvait son inscription conçue comme suit:

VAN MECHELEN MAECTE MY INT JAER M.CCCC.LXXXVII.
WAEREN KERCKMEESTERS WAUTER KENNES ENDE HENRICK VAN DEN DUC.

Il est probable que la transcription de cette inscription est incomplète et qu'elle devait débuter par le nom du fondeur.

La démarche des paroissiens de Cosen réussit; ils obtinrent leur cloche; celle-ci coûta 417 florins de Brabant. Toutefois, l'abbé d'Averbode posa comme condition, que chaque fois que la cloche serait employée pour un enterrement, qu'une rétribution de fl. 2 serait payée. Les villageois refusèrent de souscrire à cette condition, et la résistance s'accentuant, un procès fut entamé, mais peu après terminé par une transaction dont les termes furent consignés dans un contrat, signé le 14 mars 1753. Il fut stipulé que la cloche serait sonnée pour tous les membres de la paroisse et que, par contre, la communauté acquitterait les frais d'instance, se montant à 208 florins et 10 sous. D'autre part, les paroissiens s'engagèrent, en

cas de détérioration de la cloche, à payer la moitié des frais de restauration et, de plus, à entretenir à leurs frais la roue et les divers accessoires de la cloche (1).

Le patronat de l'église de Cosen aurait été donné, en 1230, à l'abbaye d'Averbode, par Thierri, sire d'Altena: *Jus patronatus et quidquid juris habuimus in ecclesia de Cosen cum apendiciis suis omnibus in perpetuum possidendum* (2).

En France, en certaines localités, existait, au sujet des cloches, une jurisprudence que nous ignorons dans nos provinces. Certaines églises ou abbayes jouissaient du *droit de cloche*, en vertu duquel il n'était permis « ni au curé, ni aux paroissiens, d'attacher ou pendre des cloches pour faire quelque sonnerie que ce fut dans l'église du village, ce privilège, étant exclusivement réservé à l'abbaye voisine, mais se doivent, les dits paroissiens, eux, assembler au son de petites cloches portées à la main, ou au son des cloches de l'abbaye ». Tel était le cas dans la paroisse Sainte-Marguerite, à Aumale (France), où seule l'abbaye voisine possédait le droit d'user de cloches. Des difficultés surgirent même à ce sujet, en 1492; l'autorité civile dut intervenir, mais après instruction, elle confirma le privilège de l'abbaye (3).

Puisque nous sommes en France, profitons-en pour rappeler la coutume qui voulait qu'en certaines circonstances,

(1) *L'ancien pays de Looz*, IV, 12.

(2) Wolters. *Notice historique sur l'ancienne abbaye d'Averbode.*

(3) Dieudonné Dergny. *Les cloches du pays de Bray.*

telles le décès d'un personnage un peu important, ou bien le jour de la Toussaint, on sonnât les cloches pendant *une journée entière*. On comprend que pareil usage devait soulever des protestations. C'est ainsi qu'à Rouen, en 1625, l'autorité dut intervenir; elle décréta « qu'après la visitation des saints parements de l'Eglise, faite par le chanoine des quinze livres *(sic)* en l'église de la cathédrale de Rouen, sur la remontrance faite par le S^r^ curé et paroissiens, qu'on sonnait les cloches une journée entière, lorsqu'il décédait quelque personne à cause de quoi les cloches cassées dont il a cousté grands deniers, il est fait défense de sonner plus d'une heure et, en cas de continuation, voir payer au thresor de la dite église la somme de trente sols pour chacune heure » (1).

Dans notre *Histoire des cloches d'Anvers*, nous avons énuméré les diverses sonneries, officiellement fixées, qui aux différentes étapes de la journée, indiquaient aux bourgeois et aux ouvriers les heures de travail, de repos ou de retraite. Dans toutes nos principales villes, des coutumes identiques existaient et, sous ce rapport, nous ne croyons mieux pouvoir faire que de reproduire une page du si important travail que M. G. Des Marez a consacré à *l'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle*. Voici commment il s'exprime:

« Le commencement et la fin des travaux (des ouvriers), étaient annoncés au son de la cloche. A l'aube du jour, la cloche tintait, apprenant à la ville encore endormie que le travail l'attendait. Aussitôt c'était la vie partout.

(1) D. Dergny. *Loc. cit.*

Le tisserand recommence le bruit cadencé des lames de son métier, tour à tour soulevées et abaissées; le forgeron bat l'enclume; le tailleur reprend l'aiguille, et les petits boutiquiers rangent leurs articles sur la devanture retombée de leurs modestes boutiques.

» A l'approche du soir, la même cloche ordonne à tous la fin des travaux. Lentement le bruit cesse, le métier du tisserand tombe immobile, le marteau repose sur l'enclume; ciseaux et aiguille gisent abandonnés sur la table du couturier, une à une les boutiques se ferment et les lumières s'éteignent. Quand sonne la dernière cloche du soir, c'est la nuit déjà et la ville s'endort.

» De l'étude des textes, assez confus d'ailleurs, il résulte que la cloche sonnait six fois par jour, trois fois depuis l'aube jusqu'à midi, et trois fois depuis midi jusqu'au soir. »

La cloche du matin donnait le signal de l'activité. Elle était appelée *dachclocke* ou *morgenclocke*, et sonnait à deux reprises différentes, une fois pour annoncer le jour et une seconde fois pour commander la reprise du travail. Dans le premier cas, elle portait plus spécialement le nom de *joufrouwenclocke*; celle de Sainte-Gudule s'appelait de *dweuwerken* (l'alouette). Dans le second cas, on l'appelait de *werckclocke*, c'est-à-dire la cloche du travail. En hiver, la première cloche sonnait à 4 heures; la seconde suivait les variations de durée de la journée de travail. Si quelques artisans étaient autorisés à commencer leur journée dès l'appel de la première cloche, tous devaient se mettre au travail au son de la seconde. L'artisan travaillait, avec ou sans interruption, suivant les saisons jusqu'à 11 heures. A ce moment, la cloche sonnait pour annoncer le dîner et elle sonnait une heure et demie plus tard pour ordonner la reprise du travail.

La première cloche du soir s'appelait *drabclocke*. Elle commandait la fin des travaux pour la généralité des artisans, et se réglait comme la *werckclocke*, d'après l'heure réglementaire de la fin de la journée.

Enfin, à 10 heures, on sonnait la seconde et la dernière cloche du soir, *de leste clocke*. C'est notre heure de police.

En résumé, si nous prenons une journée de travail en hiver, au 1r février, par exemple, la cloche sonnait aux heures suivantes :

A 4 heures, la *jouffrouwenclocke*, ou première cloche du matin ;

à 6 1/2 heures, la *werckclocke*, ou deuxième cloche du matin ;

à 11 heures, la cloche du dîner ;

à 12 1/2 heures, la cloche de la reprise du travail ;

à 5 1/2 heures, la *drabclocke*, ou première cloche du soir ;

à 10 heures, la *leste clocke*, ou deuxième et dernière cloche du soir.

La réglementation n'était pas strictement la même pour tous les métiers. D'aucuns ne pouvaient travailler que jusqu'à la première cloche du soir, c'est-à-dire jusqu'à la *drabclocke*, d'autres pouvaient prolonger le travail, à leur convenance, jusqu'à la toute dernière cloche.

Les tisserands, tant en laine qu'en toile, et les tondeurs devaient cesser à la *drabclocke*. L'ordonnance du 9 juin 1475, réglementant les tisserands en toile, dispose que ces artisans pourront travailler tous les jours non fériés, y compris les vigiles des grandes fêtes, à condition de ne pas commencer avant la sonnerie de la cloche du jour, et de finir au son de la *drabberclocken*. Pour tous les métiers, des prescriptions du même genre furent édictées. C'était

toujours le son des cloches qui servait d'indication pour les divers divisions de leur journée de travail.

Il est une curieuse coutume, dont nous ne retrouvons pas trace dans les temps anciens, et dont nous n'avons que tout récemment eu connaissance, c'est celle qui consiste à peindre intérieurement et extérieurement les cloches. Dernièrement, l'église de Mirepoix (Ariège, France) achetait un jeu de quatorze nouvelles cloches, qui devaient servir à carillonner, mais dont huit devaient pouvoir sonner à la volée. Elles furent fondues par Bolsée d'Orléans et bénites, les douze premières, par M. l'abbé Barbe. Elles furent placées en 1901. Les deux dernières ne furent hissées dans la tour que le 20 novembre 1904. L'une, pesant 798 kilos, sonne le *fa* et est consacrée au Sacré Cœur, l'autre, pesant 552 kilos, donne le *sol* et a pour patronne la Sainte Vierge. Celle-là porte les armoiries de son parrain, le duc de Levis Mirepoix, de Mgr. Rougerie, évêque de Pamiers, et de Mgr. Philippe de Levis, ancien évêque de Mirepoix. Celle-ci, d'autre part, est ornée des blasons de Pie IX, de Pie X, de la ville et de l'ancien Chapitre. Or, la cloche vouée au Sacré Cœur, à l'intérieur, est peinte en rouge, et celle qui est consacrée à la Vierge, en bleu de ciel. De plus, sur toutes les deux les armoiries coulées en bronze, sont peintes à leurs couleurs réelles (1). Coutume bizarre qui ne peut, nous semble-t-il, que nuire à la sonorité des cloches.

---

(1) *L'art sacré*, 7e année, nº 34.

A propos de peinture, rappelons un fait assez curieux qui se produisit, au XVIe siècle, à Diest. En 1552, il fut décidé de placer un nouveau carillon, pour la sonnerie des heures, dans la tour de l'église Saint-Sulpice. Afin de provoquer la générosité des fidèles et d'obtenir des dons pour pourvoir à cette dépense, les autorités ecclésiastiques firent exécuter un tableau par le peintre van Steyvoort, représentant le carillon tel qu'on se proposait de le placer, et firent suspendre cette œuvre dans l'église. Mention est faite de ce travail, dans les comptes de l'église, en ces termes: *Gegeven by eender cedulen 14 September meester van Steyvoort van dat hy den voorsc. clocskens geschildert heeft te sinter Plyssis op eenen patroon totten voorslach sinter Plyssis, om aldaer te hanghen ten eynde dat een yegelijck* &c. (1).

Il existait à Louvain une coutume dont nous n'avons pas trouvé trace ailleurs. Dans certaines circonstances, on arborait sur les monuments des drapeaux garnis de sonnettes, qui, agités par le vent, devaient sans doute produire une sonnerie ininterrompue et contribuer à la joie bruyante des habitants. Tel était le cas, au XVe siècle, par exemple, lors de la célébration de la fête anniversaire des églises. Lors de cette solennité, notamment en 1469 et 1485, d'énormes drapeaux, munis de sonnettes, furent hissés sur la tour de l'église Saint-Jacques. Voici comment s'exprimaient à ce sujet les comptes de l'époque:

1469. item van 3 latoenen bellen die gecocht syn aende

(1) F. J. E. Raymaekers. *Het kerkelijk en liefdadig Diest.*

vane te hanghene alst kerckwyinghe syn sal, ten torre wte, 3 plecken 18 stuivers.

1485. Aen twee groote bellen aende vanen diemen pleech vuyt te stecken op den torre op de kerckwydinghen doch 4 plecken (1).

Des cloches furent maintes fois données à l'une ou l'autre église, pour commémorer quelqu'événement important. Dans cet ordre d'idées, il est un cas que nous croyons intéressant, car il prouve l'importation, en France, de cloches anglaises. Nous avons trouvé en Grande-Bretagne d'assez nombreuses cloches de provenance française ou originaires d'autres contrées continentales, mais l'exemple que nous relevons ici nous paraît fort rare. Il se produisit, en avril 1433, lors du mariage de Jacqueline de Luxembourg avec le duc de Bedford, frère d'Henri V et régent du royaume de France. Voici comment un chroniqueur de l'époque rapporte le fait:

« Le duc de Bedford a, pour la joie et plaisir qu'il eut du mariage, et afin qu'il en fut perpétuellement mémoire, fit don à l'église de Therouene, où l'on feit la célébration, de deux cloches riches, notables et de grande valeur; lesquelles il feit amener à ses propres coust et despens du païs d'Angleterre. Et scavons (pour les avoir vues) qu'autour d'icelles est l'éloge de ce mariage en lettres de relief, mesme que l'une d'icelles (qui est la plus grande) a le nom de Jacqueline et l'autre, celui de Jean » (2).

Nous avons un second exemple encore d'une cloche destinée à commémorer un mariage; c'est celle de Le Charoufeix, qui date de l'année 1544. Son inscription rap-

(1) VAN EVEN. *Louvain monumental*, 221.
(2) CORBLET. *Revue de l'art chrétien*, 1860.

pelle le nom des deux conjoints, qui furent unis le 9 novembre de cette année. Voici comment elle était conçue (1):

✣ Nicole Ythier & Marie Nadault conioints le ix
⚜ de novembre mil Vc XLMI. M ⚜ P. ⚜

Il est à remarquer, et l'exemple n'est pas unique, que dans le millésime, la lettre M est employée au lieu de trois I.

Au xvie siècle, on utilisa même les sonnettes pour l'armement complet des places fortes. C'est ainsi, qu'en 1582, à Anvers, pendant que l'autorité communale, à l'approche des troupes espagnoles, qui allaient faire le siège de la place, prenait toutes les mesures de sécurité que comportait la situation, on garnit tous les bastions de l'enceinte de petites cloches munies de chainettes; elles étaient destinées à sonner l'alarme et à appeler les bourgeois aux remparts en cas d'approche de l'ennemi. Cette disposition fut prise à la suite d'une résolution du magistrat en date du 22 septembre 1582 et libellée comme suit dans les *collegiale actenboeken :*

Ordonneren insgelyex denselven fortificatiemeesters dat zy metten iersten alle de bolwercken versienselen met cloxkens, zoo over lange is geresolveert, makende aen de selve cloxkens, in plaetse van coorden, ketenen om deselve sekerlyk te trecken alst den noot soude mogen verheyschen (2).

---

(1) Jos. Berthelé. *Exploration campanaire du Périgord.*
(2) *Antwerpsch Archievenblad*, XXV, I, 39.

Parfois la fantaisie la plus complète présida à la fabrication de cloches, et celles-ci n'eurent pas toujours pour office de produire des signaux sonores. Nous n'en voulons pour exemple que la cloche en grès, sans doute de fabrication allemande, du XVIIe siècle, que possède le musée d'antiquités d'Amsterdam. Haute d'environ 25 centimètres et pourvue d'une anse, elle est de couleur brune, tandis que sa surface est couverte d'ornements et de trois lignes d'inscriptions en relief de couleur blanche et jaune. Plus bas se lit la date de 1693.

Il était autrefois d'usage, coutume qui, aujourd'hui, dans les villes, tend de plus en plus à disparaître, de mettre en branle les cloches des tours des églises pendant la messe, au moment de la consécration. Presque simultanément s'établit la coutume de sonner à l'autel même une clochette pour attirer spécialement l'attention du fidèle sur la cérémonie auguste qui s'accomplissait.

S'il faut en croire un passage de l'inventaire de l'abbaye de Prum, au diocèse de Trèves, qui mentionne, en 852, que *coram altare pendit rota cum tintinnabulis*, l'usage des clochettes pour les services religieux remonterait au haut moyen âge. Quoiqu'il en soit, il est certain que c'est au XIIe siècle, peut-être à la fin du XIe siècle, que cette coutume pieuse fut régulièrement introduite dans les cérémonies de la messe, et elle devint générale un peu plus tard, lorsque la Fête-Dieu, ayant été instituée, le culte rendu au Saint Sacrement se développa progressivement et se traduisit notamment dans la pratique de l'exposition et de l'élévation.

Déjà dans la première moitié du XIIIe siècle, Guillaume Durand écrivait: *In elevatione autem utriusque squilla pulsatur nam et in veteri Testamento levitae tempore sacrificii tubas clangebant argenteas, ut eorum sonitu populus praemonitus foret ad adorandum Dominum praeparatus.*

Au commencement du XIIIe siècle, le cardinal Guy, pendant son passage à Cologne, où il s'était rendu, comme légat papal, pour confirmer l'élection de l'empereur Othon, prescrivit le même usage aux églises allemandes: *Bonam illic consuetudinem instituit*, disent des chroniqueurs contemporains, *ut ad elevationem hostiae omnis populus in ecclesia ad sonitum nolae veniam peteret, sicque usque ad calicis benedictionem prostratus jaceret.*

En Angleterre, les prescriptions liturgiques, édictées en 1237 et 1240, par les synodes de Coventry et de Worcester, sont encore plus formelles. Dans le premier, on décida: *Praecipimus quod in elevatione Eucharistiae, quando ultimo elevatur et magis in altum, tunc primo sonet campanella, quae sit modica tuba denuntiantis adventum Judicis, immo Salvatoris ad nos venientis.* Et, dans le second, on se prononça dans le même sens: *Cum autem in celebratione missae corpus Domini per manus sacerdotum in altum erigitur, campanella pulsatur, ut per hoc devotio torpentium excitetur ac aliorum caritas fortius inflammetur.*

On le voit, ces textes sont catégoriques; dès cette époque, ce ne sont plus seulement les cloches qui, au moment de l'élévation, sont mises en branle dans les clochers, mais c'est au pied de l'autel, une clochette, *campanella*, qui est agitée par le servant de messe.

Dès cette époque aussi, il est déjà fait mention, dans des inventaires, de ce meuble liturgique. On le trouve renseigné

dans l'inventaire dressé, en 1298, de la crypte de Saint-Paul de Londres, en ces termes : *una campana manualis et unum tintinnabulum ad elevationem corporis Christi personandum*. Dans l'inventaire des meubles de Louis de de France, duc d'Anjou, on peut lire :

Une clochette d'argent à sonner quant on lière Notre Seigneur, pesant 11^m11 onces.

Plus tard, en 1456, dans un semblable document, se rapportant à Saint-Martin d'Espiémont, on trouve : *item unam squillam parvam pro pulsando ad elevationem corporis* (1).

L'inventaire des « biens et ornements appartenans aux cappelles de Notre-Dame » de Lens en Artois, renseigne en 1472 ; « en la capelle de simple, une cloquette pendant ; al autel de le cappelle Sainte-Magdeleine, une cloquette pendant » (2).

Très anciennement donc la prescription d'indiquer, au moyen de sonneries, les parties principales de la messe, fut observée presque partout, notamment en Italie, et par suite l'emploi des sonnettes à main ou d'autres engins garnis de clochettes devint général à l'intérieur des églises (3).

Deux modes furent surtout observés dans la construction d'instruments destinés aux sonneries devenues obligatoires au cours de la célébration de la messe ou d'autres cérémonies religieuses. On se servit d'un groupe de petites sonnettes, réunies sous une même couverture, et agitées à la main, qu'on appelait carillons d'autels, et on employait aussi les roues suspendues auxquelles étaient fixées des

(1) Abbé L. Morillot. *Etude sur l'emploi des clochettes,*

(2) *Bulletin de la commission des antiquités du Pas-de-Calais.*

(3) X. Barbier de Montault. *Les ostensoirs du XIVe siècle en Limousin.* Congrès archéologique de France. Vienne 1880.

sonnettes en plus ou moins grand nombre. Occupons-nous d'abord des premiers.

Les petits carillons d'autel, c'est-à-dire ces appareils composés de plusieurs petites sonnettes ou grelots qui s'employent pendant la célébration de la messe, sont d'usage relativement récent. Les clochettes sont suspendues sous un couvercle de forme concave, généralement en métal. Les plus anciens, et nous ne croyons pas qu'il en existait antérieurement au XVIIe siècle, sont presque toujours en cuivre, ornés de rinceaux et d'arabesques découpés, ou souvent encore, du monogramme du Christ ou de la Vierge. Ceux qui portent des inscriptions, sont fort rares. Il s'en trouvait pourtant un à l'exposition de dinanderies de Middelbourg, en 1904 (n° 48 du catalogue). Il faisait partie de la collection de M. Repelaer van Spykenisse, à Haarlem. Composé de quatre sonnettes, il portait le monogramme du Christ surmonté d'une croix, et sur le bords inférieur se lisaient ces mots:

SOLI DEO GLORIA.

Ce carillon d'autel datait du XVIIe siècle.

Didron nommait ces petits meubles, des « clochettes à jour ». Il en décrit une fort ancienne, qui était plutôt une sonnette, ce qui tendrait à établir que, connus à l'époque romane, leur usage s'est perdu, pour reparaître au XVIIe siècle.

Un des plus curieux carillons d'autel que l'on ait conservé, est celui qui fait partie des collections du musée archéologique de Namur. Il est en forme de calotte de cuivre ajouré et repoussé, et porte une inscription qu'on peut lire comme suit:

1645 SIMBALIS BENE SONANTIBUS IACV.

Récemment encore, nous retrouvions dans l'église de Cappellen, un exemplaire en cuivre orné de fruits et de fleurs repoussés, et portant découpé, le monogramme du Christ: IHS. C'est du reste ce monogramme qui, en règle générale, orne dans nos provinces presque tous les instruments de ce genre datant du XVIIe siècle. Mais ceux-ci offrent ordinairement peu de diversité et sont presque tous conçus sur le même modèle et dans le même style.

Pourtant, le P. Cahier (1) en décrit un qui appartenait à l'église de Hal et dont l'ornementation est assez soignée. Posé sur trois pieds, il est composé d'une base, qu'une gorge sépare d'une partie supérieure, dans laquelle divers motifs découpés sont menagés pour livrer passage au son des clochettes.

Mais le plus curieux exemplaire, dont il parle, est un carillon d'autel qui existerait au monastère de Saint-Jérôme à Cordoue. Haut d'environ 0^m19, il est formé d'un hemisphère, sans aucun ornement, percé d'un petit trou à la partie supérieure et terminé par une poignée carrée. Circulairement serait gravée l'inscription suivante:

OFFERT HOC MUNUS SANSON ABBATIS IN DOMINE SANCTI SEBASTIANI MARTYRIS CHRISTI. ERA DCCCC ET XIII.

Si cette inscription est fidèle, nous nous trouverons ici devant un meuble liturgique du Xe siècle!

Les roues à sonnettes sont plus intéressantes, parce que leur emploi, pour ainsi dire inconnu dans nos provinces, est beaucoup plus ancien et a donné lieu aux interprétations les plus fantaisistes.

1) *Mélanges d'archéologie.*

Ce sont donc des instruments liturgiques composés d'un cercle ou d'une roue en fer, à laquelle sont fixées, en plus ou moins grand nombre, des clochettes. On se servait de ces instruments comme de nos carillons d'autels actuels, pour annoncer aux fidèles les diverses parties du Saint Sacrifice de la Messe. Autrefois on les nommait *rota*, roue, *circulus nolarum*, *campanetta*, ou souvent, quand ils étaient dorés, *rota aurea*. Leur emploi remonte très haut et certains auteurs déjà les mentionnent fort anciennement. Ainsi dans la *Chronicon monasterii de Abingdon*, rédigée au XIIe siècle, on peut lire : *Praeterea fecit vir venerabilis Athelwoldus quamdam rotam tintinnabilis plenam, quam auream nuncuparit, propter laminas ipsius deauratas, quam in festivisdiebus ad majoris excitationem devotionis reducendo volvi constituit* (1).

En général ces roues étaient suspendues à la voûte ou scellées dans la muraille des églises ; on les mettait en branle au moyen de cordes. Elles ne différaient entre elles que par la diversité des montures et le nombre de sonnettes.

Un auteur du XVIIIe siècle, l'abbé Bellet, en spécifie l'usage, quand il écrit (2) :

« J'ay veu en certaines églises de campagne, une roue garnie de petites cloches attachées au-dessus de l'autel et à côté laquelle on fesait tourner par une corde pour faire sonner toutes ces cloches pendant que le peuple chante à la messe ou à vepres, et quelque fois cette roue chantait un verset du pseaume alternativement avec le chœur ainsi que fait l'orgue dans nos églises. »

---

(1) *Revue de l'art chrétien*, 1861.

(2) *Société archéologique de Bordeaux*, IX, 2.

Certains textes anciens font allusion au placement et à l'emploi des roues à sonnettes.

C'est ainsi que dans les comptes de l'hôpital de Paris, on trouve, à l'année 1568, la mention suivante (1) :

« A Nicolas Bontemps, pour avoir racoustré le rouet que l'on sonne à l'élévation du *Corpus Domini*. »

Ce texte est formel et indique clairement l'usage des roues à sonnettes. Les comptes de l'église Saint-Vivien, de Rouen, pendant l'exercice 1576-1577, sont tout aussi explicites. Ils nous apprennent qu'à la roue étaient fixées douze clochettes, et que l'on prenait grand soin pour qu'aucune dissonance ne se produisit entre elles. Voici à ce sujet les extraits de ces comptes :

« Le dixiesme jour de décembre, an présence, payé à ung nommé La Roche, dynandier près la Basse Vielle Tour, pour douze moyennes clochettes pour mettre à ung rouet, pour sonner quand on lève le *Corpus Domini* de la grande messe, à la raison de troys solz troys deniers chacune, et pour l'exhange de quelques aultres clochettes quons istoyent d'accord . . . . . l s.

» Payé à ung dynant.... pour soy estre transporté aud. lieu de la Basse Vieille Tour pour choyxsir les dictes clochettes . . . . . iiij s.

» Payé pour avoyr porté et raporté de Sainct-Ouen en l'église de ceans une grande eschelle pour servyr à assoir et placer led. rouet et clochettes, ce . iiij s. iiij. d.

» Payé à des plastriers, lesquelz ont assys, deassys led. rouet par deux ou troys foys, d'autant que en entendant le son desdictes clochettes ne semblaient estre, d'accord, pour ce . . . . . vij s. vi d. »

(1) Textes cités dans l'Intermédiaire des chercheurs.

Un demi-siècle plus tard, l'usage des roues à clochettes perdurait encore. Voici, pour le prouver, un extrait de compte de l'année 1632-1633 de la même église Saint-Vivien :

« Pour six petites clochettes mises autour des clochettes que l'on tire pendant l'élévation du Saint-Sacrement. 36 s. »

Par testament, il arrivait parfois que des fidèles fissent des dons en vue de l'achat d'une sonnerie d'autel. Tel fut le cas de Guillot de Polanstron, cultivateur à Blanquefort, au diocèse d'Auch, qui, le 4 février 1521, stipulait dans ses dispositions dernières :

Item legavit dictus testator ecclesiae parochiali loci de Blanchaforti suae parochiae, medium scutum pro emendo unam rotam tintinnabulorum sive squironorum pro pulsando in elevatione corporis Christi (1).

Des instruments de ce genre existent encore ; on les retrouve, en France, dans les églises du Roussillon et de la Cerdagne, mais c'est surtout en Bretagne qu'ils sont nombreux. Dans la chapelle de Camfort, il en existe sous la forme d'un cercle de bois, suspendu à la voûte, garni de clochettes diverses et mis en branle au moyen d'une corde. Du même genre sont ceux que l'on peut voir dans la chapelle Notre-Dame de Guilinen en Landrevarzec, dans les églises de Branges, de Poligny (Jura), de Vic de Chassenay, de Saint-Euphrône, de Tuzan, de Commensacq, de Mios, de Pauldavids et de Berhet (Côtes du Nord), dans les chapelles de Saint-Nicolas de Priziou et Sainte-Avoye en Luvigner (Morbihan). Celui de l'église Notre Dame à Semer, en Auxois, signalé par M. le chanoine Arbellot, est encore en parfait état. Fixé à l'entrée du chœur, contre un pilier, il mesure environ 0m50 de

(1) Chanoine Arbellot. *Etude sur les roues à carillons.*

diamètre; huit clochettes sont fixées autour de la circonférence de la roue, que quatre rayons consolident et qu'une manivelle avec corde peut mettre en branle. Les clochettes fixées à la roue de Mios, portaient le nom de Dubois, fondeur à Bordeaux, et un numéro d'ordre (1).

Il en existe aussi dans les îles Baléares, en Suède, et même dans certaines églises des bords du Rhin (2).

De toutes les roues à sonnettes qui sont encore conservées et qui peut-être jamais ont existé, la plus intéressante est celle que l'on retrouve en Allemagne, dans l'église de l'abbaye de Fulda. Elle date du XVe siècle et son ornementation est des plus compliquées.

La roue elle-même, qui a près de 24 pieds de diamètre, est formée de trois cercles concentriques travaillés à jour. Le premier cercle, entourant le moyeu, est divisé en quatorze compartiments, renfermant chacun la représentation d'un animal: lion, cerf, cheval monté par un cavalier, bêtes fantastiques, etc. Les quatorze compartiments du second cercle sont découpés en un élégant fenestrage ogival. Dans le troisième cercle, en caractères gothiques fleuris, est inscrite l'inscription suivante:

Anno ✣ Domini millecimo quadrin gentecimo xiiii.

(Ce dernier chiffre pourrait aussi se lire: ✣ *IIIII.)*

Du centre convergent quatorze rayons aigus, se terminant par une succession de crochets flamboyants; d'autres ornent les côtés des rayons, tandis que l'intérieur de ceux-ci

(1) Dr Berchon. *Les roues à clochettes dans des églises.*
(2) *L'art sacré*, VII.

est découpé en de très élégants meneaux ogivaux, dont la disposition varie pour chaque rayon.

A chacun de ceux-ci sont suspendues cinq clochettes; vingt-huit autres sont fixées à la circonférence extérieure de la roue, tandis que quatorze garnissent l'intersection des deux plus grands cercles, soit en tout cent et douze clochettes, plus un grand nombre de grelots attachés aux divers ornements des rayons.

Le moyeu de la roue, qui est en fonte de bronze, est formé par une traverse garnie de clochettes; aux deux extrémités de cette traverse s'attachent deux chaînes, au moyen desquelles l'instrument est suspendu dans le vide. Ces chaînes, par des ouvertures de la voûte, pénètrent dans les combles où elles s'enroulent sur un treuil, qui est commandé par un tambour qu'un homme met en mouvement par la pesanteur de sa marche.

Il paraît que, lorsque cette roue est mise en branle, elle émet des accents doux et harmonieux, que contribuent à produire les multiples clochettes et grelots, dont les sons sont gradués et variés (1).

L'église de Lastovo, en Croatie, possède encore un exemplaire très complet et fort curieux de ce genre de carillon. Il est composé d'une roue pleine, ou cercle divisé en plusieurs bandes par des moulures en relief. Extérieurement sont fixées treize clochettes, et dans le corps de la roue sont, de plus, emménagées quatre ouvertures circulaires, dans lesquelles sont également suspendues des clochettes. Au centre de l'appareil s'emmanche un bras

(1) Gailhabaud. *L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent.*

qui sert, au moyen d'une corde, à mettre ce carillon en branle (1).

Dans la vallée d'Oraz, et près de la frontière française, se retrouvent de nombreuses roues à sonnettes. On peut en étudier une remarquable, dans la cathédrale de Tolède, elle date du XIVe siècle. Au mur est fixée une potence surchargée de volutes et d'ornements de ferronnerie. A l'extrémité du bras est placée la roue à laquelle sont attachées douze petites cloches (2). Des pinacles fleuris, des crêtes découpées, des rinceaux, des trilobes complètent la riche ornementation de ce petit monument ogival.

Dans l'église Saint-Nicolas, de Pampelune, est en usage un rouet composé de seize clochettes, dont quatre d'entre elles sont placées dans les trèfles découpés qui, intérieurement, partagent le centre de la roue, et les douze autres sont attachées à la circonférence extérieure.

Les parties pleines de cette roue sont ornées de fleurs stylisées et d'autres motifs linéaires. Ce rouet est mis en mouvement à l'aide d'une corde, attachée à une manivelle supportée par une sorte de support fourchu, dont le pied est fixé au mur d'un pilier, tandis que l'autre extrémité se trouve au centre même de l'appareil (3).

La roue d'Escugnau est enfermée dans une gaine en bois découpé, dont les ouvertures ont la forme d'ornements ogivaux flamboyants en usage au XVe siècle (4).

On en a même retrouvé des exemplaires en Amérique,

(1) F. Radic. *Kolo sa zvoncicima u zupnoj crkvi SS Kuzme i Damjana na Lastovu.*

(2) Raguenet. *Matériaux et documents d'architecture et de sculpture,* n° 417.

(3) Dr Berchon. *Loc. cit.*

(4) Jules de Laurière. *Promenade archéologique dans le Val d'Aran.*

sous forme de grelots attachés à une roue, de trois grelots réunis à l'extrémité d'un manche, ou d'un seul grelot attaché à une tige. Mais peu au courant de l'usage de pareils instruments liturgiques, on les a attribués, en certaines localités, à l'époque préhistorique (1).

Les aventures de la roue de Galleville (Manche), méritent d'être narrées (2). Voici la description qu'en donne, en 1834, M. Latrouette, professeur d'histoire à la faculté de Caen :

« Cette roue est en fer, elle a deux pieds de diamètre, trois rayons la soutiennent sur l'axe. Le cercle a deux lignes d'épaisseur et un pouce de largeur. Douze clochettes, de grosseur inégale, y sont attachées. Cette roue est suspendue à six pieds d'élévation au mur latéral de droite, dans le sanctuaire. Aux fêtes solennelles, pendant que l'on chante le *Gloria in excelsis*, le *Magnificat*, le *Te Deum*, le rouet Saint-Martin est mis en mouvement, et aussitôt le son aigu et perçant des douze clochettes vient se mêler aux grosses voix assourdissantes des bons villageois. »

Les républicains, en 1793, avaient naturellement trouvé que cet instrument était pour le moins subversif, et l'avaient emporté au *district*. Ce n'est qu'en 1834 qu'il fut rendu à l'église à laquelle il avait antérieurement appartenu. Et c'est à cette occasion que M. Latrouette l'étudia et voulut l'expliquer.

Il fit remarquer que, dans l'antiquité, parfois Mercure était représenté avec des sonnettes, et que cette divinité mythologique était adorée par les Gaulois, sous le nom de Teutatès, par les Egyptiens, sous le nom de Knepp, et par les Indous, sous celui de Bouma! Puis, se rappelant que le

(1) Thomas Wilson. *Prehistoric art.*

(2) *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, IX

cercle se rattachait au culte d'Isis, et insinuant que les douze clochettes pourraient se rapporter aux douze signes du Zodiaque, il échaffauda sur cet amalgame les théories les plus inattendues.

La réponse ne se fit, du reste, pas attendre, et peu après l'abbé Delamare réduisit à néant toutes ces ingénieuses suppositions, en établissant quelle était l'origine réelle de la roue à clochettes de Galleville, et en faisant connaître d'autres exemplaires du même instrument dans des églises voisines.

D'autres savants encore s'efforcèrent de donner aux roues à sonnettes une interprétation extraordinaire et à leur découvrir une origine à laquelle elles étaient complètement étrangères. Tel fut le cas pour M. H. Gaidoz qui, dans son étude sur *Le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue*, prétendit que ces roues d'églises continuaient un usage superstitieux du paganisme, et étaient des roues de fortune, qu'on faisait tourner pour pronostiquer l'avenir (1). Cet auteur, pour étayer sa thèse, se basait sur des exemples inexacts qu'il n'avait pas eu soin de contrôler lui-même, et généralisait des habitudes superstitieuses qui, en de rares localités éloignées, sont plus ou moins en usage. C'est ce que, preuves à l'appui, M. le chanoine Morillot constate dans son bel ouvrage sur les clochettes, quand il écrit, en parlant du travail de M. Gaidoz: « Eh bien, la plupart des assertions se trouvent fausses et ses déductions sont le contraire de la vérité. Au lieu d'écrire *qu'après* avoir servi à la superstition, des roues comme celles dont parle Ducange, ont été ensuite employées pour la messe,

(1) L'abbé L. Morillot. *Etude sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme.*

il eut fallu dire que la roue à clochettes, *existant déjà pour le culte liturgique*, a été par *exception*, dans deux ou trois petites localités, *utilisée* pour des pratiques superstitieuses. »

Et, en conclusion de sa démonstration, le même auteur ajoutait :

« Notre devoir était de rétablir la vérité des faits, et de montrer ici que le christianisme, en se servant, uniquement pour son culte, d'appareils ou rouets garnis de clochettes, n'avait pas entendu continuer une superstition païenne, ni admettre ou tolérer dans ses sanctuaires des roues de fortune ! »

Il est curieux, du reste, de constater combien des idées absurdes, de véritables superstitions même, se sont attachées à l'emploi de certaines roues à sonnettes, qu'on a baptisées du nom de roues de fortune.

Dans l'église de Camfort, que nous avons déjà citée plus haut, se pratique, s'il faut en croire un journal scientifique, une curieuse coutume (1). Voici comment s'exprime, à ce sujet, cette publication :

« A l'église de Camfort, petit hameau du Finistère, entre Douarnenez et Pont-Croix, sur la route d'Audierne, est une véritable roue *boudhiste*, qui est appendue dans l'église, une grande roue de charron, préalablement bénie, accrochée au faîte de la nef et munie d'une quinzaine de sonnettes. Cette roue communique avec le sol par une corde, qui

(1) *La Vulgarisation scientifique*, 15 juillet 1907.

aboutit à un tronc, et qui, lorsqu'on la tire, met cette roue en mouvement.

« Celui qui désire obtenir une grâce du ciel, commence par déposer son offrande dans le tronc en présence du bedeau, qui décroche alors la corde et la met dans la main du croyant. Ce dernier tire de toutes ses forces, tandis qu'il récite sa prière et expose son vœu, la roue tourne, tourne en faisant tinter son joyeux carillon... Et les clochettes sonnent pour tous, pendant la messe au moment du *Credo*. La roue de Camfort est une des dernières en Bretagne et probablement en France ».

On voit, que si le bedeau de la chapelle de Camfort, pendant les loisirs que lui laissent ses fonctions, réussit à exploiter la crédulité des visiteurs naïfs, que sa grossière mise en scène est parvenue à tromper même un vulgarisateur scientifique. La *roue boudhiste* de Camfort est le digne pendant du *Teutatès* gaulois de Galleville.

Sur le point de donner le bon à tirer de notre travail, nous recevons une brochure, qui vient d'être éditée en France, et dans laquelle le vicomte Hervé du Halgouët, s'occupe des *Roues de Fortune et Carillons d'église*. Après avoir décrit plusieurs des engins sonores, que nous avons fait connaître plus haut, et augmenté encore la nomenclature de ceux qui existent dans divers pays, l'auteur exprime des conclusions, entièrement conformes à celles que nous avons développées. En voici la partie principale:

« Qu'il s'agisse d'un automate ou d'un appareil simple, les cercles garnis de clochettes sont appelés, par l'har-

monie des sons, à marquer la pompe de certaines cérémonies et à remémorer aux fidèles les instants les plus solennels des mystères sacrés. Pouvons-nous rester indifférents à cette coïncidence marquée du sceau de l'ancienneté, qui rattache les roues de Bretagne, à celles des autres provinces françaises, même à celles des pays étrangers à la France?

» En Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, nous avons retrouvé les mêmes instruments; nous avons vu leur principe, admis dans toute la chrétienté, nous pouvons, aujourd'hui encore, nous rendre compte de leurs effets bruyants dans certaines cathédrales; nulle part des pratiques païennes n'ont été notées.

» Ajournons donc les explications les plus ingénieuses, quant, au lieu de sortir naturellement des faits constatés, elles ne reposent que sur des analogies trompeuses. Le paganisme a des symboles, c'est vrai! L'univers peut tenir dans ces symboles en les élargissant plus ou moins; mais faut-il en conclure que chaque forme donnée par l'esprit humain à la matière, est une manifestation en faveur de Jupiter, d'Isis, du Soleil ou de la Lune?

» En réalité, à part le nombre de clochettes et leur mode de suspension autour d'une monture circulaire, les carillons, autrefois scellés à la muraille dans quelques églises, ne se différenciaient pas autrement des sonnettes ordinaires de l'autel. Ce n'est que très exceptionnellement qu'ils ont pu servir à des pratiques superstitieuses, pratiques relevées uniquement en Bretagne, où le caractère des habitants est unanimement spiritualiste.

» Laissons donc aux dieux de l'antiquité leurs symboles, laissons aux Thibétains leurs roues à prières, aux Bohémiens les roues du devenir, aux forains les roues du hasard,

et réservons l'appellation de roues de Fortune, aux représentations de l'évolution humaine, dont la cathédrale d'Amiens et l'église Saint-Etienne de Beauvais offrent des exemples curieux ; ces allégories sur pierre n'ont rien à voir avec les instruments sonores qui servent aux offices religieux. »

Il existait un instrument d'un usage bien moins répandu, qui dérivait en quelque sorte et du carillon d'autel et de la roue à sonnettes. Sur un manche exigu, on fixait un cercle, auquel étaient attachés des grelots. L'objet était agité à la main. Son usage, à l'église, ne fut jamais fort répandu et il est en quelque sorte apparenté avec son dimunitif, le hochet, qui sert de distraction au jeune enfant. On peut le reconnaître aussi dans le *crepitacillum*, dont il est déjà fait mention dans certains auteurs de l'ancienne Rome.

Enfin, pour compléter la série d'instruments de cette catégorie, citons encore le *flabellum*. On sait que, dans certaines églises, en Orient surtout, le diacre, pour tempérer la chaleur autour du célébrant ou écarter les mouches pendant les cérémonies religieuses, agite une espèce d'éventail composé de plumes ou de feuilles de palmier. Bien souvent on fixe des sonnettes à cet instrument. Dans quelques contrées orientales, pour le *flabellum*, on a adopté la forme de disques, ou de plaques de cuivre garnies de clochettes et fixées à l'extrémité d'un bâton. Les diacres ou de simples clercs agitent ces instruments pour marquer les principales parties de la messe ou pour indiquer le passage du Très Saint Sacrement, quand on le porte processionellement (1).

(1) Abbé Arbellot. *Loc-cit.*

D'autres instruments, plus ou moins bruyants, sont destinés au même usage que les roues à sonnettes. Le musée chrétien du Vatican possède un bâton en fer tordu, élargi en palette aux extrémités et garni de vingt grelots (1). Au musée de Cluny se remarque un autre meuble liturgique, qui provient de Venise, c'est une « clochette de Viatique », composée de sonnettes placées dans une lanterne, de manière à être mise en mouvement par la marche du clerc qui la porte en précédant le prêtre lorsqu'il va administrer les derniers Sacrements à un mourant. Les basiliques majeures, telle Saint-Pierre, de Rome, possèdent, en guise d'insigne, un beffroi sculpté et doré dans lequel est suspendu une « clochette de basilique ». Autrefois on suspendait aussi des clochettes à certains meubles ou vêtements liturgiques. Un calice de saint Bernard, conservé à Clairvaux, portait quatre grelots, suspendus à quatre anses, attachées à la partie supérieure de la coupe. Des croix de procession, datant du XVIe siècle, en Bretagne surtout, portent des clochettes suspendues à leurs bras.

Il existe, et ils sont d'usage assez répandu, des méthodes pour joueurs de carillon, des recueils d'air pouvant s'exécuter sur les cloches, mais on ne se douterait pas qu'il fut autrefois publié des ouvrages spéciaux à l'usage des sonneurs de cloches. Nous ne connaissons pas de publications de ce genre, éditées sur le continent; il faut passer le détroit pour les rencontrer, et c'est principalement au XVIIe siècle qu'elles furent imprimées. Dans cet ordre d'idées

(1) Barbier de Montault. *Bibliographie campanaire.*

nous citerons: *The art of change-ringing*, par Benjamin Thackrah; les *Elements of campanologia*, par Henry Hubbard; *Tintinnalogia, or the art of ringing*, imprimé en 1668, chez Fabian Stedman, etc. La publication de traités spéciaux de ce genre s'expliquera, quand on saura qu'en Grande-Bretagne les sonneurs n'étaient pas comme chez nous et dans les pays voisins, de simples manœuvres, des ouvriers quelconques, ayant plus ou moins l'habitude de mettre en branle, sans trop de dissonance, les cloches de nos églises ou de nos beffrois, mais qu'ils se recrutaient parmi des spécialistes instruits dans leur délicat métier, suivant des règles raisonnées et ayant l'art de communiquer aux cloches des vibrations harmonieuses en rapport avec les sentiments qu'ils étaient chargés d'exprimer. Ces sonneurs étaient réunis en associations parfaitement organisées, composées d'éléments soigneusement choisis, et régies par des règlements sérieusement établis. Dans la plupart des villes anglaises, ces associations se retrouvent au XVIIe siècle, et dans plusieurs chambres de cloches, actuellement encore, se conservent suspendus les règlements de l'époque, souvent rédigés en vers, mais toujours fort détaillés et très intéressants. On en rencontre de pareils dans l'église de North Parret, dans le Somersetshire; dans le beffroi de Saint-André, à Plymouth; à Saint-Pierre de Shaftesbury, et dans nombre d'autres églises. Ces règlements sont trop longs pour que nous les reproduisions ici. Bornons-nous à constater que, non seulement ils donnent des conseils pratiques utilisables pour les diverses sonneries, mais encore qu'ils énumèrent les amendes applicables à tous ceux qui, dans certains cas, parfaitement spécifiés, enfreindraient les lois de l'association. Ces sociétés comptèrent dans leur sein des sonneurs émérites; on a conservé leurs

noms, on rappelle avec orgeuil leurs exploits, on cite les nombres fantastiques de coups de cloches qu'ils réussissaient à produire en une heure, et pour certains d'entre eux on a même pris soin de transmettre à la postérité le récit de leurs hauts-faits. Qu'on en juge par la lecture de l'épitaphe suivante, qui peut se lire dans le cimetière de Leeds (1) :

In memory of James Barham, of this parish, who departed this life Jan 14. 1818, aged 93 years; who from the year 1744 to the year 1804 rung in Kent and elsewhere 112 peals, not less than 5040 changes in each peal, and called Bobs &c, for most of the peals; and April 7th and 8th 1761, assisted in ringing 40320 Bob major in 27 hours.

Cet art de sonner les cloches, art pieusement cultivé dans certaines associations spéciales, semble s'être conservé en Angleterre jusqu'à nos jours. Dans un article, consacré aux *Eglises rurales en Angleterre*, et que publia récemment M. Jan Stuyt, dans le « Bulletin des métiers d'art » (2), nous lisons en effet: « Il faut l'avoir entendu pour comprendre ce que signifie la « bell-ringing of fair England! » Et comment ce résultat est-il obtenu? Voici: chaque tour renferme une série de cloches harmonisées; parfois trois, généralement cinq, souvent sept, même davantage, et ces cloches sont mises en branle, près d'une demi-heure avant l'office, par des groupes d'hommes choisis. Aucun

(1) William C. Lukis *On account of church Bells.*
(2) Octobre 1908.

« système » n'est employé. La sonnerie est, au contraire, une sorte de sport scientifique; on trouve dans de gros livres, le traité des combinaisons possibles, la méthode de la succession des sons; il existe des revues ayant pour objet tout ce qui est relatif à la chose et, détail typique, on organise, entre équipes de sonneurs, des concours d'endurance ou de capacité. Moyennant tout cela, la sonnerie reste une superbe expression du savoir humain au service de la divinité, et personne ne peut, le matin du dimanche, dans les drèves paisibles, saisir le murmure joyeux des cloches sans être profondément remué et sans sentir son esprit s'enlever vers des sphères plus hautes. »

Cette virtuosité dans le jeu des cloches, est porté en Angleterre à l'extrême, et en certains endroits est même si répandue que l'on voit le peuple constituer des sociétés musicales, dont les membres employent comme seuls instruments des clochettes ou sonnettes. Un journal annonçait, en effet, dernièrement que, dans le Yorkshire, s'était formé un cercle d'amateurs possédant un choix de plus de deux cents sonnettes, clochettes et grelots, donnant des notes différentes. Ils sont, assure-t-on, parvenus à une telle habileté dans la manœuvre de ces instruments, qu'ils réussissent à interpréter certaines œuvres musicales importantes, telles celles de Gounod, Verdi ou Donizetti.

L'emploi des sonneries de cloches pendant les orages, était admise dans tous les pays chrétiens, non pas pour exercer une action physique, mais pour supplier le ciel, en vertu de la mission propitiatoire attribuée à la cloche par son baptême, de préserver les fidèles des ravages de

la foudre. Le caractère réel de cette intervention a été maintes fois méconnu et a donné lieu, comme nous l'avons expliqué antérieurement, à des interprétations entièrement fausses et à des pratiques peu recommandables. C'est également dans le but de détourner les effets funestes des orages, que beaucoup de cloches furent chargées d'une inscription, qui, avec quelques variantes peut se ramener à la forme suivante :

MENTEM SANCTAM, SPONTANEUM DEO HONOREM
DEO, ET PATRIAE LIBERATIONEM.

Il paraît que cette inscription aurait pris naissance dans le Midi et serait empruntée à la légende de sainte Agathe (1).

C'est en Sicile que cette vierge subit le martyre, le 5 février de l'année 254. D'après la *Legenda aurea*, un terrible tremblement de terre ravagea la ville de Catane, le jour de la mort de la sainte. Des orages et de nouveaux troubles géologiques se produisirent, un an après, au jour anniversaire de son martyre, et les habitants terrifiés, lors de ces cataclysmes, n'échappèrent au désastre qu'en ayant, recours à l'intercession de la sainte. D'autre part, la légende ajoute, qu'un jeune homme inconnu, qu'on prit pour un ange, apporta une épitaphe destinée à être apposée sur sa tombe. L'inscription énigmatique était composée des lettres suivantes :

M. S. S. D. H. E. P. L.

Elle fut déchiffrée dans la suite, et donna naissance à

(1) LÉON GERMAIN. *La cloche de Lacrouzette.*

la formule que, plus tard, beaucoup de cloches portèrent afin de déjouer les funestes effets de la foudre.

Dans nos parages on emploie un peu moins de mystère, et dans un but identique on inscrit sur les cloches la simple invocation :

A FULGURE ET TEMPESTATE LIBERA NOS DOMINE

ou quelqu'autre du même genre.

A l'occasion de la bénédiction de nouvelles cloches, on distribuait parfois des souvenirs imprimés ou illustrés. On en connaît assez bien du XIXe siècle, sous forme de lithographies coloriées, reproduisant plus ou moins exactement la cérémonie du baptême. Qu'il nous soit permis d'en décrire une seule, parce qu'elle est plus ancienne, datant du milieu du XVIIIe siècle, et parce qu'elle fournit l'image d'une cloche, image qui peut servir à démontrer jusqu'où l'abandon des traditions artistiques anciennes, peuvent mener les fondeurs dans la voie du mauvais goût et de l'exagération.

Il s'agit d'une grande cloche qui fut offerte, en 1749, à l'église Saint-Nicolas, à Vienne. Elle est entièrement couverte d'ornementations diverses. D'abord est représentée, en quatre exemplaires, une grande chapelle, ou plutôt une abside à trois pans, formant chapelle, surmontée d'une tour, dont la base est couverte par le cadran d'une horloge, tandis que l'étage supérieur, couronné d'un dôme, a la forme d'une galerie ouverte au plafond de laquelle est suspendue une clochette, et dans laquelle deux petits

amours nus, appuyés sur une balustrade, tiennent un drapeau portant une inscription. Dans la première chapelle se voit un crucifix et sur le drapeau peut se lire: *turris fortitudinis a facie inimici.* Dans la seconde a été placée la figure de saint Donat; sur la bannière est inscrit: *Mirabilis Deus in sanctis suis.* La troisième renferme l'image de la Vierge immaculée; plus haut est imprimé: *quia fecit mihi magna qui potens est.* Enfin, le patron de l'église Saint-Nicolas occupe la quatrième niche, tandis que ces mots sont visibles sur le drapeau: *protector noster aspice Deus.*

Entre ces chapelles sont dessinés, dans le bronze, des cartouches dont l'encadrement est surchargé d'ornements de tous genres. Ils renferment des inscriptions dont voici le texte:

ECCE DABIT VOCI SUAE VOCEM VIRTUTIS
D ∘ O ∘ M ∘ REPTAUR ∘ FUIT ∘ DNIS MATH ∘ SETTELLE JUDIC ∘
ANTO ∘ WÖRLE COMMUN ∘ CASPARO MAUR ET FRANCISCO
STÖPP ECCLES ∘ JOS ∘ HEÜGL CONGREG ∘ ∘ PROCURATORIBUS.
A° 1749.
DEO ∘ O ∘ M ∘ IN GLORIAM ET SACRIFICIUM,
D ∘ NICOLAO EP ∘ IN HONOREM ET CULTUM;
IMPERANTIBUS
FRANCISCO LOTHARINGICO
ET
THERESIA AUSTRIACA
PIIS, FELICIBUS, AUGUSTIS
WENCESLAO S ∘ R ∘ I ∘ PRINC A LICHTENSTEIN,
ARMAM ∘ REI PRAEF ∘
HOC DUCTUM EX AERE CAMPANO DOMINCAE LAUDIS ORGANUM.
CORPUS SUBURBAN ∘ VIAE REG ∘ L ∘ M ∘ Q ∘ DEDICAT
ANNO INDICTIONIS CHRISTIANAE MDCCXLIX.

L'espace laissé libre sur la cloche, entre ces cartouches et ces chapelles, est couvert de baroques ornements linéaires. Autour du cerveau et en bas de la robe, une frise composée de motifs décoratifs et de feuillages, sert de cadre à toute cette ornementation. Enfin, les anses mêmes sont surchargées de têtes de mascarons. Il est difficile d'imaginer un ensemble ornemental de plus mauvais goût (1).

Toutes nos études, jusqu'ici, se sont portées sur les cloches de métal, mais parfois déjà, aux siècles passés, on en faisait en d'autres matières, parfois même fort fragiles. Nous voulons parler des cloches de faïence et citer, comme exemple, celle que l'on appelait « cloches de vaisseau ». Nous en avons vu un superbe exemplaire, haut de $0^{m}25$, en faïence de Delft, portant la date de 1702 et signé $\frac{P}{S}$; le battant était en bois. La décoration, de tonalité bleue, était des plus gracieuses. Au centre, dans un médaillon, se voyait un vaisseau à trois mâts, voguant à pleines voiles et battant le pavillon de la Compagnie des Indes, chargé du monogramme V. O. C. *(Vereenigde Oost Indische Compagnie)*.

Autour du cerveau se déroulaient des rinceaux et des ornements géométriques; sur la panse se voyaient des bouquets de fleurs, et encadrant le bord inférieur, se déroulait une frise de palmes et de rinceaux fleuris. L'anse de suspension était carrée.

On assure que ces cloches furent fabriquées pour commémorer le centenaire de la Compagnie commerciale, et que des exemplaires en furent offerts aux capitaines qui commandaient les divers vaisseaux de la Société.

---

(1) La gravure, de format in-folio, fait partie de notre collection.

Avant de clôturer ce chapitre, qu'il nous soit permis de rappeler les fêtes, qui parfois avaient lieu à l'occasion de la bénédiction d'une cloche. On connaît les importantes cérémonies religieuses que la liturgie prescrit en semblables occasions; on a peut-être souvenir des manifestations de la joie publique, qui se produisaient lorsqu'autre fois la fonte s'exécutait au pied du clocher, en présence de la foule attentive et des autorités ecclésiastiques et civiles, mais ce que l'on rencontrera moins, c'est la bénédiction d'une nouvelle cloche officiellement fêtée par des jeux et des divertissements profanes peu en rapport avec le caractère de la cérémonie principale. Nous pouvons, sur ce point, fournir un exemple suggestif. Dans notre collection nous possédons une grande affiche, dont voici intégralement le texte:

COMMUNE DE PECY

—

BÉNÉDICTION DE LA CLOCHE

—

Le maire de Pecy a l'honneur de prévenir le public que le Dimanche **28 Septembre 1862**, *Monseigneur* **l'évêque de Meaux**, *bénira la nouvelle cloche de Pecy, en présence de M. le baron de Lassus St Genies,* **préfet de Seine-et-Marne** *et des autres autorités.*

—

La cérémonie commencera à 1 h du soir et sera suivie de la revue des Pompiers de la commune et des environs.

—

Dans la journée il y aura des jeux et des divertissements.

Le Soir

BAL.

Pecy, le 19 Septembre 1862.

Le maire,
Teyssier des Farges.

Nous ne voudrions pas déflorer par le moindre commentaire la saveur de cet extraordinaire programme.

Fernand Donnet.

Table des noms

N. B. Les noms des fondeurs de cloches sont imprimés en caractères gras.

A

Aa de Randerode (Marie-Isabelle van der) 220
Abgrall (le chanoine) 519
Adriaenssens (Jean-Baptiste) 139
Adrien VI 133
Aelewaerts (J.-F.) 169
Aerschodt (van) 120, 145, 149 250, 250, 386, 387
Aerschodt (André-Louis van) 295 426
Aerschodt (A.-L.-J. van) 142, 145 145, 145, 164, 164, 180 248, 248, 249, 295, 295 251, 426
Aerschodt (Sévérin van) 234, 251 444, 457
Aerschodt-van den Gheyn (van) 114, 114, 158, 159, 163 176, 183, 199, 199, 326 319, 426
Aerts (J.-B.) 168, 169
Affremont (Herbrand d') 502
Agathe (Sainte) 532
Albert (archiduc) 277, 380
Albon (Joseph comte d') 272
Allamont (Antoine d') 355, 356
Allamont (Pierre d') 355
Allamont de Malandry (d') 355
Alsace (Philippe d') 497
Altena (Thierri d') 504
Ambroise (Saint) 374, 375
Andelot (famille d') 378
Andries (J.) 465
Anjou (Marguerite d') 442

Anne de Molina (Franz) 406
Antoine (Jean-Baptiste) 452
Anthoni (Marie-Thérèse) 129
Anthoni (P.-J.) 129
Apers (P.) 250
Arbellot (le chanoine) 519, 528
Arenberg (princesse d') 149
Arenberg (Jeanne-Ern. d') 289
Arenbergh (Marie-Nicolette-Aug. d') 149, 149
Argenteau (Marguerite d') 376
Argenteau (Reynart d') 376
Athelwold 517
Auber (abbé) 374
Aubertin (les) 389, 390
Aubertin (André) 389
Aubertin (Jean d') 389, 389
Aubertin (Nicolas) 389
Aubertin (Toussaint d') 389, 389
Augustin (Saint) 374
Aurioul (Nicolas d') 281
Autriche (Caroline d') 470, 470 471
Autriche (don Juan d') 239
Autriche (Thérèse d') 535
Azevedo (de) 378, 379

B

Badet 462, 464
Baillet (Isabelle de) 208
Bailly 492
Bajazet II 192
Bal (Corneille) 210
Bals (Pierre-Chrétien) 237, 237
Baraud (abbé) 445
Barbaray (de) 396
Barbe (l'abbé) 508
Barber (John) 442
Barbier de Montault (Mgr X) 192 193, 424, 425, 514, 529
Barbiere (Ferdinand) 438
Barbieux (C.-L.) 392
Barham (James) 531
Barthvik (Robert) 400, 400
Bas (J.-L.) 119
Bastiaens (G.-J) 169
Bastien (James ou Jules N.-J.) 168, 169
Bastin 346
Baten (Gilles) 332
Battaille 481
Baudou (Al.) 437
Baudouin (Charles) 472
Baume (Caroline de la) 469, 471
Baume (Philibert de la) 470
Bauwel (Ad. Fr. van) 168, 169
Bax (P.-J.) 167
Beaufort de Celles (Robert de) 280
Beaumans 464
Beaumont 462
Becker (François-Guillaume De) 219, 219
Becker (Jean De) 124

Becker (Jeanne de) 234
Bedford (duc de) 510, 510
Beeckman (Anne de) 175
Behault de Dornon (A. de) 332
459
Beke (F.-J. van der) 385
Beke (Jacques) 165, 166
Beke (Jan van der) 385
Belle (Marguerite van) 282
Bellet (l'abbé) 517
Berberich (Caroline de) 211
Berchem (Florent van) 382
Berchem (Henri van) 382
Berchem (Marie de) 351, 382
Berchou (Dr) 520, 522
Berge (Corneille van) 500
Berges (Marie-Madeleine de)
151, 151, 152, 152
Berghe (Balthazar van den) 137
137, 138, 139
Berghe (Jean-François van den) 168
Berghe de Trips (Anne A.-S.
de) 272
Berghes (Marie-Carol.-Mad.
de) 153
Bergmann (A.) 167
Bergner (Dr Heinrich) 190, 190,
191, 191, 200, 205, 372
373, 439, 448
Berlaymont (Winant de) 279
Bernaers (Antoine) 147, 148, 148
Bernaerts (B.) 129
Bernaerts (Will.) 122
Bernard (Saint) 375, 529
Bernard 145, 146
Bernemicourt (Marc de) 476
Bernemicourt-Saluces (Isabelle
de) 476
Bernier (A.) 377
Berthelé (Jos.) 130, 132, 169
170, 174, 211, 259, 283
288, 290, 290, 389, 398
446, 452, 511
Bervoet (J.-B.) 156
Bervoets (Michel) 229, 230
Berg (van den) 366
Bessems (P.-J.) 210
Best (J.-B.) 124
Bethune (baron Joseph) 263, 386
Beullens (Alphonse) 177
Bever (Guillaume van) 397
Bie-Convents (Dr Joseph de) 178
Biemans (P.) 182, 182
Bigo 433
Bigo (Mme) 392
Biot (F.) 287
Biseau (Marie de) 338
Blanchet 482
Bocqueau (Thomas) 293
Bodri (Jean) 286, 286
Bogaerts (André) 213
Bois (Marie-Anna-Th. du) 474
Bois d'Aisseche (Marie-Su-
zanne-Ph. du) 468

Bois de Nevele (Gabrielle du) 208
Boltansée (Vital) 234
Bollée 390, 390
Bolsée 508
Bon (J. Le) 142
Bonaparte 438, 438
Bontemps (Nicolas) 518
Bonvalot (Nicole) 469
Boon (van den) 352
Bor (F.-H.-M. van den) 149
Bordeaux (Paul) 482, 483
Borgerlinck (Lambert) 394, 394
Borssum (Waalker G.-H. van) 365
Bos (Jean van den) 136, 137
Bosch (Hélène) 163
Bosch (J.-G.) 173
Bosmans (B.-M.) 216
Bosschaert (Isabelle-Ernestine de) 128
Bosschaert (Jean-Joseph de) 128
Bosschaert (Paul-Joseph-Jean de) 128, 128, 128
Bosschaerts (A.-D.) 232
Bossche (J.-B. van den) 217
Bouchery (J.) 289, 294, 296
Boucier 482
Bougoz (Justin-Fr.) 166
Bouillerie (Mgr de la) 373
Bourcin (Mathurin) 434
Bourgeois (C.) 388
Bourgogne (Jeanne de) 378
Bournonville (comte de) 289
Bournonville (Alexandre duc de) 288
Bournonville (Marie-Françoise de) 288, 288
Bournonville (Wolfgang de) 289
Bournonville (Wolfgang-Joseph comte de) 289
Bourlotte (Anne de la) 279, 279 280
Bourlotte (Claude de la) 275, 275 276, 276, 277, 277, 278 278, 279, 279
Bourlotte (Ernest de la) 280, 280
Bourlotte (François de la) 280, 280
Bourlotte (G. de la) 275
Bousies (chev. Bonaventure-H. de) 338, 339, 339
Bousies (Charles de) 339
Bousse (P.) 385
Bouwens (P.) 168
Boy (Jacques) 137, 137, 137
Boyer d'Agen 192
Brabant (duc Jean de) 230
Branden de Reeth (E.-J. van den) 210
Branden de Reeth (Henri-J.-E. van den) 211
Branden de Reeth (Jean-H.-H. chev. van den) 211
Brant (Guillaume) 351
Brems (J. B.) 114
Brems (Jean-Baptiste) 159

Briez 463
Brimeu (famille de) 466
Briot (François) 288, 288
Broeck (Adrien van den) 151, 151
152
Broeck (F. van den) 156
Broeck (H. van den) 232
Broeck (J. van den) 150
Broeck (P. van den) 156
Broeck (P.-J. van den) 155
Broeckx (M.) 216, 216
Broeckx (Thérèse) 114
Brouwer (Michel-Jos.-Franç.) 122
Brouwers (Barth.) 116
Brouwers (D.-D.) 361
Brückner (Edmond) 205, 438, 468
471
Brune (Marie-Catherine de) 161
Bruyère (J.-A. De la) 299
Buger (Jean) 271
Buisseret (Catherine-Jos.) 281
Buisson (J.-A. Du) 385
Bulck (Anna van den) 168
Bulck (Jean-Baptiste van) 159
Bulck (Louis-Ferdinand van den) 176
Bulck (Marie-Mélanie van den) 176
Bulck (Paul van) 116
Bulckens (J.-B.) 177
Bulckens (Martin) 180
Bulens 146
Burgerhuys (Jean) 427, 427, 428
428, 428
Burgerhuys (Michel) 427, 427, 427
428, 428
Butkens 153
Buyten (Jean van) 321

C

Caers (Egide-B.-J.) 249
Caeymaex (P.) 181, 182
Cahier (le P.) 516
Calsteren (Marie-Anne van) 145
Cambier (Edmond) 316
Cambon 493
Cambre (P.) 423
Cange (Guillaume Du) 115
Cammaerts (Dorothé-Aug.) 166
Candele (Françoise-H. Le) 220, 221
Candele (Robert Le) 221
Cannart d'Hamale (Joseph-Alph. de) 175
Cannart de Hamale (Thérèse-Jos.-G. de) 175, 175
Canteeroy (comte de) 470, 471
Capello (Ambroise) 229
Cappel (E. van) 366
Cardon de Lichtbuer (Marie) 334
Cardon de Lichtbuer (P.) 334
Cardon de Lichtbuer (Me P.) 334
Carpentier (J.-D.-D.) 233, 234
234

Cassaert (Henri) 311, 311, 313
313
Castelyn (Mathieu) 363, 364
Caster (chanoine van) 234, 235
Catriz (Nicolas de) 276
Causard (A.) 333, 333, 334, 334
385
Cauwenberg (Jacq.-Emm.) 160
Caylus 257
Celen (P.-T.) 248
Celles (Claude-François baron de) 280
Celles (Robert de) 279, 280
Ceuppens (Adrien) 147, 148, 148
Chabrignac 436
Challegny (Jehan de) 194
Charles-Quint 238, 242, 243
Chas 160
Chastel de Blangerval (Philippe-Gér. de) 423
Cheeus (Marie-Joseph) 221
Chevresson (les) 281, 281
Chevresson (Elisabeth) 290
Chevresson (Joseph) 253, 259, 290
Chevresson (Marguerite) 188
Chevresson (Nicolas) 258, 259
Christyn (L.-J.) 351
Ciegeler (Heinrich) 190, 190, 190, 190, 191, 191, 369, 371
371, 372
Claes (F.) 424, 430
Claes (François) 430
Claes (Henri) 166
Claes (Pierre) 209
Clavière 492
Clerc (Nicolas) 284
Clerc (Nicolas) 284
Clerck (les De) 171, 284, 295
Clerck (Gérard De) 381, 382
Clerck (Jacques De) 134, 134
Clerck (Pierre De, le Vieux) 171
Clerck (Pierre De) 123, 170, 171, 171, 235, 333, 350
Cloquet (L.) 186, 187, 188, 192
Cnapen (F.) 111, 111
Cock (Les De) 396
Cock (Albert-Ferdinand De) 263
Cock (Ignace De) 263, 263, 264, 267, 267, 396, 397
Cock (Olivier De) 263
Coille (Nicolas) 473
Colen (Marie-Anne van) 232
Collet (abbé A.) 466
Coloma (famille) 289, 289, 378
Conine (Jean De) 143
Cools (J.-B.) 133
Coppen (Jacques van) 282
Coppens (C.) 129
Corblet 510
Coremans (Charles) 119
Corneliss (Christopheline) 377
Cornelissen (Marie-Thérèse) 220, 221
Cornelissen (P.-D.) 220, 221

Cornet de Wavenbroeck (Rose) 339
Coste 157
Counard (R.) 462, 464
Court (Nicolas De la) 358
Cox (F.-H.) 467
Cras (J.-J.) 326
Craus (Jean) 429, 430, 430
Crenters (N.) 114
Croisille (de) 202
Croy (Charles de) 276
Cruninghen (Maximilien de) 378
379
Cruyce (Angélique van der) 165
Cunchy (Marie-Ghislaine) 126
Cuppens (Guillaume) 344
Cusance (Béatrix de) 470, 470
Cutsem (P. van) 309
Cuvelier (N.) 299
Cuypere (Jean De) 152
Cuypers (Daniel-François) 215
Cuypers (Jean) 215, 215

D

Daele (J.-B. van den) 398
Daems (F.) 167
Daems (J.-B) 168, 169
Daems (P. J.) 161, 164
Dale (Denis-Joseph van) 391, 392
392
Dale (Paul van) 500 501
Dam (Claire van) 196
Dandelot (famille) 378
Dandelot (Charles) 378
Dandelot (Jean-François) 378, 378
378
Danel (Marie-Joseph) 392
Danneel (M.-G.) 233
Darquenne (Jean-Remi) 258
Darquenne (Jeanne) 258
Decrès (comte) 329, 330
Defontaine (Jacques-Philippe) 287
Deforest 259
Delamare (l'abbé) 524
Delarmoyer (Jacques) 377
Delcambe 461
Delchambre ou Delechambre
462, 462, 464
Delicornes (Marie-Thérèse) 378
379
Demeuldre (Jean) 378
Dens (A. C.) 177
Dens (J.) 168, 169
Derblander (Martin) 378
Dergny (Dieudonné) 423, 501, 505
Desgodez (Joseph) 433
Desmons (Dr F.) 383, 392
Diberiot 481
Didron 515
Dielkens (Adrien) 230
Diependael (Norbertine van) 116
117
Dierckxens (Joseph-Antoine) 197
Dieresens (E.-M.-F.) 216

Dierexsens (Eugénie) 216
Diesbach (Marie-Odette de) 453
Dispa 462, 464
Dobble (Didier) 399, 399
Domen (Jacques) 178
Dongelberghe (François de) 351
Donizetti 532
Donink (Ben. van) 195
Doorslaer (Dr G. van) 171, 240
358, 360, 363, 365, 366
368, 369, 370, 378, 403
404, 406
Dordeche 437
Douglas 475
Drouot (Les) 392, 397
Drouot (Catherine) 211
Drouot (Clément) 114, 114, 124
122, 129, 130, 170, 170
210, 210, 211, 273, 439
Dubois 520
Dubois (Marie-Françoise) 211
Duc (Le) 179, 179
Duc (Charlotte-G.-N. Le) 180
Duc (Jeanne-Catherine Le) 180
Duc (Théodore Le) 290
Duc d'Haldre (Augustine-F.-N.-Le) 180
Duc de Ledalen (Victor Le) 180
Duc de la Trouille (Mathilde Le) 180
Duc ou Ducq (Eléonore-Fr. Le) 289
290
Duc (Henri van den) 503
Dumery (A.) 386
Dumery (Georges) 167, 167, 224
312, 314, 314, 315, 315
322, 384, 385, 385, 385
386, 386, 387, 387, 388
414, 414
Dumery (Pierre) 387
Dumont 171
Durand (Guillaume) 513
Duwelz (Jean) 378
Duwelz (Paschier) 378
Duwelz (Pierre) 378
Dyck (Jean-François van) 381

E

Edouard (prince) 442
Edouard III 443
Eepoel (Joseph van) 156
Effmann (Wilhelm) 202, 366, 446
452, 455
Elewyck (X. van) 172, 291, 295
296
Emerich (Chrétienne) 338
Emerich (Marie) 338
Emerich (Philippe) 338
Ende (Corneille van den) 171
Engelgrave (François) 316
Enghien (Jeanne d') 376
Engramelle (Alexandre) 473
Erix (François) 197, 197, 198

Ernest (archiduc) 278
Eskens (François) 157
Even (van) 341, 359, 393 510
Everaers (Antoine) 429, 429
Everaet (L.) 289, 291
Everaerts (Clément-Auguste) 384
Everaerts (Théodore-Jean) 384
Everbroeck (Guillaume van) 172
172, 172
Eyck (H. van) 232
Eyckmans (Elis.) 124
Eynatten (Honorine-J.-C.-B. d') 271, 272
Eynatten (Théodore baron d') 272
Eynde (van den) 151
Eynde (H. van den) 113
Eynde (Jean van den, le Vieux) 404
405
Eynde (Jean van den) 403, 403
404, 406, 406, 407, 408
Eynde (P. van den) 145
Eynde (Pierre van den) 405, 406

F

Fagot (Laurent) 433
Faille (Josephine della) 208
Faille (J. M. C. della) 231
Faille (Reine J. M. della) 232
Farnèse 277
Fasbinder (Virginie) 145
Fasseaux (J. J.) 299
Fer (Jean) 310
Feytens (L.) 301
Fiefvet (Dominique) 379, 380
Fiefvet (François) 379, 379, 379
379
Fiennes (Thérèse-Marguerite de) 467, 468
Fierens (Anne-Marie) 148
Fine (Joannes A.) vide van den Eynde
Finot (J.) 366
Fiocco (Mad.) 341
Flandre (Marguerite de) 245, 246
246
Flincon 392
Follaerts (Gérard) 377
Follarez (Pierre) 455
Fontaine (Jeanne) 438
Foppens 139, 174
Forest (Claude de) le Vieux 290
Forest (Claude de) 289, 290
Forman (Robert) 451
Fortamps (notaire) 276
Fortimato (Charles) 273
Foubert 481
Fourmaux (J.) 309, 480
France d'Anjou (Louis de) 514
Franckenberg (cardinal de) 122
François II de Bretagne 398
Franquin (Lambert) 146, 146
Fraula (vicomte de) 130
Fraula (G. I. J. de) 129

Fraula (Hélène-Josèphe de) 130
Fraula (Hippolyte-Charles Th.Jos. vicomte de) 130
Fraula (Jean Charles-Antoine baron et vicomte de) 130
Frederic II 497
Frederiks 410
Frederiks (J.-A.) 416
Fremy (Claude) 400
Frerotte (Jehan) 361
Freson (chanoine) 463
Frichure (de) 348

G

Gage (Angelique) 160
Gaidoz (H.) 524, 524
Gailhabaud 521
Galesloot 353
Gameren (Henri-Gabriel van) 314 315
Garnier (Anne) 130
Garnier (François) 130
Gaulard (Catherine) 170
Gaulard (François-Alexandre) 173 173, 173, 173
Gaulard (Jean-Baptiste-Nicolas) 173, 173, 173, 173 214, 214, 226, 226, 231 231
Gaulard (Martin) 170, 173
Gaulard (Nicolas) 170, 170
Gaulard-Gouvenot 174
Gauthier (Joseph) 485, 486, 486 487, 487, 488
Geboers (Andr.) 111
Geboers (Elisabeth) 213
Geelhand (Henri-Joseph) 164, 169
Geelhand (Joseph-Pierre) 164 164
Geenkens (Anne-Mar.) 173
Geens (François) 143
Geerts (Benoit) 209, 209, 210
Gelrites (Adeste) 249
Genève (François de) 176
Gens (François) 294
Gepts (Fr.) 176
Germain de Maidy (Léon) 186 192, 355, 446, 468, 471 533
Geudens (Edm.) 183, 183, 327 331
Gevaudan 257
Ghellinck (J.-F.) 164, 164
Ghellynck (Me) 164
Gheyn (Les van den) 171, 172 176 207, 250, 251, 260, 266 273, 273, 290, 295, 335 336, 338, 339, 340, 340 340, 340, 341, 342, 344 344, 345, 348, 349, 350 353, 354, 356, 357, 358 369, 394, 409, 411, 412 417, 425, 457

Gheyn (André van den) 118, 120 120, 121, 122, 128, 128 141, 141, 159, 159, 160 166, 166, 177, 179, 179 179, 181, 197, 197, 198 198, 219, 220, 220, 220 224, 224, 233, 233, 236 236, 236, 250, 274, 339 339, 341, 341, 342, 343 343, 343, 345, 345, 348 348, 350, 351, 352, 412
Gheyn(André-François van den) 291
Gheyn (André-Joseph van den) 223 223, 224, 225, 225, 295 341, 345, 346, 346, 347 347, 351, 352, 352, 352 357, 357
Gheyn (Anne-Maximilienne van den) 251, 295
Gheyn (A.-L. van den) 117, 118 145, 145, 164, 164, 225 248, 248, 248, 249, 250 344, 345, 426
Gheyn (Henri van den) 336, 337
Gheyn (Jean van den) 116, 117, 119 134, 134, 150, 172, 172 269, 269, 340, 343, 345 353, 410, 412
Gheyn (L.-J. van den) 337
Gheyn (Matthias van den) 295
Gheyn (Pierre-Joseph van den) 142 143, 172, 215, 215, 234 237, 238, 261, 269, 336 336, 337, 340, 342, 343 343, 347, 349, 349, 350 350, 355, 355, 356, 409 410 ,410, 411, 411, 411 412
Ghote (Adelaïde van der) 387
Ghysbrechts (E.-R.) 159
Giey (Ghislain baron de) 290
Giey (Henri-Hyacinthe baron de) 290
Gilles (L.-J.) 232
Gilles (Jeanne L.-J.) 232
Gillet 463
Gilliot (Léon) 334, 334
Gilliot (Julia) 334
Gilliot (Mme L.) 334
Gilman (Arnould baron de) 208
Gilman (Frédéric-Jos. baron de) 207, 208
Gilman (Hubertine de) 232
Gilman (Hyacinthe-Jos. baron de) 208
Gilman (Reine M.M. de) 207, 208
Ginderdeuren (P. van) 115
Glymes (Philippe-Jos. comte de) 282, 283
Glymes (Winand comte de) 283
Glymes (comtesse de) 282
Gobblet (Nicolas) 220
Godefroid, évêque de Cambrai 497
Godefroid (Antoine-Joseph) 281

Goethe 440
Goetschalckx 337, 354
Gonzague (Hippolyte de) 239, 239
Gonzague (Octave de) 239
Gottlieb (Jos.) 472
Goudard (N.) 469
Gougeux (Le) 385
Gourdin 390
Gounod 532
Gouvenot (Marie-Françoise) 174
Gouverneur (J.) 385
Goyvaerts (Ph.) 159
Gracht (Ange-Désiré baron van der) 220
Gracht (Dorothée van der) 126
Graindorge (Jacques) 462, 464
Granville (cardinal) 469
Graulard (Jean-Baptiste-Nicolas) 129, 130
Grauw (Cécile de) 175
Grave (Albert De) 345, 347
Grégoire (Saint) 186
Grenier 437
Grobbendoncq (Charles comte de) 151, 151, 152, 152
Crongnart (Jean) 332, 332
Grotius 276
Grounouilheau (Françoise) 437
Gruytere (Régine De) 388
Gruyters (F.-J. De) 141
Gucht (Gilles van der) 398
Guillaume (baron) 277
Guillaume de Hollande 465
Guillaume (Pierre) 282, 283
Guns (Marie) 388
Guy (le cardinal) 513

H

Habets (Jos.) 292, 394, 501
Haen (C. De) 233, 233, 234
Hagen (Pauline van der) 433
Hal (Cath.-Ant.-Jos. van) 218
Halgouët (Vicomte Hervé du) 526
Halut 405
Hamerani 193
Hamet 464
Hamme (Philippe van) 124
Harlebeke (Daniel van) 296, 296
Haerlebeke (Guillaume van) 296
Haerlebeke (Jean van) 296
Harlebeke (Michel van) 296, 296
Harlingen (notaire) 123
Haussmann 463
Hayez (F.) 309
Hazaert(Henri)313, 313, 316, 317
Haze (Marie-Anne De) 383
Haze (Melchior De) 113, 113, 125 125, 161, 161, 249, 249 351, 382, 382, 382, 383 383
Hector (Henri) 424
Heembeke (Henri van) 362
Heems (de) 419

Heinricher (P.-H.) 367
Hélène (Sainte) 206
Hellemans (Jean) 123
Helsen (H.-C.) 218
Hemony (Pierre) 228, 229, 249
250
Hendrickx (A.) 309
Hendrickx (Théodore-Jean) 384
Hengl (Jos.) 535
Henninck (Jacques) 322
Henri (le roi) 498
Henri III 443
Henri IV 442
Henriot (Marie) 173
Henxsthoven 141, 144, 151
Herle (Van) 167
Herle (Jean-Cath. van) 169
Herndoefer (Grégoire) 324, 324
Hersdorffer (Hans) 324
Herstals (Willem) 259
Hertbruggen (C.-J. van) 210
Heuvel (Anne de) 218
Hevin (Martin) 456, 456
Heylen (Fr.) 158
Heylen (I.) 156
Heymans (J.) 351
Heynck 146
Hicquet (L.-E.) 281
Hilaire de Poitiers (Saint) 374
Hintem (Goidefroid de) 212, 212
213
Holleber 215
Hondt (N. De) 322, 322
Hoof (J.-B. van) 159
Hooff (van) 414
Hooydonck (Mgr. J. van) 131
Horst (Anne baronne van der) 285
Houvenaghel 392
Hoverlant 383
Hubbard (Henry) 530
Hujoel (Claire) 215
Humbert (Claude) 163
Humbloet (Claude) 163, 163, 163
165
Huaert (Jean-Jacques) 235, 326
326, 327
Huntelaer (Claude) 131
Husmans (Anne) 290
Hutinet (Claude) 132
Huygens (A.-P.) 156
Hynaten (Honorine-Jos.) 271
Hyntem (Godiñt van) 212
Hyntim (Godwart van) 212

I

Impden (baron d') 398
Innocent VIII 192, 194
Isabelle (archiduchesse) 380
Isenbourg (comte de) 394

J

Jacobs (A.) 345

Jacobs (J.-R.) 248
Jacobs (Nicolas) 377
Jacops (Chrétien) 181
Jacques (maître) 321, 321
Jadart (H.) 437
Jansen (Corneille) 209, 209, 210
Jansen (chanoine J.-E.) 221, 223
224, 226, 227
Janss (Corneille) 320, 320
Janssens (Corneille) 210, 320
Janssens (Ferd.) 157
Janssens (J.) 385
Janssens (P.) 231
Jannez Granville 331
Jean (Saint) 373
Jérôme (Saint) 375
Joos (J.-E.) 250
Jordan (Camille) 308
Joseph II 345, 345
Joubert 463
Julien (Jean) 388
Jullien ou Julien (Alexis) 111, 111
143, 154, 208, 209, 217
228, 229, 291, 291, 337
337, 388, 388
Jumini 307

K

Kennes (Charles-J.-B.) 178, 178
Kennes (P.-J.) 210
Kennes (Wauthier) 503
Kerckhove (van) 164
Kerckhove (Charles-Constant van) 164
Kerckhove (Nicolas-Othon van den) 119
Kerkenrode (Claire de) 342
Kerkwyk (van) 409
Kerselaers 169
Kessel (de) 279
Kessel (Barthélemy van) 393
Kessel (P.-V.) 173
Key (Jeanne) 164
Keyaerts (Marie) 397
Keynen (J.-B.) 232
Kindere (L. van der) 496
Kinschot (Francois de) 475
Kintsschots 333, 334, 334
Knox (Marc) 401, 402
Kruger 131
Krünik 440
Kuille (Denis) 288
Kums (A.) 326
Kuyl (P.-D.) 134

L

Labistrate (Josephine-Cath.de) 164
Labonne 437
Lacoste (J.-B.) 463
Laen (van der) 474, 475, 476
Laen (Isabelle-Marg. Th. van der) 473, 474, 476, 476

Laen (Philippe-Louis-Th. van der) 476
Laenen (chanoine) 122
Laeremans (J.-B.) 129
Laet (P. De) 167
Laet-De Beuckelaer (Louis De) 178
Laetem (Gilles van) 269
La Fayette 492
Lainville 210
Lainville (François) 170, 211
Lainville (Louis) 170, 211
Lallemant (Lucie-Ursule) 219
Lambrechts 461
Lambrechts (Barbe) 144, 144, 154
Lambrechts (I.-F.) 155, 156
Lambrechts (Jacques) 213
Lambrechts (Marie) 269
Lance (Guillaume Du) 115
Langle (Pierre De) 396
Lannoy 256, 256
Lannoy (comtesse de) 284
Lannoy (François comte de) 285
Lannoy (Thérèse-Ern.-A. comtesse de) 285
Lare (Barbe van) 381
Lare (Barthélemy van) 125, 126 126
Lare (Elisabeth van) 381
Lare (Michel van) 381
Lare (M.-N. van) 126
Lare (Paul van) 127, 162, 381, 381
Lare (Paul van) 381
La Roche 520
Lassus de Saint-Genies (baron de) 537
Latrouette 523, 523
Laurent (P.) 437
Laurière (Jules de) 522
Lauwers-Boxtens (Jean-B^te^) 178
Lauwers-Van Styvoort (Henri) 178
Lauwrys (H.) 231
Lavie de Noutron (Charles de) 434 434, 435
Leclair (Abbé A.) 434, 436, 445 445
Leclerc (Jean) 295, 295
Lecomte (Sébastien) 473
Leemans (Jean) 138, 138, 139
Leerberghe (van) 363
Lefebvre 392
Lefever (Jean) 229, 230, 270, 270
Lehardy 481
Lemire (Jeanne) 290
Lenaerts (Godefroid) 383
Lengrand (Amélie) 337
Léon XIII 433, 457
Letendart (François) 397
Levis (Mgr Philippe de) 508
Levis-Mirepoix (duc de) 508
Leyniers (C.-J.) 351
Libbrecht (Marie-Madeleine) 263
Lichtenstein (Wenceslas p^e^ de) 535
Licques (Marie-Thérèse de) 379

Liebeskind (P.) 191, 203, 205, 455
Liekens (Lod.) 142, 145, 150, 155, 156
Lieu (Jacob De) 410
Lille (F.-A.) 423
Linden (Eman.-Jos.-P.-G. van der) 159, 160
Linden (Jean-Ghisl. van der) 159, 160
Linden (Jean-Joseph van der) 160, 160
Linden (Joseph-Ignace van der) 160
Linden (Louise-J.-J.-G. van der) 159, 160
Linden (Marie-Ch.-Jos. van der) 159
Livens (Pierre) 209
Livremont (Jean-Baptiste) 468
Locks (Michel) 171
Loë (Charles-Godefroid de) 116, 117
Locians (Joos) 143
Loersch (Hugo) 202
Lonchay 154
Loon (G. van) 238, 239
Lorent (Marie-Marguerite) 287
Looy (F. van) 232
Looy Vispluck (F. van) 232
Lorraine (Charles IV duc de) 470
Lorraine (François de) 535
Louis XVI 482, 493
Loy (Charles-Godefroid van) 117
Loysel (Jehan) 398
Lukis (William-C) 205, 401, 402, 422, 444, 449, 451, 531
Luxembourg (Jacqueline de) 510
Luyckx (Franç.-Jos.) 178, 178
Luyten 196
Luyten (P.-J.) 169

M

Macco 293
Mack (G. De) 299
Maes (Maria) 182
Maesschalck (P.-C. De) 115, 126
Maeyero (J. De) 351
Magnus (J.-R.) 233
Magret (Dominique) 392
Malaert (Lievin) 377
Malharmé 298
Mallarmé 481
Mallet (C.-G.) 385
Malouët (P.-V.) 330, 330
Mun (Marie-Thérèse de) 221
Mangin (J.-L.) 331
Mansfeld (comte de) 276, 276, 278, 278
Mansfeld (comte Charles de) 278
Mansfeld (Octavio) 276
Marez (G. Des) 505
Marie-Thérèse 474
Maritius (Jeanne) 378
Markel (Henri van) 429

Marnix (Charles-Ghislain-Marie de) 126, 126
Marnix (Claude de) 126
Martens 418
Massé (Catherine) 173
Mast (Ern.) 167, 467
Mathieu 489
Mathieu 491
Matthieu (Ernest) 268, 285
Maubon (Jean-Baptiste) 287, 287
Maulbon (J.-B.) 287, 288
Maur (Gaspard) 535
Maxwel (famille) 400, 401
Maxwell (John) 400
Maxwell (Robert) 400, 400
Mears (Thomas) 401, 402
Meeren (Louise van der) 215
Meester (François-Joseph de) 233
234
Meester (Pierre de) 234
Meeus (P.-J.) 198
Mehauden 195
Melliaert (Paschier) 141, 141, 195
217, 377, 377, 378, 378
Mely (F. de) 192
Mennekens (Marie-Rosalie) 180
Mensing 416
Mercenigh 257
Mercié 488, 491
Merode (Marguerite de) 370, 376
Merode (Richard de) 376, 376
Merode (Henri comte de) 149
Merode Westerloo (comte de) 149, 150
Merode Westerloo (Charles-Ant.-G. comte de) 149, 149
Mertens (Adrien) 378, 378
Mertens (C.-J.) 167
Mertens (F.) 326
Merx (Marie de) 388
Mery (Du) voyez Dumery
Mesemaere (De) 346
Mesmaekers (P.-M.) 114
Meulder (De) 124
Meulder (Jeanne-Amelberge De) 217
Meyers (Jacques) 218
Meyers (Jacques-Joseph) 218, 218
Michiels (J.-B.) 326
Michiels-Loos (Me) 326
Michiels (Diric) 143
Michielsens (Antoine-Colette) 227
Milans (O.) 168
Millon (René) 132
Millot (Renier) 131
Minard 419
Mirop (Jacques van) 385
Moer (Les) 392, 393
Moer (Gaspard) 393, 393, 394
Moer (Gobbel) 392
Moer (Guillaume) 394
Moer (Jean) 393, 393
Moere (Pierre van der) 388

Mols (Marie-Jeanne) 231
Montens (C.-G.-N.) 179
Montens (Jean-François) 180
Moons (Jacques) 317
Moons (Jean-Jacq.-Jos.) 226, 226, 227
Moor (C.-L.-J. De) 351
Moortele (Q. van den) 342
Moreau des Barbot 437
Morillot (chanoine L.) 424, 514, 521, 524
Morlet (Jean) 222, 222
Mouterde 489, 491
Moye (Henri de) 405
Müller (Fred.) 418

N.

Nadault (Marie) 511
Nahuys (cte Maurice de) 186
Napoléon I 329, 330, 331, 461
Naveau (Léon) 272
Nechel (Simon van) 262
Nef (Pierre-Jean De) 227, 227
Neuckens (P.) 145, 145, 145
Neve (Barbe de) 381
Neville (Mme) 458
Nicholas (Dr) 451
Ninove (Baudouin de) 498
Nonckel (Gaspard) 431
Noorden (Nicolas) 345, 347
Noot (famille van der) 140
Noot (Anne-Philippine van-der) 140, 140
Noot (Jean-Joseph van der) 140, 140
Noot (Louise van der) 279
Noot (Philippe-François van der 140
Noten (Pierre van) 232
Nouts (Henri) 151, 151, 152
Noyelles (Marguerite-Claire de) 153
Nuffel (Catherine van) 342
Nuffel (Jean-François van) 124

O.

Odrada (Sainte) 112, 112
Oeckel (Jean van) 172
Oelkellen (Marie van) 171, 173
Oiselay ou Oiselet (Ermenfroy-François d') 469, 471
Oiselet (François-Thomas d') 470, 471
Olbrecht (C.-Joseph) 309
Olmen (M. van) 231
Oors (Jean de) 171
Op De Beeck (J.-B.) 210
Ophem (van) 475
Ophem (Marie-Isabelle van) 475
Orange (Guillaume IV d') 430
Orléans (Louise-Marie d') 207
Osy (Jean-Ferdinand) 128, 128
Othon (l'empereur) 513

Otte (Dr Heinrich) 292, 368
Oyenbrugge (Angeline-Hélène d') 474, 475
Oyenbrugge (Anne d') 275, 276 279
Oyenbrugge (Philippe-René d') 279
Oyenbrugge (Anne-Antoinette d') 140

P.

Paesschen (Isabelle van) 148
Pardiac (J.-B.) 399
Parié (Jean-Joseph) 303
Pasti (Matteo de) 193
Pauwels (J.) 344
Pauwels (Jean-Baptiste) 119, 120
Pauwels (Pierre) 209
Peereboom (Alph van den) 379 385
Peeter (C.-J.) 341
Peeters (C.) 169
Peeters (Catherine) 164
Peeters (Guillaume-Egide) 148
Peeters (J.) 173
Peeters (Jeanne-Catherine) 148
Peeters (Marie) 147
Peeters (P.) 177
Peeters (Pierre) 147, 148, 148
Peeters (P.-J.) 173
Peeters (S.-E.) 148
Peeters (veuve) 319
Pereaul 245, 246
Perin (N.) 282
Perin (Nicolas) 283
Perpezat 437
Perreau 246
Perreaul (Aymard) 246
Perreaul (Bernard) 246
Perreaul (Gérard) 246
Perreaul (Lambert) 246
Perrenot (Eugène-Léopold) 470 470
Perrenot (Hélène) 470
Perrenot (Nicolas) 469
Perrenot (Thomas) 469, 469, 470
Perrin 129, 130, 130, 283, 288
Perrin (Etienne) 288
Perrin (Jean) 288
Perrin (Jeanne) 288
Perrin (Joseph) 130, 170
Peten (Auguste) 333, 333
Peten (Caroly) 333
Petit (Alexis) 182, 183, 388
Petit (Jean) 388
Petit (Joseph) 388
Petit (Pierre) 182, 183
Peulders (Robert-André) 147 148, 118, 148
Philippe II 138, 138
Philippe-le-Hardi 145, 146
Philippe-le-Bel 498
Philippe VI 498

Philippine (la reine) 413
Pick (Pierre) 316
Picquart (abbé Th.) 426, 426
Pie IX 508
Pie X 508
Piganneau (E.) 399, 437, 494
Pioge (Charlotte de) 396
Pire (A.) 462, 464
Pirions (Jean) 123
Pletinckx (J.) 139
Pletinckx (Paul) 137, 137, 137
Plumere (les frères) 152
Plumere (Georges) 273
Plumere (Jean) 116, 116, 151
151, 222, 278
Plumere (Joseph) 116, 116, 151
151, 222, 222
Pobulal (Jacques) 415
Poisson (Antoine) 427
Polanstron (Guillot de) 519
Poll (van de) 430
Pontoise (Jean de) 383
Pooter (B. De) 129
Popenruyter 405
Pottier (chanoine F.) 206, 206
Pouppez de Kettenis (Alexandre) 216, 216
Pouppez de Kettenis (E.) 216
Pouppez de Kettenis (Emilie) 216
Pouppez de Kettenis (Eugénie) 216
Pouppez de Kettenis (François) 216
Pret (Jacques de) 220
Pret (Marie-Anne de) 232
Pret (Marie-Louise de) 220, 220
Proefst (Arthur de) 405
Proenen (Arnold) 153
Proli (Marthe-Jeanne-Marie Vincente) 128, 128
Proost (An.-Mar.) 173
Proost (Claire) 171
Proost (J.) 114
Prussenaer (Louis) 433
Pruyssen (Ferdinand van) 316

Q

Queker (Mlle De) 418

R

Raadt (J.-Th. de) 118, 130, 165
Radic (F.) 521
Raeymaeckers (J.-B.) 112
Raguenet 522
Ramade 436
Ramdonck (Dr van) 381
Ramet (A.-J.) 462, 462
Ranst (Daniel van) 210
Raveschot (Marie de) 171
Raymaekers (F.-J.-E.) 319, 509
Reber (Walter) 202
Rebeyrol (Léonard) 434
Recourt (Marie-Françoise de) 378
Rembry (Louis) 387

Rembry-Barth. (Dr) 387, 431
Regnauld (Etienne) 211
Regnaud (L.) 210
Renaud (Louis) 170, 211
Renaud (J.-B.) 290
Renauld 130
Renesse de Baar (abbé de) 345
Repelaer van Spykenisse 439, 515
Rethan (Anne) 117
Reusel (A. van) 168
Reverand (Marie-Colette Le) 164
165
Revie (Guillaume) 398
Reynaert (P.) 385
Reypens-Bayet (Ve Pierre-Jos.) 178
Richardot (Claude) 289
Richterich (Marie-Françoise de) 216
Ridder (l'abbé de) 110
Ridder (F. De) 348
Rionet 354
Robergot 463
Robert (Jules) 132, 433
Robert (L.) 468
Rodière (Roger) 396, 407, 407
408, 429, 439, 446, 451, 472
Rodolphe II 277, 470
Roelans 135, 135, 397
Roelans (David) 141, 147, 147, 148
148, 148, 148, 155, 155
155, 156, 157, 157, 157
158, 162, 170, 170
Roelans (Etienne) 270, 397, 398
Roelans (F.) 155
Roelans (Jean) 262, 262, 270, 270
Roelans (Nicolas) 264, 264
Roelante (Nicolas) 264
Roey (Jean van) 213
Roger (Julien-Joseph) 385
Roger-Ducos 463
Rogier (Reginald) 423
Rombaut (A.) 350, 362
Rompa (Eugène-Adolphe van) 178
Rompaey (J.-B. van) 145
Romulus (Henri) 323
Ronsse 363
Roose (Ambroise-Cyprien) 280
Roose (Joseph-Charles) 280
Roose (Jeanne) 220
Roose (Marie-Anne-C.-J.) 160
Roose (Pierre) 280
Roost (Jean van der) 166
Rooy (Marie De) 178
Rougerie (Mgr) 508
Rouhet 437
Rouvière (Me de la) 434, 435
Rovelasco (Isabelle) 382
Rudhall (Abraham) 449
Ruhlmann 380
Rullens (Jos.) 177
Ruysch (Jean) 138, 138, 139
Ryckel (Marie-Philippine de) 211
Rymenants (Ph.) 159

S

Sabbe 387, 388
Saet (M. van) 147, 148, 148
Saint-Moulin (Vincent De) 337
Salaire 461
Salatre 462
Saligo (Antoine) 150, 151, 151
152, 152, 152
Sandelin (famille) 466, 468
Sandelin (Edouard-Augustin) 467
468
Sandelin (Hyacinthe-Charles) 468
Sandelin (Jochim-Charles) 467
Sandelin (Joséphe-Joachim-Ch.) 468, 468
Sandelin (Marie-Joseph) 468, 468
Sandelin (Philippe-Jacques) 467
467
Sandelin (Pierre) 468
Sas (Charles) 229
Savoie (duc de) 276
Schaeft (Denis van der) 133
Schaeft (Gérard van der) 133
Schatten (Isabelle-Marie) 209
Schavinck (Guillaume) 287
Scheppers (Mgr) 234
Schetz (famille) 153, 153, 154
Schetz (Antoine-Ignace) 153
Schetz (Charles-Hubert-Aug.) 153
153, 153
Schetz (Erasme) 153, 153
Schetz (Lancelot) 153
Schetz (Gaspard) 153, 154
Scheurs (J.) 385
Schiller 440
Schippers (P.) 314
Schoonians (Marie) 169
Schoor (P.-F. van den) 181, 182
Schroot (de) 348
Schueremans (C.) 216
Schulman 407
Schuyte (Aert) 405
Sécus (Frédéric baron de) 160
Seels (Adrien) 139
Seillaert (Adrien) 419
Sekelmeister (D.-Z.) 367
Selb (J.-J.-J.) 326
Selderslaghs (N.) 229
Seps (Nathalie) 250
Serclaes (Anne-Placide t') 382
Serclaes (Aug.-Franç.-Nicolas t') 179, 179
Serclaes (Aug.-Jos.-Théod. t') 179
Serclaes (Ignace baron de t') 179
Serre (Marc Le) 380, 380
Servatius 438
Sestigh (chanoine van 't) 353
Settelle (Mathieu) 535
Seville (Isidore de) 186
Siardus (abbé) 131
Simon (Les) 259
Simon (Joseph) 237, 237, 237, 290
Simon (Louis) 290, 290

Simon (Nicolas) 290
Simon (L.) 289
Slegers (Henriette) 114
Snagels (Th.) 197
Snagels (Thérèse-Jeanne) 197
Snoeck 419
Snouck Hurgrouje 416
Snoy (Jean-Charles) 195, 195, 196
Sonnois (Marie-Alph.) 433
Sorgeloose (Adrien) 428
Sotin 301, 480
Sourdis (Henri de) 465, 466
Spanoghe (Antoine) 195, 195
Spangen de Herent (Hélène de) 283
Spangen d'Uyternesse (Charles baron de) 283, 284, 284
Spangen d'Uyternesse (Charles-Fr.-J. comte de) 284, 285
Spangen d'Uyternesse (Marie-J.-H. de) 283, 284
Spangen (comtesse de) 282
Spilbeek (Waltman van) 230
Spillemaeckers (J.) 124
Spinel (Laurent) 294
Spinola (Benoit) 366
Spinola (Simon) 366
Stahlschmidt (J.-C.-L.) 444
Stalle (Charles-Quentin van) 349
Stappaerts-Ceulemans (J.-B.) 326
Stedman (Fabian) 530
Steenackers (Em.) 123
Steelant (Jacqueline de) 196
Steenhaus (Wautier) 171, 171
Steenhuyse (Guillaume van) 171
Steenhuyse (Pierre van) 171
Steenhuyse (Wautier van) 171
Stein (baron de) 126, 160, 211 218, 221, 234
Steylaert (Adrien) 419
Steyvoort (van) 509, 509
Stobbaerts (Marie-Elisabeth) 388
Stobbaerts (le notaire) 388
Stockmans (J.-B.) 162, 163, 210
Stöpp (François) 535
Straten (Ed. van der) 350, 363 389
Streck (Henri) 433
Stury (Alice) 443, 443
Strydonck (J.-E. Van) 326
Stuyt (Jean) 531
Sudre 482
Swaan (Pétronille) 226
Swarts (E.) 351
Syen (F. t') 129
Symsin (Humphry) 451
Sypesteyn (Van) 417

T

Tambuyser (M.) 250
Target (de) 488
Tarlier 266, 273, 274, 281, 340 360, 382, 384, 415

Tart 462
Tent Laussal (Pre) 329
Terne (Thomas Du) 311
Teyssier des Farges 538
Thackrah (Benjamin) 530
Thésan (Louise de) 149
Thienwinkel (Godefroid van) 353
Thomas (Jules) 245, 246, 247
Thouvenel (Jean-Ignace) 288
Thys (Aug.) 328, 383
Thys (M. J.) 198
Timermans 259
Tolhuys 405
Tordeur (Jean) 268, 268, 265, 285
Tordeur (Thomas) 268, 268, 268 295
Tordeur (Thomas-François) 268
Tour (E. A. prince de la) 351
Tour et Taxis (Prince de) 398
Tour Ysolis (Jean de la) 468
Tourmegnie (Claude de) 383
Toussain (P.) 423
Tressens (G.) 297
Trez (Jacques) 239
Trier (les von) 247, 293
Trier (Grégoire) 292, 292, 293
Trier (Henri van) 395, 395
Trois (Guillaume) 247, 247
Tubbax 176
Tulpinck 412
Tutot 177

U

Ullens (François-Joseph) 220
Ullens (François-Pancrace) 220
220
Ullens (Herman-J.-E.-F.) 165
Ullens (Joseph) 165
Ullens (Me) 164
Ursel (famille d') 153, 154
Ursele (Barbe van) 154
Ursele (Catherine van) 154

V

Vaast (Augustin-L.-J.-N. baron de Saint) 175, 175
Vaast (Pierre baron de Saint) 175
Vachevene (Jacques) 365
Vaes (Jos.) 384
Valbelle (François de) 396
Valentyns (Matthias) 112
Valimbert (Marc de) 469
Vallée (Georges) 407, 428
Valois (Henri de) 437
Valois (Philippe de) 498
Vamberg (Pierre de) 365, 366
Vandercam (Marie-Cath.) 281
Varick (Marie-Thérèse-Fl. de) 280
Vaudeguche (Gilles) 398
Vauthier 481, 481
Vekemans (F.) 231

Vekemans (Joes) 116
Vels (comte de) 398
Vendelmans (J.) 142
Venne (Jean van den) 168
Verachter (Antonine-Is.-M.) 164
Verbeck (Jacques-Jean) 472
Verberght (Anne) 172
Verboven (Thérèse) 159
Verbroeckhoven (Ed.) 178
Verdi 532
Verdiesen (Corneille) 213
Verdonck (Antonine) 178
Verelst (Franç.) 124
Verhelst (Ferdinand) 209
Verheyen-Thissens (Jean) 178
Verhoeven (Anne-Cath.) 141
Verhulst (Barbe) 195
Veris (V.) 128
Verlinden (Glm.) 166
Vermeeren (Egide) 155
Vermoelen (Philippe) 316
Vermylen (J.-A.) 210
Vermylen (J.-B.) 210
Verschaffen (Henri) 196
Verschueren (Joseph) 148
Versteylen (Guillaume) 226
Vervoort (F.) 169
Vervrangen (Jeanne-Catherine) 196
Vervrangen (Jean-François) 196
Vertonghen (J.-J.) 197, 198
Vets (L.) 168
Veyder-Malberg (Jean, baron de) 211
Veyder-Malberg (Marie J.-E.-F. baronne de) 210
211
Villegas (de) 474, 475
Villegas (Diego de) 475, 475
Villegas (François-Gér.-Bath.) 474
Villegas (Gaspard-Bern.-Jean de) 473, 474, 476
Villegas (Jean-Dom-Jos.) 474
Villegas (Melchior de) 475
Villegas (Paul-Melchior de) 475
Villegas (Paul-Philippe de) 475
Villermont (comte de) 279
Villers (Léopold De) 358
Vinci (Léonard de) 492
Vinck (Corneille) 209
Vinck (Nicolas) 209
Vinck de Winnezeele (baron de) 429
Viotte 331
Vitry (Anne-Dorothé-Ph. de) 467, 468
Vivarie (chanoine) 463
Vleminck (Jean) 153
Vlierden (le doyen van) 221
Vloebergs (Isabelle-Marie) 249
Voorde (Egide van de) 147
Vos (Anne-Barbe de) 468
Vos (De) 386

Vos (J.-L. De) 385
Vranckx (P.-J.) 157
Vreysen (H.) 231
Vuylsteke (C.) 387

W

Waersegghere (De) 345
Wagemans (Corneille) 364
Wagemans (Pierre) 359
Wagemans (J. G.) 182
Waghemakere (Dominique De) 328
Wagheneyns (Médard) 362, 363
Wagheneyns (Simon) 362, 362
Waghevens (les) 192, 343, 358 361, 364, 365, 368, 368 369, 372, 373
Waghevens (Arnoud) 376
Waghevens (Corneille) 364, 365 376
Waghevens (Corneille II) 376
Waghevens (Cornelie) 376
Waghevens (Georges) 185, 185 194, 282, 297, 297 365, 368, 368, 369
Waghevens (Henri) 282, 297, 365 368
Waghevens (Jacques) 358, 358, 365
Waghevens (Jean) 368, 370, 376 376
Waghevens (Jeanne) 377
Waghevens (Marguerite) 376, 376
Waghevens (Médard) 360, 361 361, 362, 363, 363, 363 377
Waghevens (Pierre) 282, 282, 297 359, 360, 360
Wagheveins (Simon) 240, 241, 319 320, 362, 362
Wagheveins (Simon) 218
Wagheveins (Simon) 240, 360
Waghuemans (Médard) 361
Waha (Théodore-Jean-Ignace baron de) 272, 272
Waha (Louis b^n^ de) 271, 272, 272 272
Waha (Herman-Th.-J.-A. baron de) 272
Walle (Louis van de) 433
Walle (Thomas van der) 378
Walravens (F.) 299
Walters (B.) 443
Walwein (A.-C.-J.) 385
Wannemaeker (J.-B. De) 262
Wargny (Hector) 433
Wauters (Alphonse) 266, 273 274, 281, 340, 360, 382 384, 415
Wauters (Simon) 345
Wauters-vande Vorst (Charles) 178
Wavrin (Alphonse comte de) 338
Wavrin Villers au Tertre (comte Henri de) 337, 338

Wellens 167
Wellens (Jacq.-Th.) 174
Wellens (P.) 229
Werrebroeck (Jean-Berents) 428
Werve (famille van de) 232
Werve (Augustin van de) 232
Werve de Vorsselaer (B.-J.-G. van de) 231
Werve de Vorsselaer (Charles-B. comte van de) 232
Werve de Vorsselaer (Charles-Philippe van de) 232
Werve de Vorsselaer (Louis-P.-F. comte van de) 232, 232
Westerhuis (Walter) 367
Werterlinck (J.-M. De) 126
Westernach (Sébastien) 278
Weynants (Suzanne) 196
Wierinckx (Jean-Baptiste) 395, 395
Willems (Pierre-Jos.) 179, 180
Wilson (Thomas) 523
Windekens (Jean van) 385
Winter (Corneille De) 138, 138 139, 214, 214
Witlockx (Guillaume) 115, 115, 135 136, 228, 321, 321, 384, 843
Witlox (N.) 321
Witte (Anne-Marie de) 128
Woestenborgh (F.-M.) 141
Wolf (J.-F. De) 217, 218
Woters 504
Wörle (Antoine) 535
Wou (Gérard De) 367
Wuyts (Franç.) 173
Wymburch (Anne de) 275
Wynants (Hélène) 181
Wyns (Fr.) 158

Y

Yedeghem (Michelle d') 293
Ysebrant (Jean-Charles) 476
Ysebrant (Marguerite-Franç.) 476
Ythier (Nicole) 511
Yve (Gaspard d') 140

Z

Zeelstman (Jean) 162
Zerezo (Joseph) 349
Zizim 193

Table des Matières

Pages.

CHAPITRE I. *Cloches des villages de la province d'Anvers (troisième série.)* 110

Baelen-sur-Nethe 110
Beersse 113
Beersel 115
Berlaer 116
Bonheyden 121
Boom 123
Bornhem 125
Bouchout 127
Bouwel 128
Broechem 129
Calmpthout 130
Duffel 132
Edeghem 134
Gestel 139
Gierle 141
Hallaer 142
Heffen 146
Hersselt 149
Heyst-op-den-Berg 150
Humbeeck 159
Hoogstraeten 161
Hove 162
Keerbergen 165
Kessel 167
Lille 170
Massenhove 174
Morckhoven 176
Mortsel 177
Norderwyck 179
Oolen 180
Poederlé 181
Poppel 182
Pulderbosch 183
Puers 195
Pulle 198
Ranst 207
Reeth 208
Ryckevorsel 212
Rymenam 214
Santhoven 217
Schelle 219
Schooten 220
Turnhout 221
Viersel 228
Vorsselaer 231
Waelhem 233
Wavre-Notre-Dame 235
Wechelderzande 237
Westerloo 248
Willebroeck 249

CHAPITRE II. *Destruction des cloches du département de la Dyle* 252

Mesures décrétées contre les cloches 252
Leur destruction à Hautain 258
Pepinghen 259
Goyck 260
Goudtveerdighem 260
Lennick-Saint-Martin 261
Pamelle 263
Cumptich 265
Lombeke-Notre-Dame 267
Liedekerk 267
Sart-Dame-Aveline 268
Schipdael 269
Lennick-Saint-Quentin 269
Nerlinter 271
Roosbeeck 273
Bunsbek 274
Villers-la-Ville 274
Baisy 275
Vieux-Genappe 280
Hautain-le-Mont 282
Eysinghen 285
Suerbemde 286
Castre 286
Brage 287
Lembecq 287
Glabbeek 291
Herinnes 291
Oplinter 292
Bellinghen 293
Bogard 294
Hal 294
Merchtem 300
Jauche 302
Jodoigne 303
Tubise 303
Bruxelles 307

CHAPITRE III. *Anvers. Eglise Notre-Dame. La cloche Thomas* 310

CHAPITRE IV. *Cloches anversoises* 319

Eglise Notre-Dame 319
Eglise protestante 323
Eglise Saint-Antoine 325
Cloche de la bourse 327
Cloche de l'arsenal maritime 329
Hospice Saint-Nicolas 331
Eglise SS. Michel-et-Pierre 333

CHAPITRE V. *Fondeurs anversois et malinois* . . . 335

Les Van den Gheyn 335
Les Waghevens 358
Passchier Melliaert 377
François Fiefvet 379
Marc Le Serre 380
Van Lare 381

Gerard De Clerck 381
Melchior De Haze 382
Witlockx 383
Dumery 384
Alexis Julien 388
Les Aubertin 389

CHAPITRE VI. *Divers fondeurs* 391
Van Dale 391
Les frères Moer 392
Borgherlinck 394
Wierinckx 395
De Cock 396
Roelants 397
Van den Gucht 398
Cloches flamandes anonymes 399

CHAPITRE VII. *Les Sonnettes* 403
Johannes a Fine 403
Van den Gheyn 409
Witlockx 414
Dumery 414
Sonnettes anonymes 415
Sonnettes profanes 426

CHAPITRE VIII. *Inscriptions campanaires* 432

CHAPITRE IX. *Particularités historiques* 459
La destruction des cloches à Mons 459
Les cloches, butin de guerre 461
Les cloches des Sandelin 466
La cloche de Caroline de la Baume 468
La cloche de Fillièvres et les Villegas 472
Réglementation des sonneries 746
Monnayage des cloches 481

CHAPITRE X. *Us et Coutumes* 496
Les cloches communales 496
Les cloches décimales 499
Droit de cloches 504
La cloche du travail 505
Particularités diverses 508
Carillons d'autels 512
Roues à clochettes 516
Methodes de carillons 529
Cérémonies de bénédiction 534
Table des noms. 539

FIN

L'Egyptologie en Belgique

INTRODUCTION

Travaux antérieurs à 1800

En Belgique, comme du reste partout ailleurs, les connaissances relatives à l'Egypte furent longtemps très incertaines, et leur accroissement subit de fâcheux retards, de pénibles déceptions. Les renseignements épars fournis par les historiens grecs: Hécatée de Milet, Manéthon, Diodore de Sicile et d'autres, étaient fort insuffisants pour restituer les annales des dynasties pharaoniques. Hérodote lui-même, si souvent qualifié le père de l'histoire, ignora le sens caché des inscriptions encore intactes, s'étalant sur les murs. Il ne connut que des légendes populaires et, suivant l'observation de M. Maspéro, « les monuments furent pour lui comme un livre dont il s'amusa à regarder les images, sans savoir du texte, que ce qu'on voulut bien lui en dire ». Le fameux traité de Plutarque jetait à peine un jour douteux sur les idées religieuses répandues dans

la vallée du Nil. Des données plus précises ne pouvaient se tirer de la lettre du néoplatonicien Jamblique, ni de l'épître adressée par Porphyre à l'égyptien Anebon, deux documents publiés par l'helléniste anglais Thomas Gale (1). Les notions erratiques à glaner dans l'œuvre d'Eusèbe Pamphile, ou dans la *Cité de Dieu* de Saint-Augustin, dissipent fort peu les ténèbres des croyances antiques. Rien d'étonnant dès lors, que les progrès fussent lents; que se produisirent des affirmations audacieuses et les théories les plus étranges. Dans notre pays, la prime de la bizarrerie doit être décernée, sans conteste, à Jean van Gorp. Malgré quelques aperçus curieux, son *Niloscopium* (2) et ses *Hieroglyphica* (3) dénotent une imagination hautement fantaisiste. Les élucubrations de cet écrivain eurent peu d'écho, et nous ne nous attarderons pas à l'examen de ces incunables de l'égyptologie en Belgique. Relativement riche à l'étranger, cette science n'eut que de rares adeptes dans nos provinces; deux siècles environ s'écoulèrent avant qu'on pût constater une renaissance des investigations hiéroglyphiques.

L'abbé John Turberville Needham (4), nommé membre

(1) Texte grec-latin, Oxford, 1678. In-fol. — Depuis lors des éditions plus correctes ont été publiées, par Ch. Taylor (Chiswick, 1821) et par Gust. Parthey (Berlin, Nicolaï, 1857. In-8°)

(2) Dans *Origines Antverpianæ*. — Antv., ex off. Christ. Plantini, 1569, III.

(3) Idem, 1580, pp. 1-270.

(4) Né à Londres, le 10 septembre 1713, décédé à Bruxelles, le 30 septembre 1781. Par lettres patentes de Marie-Thérèse, Bruxelles 3 février 1769, il fut pourvu d'une prébende sacerdotale au chapitre de l'église de Notre-Dame, à Termonde. Promu chanoine à l'église collégiale de Saint-Vincent, à Soignies, il fut remplacé par Guillaume De Bruyn, par lettres patentes du 19 septembre 1776.

de l'Académie de Bruxelles dès sa fondation, et directeur de cette Compagnie, de 1769 à 1780, fut un habile naturaliste, l'auteur de nombreux travaux microscopiques. Collaborateur de Buffon, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, membre de la Société royale de Londres, il avait une réputation bien établie. Au cours de ses voyages en Italie, il eut connaissance d'une antiquité du Musée de Turin. Le morceau, disait-on, était un buste d'Isis, très ancien, en marbre noir, haut d'environ 60 centimètres, portant sur le front, les joues et la poitrine, 32 caractères fort singuliers. Needham les étudia et, aidé d'un Chinois né à Pékin, attaché à la Bibliothèque du Vatican, il arriva à cette conclusion étonnante, que chacun des caractères tracés sur le buste, avait, comme ceux des Chinois, une signification spéciale. Cette conformité admise, il conclut que pour expliquer les inscriptions égyptiennes, il faut avoir recours au chinois (1).

Dans un mémoire, publié en 1759, J. de Guignes (2), il est vrai, avait tenté de prouver, que les Chinois sont une colonie égyptienne; mais Needham, tout en rejetant cette opinion, soutenait que les caractères des chinois procèdent des hiéroglyphes. Le *Journal des Savants* rendit immédiatement compte de cette dissertation et, dans une note

(1) *De Inscriptione quadam Ægyptiaca Taurini inventa et characteribus Ægyptiis olim Sinis communibus exarata, Idolo cuidam antiquo, in Regia Universitate servato, ad utrasque Academias, Londinensem et Parisiensem, rerum antiquarum investigationi et studio præpositas, data Epistola.* — Romæ, 1761, ex typographia Palladis. Typis Nicolai et Marci Palearini, publica auctoritate. In-12°, 70 p., 1 pl.

(2) *Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie égyptienne.* — Paris, 1759. In-4°. Nouvelle édition, 1760, In-8°.

très développée (1), les arguments produits furent analysés et contredits formellement. Malgré l'approbation donnée à la thèse de l'académicien de Bruxelles, par le P. Pacquier et l'Anglais Wilcocks, en dépit de la démonstration que l'on tentait de tirer d'un volumineux dictionnaire chinois, le critique anonyme du *Journal des Savants* incitait à la prudence.

Dès l'année suivante, Joseph Bartoli, conservateur du Musée de Turin, publiait deux lettres au sujet des prétentions de Needham (2). Il débute en faisant remarquer, que le buste de Turin, n'est entré dans le dépôt confié à ses soins, qu'en 1739; que sa provenance est inconnue et son antiquité douteuse. De l'avis de plusieurs sculpteurs, la matière première du morceau sortait d'une carrière italienne, probablement piémontaise. Bartoli observe que l'antiquité n'offre pas d'exemple de statue chargée, comme celle de Turin, de caractères tracés sur le visage et la poitrine. Il est donc fort problématique, que le monument et les inscriptions soient égyptiens ou même d'un âge reculé. Dans sa seconde lettre, le conservateur du Musée de Turin, invoque le témoignage de Mylord Montaigue, du P. Gerdil et de plusieurs savants, pour confirmer ses observations (3).

Needham répondit en maintenant l'exactitude de sa copie

(1) Réimpression hollandaise, t. LXIII (1761), pp. 334-345.

(2) *Lettres de .. sur le buste en marbre et son inscription, qui sont dans le cabinet royal, et qui ont donné occasion à un écrit de M. Needham.* A Turin, 1762. In-4°.

(3) Malgré toutes nos recherches, nous ne sommes pas parvenus à trouver un exemplaire de ces lettres, et nous ne pouvons en parler que d'après l'analyse publiée dans le *Journal des Savants*, août 1762. — Réimpression hollandaise, t. LXIX, vol. 2, pp. 362-367.

et l'identité des caractères de l'inscription du buste, avec ceux du dictionnaire chinois (1).

La thèse était hardie, mais l'année suivante, un anonyme allait plus loin. Dans une brochure, éditée à Paris, il proclamait une découverte sensationnelle, annonçant au monde savant, que les hiéroglyphes n'ont jamais été employés comme écriture; qu'ils ne sont que des ornements d'architecture, des motifs de décoration, sans valeur alphabétique; que si par la suite, les prêtres égyptiens, dans un intérêt de domination, abusant de la crédulité du peuple, prétendirent trouver dans ces figures une calligraphie mystérieuse dont seuls ils avaient la clef, leurs explications arbitraires ne méritent aucune créance (2).

Les controverses soulevées par la publication de Needham ne s'apaisèrent que lentement. Ses vaines prétentions et la triomphante réfutation de Bartoli, sont rappelées par l'abbé de Guasco (3). Le chanoine de Pauw (4) insiste sur les méprises du premier directeur de l'Académie fondée à Bruxelles, par Marie-Thérèse, et constate que les caractères gravés sur le buste du musée de Turin,

(1) *Réponse aux deux lettres de M. Bartoli sur l'identité des anciens caractères égyptiens et chinois.* Turin, imp. roy. 1762. In-4°. C'est par erreur que le *Journ. des Savants (loc. cit.)*, affirme que cette *Réponse* fut imprimée sans nom de lieu. — Cf. QUÉRARD, *La France littéraire* et G. GAY, *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Afrique et à l'Arabie*, n° 1791. — Nous n'avons pu davantage nous procurer cette brochure de Needham.

(2) *Dissertation sur l'écriture hiéroglyphique.* Paris, 1762. — Cf. QUATREMÈRE. *Recherches sur la langue et la littérature de l'Egypte*, pp. 257-258.

(3) *De l'usage des statues chez les anciens.* Bruxelles, J. L. de Boubers, 1768, p 296.

(4) *Recherches philosophiques sur les Egyptiens et les Chinois*, par M. de P(auw). Berlin, 1773, t. I, p. 25.

n'ont aucune signification et sont l'œuvre du caprice d'un sculpteur moderne. Cependant, la discussion n'était pas épuisé. Une lettre, datée de Pékin, du 20 octobre 1764, adressée à la Société royale de Londres, par un R. P. de la Compagnie de Jésus, fut communiquée à Needham, pour avis et publication. En 1773, dans un volume édité à Bruxelles, il remplit sa mission, en insistant sur l'interprétation à donner au texte couvrant le buste de Turin. Il produisit des arguments nouveaux en faveur de son opinion, et développa ses considérations sur le génie de la langue des Chinois, la nature de leur écriture symbolique comparée avec celle des anciens Egyptiens. Cette publication est accompagnée d'extraits de deux ouvrages de J. de Guignes et de nombreuses planches, parmi lesquelles nous retrouvons la figure d'Isis (1). Je n'ai pu découvrir si ce dernier effort donna lieu à de nouvelles réfutations, mais le système de Needham fut soutenu par Poinsinet de Sivry. Ce savant proclame l'authenticité du monument de Turin,

(1) *Lettre de Pékin sur le génie de la langue chinoise et la nature de leur écriture symbolique comparée avec celle des anciens Egyptiens, en réponse à celle de la Société royale des sciences de Londres, sur le même sujet. On y a joint l'extrait de deux ouvrages nouveaux de M. de Guignes, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, relatifs aux mêmes matières. Par un père de la Compagnie de Jésus, missionnaire à Pékin.* A Bruxelles, J. L. de Boubers, 1773. In-4°, XXXVIII-49 p.; 3 ff. non paginés; 2 pll. cotées 1-2 et 27 pll. cotées XX-XLVI, (extraites de « *Philos. Trans.* » vol. LIX).

Le R. P. C. Sommervogel (*Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* II, col. 1168), attribue la *Lettre de Pékin* au R. P. Pierre-Martin Cibot (1727-1780). Cf. *Correspondance de Grimm*, II, 487-489 et *Nouvelles ecclésiastiques*, 14 février 1774, 25-28; et 21 février, 29-31.

D'autres ont cru que l'écrit publié par Needham émane du R. P. Amiot, mais celui-ci s'en est défendu dans une lettre du 28 septembre 1777.

en disant que c'est manifestement à tort, que l'abbé de Guasco et M. de Pauw avaient allégué que les caractères étudiés manquaient de signification. Opposant à ses adversaires: l'autorité de Piérius Valerianus, une statue de Sérapis publiée par le Cte de Caylus, les antiquités recueillies par Paul Petau, etc., Poinsinet de Sivry traduit à son tour, les hiéroglyphes déchiffrés par Needham et le venge des accusations d'ignorance élevées contre lui (1).

Trop longtemps peut-être, nous nous sommes arrêtés à l'examen de ces controverses et de leurs péripéties. La mésaventure de l'académicien de Bruxelles, nous prouve combien s'impose la défiance, lorsqu'on s'engage sur la pente, glissante et rapide, des conjectures. Mais, les longues discussions que nous venons de résumer, ont une portée plus générale; elles jettent un jour singulier sur l'état des esprits, la mentalité savante de la seconde moitié du XVIIIe siècle, à la veille des travaux crépusculaires de Zoega, Åkerblad, Sylvestre de Sacy, préludant aux magnifiques résultats de l'expédition française en Egypte et aux découvertes définitives de Young et de Champollion, véritables fondateurs de l'égyptologie.

(1) *Nouvelles recherches sur la science des médailles, inscriptions et hiéroglyphes antiques.* Maestricht, 1778. In-4o, 163-185 et pl. III.

L'Egyptologie depuis 1800

CHAPITRE I

Philologie

Après des affirmations incontestablement contraires, Champollion s'était rallié, en 1822, à l'opinion exprimée dès 1819, par le Dr Young. Il admit la valeur alphabétique des hiéroglyphes, leur emploi pour exprimer des sons. Avant sa mort prématurée, il put établir une *Grammaire* et un *Dictionnaire*. La Belgique ne restait pas étrangère au vif mouvement de curiosité qu'excitaient les nouvelles recherches; mais les grandes études égyptologiques, dont la base est la science technique du déchiffrement, eurent peu de représentants dans notre pays.

Une momie transportée d'Alexandrie à Smyrne, par M. de Lescluze, fut envoyée en Belgique. En 1823, son propriétaire l'exposa successivement à Bruges, et à Gand au Salon de la Société des Beaux-Arts. La notice publiée à cette occasion, dans le Messager des Sciences et des Arts (1), est accompagnée d'une planche.

(1) Année 1823, 412-414.

Sous le voile de l'anonymat, l'orientaliste Pierre-Léopold van Alstein, essaya dès 1826, la traduction de l'inscription d'un vase canope, en albâtre, dont le couvercle est surmonté d'une tête d'épervier (1).

Comme en France et ailleurs, après la disparition de Champollion, l'égyptologie subit en Belgique un temps d'arrêt. Les théories nouvelles n'étaient du reste pas acceptées sans débat. Se déclarant disciple de Spohn, affirmant le symbolisme des caractères hiéroglyphiques, Seyffarth soutenait hardiment dans le *Journal de Leipsig* et ses nombreux ouvrages, la fausseté des prétendues découvertes faites en Angleterre et en France (2). Se basant sur des arguments analogues, le comte L.-N.-P. de Robiano se livra à l'étude des hiéroglyphes et de la langue de l'Egypte. Son mémoire, publié à Paris en 1834 (3), contient une analyse comparée de l'inscription de la pierre de Rosette. Hanté par le doute et l'irrésolution, il combat la version proposée par Young et termine son étude, en exprimant l'avis que, pour le déchiffrement des écritures égyptiennes, il ne faudra probablement avoir recours, ni au copte, ni à quelque langue connue que ce soit. En désespoir de cause, revenant aux idées émises par de Guignes, il incline à croire, que les clefs chinoises pourraient peut-être, donner la solution du problème. Esprit cultivé, linguiste érudit, de Robiano aborda les matières les plus diverses; mais, dans tous ses travaux, surtout dans ses ouvrages de polémique, son intelligence apparaît fort déséquilibrée (4).

(1) *Messager des sciences et des arts*, 1826, 129-135.

(2) G. Seyffarth. *Rudimenta hieroglyphices*. Leipzig, Barth, 1826. In-4°.

(3) Imprimerie royale. In-4°, 2 f. lim., 83 p. et atlas in-plano de 15 feuilles.

(4) Connu sous le prénom d'Alois, de Robiano naquit à Bruxelles, le 1er

Pendant une longue période, les recherches philologiques furent négligées; elles eurent leur renaissance en Belgique, au sein de notre Compagnie. En 1866, un de nos confrères, l'abbé Daury, nous présenta une dissertation sur l'*Etat actuel des études égyptiennes*. Dans l'appendice de son exposé, il tentait le déchiffrement d'une inscription hiéroglyphique, gravée sur un rocher entre Assouan et Philæ et dont le texte avait été publié par Lepsius (1). Daury la datait du règne de Ramsès II, et accompagnait sa version de notes lexicologiques et grammaticales. A la séance du 18 février, les commissaires Hagemans et Legrand présentèrent leur rapport et l'Académie vota l'insertion du mémoire (2).

Daury fit encore preuve de ses connaissances spéciales en collaborant au projet de F. Glavany, d'un monument commémoratif à élever à l'entrée du canal de l'Isthme de Suez (3). Il fournit pour cette œuvre, d'ailleurs non réalisée, le texte des inscriptions hiéroglyphiques et assyriennes cunéiformes.

Suivant la même voie, L. Delgeur vous présenta, en 1873, une étude sur le *Rituel funéraire des anciens Egyptiens*. Ce mémoire établit la succession des découvertes et de la

juillet 1793 et décéda à Louvain, le 19 juin 1858. Entré en 1814, au noviciat des Pères Jésuites, il le quitta en 1818. Il y revint cependant, fut admis aux premiers vœux en 1825, et abandonna définitivement la vie conventuelle en 1829, pour devenir prêtre séculier. Au bout de quelque temps, il renonça complètement au sacerdoce. — *Biographie nationale*, t. XIX, article de A. DE RIDDER.

(1) *Denkmäler aus Ægypten und Ethiopien*, III, pl. 175*b*.

(2) *Acad. d'Arch. de Belgique. Bull.* (2e série des Annales), p. 108. — *Ann.* XXII, 2e série, II, pp. 101-127, 3 pll.

(3) Publication in-folio. Bruxelles, Ch. Lelong, s. d., 19 feuillets.

publication des divers fragments du *Livre des Morts*. Notre confrère examine la valeur relative des différents textes, écrits tantôt en hiéroglyphes, tantôt en caractères hiératiques. Il rappelle les controverses qui s'élevèrent au sujet de leur chronologie et examine le classement rationel proposé par les spécialistes, ainsi que la restitution du canon fixé paraît-il, du temps des rois Saïtes. Champollion et Le Normant considéraient le *Rituel* comme formant un tout régulier, conçu d'un seul jet. Delgeur constate l'abandon de cette thèse et se range à l'avis des Egyptologues qui admettent, que le *Livre des Morts* est la réunion de textes distincts, dont plusieurs remontent au moins à la XVe dynastie et, peut-être, plus haut; tandis que d'autres fragments sont d'une date bien postérieure.

L'auteur joint à sa notice une traduction des textes illustrant un tableau, où se déroulent les scènes de la psychostasie (1). Le mémoire de notre confrère n'était que l'introduction d'un ouvrage plus considérable. Dans un rapport très fouillé, M. Daury, l'un des commissaires désignés par l'Académie, réclama un exposé plus complet des conceptions religieuses à tirer du *Rituel funéraire* et tenta lui-même de suppléer cette lacune (2).

L'élan était donné, et nous voyons les travaux philologiques se succéder rapidement. Un avocat gantois, A. Massy, publie une traduction du *Livre des Morts*, d'après un manuscrit hiéroglyphique, édité par l'administration du British Museum, sous le titre de *Papyrus of Nebseni*. Ce précieux document, trouvé à Memphis, date de la XVIIIe dynastie. Le jeune égyptologue s'attaquait à des

(1) *Académie roy. d'arch. de Belgique. Ann.* 2e série, t. IX, pp. 613-672.
(2) Idem. *Bulletin*, 2e série, pp. 675-685.

difficultés sérieuses et déclarait, qu'à raison de l'état d'incorrection de l'écriture et de l'obscurité des problèmes soulevés par des allusions mythologiques inconnues, il ne prétendait pas à une version définitive (1).

Poursuivant ses études, Massy fit autographier les papyrus de Leyde, nos 1347 et 1349, en les accompagnant d'une interprétation approximative. Ces manuscrits appartiennent à la classe, nombreuse dans l'ancienne Egypte, des papyrus magiques. Le premier est un essai d'écolier malhabile; il est couvert des corrections à l'encre rouge, du professeur amendant le devoir de son élève. La gracilité de l'écriture et l'emploi de plusieurs mots empruntés aux langues sémitiques, datent ce texte d'une période de décadence. A raison des mutilations du manuscrit et des difficultés de déchiffrement, la traduction qui l'accompagne est plus ou moins exacte. Le second papyrus contient des incantations pour se préserver de la morsure des animaux. Les caractères graphiques sont d'une lecture facile, la version peut être regardée comme à peu près définitive (2). L'année suivante, il entreprit la traduction d'un choix de textes appartenant aux formes diverses de la littérature égyptienne. Ce receuil contient dix-sept morceaux relatifs aux matières religieuses, à la poésie, aux récits historiques, aux inscriptions géographiques et monumentales, et au genre épistolaire. Sans grande préoccupation de style et parfois avec quelque obscurité, l'auteur s'attache surtout au rendu fidèle du sens littéral, mais aucun commentaire philologique ne justifie ses versions (3). Bientôt après parut

(1) Gand, Fr. Waem-Lienders, 1885. In-8o, 90 p.

(2) Gand, Engelcke [1885]-1886. In-4o, 31 p. Autographie.

(3) Idem, 1886. In-8o, XI — 50 p.

un ouvrage destiné à l'initiation des commençants. Massy mit au jour un *Manuel de la langue démotique*, comprenant un abrégé grammatical et des textes avec transcription et traduction (1). Un glossaire du roman de Setna paraît immédiatement après (2). Ce fut la dernière œuvre d'un égyptologue rempli de promesses, enlevé avant d'avoir pu donner la mesure de son talent (3).

Nous devons à E. M. Coemans un *Manuel de la langue égyptienne* (4). C'est l'œuvre d'un débutant formé par l'étude de la Chrestomathie du savant de Rougé. Elle fut présentée à l'Académie royale de Belgique, par le professeur A. Wagener (5). La première partie, la seule publiée, ne concerne que les écritures égyptiennes.

Après avoir tracé un tableau des hiéroglyphes, dans leurs signes phonétiques — alphabétiques, syllabiques, idéographiques — avec leurs déterminatifs, Coemans s'occupe en détail, du syllabaire hiératique et du démotique. Un court appendice sur la paléographie copte, suit l'examen des différents systèmes, qui servirent à retracer les sons de la langue égyptienne. Au témoignage de M. Maspéro (6), le syllabaire hiéroglyphique est très complet, et comprend non seulement les formes de l'âge classique, mais aussi

(1) Idem. In-4° XII — 90, p. Autographie.

(2) Idem. 16 p. Id.

(3) Notice nécrologique. *Mess. des Scienc. hist.*, 1887, 504.

(4) Gand, Engelcke. Paris, Leroux, 1887. In-4°, 2 f. lim, 153 pages autographiées. — C. R. par G. Maspero *(Revue critique d'histoire et de littérature*, t. I, p. 601) et par A. R. *(Le Muséon, revue internationale*, t. VI, 1887, pp. 504-506).

(5) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3e série, 1887, pp. 139-141.

(6) *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1887, I, p. 601. — Cf. *Le Muséon*, Revue internationale, VI, 1887, pp. 504-505.

celles de l'époque ptolémaïque, même les modalités qu'ont fait naître les monuments découverts du temps des pyramides. Quelques omissions ou des erreurs de classement sont seules à signaler. Les chapitres consacrés à l'hiératique et au démotique, excellents d'intention, sont d'une exécution médiocre; la graphie ne reproduit pas suffisamment la physionomie des caractères originaux.

Préparé par de fortes études, docteur en philosophie et lettres, Coemans fut chargé de cours à la section normale d'histoire, à l'Université de Gand. Il n'obtint pas les succès mérités par son labeur; trop tôt, il fut accablé par la maladie.

Un de nos anciens présidents, le très sympathique G. Hagemans, dressa un *Lexique hiéroglyphique français* et *français hiéroglyphique*. La réussite ne répondit pas à l'effort, et l'œuvre tomba dans l'oubli.

Choisissant parmi les multiples auxiliaires de la langue hiéroglyphique, un docte professeur, M. A. Colinet, étudie les verbes *au* et *tu (être)*. Le premier sert à former les temps du verbe passif, tandis que le second, est la caractéristique de la voie passive et du participe; tous deux, ont une fonction qui leur permet d'entrer dans les mêmes combinaisons temporelles. Des exemples cités, l'auteur déduit, qu'à l'égard des formes en *tu*, les formes en *au*, impliquent souvent l'idée de simultanéité, de corrélation; « si bien que parfois, pour en rendre pleinement le sens, il faut les traduire par le participe, ou bien encore par l'indicatif précédé d'une conjonction temporelle ou d'une particule copulative, adversative, etc. » (1).

M. Colinet étendit ses recherches et dans un savant

(1) *Mélanges Charles de Harlez*. Leyde, E. P. Brill, 1896, pp. 82-85.

mémoire, il étudia le mécanisme général de la conjugaison hiéroglyphique. L'examen des auxiliaires proprement dits, des pseudo-auxiliaires et des auxiliaires syntaxiques, forme la matière de trois sections. Les conclusions philologiques qui se dégagent de cet exposé sont résumées brièvement (1).

Une judicieuse analyse de la dissertation du R. P. A. M. Durand, sur le pronom en égyptien et dans les langues sémitiques (2), est également due à M. A. Colinet. Tout en formulant certaines réserves, il applaudit aux ingénieuses hypothèses du savant jésuite (3).

Au mois de février 1887, le service égyptien des Antiquités, avait mis au jour la chapelle funéraire du prince Wazmose. Pendant l'hiver 1901, M. Capart, de passage à Louqsor, acquit pour les musées royaux de Bruxelles, un monument provenant de cette sépulture. Malheureusement brisé, il consiste en une statue d'homme assis sur un siège, dont les trois côtés sont couverts d'inscriptions. Avec la collaboration du professeur Spiegelberg, de Strasbourg, M. Capart entreprit l'étude de cette statue tronquée (4).

Après avoir rappelé les diverses opinions émises par les égyptologues, au sujet de l'état civil du prince Wazmose, il décrit la partie conservée du personnage et se livre au déchiffrement des inscriptions. Les textes figurant sur le tablier et la partie antérieure du siège, ont peu d'importance; l'intérêt réside dans les hiéroglyphes, tracés au dos, en lignes verticales. Les caractères de la partie supé-

(1) *Le Muséon*, nouvelle série III, (1902), pp 235-266 et 327-350.

(2) *Journal asiatique*, mai-juin 1895.

(3) *Le Muséon*, XV, 1896, p. 206.

(4) *Ann. de la Soc d'arch. de Brux.* t. XVI, 1902, p. 160-169. — Cf. *Bull. des Musées royaux*, 1902-1903, p. 22.

rieure de la plupart des colonnes, font défaut, ce qui provoque naturellement des lacunes, tout en permettant une lecture. d'où il résulte, qu'en l'an XX de son règne, Aménophis III, se trouvant à Memphis, y rendit un décret, élevant Neb-nefer, chef des mesureurs des greniers des biens de mainmorte. à l'emploi de chef des mesureurs d'Amon; charge qui impliquait probablement une juridiction plus étendue. Le nouveau promu est remplacé par un nommé Huy; le décret royal est transmis au grand prêtre d'Amon. En présence du collège sacerdotal, on procéda à l'installation de Neb-nefer, et le scribe de la cour rédigea un procès-verbal dont l'inscription est peut-être la copie. L'auteur conclut, que sous le règne d'Aménophis III, la nomination des hauts dignitaires émanait du souverain; que cette prérogative ne fut pas maintenue; que l'indépendance du pouvoir religieux se développa et finit par dominer l'Egypte. Nous assisterions à une véritable querelle des investitures, pareille à celle qui troubla l'Occident au cours du moyen âge.

Il faut signaler ici des sources spéciales pour l'histoire des pharaons, des inscriptions cunéiformes inattendues, venant se joindre aux documents hiéroglyphiques et apporter leur contingent d'informations. A la fin de l'année 1887, on retirait d'innombrables tablettes des ruines de Khoutnaton, aujourd'hui Tell el-Amarna, sur la rive droite du Nil, en aval de Siout. En majeure partie, elles furent acquises par le British Museum et la collection berlinoise, d'autres demeurèrent en la possession de Bouriant; ce qui était resté aux mains des fellahs est peut-être perdu à jamais. De dimensions inégales. la plupart de ces tablettes d'argile. n'ont subi aucune cuisson; leurs couleurs, très variées, passent par toutes les gammes du brun, du gris, du jaune

et du rouge. Cette diversité, indicatrice de la nature géologique du sol exploité, peut servir à la détermination de leur origine. Les nombreuses inscriptions qui les couvrent, appartiennent au genre épistolaire. Dans les lettres assyriennes, les formules obséquieuses prennent une place importante; il en résulte que l'on a, presque toujours, dans les documents de l'espèce, moins de renseignements que de texte. Celui-ci est tracé en caractères cunéiformes. Si les types employés sont généralement connus, à Tell el-Amarna l'écriture se distingue cependant par des formes nouvelles. Plusieurs des lettres découvertes, émanent d'un roi de Babylonie, *Burraburiyas;* de *Tusratta* roi de Mittanni et du souverain *Alasiya;* d'autres proviennent d'officiers égyptiens servant en Syrie et en Palestine. Parfois, elles sont adressées à des fonctionnaires, mais surtout aux pharaons *Immuriya* et *Nipkhurririya*, rois du pays de *Mitsri* (Egypte), ainsi qu'à la reine *Tiyi*. Dans les deux premières de ces appellations, les égyptologues reconnurent sans peine, les prénoms d'Aménophis III et IV, de la XVIIIe dynastie (xve siècle av. J. Ch.). Tiyi désigne la célèbre épouse du premier de ces rois et la mère du second.

Le R. P. A. Delattre, un assyriologue belge dont la science reconnait l'autorité, s'empressa d'étudier cette trouvaille d'un intérêt capital. Son érudition s'applique à l'examen des caractères; il énumère leurs particularités, leurs détails graphiques; il discute les opinions émises, les problèmes philologiques soulevés. Les tablettes de Khoutnaton fourniront-elles de nouveaux éclaircissements sur l'infiltration de l'élément sémitique dans l'idiome égyptien? L'auteur estime que d'autres facteurs sont à considérer; que le voisinage des Chananéens, surtout des Phéniciens et des Arabes affluant dans la vallée du Nil, suffit à expliquer

ce phénomène. Certes, par leur nature même, les textes découverts surpassent en importance la plupart des autres monuments de l'ancien monde oriental. Il ne faut cependant pas s'exagérer leur valeur, outrer les espérances qu'elles éveillent, car « les inscriptions cunéiformes ont toujours plus promis que donné, tant à cause de leur maigre contenu, que de l'impuissance de l'assyriologie » (1).

Dans un mémoire complémentaire, le R. P. A. Delattre utilise des renseignements nouveaux, corrobore ses opinions et réfute les critiques de ses contradicteurs (2).

Poursuivant ses études, il publia dans une revue anglaise (3), en même temps qu'une traduction intégrale, la transcription du texte de trois lettres du recueil de Hugo Winckler (4). Le savant jésuite adressa au même périodique (5), le texte et la traduction d'une dizaine de lettres, contenant des renseignements sur *Azirou*, un des officiers ou vassaux qui, de Syrie et de Palestine, correspondaient en assyrien avec le roi d'Egypte et ses ministres ; elles sont extraites du recueil que nous venons de citer (6). D'autres lettres de Tell el-Amarna, avec traduction et commentaires, paru-

(1) *La trouvaille de Tell el-Amarna. Revue des Quest. scient.*, XXV, 1889, 143-181.

(2) *Les inscriptions de Tell el-Amarna.* Idem, XXVI, 1889, 79-98. — Tiré à part. Paris, Leroux, 1889. — Cf. Maspéro. *Revue critique*, 1889, 382. — Loysy. Id., 361. — Peiser. *Philol. Wochen schrift.*, 1889, 4. — Cosquin. *Moniteur Univ.*, 1889, 22 nov. — Flemming. *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 3. — B[onghi]. *Cultura*, IX, 12.

(3) *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, XIII (1890), 127-133.

(4) *Der Thontafelfund von el-Amarna herausgegeben*. Berlin, 1889-1890, n° 3, 1 et 29.

(5) N° de mars 1891, 215-231.

(6) Hugo Winckler, *loco cit.*, n°s 39, 40, 36, 91, 92, 38, 31, 33, 32 et 76.

rent, en 1891, également dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archœology.*

En clôturant l'énumération d'une série de travaux, dus à nos compatriotes et relatifs à l'interprétation des textes hiéroglyphiques, nous ne pouvons nous abstenir de mentionner d'importantes contributions aux études philologiques et archéologiques, publiées dans des recueils belges, par d'éminents égyptologues étrangers: A. Wiedemann (1), F. Robiou (2), E. Lefebure (3), R. de La Grasserie (4), K. Piehl (5) et d'autres. Les problèmes que soulèvent l'état primitif de l'Egypte, l'âge de la pierre, du bronze, l'origine du fer dans la vallée du Nil, des matières diverses, sont examinees dans la *Revue des questions scientifiques* (6).

Avec les ptolémées, la langue de l'Hellade s'introduisit en Egypte; à dater de cette époque, nous avons à tenir compte de cet élément linguistique et des idées nouvelles dont il était l'expression.

(1) *Le Muséon*, III, 1884, 117-126; V, 1886, 79-102; VI, 1887, 290-297; VIII, 1889, 211-225 et 309-318; X, 1891, 42-55 et 199-205; XIII, 1894, 357-382 et 450-463; XV, 1896, 40-53; Idem, nouvelle série, IV, 1903, 111-123.

Mélanges Charles de Harlez, 1896, 372-380.

(2) *Le Muséon*, I, 1882, 295-303; II 1883, 298-302 et 338-347; III, 1884, 539; IV, 1885, 90-104, 318-337, 453-465; V, 1886, 466-486; VI, 1887, 91-99; 189-208, 311-325; VIII, 1889, 501-519.

(3) *Revue des Quest. scient.*, XII, 1882, 626-627. — *Le Muséon*, XII, 1893, 155-163; XIII, 1894, 482-502; XIV, 1895, 316-325 et 447-471.

Mélanges Charles de Harlez, 170-175.

(4) *Le Muséon*, XIII, 1894, 78-88, 149-175, 269-298, 321-346.

(5) *Le Muséon*, I, 1882, 104-105, 586-594 et 289-295; II, 1883, 82-92; VI, 1887, 209-214.

Mélanges Charles de Harlez, 322-325.

(6) XLVII, 314; XXXIII, 297; XXVIII, 311; XXXII, 314; XXX, 662; XII, 626; XXII, 268; XIX, 642.

En 1874, M. Delgeur communiqua à l'Académie, quatre *ostraca* (1); trois, portant des textes grecs, le quatrième, une inscription démotique. Ce dernier, ainsi que l'un des *ostraca* grecs, étaient brisés et incomplets. Il les avait recueillis dans l'Ile de l'Eléphantine, pendant son voyage en Egypte, et vous soumettait ses tentatives de déchiffrement des textes grecs, en annonçant le projet d'une étude approfondie, malheureusement non réalisé.

Deux inscriptions grecques d'Egypte acquises en 1901, par M. J. Capart, furent d'abord publiées par MM. Seymour, de Ricci et Strack (2). La première, sans grande importance et tronquée, est une dédicace à Horus, datant du règne d'Antonin, de Marc Aurèle ou de Caracalla. La seconde, judicieusement restituée par les éditeurs, remonte aux années 114-108, av. J. Ch. Dédiée à Isis, Sérapis, Horus (?) et à la divinité inconnue Anchoris ou Anchorinis, en faveur de Cléopatre III, de Ptolémée X Soter et de la seconde femme de celui-ci, Cléopatre Séléné, elle présente un intérêt tout particulier, en nous révélant une nouvelle divinité égyptienne et en précisant la généalogie des ptolémées. C'est en effet le seul document authentique où figurent le nom de Cléopatre Séléné, la preuve du changement de nom de cette reine, et de la descendance qu'elle donna à Ptolémée. Notre confrère, M. F. Cumont, conservateur adjoint des Musées du Cinquantenaire, a fait connaître ces inscriptions en Belgique (3).

(1) *Acad. d'Arch. de Belgique. Bull.* 2e série des Ann., pp. 883 et 897-899.

(2) *Archiv. für Papyrusforchung*, 1903. p. 445. — Cf. *Bull. épigr. de l'Egypte romaine*, p. 552, et *Inschr. aus Ptolemäischer zeit.*

(3) *Bull. des Musées roy. des Arts décor. et Industriels*, 2e année 1902-1903, p. 91.

Les papyrus grecs égyptiens se répartissent sur une dizaine de siècles; remontant aux premiers ptolémées, ils conduisent très loin dans la période byzantine. On peut les diviser en deux classes; les uns sont littéraires, les autres documentaires. La première catégorie a provoqué une véritable renaissance de la littérature grecque et la restitution d'œuvres nombreuses; la seconde, donne les détails, les plus minutieux, sur la vie et l'administration de l'Egypte à l'époque gréco-romaine.

Le Musée du Cinquantenaire ne possédait aucun spécimen de ces survivances de la civilisation hellénique répandue au bord du Nil, lorsque, à raison de sa participation pécuniaire annuelle, il reçut, en 1904, de l'*Egypt exploration fund*, un lot important de vingt papyrus grecs. M. Jean De Mot en publia un inventaire sommaire, précédé d'une courte notice sur les documents de l'espèce (1). Deux de ces manuscrits appartiennent à la littérature. Un fragment de l'Odyssée contenant le début du XIXe chant, est écrit en petites onciales penchées; les notes en cursives au verso, sont du IIIe siècle. L'autre pièce est un passage du début de l'Andromaque d'Euripide (vers 5-48), le tragique le plus goûté en Egypte. Le texte occupe le verso de la feuille, tandis que le recto est resté blanc, sauf une syllable d'un mot inachevé. Les dix-huit numéros restant, sont documentaires et se rapportent à divers sujets: des réclamations relatives à l'exemption du service militaire ou de l'impôt personnel; la publicité des ventes d'immeubles sous la surveillance de fonctionnaires chargés de la police des marchés; une convention constatant la cession d'un commerce de parfumerie; un contrat de mariage, des fragments

(1) Idem. 3e année, 1903-1904, pp. 92-94.

de correspondance privée, sont la matière d'une série d'actes évoquant une vision nette et intense du corps social et des mœurs.

A la séance publique de l'année dernière, un de nos membres correspondants, M. l'abbé Zech, présenta un intéressant résumé de l'état actuel des travaux de papyrologie grecque et des progrès de cette science (1). La lecture de notre confrère absorba l'attention générale et initia le public à des sources nouvelles, ignorées par le plus grand nombre. Déjà en 1893, H. J. Biegelaar avait rendu compte de l'important recueil des paryrus égyptiens de la Bibliothèque vaticane, publié par Horace Marucchi. Cette collection comprend des documents de toutes les époques (2).

Parmi les questions du concours annuel ouvert, en 1907, par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, figura: le Recueil des termes techniques, relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Egypte romaine, que l'on peut extraire des Papyrus et des Ostraca grecs. Les rapporteurs estimèrent que, malgré ses mérites, le seul mémoire soumis à leur appréciation, devait être revisé; qu'il y avait lieu de prolonger le concours d'un délai de deux ans. L'Académie adopta ces conclusions (3).

H. Brugsch divise l'histoire de la langue égyptienne en cinq périodes: le vieil égyptien, ou langue de l'ancien empire; le nouvel égyptien, ou l'idiome du nouvel empire; le vieux démotique, depuis le temps des Ethiopiens et des Sahites jusqu'à la fin de la domination persane; le nou-

(1) *Acad. roy. de Belgique. Bull*, 1907, pp. 173-182.

(2) *Dietsche Warande*, VI, 1893, pp. 480-484

(3) Rapport de MM. Waltzing, Fr. Cumont, et Cte Goblet d'Alviella. — *Acad. roy. de Belgique. Bull. de la Classe de lettres*, 1907, pp. 172-184 et 373-374.

veau démotique, au temps de la domination grecque et romaine; enfin, le copte, depuis le milieu du IIIe siècle avant Jésus-Christ (1).

La langue et la littérature des Coptes sont intimement liées à l'égyptologie, car dans leur forme antique, elles ont fourni la clef du déchiffrement des hiéroglyphes.

Le dialecte *sahidique*, ou *thébain*, parlé sur les rives du Nil, depuis la ville de Minyeh jusqu'aux frontières de la Nubie, est celui qui se rapproche le plus de l'égyptien primitif. Son étude et l'examen de ses congénères, sont de la dernière importance pour le déchiffrement des textes hiéroglyphiques, hiératiques ou démotiques, au cours de leurs évolutions séculaires.

Des savants belges ont contribué au succès de ces investigations.

En 1853, Félix Neve, professeur à l'Université de Louvain, connu par de nombreux écrits sur les langues orientales, résumait les travaux de l'érudition chrétienne, sur les monuments de la langue copte (2). Son collègue à la même université, M. Adolphe Hebbelynck, aujourd'hui Recteur Magnifique, publiait en 1891, une étude sommaire, sur la langue copte et sa littérature (3). Poursuivant ses recherches, le docte professeur scruta l'origine de certaines particules (4) et étudia un manuscrit de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, intitulé: « Les mystères de lettres grecques ». Ce codex, souvent dépouillé et même copié en entier, était resté inédit. L'obscurité des idées émises par l'auteur, la construction embarrassée de sa

(1) *Die Ægyptologie*, Leipzig, 1891, p. III.
(2) *Revue catholique*, 4e série, t. I.
(3) *Le Magasin littéraire*, 8e année, 1891, 2e semestre, t. II, p. 93.
(4) *Le Muséon*, XI, 1892, pp. 145-150.

phrase, les fautes de tous genres qui déparent le manuscrit effrayaient les premiers commentateurs. M. Ad. Hebbelynck n'a cependant pas reculé devant la tâche. Il résulte de ses investigations, que le vrai nom de l'auteur est l'apa Sebas, et non Atasios, comme l'a cru le rédacteur du catalogue d'Oxford; qu'en classant ce manuscrit parmi les documents gnostiques, on a tenu compte plutôt de son mysticisme que du fond de sa doctrine. Les commentaires concernent spécialement une page curieuse consacrée à l'interprétation cosmologique du Delta (1).

Nous ne pouvons négliger de mentionner ici, une note savante du Révérend Père J. van den Gheyn, sur les opinions émises par le Docteur O. von Lemm, qui publia naguère des fragments en langue copte, des actes apocryphes des apôtres. Notre érudit confrère discute le véritable sens qu'il faut attribuer au mot ἑρμητάριον, et établit, sur des preuves irréfragables, que ce vocable n'a pas pour racine ἔρμα, *soutien appui* (furca), mais désigne « un bois auquel on attachait les martyrs pour les déchirer avec des ongles de fer » (2).

L'Ecole d'Alexandrie et son enseignement philosophique furent longuement étudiés par le R. P. V. de Courtebourne (3). Son important mémoire servit de base à la notice que publia le R. P. A. Lebrocquy, sur les précurseurs païens du rationalisme moderne (4).

(1) *Le Muséon*, nouvelle série, I (1900), pp. 5-36, 105-136, 269-300, et II (1901), pp. 5-33, 369-414, 3 pll. — Cf. *Mélanges Charles de Harlez*. Leyde, 1896, pp. 127-132.

(2) *Mélanges Charles de Harlez*, pp. 321-324.

(3) *De Origine doctrinæ S. S. Trinitatis.* Autographié.

(4) *Précis historiques*, 1875, pp. 312-318, 333-341, 372-379, 388-394, 413-421, 445-453.

CHAPITRE II

Archéologie

Si la lexicologie égyptienne, la grammaire des inscriptions hiéroglyphiques, n'ont trouvé en Belgique que de rares adeptes, l'histoire des races qui peuplèrent la vallée du Nil, les manifestations des sciences et des arts dans ce mystérieux pays, n'éveillèrent guère davantage la curiosité de nos compatriotes. De 1830 à 1834, P. Marlin, ancien officier du génie militaire, professeur agrégé à l'Université de Liége, publiait une série d'études sur l'histoire de la civilisation (1). Les parties relatives à l'Egypte parurent en une mince brochure sans importance, qu'il nous suffit de mentionner. En 1861, un ancien membre de notre Académie, E.-M.-O. Dognée, étudia les constructions des pharaons, pendant la période d'indépendance nationale (2).

Avant les fouilles exécutées, en 1837, par le colonel anglais Howard Wyse (3), l'origine des pyramides et leur desti-

(1) *Recueil encyclopédique belge*, t. I-IV.

(2) *Les Monuments égyptiens*. Liége, F. Renard, 1861.

(3) *Operations carried on at the pyramids of Gizeh, in 1837*. London, 1840, 2 v. gr. in-8°, figg. et pll.

nation suscitèrent des conjectures aussi diverses que parfois baroques. Tantôt, on soutint qu'elles furent les tombeaux des dieux de premier ordre, tantôt que Hermès, prévoyant le déluge universel, les édifia et s'y enferma avec ses livres sacrés et tout ce qu'il avait de précieux. Au XVIIIe siècle, un médecin allemand se demanda même, si les pyramides, n'étaient pas une représentation de l'immortalité de l'âme (1). Simon Witte estime que ce sont des soulèvements basaltiques résultant de l'explosion de volcans souterrains (2). Les rapprochant des tours à degrés de Belusse, en Chaldée, des savants en ont fait des observatoires astronomiques, d'autres, des gnomons gigantesques absorbant leur ombre au solstice d'été. Suivant Dupuis, ce sont des monuments élevés à la Nature et consacrés, comme les obélisques, au dieu Ra. A. Gladish accentue cette thèse et s'inspire d'un symbolisme transcendant : « la pyramide, à quatre faces et aux quatre angles égaux, représente la divinité comme l'unité primitive »; il y trouve la *concentration du quaternaire* (vierheit) dans l'unité; et l'*expansion de l'unité* (einheit) dans le quaternaire, la représentation figurée des quatre éléments simples des anciens: l'eau, le feu, l'air, la terre, présidant à la formation du monde et de tous les êtres! (3) Inutile de suivre l'auteur jusqu'au terme de ses rêvasseries. La littérature complète des pyramides et de leur emploi, serait d'ailleurs trop longue et sortirait du cadre que nous nous sommes im-

(1) *Rheinische Beyträge*, 1781.

(2) *Uber den Ursprung der Pyramiden in Egypten.* Leipzig, 1789, und Vertheidigung dieses buches, Ibid., 1792.

(3) *Das Mysterium der Egypt. Pyram. und Obelisken.* — Halle, 1846, et Leipzig, 1858.

posé; nous nous bornerons aux travaux publiés en Belgique.

Fialin de Persigny, qui devint duc sous le second empire et ministre, utilisa, en 1845, les loisirs que lui donnait sa détention pour des motifs politiques, en écrivant un copieux mémoire sur la destination et l'utilité permanente des pyramides d'Egypte. Tout en admettant que ces constructions colossales reçurent en dépôt des momies princières, il pensa que leurs bâtisseurs se proposaient une fin plus proportionnée à la grandeur et aux difficultés de l'entreprise. Il soutint, que ces masses énormes avaient été élevées dans un but *d'utilité publique*, pour préserver Memphis et le Nil des irruptions sablonneuses du désert. Cette dernière conclusion fut combattue par Félix Bogaerts, qui longtemps, remplit les fonctions de secrétaire de notre Compagnie, et fut associé à l'Académie royale de Belgique, en qualité de membre correspondant. Notre confrère estime, que dans la construction des pyramides, les pharaons, à commencer par Chéops, n'ont été guidés par « aucun autre désir, que celui d'éterniser leurs noms et le souvenir de leurs règnes » (1). Un auteur anonyme discuta également les théories de Fialin de Persigny (2).

Jobard, le spirituel directeur du Musée de l'Industrie à Bruxelles, réédite l'opinion d'après laquelle les pyramides étaient des phares (3). Dans un mémoire présenté à l'Académie royale de Belgique, Mahmoud Bey, astronome du Khédive, vérifie l'orientation exacte de la grande pyra-

(1) *Destination des Pyramides d'Egypte à propos de l'ouvrage de M. Fialin de Persigny sur le même sujet.* — Ann. de l'Acad. d'Arch. de Belgique, 1846, p. 207. — Tiré à part, Anvers, J. E. Buschmann, 1846. In-12, 72 p.

(2) *Revue Nationale de Belgique*, XV (1846), pp. 233-245.

(3) *La science pour tous*, 1855-1856, p. 9-10.

mide, mesure ses dimensions et trouve, que l'inclinaison de ses faces est d'environ 52°. Ce savant allègue que cette pente a été choisie de manière que Sirius, à l'instant de sa culmination, dirigeât ses rayons normalement sur la face sud. Le lever héliaque de cet astre marquait le commencement de l'année civile ; sous le nom de Sothis, Sirius était consacré à Isis, divinité qui présidait au jugement des morts. Mahmoud Bey conclut de ces faits, qu'en construisant les pyramides, les anciens égyptiens obéissaient à des préoccupations astronomiques et en même temps religieuses. Calculant l'époque à laquelle la déclinaison de Sirius, eu égard à son mouvement propre et à la précession des équinoxes, était de 22° 1/2, c'est-à-dire égale à la différence entre 53° 1/2 et la latitude de Ghizeh, — l'auteur compte environ 33 siècles et fixe l'âge des pyramides à 3303 ans avant l'ère chrétienne. Sur le rapport favorable que firent Liagre et Quetelet, chargés de l'examen de cette œuvre, elle fut publiée dans les Bulletins de l'Académie (1).

Par certains côtés, les pyramides se rattachent à la métrologie égyptienne, du moins si avec Piazzi-Smyth (2), on pouvait attribuer le caractère d'étalon métrique à la masse imposante qui, à Ghizeh, égratigne le ciel. D'après l'auteur anglais, la coudée de la pyramide serait la 10.000.000e partie exacte de l'axe de rotation de la terre; le pouce pyramidal constituerait l'unité fondamentale des mesures; multiplié par 25, il formerait la coudée de ce système. Le cube de la chambre funéraire royale, établi sur cette

(1) 2e série, XIV (1862), pp. 171-186.

(2) *Life and work on the great Pyr.*, Edimbourg, 1867, 2e éd. 1874, 3 vol. in 8°. — Cf. *Proceedings of the royal society*, 1873-1874.

unité linéaire, donnerait l'unité de poids et de capacité, la densité moyenne de la terre et sa pesanteur approximative. Le périmètre de la base du monument exprimerait la longueur exacte de l'année et l'excursion diurne de la terre sur son orbite; sa hauteur verticale décuplée, serait égale à la distance exacte du soleil à la terre. Les déductions de Piazzi-Smyth se multiplient et il arrive à cette conclusion, que la grande pyramide est une œuvre surhumaine, inspirée, conçue et exécutée dans un but mystérieux, par un descendant de Sem, qui ne serait autre que Melchisédec, grand prêtre et roi. Nous nous empressons de descendre de ces hauteurs, d'abandonner des divagations transcendantes et d'aborder des solutions moins hypothétiques.

Dans un mémoire sur la coudée égyptienne, Constantin Rodenbach établit savamment, l'étalon linéaire en usage à l'époque des pharaons et sous les ptolémées, les romains et les arabes. Il nous apprend que dans la basse-Egypte, le Nilomètre de Roudah, au Caire, soumis à un métrage minutieux fournit une coudée moyenne de 0^m5407 (1). Quel que soit l'âge de cette échelle nilométrique et les modifications qu'elle a pu subir, elle reste la mesure la plus authentique et la mieux conservée. La coudée trouvée dans les environs d'Atfièh (Aphroditopolis) dans la moyenne Egypte, et conservée à Leyde, a une longueur totale de 0^m540, valeur qui confirme la mesure fournie par l'échelle de Roudah. Il faut l'identifier avec la coudée noire, qui servit d'étalon au Kalife Al-Mamoun, pour l'établissement des degrés du méridien.

Dérivant du système assyro-Chaldéen selon toute vrai-

(1) Bruxelles, C. Muquardt, 1883, in-4°.

semblance, l'aune de Roudah aurait été introduite en Egypte, par les rois pasteurs, envahissant l'empire des pharaons sous les XIVe et XVe dynasties des princes de la Thébaïde (1).

Le Nilomètre d'Eléphantine, signalé par Strabon et retrouvé au cours de l'expédition scientifique des Français en Egypte, ne peut remonter au-delà des ptolémées. Les coudées qu'il renseigne, restèrent en usage après le règne d'Alexandre et de ses successeurs, jusqu'à l'époque des Antonins.

La coudée royale provenant des ruines de Memphis, et ses nombreux congénères, soit en bois, en matière calcaire ou en bronze, que gardent les principaux musées, dateraient, d'après Champollion, du règne du pharaon Horus, l'un des rois de la XVIIIe dynastie, antérieur à Sésostris. Elle fut définitivement évaluée à 0^m^5235. La règle du Louvre, à Paris, mesure 0^m^525. Les autres coudées, à Florence, Turin, Leyde, etc., ont des dimensions analogues, qui doivent faire accepter une moyenne de 0^m^525. Divisée en sept palmes, en 28 doigts, elle fut employée dans la vallée du Nil, et servit de mesure aux architectes chargés d'élever la pyramide de Ghizeh. L'usage en perdura jusqu'à l'époque de la réforme byzantine, acceptée par les Arabes en Egypte.

Au cours d'un voyage entrepris en 1874, notre savant secrétaire L. Delgeur visita, à Zawyet-el-Méitin, des carrières de calcaire nummulite exploitées, paraît-il, sous les Ve et VIe dynasties. Il put s'y rendre compte de la régularité et de la précision avec laquelle les Egyptiens détachaient les immenses blocs destinés à leurs œuvres d'art. Sur un plateau, une aire soigneusement nivelée, délimitée par de fortes entailles, lui offrit le profil largement tracé,

(1) 2000 ans avant J. C.

à deux centimètres de profondeur, d'une statue debout, les bras pendants et coiffée du claft. Ce projet retouché à l'œil et à l'oreille, devait avoir une hauteur de 21 mètres, de la tête à la plante des pieds. La masse réservée pour la sculpture dans tous ses reliefs avait une épaisseur de huit à neuf mètres vingt-cinq centimètres, et devait produire le colosse le plus énorme existant en Egypte. Dès son retour, L. Delgeur vous fit part de sa découverte (1). Avec de nouveaux détails, il en entretint le congrès international des Orientalistes à Leyde (2).

Les peintures des plafonds dans les édifices sacrés de l'Egypte, ainsi que les représentations zodiacales de l'époque romaine; les décorations murales, où se déroulent des théories de personnages entourant la majesté royale prosternée devant les dieux et leur offrant des sacrifices, furent d'abord considérées comme relevant uniquement du symbolisme religieux en rapport direct avec les phénomènes célestes. Ce ne fut qu'en 1852, par un examen plus approfondi, que l'égyptologue anglais G. Harris, découvrit un sens plus étendu de ces ornements. Ce procédé interprétatif permit à Henri Brugsch, d'établir des listes, d'une importance capitale pour la reconstitution géographique de l'ancienne Egypte. En effet, chaque groupe hiéroglyphique, surmontant la tête des divers assistants, renseigne le nom de la province, de la ville, ou de la contrée représentée. Cette méthode, date de l'ancien empire et son emploi se retrouve dans les tombeaux contemporains des pyramides.

A toutes les époques, depuis le nouvel empire jusqu'aux

(1) *Bull. Acad. d'Arch. de Belgique*, 2e série, pp. 281-282.

(2) *Actes du VIe Congrès international des Orientalistes tenu, en 1883, à Leide.* 4e partie, pp. 197-200.

Ptolémées. sur les surfaces extérieures des murailles, s'étale le tableau des victoires remportées par les pharaons, sous la protection divine, et que racontent de longues inscriptions. Sur le bouclier crénelé de certains figurants, se lisent les noms des vaincus et des villes conquises. A leur tour, ces textes conservent de nombreux renseignements topographiques pour l'Afrique et l'Asie Occidentale. Les appellations des régions du sud sont caractérisées par le lotus. tandis que la fleur du papyrus désigne les pays septentrionaux. Les contrées du levant et du ponant sont rangées d'une façon arbitraire, dans l'un ou l'autre des deux groupes, de manière qu'un même peuple est parfois situé à des points cardinaux contradictoires.

La représentation figurée sous forme humaine, s'applique aussi à l'univers tout entier. Des dessins des musées de Paris et de Leyde, nous montrent la terre sous les traits d'un homme couché, à la face et à la barbe vertes, étroitement vêtu d'une robe semée de feuilles. Le ciel, le soleil à son lever et à son déclin, l'intelligence divine présidant à l'équilibre du monde, sont soumis au même symbolisme.

Certains papyrus portent des plans de ville, rudimentaires, et des essais de cartes géographiques, dont le tracé des régions aurifères de la montagne de Boukhen, nous offre un exemple très intéressant. Ces précieux documents, corroborés par les papyrus historiques, ont provoqué de vives discussions, des interprétations contradictoires, dont notre confrère Delgeur raconte les vicissitudes et les résultats définitifs. Il rappelle les notions que l'Egypte antique possédait sur les sources du Nil. S'aidant des nomenclatures relevées sur les pylones de Karnak, des tableaux de Thoutmès III et de monuments de diverses époques,

il dresse la longue liste des nombreuses contrées, dont les Egyptiens connurent l'existence (1).

L'exploration des pyramides de Saqqarah et surtout les fouilles exécutées par M. Maspéro en 1881, dans la grotte funéraire de Deir-el-Bahari, excitèrent la curiosité universelle. Parmi les objets exhumés, il faut s'attacher surtout aux momies d'illustres pharaons sortant de la tombe, pour jeter un jour nouveau sur les fastes des rois. La présence dans le caveau, des grands prêtres d'Amon de la XXIe dynastie, et de tous les membres de leur famille; du drap qui servit aux funérailles de la reine Isi-em-Kheh, ensevelie par les soins de son mari Men-Kheper-Ra et de son fils Pinot'em III, doit faire supposer que ce fut à la suite de la violation des sépultures primitives, relatée par le papyrus Abbot, que les dépouilles royales furent réunies dans un tombeau collectif, à l'exception des deux derniers rois reposant ailleurs et non encore retrouvés. Ces magnifiques résultats furent exposés par L. Delgeur, à la séance de l'Académie d'Archéologie de Belgique, du 2 avril 1882 (2). Notre secrétaire revint sur ce sujet, en décrivant les momies: d'Aménophis I, Thoutmès III, Séthos Ier et Ramsès II, ainsi que de la reine Nefretari, tant vénérée et identifiée avec la déesse Hathor. Il rapporte tous les détails du déroulement des momies, consignés dans le procès-verbal, dressé par M. Maspéro. L'attitude convulsionnée, les mutilations des restes du prince Tiaaqen, mourant sur le champ de

(1) *Géographie des anciens égyptiens.* Bruxelles, Vromant, 1880. In-8°. Extrait de *Revue des questions scientifiques*, VIII, 1880, pp. 539-554.

(2) *Acad. d'Arch. de Belgique.* Bull. 3e série, 2e partie, 449 et 450-452. Le texte complet de la conférence fut publié dans la *Revue des questions scient.*, XI, 1882, 419-444.

bataille en chassant des conquérants étrangers, évoquent la vision terrifiante d'un drame du passé.

Le mémoire de Delgeur se termine par une analyse des fouilles de M. Flinders Petrie au service de l'*Egypt exploration fund*. Pendant la saison 1883-1884, l'explorateur anglais avait pu déblayer les ruines de Tœnis, y recueillir de remarquables antiquités. L'expédition de l'année suivante, détermina la position exacte de Nocratis, colonie grecque, si importante pour l'histoire de l'art primitif et dont l'emplacement était inconnu. Divers tumulus de la basse Egypte furent identifiés avec des lieux cités dans les auteurs grecs et les textes hiéroglyphiques, mais que la science n'avait pu situer avec certitude. Ensuite L. Delgeur mentionne les recherches faites dans les ruines de l'antique Daphné (Daphnae et Pelusiae) et ses trois groupes de tumulus. L'un d'eux recélait les débris d'un édifice qui fut le palais forteresse de Psamétique Ier. Cette survivance permet la restitution des appartements royaux et de leurs dépendances, même de la cuisine, nous initiant aux mœurs, aux coutumes et à l'art d'une époque reculée. Après des remarques sur la signification du mot *maldèn*, ordinairement traduit par « ouvrage en briques », le résumé se termine par l'examen de la question controversée d'une expédition de Nabuchodonosor en Egypte, poussée jusqu'à l'Ethiopie (1).

Les découvertes de M. Maspéro, les explorations de M. Pétrie eurent en Belgique, d'autres commentateurs. Le démaillotage sensationnel de la momie de Ramsès le Grand, suivi dans ses moindres détails, devint la matière d'un article très renseigné, publié par M. Rod. Chatelinat, dans

(1) *Acad. d'Arch de Belgique. Bull.*, 4e série, 140 et 161-175.— Tiré à part.

un périodique belge (1). Un magistrat de mérite, renommé par ses lointains voyages, rendit compte à son tour, des travaux de Maspéro et passa en revue les produits des fouilles pratiquées par Petrie, à Naukratis, Tanis, etc., et par M. Ed. Naville, à Tel-el-Maskhuta (2).

S'aidant de documents nouveaux, M. E. Cosquin avait interrogé les sources, relatives au séjour des Hébreux en Egypte (3). Quelle fut la date de l'exode? D'après les travaux de Chabas et d'Em. De Rougé, cet événement, qui fit un peuple des enfants d'Israël pasteurs nomades, remonte au règne de Menephtah Ier. Où faut-il situer leur habitat avant les migrations dans le désert? Des textes hiéroglyphiques mentionnent la terre de Gessen, mais sans déterminer un lieu précis. Tantôt les auteurs désignent les environs d'Héliopolis, tantôt l'Oasis du Fayoum ou la Thébaïde. Les savants modernes s'accordent aujourd'hui, pour placer Gessen entre la rive droite du Nil et le canal de Suez. En étendant cette région jusqu'à la branche tanitique, on lui accorde généralement une superficie de 5000 kilomètres, tandis que le Dr Schleidel la restreint au Wadi Toumilat, qui n'en compte qu'environ 750.

Préoccupés de faire vivre leur nom, abusant de leur puissance, les pharaons soumirent les Aperiou (Hébreux) à de rudes travaux, notamment la bâtisse de plusieurs villes, parmi lesquelles le Ramessès du Delta, et Pithom, parfois identifié avec El Fayoum, ville de l'oasis de ce nom, chef-lieu du nome *An*, le huitième de la basse-Egypte,

(1) *Revue de Belgique*, LVI, 1887, 535.

(2) J. Leclercq. *Les récentes découvertes en Egypte. — Bull. de la Soc. belge de Géographie*, XIII, 1889, 320-334.

(3) *Précis hist.*, 1885, 313-319.

d'après les listes géographiques. Est-ce la mer Rouge que les Israélites traversèrent à leur sortie d'Egypte, ou s'agit-il du lac Sirbonis? Peut-on admettre l'opinion défendue par Brugsch, en 1874, depuis lors abandonnée par son auteur, qui place le désastre de l'armée égyptienne sur les bords de la Méditerranée?

Les importantes explorations de M. Ed. Naville, mentionnées ci-dessus, le déblaiement de Pithom et de ses monuments, vinrent mettre fin à de longues discussions et fixer l'emplacement de cette ville, qu'il ne faut pas confondre avec la Pathmos d'Hérodote. Le sol du Delta a subi des transformations séculaires. La découverte du site d'Héroopolis (El Mashkouta) confirme que le Golfe arabique s'étendait beaucoup plus au nord qu'à présent; qu'avant que le seuil de Suez, s'élevant à la longue, eût définitivement séparé la mer Rouge des lacs amers, les vallées de Saba Bihar et d'Abou Bala s'inondaient naturellement. Deux routes conduisaient de l'Egypte vers la Palestine; celle du Nord, suivie par les pharaons dans leurs expéditions contre l'Asie et que les Israélites ne prirent pas; l'autre, choisie par Moïse, allant directement d'El Arish à la vallée de Saba Bihar au delà du lac Timsah.

La topographie primitive de l'Isthme de Suez, établie sur des bases nouvelles, permit à L. Delgeur de poursuivre ses études géographiques. L'analyse qui précède, résume brièvement son second mémoire (1).

Dans une séance publique de l'Académie, notre ancien président, G. Hagemans, rappelait les rapides progrès de l'égyptologie, les développements qu'ont pris les études

(1) *La géographie de l'Exode et les découvertes modernes en Egypte.* — *Revue des Quest. scient.*, XIX, 1886, 39-69.

relatives à l'histoire des religions et les enseignements que nous livre le *Rituel funéraire* (1). Ayant abandonné la vie politique et ses tracas, il mit au jour le dictionnaire de la langue égyptienne, que déjà nous avons mis à son actif. Depuis lors, il publia des articles sur: l'alcoolisme dans l'ancienne Egypte; l'ouvrier, son salaire et les grèves (2).

Les égyptiennes étaient presque aussi libres que le sont les femmes de l'Europe moderne; sous certains rapports, elles jouissaient même de droits plus étendus; la fille occupait, à tous égards, le même rang que le fils. Dans un mémoire très documenté, Coemans nous trace un tableau vivant de l'égyptienne à tous les âges et dans tous les états de son existence. Assimilée à l'homme, elle possède un ensemble de facultés qui lui crée une situation exceptionnelle dans les civilisations antiques (3).

M. J. Capart, dont nous avons déjà cité quelques travaux philologiques, débuta dans ses études d'archéologie par le *Double d'après Maspéro* (4). Dans ce premier essai, le jeune savant exposait une interprétation due à la perspicacité pénétrante du maître éminent, que l'Académie compte parmi ses membres honoraires. Il résumait les curieuses révélations de Maspéro: la conception égyptienne de l'âme et de l'autre vie; la permanence de l'être assurée par des statues cachées dans les tombes, au sein des ténèbres d'un couloir retiré (serdab), et servant d'appui au *double*, éven-

(1) Séance du 28 juin 1874. *Acad. d'Arch. de Belgique. Bull.* 2e série, pp 823-836.

(2) *Le Soir*, nos des 9 mars et 8 juin 1903.

(3) *Revue de Belgique*, t. LIX (1888), pp. 97-132, 282-392 et 409-433.

(4) *Revue de l'Université de Brux.*, 1897, numéro de mai.

tuellement appelé à remplacer la momie disparue. En quelque endroit que ce représentant se trouvât, il devenait le support de l'individu suppléé et permettait sa manifestation.

Cette analyse fut immédiatement suivie d'une publication signalant la direction nouvelle que MM. de Morgan, Petrie et Quibell imprimaient à la science, par l'exploration de la vallée du Nil au point de vue préhistorique ; par la découverte de sépultures dénotant des procédés d'ensevelissement inconnus, et démontrant l'existence d'une population ayant des caractères anthropologiques insoupçonnés jusqu'alors. Après la période brillante de la VIe dynastie de l'ancien empire, les explorateurs constataient dans la civilisation égyptienne un hiatus, qui ne se remplit que vers la XIe dynastie. Les nécropoles de Ballas, Zawaïdah et Toukh devaient appartenir à des tribus envahissantes, se substituant aux habitants primitifs, plus civilisés. L'examen de ces éléments d'appréciation permit l'établissement d'une ethnographie préhistorique. Les recherches poursuivies dans ce but et leur littérature sont soigneusement condensées dans le mémoire qui nous occupe (1).

Les aptitudes spéciales dont M. Capart venait de fournir la preuve, lui valurent sa nomination de conservateur adjoint aux Musées royaux. Il justifia cette distinction en donnant à l'Université libre de Bruxelles, une série de conférences sur les rites et coutumes funéraires des anciens égyptiens; nous n'en connaissons qu'un syllabus (2). Le jeune égyptologue voulut achever son noviciat par un voyage dans la

(1) *Notes sur les origines de l'Egypte.* — *Revue de l'Université de Bruxelles*, IV, (1898-1899).

(2) *Pourquoi les Egyptiens faisaient des momies.* Bruxelles, J.-H. Moreau, 1900.

vallée du Nil. Dès son retour, il communiqua à la Société d'Archéologie de Bruxelles, les impressions d'art rapportées de son excursion (1). Presque en même temps, il intéressait ses confrères par l'exposé d'un problème de mécanique. Son attention avait été attirée, à Saqqarah, sur trois grands tombeaux — de Psammétique, Setaribau et Petenisis, — de la XXVIe dynastie. La construction de ces monuments, les difficultés dynamiques à vaincre supposent des procédés spéciaux. M. Capart relate toutes les phases de l'opération et leurs modalités successives (2).

Les fouilles exécutées en 1898, par M. Quibell, dans le temple de Hieraconpolis récemment découvert, mirent au jour une palette en chiste ardoisier, qui fit sensation. De grande dimension, elle est ornée de scènes multiples, sculptées au nom du roi Nar-Mer appartenant à une série de dynastes règnant avant Ménès. Dans un article, qui parut dans la *Revue de l'histoire des religions* (3), M. Capart rappelle les écrits relatifs à cette trouvaille et fait connaître la décoration de la pièce, dont le registre supérieur du verso, représente la célébration d'une fête. Son objet a donné lieu à diverses hypothèses. S'agit-il de la commémoration de l'expulsion des *Anou* refoulés dans les marécages du Delta, ou faut-il y voir la répression d'une révolte particulière à l'époque préhistorique? Les questions soulevées par ce morceau, attendent leur solution d'une connaissance plus précise des événements d'un âge encore trop inconnu.

(1) *En Égypte. — Notes de voyage. — Ann. de la Société d'Arch. de Bruxelles*, XV, 1901 pp. 153-181.

(2) *Id.*, pp 232-235.

(3) *La fête de frapper les Anou*, XLIII, 1901, pp. 249-274.

L'examen d'un ouvrage de MM. Randall-Mac Iver et Anth. Wilkin (1) permet à M. Capart de discuter les contributions que les études anthropologiques peuvent apporter à l'archéologie; de signaler la témérité de conclusions hâtives. Peut-on admettre la première solution de ces auteurs; l'identité des Préhistoriques égyptiens et des Lybiens? Tenant compte de tous les facteurs de cet important problème, M. Capart reconnaît que ces deux peuples furent souvent en contact; qu'à l'époque préhistorique, par suite de l'intervention nègres, le mélange des races modifia dans une certaine mesure, le type primitif. Il serait donc difficile d'adopter un système radical (2).

La question du préhistorique égyptien portée à l'ordre du jour de la science, offrait un intérêt capital. Dans une conférence faite au Musée du Cinquantenaire, lors d'une visite des membres de la Société d'Anthropologie, à Bruxelles, les controverses soulevées reçurent de nouveaux développements. L'orateur mit sous les yeux de ses confrères, les grafitti relevés sur les rochers dans la Haute-Egypte et diverses marques de poteries. Rappelant les routes suivies par les envahisseurs, il constate le caractère africain de l'écriture hiéroglyphique qu'ils introduisaient dans le pays. L'attention de ses auditeurs fut attirée sur un outillage usuel en silex, sur la morphologie de la céramique et son évolution; il exprime l'espoir que, malgré certaines lacunes, le préhistorique égyptien, tant paléolithique que néolithique, sortira bientôt des limbes; que la science établie par les

(1) *Lybian notes.*

(2) *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop.*, XX, 1901-1902, pp. CLVII-CLXII.

savants pour l'Europe, trouvera son analogie dans la vallée du Nil (1).

Chargé de représenter la Société d'Anthropologie de Bruxelles au congrès international des orientalistes à Hambourg, M. Capart rendit compte de sa mission. Son rapport énumère les principaux travaux présentés à la section égyptienne (2). Au mois de mars de l'année suivante, il donnait au Cercle artistique d'Anvers, une conférence au sujet de l'esprit d'expansion règnant dans l'Egypte primitive. Les monuments exhumés, les notions acquises permettent d'affirmer, que loin d'être sédentaires, les populations anciennes des bords du Nil avaient l'humeur voyageuse et entreprenaient de lointaines expéditions (3).

Les découvertes actuellement journalières, font trop souvent perdre de vue l'existence de pièces historiques ou artistiques antérieurement signalées, mais peu connues, malgré tout l'intérêt qu'elles présentent. M. Capart voulut parer à cet inconvénient. Mettant à profit ses fructueuses randonnées dans les musées spéciaux, il utilisa les types colligés, en publiant un *Recueil de monuments égyptiens* (4).

Préparé par des études approfondies, documenté par de patientes investigations, M. J. Capart avait entrepris, en 1904, un exposé complet des *Débuts de l'art en Egypte*. Les divers chapitres de cette œuvre remarquable, parurent d'abord dans les Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles (5);

(1) *Idem. Mémoires*, VII, 20 p.

(2) *Ann. de la Soc. arch. de Bruxelles*, XVI, 1902, pp. 448-460.

(3) *Revue de l'Université de Bruxelles*. Neuvième année, 1903-1904, pp. 119-142.

(4) 1re série, 50 pl.; 2e série, 49 pl. Bruxelles, A. Vromant et Co. In-fo.

(5) T. XVII (1903), pp. 169-185d et 351-476; t. XVIII (1904), pp. 65 191 et 341-372.

précédés d'une préface, ils formèrent un volume d'une parfaite exécution typographique (1). En le présentant à l'Académie royale de Belgique, le comte Goblet d'Alviella y joignit une note fort élogieuse (2). Un prince de la science égyptologique, A. Wiedemann, consacre à cet ouvrage un compte-rendu mettant en relief ses qualités scientifiques, l'ordre et la méthode de l'exposition (3). Les mérites de l'œuvre furent également appréciés dans un article d'un jeune collègue de l'auteur, M. J. De Mot. Tout en mettant en relief l'excellence du plan adopté et de la méthode ethnographique, la valeur d'une abondante illustration, il estime que le livre de M. J. Capart eût gagné en agrément et en clarté par « le groupement des monuments en catégories, de façon à séparer la partie théorique et critique de l'accumulation des descriptions forcément monotones (4) ». A notre tour, nous ne pouvons nous dispenser d'une rapide analyse de cette notable contribution à l'étude des origines de l'art en Egypte.

Parmi les notions récemment acquises, qui éclairent d'un nouvel éclat les sources de la civilisation égyptienne pendant les siècles antérieurs aux pyramides, M. Capart renseigne la parure des premiers habitants de l'Egypte. Divulguant les secrets de la cosmétique, il nous initie à l'emploi des fards et du tatouage; il décrit les modalités de la coiffure et de la barbe, les formes et les ornements du

(1) Brux., A. Vromant et C°, 1904. In-8°, 4 ff. lim., 316 p. 1 pl., 191 figg. L'ouvrage a été traduit en anglais.

(2) *Acad. roy. de Belgique. Bull. de la classe des lettres, etc.*, 1904, pp. 438-442.

(3) *Le Muséon*. Nouvelle série, V, 1904, pp. 400-402.

(4) *Revue de l'Université de Bruxelles*. Neuvième année, 1903-1904, pp 778-781.

costume. Un troisième chapitre est consacré à l'art décoratif et à ses applications pratiques et surtout magiques, dans la confection des couteaux, massues, palettes, sceptres, vases en pierre et en céramique. Les marques de poteries et leurs signes hiéroglyphiques, ainsi que les cylindres, sont examinés en détail. La sculpture, le coloris des statuettes d'hommes et d'animaux, des instruments magiques; les grafiti qui les couvrent; les exemples exceptionnels de peintures murales, sont traités séparément. Dans la division suivante, l'auteur passe en revue les monuments les plus anciens, tels que: palettes, massues votives, stèles et statues d'ordre privé, datées directement par des noms royaux, ou appartenant à des groupes, dont le règne d'un pharaon détermine l'ordre chronologique. La succession des statues royales décrites, ne s'arrête qu'au magnifique ivoire représentant Chéops. Un des derniers chapitres résume les rares notions recueillies sur la danse, la musique, la poésie; l'étude se termine par des conclusions constatant que « les manifestations artistiques de l'Egypte primitive sont étroitement liées à celles des autres peuples observés à un degré égal de civilisation; que dans l'art égyptien, tel qu'il apparaît à l'aurore de la IVe dynastie, c'est un but utilitaire, religieux ou plutôt magique qui s'affirme surtout, pour donner naissance à des croyances rudimentaires, jusqu'à leur constitution, à l'époque historique. Dans l'œuvre entière, bâtie avec des matériaux d'une érudition de bon aloi, s'avère la perspicacité des hypothèses, tempérée par une prudente circonspection.

Multipliant son activité, l'égyptologue belge fit en même temps, une série de conférences, pour l'*Extension de l'Université Libre de Bruxelles,* sur les origines de l'art, particulièrement sur l'art égyptien, et publia un résumé de

son cours (1). Il poursuivit ses fructueuses recherches, reprit un sujet déjà traité et donna des détails complémentaires sur l'art et la parure féminine dans l'ancienne Egypte. En insistant sur sa thèse précédente : le but magique de l'art aux époques primitives, il constate que la conception originaire subit une évolution qui la rapproche de sentiments esthétiques plus modernes; que tout ce qui servait à la toilette affecta bientôt une forme réellement artistique, surtout sous le second empire thébain (2).

Dans un dernier mémoire très fouillé, M. Capart est revenu récemment sur la curieuse question des palettes en chiste, de l'Egypte primitive. Ces objets, que l'on trouve fréquemment dans les nécropoles préhistoriques, dont la nature et l'usage ont soulevé de vives discussions, affectèrent d'abord une forme rhomboïdale pour devenir bientôt polymorphes. En bon état, les palettes portent d'ordinaire, des traces de couleur verte sur une des faces; parfois l'on y constate la présence d'une cavité intentionnelle, ou produite par le broyage de la malachite enveloppée dans des sacs déposés à proximité. Vers la fin des temps préhistoriques, le prototype du modèle s'altère profondément et engendre des variétés si multiples, qu'il devient très difficile de constater la filiation morphologique. Dans l'opinion générale, elles étaient destinées à la préparation des fards, mais cette interprétation n'a pas été universellement acceptée. Rappelant, qu'à la période primitive égyptienne, l'incorporation d'êtres divins dans des pierres, joue un

(1) Le *Syllabus* imprimé fut l'objet d'un compte-rendu par P. E. — *Revue de l'Université de Bruxelles.* Huitième année, 1902-1903, p. 553.

(2) *Ann. de la Soc. d'Arch. de Brux.*, XXI (1907), pp. 305-334.

grand rôle, Wiedemann exprime l'avis (1), que les palettes en chiste, décorées ou non, ainsi que les cailloux roulés trouvés dans les tombes de Negadah, doivent se rattacher à cette conception religieuse. Sans vouloir discuter cette question d'une manière définitive, M. Capart reproduit l'explication donnée dans son étude sur les *Débuts de l'art en Egypte* (2) et expose, avec des arguments nouveaux, les objections que provoque la théorie courante. Les formes très variées, géométriques et animales, des palettes parfois couvertes de gravures sur les deux faces, sont incompatibles avec la pratique de l'usage allégué. Confirmant l'hypothèse qu'il exprimait déjà en 1905, s'appuyant sur les croyances populaires égyptiennes, communes à différents peuples, l'auteur incline à considérer les palettes en chiste de l'époque préhistorique, comme étant le réceptacle de l'âme externe; nous nous trouverions en présence d'amulettes (3).

Il est certain que dans le temps et dans l'espace, chez plusieurs peuples, on peut constater l'usage funéraire de palettes énigmatiques. Ainsi dans les ouvrages traitant de l'archéologie à l'époque gallo-romaine, en France et en Belgique, on trouve la mention de la découverte dans les sépultures à incinération, de pierres de nature diverses, le plus souvent rectangulaires, parfois taillées en biseau

(1) *Observations of the Nagadah Period*, dans *Proceeding of the Society of biblical archeology*, XX, 1898, pp. 107 et suiv.; et *Zur Form der aegyptischen Todtenstelen*, dans *Orientalistische Litteraturzeitung*. VII, 1904, col. 285.

(2) *Ann. Soc. Arch. de Brux.*, XVII, p. 355. Petri a découvert parfois des palettes portant des traces d'hématite.

(3) Etude lue à l'Acad. des Inscriptions et belles lettres de Paris, à la séance du 30 août 1907, imprimée dans *Revue des questions scientifiques*, LXIII, 3e série, XIII, 1908, 537-557.

sur les bords, rarement rondes, ayant des dimensions fort restreintes et ne mesurant que 0.10 à 0.15 × 0.05 à 0.10. Assez souvent des tablettes portant sur l'une des faces une dépression plus ou moins régulière, résultant sans doute d'un frottement prolongé, ont été découvertes associées à des instruments de chirurgie oculaire. On estima, qu'elles servaient à la solution des collyres, au moment de leur instillation dans l'œil du patient (1). Cependant, l'objet de forme discoïde, découvert à Saint-Privat d'Allier (Haute-Loire) avec la trousse de l'oculiste Sextus Polleius Solemnis, fut considéré comme étant une amulette (2). Des pierres similaires provenant de Cologne et conservées au British Museum, sont qualifiées « Painters pallets ». Des plaquettes multiformes, sortirent des sépultures portugaises de la fin de l'âge de la pierre; d'autres font partie du mobilier funéraire des dolmens de l'Aveyron (3).

Après avoir vérifié l'ascendance locale de l'emploi des palettes égyptiennes, M. Capart signale les usages analogues constatés ailleurs, et déduit de ces similitudes, des conclusions fort légitimes. En effet, la même mentalité, se manifestant à des latitudes diverses et à des stades de civilisation comparables, il en résulte que, dans tous les milieux, l'ambiance intellectuelle et physique, amène des conceptions analogues, des pratiques corollaires. Il y aurait donc

(1) *Acad. roy. d'Arch. de Belgique. Bulletin*, 4e série des *Annales*, 2e partie, pp. 682-686, et *Annales*, 5e série, VII (1905), pp. 14-20.

(2) Cet objet en pâte blanchâtre d'une nature douteuse, plat d'un côté, convexe de l'autre, mesurait environ 0,03 de diamètre avec une épaisseur maximum 0,007.

(3) Article de M. E. Cartailhac, dans *Bull. de la Soc. Arch. du Midi de la France*. Nouvelle série, nº 36, 1905-1906, pp. 473-477.

une loi de l'esprit humain provoquant une orientation nécessaire, des conséquences identiques, dès que les circonstances sont favorables à leur éclosion. Sans professer un déterminisme radical, il faut du moins admettre, que cette loi semble prévaloir dans l'évolution de l'humanité et les phases de son développement.

A raison d'un tirage restreint et de son prix, le luxueux *Recueil de monuments égyptiens*, n'était destiné qu'aux bibliothèques importantes et à de rares spécialistes. M. J. Capart, a paré à cet inconvénient en mettant à la disposition du public, de tous les curieux de l'art égyptien, un choix de planches d'un format réduit, extraites d'un grand nombre d'ouvrages difficiles à se procurer. Des renseignements bibliographiques accompagnent ce répertoire iconographique mais, de crainte d'être « de suite démodé », l'auteur s'abstient de tout commentaire et son livre n'est qu'une collection d'images (1).

Dans l'intéressante série de traités élémentaires, que M. Henry Rousseau fit paraître, sous le titre *Esquisse d'art monumental* (2), nous devons distinguer le fascicule consacré à l'Egypte. Suivant l'exemple donné en France, par E. Egger, René Ménard, Augé de Lassus, etc., l'auteur entreprend de mettre l'histoire de l'art, à la portée du public non préparé par des études spéciales; de vulgariser en Belgique, des notions précises sur l'archéologie égyptienne.

Nous avons vu que les pharaons, les dynasties lagides, l'occupation romaine eurent dans notre pays, quelques

(1) Bruxelles, A. Vromant et C°. (1908). In-8° carré, 100 pll. — C. R. par Ch. Merki, dans *Mercure de France*, t. LXXVII (1909), pp. 519-520.

(2) Bruxelles, O. Schepens, 1903.

commentateurs ; il n'en fut pas de même pour la période musulmane. L'expédition entreprise par la première République française empreignit vivement l'imagination du fellah ; les gestes de Bonaparte laissèrent sur les rives du Nil des traces profondes, que M. Chauvin, le savant professeur d'arabe à l'Université de Liége, ravive dans un mémoire imprimé par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut (1).

Les théories magnétiques fort hasardeuses, prônées il y a cinquante ans par N. R. Bruck, major de l'armée belge, viennent d'être affirmées avec une conviction nouvelle et une confiance non justifiée. Dans un ouvrage dont il commence la publication, M. E. Millard, commandant du génie, consacre tout un chapitre à l'application aux Egyptiens, de la Loi de Bruck, depuis les règnes d'Osiris et d'Isis, jusqu'à celui de Mohammed Ali (2).

---

(1) *La Légende égyptienne de Bonaparte.* Mons, 1902. Extr. de *Mém. et Publ. de la Soc. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, VIe série, t. IV. — Une autre publication de M. V. Chauvin, *La Récension égyptienne des Mille et une Nuits*, Bruxelles, 1899, tout en appartenant à l'histoire générale de la littérature arabe, se rattache cependant à l'égyptologie dans son sens étendu.

(2) *Une Loi historique*, I. *Les Chinois, les Egyptiens, les Français.* Bruxelles, Lamertin, 1908, chap. 2, 59-119.

CHAPITRE III

Matières spéciales

PREMIÈRE SECTION. — LÉGISLATION ANCIENNE ET MODERNE. POLITIQUE

A notre connaissance, J. J. Thonissen fut le seul qui abordât en Belgique, l'étude du droit ancien de l'Egypte. Au cours de ses recherches historiques sur les législations de l'antiquité, il s'occupa de l'organisation judiciaire, des lois pénales et de la procédure criminelle sur les bords du Nil. Les résultats de ses investigations sont consignés dans un savant mémoire, présenté à l'Académie royale de Belgique, en 1864 (1). L'éminent criminaliste estime, que les renseignements que nous possédons sur les organismes judiciaires de l'empire des pharaons, dénotent un examen

(1) *Mém*, XXXIV, 1865, 64 p., in-4°. Réimprimé dans la *Revue historique du droit français et étranger*, 1868, et tiré à part.

attentif des besoins et des intérêts du corps social; que les judicatures étaient établies avec discernement. Il fait cependant remarquer, que le législateur égyptien, obéissant à des considérations exclusivement politiques, fut peu soucieux de la recherche d'une théorie savante et négligea les exigences de l'équité.

Un despotisme, à la fois religieux et politique, des lois impitoyables, pénétrant jusqu'aux derniers détails de la vie, soumettaient l'individu, à tous les degrés de l'échelle sociale, à une sujétion incompatible avec la liberté la plus élémentaire. L'on peut donc dire, que le nombre excessif des infractions constatées, ne s'explique que par une série interminable d'actes incriminés par la loi pénale. « La bonne police de l'Egypte » que vantait Bossuet, dans son discours sur l'histoire universelle, n'était autre chose que la substitution, aussi complète que possible, de la volonté despotique des gouvernants, à l'initiative individuelle. La question est peut-être plus complexe qu'elle n'apparaît au savant professeur de Louvain, mais tout bien considéré, il vaut mieux dans l'occurrence, blâmer avec Thonissen que d'applaudir avec Bossuet.

Le docte académicien entretint également ses confrères, de la découverte d'une sentence rendue en matière de magie, sous le règne de Ramsès III (1). La communication constitue une analyse d'un ouvrage de F. Chabas, intitulé: *Le papyrus magique Harris*. Thonissen constate que près des tribunaux de l'Egypte pharaonique, l'intervention d'un fonctionnaire, accusateur public, n'est pas démontrée; que le jugement est rendu sur la plainte rédigée par le dénonciateur; que le système de procédure, allégué par Diodore

(1) *Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique*, 2e série, XXIII, 1867, 25-37.

de Sicile, se trouve ainsi confirmé. A la différence des lois hébraïques, la législation égyptienne exigeait que pour constituer un crime capital, les œuvres magiques fussent accompagnées de maléfices dommageables pour autrui. La condamnation prononcée contre l'intendant Haï, ne prouve d'aucune façon, l'existence d'un texte érigeant en crime capital, la seule étude et la pratique inoffensive des arts occultes. Chabas affirme donc à tort, que « la loi égyptienne frappait de mort l'étude seule et la pratique de la magie ».

Si l'ancien droit n'eût qu'un exégète, les travaux relatifs à la situation contemporaine, provoquèrent en Belgique, une littérature plus nombreuse. L'Egypte moderne, sa politique économique et sociale, ses relations internationales, ses institutions judiciaires, ses lois nouvelles fournirent à nos écrivains l'occasion d'intéressantes études.

En 1840, une revue belge consacrait un important article, aux causes qui ont influé sur le dénoûment de la question turco-égyptienne (1). Le professeur Metton Le Duc, un français retiré en Belgique, publiait en 1855, un mémoire communiqué aux puissances possédant des établissements sur les côtes d'Afrique (2). Il s'adressait à l'Empereur des Français, à la Reine de la Grande Bretagne, au Roi de Portugal et au vice-Roi d'Egypte, pour leur proposer des expéditions en Afrique et la conquête des pays environnants les états respectifs de ces souverains. Aug. Meulemans traita des relations commerciales de l'Egypte avec la Belgique (3), tandis que Marguerite d'Hodinfosse exposait la situation de

(1) *Revue Nationale de Belgique*, IV, 5-51.

(2) Bruxelles, Detrie-Tomson. In-8°.

(3) *L'Egypte et ses relations commerciales avec la Belgique*, Bruxelles, 1870.

ce pays et les réformes réclamées par les circonstances (1). N. Hennequin, directeur de l'Institut cartographique à Bruxelles, renseigne l'état moderne de ce pays, considéré à tous les points de vue (2). Avec son tact habituel, Emile de Laveleye, l'éminent publiciste belge, scruta les mobiles de la politique khédiviale et dévoila les motifs des interventions diplomatiques (3). Dans un compte-rendu fort instructif (4), le Major L. Roget, explorateur du Congo, récemment décédé, analyse le mémoire publié par Lord Cromer, au sujet de l'action tutélaire exercée en Egypte par les Anglais. L'officier belge reconnait, qu'un altruisme vigoureux et sain, a guidé l'Angleterre dans son œuvre. Des séjours prolongés au Caire, permirent à M. Charles Vercamer, conseiller provincial du Brabant, de recueillir des détails précis, sur les positions acquises par nos compatriotes et l'influence qu'ils exercent dans les Etats du Khédive. L'auteur dresse un tableau comparatif du niveau de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en Egypte et en Belgique, pour arriver à cette conclusion, un peu inattendue, que nos libertés constitutionnelles fleurissent sur le sol oriental avec plus de vitalité que chez nous (5). A l'occasion d'une pétition, adressée à la Chambre des Représentants, par des sujets belges établis à Constantinople, Maurice Frederici, négociant en cette ville, publia une étude sur la juridiction

(1) *Revue de Belgique*, XXIV, 1876, 233-241.

(2) *Notes et considérations sur l'Egypte avec une carte de la basse Egypte et des Etats du Khédive. — Soc. roy. belge de géographie, Bulletin*, VI, 1882, 541-582 et 729-745.

(3) *Revue de Belgique*, XLI (1882), pp. 313-335.

(4) *Bull. de la Soc. belge d'études coloniales*, XV.

(5) *L'Egypte et la Belgique contemporaines*, Namur, 1896. In-8°.

des agents diplomatiques et consulaires belges, en Orient (1).

Le projet de Réformes judiciaires, créant en Egypte les tribunaux mixtes, préparé par Nubar Pacha et soumis par le Khédive Ismaïl à l'approbation de l'Europe, fut examiné, à tous les points de vue, par Gustave Timmermans, alors substitut du Procureur du Roi à Termonde (2). L'auteur débute par un exposé historique de l'ancien régime des Capitulations, signale ses abus, développe les améliorations du nouvel organisme. La *Revue de droit international et de législation comparée* (3), contient un article de Dutrieux Bey sur le même sujet qu'il traita également dans un mémoire, paru à Londres (4), sur les Tribunaux internationaux. Ce médecin tournaisien, explorateur du Congo, composa d'autres ouvrages, dont nous aurons l'occasion de parler.

Parmi les magistrats appelés à des fonctions judiciaires en Egypte, en vertu de la convention intervenue entre le Gouvernement belge et le Khédive, il faut distinguer M. Emile Vercamer, aujourd'hui conseiller à la Cour d'Appel mixte d'Alexandrie. Il s'impose à l'attention des juristes par divers travaux sur: l'Hypothèque judiciaire (5), un Projet relatif au concordat préventif (6), la Question inter-

(1) Bruxelles, J. A. Greuse, 1849.

(2) Gand, Ad. Hoste, 1875. — Cf. *Revue de Droit intern. et de législation comparée*, VII, 1875, 705-707.

(3) T. VIII, 1876, 573-602. — Tiré à part (Brux. Muquardt, 1877) avec une préface par G. Rolin Jacquemyns.

(4) 1877. Dans les *Mém. de l'Assoc. pour la codification du droit des gens.*

(5) Le Caire, F. Serrure, 1884.

(6) Alexandrie, L. Carrière, 1899.

nationale des jeux de bourse (1), quelques Réformes à introduire dans l'organisation judiciaire et la procédure des Tribunaux mixtes égyptiens (2). Dans une étude de droit international traitant des franchises diplomatiques et spécialement de l'exterritorialité (3), le conseiller Vercamer exposait la situation et les privilèges de nos consuls en Egypte.

Un autre belge, Paul Ruelens, avocat de talent fixé à Alexandrie, édita une brochure sur l'adhésion de la Belgique, au règlement douanier égyptien (4), et répondit par un second écrit aux objections de la Douane (5). Son édition des Codes égyptiens pour les procès mixtes, publiée en collaboration avec O. Borelli Bey et enrichie d'un excellent commentaire, est devenue classique (6). Antérieurement, il avait entretenu ses compatriotes, de l'organisation judiciaire en Egypte et des magistrats belges dans ce pays (7).

En 1883, lors de l'organisation en Egypte des Tribunaux indigènes, la magistrature belge obtint de nombreux sièges. M. E. Minnaert, procureur du Roi à Audenarde, devint conseiller à la Cour d'Appel du Caire. Sa nouvelle carrière fut accidentée; au bout de cinq ans, à la chute du premier ministre Nubar Pacha, il quitta son poste. Revenu en Belgique, l'ancien magistrat utilisa ses loisirs; dans une série d'articles, il traça une esquisse de la vie du

(1) Paris, A. Marescq, 1904.
(2) Bruxelles, 1908.
(3) Bruxelles, J. Lebègue et Cº, 1891.
(4) Alexandrie. Egyptian gazette printing office 1890.
(5) Alexandrie, C. Lagoudakis, 1890.
(6) Le Caire, Barbier. 1892, gr. in-8º.
(7) *Journal des Tribunaux*, 1888, col. 481.

Caire et des mœurs de ses habitants (1). Complétement refondue et augmentée, cette œuvre reparut en 1898 (2); l'histoire des Tribunaux indigènes constitue la partie importante de cette nouvelle édition. Juger les appréciations de l'auteur, est chose fort délicate. L'impression subie est cependant, qu'une certaine exagération, trop de sévérité pour un organisme naissant difficile à acclimater, produisent un tableau poussé au noir, où les plans se confondent; on n'a plus la vision fidèle de la réalité.

DEUXIÈME SECTION. — MUSIQUE

Aucune branche de l'égyptologie n'a été négligée en Belgique, mais la valeur des travaux à signaler est très inégale; il en est maint que l'on pourrait négliger, s'il ne fallait tâcher d'être complet. L'important recueil édité sous la direction de Jomard (3), contient quatre dissertations de Villoteau, sur l'archéologie et l'état actuel de la musique. En 1830, Jacques Delemer, professeur à l'Athénée de Bruxelles, fit une analyse très insuffisante, du premier de ces écrits, en y joignant vingt-deux pages de réflexions étrangères à la matière, n'ajoutant rien aux mérites de l'œuvre originale (4). Le court paragraphe que J. Andries,

(1) *Revue de Belgique*, LXII (1889), pp. 299-307; LXIII, id., 140-159; LXIV (1890), 142-173 et 352-386.

(2) *Le Caire et la justice en Egypte*. Bruxelles, P. Weissenbruch.

(3) *La description de l'Egypte*, Paris, 1809-1828, 10 vol. in-fol. et 12 vol. in-plano.

(4) Bruxelles, Degreef-Laduron, 1830.

directeur honoraire du Conservatoire de Gand, consacre à la musique des Egyptiens, est sans importance (1).

Les Egyptiens avaient-ils une notation musicale? Peut-on retrouver un jour, quelques mélodies manuscrites contemporaines des pharaons? F. J. Fétis, le savant auteur de l'*Histoire générale de la musique* (2), ne doute pas de la réalisation de cette éventualité. Il affirme qu'un grand nombre des signes employés dans la notation grecque, ont des analogies avec les caractères de l'écriture démotique, et qu'ils en dérivent. M. Victor Loret a vainement cherché dans le tableau dressé par le savant musicologue belge, « un seul caractère qui eut même l'apparence d'une lettre égyptienne ». Les signes réunis par Fétis, semblent avoir été pris maladroitement dans d'anciens recueils de planches égyptologiques, dessinées à une époque où l'on ne savait pas encore lire les hiéroglyphes et où l'on ne pouvait les copier qu'imparfaitement. Il conclut en disant, que l'affirmation de Fétis est sans aucun fondement. D'ailleurs, ajoute-t-il, « il est peu probable, que les Egyptiens aient eu une notation musicale. Jamais dans les milliers de représentations relevées dans les tombes égyptiennes, on n'a remarqué un musicien tenant un papyrus sur lequel aurait été écrite sa partie. Et pourtant, nous connaissons des bas-reliefs où sont figurés vingt musiciens jouant ensemble » (3).

Les Egyptiens avaient-ils un système tonique déterminé; est-il possible de le retrouver? Fétis admet cette thèse et, de même qu'il a dressé un catalogue de signes de notation, il publia une série de gammes, dont il affirme l'usage

(1) *Précis de l'histoire de la musique*, etc., Gand. 1862, 6-7.

(2) Paris, 1869-1876, 5 vol. in-8°.

(3) *L'Egypte au temps des Pharaons*, p. 162.

chez les anciens Egyptiens. M. Loret estime que si en cette matière, le raisonnement du savant belge est mieux soutenu, il ne paraît pas plus juste. Fétis, dit-il, reconstitue la tonalité égyptienne d'après une flûte du Musée de Florence, reproduite sur des mesures trop sommairement prises et en employant une embouchure de flûte moderne, ce qui était une faute, puisque les anciens Egyptiens soufflaient simplement en biais, par l'extrémité du tuyau. Il obtint six notes, qui lui suffirent pour la reconstitution de toute la tonalité égyptienne; de déduction en déduction, et d'hypothèse en hypothèse, il arrive à douze modes, qui lui en fournissent dix-huit autres, et lui permettent d'étaler sur douze pages de son livre, des gammes de toutes les formes. Avec beaucoup de raison, Loret fait remarquer que cela ne prouve rien, que la seule conclusion à tirer de la flûte du Musée de Florence, c'est qu'elle donne telles notes déterminées. Poursuivant sa démonstration, il ajoute, qu'ayant joué de trente flûtes égyptiennes, il a pu constater, qu'on y trouve rarement deux notes exactement justes, par rapport de l'une à l'autre; que la flûte de Florence, plus minutieusement reproduite, donne six notes distinctes de celles renseignées par Fétis.

Dans son catalogue du Musée du Conservatoire royal de Bruxelles, M. V. Ch. Mahillon énumère et décrit savamment les rares instruments de provenance égyptienne, conservés dans ce dépôt.

TROISIÈME SECTION. — NUMISMATIQUE, MÉDECINE, BOTANIQUE

J'ai réservé jusqu'ici quelques matières d'égyptologie, non parce qu'elles ne présentent pas un intérêt suffisant, mais à raison du nombre réduit de travaux qui les concernent. Avant d'aborder les sujets qui me restent à traiter plus amplement, je consigne les renseignements relatifs aux études plus ou moins négligées.

Au temps des pharaons, l'Egypte ne connut pas les monnaies à empreintes, qu'employèrent plusieurs peuples de l'antiquité classique. Le mot *outen* désigna d'abord un fil de bronze, replié sur lui-même et pesant 91 grammes; comparable à l'*æs rude* des romains, il servait au même usage. Ce vocable reçut ensuite une signification plus étendue, et s'appliqua à des poids affectant des formes variées (1). Des anneaux d'or, des pierreries, des matières précieuses furent les instruments de l'échange. En réalité, la numismatique n'offre en Egypte aucun document antérieur à l'époque gréco-romaine. Les origines de son monnayage ont été étudiées par J. P. Meynaerts (2); quelques médailles de la reine Arsinoé furent décrites par ce numismate (3). Notre confrère, feu H. Schuermans, énuméra les monnaies égyptiennes recueillies ou trouvées en Belgique (4). Une brochure de M. Alphonse de Witte, vice-président de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, est relative à des moules mo-

(1) Chabas. *Mélanges*, III, 224.

(2) *Revue belge de numismatique*. I, 1842, pp. 280.

(3) *Idem*, 2e série, I, 1851.

(4) *Idem*, 5e série, VI.

nétaires romains, récemment découverts en Egypte. Ces matrices fragiles, en terre cuite rougeâtre, d'un grain exceptionnellement fin, servaient à la coulée de monnaies destinées à la circulation coloniale. Aucune clandestinité ne présidait à ce mode de fabrication; des magistrats spéciaux, des particuliers autorisés, ne se cachaient pas pour l'utiliser. Mais le procédé prêtait trop à la fraude et devait tenter les faussaires, aussi fut-il légalement abrogé au cours du IVe siècle après J.-Ch. Cependant les 250 moules acquis par notre confrère, fournissent des empreintes de monnaies des empereurs Valentinien, Gratien, Arcadius et Théodose II (1). Il semble donc prouvé, que si leur emploi fut proscrit, l'usage n'en perdura pas moins abusivement jusqu'au milieu du Ve siècle.

Les anciens Egyptiens croyaient à la médecine, mais à leur sens, la thérapeutique n'était vraiment efficace, qu'à condition d'emprunter sa puissance à la sorcellerie. L'art de guérir appartenait au sacerdoce; les meilleures ordonnances étaient écrites sous l'inspiration d'Imhotep, fils de Ptah, l'Esculape des Grecs. La nomenclature, déjà fort copieuse, des remèdes usuels dans la pharmacopée égyptienne, s'accrut considérablement par la découverte du papyrus Ebers. Dans un intéressant article, notre confrère, G. Hagemans, énumère les pratiques médicinales qu'une vertu magique rendait souveraines (2).

Au sujet de la nosologie de l'Egypte moderne, nous ne pouvons citer que les Considérations du Docteur P. J. Dutrieux, sur l'ophthalmie (3). La médecine vétérinaire

(1) 375-392, 367-383, 395-408, 408-450.

(2) *Le Soir*, nº du 11 septembre 1903.

(3) Le Caire, Imp. de l'état major égyptien, 1878.

n'est représentée dans les nombreux travaux de cet érudit, professeur honoraire de l'Ecole khédiviale, que par des Réflexions sur l'épizootie chevaline au Caire (1).

Nos compatriotes n'ont pas étudié la faune et la flore de l'Egypte au temps des Pharaons, mais un Belge, G. Delchevalerie, devint le Directeur des jardins du Khédive, au Caire. Les cultures, les plantes tropicales, utiles, officinales ou industrielles, qu'il conviendrait d'introduire sous le 30e degré de latitude d'Egypte et ses avoisinants, sont détaillées dans un mémoire de ce botaniste (2). Il décrivit également la flore exotique du jardin de Ghésireh, des domaines placés sous sa direction (3), et publia une monographie du dattier, l'arbre national des Egyptiens (4).

QUATRIÈME SECTION. — VOYAGEURS

A l'époque des croisades, les relations des flamands avec l'Egypte prirent naturellement quelque extension; les expéditions de nos princes se multiplièrent. En 1163, Thierry d'Alsace se rendit pour la quatrième fois en Palestine, allant à l'aide d'Amaury, sixième roi de Jérusalem, qui assiégeait Le Caire et Alexandrie, dans sa guerre contre le dernier calife fatimite d'Egypte. Saladin ayant reconquis les lieux saints en 1187, dès l'année suivante, le Comte

(1) Le Caire, Delbos, 1877.
(2) Namur, Godenne, 1870. In-8°.
(3) Le Caire, 1871. In-8°.
(4) 1871. In-8°. Extrait du *Bull. de la Féd. des Soc. d'Hort.*

de Flandre, Philippe d'Alsace, regagna l'Orient, avec une flotte de trente-sept navires de guerre. En 1215-1216, Jean de Brienne obtint les secours des princes d'Occident pour faire le siège du vieux Damiette, où les Belges s'illustrèrent. Saint Louis, à son tour, tenta la conquête de l'Egypte, mais ses succès furent éphémères. Pierre Ier, roi de Chypre (1361-1368), parvint encore à s'emparer d'Alexandrie; après quatre jours d'occupation, il dut renoncer à sa conquête, et la route de l'extrême Orient resta fermée jusqu'à la découverte du Cap de Bonne-Espérance. Dès lors, les rapports commerciaux de la Flandre avec le Levant se restreignirent, et nous ne pouvons mentionner qu'un petit nombre de voyageurs, qui visitèrent l'Egypte avant le XIXe siècle.

Au cours des événements que nous venons de relater sommairement, un des héros de la bataille des Eperons d'or, Guillaume de Saftingen, moine de l'Abbaye de Terdoest, s'enfuit en 1308, à la suite d'une rixe dans laquelle il tua son prieur. S'étant rendu en Terre-Sainte, il apostasia et, s'il faut en croire la tradition, devint pacha du Soudan d'Egypte.

Pendant fort longtemps, Jean de Mandeville est resté un personnage énigmatique, d'une nationalité douteuse. D'après de savantes recherches, si bien résumées par notre confrère M. Pirenne (1), il faudrait identifier ce voyageur légendaire, avec un médecin liégeois, Jean de Bourgogne. La critique moderne estime, que dans l'itinéraire attribué à Mandeville, la seule partie qui concerne l'Egypte, renferme des détails originaux, empruntés à des souvenirs personnels; dans les autres récits, il n'y aurait que plagiats

(1) *Biographie nationale*, XIII, p. 321.

et invraisemblances. Parer d'illusions les audaces d'une fable, serait le seul mobile du narrateur. Cependant, même au sujet de sa véracité relative, de la réalité de son séjour au bord du Nil, s'élèvent des doutes sérieux. M. V. Chauvin a retrouvé des sources restées inconnues, où le voyageur liégois semble avoir puisé, en les accommodant à ses vues personnelles, les circonstances particulières de son entrevue avec le Sultan d'Egypte, et il n'y aurait là qu'une paraphrase d'un passage de l'œuvre de Césaire de Heisterbach, un auteur mort vers 1240. Il serait donc établi, que Mandeville n'a pas plus voyagé en Egypte qu'ailleurs (1).

Ghillebert de Lannoy, né en 1386, fut un aventureux paladin ; il parcourut le monde en véritable chevalier errant. Le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, préoccupés des moyens de provoquer une nouvelle croisade, le chargèrent d'une mission en Orient. G. de Lannoy croyait probablement qu'il fallait frapper l'islamisme en Egypte. Il visita Alexandrie, Rosette, Le Caire, et s'embarqua, le 13 juin 1422, sur un bras du Nil. Arrivé à Damiette après trois jours de navigation, il partit pour Jérusalem en passant par Rama. Les relations de ses voyages ont été publiées, notamment le journal de ses excursions dans la vallée du Nil (2); mais ses rapports diplomatiques n'ont pas encore vu le jour.

Anselme Adorne, sire de Corthuy, descendant d'une antique famille gènoise établie à Bruges, naquit le 4 décembre 1424. Chargé par Charles le Téméraire d'examiner la situation des états musulmans, il se rend en Egypte en

(1) *Wallonia*, X (1902), pp. 237-242.

(2) *A Survey of Egypt and Syria*, publié par John Webb, dans l'*Archeologia britannica*, XI, d'après un manuscrit de la Bodléenne.

1470. Le manuscrit de son rapport, déposé à la Bibliothèque Nationale à Paris, est resté inédit; mais, dans une étude sur ce célèbre voyageur, par A. de Lacoste, nous trouvons l'analyse des chapitres relatifs à l'Égypte, le récit de la navigation d'Adorne sur le Nil, une description d'Alexandrie et du Caire, les détails de sa réception par le Calife et des aventures de la caravane qui le mena au Sinaï (1).

Le gantois Josse de Ghistelle, pèlerin en Terre-Sainte (1481-1484), part de Gaza, traverse le désert et arrive au Caire, où il loge chez un marchand chrétien, natif de Malines. La cité lui paraît aussi vaste que sa ville natale et à ses yeux, le palais du Soudan qui le reçoit, a l'étendue de Termonde. Les pyramides excitent sa curiosité; il raconte que d'après l'opinion commune, elles furent les greniers d'abondance, où Joseph fit amonceler les grains pour les sept années de disette. Après une excursion aux ruines de Thèbes et de Memphis, Josse de Ghistelle entreprend des pérégrinations dans le Delta, se rend à Damiette, à Alexandrie, s'embarque à Rosette pour remonter le Nil, revenir au Caire et se diriger vers l'Arabie. Le narré de son voyage, rédigé en flamand, fut popularisé par une traduction française éditée à Lyon, en 1561.

A peine âgé de vingt-cinq ans, Vincent De Stochove fut attaché, en 1630, à l'ambassade française à Constantinople. Son emploi et le firman spécial qu'il obtint du Sultan, lui permirent de voyager dans les meilleures conditions. Observateur averti, il rédige un journal (2) offrant encore aujourd'hui un sérieux intérêt; mais nous devons nous

(1) *Anselme Adorne*. Bruxelles, 1853, 140-193.
(2) Bruxelles, 1642.

borner à son itinéraire en Egypte. Quittant Jérusalem, il atteignit Jaffa, le 30 septembre 1632, et gagna Damiette. Sa description du Caire contient des renseignements précis sur les établissements d'instruction publique, fréquentés par dix à douze mille écoliers. Il explore en grand détail les pyramides, surtout les hypogées voisins remarquables par leurs inscriptions hiéroglyphiques. Les procédés d'embaumement retiennent son attention; malgré son vif désir d'emporter une momie en Europe, il ne parvint pas à vaincre la superstition des marins, qui, par crainte de malheur, refusèrent le transport du funèbre colis. Après une excursion à Suez et l'ascension du Sinaï, Stochove revint au Caire et alla s'embarquer pour l'Europe, à Saint-Jean-d'Acre.

Le Père Gonsalès, récollet malinois, consacre le quatrième livre de la relation de son voyage à Jérusalem, à la description de l'Egypte. Pendant environ deux ans (1665-1668), il fut chargé de remplir au Caire, les fonctions de chapelain du consulat de France. Le Nil, les Pyramides, le Sphinx et les momies; les institutions politiques et judiciaires; l'organisation de l'armée; la religion, les mœurs et le costume lui fournissent tour à tour la matière d'amples descriptions, souvent prolixes, mais toujours intéressantes (1).

Un autre religieux, Marin Geubels, né à Sinay, carme au couvent de Termonde, voulut terminer son pèlerinage en Terre-Sainte par une excursion en Egypte. Arrivé à Alexandrie au printemps 1772, il consacre plusieurs jours à la visite de cette importante cité commerciale, où sa faconde descriptive s'attache surtout à la colonne de Pompée. Il ne

(1) *Hierusalemsche reyse.* Anvers, 1673.

peut poursuivre son voyage interrompu à Rosette par suite d'événements militaires. Regagnant promptement Alexandrie, il revint en Europe. Sa narration nous offre le curieux exemple d'un bon paysan flamand, conservant sous le froc, et son naturel et sa loquacité narquoise. Aucune aventure ne le démonte; la tempête et ses affres ne parviennent pas à l'angoisser. Nous nous bornons à citer la recette contre le mal de mer, que donne un des nombreux quatrains dont il émaille sa prose banale:

Eer ik my weêr gaf tot vaeren
Heb ik 't al gerult met wyn:
Tegen 't dompen van de baeren
Is den wyn een medecyn (1).

Ida de Saint-Elme ouvre la série de nos voyageurs modernes. Ce fut en 1824 qu'elle s'embarqua à Marseille, et le volumineux mémorial de ses aventures parut en 1831 (2). A ne considérer que l'intérêt fort minime, que présente cet ouvrage, il faudrait le passer sous silence, si l'auteur elle-même n'excitait la curiosité. Son état civil ne fut jamais sérieusement établi; elle naquit, dit-on, à Florence, le 26 septembre 1778, de parents d'origine flamande. Courtisane intrigante, elle fut, paraît-il, sous l'Empire et la Restauration, un agent actif de la police secrète. Les *mémoires* publiés sous son nom, eurent un succès retentissant. Misérable, elle échoua à Bruxelles, vers 1844, et y mourut, le

(1) *Jeruzalemsche reyze, gedaen en beschreven door pater Michaël à SS Trinitate*, etc. Dendermonde, J. J. Du Caju, 1780 — *Den Wederkeerenden Pelgrim*, etc. Aalst, L d'Herdt, 1786.

(2) Paris, Ladvocat, 6 vol. in-8°.

19 mai de l'année suivante, au refuge des Ursulines. Son acte de décès lui attribue, probablement à tort, le nom d'Ida Versfelt, dite « La Contemporaine », veuve de Saint-Elme, comte de l'Empire (1).

En 1847, une revue gantoise(2) communiquait à ses lecteurs, le récit anonyme, d'un second voyage en Orient. Naturellement l'auteur ne pouvait éviter la description d'Alexandrie, du Caire et de ses environs, mais son œuvre se recommande surtout, par un exposé fort instructif, de l'état moral de l'Egypte pendant les derniers jours de Mohammed-Ali, achevant de vivre (3) sous les règnes éphémères de son fils Ibrahim et de son petit-fils Abbas. Avec l'apparence mensongère d'une liberté hypocrite, l'esclavage accablait encore de malheureuses populations. Le sort pitoyable des femmes, affranchies par des européens obéissant à un faux sentiment d'humanité, parfois au désir de se débarrasser d'une propriété devenue gênante, excite la vive indignation du voyageur, dont nous n'avons pu pénétrer l'incognito (4).

S. M. Léopold II, alors duc de Brabant, entreprit, en 1862-1863, de parcourir l'Orient. Le docteur Staquez faisait partie de la suite du jeune prince. Nous devons à cet honorable médecin, une description de l'Egypte, de la Basse-Nubie et du Sinaï, d'après des notes tenues en cours de

(1) La *Contemporaine* a également publié : *L'Hôpital d'Abou Zabel à quatre lieues du Caire.* — La *France littéraire*, 1832, t. II, 529-533.

(2) Portant le titre *La chronique contemporaine et rétrospective.* Elle n'eut qu'une existence éphémère; au bout d'une année, elle fut remplacée par le périodique qui s'intitula *La Flandre libérale* et ne vécut que pour mourir bientôt.

(3) Il mourut le 18 Ramâdan 1266 *(2 août 1849)*.

(4) *Second voyage en Orient*, t. I, pp. 161-188; t. II, pp. 5-33.

route par l'auguste voyageur (1). Dès 1855, notre souverain accompagné de sa jeune épouse, s'était rendu en Egypte et à Jérusalem, mais aucune relation de ce premier voyage ne fut publiée.

La visite des lieux saints fut pour de nombreux ecclésiastiques belges: Ruelens, Omen, Delancker et d'autres, l'occasion d'une excursion sur les rives du Nil; les pérégrinations professionnelles de nos diplomates, les conduisirent dans les mêmes régions. Le récit du voyage en Orient de Léon Verhaeghe récemment décédé, retrace de lumineux paysages égyptiens, de vivants tableaux d'Alexandrie, du Caire, de l'Isthme de Suez. Oublieux de la politique, notre compatriote livre son âme aux enchantements des pays ensoleillés (2).

La comtesse Juliette de Robertsart raconte les impressions intimes d'une longue navigation en dahabieh (3). Avec des notations très personnelles, son journal reflète une heureuse alliance de la poésie et de la peinture.

L'ouverture de l'Isthme de Suez amena plusieurs Belges en Egypte, parmi lesquels L. Alvin, conservateur de la Bibliothèque royale. Il consigna ses souvenirs, en quelques pages offertes à ses confrères de l'Académie de Belgique (4). MM. C. Jansen (5), Bart (6), J. Chalon (7), Bru-

(1) *L'Egypte, la basse Nubie et le Sinaï.* Liége, L. Grandmont-Donders, 1865. In-8°.

(2) *Voyage en Orient.* Paris, A. Lacroix-Verboeckhoven & Cie, 1865, 5e partie, pp. 285-478.

(3) Paris, Victor Palmé, 1867.

(4) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2e série, t. XXIX.

(5) *Sur le Nil. Souvenirs de voyage.* 1875. Liége. 1878. In-8°.

(6) *En Egypte. De Bruxelles au Caire*, etc. Bruxelles, s. d. In-8°. — Œuvre posthume de Barthélemy Jean Drieghe, ancien substitut du procureur du Roi à Bruxelles, juge au tribunal de Siout, décédé au Caire, en 1885.

(7) *Aux pyramides.* Verviers, s. d. (1880). In-8°.

neel (1), etc., se rendirent à leur tour dans la vallée du Nil et publièrent des relations que nous ne pouvons négliger. En décembre 1907, M. Fernand Neuray assistait à l'inauguration de la nouvelle Héliopolis édifiée grâce au concours de financiers belges. Hier encore, paraissait le journal du verveux reporter du *XXe Siècle*, esquissant à grands traits, un tableau du Caire moderne et de l'Egypte actuelle (2). Avec son écriture distinguée, M. Eugène Gilbert en donna un compte-rendu élogieux (3).

L'œuvre de Ferdinand de Lesseps et l'intérêt mondial qui s'y rattache, les conséquences politiques et économiques de cette mémorable entreprise, occupèrent quelques écrivains: le R. P. A. De Kinder (4), P. A. Vermast (5) M. Van Ortroy (6). Pour éviter des erreurs, nous signalons que dans la brochure publiée par Jean de la Boverie, il est question de tout, sauf du *Canal de Suez* mentionné dans le titre de l'ouvrage (7).

Le Haut-Nil n'a pas été négligé par nos explorateurs. Pendant huit années (1856-1864), à trois reprises, Eugène de Pruyssenaere de la Wostyne remonta le fleuve mystérieux. Malheureusement, sur sa première excursion (1857-1858), nous n'avons que quelques détails tirés de sa correspondance inédite. Les observations scientifiques recueillies

(1) *Damas, Jérusalem, Suez*. Verviers, s. d. In-8°, pp. 72-103.

(2) *Quinze jours en Egypte*. Bruxelles, A. Vromant et C°. 1908.

(3) *Journal de Bruxelles*. Décembre 1908. — Cf: Un article d'Alph. Dejace, publié dans le *Touring Club de Belgique*, 1908, pp. 543-545.

(4) *Précis historiques*, 1882, pp. 684 692.

(5) *Het Kanaal van Suez*. Gent, 1893. In-8°.

(6) *Revue des Quest. scient.*, XXV (1889), pp. 651-652.

(7) *Les simples paroles. — Le Canal de Suez, les punitions*. Bruxelles, Off. de publ. 1877. Pet. in-8°.

au cours de sa seconde expédition, ont été utilisées par MM. Hartman et Zöppritz. En 1862, il entreprit avec Petherik, une longue course sur le Nil blanc; en compagnie de Heuglin, il parcourut le Djebel Arachkol. Les deux dernières années de sa vie sont consacrées à la visite du bassin du Nil bleu et son journal fut publié par M. Zöppritz. Accablé par la fièvre, il succomba, le 15 décembre 1864, à Harab-el-Dunja. Dans un article très complet, notre confrère M. V. Chauvin résume la carrière de E. de Pruyssenaere, et, avec son érudition coutumière, il renseigne les sources bibliographiques relatives à notre compatriote (1).

En 1893, d'un élan héroïque, Vankerckhoven et ses valeureux compagnons traversaient l'Afrique, pour aboutir après mille souffrances, dans les environs de Wadelaï. La colonne commandée par Chaltin atteignait les bords du Nil, en février 1897; les Mahdistes furent dispersés et Redjaf-Lado tomba au pouvoir des Belges (2). Dans une conférence donnée à la Société royale de Géographie d'Anvers, M. Victor Collin exposa, avec abondance, la question du Haut-Nil, les compétitions des Français, des Anglais et des Belges; l'affaire de Fachoda, la solution harmonieuse des problèmes que soulèvent l'enclave de Lado, et la situation du Bahr-el-Ghazal (3). Chargé d'une mission en Ethiopie et dans les contrées environnantes, M. de Ronchamps fit paraître le rapport adressé à ses commettants (4).

L'Egypte, cette terre merveilleuse, où se révèle partout l'empreinte humaine que portent les pays de vieille civilisa-

(1) *Biographie Nationale*, XVIII, col. 308-316.

(2) L. Chomé. *Une expédition belge au Nil.* Bruxelles, 1898.

(3) *Anvers Soc. anon. des publ. Anv.*, 1899. Pet. in 8°.

(4) *Revue coloniale*, 1899, n° de février.

tion, exerce sur ses visiteurs une activité intellectuelle d'une puissance inattendue. La majorité des récits témoignent de la suggestion subie par les voyageurs, et de leur vision intuitive d'un monde disparu. Mais, l'humanité marche et l'on peut se demander ce que nous réserve l'avenir. Electriquement informées, même sans fil, portées par la vapeur et dévorant l'espace, demain fendant les airs, les générations nouvelles ont perdu le sentiment de la distance et de l'inconnu. L'imprévu n'impressionne plus; l'enthousiasme se modère; la réalité cachée sous les apparences éclate au grand jour et l'imagination succombe. Déjà dans maint ouvrage moderne, on peut constater cette conséquence.

CHAPITRE IV

PREMIÈRE SECTION. — ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES TROUVÉES EN BELGIQUE

A diverses époques, on découvrit en Belgique des antiquités égyptiennes. Il faut signaler tout d'abord, la trouvaille faite à Tournai, à une date incertaine; l'événement fit quelque bruit et, dès 1623, Laurent Pignorius s'en occupa (1). Cet archéologue padouan, ne mentionne qu'une statuette androgyne d'Atys, ainsi qu'une main votive rappelant celle de Rumpst et ses congénères. Longtemps après, H. Cannegieter renseigna d'autres produits de la même origine; son mémoire nous apprend, qu'il avait acquis trois pièces, notamment une effigie d'Isis, en bronze. Nous ignorons malheureusement ce qu'elle est devenue; pour juger de son caractère et de son mérite, il ne nous reste que la planche très insuffisante, accompagnant la dissertation

(1) *Magnae devm matris idaeae et Attidis initia. Ex vetvstis monvmentis nuper Tornaci erutis.* Paris, 1623. Venise, 1624. In-4°. Reproduit dans la *Mensa isaica* du même auteur. Amsterdam, 1670. In-4°.

du collectionneur hollandais (1). Les hypothèses émises au sujet du caractère égyptien, d'une partie du mobilier du tombeau de Childéric Ier, exhumé en 1653, paraissent dépourvues de tout fondement.

Environ un siècle plus tard, dans les ruines du *Reuzenhuys*, au vieux Bourg d'Anvers, on trouva un monument antique, que l'on crut être une statue d'Isis (2). Ce morceau très important, sculpté en granit noir, mesure 0m95 de hauteur; il entra dans la collection de l'abbé Gasparoli, dont hérita la famille Herry, et fut acquis en 1848, par le Bon J. de Witte, qui en fit don au Musée d'antiquités d'Anvers. Le catalogue de ce dépôt le qualifie *Statue d'une reine d'Egypte*. Tout en reconnaissant la provenance égyptienne de cette pièce, son donateur estime que sans doute, elle a été apportée « sur les rives de l'Escaut, comme lest, par quelque vaisseau arrivé des Echelles du Levant » (3). H. Schuermans se demanda si, à défaut de relations des Egyptiens avec la Belgique, soit directes, soit par l'intermédiaire des Phéniciens, l'importation de cette statue à la période romaine n'est pas admissible (4). J. de Witte rejeta cette hypothèse et persista dans son opinion (5) à laquelle L. Delgeur se rallia (6).

(1) *De gemma bentinckiana, item de Iside ad Turnacum inventa*, etc. Trajecti ad Rhenum, 1764. In-8°, pp. 19-36. — Cf. De Bast. *Recueil d'antiquités*, 186.

(2) J. De Bast. *Recueil d'antiquités*. Nouvelle édition, 1808, pp. 390-391.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'arch.*, XI, 1872, p. 230. — Cf. P. Génard. *Cat. du Musée d'antiquités d'Anvers*, n° 1, et G. Hagemans. *Un cabinet d'amateur*, etc., p. 48.

(4) *Idem*, pp. 463-465.

(5) *Acad. d'Arch. de Belgique. Bull.*, 3e série, pp. 703, 718-722.

(6) *Idem*, pp. 722-723.

Les collections du Cte de Renesse Breidbach comprenaient plusieurs antiquités égyptiennes venues d'Anvers ou des environs de cette ville: une figurine très fruste d'Osiris, trouvée en 1820; trois idoles chargées d'hiéroglyphes, déterrées lors du creusement du bassin (1).

En septembre 1812, on découvrit à Tronchiennes, dans des tourbières, une statue d'Anubis, en bois de chêne, mesurant à peu près un mètre de hauteur (2). Cet objet a probablement appartenu à J. de Bast, mais il ne se retrouve pas dans le cabinet de l'Université de Gand. Notre confrère M. Ad. de Ceuleneer a bien voulu me dire, que le Musée de Leyde, souvent enrichi par le roi Guillaume Ier aux dépens de la Belgique, ne le conserve pas davantage; il semble égaré.

Quoi qu'il en soit des divergences d'opinion que nous venons de relater, à propos de l'apparition en notre pays, des antiquités mentionnées ci-dessus, la question de l'existence en Gaule, du culte de divinités égyptiennes, reste ouverte. Sous la République, Isis n'avait à Rome que de rares adorateurs; le Sénat proscrivit même les hommages qu'on lui rendait. Les Romains de l'époque impériale, adoptèrent tous les dieux des nations conquises, et la politique élargit leur panthéon. Avec leurs armées, les rites exotiques, particulièrement celui d'Isis, essaimèrent sur l'Europe occidentale. Au témoignage de Tacite, les Suèves sacrifiaient à cette déesse, déjà avant l'invasion romaine, sans que cet historien puisse se rendre compte

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'arch.*, XI, 1872, pp. 454-465, figg. dans le texte, nos 25 et 29 (nos 33 et 357-359 de la vente à Anvers, le 31 mai 1836).

(2) J. De Bast. *Recueil d'antiquités*, 2e supplément, p. 203.

de la voie de pénétration (1). Dans les Gaules, les divinités égyptiennes furent probablement amenées, soit par les troupes de César ou de quelque empereur, soit par les Suèves lors de leur transplantation au-delà du Rhin, par ordre d'Auguste. Un recrutement cosmopolite, des éléments hétérogènes formaient les rangs des armées impériales. Les légionnaires appartenant à des contrées éparses, aidaient à la diffusion des différents cultes; dans leurs bagages, ils emportaient leurs divinités nationales et introduisaient partout, leurs cérémonies religieuses personnelles. Aux Pays-Bas, l'assimilation de certains dieux était d'ailleurs plus facile; Anubis s'identifiait avec Mercure, objet de la suprême vénération des Gaulois (2). L'épigraphie à son tour, atteste ces immigrations; on a retrouvé en Belgique, des inscriptions en l'honneur d'Isis (3).

(1) De Fontenu. *Diverses conjectures sur le culte d'Isis en Germanie.* — Acad. des Inscriptions, séance du 22 août 1721.

J. G. Boehme. *Dissertationes II de Iside, Suevis olim culta, ad locum Taciti de Moribus Germanorum. cap., IX.* Lipsiæ, 1748. In-4°.

(2) *De Bello gallico* lib. VI, cap. XVII: Deum maxime Mercurium colunt: hujus sunt plurima simulacra.

(3) Schedius. *De Diis Germanorum*, p. 228.

DEUXIÈME SECTION. — MUSÉES. — BIBLIOTHÈQUES.

Avant de clore cette étude, il convient de jeter un coup d'œil rapide sur les musées et les bibliothèques belges, considérés au point de vue égyptologique.

Antérieurement à son transfert au Palais du Cinquantenaire, le Musée royal d'antiquités à Bruxelles, exhibait une série d'objets égyptiens d'une certaine importance. Le catalogue dressé par le conservateur Th. Juste était très élémentaire; il se bornait à énumérer, sans aucun des détails que l'on peut exiger en cette matière, des monuments funéraires (54), des divinités (57), des manuscrits, vases, sceaux et amulettes, etc. (27). Sauf de rares exceptions, ces curiosités provenaient en majeure partie, de l'acquisition faite par l'Etat belge, de la collection réunie par notre confrère H. Hagemans (1). A ce premier fonds, étaient venus s'adjoindre les 130 numéros constituant la section égyptienne du Musée Ravenstein, catalogués par leur généreux donateur. Ces diverses pièces avaient été recueillies: à Rome, à la vente des objets d'art du Cardinal Lambruschini; à Naples, en acquérant les curiosités rassemblés au Caire, par le Dr Massari. Le surplus avait appartenu aux cabinets Anastasie, Raifé et du Prince Napoléon.

Sous la haute direction de notre éminent confrère M. E. van Overloop, grâce aux soins assidus du conservateur

(1) Sous le titre : *Un cabinet d'amateur. Notices archéologiques et description raisonnée de quelques monuments de haute antiquité* (Liége, 1863. In-8°, XXI — 520 p., XVI pll., 248 figg.), H. Hagemans avait publié un inventaire de ses collections.

M. J. Capart, le fonds égyptien du Musée de Bruxelles, a reçu depuis quelques années, un accroissement considérable. C'est surtout par l'intermédiaire de l'*Egypt Exploration fund* et de l'*Egyptian research account* que nombre de pièces, d'un grand intérêt archéologique, entrèrent au Cinquantenaire. Sans avoir l'intention de les citer en détail, il faut cependant signaler les plus importantes. De nombreux fragments de nature diverse, en partie épigraphiques, exhumés des tombes royales de la Ire dynastie, viennent justifier par la comparaison des caractères avec les signes alphabétiques de l'Egypte préhistorique, de la Carie et de l'Espagne primitive, le tableau synoptique que l'on a pu dresser des marques en usage à l'aurore des civilisations dans le périple de la Méditerranée (1).

Les fouilles dans le *temenos* du temple d'Osiris à Abydos, procurèrent des silex préhistoriques servant au creusement des vases; une stèle de la XIIIe dynastie; une figure entière et des sculptures en relief de l'époque de Thoutmès. Un petit naos trouvé dans les ruines du temple de Sétis Ier, des momies de jeunes crocodiles de l'époque romaine, une série de masques de momies d'enfants de la fin de l'époque ptolémaïque complètent cet envoi (2).

Un vase en cuivre de forme spéciale et très rare, datant du règne du roi Pepi Ier de la VIe dynastie; des fragments de bas-reliefs portant des inscriptions; des statuettes en calcaire et une multitude d'autres objets, ainsi que vingt papyrus grecs provenant d'Oxyrhynchus et d'autres cités du Fayum, suivirent bientôt (3).

(1) *Bull. des Musées royaux*, 1901-1902, pp 41-44.
(2) *Idem*, 1902-1903, pp. 25-29.
(3) *Idem*, 1903-1904, pp. 89-92.

Deux magnifiques spécimens de la verrerie égyptienne, donnés par le professeur Petri, vinrent confirmer les conclusions déjà tirées des fragments découverts à Tell el-Amarna. Ces pièces permettent l'étude de l'expansion de cet art sous la XVIIIe dynastie (1).

Le Comité de l'*Egyptian research Account* envoya une petite stèle découverte à Gurob dans une chapelle consacrée du culte de Thoutmès III. Elle représente l'adoration de ce souverain par Ramses-Em-Per-ra, personnage important de la XIXe dynastie (2).

M. Paul Errera enrichit les Musées royaux d'un fort bel exemplaire du Livre des Morts, orné de superbes vignettes. Ce précieux papyrus se distingue des autres recueils de l'espèce appartenant à l'époque thébaine, par plusieurs chapitres nouveaux et des illustrations auparavant inconnues. M. J. Capart en entretint le congrès international des Orientalistes, lors de la session de Hambourg (3).

Le Bon Empain contribua à son tour, au développement de la section égyptienne. Elle doit à sa générosité, la chapelle extérieure d'un tombeau de l'ancien empire *(mastaba);* les monuments de cette nature ne se retrouvent que dans les collections les plus importantes. En 1907, la munificense de cet ami des musées, permit l'acquisition de soixante-dix numéros, très variés, offrant des morceaux typiques pour toutes les étapes de la civilisation égyptienne, depuis l'âge préhistorique et archaïque, jusqu'aux périodes saïte et gréco-romaine. Nous nous bornons

(1) *Idem*, 1904-1905, pp. 45-46.

(2) *Idem*, 1904-1905, pp. 49-51.

(3) *Ann. de la Soc. arch. de Brux.*, t. XVI, 1902, p. 460.

à signaler des sculptures en ronde bosse, des bas-reliefs conservant des traces de peinture, des vases antiques zoomorphes, des modèles d'architecture, exercices d'atelier ou maquettes ; des baguettes magiques, des sceaux et des cachets (1).

Si les acquisitions à titre onéreux ne furent pas très nombreuses, quelques-unes se distinguent par leur haute valeur. Nous avons déjà parlé de la statuette du Temple de Wazmose, à Thèbes ; il nous reste à mentionner une tête en calcaire, peinte en rouge, façonnée probablement au début de la XIXe dynastie et représentant un jeune prince héréditaire de cette race (2). Ce rare spécimen affirme l'évolution de l'art égyptien, passant du portrait, d'un réalisme outrancier, à des figures d'un bel idéal (3).

A Paris, à la vente Philip, grâce à la perspicacité de M. Capart, le Musée obtint un fragment en pierre calcaire, que le catalogue attribuait à l'époque ptolémaïque (4). Une inscription démotique, presque indéchiffrable, était tracée au calame, sur le visage, le cou, la poitrine et le bras. Un examen attentif révéla, qu'on se trouvait en présence de bas-reliefs non terminés et en partie détruits, formant le lambris décoratif d'un couloir menant aux appartements funéraires d'une tombe découverte à Thèbes. Un nettoyage complet de la pierre fit apparaître dans toute sa splendeur, le portrait de la reine Tiyi, épouse

(1) *Bull. des Musées royaux.* 2e série, 1908, I (1908), pp. 28-30, 41-44, 55-56, 65-66, 75-78, 85-86 ; II (1909), pp. 9-10.

(2) *Idem*, 1906-1907, pp. 86 87.

(3) Capart, J. *Tête égyptienne du Musée de Bruxelles.* — Fondation Eugène Piot. Monuments et Mémoires, XIII, 1907, pp. 27-34, pl.

(4) Catalogue n° 91.

d'Amenhotep III (1). Au nombre des acquisitions toutes récentes, figure un vase rouge, à bord supérieur noir, de forme allongée, dont la panse est couverte, de la base au sommet, de dessins rudimentaires offrant l'image de cervidés bondissant en désordre. D'après la chronologie de Flinders Petrie, les céramiques de ce genre, comptent parmi les plus anciennes. Cet excellent échantillon comble une lacune dans les séries préhistoriques, déjà très complètes, du Musée (2).

De la vente Somzée proviennent une statuette en basalte et des amulettes (3), ainsi qu'une stèle de l'époque grecque trouvée à Alexandrie (4).

Si les collections du Cinquantenaire permettent aujourd'hui de sérieuses études égyptologiques, il est à regretter qu'il n'en existe pas encore un catalogue scientifique. Le Vte Emmanuel de Rougé, MM. Paul Pierret et Deveria ont décrit minutieusement, les monuments et les manuscrits égyptiens du Louvre. Le British Museum possède le dénombrement détaillé de ses trésors. Aug. Mariette a savamment catalogué le Musée de Boulacq, et depuis 1894, la direction générale des antiquités au Caire, a publié de nombreux et splendides volumes consacrés à la description du musée Khédivial. A Berlin, Florence, Leyde, Oxford et ailleurs, des travaux analogues ont été entrepris avec plein succès. Comme nous l'avons dit plus haut, l'inventaire dressé par Th. Juste, la nomenclature des objets égyptiens don-

(1) *Bull. des Musées roy. des Arts décoratifs et de l'Industrie*, 2e série, I (1908), pp 9-11.

(2) *Idem*, II (1909), p. 8.

(3) Catalogue nos 220, 258-259.— *Bull. des Musées royaux*, 1903-1904, p. 62.

(4) *Idem*, 1904-1905, p. 51.

nés par de Meester de Ravestein, sont essentiellement insuffisants. En 1902, M. J. Capart fit imprimer un guide sommaire à l'usage des visiteurs du Musée (1); un catalogue plus complet parut en 1905 (2). Avant, et depuis ces publications, un grand nombre de monuments furent de sa part, l'objet de savantes monographies. Une statuette du fonds Hagemans (B. 43) lui fournit l'occasion d'étudier l'âme, que les Egyptiens de l'époque memphite, appelaient le *double*. A ses débuts, il avait déjà traité cet intéressant sujet (3). Un autre monument de la collection de Meester de Ravenstein (n° 66) lui permet de constater l'évolution que ce concept primitif avait déjà subi sous les XIXe et XXe dynasties. Un bloc de pierre, offert au Musée par le professeur Petrie, portant gravée à la surface, l'empreinte d'un pied humain, ouvre le champ à différentes hypothèses (4). Un miroir égyptien provoque l'examen d'une nouvelle interprétation du signe de la vie, la « croix ansée » qui d'après M. Loret, ne serait qu'un miroir (4). Des pièces choisies, parmi les précieux envois des associations anglaises pour les fouilles en Egypte, ont été examinées; il en fut de même des principaux monuments des donations du Bon Empain. Déjà nous avons mentionné la plupart de ces études spéciales, qui sont des matériaux précieux pour la rédaction d'un catalogue général, raisonné, que la science devra au labeur et à la vaillance

(1) Brux. Vromant, pet. in-8°, 13 p. — Cf. *Bull. des Musées royaux*, 1901-1902, pp. 73-75, 81-83.

(2) *Les antiquités égyptiennes des Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles.* — Bruxelles, 1905, 150 p., 25 illustrations.

(3) *Ann. de la soc. arch. de Brux.*, t. XIV (1900), pp. 305-338. Tiré à part.

(4) *Bull. des Musées royaux*, 1902-1903 pp. 10-11.

de M. Capart, conservateur-adjoint des antiquités égyptiennes des Musées royaux, chargé de cours à l'Université de Liége.

Le Musée du Steen, à Anvers, ne possédait que la statue d'une reine d'Egypte, dont nous avons parlé à l'occasion des trouvailles faites en Belgique. M. E. Allemand, ancien interprète de S. M. le Sultan Abd-ul-Azis, exposa, en 1878, au Cercle artistique et littéraire à Bruxelles, les antiquités égyptiennes recueillies par ses soins. Au mois d'octobre de l'année suivante, l'administration communale d'Anvers, fit l'acquisition d'une partie notable de cette riche collection. Elle avait été cataloguée par son propriétaire (1); notre confrère feu P. Génard utilisa l'œuvre de M. Allemand pour dresser l'inventaire des 362 numéros acquis pour le Musée du Steen (2). Sauf le don anonyme d'une bandelette de momie et d'une terre cuite émaillée, cette collection n'a pas été augmentée depuis lors.

Au Musée archéologique de Gand, on ne rencontre aucun objet égyptien, mais le cabinet d'antiquités de l'Université de cette ville, conserve une cinquantaine de numéros; entre autres: deux canopes en albâtre, deux scarabées, deux stèles funéraires, l'une mémore les défunts *Hotep* et *Aka* sa femme; des statuettes, des figurines de divinités et des amulettes. Le couvercle de l'un des canopes est une pièce rapportée. Il figure une tête de chacal alors que d'après l'inscription, le génie protecteur du défunt est *Amset*, que l'on représente avec une tête humaine (3). La majeure partie

(1) Londres (1878), 832 numéros.

(2) *Musée d'antiquités d'Anvers. Catalogue de la collection d'antiquités égyptiennes.* Anvers, J. E. Buschmann, 1881. In-8°.

(3) Voici d'après le catalogue manuscrit dressé par E. M. Coemans, la traduction de l'inscription tracée sur la panse du vase: « Dit Isis: j'exerce

de ces curiosités, provient de la collection de Lescluse, vendue à Bruges; quelques numéros ont été donnés par Massy; d'autres furent achetés, en 1895, à M. Lincquist, à Ledeberg. Un catalogue de cette modeste collection, dressé par M. Coemans, est resté manuscrit. Notre obligeant confrère, M. de Ceuleneer a bien voulu me le communiquer.

Quelques antiquités égyptiennes d'un rare mérite, d'autres pièces moins importantes, ornent les palais royaux de Bruxelles et de Laeken. A l'occasion de son voyage en Egypte, notre souverain, alors duc de Brabant, les reçut en don de S. H. le Khédive Ismaïl. Les principaux morceaux ont été décrits par A. Eisenlohr (1).

En 1901, Tito Pacha Hekékian, un amateur distingué d'Alexandrie, offrit au Roi Léopold II des monuments d'un grand intérêt: un bas relief en granit, mesurant deux mètres de long sur un mètre de haut, représentant une des cérémonies du couronnement de Seti 1er; un sarcophage, également en granit, portant un cartouche royal.

Les collectionneurs belges sont nombreux, mais rarement ils ont une spécialité bien définie, et l'égyptologue ne ferait probablement pas riche moisson en visitant leurs vitrines. Cependant, j'ai pu voir chez notre confrère, M. de Ceuleneer, quelques curiosités dignes d'attention. Nous devons une mention toute particulière, aux antiquités égyptiennes, grecques et romaines, réunies au château de Mariemont, par M. Raoul Warocqué. Au point de vue des études qui nous occupent, il faut citer avant tout, une série de vases, en pierre dure, trouvés à Abydos, dans les tombeaux des

ma protection sur l'*Amset* qui est là. Je protège l'Osiris (le défunt) le chef des soldats *Aāh-mes*, le défunt, fils de *Ta-nāh*. »

(1) *Egyptian Antiquities at Brussels.* — *Proceedings of biblical archaeology*, XI (1889), pp. 254-266

premiers pharaons; ouvrés vers la date, presque fabuleuse, de 5000 ans avant notre ère, leur perfection technique paraît déconcertante. Un faucon, de fière apparence, portant une inscription en hiéroglyphes, appartient à l'époque de la XVIIIe dynastie, qui vit l'apogée de la sculpture sur les bords du Nil. Une statue d'Isis, en granit noir, fournit un modèle de l'art égyptien à la période romaine. Par un mélange déroutant, des procédés traditionnels aborigènes avec la façon des envahisseurs, ce morceau acquiert un caractère composite, qui lui donne un attrait séducteur (1).

La Bibliothèque royale de Bruxelles (section des manuscrits) possède un papyrus hiératique, contenant plusieurs fragments du *Livre des Morts*, le chapitre 64 et trois variantes du chapitre 133. D'après M. J. Capart, le type de l'écriture et le style des vignettes, rattachent ce document à la facture de la XXIIe dynastie, environ le dixième siècle avant J.-C. Les inscriptions hiéroglyphiques des encadrements décoratifs, donnent le nom de la dame de maison, chanteuse. (prêtresse d'Ammon ra) *Aou-s-an*. Dans ce même dépôt, on trouve une traduction latine de l'œuvre de Jamblique, manuscrit de 1519 (2), ainsi que des lettres du P. Castel au P. Berthier. sur un passage de Diodore,

(1) *Collection Raoul Warocqué. — Antiquités égyptiennes, grecques et romaines.* Mariemont, 1903 1904, 59 et 82 p. In-4°. — *Antiquités égyptiennes:* t. I, n°s 1-5; t. II. n°s 101-139.

Fr. Cumont. — *La collection d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines de M. Raoul Warocqué.* — S. l. n. d. (Mons, imp. Dequesne-Masquillier et fils, 1905). In-8°, 6 p. — Cf. *Acad. roy. de Belgique. Bull. de la classe de lettres*, etc., 1904, pp. 9, 12, 514, 518-522.

(2) *De Mysteriis Ægyptiorum ad Porphyrium Phœnicem.* — Cat. des manus. de la Bibl. roy. des Ducs de Bourgogne, n° 4647.

concernant l'ancienne Egypte et sa population (1). On y rencontre également deux mémoires inédits du Bon J. Fr. Beyts, ancien membre du Congrès National. Le premier traite de la chronologie des Assyriens et des Egyptiens, comparée à celle des Hébreux et de la chronologie chinoise, d'après les auteurs sacrés et profanes; le second s'occupe de l'Egypte ancienne et des zodiaques d'Esné et de Denderah (2). Nous signalerons encore un manuscrit anonyme de la fin du xve siècle, relatif aux crues du Nil (3). Au fonds van Hulthem appartient un manuscrit arabe, que le catalogue intitule: « Mémoire de la région d'Egypte comprenant la description géographique de l'Egypte et des pays africains, avec des variantes et des observations latines ». Le bibliophile gantois estime qu'il est inédit (4).

A la Bibliothèque d'Anvers, on ne peut signaler qu'un exemplaire du livre de l'hémisphère inférieur, légué à cet établissement par M. Ch. Stier d'Artselaer. Il provient de Thèbes et est écrit d'après Delgeur, pour *T'et-ma as ankh*, prêtresse d'Ammon ra roi des dieux (5). Ce papyrus, long d'environ $1^{m}20 \times 0^{m}12$, est en mauvais état de conservation et sans légende; les figures, quoique tracées d'une main ferme, sont assez grossièrement dessinées; à la fin, on lit, en colonnes verticales, l'invocation usuelle à Osiris.

Sans être riche en ouvrages relatifs à l'égyptologie, la section des imprimés de la Bibliothèque royale de Bruxelles, répond aux besoins journaliers du public; mais, M. Capart

(1) Même cat., n° 15756.

(2) Même cat , n°s 11648 et 11649.

(3) *De Nili incremento variæ sententiæ.* Même cat. n° 15781.

(4) *Bibl. Hulthemiana*, VI, Manuscrits, n° 1009.

(5) *Sur le Rituel funéraire*, etc., p. 17.

a réuni au Musée du Cinquantenaire, une collection spéciale, tenue au courant des publications nouvelles, et recevant de nombreux tirés à part, si difficiles à se procurer.

A la Bibliothèque de l'Université de Gand, le fonds égyptologique est principalement constitué par les livres de Massy, légués à cet établissement.

La philologie et l'archéologie égyptiennes formaient une partie notable de la bibliothèque de P. L. van Alstein. Il possédait une série, aussi copieuse qu'intéressante, de manuscrits orientaux (1), parmi lesquels il faut signaler « l'Histoire des rois d'Egypte » par Ebbn Oddinarj f. Davidarf (2).

Par la contemplation des monuments pharaoniques, l'intelligence s'engouffre dans le plus lointain passé de l'existence humaine. Les études modernes ont élargi l'horizon de nos connaissances, mais combien de lacunes à remplir! Heureusement, les découvertes se multiplient; l'abondance des documents hiéroglyphiques suffira pour tailler besogne à toute une génération de philologues. Pendant des années encore, les sciences égyptologiques devront aux travaux des linguistes, les résultats les plus sérieux. Bien des textes sont à déchiffrer et réclament une interprétation rigoureuse, permettant d'acquérir des notions plus ou moins définitives et d'établir des synthèses. Les divers stades de civilisation étageront leurs assises sur des

(1) Ces manuscrits provenaient des ventes Raetzel, Klaproth, Langlès, Dr K*** (mars 1836-février 1837).

(2) *Cat. des livres et manuscrits formant la bibliothèque de feu M. P. L. Van Alstein*. Gand, 1863, t. I, nº 2274.

bases solides, mais, à défaut de renseignements précis, une chronologie absolue, fondée sur des calculs mathématiques, soulèvera des difficultés probablement insolubles.

J'ai voulu établir la part contributive de la Belgique à l'égyptologie, à ses manifestations les plus diverses. Le tableau que je viens de tracer, j'ai tâché de le rendre aussi complet et fidèle, que me l'ont permis mes moyens d'information. Evidemment, bon nombre des ouvrages mentionnés dans ce mémoire, n'ont plus qu'un intérêt historique, d'autres sont de mérites inégaux, mais il importait de garder le souvenir de toutes les productions belges. Je n'en puis douter, certes des travaux louables, des œuvres de valeur sont omis; *omnia non possumus omnes*, et je prie le lecteur de pardonner les défauts en faveur de l'intention.

A. Blomme.

Table des auteurs cités.

A.

Adorne, A. 630
Allemand, E. 649
Alstein, P. L. van 577, 653
Alvin, L. 635
Amiot 574
Andries, J. 623

B.

Bart v. Drieghe, Barth, J.
Bartoli, J. 572
Bast, J. De 640, 641
Berthier 651
Beyts, Bon J.-Fr. 652
Biegelaar, H.-J. 590
Boehme, J.-G. 642
Bogaerts, F. 595
Bonghi 586
Borelli, Bey, O. 622
Boverie, J. de la 636
Bruneel, Alf. 635

C.

Cannegieter, H. 639
Capart, J. 583, 588, 605-615
644-649, 651-652
Cartailhac, E. 614
Castel 651
Chabas, F. 618
Chalon, J. 635
Chatelinat, Rod. 602
Chauvin, V. 616, 630, 637
Chomé, L. 637
Cibot, P.-M. 574
Coemans, E.-M. 581-582, 605
649, 650
Colinet, A. 582-583
Collin, V. 637
Cosquin, E. 586, 603
Courtebourne, V. de 592
Cromer, Lord 620
Cumont, Fr. 588, 590, 651

D.

Daury, F. 578-579
Delancker 635
Delattre, A. 585-586
Delchevalerie, G. 628
Delemer, J. 623
Delgeur, L. 578-579, 588
598-602, 604, 640, 652
Dognée, E.-M.-O. 593
Drieghe, Barth.-J. 635
Durand, A.-M. 583
Dutrieux, Bey 621, 627

E.

Eysenlohr, A. 650

F.

Fétis, F.-J. 624-625
Fontenu, de 642
Frederici, M. 620

G.

Gale, Th. 570
Génard, P. 640, 649
Geubels, M. 632-633
Gheyn, J. van den 592
Ghistelle, J. de 631
Gilbert, E. 636
Gladish, A. 594
Glavany, F. 578
Goblet d'Alviella, comte 590, 610
Gonsalès 632
Gorp, J. van 570
Guasco, de 573, 575
Guignes, J. de 571, 574

H.

Hagemans, G. 578, 604, 627, 640, 643
Hebbelynck, Ad. 591-592
Hennequin, N. 620
Hodinfosse, Marg. d' 619

J.

Jamblique 651
Jansen, C. 635
Jobard, J. 595
Juste, Th. 643, 647

K.

Kinder, A. De 636

L.

Lacoste, A. de 631
La Grasserie, R. de 587
Lannoy, Gh. de 630
Laveleye, Em. de 620
Lebrocquy, A. 592
Leclercq, J. 603
Legrand, S.-E.-V. 578
Lefebure, E. 587
Liagre, J.-B. 596
Loysy 586
Loret, V. 624-625, 648

M.

Mahillon, V.-Ch. 625
Mahmoud, Bey 595-596
Marlin, P. 593
Mandeville, J. de 629
Marucchi, H. 590
Maspero, G. 569, 581, 586, 601-603
Massy, A. 579-581
Merky, Ch. 615
Metton Le Duc 619
Meulemans, Aug. 619
Meynaerts, J.-P. 626
Millard, E. 616
Minnaert, E. 622, 623
Mot, J. De 589, 610

N.

Needham, John Turberville 570-575

Neuray, F. 636
Neve, F. 591

O.

Omen, A.-M. 635
Ortroy, M. van 636

P.

Pauw, de 573, 575
Peiser 586
Persigny, Fialin de 595
Petrie, Flinders 602
Piazzi-Smyth 596-597
Piehl, K. 587
Pignorius 639
Pirenne, H. 629
Poinsinet de Sivry 574, 575
Pruyssenaere de la Wostyne, de 636-637

Q.

Quatremere 573
Quetelet, Ad. 596

R.

Ricci 588
Robertsart, J. de 635
Robiano, L.-N.-P. 577
Robiou, F. 587
Rodenbach, C. 597-598
Roget, L. 620
Rolin-Jacquemyns, G. 621
Ronchamps, de 637
Rousseau, H. 615
Ruelens, Aug. 635
Ruelens, P. 622

S.

Saftingen, G de 629
Saint-Elme, Ida de 633-634
Schedius 642
Schuermans, H. 626, 640
Seymour 588
Sommervogel, C. 574
Spiegelberg 583
Staquez 634
Stochove, V. de 631
Strack 588

T.

Thonissen, J.-J. 617-619
Timmermans, G. 621

V.

Vercamer, Ch. 620
Vercamer, Em. 621-622
Verhaeghe, L. 635
Vermast, P.-A. 636
Versfelt, Ida — v. Saint-Elme.
Villoteau 623

W.

Waltzing, J.-P. 590
Webb, J. 630
Wiedemann, A. 587, 610
Winckler, H. 586
Witte, Alph. de 626
Witte, Bon J. de 640
Witte, Simon 594
Wyse, Howard 593

Z.

Zech, M. 590

Table des matières.

L'EGYPTOLOGIE EN BELGIQUE.

Itroduction.

Travaux antérieurs à 1800 . . . . . p. 569

L'Egyptologie depuis 1800.

Chapitre I.

Philologie 576

Chapitre II.

Archéologie 593

Chapitre III.

Matières spéciales.

Première section. — Législation ancienne et moderne.
Politique 617
Deuxième section. — Musique 623
Troisième section. — Numismatique. Médecine. Botanique. 626
Quatrième section. — Voyageurs 628

Chapitre IV.

Première section. — Antiquités égyptiennes trouvées en Belgique 639
Deuxième section. — Musées. Bibliothèques . . . 643

Table des auteurs cités 655

Une association industrielle rurale en Flandre, au XVIIIe siècle

Le 10 août 1763, trois habitants de Saint-Nicolas, Josse Lyssens, Jean Talboom et Pierre Lyssens, tous négociants et fabricants de tissus indigènes, mirent en commun leur activité et une partie de leurs capitaux respectifs.

Leur acte d'association, dont nous n'avons pu consulter qu'une copie très récente, et malheureusement fort défectueuse, nous permet de nous faire une idée de ce qu'était au XVIIIe siècle, une société industrielle rurale.

L'instrument (1) débute par une invocation de la Sainte Trinité et de la Sainte-Vierge suivie d'un chronogramme :

DAT LYSSENS EN TALBOOM IN GELUCK VOORTGAAN,

(1) Tous les documents que nous invoquons dans cette étude, appartiennent aux archives privées de MM. Janssens-de Decker, à moins que le contraire ne soit mentionné. Nous leur réitérons nos vifs remercîments pour l'empressement qu'ils ont mis à nous les communiquer. Les renseignements généalogiques sont puisés aux archives de l'état-civil de Saint-Nicolas, à moins, aussi, d'indication spéciale.

auquel succède un préambule qui nous fait connaître le but que se proposent les associés: commencer et continuer la fabrication et le négoce de toutes étoffes et tissus qu'ils ont déjà, ou qu'ils n'ont pas encore fabriqués ou négociés jusqu'à présent.

Suivent alors les statuts de la société:

L'atelier de tissage et la teinturerie seront édifiés et entretenus à frais communs; les métiers, le matériel et les outils nécessaires sont acquis à frais communs aussi, et entretenus de même.

On voit bien par là qu'il s'agit ici de l'exploitation d'une fabrique où le travail se fait en atelier et où l'on fait non seulement le tissage, mais aussi les opérations auxiliaires: teinturerie, foulerie, etc., contrairement à ce qui se pratiquait dans l'industrie urbaine, où ces coagulations de métiers étaient alors inconnues.

Les bâtiments seront élevés sur la cour de la propriété de Jean Talboom et celui-ci ne reçoit de ce chef aucune rémunération ni indemnité.

Les matériaux nécessaires à cet effet seront achetés par celui des associés qui sera jugé le plus apte et le prix en sera payé par tiers par chacun des sociétaires.

Celui d'entre eux qui sera désigné de commun accord pour faire les voyages en vue de la vente des produits de la fabrique ou pour faire l'achat des matières premières, devra le faire sans indemnisation, mais il sera remboursé par la communauté de ses débours réels, de sa consommation nécessaire et raisonnable *(noodighe ende redelycke thairingen)* et, le cas échéant, de ses frais de voiture.

Aucun associé ne pourra conclure une vente quelconque sans avoir consulté préalablement la compagnie et en avoir reçu l'assentiment. Et si l'un d'eux faisait néanmoins à la

légère des livraisons à des insolvables, il sera tenu personnellement de la perte vis-à-vis de chacun de ses coassociés à concurrence d'un tiers.

Il est aussi entendu que les bénéfices et les pertes seront supportés par tiers, mais les bénéfices réalisés, et partagés par tiers, seront versés à nouveau au fonds de la société aussi longtemps que celle-ci existera.

Si Jean Talboom se retire de l'association, il devra rembourser à chacun de ses coassociés, à concurrence d'un tiers, la valeur du bâtiment élevé sur son terrain. S'il se retire au cours des vingt premières années de l'existence de la société, cette valeur sera fixée au prix de revient, mais s'il se retire après cette période de temps, elle sera fixée sur expertise.

Si Josse ou Pierre Lyssens quittent la société, ils feront abandon de toutes sommes pour lesquelles ils auront contribué à l'édification de l'atelier et des autres bâtiments de la fabrique. Cette stipulation était faite surtout en considération de la concession d'usage de son terrain *ad ædificandum* faite par Jean Talboom, et aussi en compensation de la servitude que l'établissement de la fabrique sur la propriété de Jean Talboom devait faire peser sur celle-ci, et en outre parce que l'atelier actuel de Talboom situé contre le fossé entourant l'Oratoire (le Doyennné d'aujourd'hui) pourra être utilisé par la société à condition que l'égout d'évacuation des eaux résiduaires de la fabrique soit construit jusqu'à l'égout de la rue à frais communs par les associés.

Il sera tenu registre des ventes et des achats et les livres sociaux seront en tous temps accessibles aux associés afin que ceux-ci puissent toujours constater l'existence des bénéfices ou des pertes.

Toutes les lettres et factures seront écrites, envoyées et portées aux livres au nom de la compagnie.

Il était aussi prévu qu'en cas de décès de Josse Lyssens, celui-ci sera remplacé dans la société par son gendre, Gilles Joseph Janssens, dont nous nous occuperons plus loin, par la veuve de ce dernier, ou par une troisième personne dont le nom a été malheureusement laissé en blanc dans la copie que nous avons pu consulter. En cas de décès de Jean Talboom, celui-ci sera remplacé par sa veuve; et quant à Pierre Lyssens, si sa mère, alors d'un âge avancé, vient à décéder et que par ce fait même il se retirait et des affaires communes avec sa dite mère et de la société, il sera remplacé par son frère Jean Lyssens. Ce dernier remplacera aussi son frère Pierre, si celui-ci mourait au cours de l'existence de l'association.

Si la société se trouve dans la nécessité de contracter des emprunts dans l'intérêt de ses affaires, ces fonds seront levés au nom de l'association, avec engagement solidaire de ses membres.

Enfin, chacun des associés pourra, en dehors et indépendamment de la société, continuer, à son gré et pour compte propre, la fabrication à laquelle il s'est jusqu'alors livré individuellement. Mais il est bien entendu que l'exercice de cette industrie privée ne pourra en rien nuire à la société.

Finalement, les contractants, en vue de l'observation de toutes ces clauses et conditions, engagent leurs personnes et leurs biens.

* * *

Ce contrat respire la bonne foi et la confiance récipro-

ques des contractants, quoique ceux-ci prennent l'un vis-à-vis de l'autre les précautions nécessaires pour assurer la vitalité de leur association et pour en sauvegarder le crédit. Cela s'explique aisément. D'abord, les deux Lyssens étaient frères, fils de Corneille et de Anne Thérèse Stackelinck. Ensuite, Josse Lyssens et Jean Talboom avaient épousé deux sœurs: le premier, Anne Catherine van Quaelle (1), le 8 mai 1739, le second, Jeanne Marie Catherine van Quaelle, le 25 juin 1746. En outre, au moment de la création de leur association, ils avaient atteint l'âge mûr et n'étaient donc plus exposés à s'engager à la légère, En effet, Josse Lyssens avait 50 ans (né le 9 décembre 1713) (2), Jean Talboom en avait 46 (né le 26 janvier 1717) et Pierre Lyssens en avait 47 (né le 3 mai 1716).

(1) Anne Catherine van Quaelle, née le 21 septembre 1712, Jeanne Marie Catherine van Quaelle, née le 25 mars 1715. Elles étaient filles de Jean et de Anne Marie Motaer (Anne Catherine) ou Motaert (Jeanne Marie Catherine). Le nom van Quaelle est orthographié dans les actes de baptême, de mariage et de décès des manières les plus diverses: van Quaelle, van Quallie, van Quali, van Qualie, etc. Les van Quaelle étaient une famille de marchands ruraux. En effet, dans un rôle d'impositions levées en 1704, nous rencontrons les mentions suivantes relatives à Jean van Quaelle, à sa mère et à son frère:

Jan van Quallien, winckelier in lynwaet . . . 0 — 10 — 0
De W^e Jacq^s van Quallie, coopvrouw in oudt lynwaet . 0 — 10 — 0
Frans van Qualle, winckelier in lynwaet . . . 0 — 12 — 0

Jan et Frans van Quaelle étaient fils de Jacques et de Marie Roos. L'import des taxes, comparées aux autres impositions portées au même rôle démontre qu'ils n'étaient que très petits boutiquiers. (Arch. de l'Etat à Gand. — Pays de Waes — Liasse 603 — Lyste ende declaratie van de persoonen negotie ende neringhe doende, woonende binnen de prochie van Ste Nicolaes).

(2) Toutes les dates de naissances, de mariages ou de décès, qui ne sont accompagnées d'aucune indication de lieu, sont extraites des registres paroissiaux de Saint-Nicolas. (Arch. de l'Etat-civil).

Ces liens de parenté nous fournissent aussi l'explication plausible de la clause finale de l'acte d'association, clause étrange et rare dans une société en nom collectif (pour employer la terminologie actuelle), en vertu de laquelle il était permis à chacun des contractants de continuer son industrie et son commerce propres, alors surtout que ceux-ci étaient identiques à l'objet de la société.

* * *

Cette association familiale ne tarda pas à subir des modifications quant à sa composition. Cette éventualité était même formellement prévue et explicitement réglée par l'acte constitutif.

Josse Lyssens décéda le 17 décembre 1770 et fut, conformément au pacte social, remplacé par son gendre Gilles Joseph Janssens. Celui-ci était alors âgé de 33 ans. Il était né le 16 juillet 1737, fils de Pierre et de Catherine Andries. Il avait épousé, le 4 octobre 1759, Marie Pétronille Lyssens, fille de Josse et de Anne Catherine van Quaelle, née le 11 septembre 1743.

Pierre Lyssens devint le chef de la raison sociale (1), et le resta jusqu'à sa mort, survenue le 3 décembre 1776.

Jean Lyssens, né le 16 octobre 1727, succéda, toujours conformément à l'acte d'association, à son frère Pierre, et dès lors la raison sociale devint Jean Talboom, G. J. Janssens et Jean Lyssens (2).

(1) Archives Janssens-de Decker. Voir serments fiscaux de 1771, 1772, 1773, 1774, 1775 et 1776 (copies récentes).

(2) Serment de 1778.

Mais dès 1779, Joseph Augustin Talboom, né le 21 août 1750, entra dans les affaires et nous le voyons remplacer son père dans divers actes (1).

Jean Talboom étant décédé le 27 septembre 1785, sa place dans la société fut prise par son fils Joseph Augustin.

Jean Lyssens, à son tour, décéda et sa veuve Barbe Caroline Luytens entra dans l'association. Elle se remaria le 17 décembre 1786, à Gand (Saint-Nicolas), avec Jacques van de Velde, procureur au Conseil de Flandre. A la date du 5 mai 1788, ils avaient cessé le commerce et la fabrication (2).

L'association, dès ce moment, ne fut plus composée que de Joseph Talboom et de Gilles Joseph Janssens (3).

Nous ignorons à quelle époque cette dernière association prit fin, mais nous pouvons supposer que ce fut avant le 11 Vendémiaire an III (2 octobre 1794). En effet, à cette dernière date, Jean-Baptiste Delebecque et M. C. J. Sigenitz, préposés à Saint-Nicolas de l'agence de commerce et d'approvisionnement, établie en pays conquis par décret du Comité de Salut public du 24 Floréal an II (13 mai 1794), autorisèrent Gilles Joseph Janssens, « marchand-fabriquant », à faire expédier « pour les citoyens P^elle^ De Paepe et frère à Gand un paquet marqué DP contenant six cens et vingt mouchoirs font rouge de Turquie cadrillé avec du fil bleu et blanc, quatre pièces de Terentyn, dont il y a une pièce en gris, deux en verds et une pièce en brun, chaque pièce est marqué DP et mesurent 70 aunes. Le dit Gilles

(1) Serments de 1779.
(2) Serment de 1788.
(3) Serments de 1788 à 1794 inclus.

Joseph sera tenu de rapporter la présente sitôt expédition faite, ne pouvant servir qu'une fois..... » (1).

Comme les agents de commerce dressaient leurs permis d'expédition avec un soin méticuleux et jaloux, il est fort probable qui si à cette époque Gilles Joseph Janssens était encore associé avec Joseph Augustin Talboom, ils auraient certainement fait mention de l'existence de cette société dans leur laisser-passer.

D'ailleurs, ainsi que nous le dirons plus loin, il est certain qu'après le 12 Frimaire an III (2 décembre 1794), G. J. Janssens et J. Talboom exerçaient une industrie et un commerce séparés.

Quoiqu'il en soit, toujours est-il que lorsque Gilles Joseph Janssens mourut le 21 Thermidor an XII (9 août 1804), il était seul à la tête des affaires. C'est ce que nous apprend une circulaire émanant de sa veuve et ainsi conçue (2) :

« M.

« C'est avec la plus vive douleur que je vous annonce qu'il a plu au très-haut, de disposer de mon mari Gilles-Joseph Janssens, le 9 de ce mois à 9 heures du soir, à l'âge de 67 ans. Je perds en lui le plus digne ami et mes enfants le meilleur des pères. Nous serions inconsolables si nous n'avions l'espérance que Dieu nous en a privés pour le faire jouir de sa gloire, en récompense de ses vertus; pour nous en assurer, nous ne cessons nos prières et vous demandons humblement de vouloir y joindre les vôtres.

Les affaires continueront sous la même raison, et avec autant

(1) Reg. IV in fine.
(2) Copie récente.

de promptitude et je vous prie d'ajouter foi aux signatures ci-dessous. J'ai l'honneur de vous saluer sincèrement.

M.

Votre très-humble servante.

Louis Jean François Janssens (1) signera:

Cath. Joséphine Jeannette Janssens (2) signera:

Louise Joséphine Jeannette Janssens (3) signera:

St Nicolas Août 1804. »

La veuve de Gilles Joseph Janssens décéda à Saint-Nicolas le 3 avril 1809, et une modification se produisit, une fois de plus, dans la raison commerciale. Nous ignorons à quelle date eut lieu ce nouvel avatar. Toujours est-il que le 1[r] mai 1818 les membres de la société alors existante se séparèrent pour faire le commerce, chacun pour compte personnel. C'est ce qui résulte de la circulaire suivante (4):

(1) Fils de Gilles Joseph, né le 4 octobre 1780, décédé le 12 mai 1819. Il épousa Angeline Antoinette Forret, née à Blankenberghe en 1790, décédée à Saint-Nicolas le 22 février 1854, fille de Jean François Ignace et de Colette Joséphine Neyts.

(2) Fille de Gilles Joseph, naquit le 3 octobre 1770 et y décéda le 17 avril 1847, elle y épousa le 24 novembre 1824, Charles Augustin Rombaut, fils de Jean Baptiste et de Marie Joséphine de Potter, né à Saint-Nicolas le 6 septembre 1795.

(3) Fille de Gilles Joseph, naquit à Saint-Nicolas le 1 février 1775, y décéda le 10 février 1855, et y épousa, le 28 novembre 1821, Joseph Wittock, fils de Dominique et de Jeanne Catherine Dhaens, né à Belcele le 17 mars 1793, décédé à Saint-Nicolas, le 17 août 1874.

(4) Original imprimé.

« St Nicolas 1 mai 1818.

M.

Notre association sous la raison *Van der Varent et Janssens* ayant cessé de ce jour, nous avons l'honneur de vous en prévenir, ainsi que de la continuation de la fabrique de Cotonnettes, Siamoises et Mouchoirs chacun pour son compte particulier sous les raisons de *Vandervarent-Janssens* et de *Jean Janssens*.

Nous vous prions, M. , de nous créditer chacun pour la moitié de ce qui nous revient jusquaujourd'hui et de nous continuer votre estime et votre confiance. Nous avons l'honneur de vous saluer et d'être

V. T. H. Serviteurs

(s) Van der Varent-Janssens (1)

(s) Jean = Janssens (2).

L'établissement industriel se trouvait donc encore une fois en une seule main. Mais Jean Janssens étant venu à décéder, le 4 janvier 1820, les affaires furent, peu après, remises en société. C'est ce que nous démontre cette circulaire (3):

(1) Antoine van der Varent, fils de Jean et de Catherine van der Vreken, naquit à Baesrode-lez-Termonde en 1759, et décéda à Saint-Nicolas le 26 octobre 1832. Il y avait épousé, le 9 juin 1796, Thérèse Agathe Janssens, fille de Gilles Joseph, née le 18 septembre 1767 et décédée le 11 mai 1855.

(2) Fils de Gilles Joseph, né à Saint-Nicolas le 19 février 1769, y décédé le 4 janvier 1820, y épousa, le 17 octobre 1791, Marie Josine de Belie, fille de Léonard et de Anne Claire Vernimmen, née à Saint-Nicolas le 24 décembre 1756, y décédée le 25 décembre 1823.

(3) Original imprimé.

« St Nicolas, 1er mars 1823.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de céder le commerce que j'ai continué jusqu'à ce jour sous la raison de *Jan Janssens*, à mon fils *L. J. J. Janssens* (1) et à mon beau fils Mr *P. A. Verwilghen* (2). Leur raison sera *Janssens-de Decker et Cie*.

Je vous prie de prendre note de leurs signatures qui sont au pied de la présente, pour y ajouter foi à l'occasion.

Veuillez, M , accorder à la nouvelle maison, qui est chargée de la liquidation des comptes, la confiance dont vous avez honoré l'ancienne; et agréer mes salutations sincères.

Pr Veuve Jan Janssens
Amélie Janssens (3).

Signature de Mr L. J. J. Janssens:
Signature de Mme son épouse:
Signature de Mr P. A. Verwilghen: »

(1) Louis Jean Joseph Janssens, fils de Jean et de Marie Josine de Belie, né à Saint-Nicolas le 29 novembre 1793, y décédé le 6 décembre 1844, épouse à Zele, le 13 septembre 1822, Marie Thérèse Amélie de Decker, fille de Englebert et de Marie Françoise de Belie, née à Zele le 29 novembre 1793, décédée à Saint-Nicolas le 13 mai 1871.

(2) Pierre Antoine Verwilghen, né à Saint-Nicolas, le 20 mai 1796, fils de Jacques Benoit, né à Hamme, en son vivant distillateur d'eau-de-vie à Saint-Nicolas, et de Isabelle Rose de Clippeleir, née à Grembergen, décédé à Saint-Nicolas le 23 décembre 1846, vice-président de la commission des Hospices, membre de la Chambre des Représentants. Il était veuf de Marie Caroline (ou Charlotte) Janssens, fille de Jean et de Marie Josine de Belie qu'il avait épousée le 26 juillet 1820. Elle était née à Saint-Nicolas le 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799) et décéda le 13 mai 1821. Il avait épousé en secondes noces Jeanne Catherine Théodora Hemelaer, née à Saint-Nicolas le 16 Germinal an VIII (6 avril 1800), fille de Jean Benoit et de Marie Jacqueline de Vriese. Elle décéda à Saint-Nicolas le 14 septembre 1879.

(3) Amelie Jeanne Marie Janssens, née à Saint-Nicolas le 2 janvier 1795, fille de Jean et de Marie Josine de Belie, y décéda le 6 février 1871.

Dès ce moment la raison commerciale de la maison est fixée et ne se modifiera plus que légèrement par la suppression de la mention « et Cie ».

Pierre Antoine se retira de la société à une date que nous ne pouvons préciser.

L'établissement industriel advint ensuite aux enfants de Louis Jean Joseph Janssens, et à la mort d'un de ceux-ci, Theodore Pierre François (1), les affaires vinrent aux mains de ses descendants qui les continuent encore aujourd'hui.

Le fait de voir se perpétuer une même industrie dans une même famille pendant une période d'environ cent cinquante ans est assez rare pour qu'on ait le droit de s'occuper sommairement de la personnalité de ceux qui l'exercèrent pendant un aussi long terme. On a aussi le droit, nous semble-t-il, de rechercher, sommairement aussi, quelle fut leur origine.

Qu'on ne croie pas que nous allons nous livrer à la fastidieuse nomenclature d'une généalogie qui pourrait peut-être présenter quelque intérêt pour les membres de cette famille, mais qui, au point de vue où nous nous plaçons, serait absolument dépourvue de pertinence. Nous ne nous arrêterons donc qu'à ceux dont l'individualité est en relation directe et intime avec le sujet qui nous occupe.

(1) Théodore Pierre François Janssens, née à Saint-Nicolas le 25 avril 1825, fils de Louis Jean Joseph et de Marie Thérèse Amélie de Decker, y décéda le 18 janvier 1889, membre de la Chambre des Représentants, commandeur de l'Ordre de Léopold. Il avait épousé à Wichelen, le 29 décembre 1852, Marie Angélique Beeckman, fille de Josse Joseph et de Marie Bernardine van Innis, née à Wichelen le 29 juin 1834, décédée à Saint-Nicolas le 14 août 1889.

Comme les premiers fondateurs de l'établissement industriel dont nous parlons n'y ont joué qu'un rôle épisodique, nous nous sommes contenté d'exposer ci-dessus les liens de parenté qui existaient entre eux.

Mais nous devons nous étendre un peu plus longuement sur l'origine, la personnalité et la descendance de Gilles Joseph Janssens, qui nous apparaît pour son époque, et toutes proportions gardées, comme un véritable capitaine d'affaires, pour employer un vocable usité aujourd'hui, et aussi parce qu'il fut l'auteur d'une lignée d'*homines novi* qui jouèrent, au XIXe siècle, un rôle dans la politique, les lettres ou les arts.

Le premier Janssens, dont nous rencontrons la mention dans les registres paroissiaux de Saint-Nicolas, est Gilles. Nous ignorons le lieu de sa naissance. Nous savons simplement de lui qu'il est fils de Chrétien (dont nous ignorons le lieu et la date de naissance et de décès, dont le nom de la femme ainsi que la naissance de celle-ci nous sont également inconnus). Nous savons qu'il doit être né vers 1643 et qu'il avait épousé à Elversele, le 27 février 1666, Catherine Verdick ou Verdickt (1) décédée à Saint-Nicolas le 17 janvier 1712 et qu'il mourut le 24 janvier 1697.

Il était de son vivant couvreur-ardoisier. Ce fut lui qui fit les travaux de restauration, nécessaires à la tour de l'église de Saint-Nicolas, après le néfaste incendie de 1690, qui anéantit presque toute la paroisse (2). Il travaillait aussi

(1) Archives de l'état-civil d'Elversele.

(2) Arch. comm. de Saint-Nicolas. — Liasse: Documenten van rekeningen 1690. (Dossier: Brand van 1690).

Rekeninghe van het gonne ick Gillis Janssens hebbe ghelevert door laste van de heeren Magistraet:

habituellement pour les Echevins de la Keure (1) et il était chargé de l'entretien des pompes publiques (2). C'est ce que nous démontre aussi l'état de biens (3) dressé après son décès. Cet inventaire nous révèle que de son vivant il acquit un bien composé de deux maisons d'habitation, et deux pièces de terre, dont l'une mesurait environ un arpent. Outre les literies et les meubles ordinaires: armoires, tables, matelas, couverture, lingerie, etc., son mobilier comportait six chaises recouvertes en cuir de Cordoue *(ses spaensche leire. stoelen)*, une glace, trois tableaux, 56 livres pesant de vaisselle d'étain, deux fusils

Inden eersten ghelevert aenden thoren van Sinte Nicolaes vier en twintigh pont loodt tot vier grooten en ses denees ider pont comt. viij sc. gr.

(Ordonnance de paiement du 23 janvier 1691. Acquit signé: Gillis Janssens).

(1) Ibidem. —

Ghevrocht op het prochuys van Ste Nicolaes den 24 ende 25 marte 1690 eenen dagh en alf eenen knecht met eenen diender, den knecht tot vier schillinghen ende den diender tot twee schillinghen comt . ix sc.

daertoe ghelevert vier hondert schalien tot twelf guldens die dusent comt . . . . . xvj sc.

noch ghelevert een stuck loodt weeghende dertien pondt tot vyf groote het pondt comt . . . . . v sc. v gr.

noch ghelevert om twee schillinghen ende ses groote naeghelen ende stierloodt comt . . . . . ij sc. vj gr.

Item over drinckenbier tot dry potten daeghs comt . . j sc.

(Ordonnance de paiement du 17 mai 1690. Acquit signé: Gillis Janssens. — Le poste relatif au *drinckenbier* fut rejeté par les Echevins et ne passa pas en compte).

(2) Den selven Janssens biet oock om ordonnantie van een pont groote over een jaer pensioen van te onderhouden de pompen, innegegaen p^a^ Julij 1689 ende verschenen p^a^ Julii 1690. . . . . xx sc gr.

(Ce poste fait partie du mémoire reproduit ci-dessus note 2).

(3) Arch. comm. de Saint-Nicolas. — Weesenboecken. — Reg 14 f^lis^ 112 v° ss.

et une pertuisane *(twee roers ende een pertisaen)*. 67 onces d'argenterie évaluée à 26 livres de gros, et ainsi de suite. Tout son matériel de couvreur en ardoises était évalué à deux livres de gros, non compris les marchandises, parmi lesquelles nous relevons 400 livres de plomb à 3 gros 6 deniers la livre, 100 sacs de chaux évalués à 6 ℔ 13 sc. 4 gr., 10.000 ardoises, des pierres de taille destinées à en faire des marches d'escaliers et des éviers. En outre, il a cent dix débiteurs du chef de livraison de chaux et d'ardoises. Parmi ces débiteurs nous comptons des paroisses, des églises, des couvents, des établissements publics, des nobles et des particuliers.

Bref, son actif était évalué à 89 ℔ 17 sc. 6 gr. 11 d^{rs} de gros. Son passif ne s'élevait qu'à 37 ℔ 2 sc. 8 gr. 3 d^{rs} de gros, au profit de deux créanciers de Gand et un d'Anvers, pour achat de chaux, pierres de taille, plomb et clous et d'un créancier de Dordrecht pour livraison d'ardoises.

Il en ressort que sa succession, sans être opulente, indique cependant qu'il était un artisan dans l'aisance (1).

Il laissa quatre enfants, dont Olivier seul nous intéresse. Celui-ci naquit à Saint-Nicolas le 21 janvier 1672 et y décéda le 19 mai 1716. Il avait épousé Josine de Sutter. Il exerça également la profession de couvreur-ardoisier (2). A son

(1) Sa veuve continua le commerce de chaux, de plomb et autres matériaux de construction. Elle figure en 1704 au rôle d'impositions que nous avons invoqué plus haut p. 663 sous cette mention :

de Wwe Gillis Janssens, coopvrouw in calck loot &ª . 1 — 0 — 0.

(2) Arch. comm. de Saint-Nicolas — Liasse : Documenten van Rekeningen. Hoofdcollege — 1691-1701. (Comptes relatifs au séjour du général Courtebourne à Saint-Nicolas en 1701-1702).

Item pretendeert Olivier Janssens over leveringhe van schaillien, naegelen ende aerbeytsloon over reparactie gedaen aen het huys van myn heere

décès il était aussi distillateur d'eau-de-vie et de liqueurs fortes.

L'état de biens dressé à son décès nous fait connaître qu'il était également dans l'aisance (1). S'il ne possédait que quatre chaises garnies de cuir de Cordoue, il avait, par contre, huit tableaux, 103 livres de vaisselle d'étain à la double rose et 26 livres à la petite rose.

Le matériel de sa distillerie était relativement important. Il se composait de deux cuves à eau-de-vie, deux serpentins et deux chapiteaux, deux cuves à serpentin avec les accessoires et quarante-cinq foudres. Cette distillerie comportait en même temps une exploitation agricole.

van der Sare, comt volgens syne specificatie de somme van ij ℔ xviij sc. gr.
Is my voldaen
Olivier Janssens.

Le mémoire d'Olivier Janssens annexé au compte général est ainsi libellé:

Specificatie van het gonne ick Olivier Janssens aen het huis van myn heer van der Saren door laste van myn heer den greffier Baert.

Eerst ghevrocht den 16 November 1701 eenen knecht dry daghen ende ick twee daghen het samen vyf daghen tot vier schellinghen daeghs comt . . . . . j ℔

daer toe ghelevert den selven dito dry hondert en vyftigh schalien tot ses schellinghen het hondert comt . . . . . j ℔, j sc.

ende vier pont sauduer tot acht stuyvers het pont comt . . v sc. iiij gr.

ende een stuck faveelloot weghende elf pont tot vyf groote het pont iiij sc. vij gr.

ende ses schalienvorsten tot vyf groote ieder vorst comt . ij sc. vj d^rs

ende neghen hondert stopnaghels tot twee stuyvers het hondert comt iij sc.

voor drinckenbier tot twee potten bier daeghs voor jder comt ij sc. vj gr.

Somma ij ℔ xviij sc. gr.

Olivier Janssens figure aussi au rôle d'impositions de 1704 déjà invoqué sous cette rubrique:

Olivier Janssens, schailliedecker, coopman in schallien . 0 — 10 — 0

(1) Arch. comm. de Saint-Nicolas. Weesenboecken. Reg. 17 f°s 187 ss.

L'inventaire renseigne, en effet, tout un matériel de culture et huit vaches, évaluées ensemble à 46 ℔ de gros.

Pendant sa vie il avait acquis une maison avec ses dépendances dans la rue Neuve et il possédait une pièce de terre provenant de la succession paternelle.

A sa mort, il laissa trois enfants en bas âge, dont un seul, une fois encore, attire notre attention.

Pierre Janssens naquit à Saint-Nicolas, le 20 novembre 1708, et y décéda le 20 octobre 1783; il y épousa, le 5 novembre 1734, Anne Catherine Andries, fille de Josse. Celle-ci y mourut le 2 novembre 1790.

Nous ignorons quelle fut la profession de Pierre Janssens (1), et dans cette ignorance nous ne voulons émettre aucune hypothèse, entre autres celle-ci: fut-il le premier de cette dynastie de couvreurs-ardoisiers qui s'occupa de l'industrie textile, qui à cette époque devenait de plus en plus florissante dans la contrée où il vivait.

Il laissa huit enfants, parmi lesquels Gilles Joseph, que nous avons déjà fait connaître. Ce fut celui-ci, ainsi que nous l'avons dit, qui fut le véritable fondateur de l'industrie

(1) Pierre Janssens qui figure dans la Kerckrekeninghe de 1716, f° 65 v° (Arch. comm. de Saint-Nicolas) sous la rubrique suivante:

Item betaelt aen P. Janssens over leveringhe van calck aen de kercke deser prochie inghevolghe van syne specificatie ende quittantie de somme van . . . . . j ℔ vij sc. gr.)

était le frère d'Olivier Janssens dont nous venons de nous occuper. Il naquit à Saint-Nicolas, le 2 février 1682, et y décéda le 5 juin 1767. Il y épousa, le 8 février 1710, Hélène van de Vyver, fille de Josse et de Marie Verlee, née le 20 avril 1683 et décédée le 16 décembre 1765. A voir ce poste de compte, on peut supposer à bon droit qu'il exerça le métier de couvreur-ardoisier comme son père et son frère, ou qu'il fut marchand de matériaux de construction, à moins qu'il ne fût maçon.

encore existante dans sa famille. Nous en parlerons plus amplement lorsque nous examinerons l'activité et le développement des affaires auxquelles il consacra sa vie.

Il eut seize enfants, dont quatorze vivaient encore le 3 Pluviôse an IV (23 janvier 1796).

Nous avons indiqué plus haut quels furent ou ses collaborateurs ou ses successeurs.

Disons aussi que certains des descendants de son quatrième enfant, Alexandre Joseph Nicolas (1), obtinrent concession de noblesse par lettres patentes du 20 mai 1871 et furent autorisés par arrêtés royaux des 6 mars 1885 (2) et 14 juin 1888 (3) à ajouter à leur nom patronymique celui de « de Bisthoven ».

Les descendants de Jean Janssens comptèrent des hommes politiques (sénateurs, représentants, conseillers communaux), des poètes, des théologiens, des peintres, etc.

Maintenant que nous avons fait connaître les membres les plus marquants de cette lignée, examinons quelle fut leur valeur économique et leur force de production au XVIIIe siècle.

Leurs livres de commerce sont à cet égard un criterium infaillible. Le contenu du premier (4) de ceux-ci et une

(1) Né à Saint-Nicolas, le 12 juillet 1766, y décédé le 28 septembre 1845, y épousa le 17 Nivôse an V (6 janvier 1797) Catherine Colette van Heck, fille de Jean Joseph et de Jeanne Thérèse de Vleeschouwer, née à Saint-Nicolas le 5 février 1770, y décédée le 4 juillet 1846.

(2) *Moniteur* du 10 mars 1885.

(3) *Moniteur* du 17 juin 1888.

(4) Archives Janssens-de Decker. — Reg. I.

partie du second (1) sont antérieurs à la formation de la société Lyssens, Talboom et compagnie. Le registre I commence au 20 août 1749 et va jusqu'au 28 mai 1754. Le registre II commence au 9 novembre 1756 et va jusqu'à fin 1774 environ. Il y a donc une lacune de deux ans et demi entre les deux registres. Le registre II contient dans sa seconde partie de nombreuses intercalations relatives à diverses matières. Il constitue même à certains points de vue ce qu'il est convenu d'appeler un *livre de raison*. Il renferme en effet des indications éparses relatives à des propriétés, des fragments généalogiques, des recettes pour la teinture du coton et diverses autres mentions.

Ici se pose la question: auquel de Josse Lyssens, Pierre Lyssens ou Jean Talboom appartenaient ces deux livres pour la période antérieure à l'association. La réponse ne sera pas difficile.

Les deux registres, le n° I en entier, et le n° II, pour la première partie au moins, sont écrits de la même main. Or, à la date du 6 février 1764, nous rencontrons la mention suivante: « *den 6 february 1764 gelevert aen myn swaeger Talboom 24 paer diesterssche vrouwen cousen tot 18 sty.* (2) *het paer* ». Elle se trouve au bas du recto d'un feuillet dont le poste directement antérieur porte la date du 20 mai 1763 et dont la première annotation au verso est du 24 mai 1763. C'est une de ces nombreuses intercalations auxquelles nous faisions allusion plus haut. Il s'agit donc ici d'une livraison faite personnellement par un des associés, continuant son commerce propre. Nous

(1) Ibid. — Reg. II.

(2) Sty = styvers pour stuyvers. On écrivait comme on prononçait en ce temps. Ce mode de prononciation n'est plus usité que par les ouvriers, qui seuls ont conservé les traditions sous ce rapport.

avons vu que Jean Talboom était le beau-frère de Josse Lyssens. Il s'en suit tout naturellement que ces livres, en ce qui concerne tout ce qui est antérieur au 10 août 1763, se rapportent à l'industrie et au commerce privés que Josse Lyssens avait exercés jusqu'alors. Ce qui corrobore cette certitude, c'est qu'à partir du 5 mars 1767, nous voyons Gilles Joseph Janssens commencer à manipuler le registre II, y apposer sa signature et y inscrire diverses mentions — il y parle, entre autres, de son père Pieter Janssens — de son écriture fine, facilement reconnaissable. Cela est encore confirmé par cette circonstance que, pendant la période antésociale, certaines opérations en participation — peu nombreuses et ne portant chaque fois que sur une ou deux pièces de tissu — figurent aux livres avec cette indication spéciale: *in companie met myne broeders*. Or, Josse Lyssens était seul qualifié pour pouvoir faire usage de cette mention.

Les registres III et IV sont tout entiers écrits de la main de Gilles Joseph Janssens, à l'exception de quelques annotations secondaires et des copies de correspondances.

Ces deux registres, comme d'ailleurs les n^{os} I et II, constituent des copies de factures, du 23 septembre 1790 jusqu'au 18 avril 1793 (reg. III) et du 18 avril 1793 au 21 janvier 1796 (reg. IV). Il existe donc entre le reg. II et le reg. III une lacune d'environ seize ans. Le reg. IV présente cette particularité que le contenu des factures n'est plus indiqué par l'espèce de tissus livrés. Ceux-ci ne sont plus portés aux livres que par des numéros de fabrication. C'est l'époque de la spécialisation dont nous parlerons plus loin. Le registre V présente l'ordonnance d'un grand-livre pour 141 feuillets, le surplus n'est pas paginé et a servi à des annotations de nature diverse.

Tous ces livres de commerce ne nous font connaître que des opérations de vente; et malgré qu'ils ne constituent qu'une comptabilité rudimentaire, ils reflètent cependant le mouvement commercial de la maison.

Il est regrettable que les livres mentionnant les achats de matières premières — pour autant que ceux-ci aient jamais existé — ainsi que les livres de salaires soient perdus. Nous eussions eu ainsi des éléments d'appréciation autrement précieux que ceux dont nous avons pu disposer aujourd'hui.

* * *

Pendant la période antérieure à la constitution de la société, les opérations de Josse Lyssens sont celles d'un tout petit fabricant. La clientèle est d'abord fort restreinte. Elle ne s'étend qu'aux environs directs ou peu éloignés du centre de la production, à une exception près: Lokeren, Haesdonck, Vracene, Zele, Calloo, Moerbeke, Sinay, Exaerde, Rupelmonde, Everghem, Alost, Anvers (un client), Rotterdam (un client avec lequel la maison fait des affaires importantes à partir de 1752. Les ordres lui sont expédiés francs de port jusqu'à Hulst, en Flandre Zélandaise). Après 1752 cette clientèle s'étend à Kieldrecht, Sotteghem, Meulestede-lez-Gand; à partir de 1758 elle grossit à Anvers (7 clients), et se forme à Malines (3 clients), Diest (2 clients) et Hulst (3 clients). En 1761, c'est au tour d'Audenarde, Ninove et Boom, et enfin, à partir de 1762, Iseghem, Assenede, Louvain et Middelbourg en Zélande (avec deux clients) se fournissent chez Josse Lyssens.

Celui-ci avait aussi des débouchés parmi sa parenté. Nous trouvons aux livres (reg. I et II) *Cosyn van Dyck*, *Cosyn*

van Dooren et d'autres. Van Dooren était un fort et des meilleurs clients. Ses achats de percale étaient fort importants.

Toute cette clientèle ne se fournissait qu'en détail. Il était relativement rare qu'une pièce entière de tissu fût fournie, on achetait par quelques aunes à la fois. Les paiements se réglaient souvent par acomptes, soit par l'acheteur en personne, soit par le messager de roulage de la paroisse ou de la ville habitée par le client.

Les factures étaient en général d'un important minime et dépassaient rarement 100 florins de Brabant.

Josse Lyssens faisait en outre un commerce de laines indigènes assez important avec Jacques van Wtberghe, de Menin. Celui-ci devait s'associer plus tard pour ce commerce spécial avec Gilles Joseph Janssens et un fils de ce dernier. Lyssens teignait aussi à façon, notamment il travailla ainsi en 1760 pour Jean Talboom, son beau-frère, plus tard son associé.

* * *

La fabrication était fort variée et se modifiait d'année en année.

Dès 1749, le fond en était l'étoffe unie *(platte stoffe)* de diverses couleurs, ainsi que la percale écrue, vert, bleue, grise, jaspée, perle, etc., il y en avait un débit énorme comparativement aux autres tissus; le tissu croisé *(keper)* surtout en brun; l'étoffe rayée *(strepe stoffe);* la frise, la dimitte, la toile écrue, brune et noire.

En 1750, vient s'y joindre le commerce des bonneteries et des vêtements confectionnés: bas noirs qui se vendent

par une, deux, quatre et six paires, donc au détail le plus infime, et des gilets de dessous *(lyfrock)*. Comme tissus on fabrique de l'étoffe rayée pour culottes *(broeckstrepe)*. En 1751, le commerce des objets confectionnés se développe. Il porte sur des culottes de toile *(lyne broecken)*, en basin *(bomesyne broecken)*, rayées *(gestrepte broecken)*, en toile brune *(bryne lyne broecken)* et jusqu'à des sacs de voyage *(reyssacken)*, probablement en toile. Quant aux tissus de cette année, c'étaient: de la toile blanche, mais en petite quantité — de même que la toile d'étoupe *(lynen drol)* — l'étoffe pour bouchers unie et rayée *(beenhouwerstoffe)* et la finette. En 1752, nous voyons apparaître l'étoffe à manteaux, probablement pour femmes, en toile de coton bleue, et le treillis (trile). En 1757, la vente des objets confectionnés reprend un peu, mais se borne au débit de chaussons de lit *(slaepcousen)*, des guêtres en toile (?) *(slyckvangers)*. C'est la dernière fois qu'il est fait mention de la vente de cette espèce de marchandises. On revient au tissu uni de couleurs variées, l'étoffe allemande *(duytsche stoffe)* fait une fugitive apparition et ne fait l'objet que de deux ou trois transactions peu importantes. En 1758, Josse Lyssens commence à fabriquer de la baie et surtout des tissus ondés ou moirés *(gevlamt)*. Ceux-ci se font en toutes nuances: gris, brun-café *(bruyn caffie gevlamt)*, vert, bleu-ardoise, argent. En 1759, la production, tout en maintenant les types en cours jusqu'alors, s'augmente de l'étoffe d'argent *(argentien stoffe)*, la toile rayée *(gestrept lynwaet)*, la siamoise *(samoos)*, et la fabrication de l'antique carisée *(kersey)* ressuscite. L'année 1760 voit naître les étoffes de deux couleurs et des nuances nouvelles sont créées pour les unies: le vert-olive, le vert clair, le gris-meunier *(malderscoleur)*. En 1761, les nouveautés semblent être le moiré

en bleu de cuve (1) *(cuypblou gevlamt)* et pour les tissus unis, aussi le bleu de cuve et le vert de Saxe *(sax groen)*. En 1762, les tissus se compliquent. Nous rencontrons le vert olive moucheté de blanc *(olyf met witte vlammen)* et le pompadour. Cette dernière étoffe se vendait à 16 sous l'aune. Au début de 1763, Josse Lyssens fait aussi le commerce de couvertures de laine.

Notons que tous ces tissus se fabriquaient en bonne qualité et en qualité commune *(gemeyne stoffe, gemeyn gevlamt*, etc.)

A voir cette énumération de variétés de tissus, on croirait se trouver en présence d'une industrie colossale. Il n'en est rien. Le nombre des clients était restreint et la production réduite. Mais une industrie exercée dans ces conditions, lançant dans la circulation une variété de types si énorme prouve à l'évidence de quel esprit aigu des affaires étaient alors doués ces producteurs ruraux, avec quel soin ils observaient et suivaient le goût du consommateur et surtout comment il se fait que malgré toutes les mesures protectionnistes — ou plutôt prohibitives — des villes, ils parvenaient à faire à celle-ci une concurrence désastreuse, voire ruineuse, même chez elles. C'était la conséquence de la lutte entre l'initiative rurale et la routine urbaine.

* * *

Après avoir suivi la carrière ascendante parcourue par Josse Lyssens lorsqu'il était un petit industriel isolé, explorons le champ d'activité de la société qu'il forma avec son frère Pierre et Jean Talboom.

(1) Indigo.

Nous avons vu que cette association fut constituée le 10 août 1763. Dès le 16 mai 1764, elle obtint, à sa requête, diverses faveurs du Gouvernement. Rappelons ce que nous en disions dans une autre étude (1) : les matières premières nécessaires à leur industrie et qui ne sont pas produites dans le pays, sont exemptes de tous « droits d'entrée, de tonlieu et d'autres », à condition qu'à chaque importation ils s'adressent afin d'autorisation au Conseil des domaines et finances; les tissus de leur fabrication « seront aussi exempts de tous droits de sortie, tonlieu et autre, comme aussi des droits de pondtgelt qui se paient dans la ville de Gand, du droit d'accise à Louvain et de tous autres qui se lèvent tant au profit de Sa Majesté, que des villes, communautés, etc. », pourvu qu'ils soient plombés, accompagnés d'un passavant « convenable » et de la déclaration des associés qu'ils proviennent réellement de leur fabrique. Tous ces tissus doivent être scellés sur le métier d'un plomb aux armes de Sa Majesté à appliquer sans frais par les préposés du fisc. En outre, les associés doivent prêter tous les ans un serment spécial. Ce serment, fut prêté la première fois, le 24 mai 1764, entre les mains des officiers principaux des droits d'entrée et de sortie à Gand, et fut renouvelé d'année en année jusqu'en 1794.

On comprend aisément que l'allocation de faveurs aussi considérables avait éveillé l'attention des autres fabricants de tissus du Pays de Waes. Les principaux d'entre eux, Pierre Antoine Bauwens, Jean de Martelaere, André Ver-

(1) G. Willemsen et Em. Dilis. — *Une épisode de la lutte économique entre les villes et le plat-pays de Flandre dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*, tome XXIII, pp. 273 ss.

nimmen de Saint-Nicolas et Michel Hemelaer et ses fils de Haesdonck, s'adressèrent à leur tour au pouvoir central et le 16 mai 1764 un octroi identique leur fut accordé aux mêmes conditions.

* * *

La vente se développe rapidement, mais principalement parmi l'ancienne clientèle. Le débit à Saint-Nicolas même devint important, et cela provenait de ce que Gilles Joseph Janssens et Jean Lyssens y tenaient tous deux boutique et qu'ils avaient leur échoppe en marché hebdomadaire (1).

A partir de 1768, la clientèle se forma aussi à Oostacker, Waesmunster, Willebroeck, Assche, Eecloo, Courtray, Bruges, Maldeghem, Wackezeele, Ypres, Stockheim, Thielt, Deynze, Roulers, Gand, Bruxelles et ailleurs. Au bout de peu de temps, cette clientèle de Gand et de Bruxelles était considérable. En 1770, des relations suivies s'engagent avec le consommateur de la Hollande, et à partir de 1776 les ordres affluent de Ath, Hal, Leuze, Beaumont, Saint-Ghislain, Thuin, Nivelles, Tournay, Jemmapes, Péruwelz, Dour, Autreppe, Fayt et nombre d'autres communes du Hainaut. Les envois pour Mons sont particulièrement nombreux. Il y devait y avoir là un centre de vente fort important. A cette même époque une clientèle se fonde à Tourcoing, Armentières, Douai et ailleurs dans le nord de la France.

Cet accroissement des affaires fit augmenter le nombre des ouvriers de telle sorte que lorque, le 12 Frimaire an III (2 décembre 1794), les Français firent un dénombre-

(1) G. Willemsen et Em. Dilis. *Op. Cit.* Annexe II.

ment des industries, Gilles Joseph Janssens, qui était alors seul à la tête des affaires, avait dans ses ateliers, avant cette date, 390 ouvriers, comprenant 260 femmes et enfants et 130 tisserands (1).

Ce dénombrement confirme ce que nous disions plus haut de la spécialisation dans la fabrication de Gilles Joseph Janssens. Ses produits consistaient en mouchoirs et toiles de coton. Les besoins de son industrie comportaient mensuellement la mise en œuvre de 2500 livres de fil de coton turc rouge (2), 200 livres de fil de coton blanc pour le tissage; et de 40 livres d'indigo, 100 livres de couperose ou vert-de-gris et 100 livres de potasse pour la teinture.

La fabrique de Joseph Talboom était moins importante que celle de son ancien associé. Il manufacturait des mouchoirs et des cotonnettes. Il employait 280 ouvriers, dont 80 tisserands et 200 femmes et enfants. Les besoins industriels mensuels étaient de 1500 livres de coton turc rouge, 125 livres de fil de coton blanc, 900 livres de fil de lin pour le tissage; et de 15 livres d'indigo, 30 livres de potasse, 75 livres de couperose et d'autres teintures.

Mais à la date de ce dénombrement, sévissait une crise industrielle intense. Nous voyons, en effet, dans ce document, dressé à Saint-Nicolas, le 25 Nivôse suivant (14 janvier 1795), par les soins de la municipalité, sur les indications des industriels recensés, que la population ouvrière des ateliers de Gilles Joseph Janssens, était tombée à « 30 tis-

(1) Arch. comm. de Saint-Nicolas. — Liasse : Emprunt forcé (Annexe) — Tableau formé par la municipalité de Saint-Nicolas, Pays de Waes, en conséquence de l'Arrêté de l'Administration centrale du 12 Frimaire l'an 3me de la République Française.

(2) Nous employons cette qualification telle que nous la trouvons dans les pièces. Il s'agit évidemment ici de fil de coton teint en rouge d'Andrinople.

serans dont le nombre diminue encore journalièrement faute de matière » et que celles des ateliers de Joseph Talboom avait fléchi à « 15 à 16 tisserans faute de matière ».

C'est la seule crise dont nous avons trouvé des traces tangibles. Et si officiellement celle-ci était attribuée à la guerre qui sévissait alors, les réponses données par les intéressés font plutôt supposer qu'elle provenait des réquisitions qui frappaient toutes matières.

Le nombre colossal de femmes et d'enfants travaillant dans les fabriques n'a rien d'étrange. C'était une pratique commune et courante au Pays de Waes, à tel point que les autorités et les industriels de cette contrée ne manquaient jamais, au cours du XVIIIe siècle, lorsqu'ils avaient une faveur à obtenir du Gouvernement, de faire état du bien-être que provoquaient, dans les familles ouvrières, les salaires qu'ils payaient aux femmes et aux enfants. La plupart de ceux-ci entraient à la fabrique, au XVIIIe siècle, dès l'âge de sept et de huit ans; ils y gagnaient un salaire journalier de 10 liards, 3 sols et quelque fois davantage (1).

* * *

Il se conçoit que dans une industrie qui prenait un aussi prestigieux essor, l'ancien mode de paiement dont nous avons dit un mot ci-dessus, ne pouvait continuer à être pratiqué. Aussi, dès le 24 avril 1765, de nombreux règlements de comptes se font-ils par traites et remises.

D'ailleurs, les factures qui, autrefois, du temps de Josse

(1) Cf. G. Willemsen. *Contribution à l'histoire de l'industrie linière en Flandre au XVIIIe siècle. — Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, tome VII, p. 278.

Lyssens, atteignaient rarement un import de cent florins, sont presque toujours de beaucoup supérieures et les envois de plus de mille florins sont chose commune.

* * *

Quant à la fabrication même, elle se développa parallèlement à l'extension de la clientèle. Gilles Joseph Janssens continua à tisser l'ancien article, mais bientôt il spécialisa sa production, comme nous l'avons vu. Les quantités de mouchoirs de coton rouges qui étaient expédiées de tous côtés à partir de 1790, étaient vraiment colossales pour l'époque.

Nous voyons aussi par les livres, qu'en 1792, il fabriquait également le tissu d'ameublement.

En outre du tissage qu'il faisait pour compte propre, Gilles Joseph Janssens faisait aussi la teinture de ses filés et foulait ses produits. Il teignait et foulait à façon.

* * *

Gilles Joseph Janssens qui devait devenir chef et unique propriétaire de la maison de commerce et de l'établissement industriel, ne bornait pas son activité aux affaires de la société.

Lorsque le haras établi, en 1768 au Pays de Waes (1),

(1) Archives de l'Etat à Gand. Pays de Waes. Reg. 42, f° 75 et Reg. 114. Résolution du 19 mai 1768. Liasse 387. Nous tenons à réitérer nos bien vifs remerciments à M. Robert Schoorman, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Gand, qui, avec son obligeance accoutumée, nous a donné de si utiles indications au cours des recherches que nous avons effectuées dans le dépôt auquel il est attaché.

fut supprimé le 15 septembre 1781, par décret des Gouverneurs généraux (1), ainsi que ceux d'Alost et du Vieux-bourg, parce qu'ils n'avaient pas répondu à ce qu'on en attendait et qu'ils tombaient presque en ruines (2), Gilles Joseph Janssens devint propriétaire des bâtiments du haras de Saint-Nicolas. C'est ainsi qu'au début du XIXe siècle, la famille Janssens était communément appelée: *Janssens uit den haras*. L'acquisition seule de ces bâtiments prouve de quel esprit de spéculation commerciale était animé cet industriel.

En effet, lorsque le haras fut décrété, le Chef-Collège du Pays de Waes acheta dans ce but un cabaret, nommé *Het Prochiehuys* situé *Plaisantstraet*, ainsi qu'une parcelle de terre de 280 verges appartenant à Jean André Thuysbaert sise derrière le *Prochiehuys;* de plus, il se rendait maître d'une autre parcelle de 144 verges située en arrière de celle de Thuysbaert, et appartenant à Gilles Joseph Janssens, ce moyennant une redevance annuelle de 12 livres de gros, monnaie de change, avec stipulation que les impôts et l'entretien de la rue restaient à charge du Pays de Waes et en outre que si le haras venait à être aliéné, il aurait l'option pour l'acquisition, dans le cas où les bâtiments de cet établissement seraient élevés à front de rue (3).

On voit que Gilles Joseph Janssens gardait tous les atoûts en main comme s'il eût pressenti l'échec qui attendait cette institution. Il se hâta d'en profiter lorsque l'instant favorable fut arrivé; ce qui ne tarda guère.

(1) Arch. de l'Etat à Gand. Jointe des administrations. Carton n° 555 et Pays de Waes. Liasse 426.

(2) Arch. de l'Etat à Gand. Vieux-bourg. Liasse 816.

(3) Arch. de l'Etat à Gand. Pays de Waes. Liasse 387.

Dès qu'il est maitre des anciens bâtiments du haras, il les fait fructifier: il fait de la mouture à façon pour les brasseurs, les boulangers et les particuliers; en 1782, il fait le commerce de houille et en 1796 il est associé avec son fils Jean et avec Jacques van Wtberghe pour le commerce des laines.

***

Il n'occupa jamais de fonctions publiques. Nous ne considérons pas comme telles, celles de maitre des pauvres *(armmeester)*, dont il fut revêtu pour un an, le 26 avril 1789 (1). Cette charge était obligatoire, à peine d'amende, pour celui qui y était désigné.

Nous ne considérons pas davantage comme telles les fonctions de répartiteur de l'emprunt forcé, dont il fut investi le 9 Nivôse an IV (30 décembre 1795), en qualité de notable, conjointement avec d'autres notables et adhérités de la paroisse. Cette fonction fut aussi obligatoire et ne lui causa que de cuisants déboires. Les nécessités de ses affaires le forçaient à de nombreux voyages, et comme il avait commencé par refuser ces fonctions, qu'ensuite il n'avait plus paru aux séances et s'était enfin bravement absenté, on mit garnison chez lui.

C'est alors que sa femme fit écrire cette missive à la municipalité :

(1) Arch. comm. de Saint-Nicolas. Resolutieboecken der beyde bancken. Reg. 3 — à sa date.

« d'huysvrouwe van G. J. Janssens fabriqueur te St.-Nicolaes
aen de
Municipaliteit van St Nicolaes

Mynheeren,

In wederantwoorde van UE. missive van gistere, segge dat alhoewel mynen voorgaenden van den 16^en deser, en het gone daer by uytgedruckt, UE. genoegsaem moeste versekeren ende voldoen, om te doen staken | : 't gone in UE. magt is ende gelyk UE. int gesag van derde persoonen gedaen heeft : | de militairen tmynen huyse geplaetst, soo wille UE. nogtans by desen andermael versekeren, dat mynen man | : met hulpe van Godt : | op morgen of uyterlyk overmorgen zal arriveren, en buyten verwachtinge niet, dat mynen medegeteekenden zone Jan Janssens, alsdan | : loco pater : | sal voldoen waeraen mynen man synen vaderen als notabelen deser prochie, benevens ende voordere members gehouden is, ende onderteekenen d'acten daertoe relatif.

Op dese overvloede presentatien ende versekeringen betrouwe dat UE. | : sonder partialiteyt : | op 't ontfangen deser my sult ontlasten vande by my geplaetste militairen ter causen als by myne vorige gemeld (1), waer naer my referere, soo niet zal in silentie het voorder gevolg, met smerte ende patientie afwagten. Ik ben

Mynheeren

UE. DW. dienaresse
(s.) de vrouwe van G. J. Janssens
(s.) Jan Janssens.

St Nicolas 17 Janry 1796
's morgens 9 uren ».

(1) Nous n'avons pu retrouver cette lettre du 16 janvier à laquelle il est fait allusion ici pour la seconde fois.

Gilles Joseph Janssens fut cotisé dans une des classes les plus élevées de l'Emprunt forcé, la 13e (il y en avait 16) pour 1000 livres.

La fortune de Joseph Talboom semble n'avoir pas suivi la même marche ascendante. Il ne fut rangé que dans la 11e classe pour 800 livres (1). Jean Janssens, suivant l'exemple de son père, ne borna pas son activité à l'industrie textile. En 1796, il faisait le commerce d'importation de bétail hollandais (2).

* * *

(1) Cf. G. Willemsen. *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Nicolas sous la domination française. L'emprunt forcé. Annales du Cercle Archéologique du Pays de Waes*, tome XVIII, pp. 457 ss.

(2) C'est ce qui ressort nettement de cette lettre :

Goes den 29 mey 1796.

Aen den Heer Joannes Jansens.

Myn Heer en Vrint,

Naer UE. gegroet te hebben soo dint dese om UE. te laten weten dat by ons en destagh gepasseert 7 koeijen verkoght syn tegen den prys van 1/2 risdalder en de boeren die en willen die niet niet minder geven als den halven risdalder, soo dat ick tot heden niet meer en heb gekoght als die twee koeijen, soo als ik UE. heb gemelt, alsoo ick daer geen orders toe en heb. Hier om souw ik UE. versoeken om my op de heeste gelegentheyt te melden wat ick daer in doen of laten magh, want ick en sal niet hooger beste *(besteden)* voor dat ick tydin *(tijding)* hebben. Hier mede blyf ick, Myn Heer

UE. dienaer en vrient
Antonius De Olislager.

(Arch. Janssens de Decker — Liasse Varia).

La suscription porte :

Myn Heer
D: Heer J. Janssens
in Compagnie
tot Sinte Niclaes.

Cela fait supposer que Jean Janssens avait contracté une association momentanée en vue de ce commerce spécial.

Pour conclure: tous ces associés étaient d'énergiques, vaillants et inlassables travailleurs. Ils entamaient tout commerce qui pouvait leur laisser un bénéfice, si petit fut-il. Quant à leur industrie principale, nous avons vu qu'ils s'efforçaient de suivre les goûts du consommateur au lieu de vouloir lui imposer leurs produits surannés ou vieillis. Par là même leur industrie prit une extension considérable.

Enfin, après nous être occupé déjà maintes fois de la lutte économique entre les villes et le plat-pays de Flandre, nous avons saisi au vol l'occasion qui se présentait à nous, grâce à MM. Janssens-de Decker qui nous ont gracieusement communiqué les archives de leur usine, et nous les en remercions encore, de faire connaître par un exemple concret ce qu'étaient ces industriels ruraux contre l'esprit d'entreprise et d'initiative desquels se débattaient vainement la routine et le traditionalisme urbains.

G. Willemsen.

4 avril 1909.

La prévôté des églises de Mons

Notice historique

Entre les nombreuses dignités ecclésiastiques qui existaient dans la capitale du Hainaut sous l'ancien régime, la plus considérable et la plus éminente était indubitablement, tant par la considération dont elle jouissait que par le mérite des titulaires, la prévôté des églises de Mons. Par son origine et ses attributions, elle se rattachait très étroitement aux deux chapitres de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, ainsi que le marque nettement le titre complet de prévôt des églises collégiales de Sainte-Waudru et de Saint-Germain *(prepositus ecclesiarum collegiarum sanctorum Waldedrudis et Germani)* que portent plusieurs documents.

Deux dignitaires portaient autrefois à Mons le titre de prévôt; l'un exerçait une juridiction civile et était nommé simplement prévôt de Mons *(prepositus Montensis)*; l'autre possédait des attributions ecclésiastiques et se qualifiait

de prévôt des églises de Mons *(prepositus ecclesiarum Montensium)*, c'est à ce dernier que nous consacrons cette étude historique.

L'origine de cette dignité ne remonte pas à cette période nébuleuse des premiers siècles d'existence des deux corporations religieuses fondées sur le sol montois à son berceau et dont on peut à peine dissiper quelques ombres. C'est seulement au milieu du XIIIe siècle que le titre de prévôt des églises de Mons commence à paraître dans les actes publics.

Hâtons-nous de le constater, cette dignité ne constituait pas toutefois une institution nouvelle. L'innovation portait seulement sur ce fait, que la comtesse de Hainaut, Marguerite de Constantinople, décida de cumuler sur une même personne les charges précédemment distinctes de prévôt du chapitre de Sainte-Waudru et de prévôt du chapitre de Saint-Germain. Le terme « églises », adopté dans le titre de prévôt des églises, doit s'entendre dans l'acception du moyen âge comme synonyme de chapitres ou d'églises collégiales.

Avant de rechercher l'origine précise de cette institution, ses attributions, ses droits et ses privilèges, d'établir la succession de ses titulaires, il importe de rappeler ce qu'était la dignité prévôtale dans les deux plus notables fondations religieuses de Mons et de recueillir les indications qui nous ont été conservées sur les personnes investies de ces charges.

CHAPITRE I

La prévôté de Sainte-Waudru

§ I. Les prévôtes

L'incertitude si grande, qui plane sur les premiers siècles de l'institution, fondée par sainte Waudru, sur les hauteurs de Castri-locus et sur les transformations qu'elle a subies, ne permet guère d'exposer les règlements suivis successivement pour son administration interne. Deux points sont seulement acquis; d'abord l'adoption par la fondatrice, pour ses religieuses, de la règle de saint Benoit; ensuite l'usurpation de la dignité abbatiale par le comte de Hainaut. Ce dernier fait est de beaucoup antérieur à l'adoucissement, introduit dans le genre de vie de personnes qui, en 1171 et en 1185, se nommaient encore moniales *(sanctimoniales)*, pour devenir, en 1192, chanoinesses *(canonica)* et, dès 1201, demoiselles *(domine)*. On reporte au XIIe siècle, voire même auparavant, l'époque où ces religieuses sub-

stituèrent à la règle monastique primitive, celle de saint Augustin. Leur sécularisation complète s'accomplit dans le cours du XIIIe siècle (1). On pourrait, en l'absence d'autres indications, admettre que l'engagement, pris le 1[r] février 1214, par Fernand, comte de Flandre et de Hainaut, et Jeanne, son épouse, de ne conférer les trente prébendes de dames *(dominarum)* de l'église, qu'à des filles de chevaliers, de naissance légitime, était motivé par l'opportunité de réduire le nombre de postulantes, par suite de l'adoucissement de la règle (2).

La confiscation de la dignité abbatiale, par le comte de Hainaut, était une mesure spoliatrice, qui avait pour but de lui permettre de jouir des revenus de la mense de l'abbesse. On conçoit aisément que, si ce souverain s'était réservé quelques prérogatives importantes, comme la collation des prébendes, il lui était impossible de se charger de la direction quotidienne d'une communauté de femmes.

Dès lors, les autres dignitaires de l'institution eurent à se répartir nombre d'attributions, exercées primitivement par l'abbesse.

Par suite, la première et la plus notable dignité de la corporation, fondée par sainte Waudru, était celle de prévôte. Son existence est constatée dès 1071 (3). Remontait-elle à l'origine du monastère? on ne peut en donner l'assurance.

(1) Dom BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, pp. 327-328. — L. DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p. XV-XVII.

(2) L. DEVILLERS, *Chartes...*, t. I, p. 100.

(3) *Liber chartarum ecclesie Leodiensis*, n° 8, f° 70 v°. Archives de l'Etat à Liége; fonds de la cathédrale de Saint-Lambert. — S. BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert de Liége*, t. I, p. 37.

Gislebert, avec l'autorité que lui donnaient les charges qu'il exerçait à Mons, fournit dans les termes suivants des notions précises sur la constitution interne de cette communauté: « Dans l'organisation première, l'abbesse avait sous elle une prévôte pour les affaires temporelles, une doyenne pour les affaires spirituelles, une trésorière pour la garde des choses saintes, du trésor, des autres ornements de l'église, pour la protection des serviteurs et des servantes, pour le luminaire, la sonnerie et maints autres objets à la charge de cet office. Lorsque la dignité abbatiale eut passé entre les mains des comtes de Hainaut, il leur arriva de conférer les titres de prévôte et de trésorière, à des clercs comme pouvant plus convenablement circuler et voyager pour les intérêts d'un monastère si considérable (1) ».

La prévôte, de même que les prévôts de Saint-Germain et de Sainte-Waudru, devait foi et hommage *(hominium et fidelitatem)* au comte de Hainaut, en sa qualité d'abbé; ce qui, remarque Gislebert, leur donnait qualité pour témoigner et juger en sa cour avec les nobles (2).

Le recueil des *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, dont M. Devillers poursuit activement la publication, remonte seulement à l'année 1135 et offre de nombreuses lacunes jusque vers la fin du XIIe siècle. Aucune mention d'une titulaire des fonctions de prévôte ne se rencontre dans ces documents.

Une charte de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, de 1201, rappelle toutefois l'existence d'une rente

(1) *Chronica Hannoniæ*, édit. du Chasteler, p. 21; édit. Vanderkindere, p. 27. — Nous citons à peu près textuellement la traduction du marquis de Godefroy Ménilglaise, t. I, p. 43.

(2) *Ibid.* éd. du Chasteler, p 21; édit. de Godefroy, t. I, p. 50.

annuelle que le maire de Nimy et de Maisières était tenu de payer au prévôt ou à la prévôte *(preposito seu preposite)* de l'église de Sainte-Waudru (1).

Quelques noms seulement de prévôtes nous ont été conservés dans l'obituaire du chapitre, ce sont: Eremborge et Mathilde, dont on célébrait les obits au 23 février; Aelendis au 13 mai, Gele au 11 juin et Chrispine au 2 octobre (2).

Cette dernière intervient à un acte non daté, avec Lambert, prévôt de Sainte-Waudru (3). Comme nous l'établirons en nous occupant de ce dernier, cet acte, qu'on a voulu placer entre les années 1192 et 1201, est d'une date plus ancienne; on ne peut le reculer au plus tard qu'aux années 1168-1170 et nous le présumons plutôt antérieur à 1149. C'est l'unique exemple qu'on retrouve d'un prévôt et d'une prévôte investis concurremment de cette charge.

Nous sommes donc amenés à constater qu'après 1170, si pas même après 1149, ce que Gislebert signalait comme une exception, était devenu la règle, que le titre de prévôte de Sainte-Waudru, avait cessé d'être attribué à une chanoinesse, pour être constamment conféré à un clerc.

---

(1) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p. 79.

(2) Obituaires du chapitre de Sainte-Waudru, aux archives de l'Etat, à Mons.

(3) Publié par A. Wauters, *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4e série, t. X, p 58.

§ 2. Les prévôts

Les fonctions prévôtales, vers le milieu du XIIe siècle, cessèrent donc d'être confiées à une chanoinesse, pour être conférées à un clerc qui devait être en même temps chanoine de cette église.

Un volume manuscrit du XIIIe siècle, à l'usage du chapitre, et connu sous la dénomination de *Registre mixte*, complète les indications de Gislebert sur la prévôté: « Li cuens donne le provosté de medame Sainte-Waudru, ne le puet donner à persone ki ne soit canoines del église. Et si doit faire sairement comme provos al église et hommage al segneur[1] ».

La *Chronique de Mons et du Hainaut*, publiée par A. Lacroix [2], y ajoute ces lignes: « Li provos, par le rason de le dignité del Eglise Me Dame Sainte-Waudru, donne les provendes de Saint-Germain, et doit constraindre les canones de Saint-Germain à ce kil fachent tel serviche kil doivent en l'Eglise Me Dame Sainte-Waudru, sans défaute, et s'il i avoit defaute el serviche qu'il doivent li Eglise en trait au signeur de Haynaul et nient au Vesque.

» Li provos de Me Dame Sainte-Waudru a correction sur les canones de Saint-Germain, ne se s'en doibt meler Vesques ne Archediachenes, tant ke li Provos les puist iustichier ».

Cette dernière assertion est inexacte, ce n'est pas sur les chanoines de Saint-Germain, mais bien sur les chanoines de Sainte-Waudru que ce prévôt exerçait sa juridiction.

(1) *Registre mixte*, f° xl v°. Archives de l'Etat, à Mons, fonds du chapitre de Sainte-Waudru.

(2) Mons, Em. Hoyois, 1842, in-4°.

La fonction de prévôt était incompatible avec la dignité épiscopale.

A la charge prévôtale appartenaient des serfs ou des serves distincts de ceux possédés par la trésorerie du chapitre, puisqu'en 1227, lors d'un accord intervenu avec Fernand, comte, et Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, au sujet de ces derniers, réserve formelle est faite quant à ceux regardant la prévôté qui restent en dehors de cet arrangement (1). Le prévôt recevait le tiers du produit du meilleur catel sur les serfs « de l'estable », à l'exception de ceux de l'estaple de Quaregnon (2).

Au prévôt, à raison du caractère de sa dignité, revenait la prérogative, lors de la prestation de serment du comte de Hainaut au chapitre à titre d'abbé, de lui présenter la crosse abbatiale (3).

Les titulaires de la prévôté de Sainte-Waudru ne nous sont connus qu'à partir de la seconde moitié du XIIe siècle. Nous avons recueilli les renseignements suivants à leur sujet :

1. *Lambert* (Lambertus).

La congrégation *(congregatione)* de Sainte-Waudru, représentée par son prévôt Lambert et sa prévôte Christine, reprit d'Arnould de Molenbeke, à charge d'un cens de dix

(1) « Ad hec sciendum quod.., seu etiam servi et ancille ad prepositurarn ecclesie spectantes, in hiis que dicta sunt de servis et ancillis supradictis, nullatenus comprehenduntur ». L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p. 153.

(2) *Chronique de Mons et du Hainaut*, éditée par Lacroix.

(3) *Registre mixte*, f° xl. Publié par L. Devillers, *loc. cit.*, t. I, p XXIX.

deniers, par an, un alleu appartenant à ce chapitre et le céda aux religieuses de Forest, moyennant un autre cens de douze deniers. La date fait malheureusement défaut. Alph. Wauters, qui a extrait cet acte du cartulaire de l'abbaye de Forest, le place entre les années 1192 et 1201, à cause de l'intervention de Gislebert, comme maire de Mons (1).

Nous croyons devoir reporter cette cession à une date antérieure; car, aux années proposées par le savant archiviste de Bruxelles, les noms des prêtres, investis de la dignité prévôtale au chapitre de Sainte-Waudru, sont connus, et il n'est pas possible d'y intercaler le prévôt Lambert. A notre avis, l'accord conclu avec l'abbaye de Forest, devrait être placé dans la première moitié du XIIe siècle.

Notre conviction se base sur les motifs suivants: à côté du prévôt nous voyons figurer une prévôte de Sainte-Waudru, or nous venons de constater qu'après 1149 on ne rencontre plus de chanoinesse investie de cette dignité. L'acte où le prévôt Lambert intervient, désigne l'institution de Sainte-Waudru sous le titre de congrégation *(congregatione)*, tandis que, dès 1150 (2), une charte du comte de Hainaut l'appelle le chapitre *(capitulum)*, dénomination qui persiste dans les documents postérieurs et marque bien que, dès lors, la transformation du monastère en chapitre

(1) L'acte débute ainsi: « Lantbertus prepositus et Christiana preposita cum tota congregatione Montensium... »

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, IIe section, *Cartulaire d'Afflighem*, par E. De Marneffe, p. 297. — *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4e série, t. X, p. 58. Nous croyons utile d'en reproduire le texte, d'après l'original, Annexe I.

(2) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, pp. 14 et ss.

était réalisée. Cet argument nous parait décisif. Wauters invoque, pour placer l'acte entre 1192 et 1201, la présence parmi les témoins de Gislebert, maire de Mons. Un villicus de ce nom se rencontre effectivement à ces dates, mais est-ce le même que le maire de notre document? Ce Gislebert était fils d'un Harduin, qui fut aussi maire de Mons, de 1142 à 1164 (1), c'est le plus ancien titulaire dont le nom est connu. Ne pourrait-on pas conjecturer avec quelque raison que Harduin était lui-même fils d'un autre Gislebert, également maire de Mons avant lui?

Enfin, un dernier argument, c'est que dans les chartes de Sainte-Waudru, non plus que dans d'autres documents, nous ne retrouvons aucun des dix-sept témoins à l'acte du prévôt Lambert.

Ces divers motifs ne sembleraient-ils pas concluants, on ne pourrait toutefois placer le prévôt Lambert qu'après Antoine, et l'acte où il intervint devrait tout au moins être daté entre les années 1168 et 1170 et non entre les années 1192 et 1201.

---

2. *Antoine* (Antonius), 1149-1167.

Antoine, prévôt de Sainte-Waudru *(Antonius, prepositus ecclesie sancte Waldetrudis)*, intervint, au nom de ce chapitre, en 1149, à un accord conclu avec Egeric, abbé de Saint-Ghislain, au sujet des droits de ces deux communautés à Resignies (2).

(1) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, pp. 13, 15-16, 30, 33, 61, 68, 71, 80 — Lejeune, *Histoire de Soignies*, p. 213.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 12.

Le même prévôt est encore cité dans divers actes des années 1155 à 1167, mais sans autre désignation que celle de prévôt de Mons *(Montensis prepositus)*. Grâce à la charte de 1149, que nous venons d'analyser, il est permis de reconnaître de laquelle des deux prévôtés, Antoine était titulaire.

Il intervint, en 1155, à l'acte par lequel Baudouin, comte de Hainaut, termina la contestation élevée entre l'abbaye de Saint-Ghislain et Gossuin de Mons, au sujet de la forêt de Baudour *(S. Anthonii prepositi)* (1). La même année, il est témoin à un accord conclu, à l'intervention de Nicolas, évêque de Cambrai, entre le chapitre de Saint-Vincent de Soignies et l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, au sujet des dîmes d'Ecaussines; il porte le titre de prévôt et de doyen de Mons *(Antonnii, prepositi et decani Montensi)* (2).

L'année suivante, le même évêque confirme l'acte, par lequel Gilles de Bliquy renonce en faveur du chapitre de Soignies, aux prétentions qu'il élevait sur le village de Cambron; le prévôt de Mons, Antoine, atteste également cet acte (3). On le rencontre encore comme témoin, en 1158, à la charte par laquelle Nicolas, évêque de Cambrai, approuve la cession faite à l'abbaye d'Alne, par Guidon de Hosden, d'une partie de fief à La Louvière (4).

Il intervint encore à un acte de 1165, par lequel Baudouin IV, comte de Hainaut, fait connaître que Jean de

(1) C. Duvivier, *Actes et documents anciens concernant la Belgique. Nouvelle série*, p. 12.

(2) Cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, f° lxxii.

(3) Lejeune, *Histoire de Soignies*, p. 301. — *Bull. comm. roy. d'hist.*, 4e s., t. VII, p. 124.

(4) L. Devillers, *Cartulaire d'Alne*, n° 304. *Annales du c. arch. de Mons*, t. V, p. 229.

Roka, a donné à l'abbaye de Bonne-Espérance tout ce qu'il possédait au territoire de Vellereille et de *Bubeniis* et y est qualifié de prévôt et de doyen (1). Son nom figure également, en 1166, à l'acte de Nicolas, évêque de Cambrai, ratifiant la donation faite à l'abbaye d'Hautmont de l'alleu de Harigni, par un noble appelé Amaury (2).

En 1167, il assiste avec le double titre de prévôt et de doyen à la cession faite par le comte de Hainaut, Baudouin IV, à l'abbaye de Bonne-Espérance, de quelques parties de la dime qu'Englebert de Breda et Henri, châtelain de Binche, avaient retenu à Estinnes au Mont et à Vellereille le Brayeux (3).

Un acte non daté, mais antérieur au 31 juillet 1168, puisque la comtesse Alix y donne son consentement, mentionne encore le prévôt Antoine; Ch. Duvivier le place entre les années 1167 et 1168; c'est l'autorisation donnée par le comte de Hainaut, Baudouin IV, d'accord avec son épouse Alix et son fils Baudouin, à l'abbaye de Vicogne de construire deux moulins à Sebourquiau (4).

Il s'agit toujours, pensons-nous, du prévôt de Sainte-Waudru, mais quelles étaient les fonctions décanales dont Antoine était investi en même temps? Mons a possédé deux doyens, on ne saurait préciser s'il fut doyen du chapitre de Saint-Germain, ou doyen de chrétienté de Mons. Il n'y avait pas d'incompatibilité entre ces charges, puis-

(1) Original sur parch., en mauvais état. Chartes de l'abbaye de Bonne-Espérance, Arch. de l'Etat, à Mons.

(2) *Bulletins du Cercle arch. de Mons*, 2e s., p. 158.

(3) *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XV, p. 182.

(4) C. Duvivier, *Actes et documents anciens concernant la Belgique. Nouvelle série*, p. 61.

que Gislebert, prévôt de Saint-Germain, fut en même temps vice-prévôt du chapitre de Sainte-Waudru. La liste des doyens du chapitre ne peut s'établir qu'à dater de 1192, celle des doyens de chrétienté offre une lacune de 1126 à 1175 (1). Nous penchons plutôt pour la première de ces dignités.

---

3. *Nicolas du Rœulx*, 1171-1196.

Le comte de Hainaut, Baudouin V, déclarait, en 1171, que Marie de Saint-Germain avait donné en aumône à l'église de Sainte-Waudru, la troisième partie du moulin de Jemappes, des dimes à Quévy et l'autel d'Eugies. Au nombre des témoins figure Nicolas, prévôt de Sainte-Waudru *(S. Nicholai ejusdem ecclesie prepositi)* (2).

En 1187, Nicolas, prévôt, Elisabeth, doyenne, Mathilde, trésorière, et tout le chapitre de Sainte-Waudru, réglaient les conditions que devrait remplir l'abbaye de Saint-Feuillien au Rœulx, pour avoir la jouissance des biens que Renier le boucher, jeune, lui avait laissés. L'acte se termine par la mention de la signature de Nicolas, prévôt et archidiacre de l'église de Cambrai *(Signum Nicholai prepositi et ecclesie Cameracensis archidiaconi)* (3). Nous présumons qu'il s'agit

(1) Nous l'avons publiée dans une notice sur *L'Ancien Doyenné de Mons*, *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XXIII, p. 313-367. La liste des doyens du chapitre de Saint-Germain a été donnée par De Bousst, p. 30 et par J. Vos, *Les paroisses et les curés de l'ancien diocèse de Tournai*, t. VI, p. 11.

(2) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p. 20.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 29.

du même personnage, avec d'autant plus de fondement que déjà, en 1182, on trouve Nicolas de Rœulx qualifié d'archidiacre (1). A l'acte de 1187, immédiatement après la signature de ce prévôt, se place celle de Renier, sous-prévôt *(Signum Raineri suppreposiii)*.

En 1188, Nicolas du Rœulx, prévôt de Sainte-Waudru, est témoin à la charte de Baudouin V, comte de Hainaut, constatant l'accord intervenu au sujet de l'autel de Mainvault et des revenus y attachés entre le chapitre de la cathédrale de Cambrai et Nicolas et Gilles de Mainvault (2).

Ce Nicolas appartenait, en effet, à l'illustre famille des seigneurs du Rœulx, comme l'attestent la confirmation donnée, en 1176, par Eustache de Rœulx, avec ses fils Nicolas et Eustache, d'une donation faite à l'abbaye de Bonne-Espérance, d'une partie de la dime de Trivières, par Ade, abbesse de Nivelles, sœur d'Eustache (3), ainsi que cinq chartes des années 1192, 1195 et 1196, auxquelles interviennent Nicolas du Rœulx, archidiacre de Cambrai et prévôt de l'église de Sainte-Waudru (4).

Il était le fils d'Eustache, seigneur du Rœulx, dit le Vieux, et de Marie de Morlanwelz. En 1197, il fut appelé à occuper le siège épiscopal de Cambrai, mais ce ne fut que pour peu de temps, car il mourut un an après sa consécration.

---

(1) De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 558.

(2) C. Duvivier, *Actes et documents anciens concernant la Belgique. Nouvelle série*, p. 136.

(3) *Idem.*, pp. 87-88.

(4) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, pp. 13, 15, 19. 21, 24. — Le même, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Malte*, p. 27. — *Analectes pour servir à l'hist. ecclés de la Belgique*, t. III, pp. 477-480.

4. *Eustache*, 1197-1209.

Eustache succéda à Nicolas du Rœulx, après la promotion de ce dernier à l'évêché de Cambrai. C'était un fils bâtard du comte Baudouin IV, comme le prouvent des actes du 8 décembre 1195, où Baudouin V le reconnaît comme son frère *(frater ipsius comitis)*, et de 1198, où Baudouin VI le qualifie d'oncle *(predicti comitis patrinus)* (1). Il est témoin, en 1197, de la charte par laquelle le comte Baudouin admet le rachat, par l'abbaye de Cambron, moyennant un cens annuel de quinze sous de Hainaut, des droits que le chapitre de Sainte-Waudru possédait aux territoires de Cambron Saint-Vincent et de Lombise (2).

Ce même prévôt intervint à plusieurs actes relatifs au chapitre des années 1198, 1199, 1201, 1202, 1204 et 1206 (3). Le 21 décembre 1209, il notifiait aux chanoines de Sainte-Marie et de Saint-Materne, à Liége, qu'il avait résigné la cure de Villers-l'Evêque en faveur de Gislebert, prévôt de Saint-Germain (4). En octobre 1209, il intervint au compromis arrêté entre Henri, duc de Lothier et marquis d'Anvers, et le chapitre de Sainte-Waudru, au sujet de leurs possessions à Hérenthals (5). Il prit alors, avec la doyenne Hawide et tout le chapitre, l'engagement de faire célébrer,

(1) A. Demeuldre, *Le chapitre de Saint-Vincent à Soignies*, pp. 224 et 425-426.

(2) De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 314.

(3) L. Devillers, *Monuments...* t. III, pp. 479, 605. — *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, pp. 65, 68, 79, 92, 678 et 680.

(4) Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert à Liége*, t. I, p. 161.

(5) Miræus et Foppens, *Opera dipl.*, t. I, p. 197.

après leur mort, les anniversaires du duc de Lothier Henri et de sa femme Mathilde (1).

Eustache avait obtenu une prébende de chanoine de Saint-Vincent à Soignies, dès 1195.

---

5. *Gislebert*, 1214-1221.

Dans un acte de 1217, par lequel Jean, abbé de Bonne-Espérance, Salomon, abbé de Saint-Feuillien, et Ponciard, doyen de Binche, confirment un accord intervenu sur le différend existant entre l'église de Sainte-Waudru, ses serfs à Castres et des habitants de cette localité, le nom de Gislebert, prévôt de Sainte-Waudru *(Gillebertum, prepositum ecclesie beate Waldedrudis)*, est mentionné comme agissant au nom de l'église (2).

Le 4 mars 1220, Gislebert *(Gillebertus)*, prévôt, Elisabeth, doyenne, et tout le chapitre de Sainte-Waudru, acceptent les conditions mises par la chanoinesse Sophie de Harveng, à la cession de la dime de Mesnil en Bavésis (3).

Une requête adressée à l'évêque de Cambrai, en 1222, par Hugo Baras et Théoderic, son frère, mentionne qu'ils étaient sollicités par G. prévôt, E. doyenne et tout le chapitre de Sainte-Waudru à Mons *(a G. preposito et E. decana et capitulo beate Waldedrudis in Montibus)*, à vendre une dîme qu'ils possédaient à Marche-lez-Ecaussines (4).

(1) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 98.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 109.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 130.

(4) Elle porte : « Actum anno Domini M° CC° XXII° ». Cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien, p. 154. Archives de l'Etat, à Mons.

Peut-on identifier ce personnage, comme le font MM. Devillers et Vanderkindere avec le chroniqueur Gislebert? Le doute vient de ce que, dans chacun des trois actes que nous venons d'analyser, il porte uniquement le titre de prévôt de Sainte-Waudru, alors que dans d'autres documents, Gislebert se qualifie de prévôt de Mons et de Namur. En terminant sa chronique, Gislebert rappelle qu'il reçut du comte Baudouin V le titre de chancelier et des bénéfices ecclésiastiques, parmi lesquels : la prévôté de Saint-Germain, la trésorerie et une prébende de Sainte-Waudru (1). Le nom de Gislebert ou Gillebert était à cette époque porté par d'autres personnages, nous avons, en effet, rappelé plus haut le souvenir de Gislebert, maire de Mons de 1192 à 1201.

Ces raisons, nous le reconnaissons, sont loin d'être décisives. Si nous ne trouvons aucun acte public dans lequel Gislebert prenne le double titre de prévôt de Saint-Germain et de Sainte-Waudru, un dénombrement des offices de la cour du Hainaut, qui fut rédigé en grande partie par Gislebert, le qualifie de prévôt des églises de Mons *(Gillebertum tunc temporis Montensium ecclesiarum prepositus)*, entre 1212 et 1214 (2). Observons en outre que déjà, en 1192, Gislebert était vice-prévôt de Sainte-Waudru (3). Dès lors, on est amené à conclure que ce fut bien le chroniqueur qui succéda à Eustache dans la prévôté de Sainte-Waudru, au moins dès 1214, et la conserva jusqu'à son décès.

---

(1) Gislebert, édit. du marquis de Godefroy Ménilglaise, t. II, p. 166; édit. Vanderkindere, p. 331.

(2) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 103. — Ce dénombrement a été republié par Vanderkindere, en appendice de son édition de Gislebert, pp. 333 et s.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 33.

7. *Nicolas*, 1224-1244.

Le nom de ce prévôt figure pour la première fois à un acte de 1224, par lequel le chapitre de Sainte-Waudru reconnait la donation, que lui a faite Wautier de Saint-Aubert, dit le Flamand, du sixième du moulin d'Hérinnes (1).

Nicolas, prévôt, Elisabeth, doyenne, et tout le chapitre, concluent, en 1227, un accord avec Fernand de Portugal et Jeanne de Constantinople, comte et comtesse de Hainaut, au sujet des serfs appartenant à l'office de coustre de l'église (2).

Dans le règlement délibéré de commun accord, le 11 octobre 1229, entre le chapitre de Sainte-Waudru et Léonius, châtelain de Bruxelles, pour le partage des revenus du bois de Hal, interviennent également le prévôt Nicolas et la doyenne Elisabeth (3).

Au mois de novembre 1230, le même prévôt Nicolas prit part à un compromis, passé entre le chapitre de Mons et l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, au sujet des dimes de Marche-lez-Ecaussines (4).

Une sentence arbitrale, prononcée, le 5 décembre 1239, par « Nicholes, archediakene de Cambrai en Valencienes, provos de Mons », termina un différend entre le chapitre de Sainte-Waudru et le maïeur de Castres (5). Le même

(1) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p. 146.

(2) *Ibid*, t. I, p. 152.

(3) G. Decamps, *Mémoire historique sur l'industrie houillière dans le Couchant de Mons*, t. I, p. 383. — Devillers, t. I, p. 158.

(4) L. Devillers, t. I, p. 166.

(5) L. Devillers, t. I, p. 182. — *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. II, p. 232.

Nicolas donne, en février 1242, son consentement à l'investiture de sept bonniers de terre, situés à Cuesmes, que Jean de Hal avait vendus au chapitre de Mons. Ces bonniers étaient tenus de l'office de la prévôté *(a nobis tanquam a domino fondi ratione prepositure nostre Montensis)*. Le sceau de ce prévôt est appendu à l'acte, mais détérioré; il représente un prêtre debout, en aube avec dalmatique et manipule, tenant une palme de la main droite et un livre de l'autre. La légende porte: NICHOLAI ARCHI(dia)CHONI. IN. VALENC... Sur le contre-sceau se voit un écu à l'aigle éployée, à la bande brochant et ces mots: † CLAVIS. SIGILI (1).

Par lettres données à Mons, le 26 mai 1246, Marguerite de Constantinople confirmait l'autorisation donnée par N., prévôt de Sainte-Waudru et archidiacre de Cambrai, à Watier Harduins, chanoine de Sainte-Waudru, d'aliéner des biens au profit du monastère de Bélian. Ces lettres renferment une traduction de la charte de ce prévôt, mais la copie que nous avons trouvée n'en donne pas la date. Comme on connaît un acte de mai 1244, au sujet d'une autre donation, faite par l'entremise de Watier Harduins à cette abbaye, il convient de fixer peu après l'autorisation qu'accorde à ce même chanoine le prévôt Nicolas; elle est en tous cas antérieure au mois de juillet 1245, puisque Nicolas était remplacé alors dans sa charge (2).

---

(1) L. DEVILLERS, t. I, p. 188.

(2) E. MATTHIEU, *Notice sur un manuscrit de l'abbaye de Bethléem ou de Bélian à Mesvin*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXIII, p. 303. — Voir G. DECAMPS, *L'abbaye de Bethléem ou de Bélian à Mesvin*. Mêmes *Annales*, t. XXXII, pp. 21 ss. et 141.

8. *Guillaume*, 1245.

Guillaume *(Guillermus)* intervint, au mois de juillet 1245, à titre de prévôt, à une ordonnance du chapitre, au sujet de divers points d'administration interne (1). C'est le seul acte où nous avons rencontré son nom.

---

9. *Walbert*, 1252-1253.

Le dernier prévôt de Sainte-Waudru, dont les chartes rappellent le nom, est Walbert. Avec la doyenne Ida et tout le chapitre, Walbert *(Walbertus)* permit, le 18 novembre 1252, la fondation dans la ville de Mons, d'un monastère du Val des Ecoliers (2).

Le prévôt W., la doyenne I. et tout le chapitre de Sainte-Waudru, reconnurent, le 3 avril 1253, devoir à Engelbert, prêtre de Herffelinghen, une pension viagère annuelle (3).

---

(1) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p. 211.

(2) L. Devillers, *Ibid.*, t. I, p. 263. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XIX, p. 278.

(3) L. Devillers, *Ibid.*, t. I, p. 270.

CHAPITRE II

La prévôté de Saint-Germain

On ne peut, faute de documents, fixer exactement l'époque où un chapitre de chanoines, sous le patronage de saint Germain, fut substitué, à Mons, aux moines bénédictins de Saint-Pierre, qui étaient à l'origine chargés du service religieux pour le monastère de Sainte-Waudru. Selon Gislebert, les prébendes du titre de Saint-Germain furent fondées par l'église de Sainte-Waudru, pour des chanoines destinés à être ses chapelains perpétuels (1). Ce chroniqueur a omis de nous apprendre le temps où cette fondation fut réalisée, omission d'autant plus regrettable que les archives qu'on a conservées de cette institution ne sont pas antérieures à 1182.

Indubitablement, l'établissement des chanoines de Saint-Germain était déjà ancien à l'époque où il vivait, car il n'aurait pas manqué de signaler une innovation dont il

(1) Gislebert, *Chronica*, édit. du Chasteler, p. 21; édit. du marquis de Godefroy, t. I, p. 44; édit. Vanderkindere, p. 27.

aurait été témoin. Une charte de donation à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie de l'église de Saint-Pierre à Mons, en 1084, indique qu'elle était située entre les monastères de Sainte-Waudru et de Saint-Germain (1). C'est le plus ancien document qui constate l'existence de cette institution. Sa fondation doit, croyons-nous, être placée au plus tard au XIe siècle, peut-être même au Xe.

Un mémoire produit dans un procès, au nom du chapitre de Sainte-Waudru, alléguait que les moines chargés du service religieux pour cette institution, furent transférés par la comtesse Richilde au monastère de Saint-Denis en Broqueroie et remplacés par 14 prêtres séculiers appelés vicaires de Sainte-Waudru et qui, dans la suite, furent nommés chanoines de l'église de Saint-Germain, mais qui restèrent « subiectz et suppostz au chapitre de ladite église de Sainte-Waudru » (2). Si cette tradition n'est pas établie par des documents précis, il est hors de doute que le chapitre de Saint-Germain ne fut soumis à des obligations spéciales à l'égard du chapitre de Sainte-Waudru.

Les chapitres ou réunions de clercs eurent à leur tête, dans leur organisation primitive, des préposés *(præpositi)*, qui, de là prirent le nom de prévôts; leurs fonctions étaient à la fois spirituelles et temporelles, car elles comprenaient aussi bien la surveillance des chanoines et l'administration des biens que la direction des âmes. Ils avaient même un droit de juridiction sur les membres du chapitre et prononçaient contre eux des pénalités pour les infractions aux statuts. Dans la suite, cependant, il fut établi une nouvelle dignité dans ces chapitres, celle de doyen *(decanus)*; d'abord

(1) Ch. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, pp. 438-442.

(2) Chapitre de Saint-Germain, liasse 4. Archives de l'Etat, à Mons.

soumis à l'autorité du prévôt, le doyen arriva peu à peu à exercer pleinement l'autorité spirituelle sur les chanoines; le prévôt resta chargé de l'administration du temporel et de l'exercice de la juridiction répressive. Ces attributions motivèrent sans doute la constitution de la dignité prévôtale dans plusieurs chapitres du Hainaut en charge féodale.

Nul doute ne peut exister que, dès l'origine, la direction des quatorze chanoines, composant le chapitre de Saint-Germain, n'ait été confiée à un prévôt. Le témoignage de Gislebert, qui occupa pendant de longues années ces fonctions et les documents qui nous restent sur cette corporation, s'accordent pour établir qu'encore au milieu du XIIIe siècle le prévôt y exerçait la principale autorité. C'est en 1192, que nous rencontrons la première mention d'un doyen (1) et, en 1250, celui-ci n'intervient qu'en second lieu après le prévôt (2).

Nous énumérons, d'après Gislebert, les droits et les attributions du prévôt de Saint-Germain; les écrivains montois qui ont parlé après lui de cette dignité, ont reproduit à peu près textuellement ses renseignements. Le prévôt était nommé par le comte de Hainaut, en sa qualité d'abbé du chapitre de Sainte-Waudru. Il relevait du comte, par un seul hommage: la prérogative abbatiale de nommer aux prébendes, les charges de prévôt et de trésorier *(custodiam)*, l'avouerie des terres et des personnes. Les clercs de toute catégorie, demeurant à Mons, étaient justiciables du prévôt de Saint-Germain, à la réserve toutefois des cha-

(1) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru à Mons*, t. I, p. 33.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 245.

noines de Sainte-Waudru, qui étaient soumis à la juridiction du prévôt du chapitre noble. Les offrandes faites dans les églises et chapelles de Mons, autres que l'église de Sainte-Waudru, appartenaient au prévôt de Saint-Germain, si elles n'avaient pas été reçues par un prêtre portant l'étole et si elles ne consistaient pas en terres, or, étoffes de soie (1).

Le successeur de Gislebert dans cette prévôté, Nicolas, affirma, dans un acte du 4 mai 1233, son droit de collation des prébendes à titre de patron et de prévôt. Il s'engagea, pour lui et ses successeurs, dans le but d'assurer la célébration des offices à l'église de Sainte-Waudru, à ne choisir pour trois canonicats de Saint-Germain que des prêtres tenus à résider à Mons (2). Ces trois prébendes furent désignées dès lors sous le nom de prébendes sacerdotales. Godefroid, évêque de Cambrai, confirma le même mois l'engagement pris par le prévôt Nicolas (3).

A son entrée en fonctions, le prévôt prêtait sur l'évangile serment dans les termes suivants: « Ego N. adeptus ex collatione seu presentatione nobilis principis N. Comitis Hannoniensis præposituram presentis ecclesiæ Sancti-Germani promitto et juro ad sancta Dei ewangelia et per sancta sanctorum fidelitatem ipsi ecclesiæ, jura prepositurœ predictœ, jura quoque statuta, privilegia et consuetudines rationabiles aut approbatas decani et capituli istius ecclesiœ

(1) Gislebert, *Chronica*, édit. du marquis Godefroy Menilglaise, t. I, pp. 44-50, édit. Vanderkindere, pp. 27-29.

(2) « Ego qui patronus sum in conferendis prebendis et prepositue satisdicte ecclesie Sancti Germani... » Cet acte est publié par L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p. 172.

(3) L. Devillers, *Op. cit.*, t. I, p. 173.

illesas custodire, eosdemque decanum et capitulum in suo jure et ecclesiæ libertate tueri pro posse (1). »

La série des prévôts que nous connaissons pour la période d'un siècle, de 1149 à 1252, ne comporte que trois noms; c'est peu; peut-être présente-t-elle une lacune dans la seconde moitié du XIIe siècle:

1. *Nicolas,* 1149; 1171-1188.

Le plus ancien titulaire, dont le nom ait été conservé, est Nicolas. Il est témoin à la confirmation donnée, en 1149, par Nicolas, évêque de Cambrai, à l'accord intervenu entre le chapitre de Sainte-Waudru à Mons et l'abbaye de Saint-Ghislain, au sujet de la terre de Resignies à Wasmes (2).

La bulle par laquelle le pape Lucius III confirma, le 18 février 1182, au chapitre de Saint-Germain, la possession de ses biens et de ses privilèges, est adressée « *dilectis filiis Nicholao, preposito ecclesie Sancti Germani de Montibus, eiusque fratribus* » (3).

S'agit-il du même personnage que le prévôt de 1149? la négative nous paraît plus vraisemblable, car il est exceptionnel de rencontrer un titulaire d'une fonction conférée d'ordinaire à la maturité de l'âge, l'occuper pendant près de quarante ans.

(1) D'après un extrait « collationé à un ancien livre couvert de bois, f° iii, administré et retiré par l'advocat Cousin et trouvé conforme par les soubsignez commis, ce iiii de juillet 1658, tesmoins: De la Fallize, Houzeau, Robert Cousin. »

(2) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons,* t. I, p. 12.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 24.

Le prévôt Nicolas signe, en 1186, l'acte de donation, faite à l'église de Sainte-Waudru, par Roger, évêque de Cambrai, de l'autel d'Hérenthals (1). Il intervint encore, l'année suivante, à un règlement émané du chapitre de Sainte-Waudru (2) et Gislebert le mentionne, en 1188, comme l'un des juges du duel entre Gérard de Saint-Aubert et Robert de Beanrain (3).

Pendant la durée de ses fonctions, ce prévôt restitua au chapitre de Sainte-Waudru les dîmes qu'il percevait depuis longtemps injustement dans les possessions du chapitre, savoir: dans le Brabant, à Hal, à Hérinnes, à Castres, à Braine-le-Château et à Braine-la-Willote; en Hainaut, à Quévy, à Frameries et à Quaregnon; la restitution comprenait en outre la dîme de l'autel de Frameries, la dîme de cent journels et la dîme de la terre appartenant à Segard de Czokes. On ne connaît ces détails que par une déclaration donnée, au mois de février 1196, par Baudouin VI, comte de Flandre et de Hainaut (4). Ce dernier rappelle que l'acte de restitution fut confirmé par son aïeul *(avus meus scripto et sigillo suo ea confirmavit).* Le comte Baudouin IV mourut dans les derniers mois de l'année 1171; si donc notre prévôt n'est pas le même que celui qui intervint, en 1149, on doit admettre qu'il avait été investi de cette dignité antérieurement à 1171.

Nicolas eut, d'une dame Agnès, un fils, Nicolas de Frameries, qui fut chanoine de Saint-Germain, de 1193 à 1247.

(1) *Ibid.*, t. I, p. 28.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 29.

(3) *Chronica Hannoniæ*, édit. du Chasteler, p. 174; édit. Arendt, p. 187; édit. de Godefroy Menilglaise, t. I, p. 362; édit. Vanderkindere, p. 214.

(4) L. Devillers, *Op. cit.*, t. I, p. 52. — C. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 673.

A la suite de la vente, qui lui fut faite par Nicolas de Frameries, de maisons à Mons, en deça des fossés, le chapitre de Sainte-Waudru s'engagea, en 1206, à célébrer trois anniversaires, l'un, le 24 novembre, pour le prévôt Nicolas, le second, le 21 mars, pour Agnès de Frameries, père et mère du vendeur; le troisième, pour le chanoine de Frameries, fut fixé d'après l'obituaire au 1[r] septembre (1).

---

2. *Gislebert*, 1188-1221.

Gislebert fut appelé aux fonctions de prévôt du chapitre de Saint-Germain, dans le courant de l'année 1188. Une charte de cette année, par laquelle le comte de Hainaut, Baudouin V, confirmait une donation faite à l'abbaye d'Alne, par Henri de Senzeille, est rédigée par Gislebert, chancelier de ce prince, prévôt et custode de Mons (2).

Un autre acte du même comte, daté également de 1188, qu'on indique comme postérieur au 10 novembre, contient une déclaration sur l'accord intervenu entre le chapitre de Cambrai, Nicolas et Gilles de Mainvault, frères, au sujet de l'autel de Mainvault et de ses revenus; il est signé de Gislebert, prévôt de Saint-Germain (3).

(1) L. Devillers, *Op. cit.*, t. I, p. 680. — Obituaires du chapitre de Sainte-Waudru. Archives de l'Etat, à Mons, aux dates citées. — Annexe II.

(2) Actum per manum Gisleberti, cancellarii mei, Montium prepositi et custodis. » L. Devillers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. I, p. 262. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. V, p. 388.

(3) Duvivier, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique. Nouvelle série*, p. 136.

Né à Mons, vers 1150, Gislebert fut élevé à la cour des comtes de Hainaut, où ses aptitudes lui valurent de nombreuses dignités, la confiance de son prince, Baudouin V, qui le chargea, à diverses reprises, de missions diplomatiques importantes. Dès 1175, il était chapelain du comte; en 1178, son chancelier; de 1180 à 1183, il remplit les fonctions de second notaire et, à partir de 1184, de notaire. Comme chancelier, il fut appelé à participer aux principaux actes de son maître, et fut mêlé activement aux négociations épineuses que nécessitait la situation particulière du comte Baudouin, tout à la fois vassal de l'Empereur et du Roi de France.

Dans les circonstances difficiles où se trouva son souverain, abandonné de ses proches et de ses alliés, en guerre avec le comte de Namur, le comte de Champagne, le duc de Louvain, Gislebert fut envoyé par lui près de l'Empereur, qu'il rencontra à Erfurt. Il avait été précédé d'un député du comte de Champagne, qui, à prix d'argent, s'était déjà concilié la faveur de la cour. Gislebert, néanmoins, réussit à établir la justice des réclamations de Baudouin et obtenir pour lui la reconnaissance de ses droits sur le comté de Namur.

Pour assurer le succès de ses démarches, Gislebert, qui possédait deux prébendes, les donna à deux officiers de la cour, et ce à l'insu de son maître.

A son retour, Baudouin V le récompensa généreusement de son dévouement; il lui conféra, en 1188, la prévôté de Saint-Germain, la trésorerie et une prébende de Sainte-Waudru, la prévôté, la trésorerie et une prébende de l'église de Saint-Aubain à Namur, une prébende de chacune des églises de Soignies, de Condé et de Maubeuge. Il obtint encore pour lui, d'Albert de Cuyk, évêque de Liége,

l'abbaye de Notre-Dame de Namur (1). A partir de 1192, nous voyons en outre Gislebert prendre le titre de vice-prévôt *(vice prepositus)* de l'église de Sainte-Waudru (2).

Nous ne voulons pas nous étendre sur la carrière si remplie de notre prévôt; on connaît une centaine de chartes dans lesquelles il intervient comme témoin et souvent comme rédacteur (3).

Ce qui l'a fait surtout connaître, c'est sa chronique du Hainaut, considérée à juste titre comme l'une des sources les plus précieuses et les plus sûres pour l'histoire de nos provinces, pendant la seconde moitié du XIIe siècle (4).

Deux actes de Gislebert, qui sont inédits, se rattachent à ses fonctions prévôtales. L'un, daté de 1193, émane de lui, et atteste la restitution qu'il fit au chapitre de Saint-Germain, d'une terre contenant un bonnier, située à Elouges. Ses prédécesseurs dans la charge de prévôt s'en étaient frauduleusement emparé et Gislebert en avait joui pendant quelques années (5).

L'autre, du mois de mai 1222, est un accord entre l'abbaye d'Epinlieu et le chapitre de Saint-Germain, au sujet des droits de ce dernier sur les dimes, les offrandes et les

(1) GISLEBERT, *Chronica*, édit. du Chasteler, p. 287; édit. du marquis de Godefroy Menilglaise, t. II, p. 167; édit. Vanderkindere, p. 331.

(2) L. DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p 33.

(3) L. VANDERKINDERE, dans son édition de la *Chronique de Gislebert de Mons*, a relevé 94 actes, où figure le nom de ce chroniqueur; nous en avons retrouvé huit non signalés par ce savant éditeur.

(4) Cette chronique, publiée pour la première fois en 1784, par le marquis du Chasteler, a été rééditée avec soin pour la Commission royale d'histoire, par L. Vanderkindere, *La Chronique de Gislebert de Mons*. Nouvelle édition. Bruxelles, Hayez, 1904. In-8°. LI-432 pages.

(5) Voir Annexe II.

autres charges dans le fond où s'élevait le monastère ; Gislebert y intervint (1).

Le dernier acte auquel participa ce prévôt, fut en juillet 1224, à la charte d'érection, par le chapitre de Saint-Germain, d'une nouvelle paroisse à Mons, désignée sous le titre de Saint-Nicolas en Havré (2). Son successeur dans la prévôté de Saint-Germain, est cité en janvier 1226. L'obituaire du chapitre de Sainte-Waudru fixe son décès au 1r septembre (3); il faudrait donc le placer en 1224 ou 1225, mais le fait que nous avons constaté précédemment, que notre chroniqueur a également occupé la dignité de prévôt de Sainte-Waudru, oblige de s'arrêter à la première date, puisqu'en 1225, Nicolas avait succédé à Gislebert dans cette dernière charge.

---

3. *Nicolas le Retraict*, 1226-1252.

Le successeur de Gislebert, dans la prévôté de Saint-Germain, se nommait Nicolas. En janvier 1226, Nicolas, prévôt, Jean, doyen, et tout le chapitre de Saint-Germain, déclaraient que l'érection, à Mons, d'une nouvelle paroisse, ne devait préjudicier en rien aux droits du chapitre de Sainte-Waudru (4). L'acte d'institution de la paroisse de Saint-Nicolas en Bertaimont, en mai 1227, est dressé par

(1) Annexe III.

(2) F. Vinchant, *Annales du Hainaut*, édition des bibliophiles belges, t. VI, p. 27.

(3) « Kalendes septembris : obitus Gilberti prepositi et concanonici nostri »

(4) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p. 149.

le chapitre de Saint-Germain et Nicolas, son prévôt (1).

En 1228, le prévôt Nicolas et le chapitre de Saint-Germain, s'engageaient à exonérer dans leur église l'obit d'Alix de Goy, chanoinesse de Sainte-Waudru (2).

C'est à ce prévôt, comme nous l'avons dit déjà, qu'est due l'institution, en 1233, des trois prébendes sacerdotales dans le chapitre de Saint-Germain (3).

La réglementation arrêtée par ce corps, en août 1241, pour la fondation par la chanoinesse Sophie de Harveng, de quatre chapellenies, est faite à l'intervention de notre prévôt (4).

D'autres chartes du chapitre de Saint-Germain, de 1244, février 1245, 1247, portent en tête l'initiale de ce même titulaire (5). L'acte de cession, consenti, en avril 1250, par le chapitre de Saint-Germain de ses droits sur l'emplacement de l'hôpital des Béguines de Cantimpré, mentionne également N., prévôt de ce chapitre (6).

Nous estimons qu'on peut identifier ce Nicolas avec Nicolas le Retraict ou de Traict, qui fut un des bienfaiteurs de cet établissement charitable. Les annales du monastère du Val-des-Ecoliers relatent qu'à l'arrivée de ces religieux à Mons, dans le courant de l'année 1252, Nicolas le Retraict se démit de sa haute dignité pour revêtir leur habit. Il donna à la nouvelle communauté quelques rentes et une très belle maison, qu'il faisait construire sur la partie de Can-

(1) Le même, *Mémoire sur l'église de Saint-Nicolas en Bertaimont à Mons*, p. 27.

(2) Le même, *Chartes...*, t. I, p. 683.

(3) *Ibid.*, t. I, pp. 171-173.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 186.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 205. — Cartulaire du chapitre de Saint-Germain.

(6) *Ibid.*, t. I, p. 245.

timpré, adjacente au pré de la Vierge. Cette libéralité fut ratifiée par la comtesse Marguerite, le 31 août 1252, mais après le décès du donateur, puisque la charte porte « *bone memorie Nicholaus* (1) ».

La carrière monastique de Nicolas le Retraict fut donc de quelques mois seulement, mais l'affectation avec laquelle les rédacteurs des actes postérieurs, où l'on rappelle ses libéralités, mentionnent son titre de prévôt, lui attribuant même la qualification de prévôt des églises, marque qu'il a occupé cette charge pendant une longue période. Le surnom le Retraict, d'ailleurs, n'est donné au prévôt Nicolas que dans des documents postérieurs à son décès; aucun acte de son vivant n'en fait mention. Ne faut-il pas admettre qu'on l'a désigné par ce qualificatif: le Retraict, c'est-à-dire: le retiré, le démissionnaire, pour rappeler l'abandon qu'il avait fait de sa dignité prévôtale.

Nous ne pensons pas pouvoir identifier ce Nicolas le Retraict avec Nicolas, prévôt de Sainte-Waudru, de 1224 à 1244, par le motif que ce dernier était remplacé dès 1245, alors que le prévôt de Saint-Germain continua à remplir sa charge jusqu'en 1250 et même 1252. Aucune pièce antérieure, à cette dernière année ne lui accorde le titre de prévôt des églises.

Nicolas le Retraict est le dernier prévôt de Saint-Germain, dont nous ayons rencontré la mention.

E. Matthieu.

(A continuer.)

---

(1) G. Decamps, *Notre-Dame du Val-des-Ecoliers à Mons*, pp. 30 et 278. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XIX, pp. 30 et 278.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOLUME LXI, 6e SÉRIE, TOME I,
DES ANNALES DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE

PAGES

Composition du Bureau et liste des membres pour l'exercice 1909. . . . . I-XI

Rapport sur le Congrès archéologique de Caen, 23 juin-1 juillet 1908, par M. le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK 5

Les peintures murales anciennes de la collégiale de Termonde, par M. le chanoine VAN DEN GHEYN . 99

Variétés campanaires (deuxième série), par M. FERNAND DONNET 107

L'Egyptologie en Belgique, par M. A. BLOMME. . 569

Une association industrielle rurale en Flandre, au XVIIIe siècle, par M. G. WILLEMSEN . . . 659

La prévôté des églises de Mons, par M. E. MATTHIEU. 693

TABLE DES PLANCHES

PAGES

Congrès archéologique de Caen :

Fig. 1. — Eglise Saint-Pierre à Caen. Cul de lampe . 98
» 2. — Eglise d'Audrieu. Absidiole 98
» 3. — Eglise de Tour. (Calvados). Chevet . . 98
» 4. — Eglise de Tour. Côté droit du chœur. Petite abside, galerie-passage, arcatures, *Sedilia* et piscine 98
» 5. — Cathédrale de Bayeux. Portail gauche de la façade 98
» 6. — Cathédrale de Bayeux. Côté gauche du chœur 98
» 7. — Cathédrale de Bayeux. Nef. Côté gauche 98
» 8. — Bayeux. Cheminée du XIIe siècle . . 98
» 9. — Eglise de Ouistreham. Chœur. Côté gauche 98
» 10. — Eglise de Ouistreham. Bas-côtés . . 98
» 11. — Chapiteaux de Bernières 98
» 12. — Eglise de Bernières. Nef. Côté gauche . 98
» 13. — Eglise de Langrune 98
» 14. — Langrune, la tour-lanterne . . . 98
» 15. — Eglise de Douvres. Archivolte . . . 98
» 16. — Château de la Fontaine-Henry . . . 98
» 17. — Eglise de la Fontaine-Henry . . . 98
» 18. — Eglise de Thaon. Nef. Côté gauche. . 98

PAGES

Fig. 19. — Caen. Abbaye aux Dames. Eglise de la Trinité. Transept. Côté gauche . . 98
» 20. — Caen. Eglise Saint-Gilles. Nef. Côté gauche 98
» 21. — Château de Caen. Portail de la Salle de l'Echiquier 98
» 22. — Eglise de Saint-Nicolas. Chapiteaux . . 98
» 23. — Caen. Eglise Saint-Nicolas. Chevet . . 98
» 24. — Caen. Le vieux Saint-Etienne. Tour-lanterne 98
» 25. — Eglise abbatiale de Lessay. Transept . 98
» 26. — Lessay. Retable 98
» 27. — Lessay. Portail 98
» 28. — Cathédrale de Coutances. Déambulatoire, escalier en encorbellement . . . 98
» 29. — Cathédrale de Coutances. Tour-lanterne . 98
» 30. — Cathédrale de Coutances. Déambulatoire . 98
» 31. — Abside de la cathédrale de Coutances . 98
» 32. — Coutances. Eglise Saint-Pierre. Balustrade flamboyante 98
» 33. — Saint-Pierre-sur-Dives. Halles . . . 98
» 34. — Saint-Pierre-sur-Dives. La toiture . . 98
» 35. — Saint-Pierre-sur-Dives. Bas-relief . . 98
» 36. — Saint-Pierre-sur-Dives. Le clocher . . 98
» 37. — Saint-Pierre-sur-Dives. Salle capitulaire . 98
» 38. — Lisieux. Tour-lanterne 98
» 39. — Lisieux. Détails de l'enfeu du transept . 98
» 40. — Lisieux. Débris du tombeau de l'évêque Pierre Cauchon 98

Les peintures murales anciennes de la collégiale de Termonde:

Fig. 1. — Saint André 101
» 2. — Saint Jacques et saint Jean. . . . 103

PAGES

Variétés campanaires:
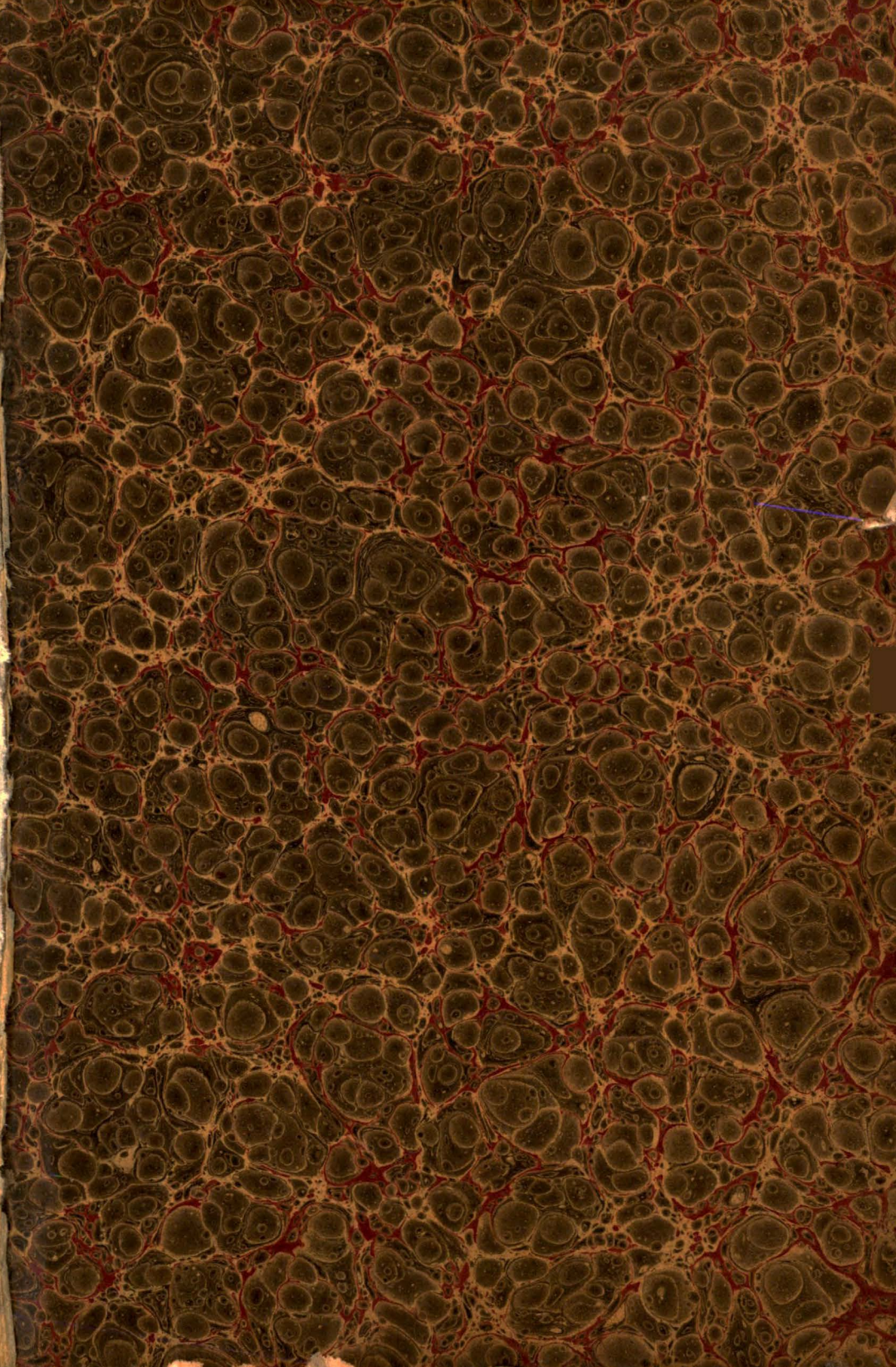
Fig. 1. — Médaillon de la cloche de Pulderbosch . 184
» 2. — Médaillon de la cloche de Pulderbosch . 185
» 3. — Inscription de la cloche de Pulle . . 198
» 4. — Cloche de Wechelderzande . . . 241
» 5. — Médaillon de la cloche de Bilsen . . 368
» 6. — Médaillon de la cloche de Bilsen . . 369
» 7. — Sonnette de Johannes a Fine . . . 406
» 8. — Sonnette de Johannes a Fine . . . 407
» 9. — Inscription de la cloche d'Amsterdam . 441